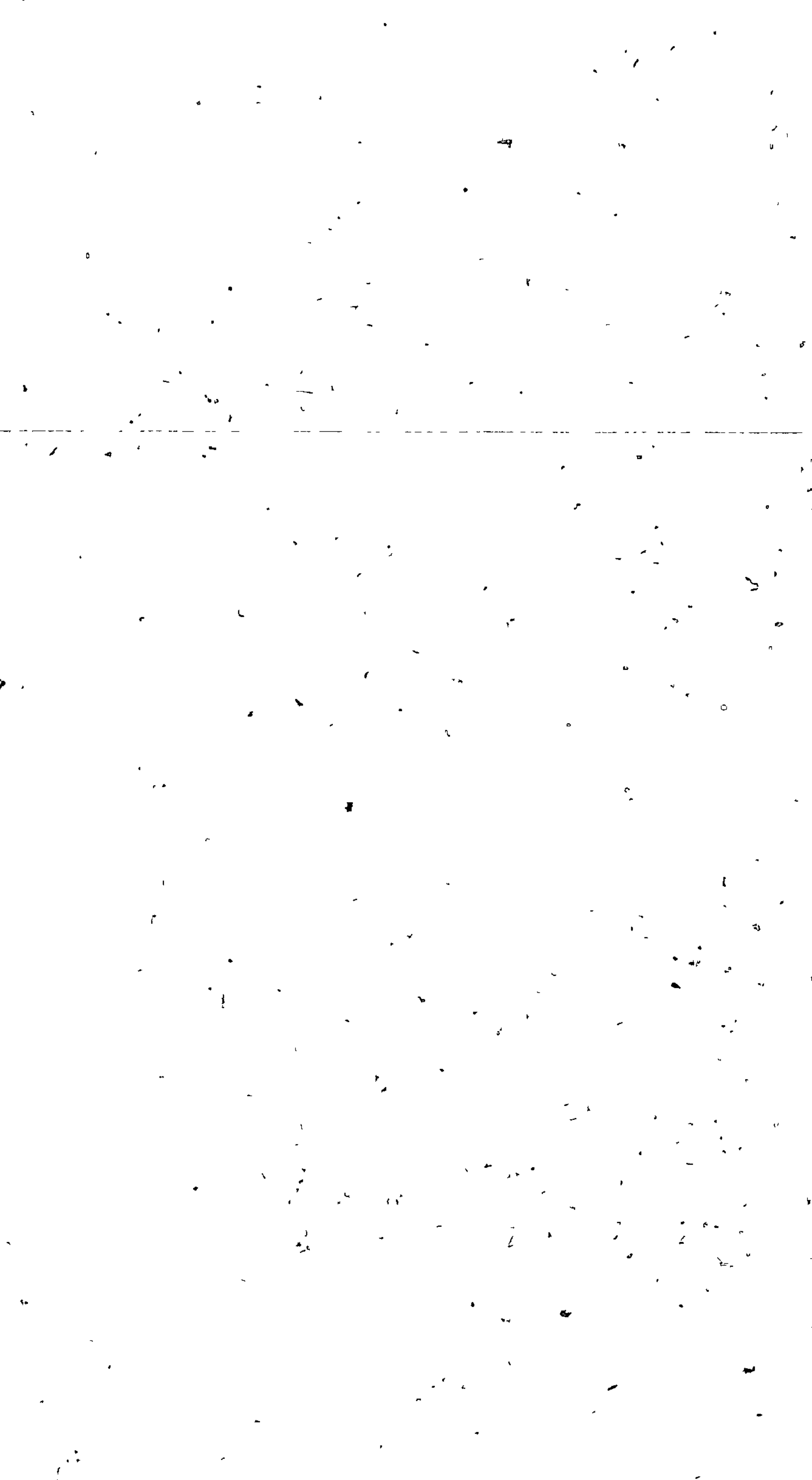
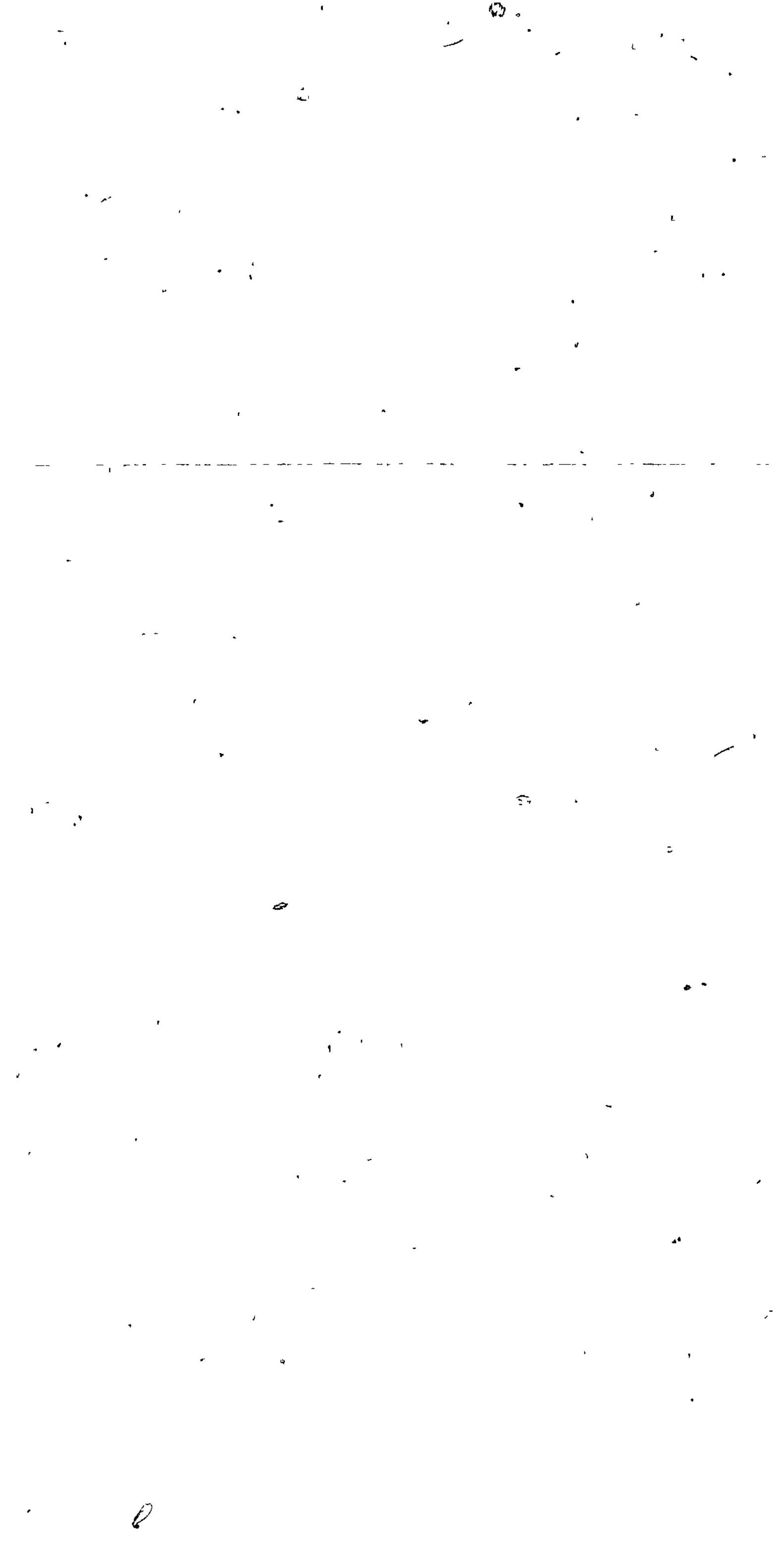
4 508

Code Pénal [illegible]

Copie déposée, n° 1094.



LES CANADIENS DE L'OUEST



(Tripl.) RT

LES CANADIENS

DE L'OUEST

PAR

JOSEPH TASSÉ

Et dans quel endroit du désert les
Canadiens n'ont-ils pas pénétré ?

P. DE SMEDT.

R

TOME PREMIER

MONTRÉAL:
CIE. D'IMPRIMERIE CANADIENNE, 222 RUE NOTRE-DAME
1878

A MON AMI

EDMOND MALLET

Tulalip, Territoire de Washington, Etats-Unis.



INTRODUCTION

Les Canadiens-Français ont été les pionniers de ce continent.

Les premiers ils l'ont parcouru en tous sens alors qu'il n'était qu'une immense solitude, encore dans sa primitive et sauvage beauté.

Les premiers ils ont pénétré dans les régions glacées du pôle ; les premiers ils ont traversé les Montagnes Rocheuses ; les premiers ils ont foulé les sables du désert américain et les plaines fertiles qui bordent le golfe du Mexique : leur esprit d'aventures les a portés si loin qu'il n'est peut-être pas un ravin de l'Ouest qui n'ait été visité par ces explorateurs intrépides.

Les premiers parmi les hommes civilisés ils ont donné des noms aux lacs, aux fleuves, aux montagnes et aux différents lieux qu'ils ont visités, baptisant

ainsi une vaste portion du continent; et ces noms, quoique parfois on leur en ait substitué d'autres, moins appropriés, rappelleront toujours que cette terre d'Amérique fut tout d'abord une terre française.

L'apparition des Canadiens-Français dans l'Ouest remonte à plus de deux siècles. Quelques milliers de colons à peine étaient groupés sur les bords du Saint-Laurent, et déjà notre nom était connu et respecté jusqu'aux confins de la région des grands lacs.

Nos missionnaires, emportés par une sainte ardeur, allaient évangéliser les infidèles, sous la hutte glacée de l'Esquimau, comme sous la loge des habitants primitifs de l'extrême Ouest, plantant le drapeau de la foi à côté de celui des fleurs de lis, et se conciliant l'amitié des peuplades les plus farouches.

Poussés par la passion de la gloire, nos découvreurs agrandissaient le royaume de la Nouvelle-France, en s'emparant de vastes pays — aujourd'hui les plus brillantes étoiles du drapeau américain—et le futur grenier du Canada.

Nos soldats allaient dompter les peuplades qui ne voulaient pas reconnaître le sceptre du Grand Roi, ou bien combattre les Anglais, qui voyaient d'un œil envieux l'étendue des conquêtes de leur ennemi séculaire.

D'un autre côté, nos traiteurs et nos coureurs de bois,—dont Nicolas Perrot, du Lhut et Nicollet sont les types les plus accomplis—attirés dans la solitude par l'amour du gain ou des aventures, profitaient de leur influence sur les indigènes pour raffermir le dévouement de ces derniers à la cause française. Des nobles même portèrent leur épée dans la forêt et y

laissèrent des rejetons de leur race. Ainsi, parmi nos Métis de l'extrême nord, nous comptons encore des Le Camarade de Mandeville, des de Saint-Georges, de Laporte, de Saint-Luc, de Chaumont-Racette, de Lépinais, de Charlais, etc., etc. [1].

Les jésuites se sont particulièrement fait remarquer dans cette œuvre de civilisation chrétienne, et l'écrivain américain Bancroft a pu dire avec raison que l'histoire de leurs travaux est liée à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique française, et qu'on ne pouvait doubler un cap nouveau ni découvrir une rivière sans que l'expédition n'eût à sa tête un jésuite.

Les P.P. Raimbault et Jogues s'aventurèrent jusque sur les bords du lac Supérieur dès 1641 ; le P. Allouez établit la mission de Chegoimegouan ou La Pointe, en 1665, et le célèbre P. Marquette fonda celle du Saut-Sainte-Marie, trois ans plus tard.

En 1673, ce dernier découvrait avec Louis Joliet le fleuve Mississipi, puis La Salle complétait leur tâche hardie en donnant à la France ce beau pays de la Louisiane, qu'elle n'a pas su mieux conserver que ses autres possessions américaines.

Ces immortelles découvertes accomplies, la France, comprenant d'abord l'importance des contrées dont elle venait de s'emparer, jetait les bases de plusieurs forts destinés à former une chaîne de communications entre les deux extrémités de ce nouvel empire, la Louisiane et la Nouvelle-France.

[1] *Géographie de l'Athabaskaw-Mackenzie et des grands lacs du bassin arctique*, par l'abbé E. Petitot. *Bulletin de la Société de Géographie*, v. X. année 1875, p. 23.

Le poste de Détroit fut établi, le premier, en 1685 [1], puis vinrent le fort de Miamis, le fort Saint-Joseph, Chicago, le fort Crèvecœur sur l'Illinois, le fort de Chartres sur le Mississipi, le fort Presqu'île, le fort Machault, le fort de la rivière aux Bœufs, le fort Duquesne sur l'Ohio, Michillimakinac, la baie des Puants et quelques autres.

Ces postes comme tous les autres établissements français, au reste, avaient été admirablement choisis au point de vue commercial et militaire, et sur leurs ruines s'élèvent aujourd'hui quelques-unes des plus florissantes villes des Etats-Unis, entre autres, Saint-Louis, Chicago, Détroit, Pittsburgh et Péoria.

Le génie de nos explorateurs s'était porté bien plus au nord encore. Dès 1656, Jean Bourdon avait pénétré au fond de la baie d'Hudson et pris possession de ses rivages au nom de Louis XIV. Cet acte souleva des réclamations de la part des Anglais, qui prétendaient avoir des droits antérieurs sur cette baie, et il s'ensuivit des luttes acharnées, pour la suprématie des deux nations, dans cette contrée reculée du Nouveau-Monde. Ces combats sont mémorables à juste titre, n'auraient-ils à nous rappeler que les deux glorieuses expéditions organisées par d'Iberville—le Jean Bart canadien—contre les Anglais, et qui furent couronnées d'un éclatant succès.

Ces découvertes ne suffisaient pas pourtant à l'am-

[1] La ville ne fut réellement fondée par M. de Lamothe-Cadillac qu'en 1701.

bition dévorante de nos explorateurs. Il leur tardait de soulever le voile qui enveloppait encore une vaste partie du continent, et d'atteindre les bords de l'Océan Pacifique, pour contempler enfin cette mer de l'Ouest, cette mer Vermeille, qu'ils ne pouvaient entrevoir qu'en imagination, et qui devait leur ouvrir les portes des Indes et de la Chine.

Pierre Gauthier de Varennes, sieur de la Vérendrye, se chargea de cette difficile entreprise, avec quatre de ses fils, un neveu, M. de la Jemerays, et le P. jésuite Messager. Il leur fallait pénétrer à travers des pays inconnus, habités par des peuplades redoutables, où ils seraient exposés à mille hasards : à périr par la faim, par le froid, dans les rapides des rivières,—qu'il leur faudrait descendre dans de frêles pirogues,—sinon par la flèche du Sauvage. N'importe, il y allait de l'intérêt de la France et de leur gloire : c'était assez pour stimuler leur zèle et leur faire braver tous les périls.

Dans deux voyages au Nord-Ouest, M. de la Vérendrye découvrit toute la région entre les Montagnes Rocheuses et les lacs Supérieur et Winnipeg, ainsi que le haut Missouri. En 1748, il avait atteint la grande vallée de la Saskatchouan, qu'il appelle Poskoiac. Ce fut aussi à cette époque que furent découverts les lacs Ouinipigon, Manitoba, Dauphin, Bourbon et Travère, et que furent établis les forts du Grand-Rapide, Du Pas, de Nippéouing et de La Corne [1].

[1] Pendant notre séjour dans la haute Saskatchouan, nous apprimes d'un officier de la baie d'Hudson, que plusieurs postes de ces districts éloignés occupent l'emplacement d'anciens forts de traite français, entre autres celui du lac La Biche et le fort des Prairies. Il ne paraît pas que les Français aient poussé leurs découvertes au-delà du 54° ou du 55° de latitude nord ; mais on peut considérer comme très-probable que les coureurs

Ces expéditions furent fatales à deux des fils de M. de la Vérendrye, à son neveu et au P. Arnaud ; elles valurent à M. de la Vérendrye lui-même plusieurs graves blessures, l'accablèrent de dettes ainsi que sa famille, sans être suffisamment appréciées par les autorités françaises. De nos jours encore elles sont fort méconnues, et si les noms des découvreurs du Mississipi sont entourés à juste titre de l'auréole de la gloire, on laisse trop dans l'ombre les Varennes de la Vérendrye[1], qui méritent tout autant qu'eux l'admiration de la postérité. On n'a pas même songé à rattacher leur souvenir à quelque poste important de l'Ouest, dans un temps où bien des noms obscurs sont donnés aux localités des contrées, dont ils furent les premiers et hardis explorateurs. Quand saura-t-on réparer cet acte d'ingratitude nationale ?

La France possédait alors presque toute l'Amérique du Nord. Ses domaines couvraient une superficie de plus de trois cent mille lieues carrées, s'étendant d'un océan à l'autre, et de la baie d'Hudson au golfe du Mexique. Ils étaient sillonnés par plusieurs des plus grands fleuves du monde : le Mississipi, le Missouri, l'Ohio, le Saint-Laurent, et baignés par des lacs d'une immense étendue, tels que les lacs Erié, Ontario, Huron, Michigan et Supérieur.

de bois ont franchi cette limite, puisque les premiers officiers de la Compagnie du Nord-Ouest qui pénétrèrent sur les bords du grand lac des Esclaves, trouvèrent le long de la rivière de ce nom, qui n'est autre que le haut Mackenzie, une famille de Métis franco-dénès, nommée Beaulieu.—*Géographie de l'Athabaskaw-Mackenzie et des grands lacs du bassin arctique*, par l'abbé E. Petitot.

[1] M. Pierre Margry a publié une intéressante étude sur les découvertes accomplies par les Varennes de la Vérendrye. Voir la *Revue Canadienne*, v. IX, p. 362-384.

Si l'on ajoute que cette contrée est douée des ressources naturelles les plus diverses, et qu'elle est déjà habitée par une population de plusieurs millions d'âmes, on peut imaginer la perte incalculable que fit notre ancienne mère-patrie en ne prenant pas les moyens de conserver ces *quelques arpents de neige*, dans lesquels elle aurait pu se tailler un empire d'une inépuisable richesse, une France d'outre-mer, qui eût perpétué ses traditions et imprimé le sceau de son génie sur ce continent.

Quand tout ce pays passa sous le drapeau de l'Angleterre—après la défense la plus héroïque que puisse offrir un petit peuple écrasé par le nombre—les établissements français de l'Ouest les plus populeux étaient ceux des Illinois.

Un historien américain [1] dit que Kaskaskia—Notre-Dame de Cascasquias—comptait, en 1763, deux ou trois mille habitants; mais nous croyons que ce chiffre est exagéré. Les jésuites avaient là un collége, que Charlevoix visita en 1720. Cahokia—Sainte-Famille de Kaoquia—était un village important; les sulpiciens y dirigeaient une mission qu'ils abandonnèrent, l'année suivante, pour retourner en France. Le fort Chartres, Saint-Philippe et la Prairie-du-Rocher contenaient aussi un bon nombre de familles françaises. Tous ces établissements étaient situés sur la rive est du Mississipi, au sud de l'Etat actuel de l'Illinois.

La plupart des colons s'étaient d'abord adonnés activement à la pêche et à la chasse, mais, dans la

[1] *The Pioneer History of Illinois*, by John Reynolds, p. 47.

suite, lorsque le gibier fut moins abondant, ils tournèrent leur attention à la culture de leurs champs, qui étaient d'une rare fertilité.

Quoique le gouvernement anglais se fût solennellement engagé à respecter tous leurs droits et privilèges, beaucoup de familles, ne voulant pas rester sous sa domination, émigrèrent du côté ouest du Mississipi, croyant que cette contrée appartenait encore à la France, qui l'avait malheureusement cédée à l'Espagne par le traité de 1763. Là elles fondèrent successivement Saint-Louis, Saint-Ferdinand, Carondelet, Saint-Charles, Sainte-Geneviève, Nouvelle-Madrid et Gasconnade.

Plus de la moitié de la population dut passer ainsi de l'autre côté du fleuve; lorsque le recensement de 1768 fut fait, tous les anciens établissements français étaient dépeuplés. Le fort Chartres, qui comptait trois cents habitants, en 1764, n'en avait plus que quinze, et Saint-Philippe avait vu sa population diminuer de cent cinquante âmes à ce même chiffre. Kaskaskia avait neuf cent trois habitants; Cahokia, trois cents; Prairie-du-Rocher, cent vingt-cinq : soit un total de treize cent cinquante-huit Français, restés sujets anglais dans ces cinq villages. Il y avait de plus quatre cent vingt-sept Français à Vincennes et cent vingt-six à Ouatauon, deux établissements situés sur la rivière Ouabache; et quatre-vingt-dix au poste de Saint-Joseph, au nord-est du lac Michigan.

Après les colonies des Illinois, celle de Détroit était la plus nombreuse et la plus prospère. Le major Robert Rogers, qui en prit possession en

novembre 1760, au nom du gouvernement anglais, dit que les colons français étaient établis sur les deux côtés de la rivière Détroit, dans un espace de huit milles; qu'ils formaient une population d'environ deux mille deux cents âmes, et qu'il fit prêter le serment d'allégéance à cinq cents personnes qui avaient porté les armes [1].

Le recensement de 1768 démontre que ces chiffres sont inexacts, car il ne porte la population totale qu'à cinq cent soixante-douze âmes. Bancroft dit posséder une relation manuscrite d'une Canadienne, madame Catherine Tibeau, portant qu'il n'y avait pas plus de soixante familles françaises à Détroit, quand le poste tomba aux mains des Anglais, et que le nombre des hommes ne dépassait pas quatre-vingts.

Les établissements de Michillimakinac, de la Baie-Verte et de la Prairie-du-Chien, avaient moins d'habitants, mais ils ont pris par la suite un certain développement.

Après la conquête, l'émigration franco-canadienne continua de se porter dans le Nord-Ouest. Non-seulement elle alla grossir les anciens postes de traite exploités par les Français, mais, poussant toujours en avant, elle fournit les premiers groupes de colons de la plupart des Etats de l'Ouest ainsi que de la Rivière-Rouge. Elle ne s'arrêta que sur les bords de l'Océan Pacifique, où elle jeta le germe des importants établissements de Vancouver et de l'Orégon.

[1] *A concise account of North America*, p. 168.

Les pionniers de la Colombie-Britannique sont aussi des Canadiens-Français. Les premiers ils ont escaladé ses montagnes abruptes, pagayé sur ses rivières au cours rapide et rempli d'écueils, fait retentir ses échos de nos vieilles chansons, traqué les bêtes fauves de ses bois, et commencé le commerce des fourrures avec ses peuplades sauvages. Les premiers ils y ont élevé des temples au Seigneur, et implanté la véritable civilisation. Le groupe français le plus important se trouve, aujourd'hui, à Vancouver, où il y a un évêque de notre race, une superbe église, un couvent tenu par des religieuses canadiennes et des écoles françaises.

Nous pouvons en dire autant de nos compatriotes du Nord-Ouest canadien, répandus par centaines sur les bords de la Saskatchouan, du Mackenzie, et jusque sous les latitudes les plus glacées. On comptait il y a quelques années que la Compagnie de la baie d'Hudson en avait plus d'un millier à son service. Quoique la plupart de ces éclaireurs de la civilisation soient disséminés dans l'intérieur, vivant et trafiquant avec l'indigène, ils commencent cependant à se grouper au fort Edmonton, au lac Sainte-Anne, au lac La Biche [1], et à d'autres endroits, qui seront plus tard des centres prospères.

[1] Le lac La Biche est un centre de population hétérogène d'environ six cents âmes, parmi lesquelles deux cents Métis français, dont l'origine maternelle est crise; trois cents Cris des bois, et cent Montagnais ou Métis franco-montagnais, élevés de père en fils dans les bois, où ils traînent leurs noms de Montgrand, Jolibois, etc., etc.—*Géographie de l'Athabaskaw-Mackenzie*, par l'abbé Petitot.

Nos établissements du Manitoba sont trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en faire une longue mention. Leur population d'origine française s'élève à environ six mille âmes, dispersées principalement dans les endroits suivants : Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Sainte-Anne, Saint-Charles, Saint-François-Xavier, la Baie-Saint-Paul, Saint-Laurent et Saint-George.

Ce groupe français est solidement constitué, et son organisation sociale ne laisse guère à désirer. Ayant à sa tête un prélat éminent par ses vertus et ses lumières, Sa Grâce Mgr Taché, digne continuateur de l'œuvre commencée par Mgr Provencher, et un clergé français dont le zèle religieux s'allie au plus pur patriotisme ; possédant un collége classique et commercial, des couvents et des écoles de plus en plus fréquentés ; un bon système de paroisses ; une part assez large dans l'administration des affaires provinciales [1], la population française du Manitoba, il nous est permis de l'espérer, saura exercer le rôle civilisateur qui incombe de droit aux premiers pionniers de ce beau pays, à ceux qui ont tout fait pour obtenir son autonomie commerciale et politique.

[1] Pour la première fois depuis l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne, qui date de 1870, son gouverneur est un Canadien-Français, M. Joseph Cauchon. Il est nommé à ces hautes fonctions pour une période de cinq ans, son terme d'office commençant le deux décembre 1877. Dans l'administration locale, l'élément français est représenté par M. Joseph Royal et M. James McKay. M. Royal, publiciste distingué, est l'auteur des lois les plus importantes qui régissent actuellement le Manitoba. Il remplit les fonctions de procureur-général, après avoir été successivement président de l'Assemblée législative, secrétaire-provincial et ministre des travaux publics. C'est incontestablement le premier homme politique du pays. M. Joseph Dubuc est président de l'Assemblée législative : il a formé partie pendant plusieurs années du gouvernement local. M. Marc A. Girard est l'un des deux représentants du Manitoba au Sénat : il a été premier ministre de la province en 1873. Le surintendant des écoles catholiques est M. Elie Tassé, ci-devant journaliste à Montréal et à Ottawa.



Comme elle reçoit depuis quelques années une émigration française assez considérable, recrutée principalement parmi les colonies canadiennes de la Nouvelle-Angleterre, nous pouvons aussi compter que la supériorité numérique des éléments étrangers qui l'entourent n'amoindrira pas trop son influence politique et sociale.

Quoi qu'il en soit, une partie notable de la population de la nouvelle province est destinée à conserver le cachet français ; elle a trop de sève, d'esprit d'union, de force d'expansion, pour être facilement entamée, encore moins absorbée, et ceux qui ont rêvé son anéantissement seront déjoués comme le furent ces autres francophobes, qui voulaient annihiler la race française dans ce pays même qui lui doit son existence.

Les Etats américains qui renferment aujourd'hui les établissements franco-canadiens les plus considérables, sont l'Illinois, le Missouri, le Michigan, le Wisconsin et le Minnesota.

Par l'accroissement naturel, et surtout par l'adjonction de nombreux émigrants du Canada et de la Louisiane, les groupes français que les colons des Illinois allèrent fonder, en 1764, dans le Missouri, ne s'élevaient pas à moins de six à huit mille âmes au commencement du siècle. Ils se sont assez bien conservés jusqu'aujourd'hui.

L'Etat de l'Illinois compte une population française compacte, établie principalement à Chicago et dans les localités environnantes, entre autres Bourbonnais, Manteno, les Petites-Iles, Sainte-Anne, l'Erable, Moméni, Kankaki.

Il y a environ vingt mille Canadiens dans le Minnesota et autant dans le Michigan. Dans le premier de ces Etats, ils sont agglomérés en grande partie à Saint-Paul, à la chute Saint-Antoine, au Petit-Canada [1], au Lac-qui-Parle, et à l'Aile-du-Corbeau. Le seul comté de Monroe, au Michigan, rerferme au moins huit mille Canadiens; il y a aussi des établissements remarquables dans les comtés Saint-Clair et Macomb. La population francaise du Wisconsin est non moins nombreuse que celle de ces deux Etats, mais elle y est beaucoup plus éparse, ce qui peut faire craindre son absorption à certains endroits.

On trouve encore des milliers de Canadiens dans l'Ohio, l'Iowa, le Dacota, le Montana, le Colorado, le Territoire de Washington, le Kansas, l'Arizona, et jusqu'au Nouveau-Mexique.

Bon nombre sont aussi dispersés en Californie, où ils ont été attirés à l'époque où la fièvre de l'or amenait sur les côtes du Pacifique des milliers d'émigrants de toutes les parties du monde: plusieurs toutefois trappaient le castor, dès le commencement du siècle, dans la vallée du Sacramento et à

[1] Les journaux citaient dernièrement le nom d'un compatriote, M. Sylvain Nadeau, cultivateur du Petit-Canada, qui a obtenu cinquante-huit premiers prix sur soixante et un produits exposés à la foire de l'Etat, tenue à Saint-Paul, au mois de septembre. M. Nadeau vient d'être élu député à la législature du Minnesota par le comté de Ramsay.

la baie de San-Francisco. Quelques-uns y ont obtenu la fortune qu'ils poursuivaient, mais la plupart ont vu s'évanouir les rêves dont ils s'étaient bercés à leur départ du Canada.

Lorsque Wilkes fit son voyage dans l'Orégon, en 1838, il y trouva sept à huit cents Canadiens, qui avaient précédé de plusieurs années l'émigration américaine. Vingt ans plus tard, l'élément français constituait encore la majorité de la population; il est groupé principalement sur les bords des rivières Ouallamet et Kaoulis et près de la baie de Puget. Plusieurs des paroisses fondées par nos compatriotes sur ces rivages éloignés sont prospères; mentionnons en particulier Nesqually, Saint-François-Xavier, Saint-Louis et Saint-Paul. Une partie de la contrée qu'ils habitent porte le nom de *prairies françaises*[1].

Somme toute, nous ne croyons pas faire erreur en estimant à environ deux cent mille âmes la population franco-canadienne répandue dans notre Nord-Ouest et dans les Etats américains occidentaux.

[1] M. Duflot de Mofras donne les noms des principaux Canadiens établis, en 1842, sur la rivière Ouallamet, avec la date de leur établissement : Michel Laframboise, J.-B. Desportes,* en 1831; Joseph Gervais,* J.-B. Perrault,* Joseph Delfort,* Etienne Luciat, François-Xavier Lacoste, en 1832 ; P. Billique,* Joseph Deloze,* J. Arguette, en 1833 ; Xavier Dudevant,* en 1834 ; André Longpré, Louis Fournier, Charles Plante, en 1835 ; Charles Rondeau, en 1836 ; André Picard, en 1837 ; Charles Gay, Charles Roy, Louis Fortia. Les neuf Canadiens, dont les noms sont marqués d'une astérique, avaient signé, au mois de mars 1838, une pétition adressée au gouvernement de Washington pour réclamer sa protection, et l'inviter à occuper le territoire de l'Orégon.

Mais ces Canadiens-Français dispersés en noyaux plus ou moins compact depuis l'Alaska jusqu'au Mexique, ont-ils bien conservé leur religion, leur langue, leurs mœurs, les principaux traits du caractère national? Nous allons répondre à cette question avec toute l'exactitude que les renseignements recueillis par nous fort soigneusement, nous permettent d'apporter ici.

La condition religieuse des Canadiens de l'Ouest laissait beaucoup à désirer, alors que parcourant d'immenses solitudes, ils menaient une vie errante, sans autre compagnon que l'indigène, sans frein contre leurs passions ne rencontrant le prêtre qu'à de rares intervalles. Il faut reconnaître pourtant qu'un grand nombre avaient conservé vivace leur esprit de foi, et que souvent le coureur de bois fut le précurseur du missionnaire en annonçant lui-même la bonne nouvelle aux habitants de la forêt[1].

Une amélioration s'est opérée au milieu de nos compatriotes dès qu'ils ont commencé à perdre leurs habitudes nomades et à former des établissements. Ils ont alors demandé des missionnaires à grands cris, se cotisant pour soutenir leurs prêtres et élever des temples au Seigneur. Les uns ont donné dans ce pieux dessein de beaux terrains; d'autres des sommes d'argent se chiffrant en plusieurs milliers de piastres; quelques-uns ont aussi construit des chapelles à leurs propres frais.

A défaut de maison de Dieu, on les a vus souvent

[1] Le P. de Smedt, qui évangélisa la tribu des Koutanis, en 1842, dit qu'elle avait été instruite sur les principaux points de la religion par un Canadien qui demeurait au milieu de ces Sauvages.

assister aux exercices de la prière et aux allocutions inspirées du missionnaire sous le dôme de la forêt, ou bien encore au milieu de la plaine déserte, sans autre abri que la voûte des cieux. Mais aujourd'hui l'on peut voir, chaque dimanche, des milliers d'entre eux se presser dans des églises magnifiques, en maints endroits de l'Ouest, pour entendre expliquer dans leur langue maternelle les grandes vérités de la foi.

Les groupes français du Missouri et de l'Illinois n'ont, du reste, presque jamais manqué de prêtres Ils furent d'abord desservis par des jésuites et des sulpiciens, puis par des missionnaires domiciliés à la Prairie-du-Rocher, à Kaskaskia et à Cahokia. Un écrivain catholique, M. J. Spalding, nous donne une liste assez complète de ces missionnaires jusqu'à 1829 [1].

En 1814, Mgr Flaget, évêque de Bardstown, Kentucky, visita ces colonies françaises, et il fut profondément touché de ce qu'il vit. « Pendant la campagne épiscopale que je viens de terminer, écrivait cet intrépide évêque missionnaire, j'ai dû faire plus de trois cents lieues pour visiter dix ou douze mille catholiques, presque tous Français, disséminés sur les bords du Mississipi et du Missouri. J'ai été accueilli par eux comme un ange descendu du ciel. Ils ont rendu tout honneur à mon caractère. Jamais je n'allais d'un village à un autre sans être accompagné de quinze ou vingt personnes des plus respectables du pays. Les églises étaient toujours pleines lorsque j'annonçais la parole de

[1] Voir *Life of Bishop Joseph Flaget.*

Dieu ; je prêchais tous les jours au moins une ou deux fois, et même le dimanche, jusqu'à quatre fois. Le confessional ne désemplissait point ; j'y restais bien avant dans la nuit ; et très-souvent, dès les trois heures du matin, plusieurs personnes m'attendaient à la porte de ma chambre. Dieu a béni tout particulièrement mon labeur. Beaucoup de conversions ont eu lieu, et la religion que je croyais bannie de ce pays lointain, a paru y reprendre son empire d'une manière admirable ! »

En 1838, les Canadiens établis dans l'Orégon reçurent la visite de plusieurs missionnaires, entre autres des célèbres abbés Blanchet et Demers, devenus depuis tous les deux évêques, et ils acceptèrent avec empressement leur bienfaisante direction. Comme l'autorité civile était encore inconnue dans ces régions, ils soumettaient le règlement de leurs affaires temporelles à leurs prêtres, qui instruisaient leurs enfants, réglaient leurs différends, et faisaient le partage de leurs terres.

M. Duflot de Mofras, qui passa quelque temps dans le Territoire, vers 1842, raconte que, durant son séjour à Saint-Paul du Ouallamet, il fut témoin d'un exemple touchant de la docilité complète de ces Canadiens. L'un d'eux fut accusé d'avoir volé un cheval et avoua sa faute. Le conseildes pères de famille, présidé par l'abbé Blanchet, le condamna à restituer le cheval à son propriétaire, et de plus à rester trois mois à la porte de l'église pendant les offices. Cet homme s'était soumis docilement à cette épreuve ; dès le second dimanche, l'abbé Blanchet, après une courte allocution, alla le cher-

cher, l'amena dans l'église, et le fit asseoir parmi les autres colons. Il est douteux, observe ce voyageur, que le châtiment infligé en pareille circonstance par un juge civil eût produit un effet aussi efficace, outre que cette correction toute paternelle avait l'effet de ne laisser subsister aucune flétrissure sur l'individu qu'elle avait atteint [1].

Le P. de Smedt, l'intrépide missionnaire des Montagnes Rocheuses, pénétra, au mois de septembre 1845, jusqu'aux sources de la rivière Colombie, et fut fort surpris de trouver en ces lieux écartés un brave Canadien, qui reçut l'apôtre de Dieu avec de respectueuses attentions.

......« Après une marche d'un mois, dit-il, j'arrivai aux sources de la Colombie. Je ne croyais guère y rencontrer de quoi exercer le saint ministère. Mais en quel endroit du désert les Canadiens n'ont-ils pas pénétré ? Le roi qui trône dans ce pays solitaire est un brave habitant de Saint-Martin (Canada), qui depuis vingt-six années a quitté sa patrie. Son palais est construit de treize peaux d'orignal, et, pour me servir de ses propres expressions, il possède assez de chambres pour y *loger son petit train*, c'est-à-dire sa femme et ses sept enfants avec tout son modeste avoir ; libre à lui de *tenir sa cour* (de dresser sa loge) partout où il veut, sans que personne vienne lui en disputer le droit. Son sceptre, c'est un piége à castor ; sa loi, c'est sa carabine ; l'un sur le bras, l'autre sur le dos, il visite tour à tour ses nombreux

[1] *Exploration du territoire de l'Orégon, des Californies et de la Mer Vermeille*, t. II, p. 218.

sujets, le castor, la loutre, le rat musqué, la martre, l'ours, le caribou, l'orignal, le mouton, la chèvre des montagnes, le chevreuil à queue noire, aussi bien que son parent à queue rouge : tous, si la loi les atteint, lui paient tribut en viande et en peaux. Entouré de tant de grandeurs terrestres, paisible possesseur de tous les châteaux de granit dont la nature a embelli les alentours, seigneur solitaire de ces majestueuses montagnes qui élèvent jusqu'aux nues leurs cimes glacées, *Morigeon* n'oublie pas son devoir de chrétien. Tous les jours, soir et matin, on le voit au milieu de sa petite famille à genoux, réciter pieusement ses prières. Depuis plusieurs années, il désirait ardemment rencontrer un prêtre ; dès qu'il sut mon arrivée il accourut en toute hâte, pour procurer à sa femme et à ses enfants l'insigne bonheur du baptême. Cette faveur leur fut accordée le jour de la Nativité de la Très-Sainte Vierge, ainsi qu'aux enfants de trois familles indiennes, qui le suivent dans ses différentes migrations. Ici encore, le saint sacrifice de la messe fut offert pour la première fois. Morigeon s'approcha de la sainte table. En mémoire de tant de bienfaits, une grande croix fut plantée dans une prairie, que nous appelâmes la *plaine de la Nativité*.

« Je ne puis quitter mon brave Canadien sans faire mention honorable de sa cuisine. Le premier plat qu'il m'offrit fut un ragoût composé de deux pattes d'ours ; un porc-épic entier mis à la broche, fit ensuite son apparition ; puis, une grande chaudière fut placée au milieu des convives ; chacun en tira le morceau qui lui convint ; et certes il y avait de quoi choisir : dépouille de buffalo, chair d'orignal, queues de castor, perdrix, tourterelles, lièvres y

figuraient à l'envie et donnaient satisfaction à tous les goûts[1]. »

Pendant de longues années, l'archevêque actuel de Saint-Boniface, Mgr Taché, a été l'un des plus dévoués missionnaires du Nord-Ouest, qu'il a parcouru en tous sens, tout comme les Laflèche, les Faraud, les Lacombe[2], les Bourassa, les Thibault et bien d'autres apôtres de la vérité. Entre autres incidents de ses courses apostoliques, nous trouvons le trait suivant dans une lettre qu'il écrivait de la mission de Saint-Jean-Baptiste de l'île à la Crosse, en date du dix-sept juillet 1854 :

......« J'administrai, dit-il, le sacrement de confirmation à seize personnes au lac de Notre-Dame-des-Victoires. Parmi ces derniers se trouvait un vieux Canadien, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, que le Seigneur semblait avoir réservé pour cette grâce tardive. Ce bon vieillard pleurait de joie, tant à cause de son propre bonheur que pour celui de sa nombreuse postérité, qu'il voyait sortir de l'idolâtrie. Parti de Montréal, comme tant d'autres, au service des traitants, qui viennent ici acheter les pelleteries des Indiens, Cardinal (c'est le nom du vieillard) avait fini par épouser une femme sauvage, dont il a eu un grand nombre d'enfants. Ces derniers

[1] *Annales de la propagation de la foi*, v. XVIII, p. 522-23.

[2] Le P. Lacombe est l'auteur de plusieurs ouvrages d'un grand mérite sur les langues sauvages. Le premier, il a ouvert un chemin, sur un espace d'environ douze cents milles, depuis le lac Sainte-Anne (Maniton Lake) jusqu'au fort Garry ; la contrée qu'il parcourut était alors infestée de Cris, d'Assiniboines et de Sauteux. Cette route est suivie aujourd'hui par les caravanes de la Compagnie de la baie d'Hudson. Depuis quelques années, le P. Lacombe s'occupe activement d'un mouvement d'immigration française au Manitoba, qui a déjà eu des résultats très-satisfaisants.

voient grandir sous leurs yeux leurs arrière-petits-fils, et ces cinq générations, en se contemplant, peuvent attester que notre climat glacé ne dévore pas ses habitants. Ce vieux Cardinal a éprouvé toutes les misères, toutes les privations qu'un homme peut supporter, et néanmoins, âgé de près d'un siècle, il jouit encore de toutes ses facultés physiques et intellectuelles; sa mémoire est prodigieuse : il est l'histoire vivante du pays. Ici, la longévité des Canadiens est aussi proverbiale que celle des Français l'est au Canada [1]. »

François Beaulieu était probablement le plus ancien habitant du Nord-Ouest quand il mourut, au mois de novembre 1872, âgé de près de cent ans. Né dans le pays, il n'avait cessé d'y demeurer. Il habitait les bords du grand lac des Esclaves, à l'arrivée des premiers employés du Nord-Ouest, vers 1778. Il fut aussi l'un des Canadiens [2] qui, quinze ans plus tard, accompagnèrent sir Alexandre Mackenzie dans son fameux voyage de découverte aux Montagnes Rocheuses. [3]

[1] *Annales de la propagation de la foi*, v. XXVII, p. 224.

[2] Les autres compagnons de Mackenzie étaient Alexandre Mackay, Joseph Landry, Charles Doucet, Baptiste Bisson, François Courtois et Jacques Beauchemin. Joseph Landry et Charles Doucet l'avaient accompagné dans un voyage précédent.

Des Canadiens ont été choisis comme guides non-seulement par Mackenzie, mais par presque tous ceux qui ont voyagé dans l'Ouest, dans le Nord-Ouest et jusqu'à la mer polaire. Ce sont eux qui ont conduit la plupart des expéditions les plus importantes, entreprises dans un but scientifique, militaire ou de découverte. Personne ne connaissait aussi bien que ces voyageurs la géographie de cette vaste contrée.

[3] Sir Alexandre Mackenzie est surtout connu par la découverte du grand fleuve auquel il a donné son nom. « On ne saurait, » dit l'abbé Petitot, « enlever à ce voyageur l'honneur d'avoir découvert officiellement le *Naotcha* ou Mackenzie, de

Ce vieux chasseur avait plus de soixante-dix ans lorsqu'il fut baptisé, en 1848, par Mgr Taché, alors Père Oblat, et il persévéra depuis dans la pratique de la religion avec une ferveur remarquable. Voici ce qu'en écrivait ce dévoué missionnaire, à la date de 1856 ....« Reposons-nous quelques instants chez le seigneur de la rivière au Sel, le bon vieillard Beaulieu, autrefois la terreur des maîtres du pays et aujourd'hui l'enfant soumis de l'Homme de la prière, qu'il reçoit toujours avec empressement et générosité, versant des larmes sur les longues années passées dans l'infidélité et s'efforçant par une vie admirable de foi et de piété de racheter le temps perdu [1].»

Nous pourrions citer bien des exemples de ce genre, où l'esprit de foi de nos compatriotes se manifeste sous les formes les plus vives et les plus touchantes. Ceux-là pourtant suffiront à démontrer que, si le feu de la vérité religieuse est souvent resté à l'état latent chez eux pendant de longues années, il n'a fallu presque toujours qu'une occasion favorable pour le faire éclater soudainement avec une admirable vivacité.

l'avoir décrit et d'en avoir dressé le plan; toutefois nous ne devons pas oublier qu'il se trouvait des Métis français dans la rivière des Esclaves, c'est-à-dire dans le haut Mackenzie, dès l'arrivée des premiers explorateurs. D'ailleurs sur tout le parcours du fleuve, les localités ont reçu et portent encore des noms français, et le Mackenzie est beaucoup plus connu dans le pays sous le nom de Grande-Rivière. Faut-il voir dans ces données une preuve d'explorations faites antérieurement par des coureurs de bois canadiens? C'est ce qu'il est permis de penser sans porter atteinte toutefois à l'honneur du grand voyageur qui légua son nom au *Naotcha* et découvrit la route du Pacifique.» —*Géographie de l'Athabaskaw-Mackenzie.*

[1] *Vingt années de missions dans le Nord-Ouest*, p. 74.

Les Canadiens-Français de l'Ouest ont-ils bien conservé leur langue et leurs habitudes nationales ? Dans les établissements les plus exposés, ils n'ont pas toujours résisté à l'absorption étrangère ; mais la plupart ont su conserver, comme un trésor précieux, le signe le plus caractéristique de leur origine, la langue française. Les témoignages de maints voyageurs que nous pourrions invoquer ne laissent aucun doute à ce sujet.

Volney, auteur du *Tableau du climat et du sol des Etats-Unis*, dit que les Canadiens-Français établis, au nombre de quatre-vingt-dix, au poste Vincennes, sur la rivière Ouabache, ne savaient point l'anglais, à la réserve de trois ou quatre, malgré leur contact avec les colons américains. Il reconnaît que le langage de ces Français n'est pas un patois, comme on le lui avait dit, « mais un français passable, mêlé de beaucoup de termes et de locutions de soldat. Cela devait être ainsi, tous ces postes ayant été primitivement fondés ou habités en majeure partie par des troupes ; le régiment de Carignan a fait souche au Canada. ...... Voisiner et causer sont pour des Français, un besoin d'habitude impérieux, l'on ne saurait citer, sur toute la frontière de la Louisiane et du Canada, un seul colon de cette nation, établi hors de la froncière et de la vue d'un autre : en plusieurs endroits, ayant demandé à quelle distance était le colon le plus écarté : « Il est « dans le désert, me répondait-on, avec les ours, à une « lieue de toute habitation, *sans avoir personne avec « qui causer.* »

A la date de la visite de Volney, au mois d'août

1796, Vincennes comptait environ cinquante maisons, et se trouvait en plein désert, à soixante lieues du poste le plus rapproché.

Un voyageur français, M. Reclus, qui visita en 1859 les anciens établissements français de Cahokia, Kaskaskia, Saint-Charles, Gasconnade et Sainte-Geneviève, nous apprend « que leurs habitants s'adonnent à la culture, particulièrement à celle de la vigne et des vergers, qui est leur spécialité, vivant entre eux, ayant conservé leur langage et leurs mœurs, mais ayant vu se substituer peu à peu à leur ancienne et proverbiale gaieté, héritage des Canadiens, une physionomie un peu mélancolique ; semblables dans ce pays dont ils sont pourtant les habitants originaires à une population exilée qui regrette sa patrie. »

M. Ernest Duvergier de Hauranne fut très-étonné de trouver dans le Minnesota, en 1864, une nombreuse population française bien conservée: « Ce pays, dit-il, est plein de Français. L'ancienne colonie a laissé ici un petit noyau suffisant pour attirer des recrues. Quelques-uns viennent de la mère-patrie, la plupart ont émigré du Canada par les grands lacs. Quand je ne les aurais pas reconnus à leur langage, leurs plaisanteries, leurs danses, leur gaieté invincible à la fatigue me les auraient désignés. D'ailleurs tous les anciens noms de la vallée du Mississipi portent la trace de cette origine [1]. On trouve dans le Minne-

[1] Tous les noms de rivières et de positions, dans le Missouri, tels que Montbrun, la Gasconnade, la Bonne-Femme, la Prune, la Charbonnière, la Bénite, sont français. Le mot de *prairie* est devenu anglais pour les habitants des États-Unis, comme *sarana* était devenu français pour les colons des Antilles. — *Voyages en Amérique*, par J. McCarthy, v. I, p. 258.

sota, Saint-Cloud, Saint-Paul, Saint-Antoine, Sainte-Croix, le lac Pépin, plus bas, dans le Wisconsin, La Crosse, Trempeleau, Prairie-du-Chien, et tant d'autres. Ces lieux, qui sont devenus des villes, n'étaient au temps de la domination française que des postes militaires ou des comptoirs isolés; le bassin des deux fleuves comptait à peine quelques milliers de colons. Mais le nom français y reste attaché comme un indestructible souvenir[1]. »

Les Canadiens du Minnesota ont même réussi à faire publier, à différentes reprises, plusieurs documents officiels en français. Mais ils n'obtiennent cet acte de justice qu'aux époques où les partis politiques ont intérêt à se concilier leurs bonnes grâces, car nulle part ailleurs on ne tend plus vers l'unification de langage qu'aux Etats-Unis, où la langue anglaise règne presque partout en souveraine. Cette justice partielle, rendue à la langue européenne, la première parlée dans ces régions, est due en bonne partie à l'intelligente initiative de M. Z. Demeulles, d'Osséo, lequel fut pendant plusieurs années l'un des membres de la législature du Minnesota.

M. Louis Simonin fait l'éloge des Canadiens accourus à la recherche de l'or dans l'Eldorado américain : « Venus à pied en Californie à travers les plaines de l'Amérique du Nord, les Canadiens exercent principalement, dans le comté de Mariposa, le métier de bûcheron et de charbonnier. La plupart ne parlent que le français, la langue de leurs aïeux, et s'en font gloire. Ce sont de courageux et infatigables voyageurs, doux, honnêtes et fidèles à

[1] *Huit mois en Amérique*, 1864-65, v. I, p. 240.

leur parole. Ceux d'entre eux qui s'occupent sur les placers ne sont guère heureux dans leurs recherches ; ils gagnent à peine de quoi vivre au lavage de l'or[1]. »

Ce même écrivain qui alla faire l'examen des mines de Marquette, Michigan, il y a quelques années, remarqua la même persistance à parler leur langue maternelle chez nos compatriotes de l'endroit : « Les Canadiens-Français, dit-il, tous hommes des bois, et de père en fils, familiers avec la manœuvre de la hache, sont employés à des travaux qu'ils exécutent mieux que personne. Quelques-uns ne savent pas parler l'anglais, saisissant exemple de l'attachement du Français pour sa langue maternelle, et de l'éloignement qu'il a toujours professé pour les choses des pays étrangers[2]. »

Ecoutons maintenant M. William R. Smith, l'historien du Wisconsin : « Malgré tous les changements que cette contrée a subis, la langue française est encore parlée par une partie de la population. Quoique le dialecte canadien prévale parmi les colons français, cependant, il ne manque pas d'endroits, dans le Wisconsin, où l'on peut entendre le pur langage parisien, et où l'on a conservé l'ancienne courtoisie française. Pour s'en convaincre, il suffit de visiter les alentours de la Baie-Verte et de la Prairie-du-Chien[3]. »

M. Smith est évidemment imbu de l'idée que les Canadiens en général parlent un patois ; c'est une

[1] *Voyage en Californie.*
[2] *Le Monde Américain*, p. 223.
[3] *History of Wisconsin*, v. I, p. 112.

fausse opinion, tant répandue parmi ses compatriotes, que nous ne lui reprocherons pas trop son ignorance sur ce point.

Un autre écrivain du Wisconsin raconte qu'il y a environ trente ans un voyageur français distingué fut surpris d'entendre un citoyen natif de cet Etat parler le français avec une pureté et une élégance qui le charmèrent [1].

Mais le plus beau trait de cet invincible attachement à la langue française, nous allons le trouver là où nous n'oserions peut-être pas le soupçonner— sur les bords lointains de la rivière Ouallamet, dans l'Orégon, à plusieurs centaines de lieues du Canada ; il est consigné dans une intéressante relation de voyage, écrite par M. Duflot de Mofras, il y a plus de trente-cinq ans .

« Nous avons remarqué, dit-il, non sans plaisir, l'empressement que mettaient les Français du Canada à venir quelquefois de plusieurs lieues pour voir un « Français de France, » comme ils nous appellent. L'un nous disait que sa famille était venue de Normandie au Canada avec le marquis de Beauharnais, l'autre que son père avait servi au régiment de la Reine ; ils nous faisaient mille questions sur la France, et nous exprimaient vivement le désir de se réunir à elles, et, en attendant, de la savoir forte et heureuse. Quand nous nous arrêtions dans leurs fermes, nous étions sûrs d'y trouver la plus franche hospitalité ; ils nous prêtaient leurs meilleurs chevaux et nous servaient de guides dans nos explorations.....

[1] *Address delivered before the State Historical Society of Wisconsin, at Madison, january* 21, 1851, by M. L. Marfin, p. 17.

Bien que la grande majorité des colons aient épousé des femmes indiennes, la langue française est la seule en usage dans la colonie. Les rapides, les cascades, les mauvais pas portent tous des noms français : la Porte de l'Enfer, la Course de Satan, le Passage du Diable, les Cornes du Démon, et autres gentillesses puisées dans le vocabulaire français.

« Dans une visite que nous fîmes avec le gouverneur Simpson au Ouallamet, nous ne pûmes nous empêcher de remarquer la pénible impression qu'éprouvaient les Canadiens en se voyant gouvernés par une personne d'une race et d'une religion différente de la leur, et qui ne parlait même pas leur langue. Plusieurs fermiers, en effet, répondirent à sir George, qui leur disait en anglais : Bonjour, mes amis, comment vous portez-vous ?—Nous ne parlons pas anglais, nous autres, nous sommes tous Français ici.

« Les Canadiens, au reste, sont habitués à ne considérer comme véritablement supérieur que ce qui vient de France ; ils laissent percer cette prévention favorable dans les moindres choses. C'est ainsi qu'ils appellent la plus belle race de canards domestiques, des canards de France ; les souliers de cuir anglais, des souliers français, des livres sterling, des louis ; l'Europe, la France, et tous les blancs, des Français. Les Indiens eux-mêmes poussent si loin cette ancienne croyance, qu'un vieux guide, un Métis iroquois, auquel l'on demandait où avait été confectionné un fort beau fusil qu'il portait sur l'épaule, répondit qu'il venait de la *vieille France de Londres* [1]. »

« Plusieurs fois », dit encore le même narrateur, « en parcourant la rivière Colombie, notre cœur a battu en entendant, même au milieu du vent et de la pluie,

[1] *Exploration du territoire de l'Orégon, etc.*, v. II, p. 213-214.

entonner des airs qui nous rappelaient la patrie, en retrouvant sur ces rivages éloignés, chez ces fils de la Nouvelle France, le courage et la gaieté de notre ancien caractère national [1].»

On ne saurait citer rien de plus touchant, rien qui puisse flatter plus agréablement notre amour-propre national.

Le voyageur qui parcourt nos solitudes du Nord-Ouest est tout surpris d'y entendre notre langue, que Canadiens et Métis français ont portée jusqu'aux rivages arctiques. Henry disait [2], il y a un siècle, que les traiteurs anglais parlent d'ordinaire le français dans le Nord-Ouest, et cela est encore vrai pour un grand nombre. Le français est aussi la langue du missionnaire et celle que les Sauvages connaissent le mieux. Si les Anglais ont eu le mauvais goût de substituer bien des noms nouveaux aux anciens noms français des localités, nos voyageurs montrent leur singulier respect pour leur origine en s'obstinant à conserver ces mêmes anciens noms, n'en déplaise à la géographie moderne.

Plus d'une de nos colonies franco-canadiennes possède des « Sociétés Saint-Jean-Baptiste, » qui sont à la fois des associations nationales et de bienfaisance. Tous les ans, elles chôment avec un enthousiasme indicible la fête de la grande famille française du Canada, célébrée avec tant de pompe, à pareille époque, sur les bords du Saint-Laurent.

[1] *Ibid.* p. 183. Voir aussi *Voyages en Californie et dans l'Orégon*, par M. de Saint-Amant, envoyé du gouvernement français, en 1851-1852.

[2] *Travels and Adventures in Canada and the Indian Territories between* 1760 *and* 1770, p. 329.

Tous les ans, le vingt-quatre juin, des milliers de cœurs battent là-bas à l'unisson des nôtres, et demandent au patron de notre pays de conserver toujours pleins de sève et de vitalité l'arbre de notre nationalité et ses rejetons qui croissent çà et là sur les bords des rivières de l'Ouest, jusqu'au-delà des Montagnes Rocheuses.

Nos compatriotes de l'Ouest exercent assez d'influence politique dans certains Etats et Territoires pour pouvoir élire quelques-uns des leurs dans les assemblées législatives.

Le premier lieutenant-gouverneur de l'Illinois a été un Canadien, le colonel Pierre Ménard, et le dernier sénateur du Missouri au Congrès de Washington, M. Louis-Vital Baugy, mort tout récemment, avait du sang français dans les veines. M. Crépeau qui fut gouverneur du Michigan, il y a quelques années, était aussi de descendance franco-canadienne.

La législature du Minnesota a compté jusqu'à trois députés canadiens, et notre race a été aussi représentée plusieurs fois dans la Louisiane [1], le Mis-

[1] M. E.-E. Malhiot a joué un rôle politique marquant dans la Louisiane, où il avait émigré après la révolution canadienne de 1837. Il s'y distingua et comme avocat et comme politique; en 1836, un district de l'Etat l'élut sénateur en son absence. Après avoir réalisé une fortune au barreau, il se livra à la culture, du sol mais éprouva de grandes pertes sur ses plantations, lors de la guerre de Sécession. Ayant appris, plus tard, que beaucoup de Canadiens de sa paroisse natale, Saint-Pierre-les-Becquets, voulaient émigrer aux Etats-Unis, il conçut le projet de fonder une colonie française agricole dans l'Illinois. En 1866, il acheta d'immenses prairies très-fertiles, et une cinquantaine de familles vinrent bientôt commencer un établissement sous sa direction; il construisit une chapelle et obtint les services d'un prêtre canadien. M. Malhiot travaillait avec beaucoup d'activité à assurer un avenir prospère à sa jeune colonie de L'Assomption, quand la mort vint le surprendre inopinément, au mois d'août 1875, à l'âge de soixante et un ans. Il laisse une épouse et deux fils qui promettent de porter dignement son nom.

souri, l'Illinois, le Michigan, le Wisconsin, l'Indiana, le Montana et le Texas.

L'influence française serait encore plus sensible dans ces Etats si un grand nombre de Canadiens, dans l'espoir louable de revenir tôt ou tard au pays natal, ne refusaient de prêter le serment de naturalisation, qui peut seul leur permettre de se mêler activement de la chose publique.

On a écrit relativement peu de chose jusqu'à présent sur les Canadiens de l'Ouest. Il ne manque pas d'ouvrages très-intéressants sur les premières explorations dans cette vaste contrée, sur les grandes découvertes des Marquette, des Joliet et des La Salle; les mœurs et les habitudes de nos fameux *voyageurs* ont bien aussi exercé l'imagination de plusieurs romanciers — Cooper, Washington, Irving, Jules Verne, Gustave Aymard entre autres; mais ces écrivains, auxquels nous pouvons souvent reprocher des inexactitudes et même des injustices, n'ont guère dépassé ce cadre. Comme toujours les renommées les plus retentissantes ont absorbé l'attention publique au détriment d'autres personnalités, qui, pour être moins vantées n'en sont pas, pour cela, moins importantes.

Au reste, le silence qui enveloppe tant de faits dignes de mention, tant d'actes émouvants, héroïques même, est assez facile à expliquer. Pour ne parler que de nos chasseurs et coureurs de bois, justement renommés, leurs exploits n'ont eu en général d'autre témoin que la nature sauvage qui les environnait. Ignorant l'art d'écrire leurs souvenirs, lorsqu'ils ont pu revoir leurs foyers, après avoir échappé à

mille dangers, toute leur ambition s'est bornée à raconter au coin du feu quelques épisodes de leurs pérégrinations lointaines, souvent plus merveilleux que les contes de fées.

Il est vrai que leurs récits se sont perpétués dans un certain nombre de familles, où ils sont passés à l'état légendaire. Mais combien aussi sont tellement défigurés qu'il n'est plus possible de les rattacher à la tradition. C'est un fait regrettable ; car quelle abondante moisson on eût pu y recueillir pour l'histoire du Canada, qui se serait enrichie de drames nouveaux d'un intérêt saisissant. Quel superbe bouquet nos écrivains n'eussent-ils pas formé de toutes ces fleurs vivaces, perdues dans les déserts les plus reculés et sur les bords des grands fleuves de l'Amérique !

Ni les pionniers véritables de l'Ouest, à de rares exceptions près, ni les fondateurs des principaux Etats de cette contrée, ni les premiers habitants de leurs grandes villes n'ont encore été appréciés à leur juste valeur. Cependant, au prix de quels dangers, de quelles privations, de quelle persévérance, n'ont-ils pas accompli leur œuvre civilisatrice ?

Les Américains ne connaissent guère que leur Daniel Boone — devenu pour eux un héros légendaire — et pourtant plus d'un Canadien a fait autant et même beaucoup plus que le pionnier du Kentucky. Nous ne voulons pas attribuer leur ignorance à un parti pris ou à un sentiment d'exclusivisme national, car nos voisins ont trop bien traité quelques-unes de nos gloires pour mériter un jugement aussi évidemment injuste. On les a vus, par exemple, élever des statues à nos célèbres découvreurs du Mississipi,

exalter leur courage et leur héroïsme de toutes manières, donner leurs noms à des centres importants, quand ces mêmes héros ne rencontraient souvent parmi nous qu'une inexplicable indifférence.

Nous croyons d'autant moins à ce parti pris que des sociétés historiques — entre lesquelles il faut mettre au premier rang la société historique du Wisconsin—ont fait de louables efforts depuis quelques années pour tirer de l'oubli plusieurs des premiers pionniers canadiens de l'Ouest. Le manque de renseignements authentiques, voilà ce qui a empêché jusqu'à présent l'historien de décerner des couronnes à ces hommes intrépides qui ont tant fait honneur au nom canadien sur la terre étrangère.

Les deux volumes que nous offrons aujourd'hui au public ont pour but de combler en partie cette lacune. Quoique nous n'osions nous flatter d'avoir rempli une tâche aussi considérable et aussi difficile d'une manière complète, nous croyons avoir réussi cependant à répandre quelque lumière sur bien des hommes et des faits injustement ignorés. Nous avons voulu surtout démontrer que les Canadiens-Français, après avoir découvert l'Ouest, ont encore le plus fait pour son établissement, en fondant la plupart de ses villes, et en devenant, dans bien des cas, les principaux instruments de sa grandeur et de son prodigieux développement. A ceux qui seraient tentés tout d'abord de croire que nous donnons une part trop large à nos compatriotes, nous les prions de vouloir bien prendre connaissance des pages qui vont suivre, persuadé qu'elles seront notre meilleure justification.

Cet ouvrage est le fruit de dix années d'études et de recherches multiples. Pour qu'il fût moins imparfait, nous avons puisé à toutes les sources qui nous ont paru autorisées : anciennes relations, souvenirs de voyages, pièces inédites, notes autobiographiques mises complaisamment à notre disposition. La plupart de nos biographies ont déjà été publiées dans des journaux et des revues, mais nous les avons remises sur le métier. Plusieurs ont subi des corrections ou des développements notables, quelques-unes même une transformation presque complète.

Deux écrivains étrangers ont bien voulu leur reconnaître quelque valeur en mettant sous les yeux du lecteur américain nos études biographiques de Charles de Langlade et de Noël Levasseur. La traduction de la vie du pionnier du Wisconsin [1] a été faite par la plume élégante de Mme Fairchild Dean, et celle de la vie du fondateur de Bourbonnais [2], Illinois, par M. l'abbé Fanning, ci-devant de l'Université de Louvain, Belgique.

Dans la disposition de l'ouvrage, l'ordre chronologique n'a été observé que partiellement ; autant que possible nous avons réuni ensemble les biographies des personnages qui ont figuré sur le même théâtre. Nous avons d'abord parlé des Canadiens les plus marquants du Wisconsin, du Michigan, du Minnesota, du Dakota, de l'Illinois, du Missouri, du Texas et du Nouveau-Mexique, puis sont venus ceux de la Californie, de l'Orégon, du Nord-Ouest canadien et du Manitoba.

[1] *Collections of the Historical Society of Wisconsin*, v. VII, p. 123-188.

[2] *The Chicago Pilot*, juillet 1875.

Il serait long de mentionner toutes les personnes qui ont bien voulu faciliter notre travail en nous communiquant des renseignements précieux, mais nous ne saurions cependant nous dispenser d'offrir nos sincères remercîments à Sa Grandeur Mgr Lamy, évêque de Santa-Fé, Nouveau-Mexique ; à M. l'abbé Ravoux, vicaire général de Saint-Paul, Minnesota ; au P. Lalumière, S. J., de Milwaukee; au Révd. M. Marsile, de Bourbonnais, Illinois ; à M. l'abbé Bois, curé de Maskinongé ; à M. l'abbé Tanguay, le premier entre nos généalogistes ; au général H.-H. Sibley, de Saint-Paul, Minnesota ; à M. Joseph Dubuc, président de l'Assemblée législative du Manitoba. Nous devons faire une mention toute spéciale de notre distingué compatriote, le major Edmond Mallet, qui, durant un long séjour dans la capitale des Etats-Unis, a exploré, à notre demande et à notre profit, les trésors historiques de la bibliothèque du Congrès.

Ottowa, ce 23 octobre 1877.



AUGUSTIN GRIGNON

LES CANADIENS DE L'OUEST

CHARLES DE LANGLADE

Les nombreux mémoires [1] publiés par la Société historique de Wisconsin sur l'époque primitive du Nord-Ouest, renferment, entre autres choses, une relation très-intéressante, remplie d'épisodes curieux et émouvants, sous le titre : « Souvenirs d'Augustin Grignon. »

Ce récit embrasse une période de soixante et douze ans. L'auteur s'adonna, pendant plusieurs années, à la traite des pelleteries, qui lui valut une honnête aisance, puis il se retira à la Butte-des-Morts, dans l'Etat de Wisconsin, où il s'est éteint à un âge très-

[1] *Collections of the State Historical Society of Wisconsin.* Sept volumes in 8o.

avancé. C'est là que M. Lyman C. Draper, auteur de plusieurs ouvrages historiques, a été recueillir des lèvres même du capitaine Grignon, alors presque octogénaire, ces précieuses réminiscences qui, sans lui, eussent été perdues pour l'histoire.

Cette visite de M. Draper date de 1857. Augustin Grignon jouissait à cette époque, malgré les glaces de l'âge, d'une santé encore robuste ; sa mémoire était d'une rare fidélité ; et à des habitudes simples, il joignait des manières agréables et polies, partageant ses loisirs entre la lecture et les plaisirs de la pêche et de la chasse [1].

Le mémoire de Grignon comprend une centaine de pages, et a le grand mérite de mettre en lumière des hommes et des faits ignorés, souvent de beaucoup d'importance. Les personnages qu'il met en scène sont presque tous de ces Canadiens, que l'appât du gain ou la passion des aventures poussaient alors en grand nombre vers les régions inexplorées de l'Ouest. Plusieurs ne méritent pas assurément l'oubli qui leur semble réservé, mais aucun n'a plus de titres à nos sympathies et à notre admiration que Charles de Langlade : car ce dernier a été non-seulement l'un des premiers pionniers de l'Ouest, mais aussi l'un des plus courageux défenseurs de la cause française au Canada.

Grignon tient la plupart des faits qu'il raconte de la bouche même de ce héros canadien, son illustre aïeul, ce qui leur donne un intérêt peu ordinaire. On pourrait, il est vrai, mettre en doute l'impartialité de son récit, s'il n'était prouvé que Langlade a plutôt

[1] Augustin Grignon vivait encore en 1859, et il était alors le plus ancien habitant de Wisconsin. La Société historique de l'Etat a fait peindre son portrait par Brookes, artiste de Milwaukee, pour en orner sa galerie de peinture.

amoindri que surfait l'importance du rôle qu'il a joué.

Nous avons pu compléter et corriger le mémoire de Grignon sous plus d'un rapport [1], et nous nous estimerons heureux d'avoir contribué à restituer à l'histoire un nom, qui, pour avoir été longtemps ignoré, n'en est pas moins glorieux.

I

La famille Langlade [2], d'abord connue sous le nom de Mouet de Moras, est originaire de Castel Sarrasin, dans la Basse-Guyenne, France. Pierre Mouet, seigneur de l'ile de Moras, enseigne dans une compagnie du régiment de Carignan, vint s'établir en 1668 aux Trois-Rivières. Il eut de son mariage avec Marie Toupin sept fils et deux filles : Pierre, Jacques, René, Louis, surnommé de la Borde, Michel, Joseph, Marie-Magdeleine et Thérèse. Il s'éteignit aux Trois-Rivières en 1708.

L'ainé, Pierre, « fils de noble homme »—comme il est dit aux registres des Trois-Rivières—était enseigne dans les troupes de la marine. Il épousa Elizabeth Jutras, qui lui donna plusieurs enfants : Marie, Françoise, Marie-Josette, Jean-Baptiste, Marie-Marguerite, Didace, Augustin et Isabelle. Son frère,

[1] Ce travail nous a surtout été facilité par une copie des registres français de la mission de St. Ignace de Michillimakinac —1695-1763—qui nous a été communiquée par M. l'abbé Tanguay, auteur du *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes.* Ces précieux documents ont été copiés d'une manière très-fidèle par l'abbé M. E. Jacker, missionnaire de St. Ignace, Michigan.

[2] La famille Langlade semble s'être perpétuée en France ainsi que celle de M. Du Pin des Essarts, du Cte de Lavour, de M. de Linière. Originaire de Guyenne, elle porte : *d'azur à deux barbeaux nageants d'argent, l'un sur l'autre.* Son chef actuel est M. de Langlade, au château de Greusses, Tarn. *Grandes Familles de France*, par l'abbé Daniel.

Michel, devint « capitaine des troupes » ; il se maria, en 1726, à Catherine Des Jourdy, fille du commandant des Trois-Rivières, et mourut d'apoplexie, en 1757, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Thérèse Mouet de Moras s'allia, en 1715, à Michel Trottier, dit sieur de Beaubien, seigneur de la Rivière-du-Loup.

Augustin Mouet de Moras naquit aux Trois-Rivières, au mois de septembre 1703 [1]. Le mémoire de Grignon [2] fait erreur en affirmant qu'il est né en France, qu'il y servit dans la marine et qu'il vint chercher fortune plus tard au Canada. Le premier il porta le surnom de sieur de Langlade [3], qui resta ensuite attaché à la famille, dont il devint le chef.

En 1727, il se forma une compagnie pour traiter avec les Sioux et autres tribus de l'Ouest sous le nom de Compagnie des Sioux, et ce fut probablement vers cette époque qu'Augustin de Langlade alla se fixer à Mackinac ou Michillimakinac [4], pour faire le commerce des pelleteries.

Ce fort, situé sur la décharge du lac Michigan dans le lac Huron, était l'entrepôt des postes du nord de même que Détroit était l'entrepôt des postes du sud. Les Sauvages qui venaient faire la traite à ce poste

[1] Voir *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes*, par l'abbé Tanguay, vol. I, p. 447.

[2] *Seventy-two years' Recollections of Wisconsin.*

[3] Le nom d'Augustin de Langlade est écrit dans les registres de Michillimakinac avec les variantes suivantes : M. d'Englade, M. d'Anglade, M. de l'Anglade, M. Langlade, M. Augustin Mouet de l'Anglade, M. Augustin Mouet, M. Augustin de Langlade, Messire Augustin de l'Anglade, Messire Augustin Moras de Langlade. Augustin de Langlade signait invariablement LANGLADE.

[4] Voici les variantes de ce nom sauvage : *Michillimakinaoua, Michillimakinac, Michilimakenac, Michilimakina, Michilimakinaouak, Michilimaquina, Miscilemackina, Misselimackinack, Misilemakinak, Missilimakina, Missilimakinac, Missilimakinak, Missilimaquina, Missilimaquinak.*

étaient les Sauteux et les Outaouais, et il pouvait en sortir, année commune, six à sept cents paquets de pelleteries. Le commandant du poste recevait trois mille francs par an, monnaie de l'époque, le commandant en second deux mille francs, et l'interprète six cents francs.

Augustin de Langlade fit un commerce considérable de fourrures, et il obtint dans ce but, conformément aux ordonnances, une permission du gouvernement français. Peu de temps après son arrivée à Michillimakinac, il épousa Domitilde, veuve de Daniel Villeneuve, sœur du chef principal des Outaouais, le roi Nissaouâquet—les régistres du poste disent « Nissaouakouad »—que les Canadiens appelaient *La Fourche*, et cette alliance ne contribua pas peu à lui donner beaucoup d'influence sur cette nombreuse tribu.

Madame Langlade avait eu plusieurs enfants de son union avec Daniel Villeneuve : Daniel, Anne, Marie-Louise-Thérèse, Jean-Baptiste, Agathe, Constant, Stanislas. Daniel naquit au mois de septembre 1712 ; Anne épousa d'abord Antoine Guillory, puis un nommé B. Blondeau en 1745 ; Marie-Louise-Thérèse se maria à l'âge de seize ans, le deux octobre 1736, à Claude Germain Gautier de Vierville ; Agathe, née au mois de février 1724, épousa en premières noces M. Souligny, un homme sévère et cruel, puis Amable Grignon, et mourut à la Baie-Verte, à un âge très-avancé, sans laisser d'enfants. Le mémoire de Grignon affirme à tort que ces enfants étaient issus du mariage d'Augustin de Langlade et de Madame Villeneuve.

Charles Michel de Langlade naquit à Michillimakinac au commencement du mois de mai 1729—et

non 1724—comme dit le mémoire de Grignon, et il fut baptisé le neuf de ce mois. Quoique parfaitement isolé de la civilisation, le jeune Langlade put acquérir cependant d'autres connaissances que celles que l'on acquiert dans la loge du Sauvage. Un successeur du P. Marquette—probablement le P. du Jaunay [1]—lui donna des leçons et commença son éducation.

S'il ne fut pas donné à Langlade de compléter son instruction, il put, du moins, débuter de bonne heure dans le dur métier de la guerre. Une circonstance assez singulière lui fournit l'occasion d'assister à un engagement sérieux, à un âge où le bruit des armes n'inspire d'ordinaire que de l'effroi.

Vers 1736, la tribu des Outaouais se trouvait aux prises avec une peuplade sauvage alliée aux Anglais. Deux fois, ses «jeunes gens» avaient été assaillir une bourgade ennemie, et deux fois ils avaient été repoussés. Le commandant français de Michillimakinac les sollicitait vainement de renouveler l'attaque : ils s'y refusaient obstinément. Cependant, le grand chef *La Fourche* crut voir dans un songe que l'ennemi serait mis en déroute si le jeune Langlade accompagnait l'expédition. Or, les songes jouent un grand rôle chez les Sauvages et sont la base de toutes leurs superstitions; ils sont des ordres irrévocables qu'il n'est pas permis de mépriser, et ils règlent pour eux la pêche, la chasse, les danses, les jeux et la guerre [2].

[1] Les pères jésuites du Jaunay et C. G. Coquar étaient les missionnaires de Michillimakinac à cette époque.

[2] Telle était l'importance qu'on attachait aux songes, qu'une fête avait été instituée pour fournir une ample satisfaction à tous les rêveurs. La fête des songes ou, suivant l'expression des Iroquois, le *renversement de la cervelle*, était une espèce de bacchanale, pendant laquelle on se livrait aux plus étranges folies; chaque acteur dans la scène, s'étant déguisé d'une manière ridi-

Les Outaouais firent alors de vives instances auprès d'Augustin de Langlade pour obtenir que son fils les accompagnât à la guerre. Langlade céda finalement à leur pressante demande, mais, comme autrefois le chevalier Bayard, le jeune héros dut s'engager à ne jamais le déshonorer dans le «train des armes.»

Pleins d'une nouvelle confiance, les Outaouais s'élancèrent avec ardeur à l'attaque du village ennemi, dont ils s'emparèrent en faisant entendre leur terrible cri de guerre. Bien des chevelures furent scalpées et vinrent orner les huttes des vainqueurs.

Cet enfant était évidemment protégé par quelque puissant Manitou ; aussi les Outaouais ne levaient la hache de guerre dans la suite que lorsqu'ils étaient accompagnés de celui que protégeaient les esprits. Ce fait explique l'influence remarquable qu'il prit tout d'abord sur cette tribu, toujours si fidèle à la cause française.

II

Le mémoire de Grignon dit que Augustin et Charles de Langlade émigrèrent vers 1745 de Michillimakinac à la Baie des Puants [1], connue aujourd'hui sous le nom moins prosaïque de la Baie-Verte. Cela nous paraît douteux, car les registres de Michil-

oule, courait de cabane en cabane, bouleversant et renversant tout, sans que personne n'osât s'opposer à ses extravagances. A la fin de la fête, les dommages étaient réparés, et un festin annonçait le retour à la vie ordinaire.—*Cours d'histoire du Canada* par l'abbé Ferland, vol. I, p. 100.

[1] La *Relation des Jésuites* de 1648 dit que les Sauvages qui habitent cette baie sont appelés Puants, "non pas à raison d'aucune mauvaise odeur qui leur soit particulière, mais à cause qu'ils se disent être venus des côtes d'une mer fort éloignée vers le septentrion, dont l'eau étant salée, ils se nomment les peuples de l'eau puante."

limakinac semblent faire croire que les Langlade ne quittèrent ce poste qu'en 1763. Il est fort possible, cependant, qu'ils aient demeuré, par intervalles, à la Baie-Verte, avant 1745 et depuis cette date, dans le but de faire la traite avec les indigènes.

Si l'on en croit le mémoire de Grignon, les Langlade s'établirent les premiers sur les bords de la rivière aux Renards, et devinrent ainsi les principaux propriétaires du sol avoisinant, alors couvert de noires forêts, qui s'étendaient à perte de vue. Autour d'eux vinrent s'établir de Souligny, un chef sauvage Menomoni, que les Canadiens appelaient M. Caron, et quelques Métis. Tel fut le berceau de l'Etat du Wisconsin, tel fut le premier mouvement civilisateur dans ces bois solitaires.

Les nouveaux colons furent assez bien accueillis par les Sauvages. Seule, la tribu commandée par un chef du nom de Tepakénéni, qui demeurait à quelques milles plus loin, là même où s'élève aujourd'hui le village de Marinette ou Menomoni, menaçait quelquefois de s'emparer des magasins de Langlade, afin de se faire donner des présents. Mais ce dernier se contentait de répondre à ceux qui proféraient des menaces : « Mes amis, si vous êtes venus ici pour nous combattre, allons nous mesurer sur la prairie de l'autre côté de la rivière, où nous pourrons vous donner tout à l'aise cet amusement. » Les Sauvages qui connaissaient la valeur de Langlade, se gardaient bien de relever le gant.

Ce même Tepakénéni eut une querelle quelque temps après avec un traiteur du nom de St. Germain, à l'embouchure de la rivière Menomoni, et le poignarda mortellement. Ce crime ne resta pas impuni. Au retour d'un voyage dans le haut du Mississipi, il

eut un différend avec un indien qui, à bout d'arguments, lui logea froidement une balle dans la tête.

Vers ce temps-là, un forgeron du nom de Amiot, d'origine française, vint se fixer à la Baie-Verte, pour y exercer son métier. Un Indien nommé Ishquaketa lui ayant donné un jour une hache à réparer, vint peu de temps après réclamer son outil, en offrant à Amiot, selon la coutume, une peau pour prix de son travail. Ce dernier n'avait pas la mémoire très-fidèle, paraît-il, et il nia que le Sauvage lui eût remis une hache pour la faire réparer. L'autre riposta vivement, réclamant sa hache à grands cris. A bout de patience, Amiot le saisit par le cou et le brûla affreusement avec ses tenailles encore toutes rouges. L'Indien, fou de rage, lui asséna à son tour un coup de hache qui l'étendit sans connaissance.

Le Sauvage se rendit à l'instant chez Langlade pour lui avouer l'acte de vengeance terrible auquel il s'était porté :—J'ai tué le forgeron, lui dit-il.—Pourquoi as-tu fait cela ? répondit Langlade.—Pourquoi ? Regarde donc comme il m'a brûlé. J'ai frappé pour me défendre.

Langlade courut auprès d'Amiot pour le secourir, s'il était encore temps. A son arrivée, le malheureux forgeron respirait encore, mais il était blessé à la tête d'une manière affreuse. Langlade le fit transporter dans la maison qu'il habitait, où il le confia aux soins d'une Indienne qui exerçait la médecine.

Amiot recouvra rapidement ses forces, et son rétablissement était certain, lorsqu'un jour un frère du cruel Tepakénéni, réussit à s'introduire dans sa chambre. En entrant dans l'appartement, l'Indien s'avança vers Amiot et lui donna un coup de couteau qui mit fin à ses jours. L'Indienne lui ayant

demandé la raison de son crime, il répondit qu'il avait pris en pitié l'infortuné forgeron et qu'il avait voulu mettre un terme à ses souffrances.

Les habitants de la Baie-Verte ne virent pas la chose du même œil, et ils lui auraient sur le champ fait expier son crime, si, prévoyant le sort qui l'attendait, il ne se fut enfui dans quelque région éloignée. Le meurtrier laissa le calme se faire dans les esprits et il revint à la Baie-Verte, où il périt peu de temps après dans une rixe causée par la boisson. Fait singulier, son assassin fut presque en même temps mortellement frappé par le couteau d'un autre Indien. Nouvelle et terrible application de cette parole du livre de la Sagesse : *Quiconque répandra le sang, son sang sera répandu.*

Le document suivant consigné dans les registres de Michillimakinac fait voir que Langlade était cadet dans les troupes à cette époque : « Aujourd'hui, samedi saint, vingt-huitième jour du mois de Mars de l'année mil sept cent cinquante, j'ay baptisé solennellement dans l'église de cette mission, Charles, jeune homme, âgé d'environ dix-huit ans, esclave de M. René Bourassa, suffisamment instruit et désirant le saint baptême. Le parrain a été le sieur Charles Langlade, cadet dans les troupes, et la marraine, Mlle Bourassa. Fait à Michillimakinac, l'an et jour que dessus. P. du Jaunay, missionnaire de la Compagnie de Jésus. »

III

Tandis que Charles de Langlade établissait son influence sur les Sauvages, les événements se compliquaient au Canada.

De graves difficultés s'étaient élevées entre la

France et l'Angleterre dans l'Acadie et la vallée de l'Ohio, au sujet de la délimitation des frontières ; il y avait même déjà eu quelques rencontres sanglantes dans les bois, quoique l'on fût encore en paix, et il était évident que de part et d'autre on saisirait la première occasion d'en venir aux mains. Aussi l'assassinat d'un officier français, M. de Jumonville, envoyé en parlementaire auprès de Washington, à la tête d'une trentaine de soldats, pour sommer les Anglais d'évacuer les retranchements qu'ils venaient d'élever dans la vallée de l'Ohio, fut le signal de cette longue et terrible guerre de Sept Ans, qui devait mettre le feu aux deux mondes, et avoir des conséquences si désastreuses pour la France.

Vaudreuil, gouverneur de la colonie, prit les mesures nécessaires pour tenir tête à l'ennemi, et s'empressa d'envoyer les troupes régulières et les milices canadiennes. Les Sauvages du Nord-Ouest, joints aux coureurs de bois, si nombreux à cette époque, pouvaient fournir un contingent précieux, et il n'hésita pas d'en confier le commandement à Charles de Langlade, dont les exploits étaient parvenus jusqu'à ses oreilles. Uni aux Sauvages par les liens du sang, par des habitudes communes, familier avec leurs dialectes, avec leur mode de faire la guerre, renommé pour sa bravoure et son habileté, jouissant d'une autorité incontestable, Langlade était bien l'homme de la situation.

A son appel, le tomahâk fut déterré, les tribus s'armèrent avec empressement, et une foule de guerriers vinrent se rallier à l'ombre du drapeau français. On remarquait à la tête de ces bandes plusieurs chefs célèbres, entre autres, croit-on, le fameux Pontiac, qui devait s'illustrer quelques an-

nées plus tard par sa conjuration contre les Anglais.

Après avoir organisé ses forces, Langlade reçut ordre de se diriger en toute hâte vers le fort Duquesne, dont le général Braddock, nouvellement arrivé d'Angleterre avec des troupes aguerries, allait tenter de s'emparer, afin de rejeter les Français au-delà de la vallée de l'Ohio.

Langlade arriva au fort Duquesne au commencement de juillet 1755. Le sieur de la Pérade, envoyé avec quelques Français et Sauvages, à la découverte de l'armée ennemie, dont on épiait les moindres mouvements, annonça le huit juillet, qu'elle n'était plus qu'à une demi-journée de la rivière Monongahéla —le Malengueulé des Canadiens—et qu'elle s'avançait sur trois colonnes. A cette nouvelle, le commandant du fort Duquesne décida de s'opposer à la marche de l'ennemi, et de Beaujeu organisa dans ce dessein un corps d'environ deux cent cinquante Français et de six cent cinquante Sauvages.

Parti du fort, le neuf juillet, à huit heures du matin, Beaujeu se trouva à midi et demi en présence des Anglais, au moment même où ils faisaient halte sur la rive sud de la Monongahéla pour prendre leur dîner [1]. Les Français et les Sauvages n'avaient pas été aperçus par l'ennemi, et ils s'embusquèrent dans des ravins et des bois épais qui formaient une ceinture infranchissable sur la rive opposée.

Langlade comprenant tout l'avantage de la position, se rendit auprès de Beaujeu pour le presser d'engager l'action ; mais le commandant français sem-

[1] Ce détail du récit de Grignon est confirmé par la relation de M. de Godefroy, conservée aux archives de la guerre à Paris: "Le parti de M. de Beaujeu avança pour frapper, environ à trois lieues et demy du fort Duquesne, où *les ennemys étaient à dîner.*"

bla faire la sourde oreille. Langlade réunit alors les chefs Sauvages, leur fit voir l'importance d'attaquer à l'instant les Anglais, et leur conseilla d'aller demander l'ordre pour commencer la bataille. Lui-même fit une seconde démarche auprès du commandant français, et insista énergiquement sur la nécessité d'attaquer immédiatement l'ennemi. « Si l'on veut se battre », lui dit-il, « il faut le faire tandis que les Anglais, ne soupçonnant pas le péril, ont mis leurs armes de côté, ou lorsqu'ils passeront à gué la rivière, car ils sont trop supérieurs en nombre pour pouvoir leur résister en rase campagne. »

Beaujeu mettant enfin terme à ses hésitations, commanda l'attaque. L'action commença vigoureusement et prit l'armée de Braddock par surprise. Chefs et soldats coururent aux armes avec tant de précipitation, que beaucoup des officiers avaient encore leur serviette sur la poitrine lorsqu'on les trouva parmi les morts. Comme ils occupaient un terrain moins élevé que les Français, ils tirèrent bien au-dessus de leurs têtes et ne purent en atteindre qu'un petit nombre. Ceux-ci, cachés pour la plupart derrière les arbres, étaient pour ainsi dire invisibles, et ils répondaient au feu ennemi par une terrible fusillade qui semait la mort et la consternation dans les bataillons anglais.

Après une résistance de quelques heures, les soldats de Braddock prirent la fuite, et les Canadiens et les Sauvages les chargèrent à coups de haches, les forçant de se jeter dans les eaux de la Monongahéla, où beaucoup se noyèrent.

Cette journée fut désastreuse pour les Anglais. Braddock, qui avait voulu faire la guerre à l'européenne, au milieu des bois de l'Ohio, et n'avait pris

conseil de personne, paya son imprudence de sa vie et de la perte de la plus grande partie de son armée. Plusieurs centaines de soldats et nombre d'officiers jonchèrent de leurs cadavres le champ de bataille, et un butin immense tomba entre les mains des Français. Sans les milices de la Virginie, commandées par Washington, qui protégèrent la retraite des débris de l'armée anglaise, ou plutôt si les Sauvages ne s'étaient pas amusés à piller après la victoire, il ne serait peut-être pas resté un seul soldat pour porter la nouvelle de cette défaite.

Les Français perdirent moins de trente hommes, et la plupart ne furent pas tués par les balles anglaises, mais par les arbres qui étaient tombés sous les boulets. Cette victoire fut d'autant plus éclatante que les Français n'avaient eu que des troupes inférieures à opposer à l'armée de Braddock, forte d'au moins deux mille hommes; c'est ce qui faisait dire à Washington: «Nous avons été battus, honteusement battus par une poignée de Français.»

Après la déroute des Anglais, Langlade prit des mesures énergiques pour empêcher les Sauvages de s'emparer des approvisionnements d'eau-de-vie; car, une fois sous l'influence de l'ivresse, ils pouvaient se porter à des excès qui eussent terni l'éclat d'une aussi belle journée. Frustrés dans leur attente, les Sauvages se mirent alors à la recherche des cadavres anglais gisant par centaines sur la rive ensanglantée. Plusieurs des officiers portaient de riches uniformes, et ils les dépouillèrent de tous les objets de valeur qu'ils avaient sur eux.

Plusieurs Canadiens prirent aussi part au combat sons le commandement de Langlade, entre autres, son beau-frère, Souligny, son neveu, Gautier de Vierville,

Pierre Queret, La Choisie (?), La Fortune, Amable de Gere (?), Philippe de Rocheblave et Louis Charles Hamelin. Tous méritèrent les félicitations de leur chef par leur brave conduite.

Les Sauvages ne furent pas seuls à vouloir se partager les dépouilles des vaincus. La Choisie ayant trouvé sur le champ de bataille le cadavre d'un officier anglais revêtu d'un bel uniforme, Philippe de Rocheblave prétendit l'avoir aperçu au même moment. Le premier s'empara de la bourse bien garnie de l'officier, mais l'autre maintint hautement qu'il y avait également droit, et ils se séparèrent après avoir échangé plus d'une parole amère.

Quoi qu'il en soit, La Choisie fut assassiné dans la nuit qui suivit ce différend, et on ne retrouva point sur lui la bourse en question. On attribua tout naturellement à Rocheblave la fin tragique de La Choisie, mais on ne put établir sa culpabilité.

Rocheblave était l'oncle de Pierre de Rocheblave, qui devint l'un des membres les plus importants de la Compagnie du Nord-Ouest, et siégea dans l'ancienne assemblée législative de Québec.

IV

On ne saurait trouver beaucoup des détails qu'on vient de lire dans les écrivains qui ont raconté la bataille de la Monongahéla. Ils ne sont consignés ni dans l'histoire si élaborée de l'expédition de Braddock par Winthrop Sarjent [1], ni dans les relations officielles, recueillies aux archives du ministère de la guerre à Paris.

[1] *History of Braddock's Expedition.*

On pourra être surpris du rôle décisif de Langlade à cette bataille, l'une des plus remarquables dans l'histoire américaine; mais les preuves nombreuses qu'il a données de son génie militaire, les services analogues qu'il eût pu rendre quelques années plus tard au siége de Québec, si on eût écouté ses pressants avis, comme on le verra plus loin, font voir qu'il n'est pas impossible que le mérite de cette victoire lui revienne de plein droit.

Du reste, Langlade n'est pas seul à affirmer qu'il y eût pris une part importante. Un général et deux officiers anglais ont formellement déclaré, quelques années après, que Langlade peut réclamer seul l'honneur de cet éclatant triomphe.

M. Anbury, officier dans l'armée du général Burgoyne, écrivait en 1777, des bords du lac Champlain : «......Nous attendons les Outaouais...... Ils sont commandés par M. de Saint-Luc et M. de Langlade, tous deux partisans zélés de la cause française dans la dernière guerre ; le dernier est celui qui, *à la tête de la nation qu'il commandait, défit le général Braddock* [1]. »

Burgoyne s'exprime d'une manière non moins positive, dans une lettre à Lord George Germain, en date de Skenefborough, le onze juillet 1777 : — «Je suis informé, dit-il, que les Outaouais et autres tribus, qui sont à deux jours de marche, sont braves et fidèles, et qu'ils pratiquent la guerre et non le pillage. Ils sont sous les ordres d'un M. Saint-Luc, Canadien de mérite et l'un des meilleurs partisans de la cause française durant la dernière guerre, *et d'un M. Langlade, celui-là même qui projeta et exécuta avec ces peuplades la défaite de Braddock* [2]. »

[1] *Journey in the interior of North America*, vol. I, p. 315.
[2] *A State on the Expedition from Canada*, p. 10.

On remarquera que ces deux passages ont été écrits plusieurs jours avant l'arrivée de Langlade au camp de Burgoyne, et qu'on ne saurait en conséquence l'accuser de les avoir inspirés. Burgoyne et Anbury signalent la part décisive que Langlade aurait eue dans la victoire de la Monongahéla, comme un fait pleinement reconnu parmi les militaires anglais, à une époque où il était comparativement facile d'être bien renseigné sur le rôle de chacun dans la dernière guerre.

Pouchot, l'un des officiers les plus remarquables de l'armée française au Canada, dit que la bataille de la Monongahéla « est l'action la plus vive et la plus glorieuse où se soient trouvés les Sauvages, à qui on peut en attribuer la gloire par la sûreté de leur feu [1]. » Si les Sauvages ont surtout contribué à faire remporter cette brillante victoire aux troupes françaises, ne peut-on pas attribuer une bonne partie du succès à leur principal commandant, Langlade ?

Le capitaine de Peyster, qui demeura à Michillimakinac de 1774 à 1779, parle de Langlade comme « d'un officier français qui fut la cause principale de la défaite de Braddock [2]. »

Il n'est que juste de faire observer au sujet de Beaujeu, que les autres récits de la bataille de la Monongahéla lui attribuent une part beaucoup plus importante dans le succès de cette journée que le mémoire de Grignon, corroboré jusqu'à un certain point par les témoignages de Burgoyne, Anbury et de Peyster.

Suivant la *Relation depuis le départ des troupes de Québec jusqu'au trente du mois de septembre* 1755 [3],

[1] *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique Septentrionale.*
[2] *Miscellanies by an officer.*
[3] Cette relation est conservée au ministère de la guerre, à Paris.

Beaujeu aurait eu à combattre, avant son départ du fort Duquesne pour aller rencontrer l'armée de Braddock, les craintes des Sauvages, qui hésitaient à marcher contre un ennemi supérieur en nombre, et il les aurait décidés à le suivre par ces belles et énergiques paroles: «Je suis déterminé à aller au devant des ennemis: quoi, laisseriez-vous votre père aller seul? Je suis sûr de les vaincre!»

Le matin du combat, selon la même autorité, il se serait préparé à la mort par la communion avec une partie de ses soldats, et il aurait fait preuve de courage et d'habileté, en ne perdant pas un instant pour commencer l'attaque, mais il devait tomber mortellement frappé aux premières décharges de l'ennemi.

Une autre *Relation du combat du neuf juillet* 1755 [1], fait le plus grand éloge de la conduite de Beaujeu et Dumas dans cette bataille: «M. de Beaujeu fit l'attaque avec tant de vivacité que les ennemis qui nous attendaient dans le meilleur ordre du monde en parurent étonnés, mais leur artillerie chargée à cartouche ayant commencé à faire feu, notre troupe fut ébranlée à son tour. Les Sauvages aussi, épouvantés par le bruit du canon plutôt que par le mal qu'ils pouvaient faire, commençaient à perdre leur terrain. Lorsque M. de Beaujeu fut tué, M. Dumas s'appliqua aussitôt à ranimer son détachement: il ordonna aux officiers qui conduisaient les Sauvages de s'étendre sur les ailes pour prendre l'ennemi en flanc, dans le temps que lui, monsieur de Lignery, et les autres officiers qui étaient à la tête des Français attaquaient de front. Cet ordre fut exécuté si promptement que les ennemis qui poussaient déjà leurs cris de Vive le Roi! ne furent plus occupés que de se bien

1 Archives du ministère de la guerre à Paris.

défendre. Le combat fut opiniâtre de part et d'autre, et le succès longtemps douteux, mais enfin l'ennemi plia. La déroute fut complète ..... Un tel succès que l'on n'avait pas lieu de se promettre, vu l'inégalité des forces, est le fruit de l'expérience de M. Dumas et de l'activité et de la valeur des officiers qu'il avait sous ses ordres. »

D'autres récits abondent dans le même sens. Quoi qu'il en soit, il semble certain que, sans vouloir dérober à Beaujeu et à Dumas la gloire qui leur appartient, on peut réclamer pour Langlade une large part dans cette victoire éclatante.

V

Après la défaite de Braddock, Langlade retourna probablement à la Baie-Verte, puis revint prendre du service l'année suivante au fort Duquesne.

Nous possédons peu de détails à ce sujet, mais nous savons que, le neuf août 1756, Dumas, commandant du fort Duquesne, l'envoya à la découverte, à la tête d'un certain nombre de Français et de Sauvages, pour constater si les Anglais ne faisaient pas quelque mouvement dans la direction de l'Ohio. L'ordre de Dumas est conçu dans les termes suivants:

« *Dumas, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis, Capitaine d'infanterie, Commandant de la Belle-Rivière et ses Dépendances :* Il est ordonné au Sr Langlade, enseigne de l'infanterie, de partir à la tête d'un détachement de Français et de Sauvages pour aller frapper au Fort Cumberland.

« Au cas que les Sauvages veulent quitter le grand chemin, le Sr Langlade se détachera d'eux avec les Français pour les suivre, l'objet principal de sa mis-

sion étant d'examiner si l'ennemi fait des mouvements dans cette partie.

« Il marchera avec précaution et méfiance pour éviter toute surprise et toute embuscade. S'il frappe avec les Sauvages, il employera tous ses talents pour les empêcher d'user d'aucune cruauté sur ceux qui pourront tomber entre leurs mains.

« Fait au Fort Duquesne, le neuf août 1756. »

Peu de temps après, Dumas lui confia une nouvelle expédition avec instruction de s'approcher de la frontière et d'essayer de mettre la main sur quelque ennemi, afin d'obtenir des renseignements sur les projets des Anglais.

Langlade parvint effectivement près d'un fort ennemi et fit prisonnière, à la faveur de la nuit, une sentinelle, qui lui avoua qu'un officier anglais devait arriver à ce poste dans quelques instants, muni d'une somme d'argent considérable. Ne voulant pas laisser échapper pareille aubaine, Langlade s'embusqua avec quelques hommes près du chemin où devait passer le porteur du trésor précieux.

C'était en hiver...... Tout à coup on entend des pas sur la neige congelée. C'est un garde qui précède la voiture de l'officier. Il passe devant l'embuscade et s'éloigne. Langlade et un autre Français se précipitent à la tête des chevaux ; mais un chien importun donne l'éveil par ses aboiements, et le conducteur soupçonnant un guet-apens rebrousse chemin. Langlade se jette à temps dans le traîneau emporté au grand galop, et essaie vainement de se rendre maître de l'officier anglais. Celui-ci saisit son pistolet et fait feu sur son assaillant. Langlade détourne l'arme et évite un coup mortel. L'officier, en désespoir de cause, fouette alternativement ses chevaux et les

épaules saignantes de Langlade qui, pour s'épargner d'autres étrivières, saute brusquement de la voiture, pestant contre sa déconvenue.

Langlade se plaisait à raconter cet incident de ses courses militaires, et il rencontra fréquemment après la guerre cet officier, avec lequel il aimait à s'amuser au souvenir de sa mésaventure.

VI

En 1757, Langlade descendit de l'Ouest à la tête de plusieurs centaines de Sauvages [1], afin de prêter main-forte à l'armée de Montcalm, qui allait avoir bientôt plus d'un engagement sérieux à livrer. Il prit part au grand conseil tenu à Montréal durant l'été, et dans lequel les tribus de l'Ouest déclarèrent à M. de Vaudreuil qu'elles étaient prêtes à suivre ses volontés, et à marcher à la destruction du fort George. Les Anglais s'étaient retranchés dans cette place forte, située sur les bords du lac George, et il importait de la détruire, afin d'empêcher leurs incursions sur la frontière canadienne.

On voit par une lettre de Montcalm, en date du vingt-cinq juillet 1757, que Langlade prit part à une expédition assez importante, antérieure à la prise du fort George, et qui eut les meilleurs résultats : « Les Outaouais que j'ai envoyés du côté du lac, dit Montcalm, avaient conçu le projet de donner une correction aux berges anglaises et elle a été étouffée. MM. de Corbière, de Langlade, Hertel de Chambly,

[1] Montcalm, dans une lettre du mois de juillet 1757, mentionne leur arrivée près du fort George dans les termes suivants : « Le mois dernier, dit-il, un millier de Sauvages est arrivé des pays d'en haut, dont plusieurs viennent de quatre à cinq cents lieues. Il faut tâcher de mettre à profit le séjour onéreux de pareilles troupes. »

le chevalier de Meloises et La Chapelle ont été envoyés avec eux [1]. Ils sont restés embusqués toute la journée d'hier et la nuit. Les Anglais ont paru à la pointe du jour sur le lac, au nombre de vingt-deux berges, y compris deux esquifs. Leur détachement était de trois cent cinquante hommes, commandés par le sieur Parker, colonel, qui a remplacé, à la tête du régiment de Jersey, le colonel Schuyler, pris à Chouaguen. Les cris de nos Sauvages leur ont imprimé une telle frayeur, qu'ils n'ont fait qu'une faible résistance. Deux seules berges se sont sauvées, toutes les autres ont été prises ou coulées à fond ; les Sauvages en ont ramené six qui nous seront utiles. J'ai ici cent cinquante et un prisonniers, dont huit officiers ; il y a eu cent soixante hommes tués, noyés ou mis à la chaudière. M. de Corbière commandait ce détachement. Cette affaire nous a coûté un Sauvage blessé légèrement. »

Montcalm poussa vigoureusement les travaux nécessaires à l'attaque du Fort George, et il reconnaît tout le prix du concours actif que lui donnèrent les Sauvages dans cette circonstance. Le fort George était admirablement situé pour se défendre, mais telle fut l'ardeur des assiégeants qu'il dut capituler, après quelques jours de résistance, au commencement d'août 1757.

Les Sauvages déshonorèrent malheureusement, par des excès, les services qu'ils avaient rendus à l'armée française. Car, le lendemain de la capi-

[1] M. de Corbière fut tué à la bataille de Ste. Foye, le vingt-huit avril 1760. Hertel de Chambly, enseigne, passa en France après la prise du pays par les Anglais, mais il fut du nombre des officiers qui obtinrent leurs passe-ports pour retourner au Canada en 1763. Le chevalier de Meloises paya son courage de sa vie au siége de Québec en 1759. La Chapelle continua de rester au pays après la capitulation de Montréal.

tulation, lorsque les Anglais quittèrent le fort pour se renfermer dans les retranchements qui leur étaient assignés, ils se précipitèrent sur eux en jetant de grands cris, et en massacrèrent plus d'une cinquantaine, malgré les courageux efforts des officiers et des soldats français pour empêcher cette boucherie.

Un mémoire du temps nous apprend que les Outaouais, présents au siége du fort George, étaient au nombre de trois cent trente-sept, et que MM. Langlade, Florimont, Herbin et l'abbé Matavet étaient attachés à ce détachement.

A la fin de la campagne de 1757, Vaudreuil voulut récompenser Langlade de ses services, en le nommant commandant en second au poste de Michillimakinac, avec un traitement de mille francs par an. Cette nomination était conçue dans les termes suivants :

« PIERRE RIGAUD DE VAUDREUIL, *Gouverneur et Lieutenant-Général pour le Roy, en toute la Nouvelle-France, terres et païs de la Louisiane :*—Nous ordonnons au Sr Langlade, enseigne des troupes, détaché de la marine, de partir de cette ville incessamment pour se rendre au poste de Michillimakinac, où il servira en qualité d'officier en second, sous les ordres de M. de Beaujeu, [1] commandant au dit poste.

« Fait à Montréal, le 8 septembre 1757.

« VAUDREUIL. »

[1] Louis Liénard Villemonde de Beaujeu était frère du héros de la Monongahéla et son digne émule. Enseigne de 1731 à 1738, lieutenant en 1744, il fut nommé en 1751, capitaine de la compagnie des soldats de la marine, en remplacement de M. de la Vérendrie, et obtint par sa belle conduite, au mois de janvier 1754, la croix de Saint-Louis. Les autorités lui firent cette même année une concession de quatre lieues de profondeur sur quatre de front, sur les bords du lac Champlain, et il se livra à des travaux de défrichement. Vers 1752, il fut nommé capitaine d'un détachement de la marine à Camanitigouïa, et quelques

On dit que Langlade vint partager la gloire et les périls des grandes opérations militaires de l'année suivante, qui, tout en couvrant nos armes de gloire, épuisaient nos défenseurs et ruinaient nos ressources.

Grignon[1] affirme qu'il prit part à la bataille de Carillon, où l'armée anglaise, commandée par le général Abercrombie, fut battue, bien que fort supérieure en nombre aux Français. Il n'a pu assister à cette mémorable victoire, car nous voyons par les registres du Michillimakinac que Langlade « officier dans les troupes et commandant en second dans ce poste, » était encore au fort le deux juillet 1758, c'est-à-dire sept jours avant le combat de Carillon.

Aucune bande indienne ne participa, du reste, à cette glorieuse bataille, ce qui faisait dire à Montcalm après la victoire de Carillon : « Quelle journée pour la France ! Si j'avais eu deux cents Sauvages pour servir de tête à un détachement de mille hommes d'élite, il ne serait pas échappé beaucoup d'ennemis dans leur fuite. Ah ! quelles troupes que les nôtres, jamais je n'en ai vu de pareilles. »

Peu après, le brigadier Forbes quitta Philadelphie, à la tête d'un détachement considérable, pour se diriger vers la Belle Rivière, afin de s'emparer du fort Duquesne. En apprenant qu'une partie de cette petite armée avait déjà atteint les environs du fort, le commandant, M. de Ligneris, alla bravement à sa rencontre, et repoussa si vigoureusement les Anglais qu'ils perdirent environ quatre cents hommes sans

années après commandant du poste de Michillimakinac. Il prit une part active à la défense du pays lors de la guerre américaine. M. de Beaujeu s'éteignit, le cinq juin 1802, dans son manoir de l'Ile aux Grues, à l'âge avancé de quatre vingt-cinq ans et cinq mois.

[1] *Seventy-two years' Recollections of Wisconsin.*

compter les blessés. Comme à la bataille de la Monongahéla, bon nombre des fuyards furent poursuivis avec une telle ardeur qu'ils se jetèrent à la nage dans cette rivière ou dans l'Ohio, où plusieurs se noyèrent. Cet engagement eut lieu le quatorze septembre 1758.

Il était écrit malheureusement que tant de courage serait dépensé en pure perte. Car M. de Ligneris, forcé par le manque de vivres, dut renvoyer beaucoup de Canadiens et réduire sa garnison à deux cents hommes seulement. Toute autre résistance devenait ainsi impossible. Aussi, lorsque les Anglais, commandés encore par Forbes, revinrent à la charge avec de nouvelles forces, à la fin de novembre, M. de Ligneris fit détruire le fort qu'il ne pouvait plus défendre, et ses hommes allèrent se réfugier en partie au fort Machault et en partie sur le Mississipi.

La prise d'un poste important comme le fort Duquesne n'était malheureusement que l'avant-coureur des terribles revers qui allaient bientôt frapper l'armée française tout entière.

VII

Nous voici en 1759. La fortune, favorable jusque là à la cause française, va déserter nos drapeaux ; le nombre écrasera enfin cette poignée de braves abandonnés par la France, mais fermement décidés à ne se rendre qu'à la dernière extrémité, et à s'ensevelir, au besoin, sous les ruines de la patrie ; puis on verra disparaître pour toujours du fort de Québec ces vieilles couleurs aux fleurs de lis qui s'y déployaient fièrement depuis les jours de Champlain.

Voyons ce que fit pour la défense du pays Lan-

glade, dont on peut dire comme autrefois d'Hector, le héros de Troie, qu'il eût à lui seul sauvé la colonie, si elle eût pu être sauvée.

Le *Mémoire sur les affaires du Canada depuis* 1749 *jusqu'à* 1760 nous apprend que Langlade quitta Michillimakinac, au mois de juin 1759, pour aller prêter main-forte aux autorités canadiennes, avec un nombreux parti de Sauvages. « Deux cents Sauvages, dit-il, des nations à l'entour du Missilimaquinac, commandés par le sieur Langlade, officier de réforme établi parmi eux, arrivèrent à Montréal le vingt-trois juin et descendirent tout de suite à Québec. »

Pouchot nous dit de son côté que « MM. de la Verendrie, l'un des découvreurs des Montagnes Rocheuses et de la mer de l'Ouest, et de Langlade descendirent la grande rivière avec douze cents Cristinaux, Sioux, Sacs, Folles-Avoines, Sauteux et Renards [1]. »

Langlade venait offrir de nouveau sa vaillante épée à Montcalm, qui, le premier de nos héros, n'avait que des héros à commander. Il venait assister à la dernière phase de la grande lutte où tant de fois brillèrent sa valeur et son habileté. Dans cette critique occurrence, il ne tarda pas à montrer que personne plus que lui peut-être n'était à la hauteur de la situation difficile qui allait être faite à l'armée française.

Il n'entre pas dans notre cadre de raconter les faits militaires qui allaient décider du sort de la France au Canada; mais qu'il nous suffise de dire que les troupes anglaises, constamment augmentées par de nouveaux renforts, frappèrent simultanément plusieurs coups dans différentes parties du pays, afin

[1] *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique Septentrionale.*

de nous écraser une bonne fois par la puissance du nombre.

Pendant que le fort Niagara, la clef de nos vastes domaines de l'Ouest, se rendait au général Prideaux, après une héroïque résistance, le général Amherst s'emparait des forts de Carillon et de la Pointe à la Chevelure, avec l'intention d'aller appuyer les troupes commandées par Wolfe, qui, au nombre de douze mille hommes, arrivèrent en vue de Québec, au mois de juin 1759, sur une flotte considérable.

Les Français, de leur côté, ne restèrent pas inactifs, et se préparèrent à leur donner une chaude réception. Leurs troupes vinrent camper entre la rivière St. Charles et le Saut Montmorency, afin de barrer le passage à l'ennemi, et elles furent divisées en trois corps d'armée, commandés à la gauche par M. de Lévis, à la droite par le marquis de Vaudreuil, et au centre par le marquis de Montcalm.

Le neuf juillet, la plus grande partie de l'armée de Wolfe débarqua au-dessous du Saut Montmorency, et s'établit sur le côté gauche de cette rivière, avec une artillerie puissante, qui obligea plus d'une fois les forces françaises, campées sur l'autre rive, à changer de position.

Le vingt-cinq juillet, un détachement de l'armée de Wolfe, fort de deux mille hommes, vint pousser imprudemment une reconnaissance à travers les bois jusque tout près des retranchements français. Langlade, qui surveillait ses mouvements, à la tête d'un nombreux parti de Sauvages qu'il avait fait mettre en embuscade, se rendit auprès de M. de Lévis pour l'engager à appuyer l'attaque qu'il avait préparée contre l'ennemi.

Ce général, d'ordinaire si habile, ne sut pas com-

prendre à temps l'importance de ce coup de main, qui avait pour but de cerner et de massacrer les soldats de Wolfe Ce fut un malheur, car si on eût suivi les conseils de Langlade, l'engagement qu'il avait prémédité eût pu avoir les résultats les plus sérieux, et tout le détachement anglais, en proie à la plus grande consternation, aurait été impitoyablement massacré.

Ce fait important qui a échappé à l'attention de nos historiens, est fort bien raconté dans le *Dialogue des Morts entre le marquis de Montcalm et le général Wolfe.* Ce dialogue est un document fort intéressant, rempli de détails curieux qui paraissent inconnus à l'histoire ; on croit qu'il a été écrit par M. Johnstone, officier écossais très-compétent, qui avait pris du service dans l'armée française.

Laissons d'abord la parole—d'après ce dialogue—à Montcalm, qui reproche à Wolfe d'avoir exposé la perte de son armée en s'approchant trop près des retranchements français :

« Comment, dit-il, pouvez-vous vous justifier de votre imprudence en vous avançant les yeux fermés, dans les bois, vis-à-vis nos retranchements avec deux mille hommes qui pouvaient être taillés en pièces, de telle sorte qui ni vous ni aucun homme de votre détachement n'aurait échappé. Neuf cents Sauvages vous guettaient à une portée de pistolet, et ils vous auraient coupé la retraite avant que vous les eussiez aperçus.

« Aussitôt qu'ils vous eurent cerné dans les bois, ils envoyèrent leur officier, Langlade, pour avertir M. de Lévis qu'ils vous tenaient dans leurs filets, mais que votre détachement paraissait être de près de deux mille hommes et, par conséquent, bien plus fort qu'eux. Ils le priaient instamment d'ordonner

à M. de Repentigny de passer le gué avec onze cents soldats qu'il commandait dans ce poste, et de se joindre à eux. Ils ajoutaient qu'ils répondaient sur leurs têtes qu'il n'y aurait pas un seul homme de votre détachement à retourner à votre camp, mais qu'ils ne se croyaient pas assez forts pour se jeter sur vous sans ce secours des Canadiens. Il y avait beaucoup d'officiers au quartier de M. de Lévis, quand Langlade vint le trouver de la part des Sauvages. Le général les rassembla, puis il leur donna son opinion personnelle sur cette affaire. Il lui sembait dangereux d'attaquer, dans les bois, un ennemi dont on ne pouvait pas bien apprécier la force ; il ajoutait que c'était peut-être l'armée anglaise tout entière et par conséquent qu'il s'agissait d'une action générale à laquelle les Français n'étaient pas préparés ;—et que s'il lui arrivait un échec, il serait blâmé d'avoir engagé le combat sans avoir reçu auparavant un ordre de ses chefs, M. de Vaudreuil et M. de Montcalm.

« Tous les officiers par respect et par déférence pour leur commandant adoptèrent cette manière de voir. Seul son aide-de-camp soutint l'opinion contraire, comme preuve de son dévouement au général. Il déclara qu'il n'était pas du tout probable que toute l'armée anglaise fût là, car les Indiens qui ne manquent jamais de grossir les chiffres ne l'évaluaient qu'à deux mille hommes seulement ; que même en supposant que ce serait l'armée ennemie tout entière, on ne pouvait pas avoir une occasion plus favorable de livrer une bataille dans les bois, où un Canadien vaut trois soldats disciplinés, de même qu'un soldat dans la plaine vaut trois Canadiens ; et qu'il était essentiel pour ceux qui composaient les deux tiers de l'armée, comme c'était le cas pour les

Canadiens, de saisir le moment favorable et de les faire combattre à leur manière ; que l'armée anglaise, au contraire, était presque toute composée de soldats et d'un très-petit nombre de miliciens.

« L'aide-de-camp ajouta que M. de Lévis ne pouvait mieux faire que de donner ordre à M. de Repentigny de traverser la rivière promptement avec son détachement en échelon, et de se joindre aux Indiens sans retard ; qu'il devrait en même temps lui donner de suite avis de ses mouvements, afin de faire avancer le reste de l'armée dans la direction du gué, de façon que les autres détachements pussent remplacer ceux qui étaient allés en avant, le régiment Royal-Roussillon, le plus rapproché du gué, allant prendre directement la position que Repentigny abandonnerait en traversant la rivière, et ainsi de suite pour le reste de l'armée ; qu'un engagement général, en supposant que toute l'armée anglaise serait dans les bois, vis-à-vis du gué, serait très-désirable dans les circonstances ; bref, que quand bien même nous devrions être défaits et repoussés dans les bois, ce qui ne pouvait guère arriver, suivant tous les calculs humains, nous aurions une retraite certaine dans les enfoncements de la forêt, bien connus des Canadiens, et où les troupes anglaises ne pouvaient les poursuivre, de sorte que M. de Lévis ne courrait aucun risque dans aucun cas. L'aide-de-camp termina en disant « que quand la fortune offre ses faveurs, il faut les saisir avec empressement ». Ces raisons ne firent aucune impression sur Lévis, et Langlade fut renvoyé avec une réponse négative.

« Il y avait plus de deux milles depuis le quartier de M. de Lévis jusqu'au lieu où les Sauvages étaient

en embuscade. Langlade vint une seconde fois le trouver et faire de nouvelles instances et d'ardentes sollicitations pour l'engager à donner ordre à M. de Repentigny de traverser la rivière avec son détachement; mais il ne put obtenir du général un ordre positif.

«Toutefois, M. de Lévis écrivit une lettre à M. de Repentigny par l'entremise de Langlade, dans laquelle il lui disait «qu'ayant la plus grande confiance dans sa prudence et son habileté, il pouvait traverser la rivière avec son détachement, s'il pouvait compter sur un succès certain.» Pendant qu'il mettait son cachet sur la lettre, l'aide-de-camp lui dit que M. de Repentigny avait trop d'esprit et de jugement pour assumer la responsabilité d'une affaire aussi importante; de fait, M. de Repentigny répondit immédiatement qu'il lui fallait un ordre clair et positif.

«Après avoir perdu une heure et demie, M. de Lévis se décida enfin à aller lui-même au gué et à donner ses ordres de vive voix; mais à peine avait-il fait la moitié du chemin qu'il entendit une vive fusillade. Les Sauvages, après être restés si longtemps cachés à une portée de pistolet comme des chiens en arrêt devant le gibier, perdirent patience et firent enfin leur décharge. Ils tuèrent cent cinquante de vos soldats et se retirèrent sans perdre un seul homme.

«Il est évident que si de Repentigny eût passé la rivière avec son détachement de onze cents Canadiens, vous auriez été taillés en pièces, et que cette affaire aurait mis fin à votre expédition. Après un pareil échec, votre armée n'aurait eu plus aucune espérance de succès. Son courage aurait été abattu et le Canada aurait été garanti contre une autre invasion de la Grande-Bretagne.»

M. Jean-Claude Panet, auteur d'un *Journal du Siège de Québec*, rapporte cet engagement d'une manière un peu différente, et ne porte le nombre des tués qu'à soixante. Il fait remarquer que la consternation était si grande parmi les Anglais, lorsqu'ils furent attaqués par les Sauvages, qu'ils fuyaient en criant : Tout est perdu ! mais qu'on n'a malheureusement pas profité de ce coup de main.

Une relation des *Opérations de l'armée sous M. de Montcalm devant Québec*, conservée aux archives de la guerre à Paris, contient les détails suivants : « Après avoir attendu ventre à terre pendant cinq heures, en face de l'ennemi, sans remarquer aucun mouvement parmi nos troupes, les Sauvages, emportés finalement par leur impatience et voyant, de plus, que l'ennemi en profitait pour amener des troupes fraiches dans les bois, se décidèrent à faire l'attaque seuls. Elle fut si impétueuse, d'après ce que nous ont dit un sergent qui a déserté l'ennemi et deux Canadiens qui étaient alors prisonniers, que les Anglais furent obligés de battre en retraite à plus de deux cents pas du lieu du combat afin de se rallier. L'alarme se communiqua même au camp où M. Wolfe était revenu. Les Sauvages se voyant presque complètement cernés effectuèrent leur retraite, après avoir tué ou blessé plus de cent cinquante hommes et n'en avoir perdu que deux ou trois. Ils rencontrèrent au gué de la rivière Montmorency le détachement qui venait les appuyer, et que M. de Lévis n'avait pas voulu prendre sur lui d'envoyer avant de recevoir un ordre de M. de Vaudreuil. *Toute l'armée regretta qu'on n'eût pas profité d'une si belle chance.* »

Ces témoignages ont une valeur indiscutable. Ils font voir qu'on ne saurait avoir une trop haute idée

de l'habileté de Langlade et des services qu'il eût pu rendre à la cause française, si les autorités avaient su tirer parti de l'audacieux projet qu'il avait formé pour anéantir une partie de l'armée anglaise. Les généraux français, trop imbus des idées militaires qui avaient cours en Europe, semblaient parfois oublier qu'une guerre, au milieu de nos bois et de nos neiges, ne pouvait se faire dans les conditions ordinaires, et que c'était surtout par des surprises ou des embuscades habilement préparées, qu'on pouvait réussir à écraser un ennemi bien aguerri et supérieur en nombre. Rien d'étonnant s'ils ont donné dans des erreurs, manifestes même pour ceux qui ne sont pas du métier, et si leurs préjugés les ont souvent portés à rejeter les plans les plus sages et les mieux adaptés au véritable mode de faire la guerre en ce pays. Il était malheureusement d'usage parmi eux de dédaigner ce qu'ils appelaient le « système canadien. »

On remarquera que Langlade joue dans cette affaire un rôle à peu près semblable à celui qu'on lui attribue à Monongahéla. Seulement, Beaujeu fut assez clairvoyant pour se rendre à ses instances, et engagea la bataille à temps pour profiter de la surprise de l'ennemi et le mettre complètement en déroute, tandis que le chevalier de Lévis, en cédant trop tard aux ardentes sollicitations de Langlade, perdit, d'après Johnstone, l'occasion de mettre probablement fin à l'expédition des Anglais.

VIII

Quelque temps après ce hardi coup de main, Langlade prit une part active à la bataille des plaines

d'Abraham, le treize septembre 1759. Il sembla se surpasser dans cette malheureuse journée, qui allait anéantir nos dernières chances de succès.

Langlade fut non-seulement le témoin attristé de ce désastre, il eut encore la douleur de voir tomber à ses côtés ses deux frères, qui, comme tant d'autres, payèrent noblement leur dette à la patrie.

De Gère, l'un des compagnons de Langlade, affirme que personne ne savait montrer plus de sang-froid que lui sur un champ de bataille. Il semblait se complaire au milieu du cliquetis des armes et des cris des combattants. Il raconte qu'un jour des décharges trop rapides ayant échauffé son fusil, au point de ne pouvoir s'en servir pendant quelques instants, il tira sa pipe de sa poche, la remplit de tabac, battit le briquet, puis l'alluma, paraissant aussi calme au milieu de la canonnade et du sifflement des balles, que s'il eût été tranquillement assis au feu du bivouac.

Le commandant de Québec, M. de Ramezay, ayant capitulé six jours après cette malheureuse bataille, Langlade fut de ceux qui crurent à la lâcheté de cette mesure, et il quitta la place avec ses compagnons, l'âme pleine de dégoût. A la sommation de se rendre, Langlade eût riposté comme autrefois l'héroïque Frontenac à l'envoyé de Phipps : « C'est par la bouche de mes canons que je répondrai à votre général. »

La capitulation signée, les troupes anglaises prirent immédiatement possession de la ville. La chute de Québec, accueillie en Angleterre avec un enthousiasme incroyable, jeta, par contre, la consternation dans le pays, qui, après un dernier et glorieux effort, allait forcément succomber devant les forces envahissantes de l'ennemi

XI

Langlade partit pour Michillimakinac après ces malheureux événements, et revint au Canada de bonne heure l'année suivante [1]. Une commission de lieutenant, signée par Louis XV, l'y attendait, en récompense de ses services. Elle était conçue dans les termes suivants :

« DE PAR LE ROY :

« Sa Majesté ayant fait choix du Sieur Langlade pour servir en qualité de lieutenant réformé à la suite des troupes entretenues en Canada, Elle demande au Gouverneur, son Lieutenant-Général de la Nouvelle-France, de le recevoir et de le faire reconnaître en la dite qualité de lieutenant réformé de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra.

« Fait à Versailles, le pr. février 1760.

« LOUIS. »

En l'absence de renseignements positifs, nous avons tout lieu de croire que Langlade combattit sous le chevalier de Lévis, lorsque cet intrépide général, à la tête des nobles débris des troupes françaises et des milices canadiennes, triompha pour une dernière fois, le vingt-huit avril 1760, sur le théâtre même de la défaite de Montcalm. Des renforts considérables venus à temps d'Angleterre rendirent malheureusement inutiles les prodiges de bravoure accomplis par les Canadiens, et il leur fallut se résigner, en face de

[1] On voit par les registres de Michillimakinac que Langlade fut témoin du mariage de Michel Boer et de Josette-Marguerite DuLignon, le sept janvier 1760.

l'abandon cruel de la France, à voir le pays tomber aux mains de leur ennemi séculaire.

Le gouverneur de la colonie, M. de Vaudreuil, ne conservant plus d'espoir de pouvoir résister aux Anglais, donna à Langlade, le trois septembre 1760, les instructions suivantes :

« PIERRE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL, *Grand Croix de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis, Gouverneur-Général pour le Roi et toute la Nouvelle-France, terres et païs de la Louisiane :—*

« Il est ordonné au Sr Langlade, lieutenant réformé des troupes de la colonie, que nous avons chargé de la conduite des nations sauvages des pays d'en haut, qui s'en retournent dans leurs villages, de faire le plus de diligence qu'il pourra pour se rendre avec elles à Michillimakinac, de veiller à ce qu'elles ne fassent aucun vol ni aucune insulte aux canots des voyageurs qu'elles pourraient rencontrer dans leur route, de les entretenir toujours dans leur attachement à la nation française en leur faisant sentir que si nous avons le malheur d'être pris par l'ennemi, la colonie ne pourra demeurer tout au plus que quelques mois en son pouvoir, et que si la paix n'est pas faite actuellement elle est vraisemblablement sur le point de l'être.

« Nous prévenons le Sr Langlade qu'il passe par nos ordres deux compagnies de déserteurs des troupes anglaises, par la voie des pays d'en haut pour se rendre à la Louisiane, lesquelles sont commandées par deux sergents, dont l'un Irlandais et l'autre Allemand, tous deux fort entendus et fort capables de faire observer la discipline parmi leur troupe. Le Sr Langlade aura par conséquent attention que

ses Sauvages n'engendrent aucune querelle avec ces déserteurs et ne leur fassent aucun vol ni insulte tant qu'ils seront à leur portée ; il leur procurera en outre les facilités dont ils pourront avoir besoin le long de la route et qui pourront dépendre de lui ; il tiendra aussi la main à ce que les Canadiens destinés à mener ces déserteurs ne les abandonnent pas.

« Fait à Montréal, le 3 septembre 1760.

« VAUDREUIL. »

Six jours plus tard, Vaudreuil envoya la dépêche suivante à Langlade, dans laquelle il lui annonçait la capitulation de Montréal, et lui en faisait connaître les conditions, surtout celles qui pouvaient concerner directement les habitants des postes de l'Ouest :

« A Montréal, le 9 septembre 1760.

« Je vous apprends, Monsieur, que j'ai été dans la nécessité de capituler hier avec l'armée du général Amherst.

« Cette ville est comme vous le savez sans défense, nos troupes étaient considérablement diminuées, nos moyens et nos ressources épuisés.

« Nous étions entourés par trois armées qui réunies formaient vingt mille quatre-vingts hommes. Le général Amherst était le six de ce mois à la vue des murs de cette ville ; le général Murray à portée d'un de nos faubourgs, et l'armée du lac Champlain à Laprairie et à Longueuil.

« Dans ces circonstances, ne pouvant rien espérer de nos efforts ni même du sacrifice de nos troupes, j'ai pris sagement le parti de capituler avec le général Amherst à des conditions très-avantageuses pour les habitants de Michillimakinac.

« En effet, ils conservent le libre exercice de leur religion. Ils sont maintenus dans la possession de leurs biens, meubles, immeubles, et de leurs pelleteries. Ils ont aussi le commerce libre tout comme les propres sujets du Roi de la Grande-Bretagne.

« Les mêmes conditions sont accordées aux militaires. Ils peuvent nommer des personnes pour agir pour eux en leur absence. Eux et tous les citoyens en général peuvent vendre aux Anglais ou aux Français leurs biens, en faire passer le produit en France, ou l'emporter avec eux s'ils jugent à propos de s'y retirer à la paix.

« Ils conserveront leurs nègres et Panis; mais ils seront obligés de rendre ceux qui ont été pris aux Anglais.

« Le général anglais a déclaré que les Canadiens devenaient sujets de Sa Majesté Britannique, et pour cette raison le peuple n'a pu conserver la Coutume de Paris.

« A l'égard des troupes, il leur a été imposé la condition de ne pas servir pendant la présente guerre, et de mettre bas les armes avant d'être renvoyées toutes en France.

« Vous ferez donc, Monsieur, assembler tous les officiers et soldats qui sont dans votre poste, vous leur ferez mettre bas les armes, et vous vous rendrez avec eux à tel port de mer que vous jugerez à propos pour de là passer en France.

« Les citoyens et habitants de Michillimakinac seront conséquemment sous le commandement de l'officier que le général Amherst aura destiné pour ce poste.

« Vous ferez passer une copie de ma lettre à Saint-Joseph et dans les postes des environs, supposé qu'il

y reste quelques soldats, afin qu'eux et leurs habitants s'y conforment.

« Je compte avoir le plaisir de vous voir en France avec tous vos Messieurs.

« J'ai l'honneur d'être très-sincèrement, Monsieur,

« Votre très-humble

« et très-obéissant serviteur,

« VAUDREUIL. »

X

Grignon[1] fait observer dans son mémoire qu'il est surprenant que Langlade, avec des états de service aussi remarquables, soit à peine connu de l'histoire. Il croit cependant que l'oubli qui pèse injustement sur sa mémoire doit être attribué en bonne partie au départ des troupes françaises pour la mère-patrie, après la reddition du Canada, joint à la répugnance naturelle que les vaincus avaient à réveiller les souvenirs de cette guerre, si glorieux qu'ils fussent.

Cette observation ne manque pas de justesse. Le *Mémorial de Sainte-Hélène*, parlant des terribles revers de Napoléon, a dit avec raison que « dans nos derniers moments une foule de hauts faits, de traits historiques ont été se perdre dans la confusion de nos désastres et dans le gouffre de nos malheurs. » Cela doit être également vrai pour nous.

Cependant, nous avons lieu de croire que le silence de l'histoire sur les faits héroïques de Langlade n'est pas dû seulement à cette cause. Ne peut-on pas l'attribuer en bonne partie aux injustes préventions des troupes régulières contre les milices canadiennes,

[1] *Seventy two years' Recollections of Wisconsin.*

préventions prenant leur source dans un sentiment exagéré de leur supériorité militaire ?

Elles ont été partagées par plusieurs généraux français, et Montcalm lui-même n'a pas su y rester étranger. Lévis est l'un des rares commandants français qui apprécièrent le soldat canadien à sa juste valeur : aussi quel merveilleux parti a-t-il su tirer de ses qualités militaires, à la bataille de Sainte-Foye, par exemple !

On peut voir combien on aimait à rabaisser le mérite des Canadiens, par les paroles suivantes qui furent écrites au ministre de la guerre en France : « Le Canadien est méchant, menteur, glorieux, fort propre pour la petite guerre, très-brave derrière un arbre et fort timide lorsqu'il est à découvert. »

Il nous est facile de traiter avec mépris l'accusation de lâcheté portée contre nos pères, car chaque page de notre histoire en est la réfutation. Pour mieux en faire sentir l'injustice, contentons-nous de constater qu'après la défaite de l'armée de Montcalm, alors que les forces vives du pays semblaient épuisées, on vit l'un des plus touchants exemples de courage que puisse donner un peuple. « On n'avait pas, dit l'un des officiers généraux du temps, compté sur une armée aussi forte, parce que l'on ne s'était pas attendu à avoir un si grand nombre de Canadiens ; on n'avait eu l'intention d'assembler que les hommes en état de soutenir les fatigues de la guerre ; *mais il régnait parmi ce peuple une telle émulation, que l'on vit arriver au camp des vieillards de quatre-vingts ans, et des enfants de douze à treize ans, qui ne voulurent jamais profiter de l'exemption accordée à leur âge.* Jamais sujets ne furent plus dignes des bontés de leur souverain. Dans l'armée, ils étaient exposés à toutes les corvées. »

C'est une flagrante indignité de vouloir attacher au front d'un semblable peuple le stigmate du lâche, lorsqu'on devrait plutôt lui décerner la couronne du héros.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que le fait d'avoir su *se battre derrière un arbre* ne saurait avoir la signification injurieuse que cette expression semble comporter, et ne milite nullement contre la réputation de bravoure acquise à si juste titre par les Canadiens. Car, c'était alors le meilleur mode de faire la guerre en ce pays, le seul moyen de suppléer à l'insuffisance de notre nombre, de ménager des forces que notre affaiblissement graduel ne nous permettait pas de prodiguer, et de préparer des surprises fatales à l'ennemi, témoin, entre autres, la glorieuse bataille de la Monongahéla.

Si les généraux français eussent moins aimé à combattre à l'européenne, c'est-à-dire «à découvert»; s'ils eussent mieux compris l'absolue nécessité de ne faire que «la petite guerre» dans l'état d'épuisement, en fait d'hommes, de vivres et de munitions, où nous nous trouvions, ils auraient sans doute évité plus d'une erreur préjudiciable à notre cause. Pour ne parler que de Montcalm, un officier français, présent à la bataille des plaines d'Abraham, lui reproche, entre autres fautes graves, «de n'avoir pas su profiter de la nature du terrain pour placer, par pelotons dans les bouquets de bois, les Canadiens, qui, arrangés de la sorte, surpassent certainement, par l'adresse avec laquelle ils tirent, toutes les troupes de l'univers.»

Dans une lettre en date du vingt-trois octobre 1757, adressée au ministre de la guerre, le marquis de Vaudreuil montre le peu de cas que l'on faisait des

Canadiens, dont il fut toujours le zélé défenseur: «Les troupes de terre, dit-il, sont difficilement en bonne union et intelligence avec nos Canadiens; la façon haute dont leurs officiers traitent ceux-ci, produit un très-mauvais effet.............. Les Canadiens sont obligés de porter ces messieurs sur leurs épaules dans les eaux froides et se déchirent les pieds sur les rochers; et si, par malheur pour eux, ils font un faux pas, ils sont traités indignement.»

Il n'y a rien d'étonnant, en présence de ces faits, si les Canadiens, après les états de service les plus brillants, n'ont pu souvent atteindre que des postes secondaires, et se sont vu préférer des officiers de moindre valeur, dont le principal mérite, dans bien des cas, était d'être «gentilshommes de naissance [1],» ou d'être nés de l'autre côté de l'Atlantique. Pourtant

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

On ne peut expliquer autrement que par ces préventions contre les Canadiens le silence de l'histoire, par exemple, sur la part importante qui revient à Langlade dans la victoire de la Monongahéla. Car, si l'on en croit son témoignage, joint aux déclarations formelles du général Burgoyne et de deux autres officiers de l'armée anglaise, il aurait été le véritable vainqueur de cette bataille. Cependant, son nom ne figure même pas dans les relations

[1] On peut juger des chances d'avancement que cette qualité pouvait offrir par la réponse suivante de M. Berryer, ministre de la marine en France en 1760, à la duchesse de Mortemart, qui lui recommandait Vauclain, un héros de la dernière guerre au Canada: "Madame, je sais très-bien que M. Vauclain a servi le roi merveilleusement comme un héros; mais il n'est pas gentilhomme de naissance, et je dois pourvoir aux demandes d'un grand nombre d'officiers de grandes familles. Il s'est formé dans le service marchand; qu'il y retourne." Chaque soldat ne portait pas alors le bâton de maréchal dans son havresac.

françaises, où l'on a mentionné scrupuleusement des officiers inférieurs.

Même silence systématique sur d'autres actions non moins méritoires. Sans le témoignage autorisé d'un officier écossais, M. Johnstone, auteur du *Dialogue des Morts entre le marquis de Montcalm et le général Wolfe*, nous ignorerions le coup de main hardi que Langlade avait projeté, avant la funeste bataille des plaines d'Abraham, pour tailler en pièces une bonne partie de l'armée anglaise, ce qui eut pu avoir pour résultat de conserver le Canada à la France. D'autres relations, il est vrai, signalent cette audacieuse entreprise ; l'une d'elles reconnaît même que toute l'armée française regretta qu'on n'eût pas profité d'une belle occasion de battre l'ennemi : mais elle se garde bien de rattacher le nom de Langlade à cet exploit. Tout cela ne ressemble-t-il pas à une véritable conspiration—la conspiration du silence—contre un homme d'une valeur incontestable, qui paraît avoir porté ombrage à certains personnages du temps ?

Le jour commence heureusement à se faire sur ces faits. De nouveaux documents, de nouvelles pièces authentiques s'exhument incessamment, et mettent en lumière les noms d'hommes injustement ignorés, auxquels l'histoire saura bien témoigner la profonde admiration que les mesquines jalousies ou la mauvaise foi de leurs contemporains leur ont trop souvent refusée. Pour nous avoir été tardivement révélée, leur gloire n'en sera ni moins éclatante ni moins durable.

XI

Les Anglais s'emparèrent, après la guerre, de tous les postes de l'Ouest. Ils y envoyèrent en général des garnisons assez fortes, protégées par du canon, afin de faire respecter leur autorité parmi les coureurs de bois et les Sauvages, qui ne paraissaient guère disposés à les accueillir favorablement.

Ces postes, à l'exception de celui du Détroit, que M. de Bellestre rendit le vingt-neuf novembre 1760, ne furent pas tous immédiatement occupés. Michillimakinac, Sainte-Marie, la Baie-Verte et Saint-Joseph ne reçurent des garnisons anglaises qu'en 1761, et ils restèrent dans l'intervalle, en la possession des Canadiens, qui faisaient la traite dans cette lointaine région.

Le premier commandant anglais du fort fut le capitaine George Etherington. C'était un brave soldat, qui avait pris une part active à la guerre de la conquête, mais il ne paraît guère avoir été à la hauteur de cette position.

Peu de temps après son arrivée au fort, le capitaine Etherington invita les principaux traiteurs français, qui demeuraient dans la contrée avoisinante, à venir prêter le serment d'allégeance, et à conférer avec lui de certaines matières d'administration locale. Cette démarche était sage à tous égards. Elle était d'abord de nature à faire connaître les besoins de la situation au commandant, puis à inspirer confiance aux Canadiens dans la politique de leurs nouveaux maîtres.

Augustin et Charles de Langlade acceptèrent l'invitation, et se rendirent à Michillimakinac, en compagnie de leurs femmes, de leurs enfants et de plusieurs esclaves panis qui leur appartenaient. Ils

saisirent cette occasion pour apporter à ce poste une quantité considérable de pelleteries, qu'ils vendirent à gros profits.

Cette visite eut les meilleurs résultats. Le capitaine Etherington reçut les Langlade avec une extrême bienveillance, et fit tout en son pouvoir pour se concilier les bonnes grâces d'hommes aussi influents. Comme preuve de son désir d'oublier les haines du passé, il continua même Charles de Langlade dans ses fonctions d'agent des Sauvages pour la division de la Baie-Verte et de commandant de la milice. C'était une double faveur à laquelle Langlade fut d'autant plus sensible qu'elle était tout à fait inattendue.

On a trouvé le permis suivant de résidence à la Baie-Verte parmi les rares papiers qui nous restent de Langlade :

« Michillimakinac, 13 avril 1763.

« J'ai, ce jour, permis à MM. Langlade, père et fils, de demeurer au poste de la Baie, et j'ordonne en conséquence que personne n'interrompe leur voyage jusque-là avec leurs femmes, enfants, serviteurs, et leur bagage.

« GEO. ETHERINGTON,
« Commandant. »

XII

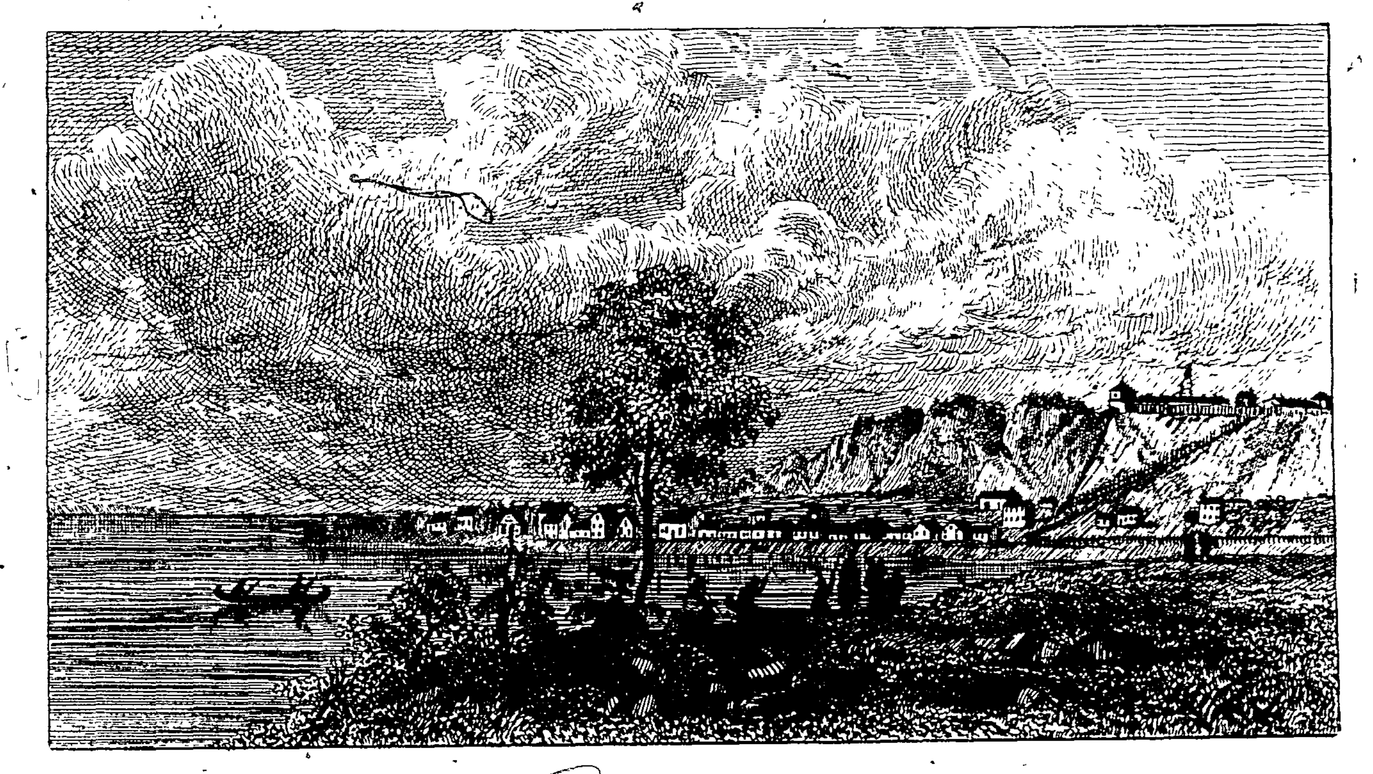
La conquête du pays était terminée, mais elle n'entraîna pas une pacification complète. Le feu mourant de la guerre se ralluma avec ses sinistres lueurs dans le Nord-Ouest, et menaça pendant quelque temps de faire des ravages sérieux.

La plupart des tribus indiennes, auxquelles le sou-

venir de la France n'avait cessé d'être cher, ne voulurent pas se soumettre aux Anglais, et elles organisèrent contre eux une immense conspiration qui faillit avoir un succès complet. Cette conspiration avait été habilement tramée par le plus grand guerrier que les Sauvages aient produit, l'illustre Pontiac, ennemi juré des Anglais, que, dans la véhémence de son langage, il appelait des « chiens déguisés en hommes sous des habits toujours teints de sang. » Elle consistait à s'emparer, par la force ou par la ruse, des forts anglais, à massacrer leurs garnisons ou à les faire prisonnière, à capturer leurs armes et approvisionnements, bref, à chasser du pays ceux qu'ils avaient vaillamment combattus pendant trois quarts de siècle sous le drapeau de la France.

Dès les premiers jours de mai 1763, Pontiac réunit un corps considérable d'Indiens, venus de tous les points, et commença le siége du Détroit, le poste le plus important des *pays d'en haut*. Il tenta vainement de s'emparer de la place pendant de longs mois; mais après avoir épuisé tous les moyens d'attaque que le courage ou l'habileté pouvait lui inspirer, il dut finalement lever le siége. Les tribus de l'Ouest, auxquelles il avait communiqué sa soif de vengeance, s'insurgèrent à son exemple, et s'emparèrent, presque toujours par la ruse, des autres forts anglais, qui ne purent leur offrir qu'une faible résistance.

Comme Langlade se trouvait à cette époque à Michillimakinac, il crut devoir faire connaître au capitaine Etherington la trame qui s'ourdissait contre les Anglais. Le commandant anglais fit mander Matchékoui et quelques autres chefs sauvages, qui paraissaient impliqués dans le complot,



MICHILLIMAKINAC

afin de sonder leurs desseins. Mais ils surent se dissimuler si adroitement que le capitaine Etherington resta fermement convaincu que la cause anglaise n'avait pas de partisans plus dévoués que ces prétendus mécontents.

Langlade, mieux renseigné sur les véritables sentiments des Sauvages, recommanda de nouveau la plus extrême vigilance. Le commandant ayant une foi aveugle dans la sincérité des protestations qu'il avait reçues, ne voulut rien entendre. — M. Langlade, lui dit-il, un jour, je suis las d'entendre les histoires que vous venez me raconter si souvent; elles sont inventées par de vieilles femmes et ne sont pas dignes de foi. Les Indiens ne sont pas hostiles aux Anglais et n'ont aucun mauvais dessein contre eux; j'espère donc que vous ne viendrez plus m'importuner à ce sujet—C'est bien, répondit Langlade, mais vous regretterez avant longtemps de n'avoir pas suivi mes conseils.

Langlade ne fut pas seul à avertir Etherington du danger qui le menaçait. Un traiteur anglais, Alexander Henry, lui fit part des vagues rumeurs qui circulaient au sujet d'un soulèvement prochain des peuplades; mais il traita ses craintes de chimères. Un Canadien, Laurent Ducharme, lui ayant fait des représentations encore plus pressantes, il lui répondit par une fin de non-recevoir. Finalement, il menaça d'envoyer prisonnier au Détroit quiconque mettrait en doute la fidélité des Indiens. Nous allons voir si son aveuglement lui coûta cher.

Fait singulier, les commandants des autres forts anglais, qui eurent à peu près le même sort que celui de Michillimakinac, furent presque tous informés du complot qui se tramait contre eux, mais ils s'obsti-

nèrent à croire qu'il n'offrait aucun danger réel. Le major Gladwin, du Détroit, fut de ce nombre, et il eut pu fort bien, dès le principe, s'emparer des chefs du soulèvement et de Pontiac lui-même, s'il n'eut été profondément convaincu que cette conspiration était sans importance.

XIII

Ce fut à la fin de mai 1763 que l'on apprit à Michillimakinac le siége du Détroit par Pontiac. Cette nouvelle causa beaucoup d'émoi parmi les Sauteux, qui demeuraient à ce poste, et ils résolurent secrètement de lever la hache de guerre contre les Anglais, à la première occasion favorable. Il n'y avait d'ordinaire qu'environ cent guerriers Sauteux à Michillimakinac, mais ce nombre se grossit considérablement en peu de temps par suite de l'arrivée de quelques-unes de bandes de cette tribu, qui habitaient généralement les bords du lac Michigan.

Si l'on en croit Parkman [1], l'âme du mouvement secret, qui allait bientôt ensanglanter ce poste, était Minnavavana, guerrier redoutable, que les Canadiens appelaient le *Grand Sauteux*. Minnavavana était en rapports réguliers avec Pontiac, et, comme lui, il brûlait d'assouvir sa haine contre les Anglais [2] qu'il détestait autant qu'il aimait les Français.

[1] *Conspiracy of Pontiac.*

[2] Ce chef sauvage fut toute sa vie l'ennemi juré des Anglais. Lorsque Jonathan Carver, auteur de *Travels through the Interior parts of North America in* 1766, 1767 *and* 1768, visita Michillimakinac, il fut présenté à Minnavavana, mais ce dernier refusa de lui donner la main et se contenta de lui répondre avec dédain : *Cawin nishishin*, « les Anglais ne sont pas bons. » Le grand Sauteux se rendit tellement odieux aux Anglais par la haine invétérée qu'il leur portait, qu'il fut poignardé quelques années après dans sa tente, près de Michillimakinac, par un traiteur.

Le capitaine de Peyster, qui commanda le fort de Michillimakinac quelques années après, affirme cependant que le véritable chef du complot était le farouche Matchékoui, renommé pour sa bravoure et sa cruauté.

Quoi qu'il en soit, on peut juger des sentiments qui animaient les Sauvages par les paroles suivantes, que Minnavavana adressa quelque temps auparavant à Alexander Henry, l'un des premiers traiteurs anglais qui se soient aventurés à Michillimakinac pour y faire le commerce des pelleteries :

« Anglais, vous savez que le roi français est notre père. Il nous a promis d'agir comme tel, et nous avons promis en retour d'être ses enfants...... Cette promesse, nous l'avons tenue.

« Anglais, c'est vous qui avez fait la guerre à notre père. Vous êtes son ennemi, et comment pouvez-vous avoir l'audace de vous aventurer parmi nous, ses enfants ?... Vous savez que ses ennemis sont les nôtres.

« Anglais, nous sommes informés que notre père le roi est vieux et infirme, et que, las de faire la guerre avec votre nation, il s'est endormi. Vous avez profité de son repos pour vous emparer du Canada. Mais son sommeil tire à sa fin. Je crois que je le vois déjà se réveiller et que je l'entends demander ses enfants, les Indiens...... Qu'adviendra-t-il de vous lorsqu'il se réveillera ? Il vous détruira entièrement.

« Anglais, vous avez conquis les Français, mais vous ne nous avez pas conquis. Nous ne sommes pas vos esclaves. Ces lacs, ces bois et ces montagnes nous ont été donnés par nos ancêtres. Ils sont notre héritage, et nous ne le livrerons à personne. Votre

nation suppose que, comme les blancs, nous ne pouvons vivre sans pain, sans lard et sans bœuf ! Mais vous devez savoir que lui, le Grand-Esprit, le maître de la vie, a pourvu à notre nourriture dans ces grands lacs et ces montagnes couvertes de bois. »

La tempête que les chefs des Sauteux soufflaient dans les esprits allait éclater de la manière la plus inattendue. Le jour de l'anniversaire de la naissance du roi George, le quatre juin 1763, les Sauteux et les Sacs se rendirent au fort et proposèrent au capitaine Etherington de chômer la fête par une grande partie de *baggattiouai* ou de crosse. Les Sauvages excellent dans ce jeu, qui, depuis longtemps, est l'un de leurs exercices favoris, et le capitaine Etherington accéda volontiers à leur demande. Il était bien loin de soupçonner que ce jeu inoffensif cachait un complot terrible, car pour mieux dissimuler leur perfidie, les Sauvages s'étaient livrés au même amusement durant les jours précédents.

A en croire les apparences, le quatre juin 1763 devait être un jour de grande fête à Michillimakinac. Le temps était magnifique, un soleil ardent répandait ses chauds rayons, et la nature, drapée dans son riche manteau de verdure, semblait devoir ajouter à l'éclat des réjouissances. Les canons du fort faisaient entendre de temps à autre quelques salves bien nourries, et leurs bruyantes détonations allaient réveiller les échos les plus lointains du lac Huron. Les Sauvages, parés de leur mieux et ayant le visage vermillonné, se comptaient par centaines, et, à les voir, on les aurait crus exclusivement préoccupés par l'issue de la lutte qui allait s'engager entre les deux tribus. Les Canadiens circulaient en grand nombre au milieu de ces enfants des bois, dont beaucoup leur

étaient connus, en attendant le commencement du spectacle, qui leur promettait des émotions plus qu'ordinaires.

La partie de crosse devait avoir lieu sur la grande plaine qui avoisine le fort. L'heure de la lutte arrivée, le capitaine Etherington et le lieutenant Leslie vinrent prendre place à l'extérieur des palissades, à quelques pas de la porte, afin de mieux observer les mouvements des jouteurs. Le premier semblait surtout s'intéresser à la lutte, car, selon sa promesse, il avait parié en faveur des Sauteux.

La partie de crosse se poursuivit avec beaucoup d'ardeur depuis le matin jusqu'à midi, sans que la victoire se prononçât en faveur de l'une ou de l'autre tribu. Plusieurs fois déjà la balle avait été jetée intentionnellement en dedans de l'enceinte du fort, puis elle avait été renvoyée par les soldats de la garnison. Mais comme Etherington désirait offrir toutes les facilités possibles aux Sauvages, il ordonna finalement d'ouvrir la porte du fort afin qu'ils allassent eux-mêmes chercher la balle [1]. C'était justement ce qu'ils désiraient. Aussi ils ne tardèrent pas à lancer de nouveau la balle dans l'intérieur du fort en se ruant à sa poursuite. Leurs sauvagesses, obéissant à un mot d'ordre, se précipitèrent aussi en dedans des palissades, afin de leur donner les tomahâks qu'elles tenaient cachés sous leurs couvertures.

Ce fut le signal du massacre. Les Sauvages com-

[1] Ce détail que nous empruntons au mémoire de Grignon n'est pas corroboré par les autres relations du massacre de Michillimakinac. Si l'on en croit ces dernières, les portes du fort auraient été ouvertes dès le matin, et les Indiennes seraient allées s'installer d'avance en dedans des palissades avec les armes qu'elles tenaient cachées. Quoi qu'il en soit, Etherington semble avoir négligé les mesures de précaution les plus ordinaires, en ouvrant ainsi les portes du fort à des Sauvages dont il aurait dû se défier, après les nombreux avertissements qu'il avait reçus.

mencèrent alors à faire entendre leurs terribles cris de guerre, puis à égorger tous les soldats qui leur tombaient sous la main. Ceux-ci, désarmés pour la plupart, s'étaient groupés sans défiance près de l'enceinte du fort afin de pouvoir mieux suivre les péripéties de la lutte. Le lieutenant John Jamet se défendit comme un lion. Pressé de tous côtés par cinq Sauvages, il leur disputa vaillamment sa vie sans autre arme que son épée, et ce n'est qu'au trente-sixième coup de casse-tête qu'il alla rouler sur le sol ensanglanté. Furieux de sa courageuse résistance, les Sauvages lui coupèrent la tête et la promenèrent triomphants.

Le nombre des victimes s'éleva à dix-sept, y compris un traiteur anglais du nom de Tracy. Les autres soldats furent faits prisonniers, et cinq d'entre eux furent subséquemment massacrés.

Langlade fut témoin des horreurs du carnage, mais il ne put rien faire pour l'arrêter. Dans l'état de surexcitation où étaient les Sauvages, c'eût été s'exposer à une mort certaine que de vouloir seul prendre fait et cause pour les Anglais.

Le capitaine Etherington et le lieutenant Leslie échappèrent au sort de leurs malheureux compagnons. Comme ils se trouvaient à l'extérieur du fort lors du massacre, les Sauvages s'emparèrent d'eux, les dépouillèrent de leurs habits, puis les entraînèrent dans les bois, avec l'intention de leur faire un mauvais parti. Après quelque délibération, ils décidèrent de les brûler au poteau. Déjà le bois était prêt, les prisonniers étaient liés, et la torche allait enflammer le bûcher, lorsque Langlade, instruit du sort terrible qui les menaçait, arriva en toute hâte à leur secours, à la tête d'un certain nombre d'Outaouais fidèles, qui

heureusement venaient d'arriver du village de l'Arbre Croche, situé dans le voisinage, sur les bords du lac Michigan. Sans plus de formalités, il coupa les cordes qui liaient les captifs au poteau, et dit aux Sauvages ennemis d'un ton fort et déterminé: « Si vous n'êtes pas content de ce que j'ai fait, attaquez-moi si vous l'osez.... » On ne releva pas le gant: trop de fois on avait éprouvé la valeur de cet homme intrépide.

Après avoir mis Etherington et Leslie en liberté, Langlade apostropha ainsi le malheureux commandant: « Capitaine Etherington, si vous aviez écouté mes histoires de vieille femme, qui vous avertissaient à temps du péril, vous ne seriez pas aujourd'hui dans une position aussi humiliante, et la plupart de vos hommes ne seraient pas tués. »

M. Pierre Ducalvet raconte à sa manière le massacre de la garnison de Michillimakinac dans sa fameuse *Lettre aux Canadiens* : « Les Sauvages de Michillimakinac, lassés de deux années de voisinage avec les Anglais, s'affranchirent à la sauvage de l'incommodité ; c'est-à-dire qu'ils coupèrent sans façon la gorge à toute la garnison, dont le commandant ne sauva sa chevelure et sa vie que par l'humaine interposition d'un gentilhomme canadien—M. de Langlade—qui lui avait pressenti l'exécution ; car c'est le sort que la judicature indienne adjuge de volée, dans ses tribunaux, aux usures, aux fraudes, aux déprédations, aux brigands. »

XIV

Alexander Henry, l'un des quatre traiteurs anglais qui se trouvaient alors à Michillimakinac, fut témoin

de l'affreux massacre de la garnison de ce fort. Comme son titre d'Anglais[1] lui valait la mort dans les circonstances, il se rendit immédiatement à la résidence de Langlade, voisine de la sienne, pour s'y réfugier.

A son arrivée chez Langlade, toute la famille de ce dernier, qu'il appelle l'interprète français, était aux fenêtres et pouvait voir la sanglante tragédie qui se déroulait en ce moment. Henry ayant demandé à Langlade un refuge dans sa maison, celui-ci, selon ce traiteur anglais, lui aurait répondu en haussant les épaules : « *Que puis-je faire de vous?* » Aussi désespérait-il de son sort lorsqu'une Panis, esclave de Langlade, lui fit signe de la suivre. Elle le conduisit à un escalier, qui aboutissait au grenier, où elle lui conseilla d'aller se cacher. Henry s'empressa de suivre son avis, et l'Indienne l'enferma sous clef.

Anxieux de voir ce qui se passait au fort, Henry put, au moyen d'une ouverture dans le toit, observer les Sauvages, qui jouissaient en barbares de leur atroce triomphe. C'était un spectacle hideux à voir. Les mourants, en proie à la plus cruelle agonie, faisaient entendre des cris plaintifs et laissaient échapper des flots de sang de leurs blessures, tandis que les morts gisaient sur le sol, scalpés et dépouillés de leurs vêtements. Pour ajouter à l'horreur du tableau, quelques Sauvages se gorgeaient du sang

[1] Telle était l'aversion des Sauvages contre les Anglais à cette époque, que Henry, après son départ de Montréal, dans l'été de 1761, avait été obligé de se déguiser en voyageur canadien pour ne pas attirer l'attention des Sauvages qui eussent pu lui faire un mauvais parti. Quelque temps après le massacre de Michillimakinac, il lui fallut, sur les recommandations d'un chef sauvage ami, se travestir en sauvage pour ne pas s'exposer à la vengeance des Sauteux.

de leurs victimes avec le creux de leurs mains, en jetant des cris pleins d'une rage infernale.

Après avoir assouvi leur féroce vengeance, quelques Sauteux se précipitèrent dans la maison de Langlade, et lui demandèrent s'il n'avait pas donné refuge à quelque Anglais. Il répondit négativement, mais pour plus de certitude ils furetèrent de tous côtés, et se rendirent finalement au grenier.

Henry crut que c'en était fait de sa vie, et une terreur profonde s'empara de lui. En entendant leurs pas précipités, il se cacha derrière un tas de vaisseaux faits d'écorce de bouleau, qui servaient à recueillir l'eau d'érable. Il contint de son mieux sa respiration, mais les battements de son cœur étaient si violents qu'il crut qu'ils allaient le trahir.

Quatre Sauvages, armés de casse-tête, teints de sang comme des hyènes furieuses, ne tardèrent pas à pénétrer dans le grenier. Ils promenèrent un regard inquisiteur dans cette sombre pièce, où le jour entrait à peine, puis partirent sans apercevoir Henry. Ils étaient accompagnés de Langlade, auquel ils énumérèrent complaisamment le nombre de chevelures anglaises qu'ils avaient scalpées durant le jour. La joie de Henry, lorsque la porte se referma sur lui, ne peut se comparer qu'à celle du condamné qui échappe d'une manière inespérée à l'exécution fatale.

Epuisé par tant d'émotions, Henry s'abandonna à un sommeil bienfaisant jusqu'à l'heure du crépuscule. Un nouveau bruit l'éveilla alors soudainement. C'était la femme de Langlade qui entrait. Elle fut fort étonnée de le voir, car elle ignorait le lieu de sa retraite. Elle lui dit de prendre courage, car la plupart des Anglais ayant péri, elle espérait qu'il pourrait échapper à leurs meurtriers. Il lui demanda un

peu d'eau pour restaurer ses forces, et elle s'empressa de lui en faire apporter.

Après une nuit pleine d'angoisses et d'insomnie, Henry entendit, dès les premiers feux du jour, la voix menaçante de plusieurs Sauvages qui pénétraient de nouveau dans la maison de Langlade. Ils informèrent ce dernier que, n'ayant pas trouvé la tête de Henry parmi celles des autres victimes, ils allaient faire d'autres perquisitions, afin de ne pas laisser échapper cette nouvelle proie. En entendant leurs menaces, la femme de Langlade s'efforça de lui démontrer qu'il ne serait pas prudent de soustraire Henry plus longtemps à leurs recherches, car les Sauvages irrités ne manqueraient pas de se venger sur leurs propres enfants. Langlade résista d'abord à ses instances, mais ses sollicitations devenant de plus en plus pressantes, il crut devoir déclarer aux Indiens que Henry s'était réfugié sous son toit.

A cette nouvelle, les Sauvages s'élancèrent au grenier. Ils étaient ivres, presque nus, et affreux à voir. Leur chef, Ouénioui, un véritable colosse, tout noirci de charbon, s'élança sur Henry, et le saisit d'une main par le collet de son habit en brandissant de l'autre un long couteau, comme s'il avait voulu le lui enfoncer dans la poitrine. Puis, se ravisant tout-à-coup,—peut-être un sentiment d'humanité le fit-il reculer devant le crime qu'il allait commettre,—il retira son arme prête à se rougir de sang, en disant : « Je ne te tuerai pas. J'ai été souvent en guerre avec les Anglais, et je leur ai enlevé bien des chevelures. Mon frère Musinigon a été tué par eux ; eh bien! tu prendras sa place et tu porteras son nom. »

Henry reçut d'abord l'ordre de Ouénioui de se rendre à sa loge, mais Langlade obtint la permission

de le garder sous son toit quelques jours encore. Il était à peine rentré dans la maison de Langlade qu'un Sauvage vint lui ordonner de le suivre au camp des Sauteux.

Henry, connaissant le caractère brutal de cet Indien, qui lui devait des fourrures, craignit qu'il n'essayât de le tuer dans le trajet. Ses appréhensions étaient fondées, car son farouche compagnon voulut l'entraîner vers un endroit écarté, couvert de broussailles, en arrière du fort. Henry refusa d'aller plus loin. Le Sauvage leva alors son couteau pour l'en frapper ; mais Henry para le coup et prit la fuite. Furieux de voir échapper sa proie, l'Indien se mit à sa poursuite en jetant de grands cris. Henry, auquel l'épouvante semblait donner des ailes, se dirigea vers la demeure de Langlade, et alla se réfugier dans le grenier, où pour la seconde fois il trouvait un lieu de sûreté contre ses ennemis.

Henry [1] se plaint de n'avoir pas eu de Langlade tous les bons traitements qu'il aurait pu en attendre. Il raconte que, ayant pris le parti de se rendre à Détroit, il se vit refuser par Langlade une couverture pour le protéger contre le froid. Elle lui était d'autant plus indispensable pour le voyage qu'il avait été dépouillé de tous ses vêtements par les Sauvages. Un autre Canadien, du nom de Jean-Baptiste Cauchois, fut plus humain, et lui donna une couverture, sans laquelle Henry prétend qu'il eût péri dans son voyage sur le lac Michigan.

Ce qui précède est raconté sur la seule autorité de Henry, et comme Langlade n'a pu prendre connaissance de l'accusation «d'inhumanité sordide»

[1] *Travels and Adventures in Canada and the Indian Territories between the years 1760 and 1766*, p. 93.

portée contre lui — répétée depuis par plusieurs écrivains — et y répondre, puisque ce récit ne fut publié qu'en 1809, c'est-à-dire neuf ans après sa mort, il ne nous est guère facile de nous prononcer sur la véracité des faits relatés par ce traiteur anglais. Nous devons dire toutefois que la belle conduite de Langlade à l'égard du capitaine Etherington et du lieutenant Leslie, qu'il sauva des flammes du bûcher, nous fait croire assez difficilement qu'il ait agi en même temps d'une manière toute différente envers Henry.

Du reste, nous avons lieu de présumer que Henry a chargé un peu le sombre tableau du massacre de Michillimakinac pour lui donner probablement plus de couleur et d'intérêt. Cela est d'autant plus vraisemblable que son récit ne fut publié que quarante six ans après ce tragique événement.

Henry dit, par exemple, dans sa relation, que le « lieutenant Jemette [1] et soixante-dix soldats ont été tués lors de la prise du fort, » tandis que, d'après la lettre du capitaine Etherington, écrite huit jours seulement après le massacre, et qu'on trouvera plus loin, ce nombre aurait été de dix-sept, ce qui constitue une différence sensible.

Henry affirme encore que le chiffre de la garnison de Michillimakinac était de quatre-vingt-dix, lorsqu'il n'était que d'environ trente-cinq, d'après la même lettre du commandant. Parkman [2] a cru expliquer cette différence d'une manière satisfaisante, en disant que Henry a sans doute voulu comprendre tous les habitants du fort, les soldats et les Canadiens. Cela ne se peut, puisque Henry déclare

[1] Le capitaine Etherington écrit *Jamet.*
[2] *Conspiracy of Pontiac,* vol. I, p. 307.

que pas un seul Canadien ne fut victime du massacre. « Pendant la prise du fort, dit-il, je remarquai beaucoup de Canadiens regardant avec calme ce qui se passait, ne s'opposant pas aux Indiens, et n'en recevant non plus aucun mal. » Du reste, Henry est explicite sur ce point : « La garnison, dit-il, se composait de quatre-vingt-dix soldats, de deux officiers subalternes et du commandant, et il y avait quatre traiteurs anglais au fort. »

Si tous les Canadiens ont été épargnés lors du massacre, comme le constatent Etherington et Henry, les prétendues soixante et onze *victimes* ne pouvaient être que des Anglais. Or, il a été pleinement démontré que le nombre des Anglais, à Michillimakinac, n'a pas alors dépassé la quarantaine. Et si Henry a exagéré dans ces deux cas, ne peut-on pas inférer qu'il a pu fort bien représenter les faits qui concernent Langlade sous un jour beaucoup trop défavorable ?

XV

Avec leur imprévoyance ordinaire, les Sauvages négligèrent même de placer une garde dans le fort dont ils venaient de s'emparer, pour se mettre à l'abri de toute surprise. Ayant fait main basse sur l'eau-de-vie de la garnison, ils se livrèrent à une épouvantable bacchanale, qui dura plusieurs jours et sembla les transformer en autant de démons.

Les chefs, craignant que leurs guerriers ne se portassent à d'autres actes de vengeance, mirent leurs captifs en lieu sûr dans le fort, au nombre d'une vingtaine, avec environ trois cents *voyageurs* cana-

diens. Il eut alors été facile aux Anglais de fermer les portes du fort et de résister aux attaques des Sauvages avec le concours des Canadiens. Aussi plusieurs officiers anglais proposèrent de se mettre en état de défense, mais ils renoncèrent à leur projet sur les représentations du P. du Jaunay [1]—et non du *P. Jonois*, comme disent Henry et Parkman—missionnaire des Outaouais de l'Arbre-Croche, dans le Michigan, et qui se trouvait en ce moment à Michillimakinac. Ce dévoué jésuite montra aux Anglais que les événements de la dernière guerre étaient encore trop frais dans l'esprit des Canadiens pour pouvoir compter sur eux, et que, dans le cas où les Sauvages réussiraient à s'emparer de nouveau du fort, il ne resterait probablement pas un seul Anglais pour aller annoncer leur perte commune.

Quelques jours après le massacre, Etherington confia à Langlade le commandement du fort de Michillimakinac, en attendant de nouvelles instructions. Il écrivit aux commandants des postes voisins afin d'obtenir du secours et de reprendre la possession du fort, si cela était possible ; mais l'on sait déjà que cette demande était bien inutile, puisque les forts anglais de l'Ouest devaient presque tous tomber entre les mains des Sauvages. Voici la lettre

[1] Le P. Pierre-Luc du Jaunay demeura à Michillimakinac comme missionnaire depuis 1740 (?) jusqu'en 1763, et il resta dans l'Ouest jusqu'en 1774, en qualité de supérieur de la mission de Saint-Joseph. Il obtint, en 1763, une étendue de deux mille arpents de terre à l'Arbre-Croche, dont une partie fut mise en culture. Lorsque l'abbé Badin visita, en 1825, les missions indiennes établies sur les bords des lacs Supérieur et Michigan, il remarqua que le souvenir du P. du Jaunay était religieusement conservé parmi ces tribus. « Durant le voyage, dit-il, je me plaisais à m'entretenir des jésuites avec un vieillard qui les avait connus. Il s'attachait surtout au P. du Jaunay, qui l'avait préparé au baptême, admis à la première communion, et à qui souvent il avait servi la messe. Il me fit remarquer l'endroit où le Père disait ordinairement son bréviaire en se promenant. »

que le capitaine Etherington adressa au major Gladwyn, de Détroit, dans laquelle il reconnaît hautement les services signalés que lui avait rendus Langlade dans cette malheureuse affaire :

« Michillimakinac, 12 juin 1763.

« Monsieur,

« Bien que je vous aie mandé dans ma dernière lettre que tous les Sauvages étaient arrivés et que tout semblait être dans un calme parfait, je dois aujourd'hui vous apprendre que les Sauteux, qui habitent une plaine près du fort, se réunirent le quatre du courant pour jouer à la crosse : ce qu'ils avaient fait, du reste, presque chaque jour depuis leur arrivée. Ils jouèrent depuis le matin jusqu'au midi ; ils jetèrent alors leur balle près du fort, et observant que le lieutenant Leslie et moi étions à quelques pas en dehors, ils s'élancèrent sur nous et nous entraînèrent dans les bois.

« Dans l'intervalle, les autres se précipitèrent dans le fort où leurs femmes les avaient devancés ; celles-ci tenaient leurs haches de guerre cachées sous leurs vêtements. Les Sauvages s'emparèrent de ces armes, et en un instant ils massacrèrent le lieutenant Jamet et quinze soldats, ainsi qu'un traiteur du nom de Tracy. Ils blessèrent deux hommes et firent prisonniers les autres soldats de la garnison ; cinq d'entre eux ont depuis été massacrés. Ils firent prisonniers les traiteurs anglais et les dépouillèrent de tout ce qu'ils possédaient ; les Français seuls furent à l'abri de leurs coups.

« Après le massacre, MM. Langlade et Farli [1],

[1] Henry écrit *Farley*, mais ce dernier signait *Jacques Farly*, comme on peut le voir par les registres de Michillimakinac, où il est souvent fait mention de lui. D'après Henry, cet interprète aurait été auparavant au service du commandant français à

l'interprète, se rendirent à l'endroit où j'étais prisonnier ainsi que le lieutenant Leslie. Ils obtinrent que nous quitterions le fort sous une escorte de Sauvages, avec la promesse que nous reviendrions à leur demande. Ces messieurs eurent le temps d'informer les Outaouais de ce fait ; ces Sauvages arrivèrent au premier avis et se montrèrent très-mécontents de la conduite des Sauteux.

« Les Outaouais ont depuis leur arrivée fait tout en leur pouvoir pour nous être utiles. Ils ont ou obtenu des prisonniers des Sauteux ou racheté leur liberté. J'ai maintenant avec moi le lieutenant Leslie et onze soldats ; les quatre autres hommes de la garnison qui ont survécu au massacre sont entre les mains des Sauteux.

« Les Sauteux sont supérieurs en nombre aux Outaouais, et ils leur ont depuis déclaré que, s'ils ne réussissaient pas à nous faire abandonner le fort, ils intercepteraient toutes nos communications avec ce poste, ce qui causerait la perte de tous les convois des marchands de Montréal, de la Baie, de Saint-Joseph et des postes supérieurs. Mais s'il est faux que vos postes aient été attaqués (ce qui d'après eux leur a fait lever la hache de guerre), et que vous puissiez envoyer les renforts nécessaires avec des approvisionnements, etc., accompagnés d'un certain nombre de vos Sauvages, je crois qu'on pourrait rétablir le poste en peu de temps.

« Depuis cet événement, deux canots sont arrivés de Montréal, ce qui m'a mis en état de faire un pré-

Michillimakinac. Il fait erreur en disant qu'il avait épousé une Sauteuse, ce qui lui donnait beaucoup d'influence sur la tribu de ce nom, car Jacques Farly se maria à Mlle Marie-Josette Dumouchel, dont il eut plusieurs enfants: Josette, Marie, Charlotte, Albert, André, Vital, Louis, Joseph. Jacques Farly s'était établi à Michillimakinac vers 1742.

sent à la tribu outaouaise, pour laquelle nous ne saurions trop faire.

« Je dois beaucoup de reconnaissance à MM. Langlade et Farli, l'interprète, pour les nombreux services qu'ils m'ont rendus en cette occasion. Le prêtre ne semble pas disposé à se rendre à votre poste avant un jour ou deux. J'en suis fort aise, car c'est un brave homme, et il a beaucoup d'influence sur les Sauvages, bien disposés à croire tout ce qu'il pourra leur annoncer à son retour, qui ne tardera pas, je l'espère. Les Outaouais disent qu'ils vont me conduire, ainsi que le lieutenant Leslie et les onze hommes qui sont entre leurs mains, à leur village, où il nous retiendront jusqu'à ce qu'ils sachent ce qui se passe à notre poste. Ils ont envoyé ce canot dans ce but.

« Vous pourrez apprendre du prêtre tous les détails sur cette tragique affaire.

« Votre tout dévoué,

« GEO. ETHERINGTON. »

Le prêtre mentionné dans la lettre d'Etherington est le P. du Jaunay, dont il a déjà été question. Ce courageux missionnaire, qui avait rendu les plus grands services aux Anglais prisonniers entre les mains des Outaouais, ne craignit pas, pour leur être encore utile, de s'exposer aux dangers et aux fatigues d'un long et monotone voyage en canot sur le lac Huron. Il s'acquitta fidèlement de sa mission, eut une entrevue avec le major Gladwyn, puis repartit de Détroit pour retourner à Michillimakinac, le vingt juin 1763, comme le fait voir l'extrait suivant d'une curieuse relation intitulée : *Diary of the Siege of Detroit :*

« 20 juin 1763.—Ce matin, le commandant communiqua verbalement au jésuite ce qu'il devra apprendre aux Indiens et aux Français de Michillimakinac, ainsi qu'au capitaine Etherington, vu qu'il ne se souciait pas d'apporter une lettre, disant que si les Sauvages lui demandaient s'il en avait une, il serait obligé de répondre oui, car il n'avait jamais fait un mensonge de sa vie. Il lui donna un collier pour remettre aux Outaouais, avec instruction de leur déclarer qu'il était très-content de voir qu'ils ne s'étaient pas mêlés d'une affaire qui eût amené leur ruine, et que, s'ils envoyaient leurs prisonniers à Montréal, ils convaincraient le général de leurs bonnes intentions; ce qui ne pourrait manquer de leur valoir quelque récompense.

« Il devait présenter ses compliments à MM. Langlade et Farli et les remercier de leurs bons offices, qu'il les encourageait à continuer. Ils devaient s'efforcer d'empêcher autant que possible tout commerce avec nos ennemis, surtout celui des armes et des munitions. M. Langlade devait avoir le commandement du fort jusqu'à ce que de nouveaux ordres lui fussent donnés. »

Le P. du Jaunay revint à Michillimakinac, le trente juin, après avoir fait un heureux voyage, comme il appert par l'extrait suivant des registres du poste : « Le 4 de juin (selon d'autres le 2) de cette année, le massacre des Anglais par les Sauteux eut lieu au fort de Michillimakinac. Quelques jours plus tard, le P. du Jaunay partit pour Détroit en canot, et le 30 du même mois, il était de retour au poste. Un bon voyage ! »

Après quelques semaines de captivité, Etherington, Leslie et quelques autres Anglais qui avaient échappé

au massacre furent conduits à Montréal sous une forte escorte de Sauvages, et ils n'arrivèrent en cette ville qu'au mois d'août. Quant à Henry, il réussit, après bien des aventures, à échapper aux mains des Sauteux, grâce à l'intervention de l'interprète Jean-Baptiste Cadot, du Saut-Sainte-Marie, qui avait beaucoup d'influence sur cette tribu. Ce traiteur anglais fit ensuite le commerce des pelleteries avec M. Cadot, et ne revint à Montréal qu'en 1776.

XVI

Après la guerre, Augustin de Langlade continua de faire la traite à la Baie-Verte, dont il était l'un des plus anciens habitants.

Grignon raconte dans ses mémoires que vers 1770, un Sauvage se présenta un jour au magasin de Langlade, en apparence dans le dessein d'acheter une petite hache. A sa demande, Langlade prit une hache qui se trouvait au-dessous du comptoir et la lui remit pour l'examiner. L'Indien lui ayant témoigné le désir d'en voir d'autres, Langlade se baissa pour lui choisir un nouvel instrument; mais au moment même où il allait se relever, le Sauvage fit un mouvement comme s'il allait frapper le vieux traiteur. Prompte comme l'éclair, une petite fille de Charles de Langlade, âgée seulement de sept ans, qui remarqua l'allure menaçante de l'Indien, s'écria avec effroi : « Grand-papa, il va vous couper le cou. » Langlade se redressa instantanément en entendant le cri d'alarme de l'enfant, et d'un coup de hache il terrassa l'Indien. Celui-ci se releva péniblement et balbutia quelques excuses.

Augustin de Langlade ne mourut pas longtemps

après cet incident d'une vie semée d'une foule d'aventures de ce genre. Il s'éteignit vers 1777, âgé d'environ soixante-quatorze ans, et fut inhumé dans l'ancien cimetière de la Baie-Verte. On le représente comme un excellent homme, doué d'agréables manières, aimant le repos, mais prompt à ressentir une injure.

Augustin de Langlade était fermement attaché à la religion catholique. Aussi les missionnaires le trouvèrent-ils toujours disposé à faciliter leur œuvre de dévouement dans les solitudes du Nord-Ouest. Il donna un généreux appui en particulier aux pères jésuites Coquar [1], du Jaunay, Lamorinie et Lefranc, qui firent de Michillimakinac le chef-lieu de leurs missions. On voit par les registres du lieu qu'il remplissait les fonctions de marguillier en 1756, qu'il a été témoin de seize mariages, de 1740 à 1760, et parrain de vingt-trois enfants dans la même période de temps [2].

Après sa mort, sa femme alla demeurer probablement au milieu des Sauvages établis près de Michillimakinac. Le quatorze septembre 1782, le lieutenant-gouverneur Sinclair, de Michillimakinac, donna permission à Mme Langlade de se rendre à la Baie-Verte, et d'y prendre possession de ses biens. Voici le texte même du permis :

[1] Le P. Coquar accompagna M. de la Vérendrye dans ses voyages pour découvrir la mer de l'Ouest. Il avait établi, vers 1730, qu'il fallait, pour arriver à cette mer, aller à la découverte des sources du Missouri, franchir les Montagnes Rocheuses, si l'on ne pouvait pénétrer avec des canots par les gorges et entrer dans le grand lac d'eau salée. Il écrivait qu'on avait rejeté son idée, parce qu'ici, ajoutait-il, « on veut des découvertes qui ne coûtent point d'argent, à moins qu'elles ne rapportent du castor, et on m'a dit que tout projet proposé à la Cour ne serait point écouté si on demandait des fonds pour l'exécuter. » *Les Varennes de la Vérendrye* par Pierre Margry.

[2] Voir documents annexés.

« Par l'honorable Patrice Sinclair, etc.

« Madame Langlade a permission d'aller à la Baye, pour y entrer en possession de ses maisons, jardins, fermes et biens. Elle amène un engagé avec elle.

« Donné sous ma main et sceau, au poste, ce quatorze septembre 1782.

« PATRICE SINCLAIR (L. S.) lieutenant-gouverneur.

« Par ordre du lieutenant-gouverneur,

« JOHN COATS. »

XVII

Lorsque la guerre de la révolution américaine éclata, Charles de Langlade avait quarante-six ans, qu'il portait fort lestement. Sur les instances du capitaine de Peyster [1], commandant de Michillimakinac, il résolut de prendre une part active à la guerre, ce qui, selon cet officier, « assurait à nos intérêts tous les Sauvages de l'Ouest. [2] » Il reçut bientôt l'ordre, en effet, de lever un corps sauvage « et d'assaillir les rebelles chaque fois qu'il les rencontrerait. »

Les Indiens étaient si bien disposés à suivre Langlade au combat, que l'on crut pendant quelque temps que leur ardeur militaire serait une cause de

[1] Arent Schuyler de Peyster naquit, à New-York, le vingt-sept juin 1736. Il entra, en 1755, dans le 8ème régiment de ligne dit du Roi, servit en différentes parties de l'Amérique du Nord, sous les ordres de son oncle, le colonel Peter Schuyler, puis commanda à Détroit, à Michillimakinac, et dans quelques endroits du Haut-Canada. Le capitaine de Peyster ne contribua pas peu par son ascendant sur les Sauvages à les rallier à la cause anglaise durant la guerre de la révolution américaine. Après avoir atteint le rang de colonel, et avoir commandé son régiment pendant plusieurs années, il se retira à Dumfries, en Ecosse, où il est mort à l'âge de soixante-dix-sept ans, au mois de novembre 1832.

[2] *Miscellanies* by an officer.

sérieux embarras. On avait ordre de n'enrôler qu'un certain nombre de guerriers, et il était à craindre que ceux dont on refuserait les services ne témoignassent hautement leur mécontentement.

Nous avons pu obtenir du bureau des archives, à Londres, une série de lettres que le capitaine de Peyster écrivit au gouverneur du Canada, sir Guy Carleton, afin de lui faire connaître le mouvement qui se faisait parmi les Sauvages, sous l'active impulsion de Langlade. L'une de ces lettres, en date du douze avril 1777, est ainsi conçue: «Je suis heureux de vous informer que la saison me fournit de bonne heure l'occasion d'informer Votre Excellence que j'ai envoyé des provisions à la Baie (la Baie-Verte) pour les Sauvages de Monsieur Langlade. J'ai vu un grand nombre d'Indiens durant l'hiver, et ils sont tous bien disposés. Mon unique crainte maintenant est que je ne puisse empêcher la population tout entière de descendre. Ceux dont je refuserai le concours seront mécontents. Il faut cependant qu'il en soit ainsi.»

Dans une lettre en date du quatre juin 1777, Peyster annonce le prochain départ de Langlade pour Montréal, à la tête d'un nombreux parti de Sauvages: «M. Langlade est arrivé ici (Michillimakinac) avec soixante Indiens de la Baye. Il dit qu'il en attend un plus grand nombre, mais je crains qu'ils n'arrivent trop tard. Je lui ai fourni le nombre nécessaire d'Indiens pour compléter le contingent que doit donner ce poste. Les Indiens ici ont appris que des agents espagnols ont visité leurs voisins. Si cela est vrai, je suppose qu'ils veulent profiter de nos troubles pour attirer vers eux le commerce. Cette nouvelle est cause qu'il est plus difficile maintenant

de faire agir les Indiens, tant est grande leur crainte comme leur curiosité ; mais je puis affirmer, je crois, qu'ils sont tous bien disposés. Tout est prêt pour le départ qui va se faire immédiatement. De plus amples détails vous seront donnés par M. Langlade.»

Après le départ de Langlade pour l'île de Michillimakinac, lieu de réunion de tous les guerriers sauvages qui devaient former partie de son expédition, le capitaine de Peyster reçut une communication de M. Laurent Ducharme, agent des Sauvages, à Milwaukee, en date du quinze mai. Elle lui apprenait que les agents espagnols avaient reçu ordre d'armer tous les Indiens entre le Mississipi et le petit détroit de La Baye, mais qu'ils semblaient plutôt favoriser les traiteurs anglais que les américains.

Le capitaine de Peyster s'empressa de faire connaître à sir Guy Carleton les agissements des Espagnols, et il profita de la circonstance pour lui communiquer ses vues sur la conduite de Langlade à l'égard des Sauvages. « Monsieur Langlade, écrivait-il le six juin 1777, m'a laissé ses papiers. Lorsqu'on pourra établir un compte régulier, je vous le transmettrai. J'ai donné ordre à un marchand de lui payer les 2776 livres que je devais lui remettre, conformément aux instructions de Votre Excellence, vu qu'il m'a dit en avoir un pressant besoin. Je crois m'apercevoir qu'il lui faut un peu de surveillance. Je le crois strictement honnête et très-désintéressé, mais il conserve toutes les habitudes françaises. Rien ne lui est aussi facile que de donner un *bon à-compte du Roy*. Bref, il ne peut rien refuser aux Sauvages de ce qu'ils demandent, et ils savent ne rien perdre en ne demandant rien.

« M. Langlade croit que les présents destinés aux

Ménomonis ont été pillés avant son départ de Montréal, alors qu'il était malade. Je les ferai examiner à la première occasion, et je lui enverrai la facture. Que ces présents aient été volés ou non, je pense que ces Sauvages auront encore plus qu'ils ne méritent après avoir honteusement abandonné Langlade, hier, comme un si grand nombre l'ont fait. Ils m'avaient demandé un permis d'absence, autrement je les aurais forcés de le suivre, comme j'ai fait pour ses Ouinibagons. Le vent étant très-fort, j'espère que cette dépêche lui parviendra à temps dans l'île.»

Gaultier de Vierville, neveu de Langlade, lui rendit de grands services dans l'organisation de son expédition, et ce fut surtout lui qui décida les Sacs et les Renards d'aller combattre sous le drapeau anglais. Cette tâche fut rien moins que facile, car ces Sauvages, travaillés par l'influence américaine d'un côté et par l'influence espagnole de l'autre, hésitaient beaucoup sur le parti à prendre. «Je vous ai déjà dit,» écrivait le capitaine de Peyster à sir Guy Carleton, le dix-sept juin 1777, «que les Sacs et les Renards, ou Outagamis, sont arrivés sous la conduite de M. Gaultier, que M. Langlade a employé dans le dessein de les rallier à notre cause. Il appert d'après le rapport de tous les traiteurs dignes de foi et même des ennemis de Gaultier, qu'il était le seul homme qui pût obtenir ce résultat, dans la condition critique des choses sur le Mississipi. L'activité infatigable qu'il a déployée pour arrêter le collier des rebelles et éloigner celui des Espagnols, démontre que, s'il a pu commettre une imprudence, c'est encore un bon sujet, ce qui sera mon excuse pour le laisser descendre. En agissant ainsi, je me rends aux instantes demandes des Indiens, qui déclarent qu'ils ne peuvent

s'en passer, parce qu'il parle leur langue, et qu'il connaît parfaitement leurs mœurs et coutumes. On m'a dit que Gaultier, en apprenant qu'il avait été censuré, a vendu immédiatement toutes ses marchandises au rabais pour se consacrer tout entier au service, et que Langlade en a acheté une partie pour les Indiens.

« Le collier des rebelles a été transmis de Détroit par le chef outaouais Ouaguichiki, et le collier espagnol était entre les mains de M. Hurbert, citoyen de la Nouvelle-Orléans, ci-devant au service de la France. La véritable nature du dernier collier est peut-être encore un secret. Hurbert a dit qu'il avait pour but d'inviter les chefs des différentes tribus à se réunir au fort espagnol, pour entendre ce que leur Père aurait à leur communiquer. Gaultier a dit là-dessus à M. Hurbert que les Indiens de ce côté de la rivière ne connaissaient qu'un seul Père, et qu'ils ne devaient pas en conséquence prêter attention à son message. Plusieurs traiteurs se joignirent à lui pour combattre Hurbert, qui dut se retirer en conséquence. Les Espagnols veulent peut-être établir un traité de paix entre nos Indiens et les leurs, mais toute conférence avec eux à présent causera beaucoup d'alarme parmi les Indiens de cette contrée, vu que les rebelles ont fait leur apparition peu de temps avant les Espagnols dans leurs domaines. »

XVIII

Après avoir réuni un corps nombreux de Sioux, Sacs, Renards, Ménomonis, Ouinibagons, Outaouais et Sauteux, Langlade marcha sur Montréal.

A leur arrivée en cette ville, un grand conseil fut tenu avec le cérémonial si cher aux Indiens. Laroc-

que, l'interprète des Sioux, n'ayant pu remplir ses fonctions, Langlade traduisit les discours des chefs de cette tribu dans le dialecte sauteux, familier à presque tous les Indiens du Nord-Ouest, interprétant ensuite en français tout ce qui avait été dit en sauteux.

On sait qu'un banquet de guerre précédait la plupart des expéditions chez les Sauvages, et on se garda bien de manquer, en cette occasion, à cet usage antique et solennel. Au festin qui fut donné, un bœuf entier fut rôti et servi à ces voraces convives, qui l'engloutirent promptement. Ce banquet était cependant peu de chose comparé au célèbre festin des Hurons, décrit par le P. de Brebœuf, et où vingt cerfs et quatre ours furent dévorés.

Le mémoire de Grignon[1] ne signale aucun des services particuliers que rendit Langlade à la tête de ses guerriers. Il dit seulement qu'il prit part à quelques engagements, sous les ordres du major Campbell, dans l'armée anglaise commandée par le général Burgoyne, sur les bords du lac Champlain, et qu'il se rendit plusieurs fois au Canada durant la guerre avec de nouvelles troupes.

L'armée du général Burgoyne, forte d'environ huit mille cinq cents soldats et de cinq cents Sauvages, avait pour but d'envahir la Nouvelle-York et d'opérer sa jonction avec le général Howe à Albany. Elle se réunit à Crown-Point, le trente juin 1777, et se mit en marche au commencement de juillet. Il avait été question d'y joindre un grand nombre de Canadiens ; mais Burgoyne ne put se faire suivre que par cent cinquante habitants.

Langlade rejoignit l'armée de Burgoyne avec ses

[1] *Seventy-two years' Recollections of Wisconsin.*

Sauvages à Skenesborough (aujourd'hui Whitehall) à la fin de juillet 1777. Il était accompagné de son vieil et brave ami, le chevalier Luc de La Corne St-Luc. [1], qui, quoique âgé de soixante-six ans, n'avait pas hésité, à la demande du gouverneur du Canada, sir Guy Carleton, de prendre la direction des bandes sauvages, qui étaient venues prêter main-forte à l'armée anglaise.

Si l'on en croit Burgoyne, ces enfants du désert ne donnèrent pas toute l'assistance que l'on attendait d'eux. Ils ne se complurent que dans le pillage et le vol et se rendirent coupables de meurtres affreux. Lorsqu'on eut le plus besoin de leurs services, ils commencèrent à se débander, et bientôt il n'en resta pas un seul au camp.

Ecoutons à ce sujet Anbury, officier de l'armée anglaise, dont le récit est calqué absolument sur celui de Burgoyne : « Le général ayant voulu mettre des obstacles à ce que les Sauvages pussent commettre par la suite d'autres atrocités, nous aperçûmes depuis cette époque un grand changement dans leur manière d'être : leur mutinerie et leur mécontentement éclataient ouvertement quand on les empêchait de

[1] Luc de La Corne St-Luc, chevalier de St-Louis, est l'un des Canadiens qui ont exercé la plus grande influence sur les Sauvages. L'un de ses premiers exploits fut la capture du fort Clinton en 1747. Il se distingua à la bataille de Carillon, où il enleva un convoi de cent cinquante chariots au général Abercrombie. Il prit part à la bataille des plaines d'Abraham, puis à la victoire de Sainte-Foye, où il fut blessé. Il voulut passer en France après la conquête, mais le vaisseau l'*Auguste*, qui devait l'y transporter, ayant péri sur la côte du Cap-Breton, le quinze novembre 1761, à la suite d'un naufrage tristement célèbre, où sept passagers seulement sur cent vingt et un échappèrent à la mort, il revint au Canada, après une marche excessivement longue et pénible à travers les bois, et s'y établit permanemment. Après la guerre américaine, M. de St-Luc fut fait conseiller législatif et défendit vaillamment les droits politiques des Canadiens, à une époque où ils n'étaient pas toujours respectés. Il s'éteignit à un âge avancé.

piller ; leurs interprètes, qui avaient une part dans le butin et qui se voyaient frustrés de ce profit, ne faisaient que les exciter à la désertion et à la révolte.

« M. de St-Luc n'entrait pas dans ces mutineries : il paraissait même très-sensible à des choses auxquelles il devait être accoutumé, et les Sauvages paraissaient supporter impatiemment son pouvoir comme tous les autres. Cependant l'orgueil et l'amour de l'autorité, et plus encore peut-être l'attachement qu'il portait à son vieil associé, lui faisaient déguiser les motifs réels de ses plaintes sous des prétextes frivoles.

« On allait tenir conseil, d'après les demandes de M. de St-Luc, lorsque les nations qu'il commandait déclarèrent leur intention de s'en retourner chez elles, et demandèrent la permission et l'assistance du général. La circonstance était embarrassante ; leur départ nous privait d'une force que le gouvernement s'était procurée avec de grandes dépenses, et la reconciliation ne pouvait s'opérer qu'en souffrant leurs excès de cruauté et de rapine. Cependant, il fallait que le général répondit sur-le-champ. Il refusa formellement leur proposition, et insista sur l'obéissance aux défenses qu'il avait faites ; en même temps il leur représenta avec douceur leur engagement de fidélité ; enfin, il n'oublia rien pour leur persuader de continuer leur service.

« Cette réponse parut faire impression sur eux ; quelques tribus voisines seulement demandèrent qu'il fût permis à quelques-uns de leurs guerriers de retourner à leurs maisons, ce qu'on leur accorda. Les tribus les plus éloignées parurent retirer leur demande, et témoignèrent à l'instant un grand zèle pour le service. Cependant, au grand étonnement

du général et de l'armée, la désertion commença le lendemain ; ils partaient par bandes de vingt, chargés de tout ce qu'ils avaient pu piller, et cela continua jusqu'à ce qu'il ne restât plus un seul de ceux qui nous avaient joints à Skenesborough [1]. »

Si Burgoyne n'a pu obtenir un concours plus efficace de la part des Sauvages, il ne doit, paraît-il, s'en prendre qu'à lui-même. Car, au rapport de leur principal commandant, M. de St-Luc, Burgoyne serait tombé dans les erreurs fatales à plus d'un de ses devanciers, et n'aurait pas agi de manière à capter la confiance des tribus indiennes, venues de plusieurs centaines de lieues pour combattre sous le drapeau anglais.

On sait que Burgoyne, après avoir remporté quelques triomphes faciles, subit plusieurs échecs, puis finalement fut ignominieusement battu à Saratoga, le quatorze octobre 1777, où il dut capituler avec toute son armée. Ce désastre causa une immense sensation en Angleterre, et l'opinion publique blâma presque unanimement le malheureux général de l'incapacité et de l'imprévoyance dont il avait fait preuve.

Burgoyne tenta de justifier sa conduite par des brochures et des discours à la Chambre des Communes, où il comptait des amis puissants. Désireux de rejeter la responsabilité de ses revers un peu sur tout le monde, il attaqua sévèrement la conduite des Canadiens et des Sauvages, se plaignit amèrement de leur indifférence ou de leur abandon, enveloppant dans un même blâme leur intrépide commandant.

Nous avons sous les yeux un discours que Burgoyne prononça à la Chambre des Communes, le

[1] *Journal in the Interior of North America*, vol. I, p. 329-332.

vingt-six mai 1778, et dans lequel il porta les accusations les plus injurieuses contre le caractère de M. de St-Luc. Ce dernier avait passé une partie de l'hiver à Londres, et ne s'était pas gêné de déclarer que Burgoyne ne lui avait pas paru à la hauteur du commandement qu'on lui avait confié: de là le ressentiment du malheureux général contre cet officier canadien :

« Il y a un gentilhomme, disait Burgoyne en cette circonstance, qui a passé une grande partie de l'hiver à Londres, et que j'aurais désiré voir interrogé à la barre de cette chambre. C'est dans l'intérêt de la vérité seulement, car il n'est certainement pas mon ami; son nom est de La Corne St-Luc, un partisan distingué de la cause française dans la dernière guerre ; il est maintenant au service de l'Angleterre comme l'un des commandants des Sauvages. Il nous doit bien quelque reconnaissance, car il a beaucoup contribué, par le passé, à faire scalper plusieurs centaines de soldats anglais sur les lieux même où il a été employé cette année avec des pouvoirs bien différents. Il est par nature, par son éducation et par ses habitudes, plein d'artifices, ambitieux et courtisan. Comme je ne lui ai pas permis de se servir librement de la hache de guerre et du couteau à scalper, il était naturel qu'il recherchât les faveurs ministérielles en jetant tout le blâme possible sur un général qui n'est plus de mode. Il a eu de fréquentes entrevues avec un noble lord ici présent (lord George Germain), et, malgré tous les désavantages de ma position, je désire, comme il n'a pas été interrogé ici, que l'honorable lord fasse connaître à la chambre ce que cet homme lui a dit de ma conduite envers les Sauvages. Je sais qu'il a déclaré, dans des cercles

privés, que les Indiens auraient pu rendre de grands services s'ils n'avaient pas été licenciés. Si le fait de s'opposer aux meurtres qu'ils ont commis a pu amener leur licenciement, j'assume avec orgueil le blâme de leur renvoi du service. A part cela, je dois affirmer que les Indiens, et M. de St-Luc, à leur tête, ont deserté. [1] »

A cette interpellation, lord Germain répondit qu'il avait eu, en effet, des entrevues avec M. de St-Luc, dans lesquelles ce dernier avait déclaré que le général Burgoyne était un bon officier au milieu des troupes régulières, mais qu'il n'avait pas paru aimer les Sauvages, ni avoir pris les mesures voulues pour conserver leurs bonnes grâces. En somme, lui aurait dit M. de St Luc : « Le général Burgoyne est un brave homme, *mais il est lourd comme un Allemand* [2]. »

Lorsque le discours de Burgoyne vint à la connaissance de M. de St-Luc, il lui répondit par une lettre très-vigoureuse, en date de Québec, le vingt-trois octobre 1778, laquelle parut en français dans les journaux de Londres. Elle fut loin de produire une impression favorable à son accusateur.

Dans cette lettre, M. de St Luc dit au général Burgoyne qu'il n'a pas le droit de le traiter aussi lestement ; que son origine vaut bien la sienne—son adversaire était enfant naturel ;—que ses cinquante années de service démontrent amplement qu'il n'a jamais craint les dangers de la guerre, et qu'il a pu se faire connaître longtemps avant qu'il (Burgoyne) ait eu la chance de détruire l'une des plus belles armées qui soient jamais venues dans le pays. Il ajoute que si les Sauvages avaient peu à peu déserté

[1] *Parliamentary History of England*, vol. XIX, p. 1181.
[2] Ibid. p. 1195.

l'armée anglaise, c'est que Burgoyne ne leur avait pas porté assez d'attention et n'en avait pas pris un soin suffisant. Dans l'affaire de Bennington, du seize août 1777, où plusieurs centaines d'Anglais furent tués ou faits prisonniers, avec bon nombre de Sauvages, ces derniers ne virent pas sans étonnement, par exemple, que Burgoyne n'envoya aucun détachement pour rassembler les débris du corps vaincu, ou pour secourir les blessés, dont beaucoup étaient mourants. «Cette conduite, dit M. de St. Luc, ne leur donna pas une très-haute idée du soin que vous prendriez de ceux qui combattraient sous vos ordres. L'indifférence que vous manifestâtes sur le sort des Indiens qui prirent part à cette expédition, au nombre de cent cinquante, les dégoûta au plus haut point du service, car bon nombre des leurs avaient péri sur le champ de bataille avec leur redoutable chef, et sur soixante et un Canadiens, quarante-cinq seulement avaient échappé à la mort [1].»

Dans le conseil qui fut tenu après cette malheureuse affaire, M. de St. Luc avertit Burgoyne du mécontentement des Sauvages, qui éclata bientôt d'une manière si ouverte qu'ils quittèrent tous le camp anglais, bien que Burgoyne leur eût refusé des provisions, des souliers, et les services d'un interprète.

« Quant à l'accusation d'avoir déserté l'armée, vous devriez vous rappeler, » dit M. de St. Luc à Burgoyne, « que c'est vous qui êtes la cause de mon départ. Car, deux jours après que les Sauvages vous eurent quitté, vous vîtes votre erreur, et le brigadier Fraser avait

[1] Le capitaine F. Montagu, qui prit part à la campagne de Burgoyne, déclara, devant un comité de la Chambre des Communes, le 1er juin 1779, que beaucoup de Sauvages quittèrent l'armée après la défaite de Bennington en différents temps, ce qui corrobore l'assertion de M. de St. Luc sur ce point. *A State on the Expedition from Canada*, etc., p. 75.

déjà prévu les conséquences de votre conduite à l'égard des Sauvages. Vous me fîtes alors mander dans la tente du brigadier, et vous me demandâtes de retourner au Canada, pour porter des dépêches au général Carleton, afin de prier Son Excellence de traiter les Indiens avec bienveillance et de vous les renvoyer. C'est ce que je fis, et j'aurais rejoint l'armée, si les communications n'eussent pas été interrompues...... Quoi qu'il en soit, malgré mon âge avancé (soixante-sept ans), je suis prêt à traverser la mer pour me justifier devant le Roi, mon maître, et devant mon pays, de vos accusations mal fondées, bien que je ne m'occupe guère de ce que vous pouvez penser personnellement de moi. »

Cette lettre pleine d'une noble fierté n'eut pas, que nous sachions, de réponse, et Burgoyne se contenta d'en faire mention en passant, dans un discours qu'il prononça à la Chambre des Communes, le quatorze décembre suivant.

En se justifiant d'une manière aussi complète, M. de St. Luc a par là même exposé, sous son véritable jour, la conduite de Langlade dans cette campagne, car liés tous deux par une étroite amitié, exerçant un commandement à peu près semblable, ils agirent sous une même inspiration, et n'eurent en vue que les intérêts véritables de la cause pour laquelle ils combattaient. Si l'un et l'autre ne furent pas mieux compris par le général Burgoyne, le résultat ne les vengea que trop de sa conduite maladroite et injuste à leur égard.

XIX

Les Sauvages alliés aux Anglais reçurent ordre, à la fin de l'année 1778, de se réunir à L'Arbre-Croche,

dans le Michigan, afin de renforcer les troupes du lieutenant-gouverneur Hamilton, qui marchait contre le général américain Clarke. Celui-ci venait de s'emparer de toute la région de l'Illinois, et il importait de s'opposer le plus tôt possible à de nouveaux envahissements. Son armée, qui était peu considérable, comprenait deux compagnies françaises : l'une d'elles était commandée par le capitaine Charleville.

Les Indiens ne semblaient pourtant guère se soucier de se sacrifier au profit de l'une ou de l'autre cause. Ni les Anglais ni les Américains n'avaient pris les moyens de se concilier leurs sympathies, et ils avaient raison de vouloir rester étrangers à une guerre qui ne pouvait avoir d'autre effet que de les décimer encore davantage.

Pierre Queret et Gaultier de Vierville, neveu de Langlade, se rendirent en vain à Milwaukee pour presser les Sauvages de se réunir à l'Arbre-Croche. Ils s'obstinèrent à ne pas vouloir lever la hache de guerre.

Langlade résolut alors de faire une tentative plus fructueuse. Ses arguments n'eurent aucun effet; mais familier avec tous les usages et superstitions des Sauvages, il voulut en tirer parti pour la circonstance. Il éleva une cabane au milieu du village de l'Arbre-Croche, pratiqua une ouverture de chaque côté, fit tuer plusieurs chiens, et plaça le cœur encore palpitant d'un de ces animaux sur un bâton à chaque porte. Cela fait, il convia les Sauvages à la fête du chien, qui est très en vogue parmi eux. Il entonna ensuite le chant de guerre, visita tour à tour toutes les loges, et s'arrêta à la porte de chacune pour manger un morceau de cœur de chien. Cela signifiait que, s'ils sentaient battre en eux des

cœurs vaillants, ils suivraient son exemple et l'accompagneraient à la guerre. Ils ne purent résister à ce pressant appel, et l'un après l'autre ils entonnèrent le vieux chant des combats, puis ils se dirigèrent en grand nombre vers l'Arbre-Croche.

Un grand conseil fut ensuite tenu, durant lequel de chaleureux discours furent prononcés. Le contingent commandé par Langlade et Gaultier de Vierville, s'embarqua promptement dans de nombreux canots, sur le lac Michigan, pour aller prêter main-forte aux troupes anglaises. En arrivant à Saint-Joseph, Langlade apprit avec regret que son secours était inutile, car le lieutenant-gouverneur Henry Hamilton avait dû rendre Vincennes, le vingt-quatre février 1779, et avait été fait prisonnier par le général Clarke. Les Sauvages, à qui l'on avait fait espérer plus d'un riche trophée comme résultat de cette campagne, retournèrent fort mécontents à l'Arbre-Croche.

Comme cette expédition des Américains fut la dernière dans l'Ouest, Langlade ne prit pas d'autre part à la guerre, qui eut pour dénouement l'indépendance des Etats-Unis.

XX

Langlade fut toujours accompagné, dans ses différentes campagnes, de plusieurs lieutenants, qui partagèrent avec un rare courage sa bonne ou sa mauvaise fortune.

Le plus important de ces héros était son neveu, Gaultier de Vierville, dont il a été souvent question dans le cours de ce récit. Cet homme, d'un courage éprouvé, donna maintes preuves à Langlade d'un dé-

vouement absolu. Il assista, entre autres combats, à la terrible bataille des plaines d'Abraham, où il se battit comme un lion. Il prit part ensuite à la guerre de la Révolution, durant laquelle il mérita, par sa courageuse conduite, d'être promu au rang de capitaine. La paix faite, il alla demeurer à Michillimakinac, où il cultiva la terre, agissant de temps à autre comme interprète du gouvernement anglais auprès des Sauvages.

Gaultier de Vierville fut accusé, en 1793, de s'être approprié une partie des effets destinés aux tribus et confiés à sa garde à Michillimakinac. Il fut destitué de son emploi d'interprète sur cette accusation, et remplacé par le capitaine Lamothe, de Détroit. Plus tard, il fut amené à Montréal pour y subir son procès, dont le résultat nous est inconnu.

Gaultier de Vierville avait épousé Mlle. Chevalier, femme d'une rare beauté. Il eut de cette union deux filles, qui se marièrent fort avantageusement. L'aînée épousa le capitaine Henry Monroe Fisher, et l'autre, Michel Brisebois, tous deux de la Prairie-du-Chien.

Gaultier de Vierville quitta Michillimakinac, vers 1798, pour aller passer ses dernières années chez son gendre, Michel Brisebois, à la Prairie-du-Chien, où il mourut en 1803, âgé d'environ soixante-cinq ans ; sa femme le suivit dans la tombe quelques années après. Fisher et Brisebois comptaient à cette époque parmi les citoyens les plus importants de la Prairie-du-Chien, et tous deux y ont laissé de nombreux descendants.

Amable de Gère, plus connu sous le nom de Larose, naquit à Montréal et émigra dans son jeune âge à Michillimakinac. Après avoir pris part aux dernières batailles qui décidèrent du sort de la France au

Canada, il s'adonna au commerce des fourrures, tant pour son propre compte que pour celui d'autres traiteurs. Il séjourna à la Baie-Verte pendant plusieurs années, puis retourna à Montréal, où il fixa sa demeure. Il était alors très-âgé et célibataire.

Un autre vaillant compagnon d'armes de Langlade, Pierre Queret, était aussi natif de Montréal. Il s'occupa de la traite pendant plusieurs années, et accompagna le colonel Robert Dickson, dans l'automne de 1812, lors d'une expédition qui faillit lui être fatale.

Le colonel Dickson, voulant rallier à la cause anglaise les Sauvages du Nord-Ouest, partit de Michillimakinac avec Pierre Queret, son interprète, pour distribuer des présents aux tribus disséminées dans les alentours de la Prairie-du-Chien. Le froid les ayant surpris plus tôt qu'ils ne s'y attendaient sur le lac Ouinébago, il leur fallut passer l'hiver dans l'île Garlick, entre Ochkoch et Nina. Au printemps, ils se rendirent à la Prairie-du-Chien, où, après avoir fait les présents d'usage, ils se mirent en marche pour retourner à Michillimakinac.

Un jour que les deux voyageurs campaient à l'embouchure de la rivière Monistique—maintenant Manisti—qui se décharge dans le lac Michigan, en amont de la baie Verte, Queret voulut profiter du vent contraire, qui s'opposait à leur départ, pour aller chasser le gibier qui abondait dans les forêts voisines. Mal lui en prit, car son ardeur l'ayant emporté trop loin, il s'égara. Le colonel Dickson, ne sachant ce qui était advenu à son compagnon, se mit à sa recherche dans la solitude ; mais après deux jours de courses inutiles, il crut devoir l'abandonner à son malheureux sort, et partit seul pour Michillimakinac.

Pour comble de malheur, Queret perdit la pierre de son fusil, et quoiqu'il fût suffisamment pourvu de munitions, son arme à feu, sa seule chance de salut, ne put lui être d'aucune utilité. Que faire dans le désert, loin de toute habitation, sans vivres et sans aucun moyen de subsistance? Il n'y avait pas même de fruits sauvages pour apaiser sa faim dévorante, car on n'était encore qu'au mois de mai ou juin, et il lui fallut se contenter de racines et de plantes sauvages.

Un jour que Queret se mourait de faim, un épervier, qui volait au dessus de sa tête, laissa échapper une perdrix qu'il tenait dans ses serres, et il dévora sur le-champ cette proie inespérée. Grâce à ce nouvel aliment, il put se traîner, tant bien que mal, sur les bords du lac, où il trouva un poisson à moitié pourri, qui fut englouti en un instant. De là, il put se rendre aux cabanes voisines et atteindre la Pointe-Saint-Ignace, à six milles de Michillimakinac, après avoir erré durant cinquante jours dans les bois. Queret fut reconnu difficilement à son retour. Ce n'était plus un homme, c'était un spectre affreux, qu'animait à peine un souffle de vie. La raison l'avait presque complètement abandonné, à la suite de tant de privations et de fatigues. Aussi fallut-il bien des soins pour obtenir son rétablissement, qui ne se fit que lentement. Il repartit quelque temps après pour le Canada, où il termina son aventureuse existence.

Louis Hamelin s'établit, après la guerre, à Michillimakinac. Un jour d'hiver qu'il tendait des lignes pour la pêche à la truite sur le lac Michigan, un vent violent détacha un morceau de glace sur lequel il se trouvait et le poussa au loin dans le lac. Il passa

plusieurs jours dans cette position périlleuse, sans nourriture, sans abri, exposé aux froides brises du lac. Il fut ramené au rivage au bout de ce temps, grâce à un vent favorable, après avoir désespéré bien des fois de son salut.

Lafortune, un autre Canadien, avait été aussi compagnon d'armes de Langlade. Il épousa une Outaouaise et demeura près de Michillimakinac, au milieu des Sauvages, qui reconnaissaient en lui un chasseur habile.

Mocard était allié à la famille des Grignon, et fit pendant longtemps la traite dans le Nord-Ouest. A un rare courage il joignait une grande fermeté, qui lui valut une influence considérable sur les Sauvages. Il mourut à Détroit, vers 1807, à un âge très-avancé, laissant deux fils et une fille.

Il y aurait probablement bien d'autres Canadiens à mentionner comme ayant pris une part active aux expéditions dirigées par Langlade ; mais ces noms sont les seuls que nous ait conservés le mémoire de Grignon.

XXI

Un traiteur anglais du nom de J. Long, qui visita la Prairie-du-Chien dans l'été de 1780, à l'époque de la guerre anglo-américaine, en compagnie de vingt Canadiens, dit qu'il y avait alors à cet endroit une ville très-remarquable, bâtie à la manière des aborigènes, et que les trafiquants y avaient déposé leurs fourrures sous la garde du capitaine *Longlad* (Langlade), interprète du roi [1]. Avant d'arriver à la Prai-

[1] *Voyages chez différentes nations de l'Amérique Septentrionale* par J. Long, trafiquant et interprète de langues sauvages. Traduit de l'anglais par J. B. B. L. J. Billecocq.

rie-du-Chien, Long fit rencontre de deux cents Sauvages de la tribu des Renards, auxquels il déclara, en réponse au discours de leur chef, que leur « grand-père commun l'avait envoyé par ce chemin pour prendre les fourrures et les pelleteries qui sont dans la Prairie-des-Chiens, sous la garde du capitaine *Longlad*, de peur que les *Grands Couteaux* (c'est-à-dire les Américains) ne vinssent les piller. « Sept jours après cette entrevue, » ajoute ce voyageur, « nous arrivâmes à la Prairie-des-Chiens, où nous trouvâmes les pelleteries des marchands, en ballots, dans une hutte de troncs d'arbres, gardées par le capitaine *Longlad* et quelques Sauvages qui furent très-contents de nous voir. Nous y restâmes quelque temps, prîmes environ trois cents ballots des meilleures pelleteries, et en remplîmes les canots. Il en restait six de plus, nous les brûlâmes pour empêcher l'ennemi de les prendre, n'ayant nous-mêmes aucun endroit pour en emmagasiner davantage, et nous continuâmes notre route vers Michillimakinac. Environ cinq jours après notre départ, nous fûmes informés que les Américains étaient venus pour nous attaquer ; mais à leur grand chagrin nous étions tout à fait hors de leur atteinte. »

XXII

S'il arrivait souvent à Langlade d'entreprendre de longues courses et de se rendre à la Prairie du-Chien, à Michillimakinac ou à Toronto, dans l'exercice de ses fonctions d'agent des Sauvages, il demeurait cependant la plus grande partie du temps à la Baie-Verte.

Ce poste était loin d'avoir alors l'importance qu'il

a acquise depuis. En 1785, il ne contenait pas plus de sept familles de blancs qui, avec leurs domestiques, formaient un total d'environ cinquante-six âmes. Ces familles se composaient des personnes suivantes: Charles de Langlade, sa femme, deux servantes panis[1] et trois domestiques; Lagral (?) et sa femme; Jean-Baptiste Brunet, sa femme, trois enfants et un domestique; Amable Roy, sa femme, deux servantes panis, un domestique, et Jean-Baptiste Leduc, un ancien traiteur, qui demeurait avec eux; Joseph Roy, sa femme, cinq enfants et un domestique; un jeune homme du nom de Marchand, agent d'une compagnie de traite de Michillimakinac, et quatre domestiques. Langlade, Grignon, Amable Roy et Marchand demeuraient sur le côté est de la rivière des Renards, tandis que Brunet, Langral et Joseph Roy et autres résidaient sur la rive opposée.

Jacques Porlier fut probablement le premier colon qui alla ensuite se fixer à la Baie-Verte, en 1797. Il fut suivi, l'année suivante, par Charles Réaume. D'autres Canadiens vinrent grossir les rangs de la petite colonie, de sorte qu'en 1812, elle pouvait avoir une population d'environ deux cent cinquante âmes.

Les principaux habitants canadiens de la Baie-Verte étaient: M. Duchesneau, Louis Gravel, Barthélemy Chevalier, Pierre Chalifou, Jacques et Nicolas Viau, Pierre Charbonneau, Alexandre Gariépy, Louis Beaupré, Prisque Huot, Joseph Ducharme, Jean-Baptiste Langevin, Amable Normand, Jean-Baptiste Lavigne, Augustin Bonneterre, Joseph Boucher, Antoine Lebœuf, Augustin Thibeau, Louis Bourdon, Alexandre Dumont, George Fortier, Jean-

[1] Nicolas Perrot écrit *Panys;* Charlevoix, *Panis,* et les écrivains anglais, *Pawnee.*

Baptiste Laborde, Amable Durocher, Jacques Ecuyer, Basile Larocque, Dominique Brunet, Joseph Jourdain, Pierre Brunet, Pierriche Grignon, Pierre Grignon, Charles Grignon, Louis, Augustin et Jean-Baptiste Grignon [1].

Après Charles de Langlade, Pierre Grignon, son gendre, était l'homme le plus important de la Baie-Verte. D'abord voyageur dans la région du lac Supérieur, Grignon fit ensuite la traite pour son propre compte, à la Baie-Verte, avant l'année 1763. Il eut d'une première femme, une Ménomoni, trois enfants; l'un mourut jeune des suites d'une chute; l'autre

[1] En vertu d'un traité conclu à la Pointe-aux-Cèdres, rivière des Renards, près de la baie Verte, le trois septembre 1836, les autorités américaines payèrent les sommes suivantes à la demande des Ménomonis:

Augustin Grignon	$10,000.00
William Powell et Robert Grignon	4,250.00
Charles A. Grignon	10,000.00
Jacques Porlier	7,500.00
Héritiers de Louis Beaupré	1,500.00
Dominique Brunet	231.00
Charles Grignon	1,200.00
Joseph Rolette	1,750.00
Charles A., et Alexandre Grignon	750.00
Paul Grignon	5,000.00
Joseph Jourdain	50.00
Aneyas Grignon	2,500.00
Pierre Grignon, décédé, par Robert et Pierre B. Grignon	6,000.00
Stanislas Chaput	2,600.00
Louis Grignon	7,250.00

Les Etats-Unis payèrent les sommes suivantes, au mois de novembre 1837, en vertu d'un traité conclu avec les Ouinibagons:

Nicolas Boivin	$6,000.00
A ses quatre enfants, chacun	4,000.00
Catherine Amiot	1,000.00
Hyacinthe St-Cyr	1,000.00
Veuve Henry Gratiot (pour ses huit enfants)	10,000.00
Aux enfants de Pierre Paquet, interprète	3,000.00
Joseph Brisebois	2,000.00
Jean Roy	2,000.00
Antoine Grignon	2,000.00
Jane F. Rolette	2,000.00
Thérèse Roy	1,000.00
Domitilde Brisebois	1,000.00

s'éteignit à Montréal où il recevait son éducation, et le troisième, Pierriche, éleva une famille. Il épousa en secondes noces Mlle Louise-Domitilde de Langlade, qui lui donna neuf enfants, dont voici les noms de baptême avec leur date de naissance : Pierre-Antoine, vingt et un octobre 1777 ; Charles, quatorze juin 1779 ; Augustin, vingt-sept juin 1780 ; Louis, vingt et un septembre 1783 ; Jean-Baptiste, vingt-trois juillet 1785 ; Domitilde, vingt et un mars 1787 ; Marguerite, vingt-trois mars 1789 ; Hippolyte, quatorze septembre 1790 ; Amable, décembre 1795.

Les missionnaires étaient rares à cette époque, et c'est à peine si quelques-uns ont, à de rares intervalles, visité la Baie-Verte depuis 1745 jusqu'à 1820 [1]. Apprenant, vers 1784 ou 1785, qu'un missionnaire, le P. Payette, venait d'arriver à Michillimakinac, Grignon, qui se trouvait alors dans l'île, crut devoir saisir cette occasion unique pour aller saluer l'apôtre de Dieu et le prier d'administrer le baptême à ses enfants. Il dépêcha immédiatement un messager à la Baie-Verte, lequel ramena dans un canot d'écorce sa femme et ses enfants, après avoir franchi heureusement les deux cent quarante milles qui séparent ce poste de Michillimakinac. Tous furent reçus à bras ouverts par ce bon missionnaire, visiblement ému de cet acte d'attachement à la religion catholique.

Grignon mourut au mois de novembre 1795, âgé

[1] Monsieur l'abbé F. Bonduel, missionnaire, écrivait de Détroit, le premier juin 1834 : « La Baie-Verte, située à l'ouest du lac Michigan, est un des lieux qui avaient le plus souffert du départ des jésuites. Les catholiques de cette petite colonie française demeurèrent quelquefois des dix, vingt et trente ans sans voir de prêtres. Cependant quelques personnes pieuses eurent un soin particulier d'y faire instruire les enfants dans la doctrine chrétienne, et la foi s'y conserva intacte jusqu'au temps où Mgr Fenwick leur donna un prêtre catholique en récompense de leur zèle. » *Annales de la Propagation de la foi*, vol. VIII, p. 291.

d'environ cinquante-cinq à soixante ans. Il était de haute taille, d'une vigueur musculaire peu ordinaire, joignant à ces avantages physiques une rare affabilité et une stricte probité. Très-hospitalier, il ne manquait jamais chaque année de convier bon nombre de traiteurs canadiens à quelque agréable réunion où ni le bon vin, ni les joyeuses chansons, ni les récits émouvants ne faisaient défaut. Sa femme épousa, quelques années après sa mort, un Canadien du nom de Jean-Baptiste Langevin.

Des enfants de Pierre Grignon et de Domitilde Langlade, pas un ne survit. Ils ont tous élevé de nombreuses familles. L'une des filles a eu treize enfants qui sont tous mariés : ils demeurent dans le voisinage de la baie Verte. On peut dire en toute sûreté qu'il y a au moins quarante familles dans l'Etat, qui descendent directement de Langlade : elles ne sont ni instruites ni riches.

Quelques-uns des colons de la Baie-Verte mentionnés plus haut possédaient des esclaves. Langlade en avait deux qui lui avaient été donnés par les Outaouais, et qui appartenaient à la tribu osage. Il ne les traitait pas en esclaves, mais comme des serviteurs fidèles, qui paraissaient fort satisfaits de leur sort. L'un d'eux passa sa vie à son service, et il donna au second, Antoine, sa liberté après douze ans de servitude. Ce dernier continua de demeurer quelque temps chez Langlade comme domestique, puis il retourna au milieu de la tribu osage, dont il devint bientôt le chef. Les esclaves des autres colons, presque tous des Panis[1], n'étaient pas toujours

[1] Bougainville, dans son *Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France à l'époque de la guerre de Sept Ans* (1757), dit que la tribu panis joue dans l'Amérique le rôle des nègres en Europe. Parlant du poste de traite de la Saskatchouane, alors appelé Pos-

aussi bien traités. Ainsi, Jean-Baptiste Brunet malmena tellement un esclave nègre, qu'il avait acheté d'un traiteur de Saint-Louis, moyennant cent piastres, que Campbell, agent des Sauvages pour le gouvernement américain, crut devoir le lui ôter. Il est certain pourtant que des cas de ce genre étaient rares.

XXIII

Le mémoire de Grignon dit que Charles de Langlade épousa à Montréal, vers 1759, Charlotte Bourassa, fille de Laurent Bourassa, riche marchand de cette ville. Cette assertion est inexacte. Le mariage de Charles de Langlade avec Charlotte-Ambroisine Bourassa eut lieu à Michillimakinac, le douze août 1754, et fut béni par le Rév. P. Lefranc, missionnaire jésuite, en présence de plusieurs témoins. De plus, le père de Mlle Bourassa s'appelait René et non Laurent, et il ne demeurait pas à Montréal, mais à Michillimakinac, où il se fixa vers 1742.

Voici le texte même du certificat de mariage de Langlade avec Mlle Bourassa, tel que consigné au registre de Michillimakinac :

« Aujourd'hui douzième août mil sept cent cinquante-quatre, j'ai, soussigné, prêtre missionnaire de la Compagnie de Jésus, reçu le consentement mutuel de mariage entre M. Charles Moras, sieur de l'Anglade et Mlle Charlotte-Ambroisine Bourassa, tous deux demeurant dans ce poste, en présence des témoins soussignés.

koiac, il fait l'observation suivante au sujet des Panis : « Un des commerces de ce poste, dit-il, est en Panis ; c'est une nation sauvage située sur le Missouri, que l'on estime au nombre de douze mille hommes ; les autres nations lui font la guerre et nous vendent leurs esclaves. C'est la seule nation sauvage que nous croyons pouvoir traiter de même. »

« M. J. Lefranc, de la Compagnie de Jésus. Témoins : Charles Langlade, Charlotte Bourassa, Langlade (Augustin de) [1], Bourassa, N. Blondeau, Bourassa, fils, Volant, Anne Villeneuve, Agathe Villeneuve, Gonneville, Nanette Chevalier Bourassa, D'Ailleboust Demantelet, René de Couagne, fils, L. Biscarot, D'Ailleboust Lamadelaine, Herbin, commandant du lieu. »

René Bourassa naquit à Laprairie, près de Montréal, le vingt et un décembre 1688. Il épousa, en premières noces, Agnès Gagné, le vingt-trois octobre 1710, et en secondes noces, Catherine Lerigée, le vingt-cinq septembre 1721. Il eut de son premier mariage un fils, René, qui s'allia à Anne-Charlotte-Véronique Chevalier. Nous ignorons si Mme Langlade est née du premier ou du second mariage. Il est probable dans tous les cas qu'elle fût élevée à Laprairie, et qu'elle y reçut une certaine somme d'instruction.

Mme Langlade semble avoir demeuré à Michillimakinac presque sans interruption jusque vers 1763. Ce n'est pas sans regret qu'elle quitta ce poste pour aller habiter la Baie-Verte, qui était alors une solitude complète, tandis que Michillimakinac était comparativement civilisé et occupé par une garnison assez nombreuse, ayant sôuvent des officiers dis-

[1] Fac-simile de ces signatures.

Charle Langlade
Charlotte Bourassa
Langlade

tingués comme MM. de Beaujeu, Louis de la Corne, Duplessis Faber, le chevalier de Repentigny, Herbin et autres. Le poste comprenait aussi un certain nombre de traiteurs canadiens, avec lesquels la famille Langlade avait noué d'agréables relations.

Quoique Mme Langlade ne fût pas tout à fait étrangère à la vie solitaire qui lui était réservée à la Baie-Verte, elle s'y accoutuma difficilement. Elle avait, par exemple, une peur terrible des Sauvages, qu'il était probablement moins facile de contrôler à ce poste qu'à celui de Michillimakinac. A leur vue, elle éprouvait souvent de véritables crispations de nerfs, ne pouvant maîtriser l'émotion profonde qui la dominait.

Quelqu'un ayant, un jour, répandu la nouvelle que les Sauvages étaient sur le point d'arriver, dans un but hostile, elle se rendit en un instant chez ses voisins pour leur donner l'éveil, puis alla se cacher sous une pile de planches. Les Indiens ne firent même pas leur apparition, et lorsqu'on la trouva en ce lieu, elle respirait à peine et semblait plutôt morte que vive, tant la peur l'avait surexcitée.

Une autre fois, à la vue de plusieurs Ménomonis, qui pénétrèrent dans la maison, elle s'enfuit dans sa chambre à coucher, où elle se verrouilla soigneusement. Mais la curiosité l'emportant un moment sur l'épouvante, elle entre-bâilla la porte et aperçut tous les Sauvages assis à l'entour de la salle voisine. Seul, Pak-Kau-Châ, l'un d'eux, se tenait debout, et elle en conclut qu'il épiait la chance de la tuer. Prise d'un accès soudain de frénésie. elle s'empara d'un long couteau, saisit Pak-Kau-Châ au collet, et, faisant un effort suprême pour le poignarder, elle s'écria : « Pak-Kau-Châ, vous êtes un vau-

rien et un homme mort ! » Les Indiens s'aperçurent qu'elle était en proie à une profonde terreur, et tous de rire à cœur joie, puis de la rassurer sur leurs intentions pacifiques. Pendant cette scène, Langlade se contentait de dire tranquillement à sa femme : « Que faites-vous, ma femme ? Retournez à votre chambre et ne venez pas nous déranger. »

Dans les premiers mois de son séjour à la Baie-Verte, s'il arrivait à Mme Langlade d'apercevoir un canot qui semblait se diriger vers le rivage, elle ouvrait la porte et s'écriait d'un ton désespéré : « Ils viennent ! Ils viennent !! Nous serons tous massacrés ! » Il lui fallut bien du temps pour se familiariser avec cette étrange vie, et faire bonne contenance devant l'enfant des bois.

Mme Langlade était remarquablement belle ; sa taille était élancée, ses traits réguliers, et ses yeux très-noirs. Ces dons physiques s'alliaient à de rares qualités morales, qui lui valurent le respect général à la Baie-Verte. Elle est morte en cet endroit, en 1818, âgée d'environ soixante-quinze ans.

Langlade eut de son union avec Mlle Bourassa deux filles. L'aînée, Charlotte-Catherine, née en 1756, se maria à un nommé Barcelou, et mourut un an après son mariage sans laisser d'enfant; l'autre, Louise-Domitilde, épousa en 1776, à l'âge de dix-sept ans, Pierre Grignon, puis en secondes noces, Jean-Baptiste Langevin. [1]

[1] Voici les certificats de baptême des deux filles de Charles de Langlade :

« Aujourd'hui vingt-huit avril mil sept cent cinquante-six, j'ai, soussigné, suppléé les cérémonies du saint baptême à Charlotte-Catherine de l'Anglade, fille de Mr. Charles de l'Anglade, écuier, et officier dans les troupes de la marine, et de Charlotte-Ambroisine Bourassa, ses père et mère, que j'avais ondoyée le vingt-neuvieme janvier dernier à la Grande Rivière,

Bien avant son mariage avec Mlle Bourassa, Langlade avait eu, d'une Outaouaise, un fils, Charles, qu'il fit instruire avec soin à Montréal. Celui-ci alla se fixer ensuite à la Baie-Verte, puis à Michillimakinac, et il prit part à la capture de ce dernier poste, en 1812, sous le commandement du capitaine Roberts. Il avait épousé une Outaouaise, qui lui donna deux filles et deux fils : Charles et Louis de Langlade. Louis prit une part active à la dernière guerre avec les Etats-Unis, et obtint par sa conduite courageuse le grade de lieutenant. Bibaud, dans le *Panthéon Canadien*, et l'auteur des *Grandes Familles du Canada* l'ont confondu avec son aïeul, Charles de Langlade.

XXIV

Langlade conserva jusqu'à la fin de sa vie sa place d'agent des Sauvages, qui lui donnait un assez bon revenu. Ses services à la cause anglaise durant la guerre de la Révolution avaient été suffisamment appréciés pour lui valoir une annuité viagère de huit cents piastres, en outre d'une concession de trois

où elle est née. Ont été parrain, Mr. de l'Anglade, père, et Mlle Bourassa, marraine. A Michillimakina au jour et an que dessus.

« M. L. Lefranc,
« Miss. de la Comp. de Jésus.
« Langlade.
« Anne Lerigée. »

« Aujourd'hui trente janvier mil sept cent cinquante-neuf, j'ai administré solennellement le saint baptême à Louise-Domitilde, fille légitime de Mr. Charles de l'Anglade et de Madame Charlotte Bourassa, ses père et mère. Le parrain a été Monsieur de Beaujeu, commandant pour le Roy en ce poste, la marraine Mme Langlade. A Michillimakina, ce jour et an que dessus.

« M. L. Lefranc,
« Miss. de la Comp. de Jésus.
« Beaujeu.
« Langlade. »

mille acres de terre sur les bords de la rivière Thames —connue alors sous le nom de La Trenche—dans la province d'Ontario.

Il avait aussi des terrains considérables à la Baie-Verte, qu'il fit cultiver longtemps par son gendre, M. Pierre Grignon. Le gouvernement américain ayant nommé une commission, en 1823, pour s'enquérir des titres des propriétés dans le territoire de Michigan, la fille de Langlade, Domitilde, mariée en secondes noces à Jean-Baptiste Langevin—et non *Longvine* comme dit le texte américain—réclama un mille carré de terre à la Baie-Verte, qui lui appartenait par droit de succession, et sa réclamation fut confirmée par la commission.

Voici le document sur lequel elle se basa pour faire valoir ses titres à cette grande et importante étendue de terre :

« Laurent Fily étant dûment assermenté, dépose et dit que *Domettille Longvine* (Domitilde Langevin) est la fille de Charles Langlade, et la femme de Jean-Baptiste Langevin, et qu'il est à sa connaissance que les descendants du dit Langlade ont occupé l'étendue de terre réclamée par la dite Domitilde Langevin depuis l'année 1788. »

Pierre Grignon, fils aîné du premier mari de Domitilde Langlade, obtint aussi la reconnaissance de ses titres à une étendue considérable de terrain, en produisant le témoignage suivant :

« Baie-Verte, 29 août 1822.

« Nous, les soussignés, certifions que nous avons demeuré à la Baie-Verte, comté de Brown, territoire

de Michigan, durant les quatre dernières années, sauf quelques courtes absences, et que nous connaissons les réclamations de tous les habitants de la Baie ; que Charles *Longlaid* (Langlade) occupait un morceau de terre situé sur le côté ouest de la rivière des Renards, Baie-Verte, immédiatement en aval du premier cours d'eau qui débouche dans la dite rivière, ayant un front d'environ quinze acres sur la dite rivière, et s'étendant en arrière indéfiniment ; que le dit lot ou morceau de terre a été réservé, il y a au moins soixante ans (vers 1762), par le dit *Longlaid*, comme prairie et terre à bois ; et qu'il est à notre connaissance que la dite terre a été occupée par le dit Charles *Longlaid*, jr., et Pierre Grignon, durant les quatre dernières années, jusqu'à la prise de possession de cette place par les troupes américaines.

« LOUIS DALLAIRE,
« JOSEPH ROY,
« PIERRE CHALIFOU,
« BAPTISTE BRUNET. »

La pièce suivante, que nous extrayons aussi du rapport de la Commission, publié au cinquième volume des *Documents of the Congress of the United States in relation to the public lands from* 1827 *to* 1829, ne sera pas non plus ici hors de place :

« Les soussignés, habitants de la Baie-Verte, réclament une terre située sur la côte est de la rivière en face du Fort Howard, contenant deux milles carrés, plus ou moins, bornée au nord par les eaux du lac ou de la baie, et au sud par *Demitelle Longevin* (Domitilde Langevin), cultivée comme prairie par les dits

habitants de la Baie-Verte en communauté, sans interruption depuis 1795 jusqu'à ce jour, une partie des dites prairies leur ayant été ôtée par les militaires en 1817.

« J. PORLIER,
« JOHN LAWE,
« C. GRIGNON,
« A. GRIGNON,
« L. GRIGNON,
« P. GRIGNON,
« JEAN-BAPTISTE LANGEVIN.

« Signé et assermenté devant moi, juge de paix, à la Baie-Verte, ce dix-sept septembre 1823.

« J. PORLIER, J. P. »

XXIV

Langlade continua aussi, malgré son âge avancé, de rester à la tête de la milice. Pour honorer ce vétéran de l'armée, on plantait tous les ans, le premier mai, suivant une ancienne coutume des Canadiens, devant la maison du capitaine, un long pin ébranché, auquel on faisait la toilette. On saluait le mai, qui devait donner son nom à la fête, d'une bruyante volée de coups de fusils, et on le noircissait de poudre jusqu'à ce qu'il tombât en éclats. Le héros de la fête acceptait avec plaisir ces bonnes et franches démonstrations des Canadiens qui l'entouraient, heureux de pouvoir lui manifester leur respect et leur admiration.

Langlade, usé par l'âge et les fatigues de sa laborieuse existence, s'éteignit au mois de janvier 1800, après un maladie de deux semaines. Sa mort causa

une émotion facile à comprendre dans tout le Nord-Ouest, où il était universellement connu et estimé. La petite colonie de la Baie-Verte tout entière alla pleurer sur sa tombe, que l'on peut encore apercevoir dans le vieux cimetière de la ville.

Les regrets unanimes occasionnés par la mort de Langlade étaient amplement mérités, car la vie de ce héros ne fut qu'un long et vaillant combat pour sa patrie. Après avoir noblement défendu le drapeau français pendant bien des années, après avoir vainement accompli des prodiges de valeur pour une cause irrévocablement perdue, il resta ensuite également fidèle à la couronne anglaise, montrant en toutes occasions un courage et un dévouement admirables. Aussi bien peu de soldats peuvent offrir de plus beaux états de service. Il se complaisait à en faire l'énumération : il avait pris part à quatre-vingt-dix-neuf batailles et escarmouches, et, quoiqu'il fût sur le soir de la vie, il exprimait vivement le désir d'aller encore une fois au feu, afin de rendre plus complète sa couronne militaire.

Mais le seul titre de Langlade, aux yeux de la postérité, ne sera pas d'avor été un militaire habile et intrépide. Il pourra encore réclamer la gloire moins bruyante peut-être, mais non moins méritoire, d'avoir été l'un des plus intrépides pionniers de l'Ouest, l'un des premiers à braver les dangers qu'offraient les farouches indigènes de ces contrées, en jetant au milieu du désert les humbles bases d'établissements aujourd'hui prospères et pleins d'avenir. C'est ce que la population américaine a su déjà reconnaître en lui décernant le glorieux surnom de fondateur du Wisconsin—*Father of the Wisconsin !*

Langlade était doux et patient, mais il ne pouvait

supporter l'insulte. Il savait se gagner à la fois l'affection et le respect de tous ceux qui le connaissaient. Son intégrité était proverbiale, et quoiqu'il lui eût été facile bien souvent de frauder le gouvernement, ses comptes furent toujours marqués au sceau de la plus stricte exactitude. Le nom que lui donnèrent les Sauvages exprime bien leur idée du trait principal de son caractère : *Aké-ouau gué-ké-tan-so*, c'est-à-dire un conquérant militaire. Comme son père, il se montra enfant soumis de l'église catholique, donnant toujours toute l'assistance possible aux intrépides missionnaires, qui allèrent de temps à autre annoncer la bonne nouvelle aux Canadiens, aux Métis et aux Sauvages de cette contrée éloignée.

Langlade était d'une moyenne taille, mais d'une solide charpente et d'une forte carrure. Son front était élevé, et sous des sourcils épais brillaient deux yeux noirs pénétrants et expressifs. Quand il portait son brillant uniforme d'officier anglais, son aspect était superbe autant que martial.[1]

Tel était au physique le noble Charles de Langlade. Nous savons qu'il cultiva toutes les vertus morales qui sont l'apanage du véritable héros.

[1] La Société historique du Wisconsin conserve dans son musée la boucle d'argent de sa ceinture, longue d'environ deux pouces, ainsi qu'un ancien cachet de même métal qui lui avait appartenu. La boucle fut donnée à la Société par Augustin Grignon, et le cachet par Charles A. Grignon, de Grand-Kaukau-lin, tous deux petits-fils de Langlade.

Liste des personnes au mariage desquelles Augustin de Langlade fut témoin, à Michillimakinac, avec la date de la cérémonie et le nom du prêtre célébrant.

Epoux.	Date.	Prêtres.
1. André Skayanisse dit Landroche, et Anne Parent	Juillet, 1744	Du Jaunay.
2. J. B. Jutras et Marie-Catherine l'Archevêque	7 juillet, 1748	Du Jaunay.
3. Jacques Barito dit La Marche et Marie-Joseph-Esther l'Archevêque	2 août, 1748	Du Jaunay.
4. Joseph Relle et Charlotte Parent	25 juillet, 1751	Du Jaunay.
5. Etienne Chenier et Thérèse-Esther Chevalier	4 juin, 1752	La Morinie.
6. Joseph d'Ailleboust de Coulonge et Marianne Parent	29 janv., 1753	Lefranc
7. Antoine Le Tellier dit La Fortune et Charlotte Oucoukis	6 juillet, 1753	Du Jaunay.
8. Charles de Langlade et Charlotte-Ambroisine Bourassa	12 août, 1754	Lefranc.
9. Charles, esclave de Sieur Bourassa, et Marie, esclave de M. Langlade, jr.	31 nov., 1754	Lefranc.
10. François Brisbé dit La Grandeur, et Marianne Parent	25 mai, 1755	Lefranc.
11. Nicolas Amiot et Suzanne, sauvagesse	18 août, 1755	Du Jaunay.
12. Charles Sauteur et Françoise Amiot	27 avril, 1756	Lefranc.
13. Claude Pelle dit La Haye et Marie, une Outaouaise	10 mai, 1756	Du Jaunay.
14. Jean-Baptiste Cadot et Anastasie	28 oct., 1756	Lefranc.
15. Pierre Le Duc et Agathe Villeneuve	21 mai, 1758	Lefranc.
16. J. B. Maillot et Marie Neskesh	24 juillet, 1758	Lefranc.
17. Michel Boier et Josette-Marguerite du Lignon	7 jan., 1760	Lefranc.

Liste des enfants dont Augustin de Langlade a été parrain à Michilimakinac, avec les noms du père, de la marraine, et la date de la cérémonie du baptême.

ENFANTS.	PÈRES.	MARRAINES.	DATE.
1. Pierre-Augustin	Esclave de M. Maugras......	Mlle Marie-Catherine Lerige.	27 juillet 1743
2. Françoise-Angélique (fille naturelle)......	Claude Caron..	Madame Lécuyer	12 juillet 1744
3. Thomas........	Thos. Blondeau	Agat. Villeneuve.	30 avril 1745
4. Jos.-Augustin.	Claude Germain Gauthier......	Agat Villeneuve.	8 oct. 1745
5. Pierre-Charles.	Chas. Hamelin.	Anne Villeneuve.	6 déc. 1,47
6. Augustin.......	Augustin Larcheveque.....	Mlle Bourassa, l'ancienne	7 juillet 1748
7. Augustin.......	J. B. Laffetier.	Françoise Cardinal............	27 fév. 1752
8. Catherine......	Esclave de M. Bourassa......	Mlle Bourassa, Catherine Laplante	21 avril 1753
9. Charles-Augustin.	Charles Charlu dit Chanteloup	Mlle Charlotte Bourassa	9 janv. 1754
10. Marie..........	Pierre Migouan Ounjan	Marie-Joseph La Fortune	18 août 1754
11. Jos.-Augustin..	Joseph Couvret	Mlle Charlotte Bourassa........	27 sept. 1754
12. Marie-Anne....	François Brisbé	Marie-Anne Parent	11 juillet 1755
13. Charles........	....	Mme Bourassa, la jeune...........	6 janv. 1756
14. Marie..........	M. Cardin, notaire du poste	Mme Blondeau dit Nanette.....	4 fév. 1756
15. Charlotte......	Esclave de Sieur Farly	Mlle Farly.......	19 avril 1756
16. Charlotte-Catherine.......	Charles de Langlade..........	Mlle Bourassa....	28 avril 1756
17. Marie.........	Neskes, un Outaouais........	Charlotte Bourassa Langlade...	9 mai 1756
18. Anne-Agnès...	René Bourassa.	Mme Blondeau.	2 mars 1757
19. Augustin.......	Pierre Kitchinape..........	Mme Sans-Chagrin...........	16 mai 1757
20. Charlotte (fille naturelle).....	Pierre Souligny jr.............	Mme Souligny...	1 oct. 1758
21. Louise.........	Esclave de M. de Beaujeu......	Mme Langlade, la jeune...........	14 avril 1759
22. Augustin......	Hypolite Kinonchamek..	Mme Souligny....	30 mai 1 59
23. Marie.........	M. J. B. Marcot.	Mme Souligny...	30 sept. 1759

Liste des enfants dont Mme Charles de Langlade a été marraine, à Michillimakinac, avec les noms du père, du parrain, et la date de la cérémonie du baptême.

ENFANTS.	PÈRES.	PARRAINS.	DATE.
1. Louis Herbert..	Esclave du chevalier de Repentigny......	Jacques Hamelin	14 sept. 1753
2. Chas. Auguste..	Charles Charlu dit Chanteloup	Augustin de Langlade..........	9 janv. 1754
3. Marie-Charlotte.............	Jacques Farly..	Charles de Langlade..........	5 mai 1754
4. Marie-René....	Charles Chaboillier..........	René Bourassa, jr.	14 août 1754
5. Joseph-Augustin.............	Joseph Couvret	Augustin de Langlade...........	27 sept. 1754
6. Jean-Baptiste..	Esclave de M. de Langlade, jr.............	Charles de Langlade...........	9 juin 1754
7. Louis	René Bourassa.	Chevalier de Repentigny (capitaine du poste).	18 janv. 1755
8. Joseph.........	Pierre Ketchinaoue.........	Joseph Amable Hubert.........	17 mai 1755
9. Catherine......	Esclave de M. La Fortune...	M. Glasson.......	13 juillet 1755
10. Charlotte (illégitime).........	Deshour dit Villebon.........	Chevalier de Repentigny.......	24 août 1755
11. Marie..........	Neskes, un Outaouais.......	M. de Langlade, sr	9 mai 1756
12. Hubert.........	Chas. Personne.	M. Couterot, lieutenant d'infant	19 juillet 1756
13. Marie-Françoise...........	François Brisbé	Pierre Parent....	1 juin 1757
14. Pierre, un Outaouais.........	Kiniouichatoun	M. de Beaujeu, (commandant du poste)........	29 juin 1758
15. Charles.........	Antoine Le Tellier...........	M. de Langlade..	2 juillet 1758
16. Marie-Joseph..	Michel Rochereau..........	M de Beaujeu....	16 juillet 1758
17. Marianne	Esclave de M. de Langlade..	Chevalier de Repentigny..	13 juillet 1758
18. Louise..........	Esclave de M. de Beaujeu...	M. Langlade, sr..	14 avril 1759
19. Charlotte.......	J. B. Cadot	M. Janise.........	23 mai 1760
20. Marie-Angélique...........	J. B. Jourdain..	M. de Souligny...	16 juillet 1760
21. Louis...........	Laurent Ducharme.......	M. de Beaujeu...	6 sept. 1760

JEAN-BAPTISTE CADOT[1]

I

Le Saut-Sainte-Marie est l'un des plus anciens établissements de l'Ouest En 1640, les Pères Raimbaut et Jogues y fondèrent une mission très-importante — Sainte-Marie-du-Saut — qui fut, pendant plusieurs années, le centre principal d'où partaient les intrépides pères jésuites pour aller annoncer la bonne nouvelle dans les postes reculés de l'intérieur Ce fut aussi au Saut que les Sauvages, au nombre de plus de deux mille, « tous habitants des terres du Nord et proches de la mer, » se réunirent le quatorze juin 1671, à la demande de M. de Saint-Lusson, pour

1. *Cadot* ou *Cadau* dans les premiers registres.

attester d'une manière solennelle leur allégéance au roi de France et se mettre sous sa protection. [1]

Les Français y construisirent un fort en 1750, et, pour en faciliter l'établissement, le privilége de la traite fut accordé gratis au commandant. Le sieur De Bonne et le sieur de Repentigny avaient obtenu ce poste par concession, à titre de seigneurie héréditaire. Il ne donnait guère de revenus, et les frais d'entretien étaient payés en partie par celui de Michillimakinac, dont il dépendait.

Le dernier commandant français du fort fut un Canadien, Jean-Baptiste Cadot. Comme les postes de l'Ouest ne furent aucunement le théâtre de la guerre terrible qui allait décider des destinées du pays, Cadot put donner toute son attention à la

[1] La prise de possession du Saut-Sainte-Marie et de la contrée environnante eut lieu avec beaucoup d'éclat, comme on peut le voir par l'extrait suivant du procès-verbal de la cérémonie, signé par M. de Saint-Lusson, délégué de l'Intendant de la Nouvelle-France :

« Nous avons fait faire lecture de notre commission, et ycelle interpréter en leur langue par Nicolas Perrot, interprette pour Sa Majesté en cette partie, afin qu'ils n'en puissent ignorer, faisant ensuite dresser une croix pour y produire les fruits du Christianisme, et, proche d'ycelle, un bois de cèdre auquel nous avons arboré les armes de France, en disant par trois fois et à haute voix et cri publicq, qu'au *nom de très-haut, très-puissant et, très-redouté monarque Louis XIVe du nom, très-chrétien, roy de France et de Navarre*, nous prenons possession du dit lieu Sainte-Marie-du-Sault, comme aussy des lacs Huron et Supérieur, isle de Caientaton (Ekaentoton, Manitouline) et de tous les autres pays, fleuves, lacs et rivières contigues et adjacentes iceluy, tant découverts qu'à découvrir, qui se borne d'un costé aux mers du nord et de l'ouest et de l'autre costé à la mer du sud, comme de toute sa longitude ou profondeur, levant, à chacune des dites trois fois, un gazon de terre, en criant Vive le roy, et le faisant crier à toute l'assemblée tant Françoise que sauvage..........
.... Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, nous avons attaché, au derrière des armoiries de France, autant du présent notre procès-verbal de prise de possession, signé de nous et des personnes cy-après nommées, lesquelles estoient touttes présentes. Fait à Sainte-Marie-du-Sault, le 14e jour de juin l'an de grâce 1671, etc., etc.

« DAUMONT DE SAINT-LUSSON. »

traite et réaliser des bénéfices considérables. C'était le temps où les commandants de postes pouvaient s'enrichir en très-peu de temps avec du savoir-faire et de l'habileté. Bougainville nous dit, par exemple, que le poste de la Baie-des-Puants—la Baie-Verte—valut en trois ans 312,000 livres à MM. Rigaud et Marin, et que du temps de M. Marin, père, qui l'avait de société avec MM. de la Jonquière et Bigot, il produisait plus de 150,000 francs par an quitte [1].

Le poste du Saut-Sainte-Marie était surtout fréquenté par les Sauteux. En peu de temps, Cadot réussit à obtenir leur confiance et à exercer sur eux une influence étonnante. A l'unanimité, ils le proclamèrent l'un de leurs chefs, lorsqu'il eut acquis un nouveau titre à leur affection, en choisissant pour épouse la fille d'un guerrier de renom, respectée, à juste titre, par toute la tribu.

En l'absence d'un missionnaire au Saut, cette union dut se faire suivant le cérémonial du pays, en attendant qu'elle pût être consacrée par l'église. Au mois d'octobre 1756, Cadot se rendit à Michillimakinac, accompagné d'Anastasie, sa femme, et d'un enfant, Marie-Renée, née au mois d'août précédent. Le quinze octobre, il fit baptiser son enfant, et, le vingt-huit du même mois, son union fut bénie par le P. Lefranc, comme on peut le voir par l'extrait suivant des registres de la mission de Saint-Ignace de Michillimakinac :

« Je, soussigné, prêtre missionnaire de la Compagnie de Jésus, faisant fonction de curé, ai reçu le mutuel consentement de Jean-Baptiste Cadot et de

[1] *Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France à l'époque de la guerre de Sept-Ans.*

Anastasie, néophyte, fille du Nipissing, selon les cérémonies de la Sainte Eglise Romaine, par lequel mariage a été légitimée Marie-Renée, leur fille d'environ deux mois et demi, en présence des témoins soussignés et autres, ce 28 octobre mil sept cent cinquante-six, à Michillimakinak.

« M. L. LEFRANC, Miss. de la Comp. de Jésus.
« CADÓT.
« LANGLADE [1].
« BOURASSA.
« R. DE COUAGNE, fils.
« RENÉ LACOMBE. »

Pendant ce temps-là, des événements de la plus haute importance se passaient au Canada, et devaient avoir, quelques années après, ce terrible dénouement, que le courage persévérant des Canadiens fut impuissant à empêcher: la reddition du pays à l'Angleterre. Ce fut Langlade qui apporta à Michillimakinac la nouvelle de la capitulation de Montréal, le dernier foyer de la résistance, et elle ne tarda pas d'être communiquée au commandant du Saut-Sainte-Marie.

Cadot eût volontiers versé son sang pour sauver le pays, et cette nouvelle le plongea dans une douleur difficile à décrire. Tel était son attachement à la cause française, qu'il refusa pendant quelques années de reconnaître, à sa manière, la nouvelle autorité régnante. Ainsi le drapeau français continua de flotter sur le fort du Saut-Sainte-Marie longtemps après que les fleurs de lis eurent quitté pour toujours les remparts de Québec. A l'ombre de ces vieilles couleurs, si fécondes en souvenirs, il pouvait se

[1] Augustin, père de Charles de Langlade.

croire encore sous la protection de la mère-patrie. Ces patriotiques illusions ne pouvaient toujours durer. Aussi, Cadot finit par accepter la situation, et la couronne anglaise n'eut pas à l'avenir de sujet plus soumis, plus dévoué. Tels furent les La Corne, les Langlade, les Beaujeu, les Baby et bien d'autres, qui, après s'être battus comme des lions contre l'Angleterre, comptèrent plus tard au nombre de ses plus vaillants défenseurs.

II

Alexander Henry, traiteur anglais, visita le Saut-Sainte-Marie au mois de mai 1762, et il en fait la description suivante :

« Ici s'élève un fort en palissades, qui était occupé du temps des Français par une petite garnison, commandée par un officier, auquel on donnait le nom de gouverneur, mais qui était, de fait, un commis chargé de diriger la traite avec les Sauvages pour le compte du gouvernement. Les maisons étaient au nombre de quatre : la première était occupée par le gouverneur, la seconde par l'interprète, et les deux autres, les plus petites, servaient de casernes. Il n'y avait pas d'autre famille que celle de M. Cadot, l'interprète, dont la femme était une Sauteuse. Le fort est situé au milieu d'une plaine magnifique d'environ deux milles de circonférence, et qui est couverte d'une herbe très-abondante. Le site charmant du fort, et surtout le désir d'apprendre la langue sauteuse, m'ont déterminé à y passer l'hiver. On parle exclusivement le sauteux dans la famille de M. Cadot [1]. »

[1] *Travels and Adventures in Canada and in the Indian Territories.*

Dans le cours de l'été de 1762, un petit détachement de troupes anglaises, sous le commandement du lieutenant Jamet, vint occuper le fort. Mais il fut quelque temps après victime d'un incendie qui détruisit les palissades du fort et toutes les maisons, sauf celle de Cadot, sans compter les approvisionnements des troupes et une grande quantité de poisson blanc.

Comme la garnison n'avait pour toute perspective que la famine durant l'hiver, il fut décidé qu'elle retournerait sur-le-champ à Michillimakinac. Il n'y avait pas de temps à perdre, car la navigation menaçait de s'interrompre d'un jour à l'autre. Les soldats prirent place dans plusieurs canots, et, le trente et un décembre, ils atteignirent Michillimakinac, à leur grande joie. Le lendemain, la navigation était close sur la rivière Sainte-Marie.

Le commandant Jamet et ceux qui étaient restés au fort, durent habiter pendant deux mois une très-petite maison, et vivre de pêche et de chasse. Vers le vingt et un février, on crut le lac gelé, et le commandant Jamet résolut de se rendre à Michillimakinac, en compagnie de Cadot, de Henry, de deux Canadiens et de deux Sauvages. Ces derniers reçurent ordre de porter sur leurs épaules les provisions nécessaires pour ce long voyage : elles se composaient d'un peu de maïs, de quelques poissons, morceaux de lard et pains, que l'on avait pu sauver du feu.

Les voyageurs se mirent en marche à la raquette. Il eût été facile aux Canadiens de faire plusieurs lieues par jour, mais comme le commandant Jamet n'était pas habitué à ce genre de course, et qu'il craignait l'affection connue sous le nom de *mal de raquettes*, il en résulta bien des retards.

Le septième jour, l'expédition n'avait franchi que la moitié de la distance, et on eut le chagrin de constater, à la Pointe-du-Détour, que le lac n'était pas encore couvert de glaces. Les vivres étaient presque complètement épuisées, et il fallut renvoyer au Saut-Sainte-Marie les Canadiens et les Sauvages, pour obtenir de nouveaux approvisionnements.

En leur absence, qui dura trois longs jours, Jamet, Cadot et Henry n'eurent pour tous moyens de subsistance qu'environ deux livres de lard et trois livres de pain. Les Canadiens et les Sauvages revinrent le quatrième jour, puis les voyageurs se remirent en route pour Michillimakinac, qu'ils atteignirent après beaucoup de fatigues et de misères.

Quelque temps après, Henry revint au Saut, puis il retourna à Michillimakinac, où devait bientôt éclater la terrible conspiration des Sauvages, qui eut pour dénouement le massacre de presque toute la garnison anglaise.

Au nombre des victimes se trouvait le lieutenant Jamet, qui, pour avoir voulu échapper à la famine qui le menaçait, au Saut-Sainte-Marie, vint succomber sous les coups des Sauvages, à Michillimakinac, après avoir chèrement vendu sa vie.

III

Henry s'aventura de nouveau dans l'île Michillimakinac en 1764. Il n'y rencontra tout d'abord que deux traiteurs canadiens et un petit nombre de Sauvages. Une tranquillité parfaite semblait régner, mais elle fut bientôt troublée par l'arrivée de quelques Sauvages de la baie de Saguenaum, chargés de recruter de nouvelles forces pour soutenir la

lutte terrible que Pontiac avait entreprise contre les Anglais. Comme Henry était le seul Anglais au fort, il ne tarda pas à apprendre que les Indiens avaient l'intention de le tuer, afin de ranimer le courage de leurs compagnons en leur servant du « bouillon anglais. »

Henry ne trouva pas la perspective très-rassurante, et il se fit conduire en toute hâte au Saut-Sainte-Marie, où il savait qu'il serait en sûreté sous la protection de Cadot. « Les Sauteux, dit Henry, considéraient M. Cadot comme leur chef, et celui-ci était non-seulement mon ami, mais l'ami des Anglais. C'est lui qui avait empêché les Sauteux du lac Supérieur de se joindre à Pontiac. »

En route, Henry fut rejoint par un canot monté par trois Canadiens et qui ramenait au Saut-Sainte-Marie Mme Cadot. Il témoigna à cette excellente Indienne le désir de l'accompagner. et elle accéda volontiers à sa demande. Mme Cadot, dit Henry, appartenait à la tribu sauteuse, dont elle était généralement respectée

Ce traiteur se déguisa en voyageur canadien pour ne pas être reconnu par les Sauteux, déjà trop disposés à lui faire un mauvais parti. Deux jours ne s'étaient pas écoulés, que l'on fit rencontre d'une vingtaine de canots, remplis de Sauvages. Ceux-ci entourèrent l'embarcation et prétendirent reconnaître un Anglais dans la personne de Henry, mais Mme Cadot affirma, avec une sincérité si apparente, que c'était un Canadien, de Montréal, voyageant pour la première fois dans l'Ouest, que les Sauvages n'insistèrent pas davantage.

Cadot fit un accueil fort cordial à Henry. Quelques jours après, un certain nombre de Sauvages

débarquèrent au Saut, et firent connaître leur intention de s'emparer du traiteur anglais. Mais Cadot leur ayant déclaré que Henry était sous sa protection et qu'il ne permettrait pas qu'on violât les lois de l'hospitalité à son égard, ils renoncèrent à leur sinistre dessein.

Ces Sauvages, ayant à leur tête le redoutable Matchékoui, venaient solliciter les Sauteux de s'unir aux bandes armées par Pontiac, pour faire la guerre aux Anglais. Un grand conseil fut tenu dans ce but, mais la harangue énergique de Cadot produisit un effet tel, que les alliés de Pontiac durent s'en retourner après avoir complètement échoué dans leur mission.

En 1765, Henry s'associa avec Cadot, et tous deux firent une traite lucrative pendant plusieurs années. Ils pénétrèrent très-loin dans les établissements de l'intérieur, et dépassèrent même en 1776 les bouches de la rivière Saskatchouan.

Le célèbre voyageur, Jonathan Carver, visita le Saut-Sainte-Marie, en 1766, et il fait la mention suivante de Cadot dans sa relation de voyage : « A l'extrémité supérieure du détroit de Sainte-Marie s'élève un fort auquel il a donné son nom ; il est commandé par M. Cadot, Canadien-français, qui, étant propriétaire du terrain, a obtenu permission d'en garder possesion [1]. »

IV

Vers 1767, Cadot perdit sa femme, Anastasie, « fille du Nipissing, » et il épousa quelque temps après Mlle Marie Mouët, parente probablement de

[1] *Travels through North America in* 1766, 1767 *and* 1768.

Charles de Langlade. Cette même année, il eut de ce mariage, un fils, Joseph-Marie, dont l'acte de baptême[1] est consigné au registre de Michillimakinac, comme étant le premier, qui y ait été inscrit depuis le départ des Jésuites, en 1765. La cérémonie du baptême fut célébrée par M. l'abbé Pierre Guilbault, vicaire-général de la Louisiane pour l'évêque de Québec, et curé de l'établissement français de Kaskaskia.

Ce dévoué missionnaire passa le mois de juillet 1768 à Michillimakinac, et n'y revint que plusieurs années après, au mois de juin 1775. Il retourna dans l'intervalle, à Kaskaskia, puis construisit à Saint-Louis, Missouri, en 1770, la plus ancienne église de cette ville—laquelle fut convertie en maison d'école en 1819, pour devenir plus tard le siége de la florissante université des jésuites. M. Gibault demeura curé de Kaskaskia de 1770 à 1789.

Cadot continua de faire la traite pendant plusieurs années avec beaucoup de succès. Il possédait au Saut une belle et spacieuse maison, de vastes hangars —dont on voyait encore les ruines en 1823—et une grande étendue de terre, qui, partant du côté sud de la rivière Sainte-Marie, s'avançait fort loin dans la forêt. En 1788, il avait environ seize acres de terre en culture.

[1] « Le vingt-trois juillet mil sept cent soixante et huit par nous, vicaire-général de la Louisiane, a été baptisé Joseph-Marie, né dans le cours du mois d'octobre mil sept cent soixante et sept du légitime mariage de Jean-Baptiste Cadot et de Marie Mouët, son épouse. Le parrain a été le sieur Jean-Baptiste Chaboillez, négociant, et la marraine, Marie-Anne-Antoine Viger, femme du sieur Antoine Beauvais, lesquels ont signé avec nous. La mère présente a déclaré ne savoir signer. Le père était absent.

« GIBAULT, Vic.-Gén.,
« CHABOILLEZ,
« MARIE-ANNE-VIGER BEAUVAIS. »

Quelques colons vinrent partager sa solitude, entre autres Jean-Baptiste Nolin, Joseph Piquet et Laurent Barthe, en 1788, François Campeau, vers 1796, et Jean-Baptiste Dubois en 1803. Il leur fut facile d'acquérir des terrains des Sauvages, car on voit, par un acte de vente, en date du treize septembre 1797, conservé dans les archives du comté de Wayne, que Nolin obtint de Quesquoislacamequescame, Whetamesa, Meslisaquis et Bounancheche, chefs indiens, la propriété d'un terrain de deux acres et demi de front sur quatre-vingt-quatre de profondeur, situé en arrière du fort du Saut, moyennant quatre barils de rhum, de neuf gallons chacun, et seize livres de tabac. On trouve au bas de l'acte les noms de Jean-Baptiste Cadot, John Reed et George Kitson, comme témoins.

M. George Yarns déclara dans une déposition devant les commissaires chargés par les autorités américaines, en 1823, de régler la question des titres des propriétés au Saut-Sainte-Marie, qu'il avait vu Cadot, à maintes reprises à ce poste, notamment en 1794, 1796, 1801 et 1812.

Brisé par l'âge et les fatigues d'une vie active, Cadot donna tous ses biens, en 1796, à ses deux fils, Jean-Baptiste et Michel, à la condition qu'ils prendraient soin de lui durant le reste de ses jours. Voici le texte français de l'acte de donation qui nous a été conservé :

« Saut-Sainte-Marie, 24 mai 1796.

« Fut présent, Jean-Baptiste Cadot, père, lequel attendu ses indispositions et son grand âge, reconnaissant l'amour filial que lui témoignent Jean-Baptiste Cadot et Michel Cadot, ses fils légitimes,

en considération de l'amour paternel qu'il leur porte, a, par ces présentes, fait donation entre-vifs pure, simple, irrévocable, etc., promet garantir de tous troubles, dettes, aliénations, et autres empêchements généralement quelconques — aux dits Jean-Baptiste Cadot et Michel Cadot, ses fils légitimes, présent et acceptant, pour eux leurs hoirs et ayants-cause, le terrain attenant d'un côté à Monsieur Jean-Baptiste Nolin et de l'autre au nommé François Campeau, y compris les maisons, hangars, animaux, etc.

«Cette donation faite moyennant et à la charge que les dits Jean-Baptiste et Michel Cadot, promettent et s'obligent solidairement l'un pour l'autre au dit sieur Jean-Baptiste Cadot, leur père, d'avoir soin de lui pendant sa vie, tant en santé qu'en maladie, par le moïen d'une pension, dans un lieu où ils pourront avoir la consolation de le voir passer agréablement ses jours.

«Fait et passé au Saut-Sainte-Marie, l'an et jour ci-dessus mentionnés, le dit Jean-Baptiste Cadot, père, ne sachant signer, a fait volontairement sa marque ordinaire.

Sa
« Jean-Baptiste X Cadot.
marque.

«Témoins :

«J.-Bte. Nolin,
«John Johnston.»

Nous ignorons la date de la mort de Cadot. Suivant Joseph Piquet, qui fut pendant de longues années le compagnon de sa solitude, il serait mort vers 1803, tandis que M. George Yarns prétend dans sa déclaration à la commission américaine, men-

tionnée plus haut, avoir vu Cadot, au Saut-Sainte-Marie, en 1812. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il s'éteignit à un âge fort avancé.

V

Nous connaissons peu de chose des deux fils de Cadot, Jean-Baptiste et Michel ; nous savons seulement que le premier mourut vers 1818. Tous deux avaient épousé des Sauteuses, et nous voyons par le traité conclu entre les Etats-Unis et les Sauteux, à Fond-du-Lac, le cinq août 1826, qu'une *section* de terre fut accordée à *Saugemanqua*, veuve de Jean-Baptiste Cadot, et à chacun de ses enfants : Louison, Sophie, Archangel et Polly ; une autre *section* de terre fut donnée, en vertu du même traité, à *Equaysayouay*, femme de Michel Cadot, et à chacun de ses enfants qui demeuraient dans les limites des Etats-Unis. Une fille de Michel Cadot épousa un Canadien, du nom de Léon St. Germain, et la terre qui avait autrefois appartenu à Jean-Baptiste Cadot, au Saut-Sainte-Marie, lui fut donnée, mais elle n'en garda la propriété que jusque vers 1806.

Le colonel Thomas L. McKenny nous parle dans ses *Sketches of a Tour to the Lakes* (1820), d'un nommé Cadot, qui habitait l'ile Saint-Michel depuis près de vingt-cinq ans : c'était probablement l'un des fils de Jean-Baptiste Cadot.—« Nous fûmes reçus, dit-il, par cet excellent traiteur français avec la plus grande cordialité. Ses maisons nous furent généreusement ouvertes, et tout ce qu'il possédait fut mis à notre disposition. Il a épousé une Indienne, une digne et bonne femme, qui lui a donné plusieurs fils et deux filles. Ses filles sont mariées à des traiteurs. C'est le

seul lieu qui m'ait réjoui le cœur, et qui m'ait rappelé les charmes du foyer et de la vie civilisée, durant un trajet de quatre cents milles, depuis notre départ du Saut.

« Saint-Michel était, il y a cent ans, le siége d'une mission jésuite, et est depuis longtemps occupé comme poste de traite. On trouve à peine une seule trace du lieu où la croix s'élevait, et où l'on essayait d'en expliquer les mystères aux indigènes. Une fois tous les deux ans, environ, un prêtre se rend de Montréal à Fond-du-Lac, pour visiter les groupes disséminés des traiteurs et quelques Sauvages. »

VI

M. William Kingston raconte une singulière histoire, dans ses *Western Wanderings*, au sujet d'un descendant de Jean-Baptiste Cadot.

M. Catlin, exposant de curiosités américaines, conçut, vers 1840, le projet de se rendre à Londres, accompagné d'un certain nombre de Sauteux, afin de pouvoir donner au public l'étrange spectacle d'une bande de Sauvages, revêtus de leurs costumes primitifs, exécutant la danse du combat, le chant de guerre, et faisant connaître le mode de se servir du tomahâk, d'enlever une chevelure, de torturer un prisonnier, de fumer le calumet de la paix, etc.

Catlin eut bientôt trouvé les peaux-rouges nécessaires pour ce genre d'exposition. Il lui manquait, cependant, un chef, qui, par sa haute taille et sa fière apparence, put donner une bonne idée du rang élevé qu'il occupait dans sa tribu.

En ce temps-là, vivait au Saut un charpentier d'origine française nommé Louis Cadot, dont la

mère, ou la grand'mère, était une Sauvagesse. Il était solidement bâti et sa taille était véritablement imposante. Cadot parlait non-seulement l'anglais et le français, mais plusieurs dialectes sauvages, car il avait agi plus d'une fois comme interprète lors de la distribution des présents du gouvernement aux Sauteux. Il pouvait s'exprimer avec beaucoup de facilité, et orner, au besoin, son récit de fleurs et d'images, propres au genre d'éloquence des orateurs indiens.

Cadot n'était pas un Sauvage, mais ne lui était-il pas facile de se faire passer pour tel ? Ne parlait-il pas comme un Sauteux pur sang ? N'avait-il pas quelque chose du teint rouge de l'Indien ? N'avait-il pas le port d'un guerrier redoutable ? Ne pouvait-il pas se tatouer et se barioler à la mode des aborigènes, se couvrir de peaux de daim, s'orner la tête de bouquets de plumes d'aigle, qui rendraient la transformation complète ? Sa connaissance de l'anglais ne devait-elle pas, de plus, lui être utile, pour expliquer à ses auditeurs ébahis les mœurs et les habitudes de ses prétendus frères, les enfants de la forêt ?

Catlin crut ne pouvoir mieux trouver comme chef de sa troupe, et il fit à Cadot des propositions, dans ce sens, qui furent acceptées avec empressement. Celui-ci quitta donc le marteau et la scie pour aller remplir le nouveau rôle qui lui était destiné à Londres, en plein Regent Street, avec Catlin et ses sauvages compagnons.

L'exposant annonça, à son de trompe, l'arrivée de sa troupe, et cette nouvelle créa beaucoup d'émoi parmi la population de la métropole anglaise. Aussi, des milliers de personnes vinrent contempler l'étrange spectacle qu'on leur offrait.

Louis Cadot remplit son rôle à la perfection, et

personne ne soupçonna la supercherie. Il employa son langage le plus pompeux, ses plus brillantes métaphores, pour peindre les charmes de la vie dans le bois, sans aucun des freins ou des exigences de la civilisation ; pour exalter la puissance d'un chef qui, comme lui, pouvait faire accourir à son appel des milliers de guerriers, prêts à le défendre ; pour raconter les prouesses qu'il avait accomplies, les combats périlleux qu'il avait soutenus, et pour énumérer le nombre de chevelures qui ornaient sa tente.

Parmi le flot de visiteurs que Cadot émerveillait par ses récits fantastiques, se trouvait une jeune demoiselle, la fille d'un riche et respectable citoyen de Londres. Elle était belle, vertueuse, aimable, connaissait la musique, avait beaucoup lu, surtout les incomparables romans de Fenimore Cooper. Mais elle avait une imagination vive et romanesque, et les récits enthousiastes de Cadot l'impressionnèrent tellement, qu'elle crut au bonheur de cette existence indépendante et aventureuse, qu'il dépeignait sous de si belles couleurs.

Maitrisée peu à peu par la parole ardente de Cadot, la charmante Anglaise devint son auditeur le plus assidu. Jean-Jacques Rousseau soutenant sa fameuse thèse de la supériorité de l'homme sauvage sur l'homme policé, eût probablement produit moins d'effet sur elle que le tableau fantaisiste imaginé par le prétendu peau-rouge.

Cadot s'aperçut de l'influence de ses discours, et il redoubla d'éloquence pour rendre la fascination complète. La chose fut facile. De part et d'autre, on ne tarda pas à échanger des propos amoureux, et bientôt la jeune et brillante demoiselle eut donné son cœur à Cadot. Elle lui promit même qu'elle le suivrait

jusqu'au fond des bois, de l'autre côté de l'Atlantique.

Grande fut la désolation de ses parents, lorsque la jolie Londonnienne leur annonça son inviolable attachement au chef sauvage, et son prochain départ pour les forêts de l'Amérique. Mais ni les promesses, ni les menaces ne purent fléchir sa détermination. Elle croyait épouser un chef puissant, commandant à des milliers de sujets, et elle voulait partager les charmes et les dangers d'une pareille existence, si en dehors des conditions ordinaires de la vie. Elle voulait de l'étrange, du nouveau : où pourrait-elle en trouver davantage ?

Bientôt il ne fut plus question à Londres, dans un grand nombre de cercles, que du mariage projeté entre le chef sauvage et une charmante demoiselle anglaise. Cette nouvelle valut à M. Catlin des milliers de spectateurs, empressés de voir l'homme rouge qui avait réussi à faire une conquête aussi extraordinaire.

Après avoir épuisé inutilement tous ses moyens d'influence, le père de la malheureuse jeune fille consentit finalement à cette union ; puis elle fit voile avec Cadot pour les pays inconnus, où son imagination lui faisait entrevoir tant de merveilles. Son piano, ses livres, plusieurs meubles élégants, beaucoup de riches toilettes la suivirent dans son long voyage de l'autre côté de l'Océan.

Que son désenchantement dût être grand ! Que ses rêves de bonheur dûrent être cruellement dissipés ! Au lieu de la mener dans ses prétendus domaines, Cadot la conduisit sur les bords d'un grand lac, où ils passèrent deux longues années dans l'isolement le plus complet. Brisée de douleur, en proie aux plus sombres pensées, la femme de Cadot accepta coura-

geusement la pénible situation qui lui était faite, et elle refusa de retourner dans sa famille. Elle employa les secours que lui envoyèrent ses parents à pourvoir à ses besoins les plus pressants.

Cadot se rendit ensuite au Saut-Sainte-Marie, où il alla habiter une pauvre cabane. Sa malheureuse femme n'avait pas toujours été traitée jusque-là avec les égards voulus ; mais les bons soins de cette dernière eurent pour effet d'adoucir la rudesse de son caractère. Plus tard elle fit connaissance avec le missionnaire de la localité, et, grâce à ses pieux enseignements, elle embrassa la religion catholique, que professait son mari. Quelques années après, elle s'éteignit doucement, parfaitement résignée, munie de tous les secours de l'Eglise, mais après avoir bu le calice jusqu'à la lie.

Cadot devint inconsolable, paraît-il, et il éleva un tombeau, de ses propres mains, à la mémoire de l'ange de douceur et de vertu, qui avait été lié à son existence par une fatale aventure. De ce jour il devint un tout autre homme. Conscient de ses torts envers sa femme, de l'immensité du sacrifice qu'elle avait fait pour lui, il se livra à la solitude, passant ses nuits à lire, à prier, à méditer, à arroser sa couche de ses larmes.

Lorsque Kingston visita le Saut-Sainte-Marie, au mois de septembre 1853, Cadot continuait ce genre de vie ascétique, pleurant toujours celle dont il avait brisé l'avenir d'une manière si étrange.

CHARLES RÉAUME

I

Charles Réaume appartient à une famille respectable et distinguée. Il est né à Laprairie, en 1752. La chronique donne peu de détails sur ses premières années : on sait seulement qu'il acquit une certaine somme d'instruction, dont il sut tirer parti plus tard.

Cédant comme tant d'autres à l'espoir de faire fortune, Réaume déserta de bonne heure le foyer natal et prit sa feuille de route pour l'Ouest. Il fit la traite quelque temps, puis revint à Montréal avec l'intention de s'y fixer d'une manière permanente.

Quelques mois après, il y épousa une personne d'un rare mérite, Mlle Sanguinet, fille d'un riche marchand. Pour cause, probablement, d'incompati-

bilité d'humeur, cette union n'eut pas d'heureux résultats. Sur ces entrefaites, la guerre de 1775 éclata avec les Etats-Unis. Réaume fut vivement sollicité de prendre parti pour les Bostonnais—nom sous lequel étaient alors désignés les Américains—mais il resta fidèle à la cause royaliste, que toute sa famille appuyait avec beaucoup d'ardeur.

L'année suivante, Réaume fut chargé d'une mission délicate auprès du gouverneur Carleton, qui avait dû quitter Montréal en toute hâte pour aller se réfugier à Québec. Cette expédition ne lui porta pas chance, car il fut pris par les Américains à une faible distance de Québec.

M. Simon Sanguinet, son beau-frère, qui a publié un mémoire important sur cette guerre, nous donne les détails suivants, concernant l'infructueuse mission de Réaume: « Le 19 de mars 1776, M. Simon Sanguinet fit partir Charles Réaume, son beau-frère, avec deux autres jeunes gens, pour aller porter les nouvelles au général Guy Carleton; mais étant rendus dans la paroisse de Saint-Nicolas, près de Québec, ils furent arrêtés, faits prisonniers et renvoyés à Montréal aux fers, où ils restèrent en prison pendant longtemps [1]. »

Réaume se livra ensuite au commerce; mais comme il n'avait pas la triture des affaires, il lui fallut bientôt déposer son bilan. D'un caractère vaniteux et hautain, il ne voulut pas demeurer dans les lieux, qui avaient été témoins de ses revers, et il reprit sa course aventureuse vers l'Ouest, abandonnant brusquement ses amis et sa jeune femme, digne assurément d'un meilleur sort.

[1] *Témoin oculaire de l'invasion du Canada par les Bastonnais.* Journal de M. Sanguinet. Publié par M. l'abbé Verreau.

II

Grâce à la protection de quelques parents établis au Détroit, Réaume parvint à se faire nommer capitaine dans le département des Sauvages, avec une solde de dix shillings sterling par jour. Ses coups de sabre ne lui valurent ni médaille, ni rosette. Il ne figura qu'à la prise de Vincennes, par le général américain Clarke, au mois de février 1779, où il fut fait prisonnier avec toute la garnison anglaise.

Pour échapper aux rigueurs de l'emprisonnement, notre malheureux militaire prit le serment de neutralité, qu'il se garda bien d'enfreindre, et, une fois mis en liberté, il ne fut pas lent à retourner au Détroit.

Vers 1790 ou 1791, Réaume se fixa à la Baie-Verte, où il n'y avait peut-être pas encore vingt feux. Dans l'automne de 1792, il alla, en compagnie de M. Jacques Porlier, faire la traite à son compte sur les bords de la rivière Sainte-Croix [1].

Une solitude aussi profonde devait offrir bien peu de charmes à ceux qui avaient le courage de l'habiter pendant de longs mois. Pour mieux en dissiper les ennuis, Réaume invitait parfois quelques-uns de ses camarades du désert à venir égayer ses modestes repas et à les arroser de copieuses libations. Ceux-ci ne manquaient pas de se rendre avec empressement à cet appel. Les traiteurs profitaient de ces joyeuses réunions pour raconter les dernières aven-

[1] La rivière Sainte-Croix fut ainsi appelée avant 1700, pour rappeler le souvenir d'un Français de ce nom, qui fit naufrage à son embouchure. Elle est désignée sous le nom de rivière du Tombeau, dans une carte qui accompagne une édition des Voyages du P. Hennepin, de 1698, et sous celui de rivière Magdeleine, dans la carte de Coronellis, publiée à Paris dix ans auparavant.

tures, les derniers épisodes, les dernières chasses, plus ou moins périlleuses, dont la forêt avait été témoin.

Un jour, Réaume invite à dîner Jacques Porlier, Laurent Fily et quelques autres. Ceux-ci se rendent à l'heure voulue chez leur hôte, qui avait préparé le menu avec tout le soin possible.

Les convives commençaient le repas avec entrain quand tout-à-coup un Métis, Amable Chevalier, fait irruption dans la salle à dîner, observant, sans autres préliminaires, que le service était incomplet, vu qu'il n'y avait pas de plat pour lui.

—Oui, il y en a assez, répondit Réaume.

Le dernier mot n'était pas prononcé que le Métis arrache la casquette de Réaume, la met sur la table, et l'emplit à pleines mains d'un certain mets sauvage —*appelcpe-oue-tagah,*—venaison préparée à l'huile, qui n'était pas précisément à l'état solide.

Ce fut l'affaire d'un instant. Réaume n'était pas homme à subir froidement une insulte aussi grossière ; il saisit à son tour la venaison et la lance à la figure de Chevalier. Une lutte s'en suivit, et les convives firent difficilement lâcher prise aux combattants. L'intrus fut éconduit prestement, et le repas, entre-coupé par cette scène vive, se termina au milieu d'une bruyante gaieté.

Réaume se plaisait à dire que sa femme qui habitait Montréal viendrait demeurer « le printemps suivant » à la Baie-Verte. Il répétait la chose si fréquemment d'année en année, que les Sauvages finirent par se moquer de lui. Ayant fait rencontre un jour d'un Ménomoni — dont le nom signifie « celui qui vient »—il lui demanda s'il entendait se marier bientôt, vu qu'il avançait en âge.

—Oh ! non, dit le Sauvage, vous avez déclaré que Mme Réaume arriverait le printemps prochain, et je ne veux pas en épouser d'autre qu'elle.

Réaume ne trouva pas cette boutade plaisante, et il y riposta par une kyrielle de s ....., qui amusèrent beaucoup les Sauvages, car le juron est banni de leur langue.

Au printemps de 1793, Réaume se rendit à la Baie-Verte et de là à Michillimakinac, où il obtint des marchandises à crédit pour une valeur de six à sept cents piastres. Il les fit transporter à la Baie, puis se bâtit une cabane grossière pour commencer de nouveau ses opérations mercantiles. Il écoula facilement ses marchandises, mais il gaspilla le produit de vente. Ses fournisseurs refusèrent de lui faire de nouvelles avances, et sa carrière commerciale se termina par une seconde déconfiture.

> **Jean s'en alla comme il était venu,**
> **Mangeant le fond avec le revenu.**

III

Réaume n'était pas fait évidemment pour thésauriser. Voyons s'il était plus en état de remplir les fonctions de juge, qui allaient lui être confiées.

Plusieurs de ses biographes disent que Réaume agissait comme juge de temps immémorial. Il paraît cependant qu'il reçut sa commission des autorités anglaises du Détroit, avant la reddition de ce poste aux troupes américaines, en 1796. Plus tard, la région du Wisconsin fut annexée au territoire de l'Indiana, et, grâce à la recommandation d'un M. Rondel, de l'Illinois, le gouverneur Harrison le confirma

dans ses fonctions, quelques années avant la guerre de 1812.

Réaume devint en conséquence le personnage le plus important de la Baie-Verte. En peu de temps son autorité fut illimitée, et personne ne s'avisa de la lui contester. Comme il y avait plus d'un demi-siècle que cette localité n'avait pas été visitée par les missionnaires, les mariages s'étaient faits, jusque-là, par contrat et devant témoins; des arbitres réglaient les différends, et les criminels étaient envoyés au Canada pour y subir leur procès.

Réaume se chargea de toute cette besogne, et tâcha de remédier aux inconvénients de cette situation anormale. Tous les procès étaient institués devant son tribunal; il redressait les torts, mettait au violon les mauvais sujets, ou les récidivistes, présidait aux mariages—sans, toutefois, jamais perdre de vue ses honoraires non tarifés. On a constaté qu'il tenait des registres, où les mariages de ses justiciables étaient soigneusements inscrits.

Muni de deux commissions, Réaume agissait en vertu de l'une ou de l'autre, suivant son bon plaisir. Si quelque question épineuse surgissait, il mettait en vigueur les usages des traiteurs ou la Coutume de Paris, qui a longtemps régi le Nord-Ouest.

La première cour du comté de Brown, qui comprenait la Baie-Verte dans son rayon, fut établie le vingt-sept octobre 1818; mais les plaideurs aimaient mieux se soumettre sans réserve aux décisions du juge Réaume, que d'en interjeter appel.

De fait, le tribunal de notre magistrat était suprême, et, entre autres points de ressemblance avec le Dandin des *Plaideurs*, il pouvait se flatter d'être comme lui,

..................Un juge sans appel,
Et juge du civil comme du criminel.

Réaume n'avait ni la science des formes, ni celle des lois. Sur les rayons de sa bibliothèque ne s'étalaient pas ces interminables répertoires de jurisprudence, ni ces volumineux précédents, chargés de la poussière de plusieurs âges, criblés de contradictions, sur lesquels vieillit l'homme de loi anglais, et où l'écart est aussi facile que dans le fameux labyrinthe mythologique.

Rien de tout ce docte chaos. Un volume dépareillé de Blackstone formait toute sa richesse légale. Et Réaume était loin de toujours parler par la bouche de cet oracle... Il avait foi dans l'axiome latin : *rectum enim est sui judex*—l'esprit juste contient en lui-même sa règle et son compas.

Cela n'empêchait pas qu'il résolvait les affaires les plus difficiles, les plus compliquées, sans hésitation, avec un aplomb et une sagesse... un peu plus discutable que celle de Salomon. On l'accuse d'avoir été partial et de n'avoir jamais jugé contre les traiteurs qui pouvaient soutenir les frais d'un appel ; de cette façon, leurs pauvres employés étaient soumis à la loi du plus fort. Toutefois, son administration ne fut pas marquée par une trop grande sévérité. Il était loin de ressembler au célèbre Jeffreys,—connu en Angleterre sous le nom de *juge sanguinaire* (*bloody judge*)—qui ne jubilait jamais autant que lorsqu'il avait condamné un de ses semblables à la potence. Car, Réaume n'exerça jamais la prérogative de la peine capitale.

On a publié quelques anecdotes sur son compte, qui ne font pas plus honneur à son jugement qu'à son esprit d'équité. Si bizarres qu'elles soient en général, elles contribueront à nous faire connaître le mode d'administration de la justice au Nord-Ouest en ces temps primitifs.

M. James W Biddle [1] dit que durant son séjour à la Baie-Verte, un voyageur fut accusé d'avoir commis un acte de violence sur une fille métisse. La preuve était accablante contre le prévenu. Tant d'iniquité souleva la colère du bon juge, qui condamna le coupable à acheter deux robes à la plaignante, puis à faire de l'horticulture dans son propre jardin durant trois semaines, — l'huissier devant payer les frais.........

Une autre fois, un ami de M. Biddle eut une querelle avec un chicaneur de la localité. Celui-ci institua une action contre lui, et Réaume lui envoya une sommation de comparaître devant son tribunal. En guise du papier timbré voulu par notre procédure moderne, l'huissier exhiba le coutelas aigu du juge, qui depuis longtemps servait à cette fin.

Au jour fixé pour la cause, le défendeur qui connaissait le faible du juge, se rendit à un magasin voisin pour y acheter un article de bas prix. Lorsqu'il arriva devant Réaume, celui-ci lui dit brusquement :

—Vous pouvez vous en aller. Allez-vous-en, car j'ai rendu jugement contre vous.

—Bonjour, M. le juge, dit le défendeur.

—Bonjour, répondit-il. J'ai rendu jugement contre vous.

—En passant près du magasin de Burgan, dit le défendeur, j'y ai vu cette petite cafetière, et je l'ai achetée dans le dessein de vous la présenter. Me ferez-vous le plaisir d'accepter, M. le juge ?

—Oh ! oui, je vous remercie beaucoup, je vous suis bien obligé.

[1] *Recollections of Green Bay in* 1816-17.

—Mais, M. le juge, je ne dois rien à cet homme.

—Vraiment, vous ne lui devez rien ?

—Non, je l'ai réellement surpayé.

—La canaille ! riposta le juge. Je renverse ma décision, et il paiera les frais !

L'anecdote suivante est empruntée à l'ouvrage de Mme Kinzie : *Waubin*, qui est semé de traits curieux sur les commencements du Nord-Ouest.

Deux hommes comparaissent un jour devant Réaume. Le juge écoute patiemment la plainte bien accentuée de l'un, et la défense non moins énergique de l'autre. Après l'interrogatoire des témoins, il se lève avec dignité et prononce la sentence suivante : Vous êtes tous les deux dans le tort : vous, Boisvert, le demandeur, vous m'apporterez un voyage de foin, et vous Crèle, le défendeur, vous m'apporterez un voyage de bois. La cause est réglée.

C'est La Fontaine qui a dit :

> On fait tant, à la fin, que l'huître est pour le juge,
> Les écailles pour les plaideurs.

Laissons maintenant la parole à M. Henry S. Baird [1], de la Baie-Verte :

Un jour, dit-il, l'un de mes amis est assigné devant le juge Réaume. La cause devait être plaidée à deux heures de l'après-midi. Le défendeur oublie l'heure indiquée, et quatre heures sonnaient lorsqu'il s'aperçoit de son retard. Il se rend toutefois à l'audience, après avoir eu la précaution de placer une bouteille de bon rhum dans l'une des poches de son habit.

Le défendeur ne tarde pas à constater que la cause a été jugée contre lui, parce qu'il a manqué de

[1] *Recollections of the early History of Northern Wisconsin.*

respect au tribunal en ne comparaissant pas à l'heure voulue. Le demandeur jubile, et Réaume se renfrogne avec un air de dignité froissée.

Après avoir vainement demandé une nouvelle audition des témoins, le défendeur s'approche de la porte d'une chambre voisine et invite Réaume à l'y suivre. Il remplit aussitôt deux verres du précieux liquide, et, à cet aspect, la figure impassible du juge s'illumine soudain. Sans trop d'instances, Réaume approche de ses lèvres le breuvage séduisant, et en absorbe une dose assez copieuse pour noyer son ressentiment.

Il ne disait pas comme Dandin :

................Ça, messieurs, point d'intrigue.
Fermons l'œil aux présents et l'oreille à la brigue.

Cette rasade avait eu plus d'effet que le plus brillant plaidoyer. Le juge et le défendeur reviennent au prétoire, et le premier annonce au demandeur qu'il allait entendre la cause. Celui-ci proteste, prétendant que le procès était fini et jugé en sa faveur. Ses représentations n'ont aucun effet. Après un nouvel interrogatoire des témoins, le juge déclare d'une manière fort solennelle, que le sens de son premier arrêt était que le demandeur « gagnait pour perdre. »

Le héros de Racine, au contraire, s'exclamait :

Puisque je l'ai jugé, je n'en reviendrai pas.

Avant d'être nommé juge à la Baie-Verte, M. James H. Lockwood s'occupa de la traite pendant de longues années. Or, l'un de ses engagés ayant été embauché par un racoleur, qui visitait les postes de l'Ouest, Lockwood alla consulter le juge Réaume

pour connaître les dispositions de la loi en pareil cas. A cette demande, Réaume répondit dans son anglais discordant : *I'll make de man go back to his duty.* M. Lockwood réitéra sa question, et la réponse fut la même. A une troisième demande, le juge répliqua avec vivacité : *We are accustomed to make de man go back to their bourgeois* [1].

Réaume siégeait toujours en robe écarlate, à revers de soie blanche, et semée de boutons dédorés. Il ne manquait jamais de se draper dans son costume officiel, en toutes circonstances publiques, avec autant de gravité que l'antique Romain enveloppé dans sa toge.

Cet habit râpé est gardé au musée de la Société historique du Wisconsin. C'est un objet de curiosité d'autant plus grand que les juges et les avocats ne se montrent jamais, chez nos voisins, que dans la tenue démocratique.

IV

Le mémoire d'Augustin Grignon [2] nous apprend que Réaume parvint à faire l'acquisition d'une terre située sur la rive ouest de la rivière, à quelques milles de la baie Verte. Il acheta bon nombre de bestiaux et ne négligea rien pour réussir dans son exploitation agricole. La chronique nous a transmis le nom d'un caniche vigilant, « Rabosto, » qui faisait la chasse aux oiseaux voraces, coupables de déprédations sur les champs de son maître.

Vers 1815, le colonel John Bowyer se fixa à la Baie-Verte, en qualité d'agent des Sauvages pour les

[1] *Times and early Events in Wisconsin.*

[2] *Seventy-two years' Recollections of Wisconsin.*

Etats-Unis. Comme Réaume ne savait rien conserver, il lui vendit sa terre à un prix bien au-dessous de sa valeur.

Réaume élut domicile avec le juge Lawe, durant les années 1816 et 1817. En 1818, il fut nommé par le gouverneur Cass, du Michigan, l'un des juges de la cour du comté de Brown.

La même année, il réussit à faire reconnaître ses droits de propriété sur certains terrains situés à Little-Kau-Kau-lin, et il y construisit une maison qu'il alla habiter.

M. Lyman C. Draper dit que Réaume vendit de l'eau-de-vie aux Sauvages de ce poste, prenant part à leurs débauches comme à leurs démêlés. Mais Augustin Grignon [1] dément cette assertion avec connaissance de cause, car il allait souvent visiter Réaume dans sa retraite.

L'ancien juge, devenu traiteur, passa de vie à trépas au printemps de 1821. On le trouva seul gisant dans sa maison et dormant son dernier sommeil. Il avait atteint sa soixante et dixième année, et trente environ avaient été consacrées à l'administration de la justice.

Ses amis firent transporter ses restes à la Baie-Verte, où ils furent enterrés dans le cimetière catholique. Sa tombe est délaissée, et aucune pierre n'indique au passant le lieu où repose le « vieux français. »

Réaume était d'une haute stature, et ses traits étaient fort réguliers; de gros yeux noirs étincelaient dans leur orbite et animaient sa figure. Son amitié ou sa haîne ne connaissait pas de bornes. Il ne refusa probablement jamais de vider un verre de vin avec un ami, et sut couler sa vie joyeusement.

[1] *Seventy-two years' Recollections of Wisconsin.*

Malgré ses extravagantes lubies, Réaume était aimé, et son nom vivra longtemps dans le souvenir de la population de la Baie-Verte.

V

Plusieurs autres Canadiens furent aussi revêtus de la dignité judiciaire dans le territoire du Wisconsin, entre autres, Joseph Rolette, Jacques Porlier, François Bouthillier, Michel Brisebois et Nicolas Boivin.

François Bouthillier fut nommé juge de la cour du comté de Brown par le gouverneur Cass, le douze mai 1819, M. John W. Johnson étant fait juge en chef. Comme il avait toujours vécu au milieu des tribus aborigènes, dont les lois sont fort sommaires, il ne dut pas être le Papinien du Nord-Ouest. Il est mort en 1833 ou 1834.

Michel Brisebois, l'un des plus anciens habitants de la Prairie-du-Chien, fut nommé juge de la cour de comté en même temps que Bouthillier. Il fut frappé de cécité en 1837, et il mourut en 1839.

Nicolas Boivin était une véritable doublure du juge Réaume. Ses connaissances légales n'étaient pas plus étendues, et sa bizarrerie n'était pas moins caractéristique. Sa bibliothèque se composait de trois volumes des anciens Statuts du Nord-Ouest. Mais il ne s'occupait pas plus, dans ces décisions, de la lettre que de l'esprit de ces arrêts légaux : de fait, il agissait à sa guise. On conserve à la Société historique du Wisconsin l'un de ces volumes, jauni et crevé aux angles.

Le bureau de Boivin était situé en dehors des murs du fort, à la Prairie-du-Chien, et les officiers de

la garnison aimaient à aller passer une heure oisive avec le juge, qui les recevait toujours avec beaucoup de cordialité, ne manquant jamais de leur offrir « a little quelque chose. »

Un soldat nommé Fry ayant été accusé un jour d'avoir volé et tué un veau appartenant à Joseph Rolette, le constable, un briquetier, nommé Bell, reçut ordre de procéder à l'arrestation du coupable.

Les officiers étaient arrivés comme à l'ordinaire chez le juge pour causer avec lui, et l'entretien était déjà très-animé, lorsque tout-à-coup l'on entend du bruit à la porte.

—Entrez, crie Boivin.

Bell.—Voici Fry que je vous amène, ainsi que vous me l'avez ordonné.

Boivin.—Fry, vous êtes un grand vaurien. Pourquoi avez-vous tué le veau de M. Rolette ?

Fry.—Je n'ai pas tué le veau de M Rolette.

Boivin.—Vous êtes un menteur et une canaille. Bell, logez-le en prison.

—Venez, messieurs, dit-il, en se tournant vers ses visiteurs: *let us take a little quelque chose.*

C'est ainsi que l'on administrait la justice, au commencement du siècle, dans les vastes solitudes du Nord-Ouest.

JACQUES PORLIER

Jacques Porlier est né à Montréal, en 1765. Il reçut une bonne éducation au séminaire de cette ville, et commença même l'étude de la théologie ; mais, comme il ne se sentait pas de vocation pour le sacerdoce, il crut devoir entrer dans le commerce.

En 1791, Porlier devint lieutenant dans une compagnie de milice, à Montréal, et il émigra cette même année à la Baie-Verte. Pierre Grignon, gendre de Charles de Langlade, faisait alors le commerce des pelleteries, et Porlier resta deux ans à son service. Le jour il trafiquait avec les indigènes, et, le soir, il donnait des leçons aux enfants de M. Grignon.

Les hommes doués d'une certaine instruction

étaient rares à cette époque au Nord-Ouest, et Porlier est probablement le premier instituteur du Wisconsin que l'on connaisse. Les parents qui désiraient faire instruire leurs enfants, les envoyaient d'ordinaire à Michillimakinac ou à Montréal.

Porlier fit la traite ensuite, à son propre compte, et il s'aventura dans l'intérieur, le long du Mississipi et de la rivière Ouisconsin.

Dans l'hiver de 1793, il épousa Marguerite Grésie, dans la région de la rivière Sainte-Croix. Le père de Mlle Grésie était un Français, marié à une Ménomoni, qu'il avait abandonnée, en quittant soudainement le pays. Porlier avait fait la connaissance de Mlle Grésie et de sa mère, au milieu d'une bande de Ménomonis, qui passaient la saison de la chasse sur les bords de la rivière Sainte-Croix.

Dans l'hiver de 1797, Porlier alla trafiquer avec le le fameux traiteur anglais, Robert Dickson, près de Sauks-Rapids. Il continua le commerce de pelleteries durant les années subséquentes, et il avait établi son comptoir, en 1805, en amont de la chute Saint-Antoine. Cette même année, le célèbre Zebulon Montgomery Pike, alors simple lieutenant, visita la région du Minnesota, chargé par le général Wilkinson d'expulser du pays les traiteurs anglais, qui violaient les lois des Etats-Unis et formaient des alliances avec les Sauvages. Porlier donna beaucoup de renseignements au jeune et intrépide officier sur cette contrée et ses habitants.

Porlier ne figura pas d'une manière très-active dans la guerre de 1812. Il forma partie cependant de l'expédition commandée par le colonel Dickson, l'un des partisans les plus actifs de l'Angleterre dans

la dernière guerre [1]. Cette expédition qui se composait de quelques traiteurs et d'environ quatre-vingts Ménomonis, livra un combat à Michillimakinac, en 1814, dans lequel périt le commandant américain, le major Holmes.

Son fils aîné, Jean-Jacques Porlier, alors âgé d'environ dix-huit ans, fut fait lieutenant dans la compagnie commandée par le capitaine Pohlman. Il prit part à la capture de la Prairie-du-Chien, et resta en garnison au fort McKay jusqu'à la proclamation de la paix.

Au mois de janvier 1815, Porlier fut nommé juge de paix et capitaine de milice, à la Baie-Verte, par sir George Prevost, gouverneur du Canada, sur la recommandation du lieutenant-colonel McDonell, commandant à Mackinac. Le comté de Brown ayant été définitivement constitué, en 1819, il fut fait enseigne dans la milice par le gouverneur Cass, puis lieutenant, trois ans plus tard.

Porlier fut choisi, au mois de septembre 1820, pour successeur de Matthew Irvin, juge en chef du comté de Brown, et il administra la justice comme tel jusqu'à l'établissement du territoire du Wisconsin en 1836. Les avocats étaient rares alors dans cette partie du pays, et aucun des trois juges qui composaient la cour du comté de Brown, n'appartenait à la docte profession. La juridiction de ce tribunal était limitée tant au civil qu'au criminel.

[1] Au nombre des traiteurs, il y avait un Anglais fort habile, du nom de Robert Dickson, qui demeurait à la Prairie-du-Chien. C'était un homme intègre, honorable, et qui possédait beaucoup d'influence sur les Sauvages du Nord-Ouest. En 1811, il avait organisé, paraît-il, un corps de trois à quatre cents guerriers pour attaquer les frontières de l'Illinois et du Missouri; mais ces guerriers furent plus utiles au commencement de l'année 1812, au Canada. *History of Wisconsin* by William R. Smith, vol. I, p. 237.

Porlier fut aussi nommé juge de paix et commissaire de comté, en 1820, puis juge des plaids communs deux ans plus tard. Il était incontestablement à cette époque l'homme le plus important de la Baie-Verte [1].

M. Henry S. Baird vint s'établir à la Baie-Verte, en 1824, et il nous fait le tableau suivant des habitants de cette localité : « La population se composait pour la plupart de Canadiens-Français et de Métis, à l'exception des Sauvages. En 1824, il n'y avait à la Baie-Verte, à part les familles des officiers qui logeaient au fort Howard, que sept ou huit familles américaines. Le caractère des habitants était un mélange de civilisation et de simplicité primitive ; ils alliaient la politesse et la gaieté des Français à l'insouciance et à l'imprévoyance des indigènes. Hospitaliers, jouissant du présent sans se préoccuper de l'avenir, se contentant de peu, sachant trouver d'agréables amusements dans la danse et les courses de chevaux, ils éprouvaient certainement plus de bonheur et de satisfaction que la génération actuelle, si affairée, si préoccupée des moyens de faire de l'argent de tout. Ces colons formaient une classe d'hommes, aujourd'hui entièrement disparus, mais qui méritent d'être inscrits sur les pages de l'histoire comme les véritables et premiers pionniers du Wisconsin. Plusieurs d'entre eux ont laissé des descendants, et les noms des Lawe, des Juneau, des Grignon, des Porlier et autres, rappelleront cette ancienne race de colons, longtemps après que la génération actuelle aura disparu [2]. »

Portier s'éteignit après deux ou trois jours de

[1] Voir *History of Minnesota* by Edward Duffield Neill, p. 237.
[2] *Recollections of the early History of Northern Wisconsin.*

maladie, à la Baie-Verte, le douze juillet 1839. Sa femme le suivit, cinq ans plus tard, au tombeau, laissant plusieurs enfants, dont trois vivent encore.

Le juge Porlier était de taille moyenne, et ses manières affables le faisaient aimer de tous ceux qui le connaissaient. Il laissa un nom intact et une mémoire respectée. Il sut remplir tous les postes de confiance auxquels il fut appelé, avec intelligence, avec intégrité et à la satisfaction du public. Tel était son désir de bien interprèter la loi, qu'il traduisit patiemment de l'anglais en français les Statuts refondus du territoire du Michigan.

La Société historique du Wisconsin conserve soigneusement ce manuscrit, ainsi que beaucoup d'autres documents, et une grande partie de sa correspondance, qui était presque toute écrite en français. Les *Papiers Porlier*, disait le rapport du comité exécutif de cette société pour l'année 1858, une fois mis en ordre et reliés, formeront plusieurs volumes et seront une partie précieuse de nos archives.

Jean-Jacques Porlier, dont il a déjà été question, demeura plusieurs années à la Baie-Verte, éleva une nombreuse famille, et mourut, en 1838, à Grand-Kau-kau-lin. L'un de ses frères, Louis B. Porlier, résida à la Butte-des-Morts, sur la rivière des Renards ; il avait épousé l'une des filles d'Augustin Grignon, morte depuis bien des années. Il est souvent mentionné, dans les rapports de la Société historique du Wisconsin, comme ayant fait plusieurs dons à cette institution.



JOSEPH ROLETTE

JOSEPH ROLETTE

I

Jean-Joseph Rolette, chef de la famille canadienne de ce nom, vint s'établir en ce pays vers le milieu du dix-huitième siècle. Epris des armes, des aventures, il s'enrôla dans les troupes françaises, qui, à cette époque, traversaient l'Océan en bien trop petit nombre pour pouvoir lutter avantageusement contre les forces écrasantes de l'Angleterre. La guerre terminée, il ne songea pas à retourner en France, et il se fixa permanemment dans le pays, qui venait de trouver un nouveau maître.

Jean-Joseph Rolette avait à cette époque trois enfants : deux fils et une fille. L'aîné portait ses pré-

noms, et, tout jeune encore, il se dirigea vers les *pays d'en haut*, où il passa plusieurs années à faire la traite. Ce commerce lui réussit parfaitement, et il revint à Québec, après avoir fait des bénéfices considérables.

A l'âge de trente ans, Rolette, second du nom, épousa Angélique Lortie, et il eut de cette union plusieurs enfants : Jean-Joseph, — l'objet de cette esquisse biographique, — Charles-Frédéric, Hippolyte, Laurent, Lucie, Julie, et une autre fille dont le nom de baptême nous est inconnu.

Lorsque la guerre éclata avec les Etats-Unis, Rolette ne fut pas lent à offrir ses services aux autorités militaires, et il se distingua comme officier dans les milices canadiennes, qui contribuèrent si vaillamment à repousser l'invasion Au commencement du siècle, il vint s'établir à Nicolet, où il mourut le dix-neuf mars 1828, à l'âge avancé de quatre-vingt-dix ans.

La fille cadette, Marie-Josephte, épousa un officier important de l'armée anglaise. D'une beauté remarquable, d'une grande distinction de manières, Mlle Rolette avait su inspirer une passion ardente au major Holland. Celui-ci demanda la main de la jeune et belle Canadienne ; mais son père ne voulut pas consentir à une alliance avec un homme qui, naguère encore, avait fait verser le sang français sur les plaines d'Abraham. Tout au contraire de la demoiselle canadienne mentionnée par M. de Gaspé [1], et qui refusa, dans de semblables circonstances, la main d'un riche officier de l'armée de Wolfe, Mlle Rolette, écoutant plutôt sa flamme que les répugnances patriotiques de son père, persista dans ses amours, et un enlèvement en fut le résultat.

[1] *Les Anciens Canadiens*, p. 308.

Plusieurs enfants naquirent de cette union : Frederick-Brehm, John-Frederick, Charlotte, Suzanne et George Holland. La plupart reçurent leur éducation dans les premières institutions d'Angleterre.

Le major Holland occupait, près de Québec, une magnifique résidence, connue encore aujourd'hui sous le nom de *Holland House*, où il aimait à exercer une large hospitalité. Il se lia d'amitié avec le duc de Kent, durant son séjour au Canada—de 1791 à 1794—et il reçut fréquemment sous son toit ce prince, le père de la reine Victoria.

S'étant réconcilié, quelque temps après son mariage, avec la famille Rolette, il lui procura l'honneur d'avoir plus d'une fois la visite du duc de Kent. Le nom de Joseph Rolette se trouve au bas de l'adresse qui fut présentée au prince royal par un grand nombre de citoyens de Québec, le quatre février 1794, à l'occasion de son départ pour la Nouvelle-Ecosse.

II

Joseph Rolette naquit à Québec, le vingt-trois septembre 1781 [1]. Il entra de bonne heure au séminaire de cette ville, et il y fit avec succès un cours complet d'études.

Lorsqu'il lui fallut se choisir un état, ses parents espérèrent lui voir embrasser la vie sacerdotale;

[1] Voici le texte du certificat de baptême de Rolette :

« Le vingt-quatre septembre mil sept cent quatre-vingt-un, par nous, curé de Québec, soussigné, a été baptisé Jean-Joseph, né hier au soir du légitime mariage de Jean-Joseph Rolette, absent, et d'Angélique Lortie; le parrain a été Pierre Langlois, et la marraine, Louise Carignan, qui ont signé avec nous.

« AUG. D. HUBERT, Ptre.
« PIERRE LANGLOIS.
« LOUISE CARIGNAN. »

mais il ne voulut pas entrer dans une carrière qui demande une vocation si prononcée. Il caressait plutôt le projet d'aller braver les dangers de la mer, et de se faire une réputation de marin intrépide. Il fit part plus d'une fois de ce plan à son père, mais celui-ci refusa de consentir à son départ.

Comme le jeune aventurier redoublait d'obsessions pour mettre à exécution son idée favorite, son père l'enferma une bonne fois dans sa maison, et l'y tint pendant dix jours au pain et à l'eau. Il ne goûta guère les charmes de ce régime ascétique, et il parvint à s'échapper de la maison paternelle, puis à s'embarquer furtivement à bord d'un bâtiment en partance pour l'Europe. Son père, soupçonnant son escapade, réussit, en faisant exécuter les signaux voulus, à faire revenir au port le bâtiment, qui s'en éloignait rapidement, de sorte que Rolette dut, bon gré mal gré, renoncer à son projet de courir les mers.

Rolette quitta Québec, pour aller s'établir à Montréal, au mois d'octobre 1803, où il se livra au commerce, avec un nommé Dominique Lacroix, jusqu'au mois d'avril 1805. Il émigra ensuite au Détroit, puis à Sandwich, paroisse toute française, située sur la rivière Détroit, à l'extrémité ouest de la province d'Ontario. Toutefois, il ne demeura pas longtemps dans ces deux localités.

De Sandwich, Rolette alla se fixer à la Prairie-du-Chien, où il dirigea les affaires de Murdoch Cameron [1], traiteur important, qui demeurait d'ordinaire

[1] Cameron était à cette époque le principal traiteur dans la région supérieure du Minnesota. C'était un Écossais très-habile et très-entreprenant. Il avait à son service un vieux Canadien, surnommé Milord, dont Featherstonaugh, auteur de *A canoe voyage up the Minay Sotor*, a raconté les exploits. M. Cameron est mort en 1811, dans le Minnesota, à un endroit connu sous le nom de « Tombeau de Cameron. »

au Lac-qui-Parle, sur les bords de la rivière Saint-Pierre. Il s'initia en peu de temps à tous les secrets du commerce, et fit bientôt la traite pour son propre compte avec les Sioux et les autres tribus des alentours.

Au mois d'avril 1806, le lieutenant Zébulon Montgomery Pyke se rendit à la Prairie-du-Chien, et eut des rapports très-agréables avec Rolette. Par son journal de voyage, à la date du dix-neuf avril, on voit que Pyke dîna, ce jour-là, chez un M. Campbell, en compagnie de MM. Wilmot, Blakely, Wood, Rollet, Fisher et Jarrot : ce dernier demeurait à Cahokia [1]. Le lieutenant Pyke était venu établir dans le pays des règlements très-sévères sur la vente de l'eau-de-vie aux Sauvages par les traiteurs; mais il était à peine parti que Dickson, Rolette et Cameron enfreignaient ces mêmes règlements [2].

L'aisance permit bientôt à Rolette de songer à la vie domestique, et il épousa, au mois de mai 1807, Mlle Marguerite Dubois, fille d'Antoine Dubois, un Canadien qui avait été assassiné quelques années auparavant par les Sauvages. Mlle Marguerite Dubois avait été élevée par Julien Dubuque —fondateur de la ville de ce nom—et elle n'avait alors que quatorze ans. Elle ne contribua pas peu à charmer la solitude du traiteur canadien.

III

La guerre de 1812 interrompit brusquement les opérations commerciales de Rolette, et ne lui laissa pas d'autre alternative que d'y prendre une part

[1] *An account of expeditions to the sources of the Missisipi.*

[2] *History of the Minnesota,* by Edward Duffield Neill, p. 276.

active. Comme la plupart des traiteurs canadiens, il se rangea du côté de l'Angleterre, et assista à plusieurs engagements qui furent couronnés de succès.

La nouvelle de la déclaration de guerre trouva Rolette à Saint-Joseph. Cette petite île, située à quarante milles au nord de Michillimakinac, à l'extrémité sud du lac Supérieur, était protégée par un fort, armé de deux canons, et renfermait trente-trois soldats de l'armée anglaise, et environ cent quatre-vingts — quelques-uns disent deux cent soixante — voyageurs canadiens, habitués pour la plupart à faire le coup de feu, et qui pouvaient être, au besoin, d'un précieux secours.

Le commandant du fort Saint-Joseph était le capitaine Roberts, officier d'une rare bravoure. A la nouvelle de la guerre, le quatre juillet, Robert alla consulter Toussaint Pothier [1], agent de la Compagnie du Nord-Ouest, sur le parti à prendre dans cette occurrence. Il ne lui eut pas plutôt expliqué son projet de faire une attaque immédiate sur le fort de Michillimakinac, alors en la possession des Américains, que cet intrépide Canadien lui promit son concours le plus actif, en lui disant : « Pardieu, monsieur, il faut frotter ces gens-là joliment. »

Les agents des autres compagnies de traite secondèrent avec non moins d'empressement les vues du capitaine Roberts. Aussi réussit-on en très-peu

[1] M. William C. Coffin, auteur de : *The War of* 1812 *and its Morals*, dit que Pothier était agent de la Compagnie de la baie-d'Hudson, tandis que d'après Robert Christie (*Memoirs from* 1807 *to* 1815), il l'était de la Compagnie du Sud-Ouest. Tous deux font erreur. Pothier était non-seulement agent de la Compagnie du Nord-Ouest, mais aussi l'un des associés. Il fut nommé membre du conseil législatif, en 1823, et forma partie du conseil spécial en 1838. Il était aussi seigneur du fief Lagauchetière. Il mourut à Montréal, à un âge avancé, après avoir fourni une carrière utile pour son pays.

de temps à organiser une expédition relativement importante, composée de soldats anglais, de voyageurs canadiens, et d'environ quatre cents Outaouais, Sauteux, Sioux, Puants, Folles-Avoines.

Les Canadiens furent divisés en trois compagnies, dont le commandement fut confié à Lewis Crawford, lieutenant-colonel, et à Toussaint Pothier, qui remplissait les fonctions de major. John Johnston, Charles Oaks Ermatinger et Jean-Baptiste Nolin [1], du Saut-Sainte-Marie, devaient agir comme capitaines, avec Joseph Rolette, Joseph Porlier, Paul Lacroix et Xavier Biron pour lieutenants. La maladie empêcha Nolin de se rendre jusqu'à Michillimakinac, mais deux de ses fils firent partie de l'expédition. A la tête des Sauvages se trouvaient Charles de Langlade, Robert Dickson, Michel Cadot, fils, et John Askin, fils.

L'expédition s'embarqua le seize juillet 1812, à bord de la goëlette *Caledonia*, de dix grandes barges, et de pas moins de soixante-dix canots. Grâce à une température magnifique et à un vent favorable, la petite flottille arriva sans encombre, le lendemain, à trois heures du matin, à l'île de Michillimakinac.

[1] Franchère visita le Saut-Sainte-Marie, le trente juillet 1814, au retour de son voyage à l'océan Pacifique, et il mentionne Nolin et Johnstone dans sa relation : « La rive nord du Saut appartient, dit-il, à la Grande-Bretagne, et celle du sud aux États-Unis. C'est sur cette dernière que M. Johnstone faisait sa résidence. Ce monsieur était, avant la guerre, percepteur du fort pour le gouvernement américain. Sur le même côté résidait un M. Nolin, avec sa famille consistant en trois garçons et quatre filles, dont une était passablement jolie. Ce monsieur était gros traiteur, et l'on voyait encore dans sa maison et ses ameublements des marques de son ancienne prospérité. Du côté du nord, nous trouvâmes M. John Ermatinger qui possédait un joli établissement ; il demeurait dans une maison appartenant à M. Nolin, mais il en faisait bâtir une de pierre, très-élégante, et il venait de faire achever un moulin à farine. »

Nolin vendit ses terrains, plus tard, à Charles Oaks Ermatinger, et alla demeurer, vers 1819, à Pembina, sur la frontière de la province de Manitoba. Ses descendants habitent encore le Nord-Ouest.

Les Canadiens se mirent de suite à l'œuvre, et à dix heures ils avaient réussi à monter un canon sur une hauteur qui domine le fort. Puis sommation fut faite au commandant américain, le lieutenant Hanks, de se rendre sur-le-champ. Celui-ci, pris complètement par surprise, ne songea même pas à se défendre, et, dans un rapport au général américain Hull, en date de Détroit, le quatre août, il avouait que cette sommation avait été la première nouvelle qu'il avait reçue de la déclaration de la guerre. On voit que ce coup de main avait été habilement organisé.

La garnison se composait de soixante et un officiers et soldats des troupes régulières, outre quarante-sept marins, à bord de neuf bateaux qui se trouvaient dans le havre. Après la capitulation, deux navires américains, chargés de sept cents paquets de pelleteries, arrivèrent à Michillimakinac, ignorant ce qui venait de se passer, et tombèrent entre les mains des vainqueurs.

Le drapeau anglais put donc flotter sur le vieux fort de Michillimakinac—le « Gibraltar des lacs »—sans la moindre effusion de sang, sans même un coup de mousquet. Seuls, les Sauvages regrettèrent un dénouement aussi pacifique, car il leur fallut quitter l'île sans pouvoir enlever une chevelure aux Longs Couteaux. « Il est heureux, » écrivait John Askin, fils, l'un des officiers des Sauvages, dans une lettre au *Montreal Herald*, en date du dix-huit juillet 1812, « que le fort ait capitulé sans tirer un seul coup de canon, car s'il eût fait feu, je crois fermement que pas un homme n'aurait été épargné. Mon fils, Charles de Langlade, Augustin Nolin et Michel Cadot, jeune, m'ont rendu de grands services en

maintenant l'ordre parmi les Sauvages. Je n'ai jamais vu de gens aussi déterminés que les Sauteux et les Outaouais.»

Cet exploit eut les meilleurs résultats. Il eut d'abord pour effet d'éloigner les Américains des grands lacs, d'où ils auraient pu préparer plusieurs incursions redoutables, et de déterminer la plupart des tribus sauvages, indécises jusque-là, à se ranger presque immédiatement sous le pavillon anglais. Il remplit ensuite d'ardeur les troupes canadiennes, enflamma leur courage et inspira confiance aux commandants dans le courage de leurs soldats.

Bref, la capture de Michillimakinac fut le digne prélude de la glorieuse prise de Détroit, le seize août 1812, et de bien d'autres faits mémorables, qui allaient répandre un nouvel éclat sur le nom canadien.

IV

Cet engagement ne fut pas le seul auquel Rolette prit part dans cette guerre.

Les Américains ayant réussi à s'emparer du fort anglais à la Prairie-du-Chien, au mois de mai 1814, sous la direction du gouverneur Clark, du Missouri, le colonel McDouall, commandant de Michillimakinac, résolut d'aller les déloger de ce poste important, situé au cœur des tribus de l'Ouest. Il organisa, dans ce but, une expédition composée principalement de Canadiens, et Rolette ne lui fut pas peu utile pour en assurer le succès.

Nous trouvons dans un mémoire du temps[1] un

[1] *An account of the expedition against Mississipi, undertaken in 1814, under the command of Lieut.-Col. McKay, then Major of Michigan Fencibles. From the journal of an officer present on the occasion.* Voir *The Canadian Magazine*, vol. IV. Année 1825.

récit complet de cette campagne, auquel nous empruntons les passages suivants :

« C'était une entreprise accompagnée de beaucoup de difficultés, et qui exigeait une combinaison d'habileté militaire, de persévérance et de prévoyance, que l'on trouve rarement dans le même homme. Les troupes que l'on pouvait détacher étaient trop peu considérables pour une pareille entreprise, et la garnison se composait d'un certain nombre d'individus qu'il était difficile d'assujettir à la discipline militaire. Il fallait traverser le désert avec une très-petite quantité de vivres, et le colonel Dixson, qui avait abandonné le fort, ne voulait pas se charger d'aller le reprendre. Malgré toutes ces difficultés, l'expédition, une fois résolue, fut commencée le plus promptement possible. Le colonel MacKay [1], des *Fencibles*, fit généreusement l'offre de ses services, et le commandement de l'expédition lui fut confié. Le colonel McDouall enrôla deux cents Canadiens et cent cinquante Sauvages qui s'étaient offerts comme volontaires ; et La Sarcelle (probablement un chef

[1] Le lieutenant-colonel William MacKay vint faire la traite, dès 1793, sur les bords de la rivière Ménomoni, au service de Dominique Ducharme. Il alla se fixer ensuite à Michillimakinac, puis, après avoir fait pendant quelques années le commerce des fourrures dans la région supérieure du Mississipi, il forma partie de la Compagnie du Nord-Ouest, en 1812. Avant de participer à l'expédition de la Prairie-du-Chien, il avait servi à la tête des Voyageurs, puis des Voltigeurs canadiens, et s'était distingué spécialement au combat de Lacolle, le vingt novembre 1812. Ce fut la capture du fort de la Prairie-du-Chien qui lui valut le titre de lieutenant-colonel. Il parcourut durant la guerre dix-neuf mille milles : dans l'une de ses courses, il traversa toute la côte nord du lac Huron. Le colonel MacKay était un homme actif, intelligent et d'une taille imposante. Il passa ses dernières années à Montréal, remplissant les fonctions de surintendant des Sauvages ; il mourut du choléra en 1832. Il avait épousé, en 1808, une fille de M. le juge A. Davidson, qui lui donna, entre autres enfants, M. le juge Robert MacKay, de Montréal. M. Alexander MacKay, dont il est fait mention dans l'ouvrage de Washington Irving ; *Astoria*, était son frère.

sauvage) fut envoyé en avant pour recruter des renforts, partout où cela lui serait possible, le long de la route.

« Le vingt-huit juin, les préparatifs étant tous terminés, nous nous embarquâmes vers midi, dans huit barges, y compris une chaloupe canonnière. Notre expédition se composait de vingt hommes des *Fencibles* du Michigan, accompagnés d'un petit canon; de soixante volontaires canadiens avec les capitaines Rolette et Anderson, les lieutenants Brisebois et Graham, du détachement des Sauvages, cinq interprètes, et quatre-vingt-deux Sauvages, Sioux, Sauteux, avec dix de leurs femmes et enfants. M. Louis Honoré remplissait les fonctions de commissaire des vivres...

« Le lendemain, nous partîmes au soleil levant, et nous rencontrâmes, bientôt après, trois canots montés par des Indiens. La prudence et la vigilance de notre commandant commencèrent dès lors à se manifester. Le colonel MacKay, ayant observé que la barge commandée par le capitaine Rolette était la meilleure voilière, lui ordonna de se rendre à la Baie-Verte pour y acheter des vivres et y réunir tous les Sauvages que l'on pourrait rencontrer, afin que le corps principal de notre petite armée ne fût pas arrêté dans sa route......

« Le cinq juillet, nous eûmes un vent favorable. Le temps, qui avait été beau jusqu'alors, s'assombrit, et le tonnerre se fit entendre. Ici eut lieu un phénomène qui mérite d'être mentionné, à cause de sa singularité et de l'effet qu'il eût sur les Sauvages. A peu de distance, tout autour de nous, nous vîmes tomber la pluie par torrents, tandis que pas une seule goutte n'atteignit le point que nous occupions. L'ignorance des Sauvages leur

fit attribuer ce phénomène à la puissance de notre commandant.

« Aussi, depuis notre départ du lieu de campement jusqu'à notre arrivée à la Baie-Verte, ils ne cessèrent de témoigner leur joie, en poussant des cris, en chantant leurs chansons de guerre, et en remerciant le Grand Esprit de leur avoir accordé un chef de guerre, qui avait un pouvoir absolu sur le ciel et les éléments. « Que ne pouvons-nous pas attendre, disaient-ils, d'un « pareil chef? Depuis notre départ de Michillimakinac, « il nous a procuré un temps favorable, et maintenant « il ne permet même pas que la pluie tombe sur nous. « Nous espérons, jeunes gens, que lorsque vous ren« contrerez les ennemis, vous vous jetterez au milieu « d'eux sans ne rien craindre; car notre chef les livrera « entre nos mains sans qu'il nous advienne le moindre « mal. » Tels furent les discours des principaux chefs jusqu'à la Baie-Verte.

« En arrivant à cet endroit, les miliciens et les Sauvages tirèrent une salve, à laquelle nous répondîmes par quelques décharges de notre canon. Le capitaine Rolette, qui avait reçu ordre de prendre les devants, avait acheté à la Baie, quatorze pièces de bétail, et trois cent-cinquante livres de farine...

« Le six, nous nous mîmes en route à sept heures, et laissâmes derrière nous les capitaines Rolette et Grignon pour régler quelques comptes. Le premier nous rejoignit, le soir, au portage de Kakalin.

« Le sept, une partie de la flotille mit à la voile à six heures du matin ; mais les capitaines Rolette et Grignon ayant été laissés en arrière pour amener le reste des troupes, nous campâmes, après avoir franchi quatre lieues seulement, aux Grosses-Roches. Les capitaines Rolette et Grignon campèrent un peu plus bas.

« Dans la matinée du seize, le lieutenant Brisebois et M. A. Grignon furent envoyés en avant avec un détachement de Sauvages, pour prendre connaissance autant que possible de la situation de l'ennemi. Le lendemain, à une heure du matin, nous nous remîmes en route jusqu'au Petit-Gris, à environ trois lieues du village de la Prairie-du-Chien, où nos éclaireurs nous attendaient. Ils avaient pris un M. Antoine Brisebois, qui nous informa que le fort Shelby était bâti sur une éminence, en arrière du village, et était défendu par six pièces de canon et par une soixantaine de soldats, outre les officiers. Il y avait aussi dans le fleuve, en face du fort, une grande chaloupe canonnière, longue d'environ soixante pieds, portant quatorze pièces de siége et soixante à soixante-dix hommes d'équipage. Elle était hors de l'atteinte des petites armes à feu.

« Après avoir obtenu ces renseignements, notre commandant forma son plan d'attaque. Nous devions débarquer au vieux fort, à environ deux milles en aval du village. Le capitaine Grignon avec sa compagnie, et le lieutenant Brisebois avec les Puants, les Folles-Avoines et les Courtes-Oreilles, tous sous le commandement du lieutenant-colonel MacKay, devaient former le centre. Le capitaine Rolette avec sa compagnie, et le lieutenant Duncan Graham avec les Sioux, les Sacs et les Sauteux, devaient constituer l'aile droite et l'aile gauche de notre petite armée. »

Cette expédition, composée d'élément si disparates, arriva à une faible distance de la Prairie-du-Chien, sans avoir été dépistée par les Américains. Comme le temps était superbe, les officiers du fort Shelby se préparaient en ce moment à aller chevaucher dans

la campagne avoisinante, et la place se serait certainement rendue sans coup férir, en leur absence, si l'expédition eût différé son arrivée d'une heure ou deux.

Nicolas Boivin [1], agent des Sauvages à la Prairie-du-Chien, ayant envoyé, ce jour-là, un de ses hommes, nommé Sandy, en dehors du village, pour tuer l'un de ses moutons, afin de se procurer de la viande fraîche, celui-ci ne s'aventura pas loin sans découvrir l'ennemi, grâce aux habits rouges des officiers et aux pavillons anglais que déployaient fièrement les Sauvages. Il revint donc en toute hâte sur ses pas, donna l'éveil, et les paisibles villageois allèrent se réfugier précipitamment dans le fort.

Dès que les assiégeants eurent pris leurs positions, le capitaine Anderson somma le commandant du fort Shelby, le lieutenant Perkins, de se rendre, ce que ce dernier refusa fièrement. Le combat s'engagea alors de part et d'autre avec beaucoup de vivacité. Les Canadiens firent preuve de bravoure, et on peut en dire autant des Sauvages, à l'exception des Puants.

Le colonel MacKay allait donner l'assaut au fort, lorsque le lieutenant Perkins capitula, le dix-neuf juillet au matin. Les Sauvages, furieux de la résistance des Américains, auraient certainement massa-

[1] Le père de Nicolas Boivin (et non *Boilvan*, comme dit le colonel Thomas L. MacKenney) résidait à Québec durant la guerre de 1775-76, et fut particulièrement bienveillant pour un chirurgien américain qui avait été fait prisonnier. Lorsque ce dernier fut mis en liberté, Boivin lui donna même l'argent nécessaire pour se rendre dans sa famille. Après la guerre, Nicolas Boivin émigra dans l'Ouest pour faire la traite. Il n'eut pas de succès dans son commerce ; mais il rencontra heureusement, à Saint-Louis, le chirurgien en question, qui crut acquitter une dette de reconnaissance envers son père, en lui faisant obtenir la situation d'agent des Sauvages à la Prairie-du-Chien.

cré les prisonniers—« ces mauvais esprits qui s'étaient emparé de leurs terres » — sans les efforts que l'on dût faire pour les empêcher de se porter à de pareils excès.

Les pertes des Américains ne furent pas très-sérieuses ; et il n'y eut du côté des assiégeants que deux hommes de tués et huit de blessés, outre trois Sauvages, qui furent victimes de leur imprudence en s'exposant inutilement au feu de l'ennemi.

Le vingt-deux juillet, après la revue des troupes, le capitaine Anderson s'avança, une bouteille de vin à la main, près de la porte principale du fort, pour donner à la place le nom du commandant anglais, avec toute la solennité convenable. Lançant la bouteille contre la porte, où elle se brisa en morceaux, il s'écria de sa voix la plus imposante : « Le fort Shelby est pris, et le pavillon britannique flotte maintenant sur le fort MacKay. » Et toute la troupe victorieuse de faire retentir l'air de bruyantes acclamations.

Après la capitulation du fort, le capitaine Rolette fut dépêché à Michillimakinac pour annoncer cette glorieuse nouvelle. Lorsque son bateau toucha l'île, la foule garnissait le rivage, anxieuse de connaître l'issue de la lutte. On l'interpella à l'instant :

—Capitaine Rolette, quelle nouvelle ?

—Une grande bataille, une lutte sanglante, répondit Rolette, avec un ton grossi d'importance.

—Combien de tués ?

—Aucun.

—Combien de blessés ?

—Aucun.

—Quel combat sanglant ! vociféra la multitude, en escortant le héros du bateau au fort.

Cette réponse n'était pas strictement conforme aux faits, car on a déjà vu que la capture du fort Shelby avait fait quelques victimes.

V

Quelques jours après la capitulation du poste de la Prairie-du-Chien, le lieutenant-colonel Mackay adressa au lieutenant-colonel McDonell, de Michillimakinac, un rapport détaillé de cette expédition. Il insista, entre autres choses, sur les précieux services que lui avaient rendus les Canadiens, et en particulier Rolette. Cette relation [1] est datée de la Prairie-du-Chien, vingt-sept juillet 1814.

« Je dois prendre la liberté, disait-il, d'attirer spécialement votre attention sur les services qu'ont rendus les capitaines Rolette et Anderson ; le premier a fait preuve d'une grande activité dans bien des occasions, mais surtout durant le combat. L'action ayant commencé inopinément, il accourut en toute hâte avec sa compagnie, de l'autre extrémité du village, au milieu d'un feu très-vif, pour recevoir des ordres, et il a beaucoup contribué, avant et depuis le combat, à empêcher les Sauvages de piller les propriétés des particuliers. Le lieutenant Porlier, de la compagnie du capitaine Anderson ; les lieutenants Graham et Brisebois, du département des Sauvages, et autres, ont tous montré beaucoup de courage et d'activité. Les interprètes se sont aussi fort bien conduits, spécialement MM. Saint-Germain, du Saut-Sainte-Marie, et M. Rainville, interprète des Sioux : ils ont

[1] Voir l'ouvrage de William James : *Military Occurrences of the late war between Great Britain and the United States of America.* vol. II, pp. 456, 457, 4[illegible].

réussi à empêcher les Sauvages de se livrer au pillage. Le commissaire des vivres, M. Honoré, a tenu un compte fort exact des approvisionnements. »

Le capitaine Anderson fut nommé commandant de la Prairie-du-Chien, après le départ du lieutenant-colonel McKay, et il remplit ces fonctions, pendant trois mois, au milieu de bien grandes difficultés. Sans cesse menacé par l'ennemi, il lui fallait, dans un cas d'attaque, compter seulement sur le concours de troupes indisciplinées et de bandes sauvages, parmi lesquelles l'harmonie ne régnait pas toujours. De plus, il n'avait pas à sa disposition une quantité suffisante de vivres, d'armes et de munitions pour faire une défense vigoureuse.

Dans une lettre [1] datée de Michillimakinac, le vingt et un août 1814, le lieutenant-colonel Mackay annonçait au capitaine Anderson que Rolette allait se charger, à son retour à la Prairie-du-Chien, de l'approvisionnement des troupes, et qu'il devait faire les plus grands efforts pour se ménager l'appui des tribus avoisinantes. « Comme le lieutenant Grignon, ajoutait-il, doit demeurer quelque temps à la Baie-Verte, vous ferez bien de vous mettre en rapport avec lui, et de lui faire connaître tout ce qui pourra survenir d'important. Si votre poste est menacé, demandez-lui de réunir tous les Folles-Avoines, Ouinibagons et miliciens de la Baie-Verte, qu'il pourra rassembler, et d'aller à votre secours avec toute la diligence possible. »

Le vingt-trois septembre, le lieutenant-colonel McDonell écrivait à Anderson ce qui suit : « M. Rolette a fait un contrat pour approvisionner la gar-

[1] Cette lettre et celles qui suivent nous ont été communiquées par M. le juge Mackay, de Montréal.

nison, composée de soixante hommes, pendant un an. S'il est nécessaire que l'approvisionnement soit plus considérable, pour des cas imprévus, il devra se faire aux meilleures conditions que vous puissiez obtenir; et vous devrez vous conformer strictement aux instructions que vous avez reçues, pour votre gouverne.................. Un acompte de deux cents louis a été payé à M. Rolette, en vertu de son contrat, dont les conditions, que je vous communique, doivent être scrupuleusement observées. »

Au mois d'octobre 1814, les Américains essayèrent de remonter le Mississipi, dans l'intention d'attaquer le poste de la Prairie-du-Chien; mais ils furent repoussés par les Sacs, auxquels le capitaine Anderson avait dépêché de prompts secours. Ce dernier fut remplacé dans le commandement du fort Mackay, au mois de février 1815, par le capitaine Bulger, du régiment royal de Terreneuve.

VI

Pendant que Rolette se rendait ainsi utile à la cause anglaise, son frère cadet, Charles-Frédéric, se distinguait par des actes de bravoure, qui lui valent une place au premier rang parmi les héros de la guerre de 1812-14.

Né à Québec, en 1783, Frédéric Rolette partit fort jeune à bord d'un vaisseau de guerre et s'engagea dans la marine anglaise. Comme on le voit, il exécuta le projet même que son frère aîné caressa vainement dans sa jeunesse, faute de pouvoir vaincre la résistance paternelle.

Il eut bientôt l'occasion de montrer son courage, en assistant à plusieurs batailles célèbres. Il prit

part, entre autres, au combat du Nil, où il reçut cinq blessures, et à celui de Trafalgar, le vingt et un octobre 1805, où périt l'illustre Horace Nelson, après avoir remporté une victoire décisive sur les flottes française et espagnole réunies. Le sentiment du devoir le força ainsi de combattre un drapeau que ses ancêtres avaient noblement défendu.

Après sept ans de service sur mer, Rolette revint au pays, et, le quatre octobre 1807, il fut nommé second lieutenant dans la marine provinciale. Il fut promu, le vingt-cinq avril 1812, au grade de premier lieutenant et de commandant du brigantin *Hunter*, qui devait croiser sur le lac Erié. La guerre américaine, qui éclata quelques semaines après, lui permit de faire servir son courage et son expérience militaire à la défense de son pays.

Esquissons brièvement ses exploits. Le trois juillet 1812, Rolette s'empara, par surprise et par un acte d'audace étonnant, avec six hommes seulement, montés dans un canot, de la goëlette américaine *Cayuga Packett*, qui avait à son bord cinq officiers et environ trente-trois soldats, outre l'équipage. La capture de ce bateau était d'autant plus importante qu'il était chargé d'approvisionnements pour l'armée du général Hull.

Au combat de la rivière Raisin, le vingt-deux janvier 1813, Rolette servit comme officier d'artillerie. Les Américains furent défaits, après une lutte acharnée, dans laquelle les vainqueurs eurent environ deux cents hommes tués ou blessés. Rolette se battit comme un lion et fut blessé gravement à la tête par une balle de mousquet.

Ce brave officier canadien prit part à différents autres engagements, notamment au funeste combat

du dix septembre 1813, sur le lac Erié, où la flotte anglaise, écrasée par des forces supérieures, dut se rendre. Le capitaine de la goëlette *Lady Prevost* ayant été blessé au commencement de l'action, Rolette prit le commandement ; et ce n'est qu'après avoir été meurtri au côté gauche et avoir été sérieusement brûlé par une explosion de poudre, qu'il rendit son vaisseau tout désemparé et sur le point de couler à fond. Sans les instances réitérées de son cousin, un nommé Morin, il l'eût fait sauter.

Rolette fit, pendant cette guerre, dix-huit prises. Il déploya en toutes circonstances un courage et une audace qui n'ont pas été surpassés.

Citons-en quelques preuves.

Lors de la prise de Détroit, le général anglais Brock lui fit les plus grands éloges de sa conduite : « Je vous ai observé pendant le combat, lui dit le général. Vous avez un regard de lion, et je me souviendrai de vous. » La fin prématurée de cet intrépide général ne lui permit malheureusement pas de reconnaître des services aussi signalés.

Blessé au combat de la rivière Raisin, Rolette refusa énergiquement de s'éloigner du théâtre de la lutte. « J'ai été choisi, répondit-il, pour diriger le feu de ce canon, et ce serait une honte éternelle pour moi que de m'absenter. »

Le commandant Barclay, qui avait le commandement de la flotte anglaise sur le lac Erié, en 1813, a dit de Rolette : « Pendant tout le temps qu'il servit sous mes ordres, sa belle conduite mérita ma plus vive approbation, et je n'ai qu'à me féliciter de lui comme marin. »

Il serait facile de multiplier des témoignages de ce genre.

Après la guerre, un sabre d'honneur fut présenté à Rolette par les citoyens de Québec, pour attester sa conduite héroïque dans tant de combats. Ce sabre coûta cinquante guinées.

Frédéric Rolette est mort à Québec, le dix-sept mars 1831, à l'âge de quarante-huit ans, des suites de ses glorieuses blessures, qu'il n'avait jamais pu guérir entièrement. Il avait épousé une demoiselle Bouchette, sa cousine, qu'il laissa ainsi que plusieurs enfants dans un état voisin de la misère. Plus tard, une pension de plus de trois cents piastres fut accordée à sa veuve. Il est regrettable, dans tous les cas, que le gouvernement n'ait pas su mieux reconnaître de pareils états de service !

VII

Après la paix, Joseph Rolette alla demeurer de nouveau à la Prairie-du-Chien. Comme tout le reste du Michigan, cette localité avait été cédée aux Etats-Unis par le malheureux traité de Gand, l'une des plus lâches concessions auxquelles la diplomatie anglaise ait jamais consenti.

Au commencement de l'année 1817, Rolette fut douloureusement frappé dans ses affections les plus chères par la mort de sa digne compagne, qui l'avait courageusement aidé à supporter la vie pénible et pleine de périls, que lui avaient faite les événements de la dernière guerre.

Comme il n'y avait pas de prêtre à la Prairie-du-Chien lors de son mariage avec Mlle Dubois, son union avait eu lieu devant témoins, dont un était le magistrat de l'endroit. Or, Mme Rolette se sentant frappée mortellement de consomption, insista pour

faire constater de nouveau l'engagement solennel de son union, vu qu'elle avait perdu son certificat de mariage. Le sept février 1817, Jean-Baptiste Faribault —l'intrépide pionnier du Minnesota— et John L. Findlay comparurent devant le juge de paix, Nicolas Boivin, comme témoins de Rolette, et Michel Brisebois et Robert B. Belt, pour représenter sa femme.

Dans son certificat, Boivin dit que ce procédé a pour but de constater le mariage qui a eu lieu en 1807, et que les enfants suivants sont nés légitimement de cette union : Emilie, le dix-sept septembre 1811 ; Elizabeth, le sept novembre 1813 ; Henriette, le dix-neuf novembre 1815.

Le vingt-trois avril suivant, le Rév. P. Joseph Dunand, religieux de la Trappe, ayant visité la Prairie-du-Chien, Rolette profita de la présence du bon missionnaire pour le faire suppléer aux cérémonies du baptême de ses enfants. Les certificats de ces baptêmes ont été conservés ; voici le texte de l'un d'eux :

« Le vingt-trois avril mil huit cent dix-sept, par nous, Marie-Joseph Dunand, prêtre religieux de l'ordre de la Trappe, présentement missionnaire dans la Haute-Louisiane, ont été suppléées les cérémonies du baptême à Emilie, que j'ai baptisée sous condition, née le dix sept de septembre dix-huit-cent-onze, du mariage légal du sieur Joseph Rolette et de Marguerite Dubois. Le parrain, François Lesieur, et la marraine, Agnès St-Cyr, ont signé au registre.

« M. J. DUNAND,

« Prêtre. »

On voit par les certificats de baptême des deux autres enfants, qu'Elizabeth eut pour parrain, Mathieu Saucier, et pour marraine Louise Empstead ;

et que le sieur Nicolas Boivin et dame Domitilde Brisebois remplirent les mêmes fonctions pour Henriette.

En 1819, Rolette épousa, en secondes noces, Mlle Jane Fisher, fille de Henry Monroe Fisher [1] Celle-ci avait été élevée par son oncle, Michel Brisebois, et elle était alors très-jeune. De ce mariage naquirent trois enfants ; Joseph, Virginie et Frédéric.

VIII

La Prairie-du-Chien était occupée à cette époque par une garnison américaine, sous le commandement du lieutenant-colonel Talbot Chambers. Cet officier était un brave militaire, mais un chef mou, facile à circonvenir, se pliant à tous les caprices de certains individus, qui abusaient de leur empire sur lui pour malmener ceux dont ils prenaient ombrage.

Pour se venger de son attitude durant la dernière guerre, ou, mieux encore, pour écarter peut-être un rival dangereux dans la traite, les ennemis de Rolette réussirent à obtenir du lieutenant-colonel Chambers son expulsion de la Prairie-du-Chien. Rolette fut non-seulement banni de la localité, mais il reçut ordre d'aller habiter une île déserte, située à environ dix-sept milles du village, où il passa un long et ennuyeux hiver en 1819. Cette île porte son nom, en souvenir du séjour forcé qu'il y fit.

[1] Le capitaine Henry Monroe Fisher, neveu supposé du président Monroe, vint s'établir à la Prairie-du-Chien, avant l'année 1795, pour y faire la traite. Il quitta ce poste, en 1815, avec son fils et un fils de M. Michel Brisebois, pour aller prendre du service dans la Compagnie de la baie d'Hudson, sur les bords de la rivière Rouge. Plus tard il fut aussi employé pour la traite par la Compagnie américaine de fourrures. Il mourut en 1827, à la Prairie-du-Chien. Plusieurs années avant sa mort, il avait été nommé capitaine dans la milice et juge de paix.

Rolette protesta contre cet acte de tyrannie auprès des autorités américaines à Washington, et il reçut, au mois d'avril 1819, la lettre suivante du ministre de la guerre, l'honorable J. C. Calhoun, qui lui permettait de retourner à la Prairie-du-Chien :

« MINISTÈRE DE LA GUERRE,
« WASHINGTON, 16 mars 1819.

« MONSIEUR,

« Nous avons reçu votre lettre, en date du quinze janvier, au sujet de l'ordre donné par le colonel Chambers, le vingt-cinq décembre, pour votre départ de la Prairie-du Chien. Vous avez la permission de retourner au milieu de votre famille, de reprendre possession de vos biens à la Prairie-du-Chien, et de continuer à y demeurer jusqu'à ce que l'on vous donne de nouveaux ordres. L'officier commandant a reçu instruction de faire rapport à ce ministere sur les particularités de votre affaire.

« Je suis, monsieur, respectueusement,
« Votre obéissant serviteur,
« J. C. CALHOUN. »

Rolette revint à la Prairie-du-Chien dès qu'il eut appris la révocation de l'ordre arbitraire du colonel Chambers. S'il n'eût plus à se plaindre de la conduite des autorités militaires à son égard, le souvenir de la part qu'il avait prise à la guerre lui attira des désagréments en maintes circonstances.

IX

Rolette se remit au commerce des fourrures avec une nouvelle ardeur. Les sympathies publiques le

dédommagèrent de la persécution dont il avait été victime, et il reprit bientôt l'ascendant qu'il occupait dans la petite colonie avant ce fâcheux événement.

En 1820, Rolette devint membre et agent principal de la compagnie de traite fondée par le célèbre Astor, le Crésus américain. Comme l'un des postes les plus importants de la compagnie était la Prairie-du-Chien, il dut entreprendre des opérations énormes, où il lui fallut déployer toute son activité et son intelligence des affaires. Il fit bâtir de vastes hangars de pierre, dans lesquels s'entassèrent d'immenses quantités de marchandises, que des milliers de Sauvages venaient sans cesse échanger contre les produits de leur chasse.

Les indigènes, avec lesquels Rolette faisait d'ordinaire la traite, l'appelaient *Ahkayzaupitah*, ou *Cinq de plus*, parce que, disaient-ils, offrez-lui n'importe quel nombre de peaux en échange de ses marchandises, et il en exigera toujours *cinq de plus*.

Un jour, une dame lui dit :—Ah ! M. Rolette, je ne voudrais pas m'occuper du commerce des pelleteries, il me semble que c'est un moyen trop facile de voler ces pauvres Sauvages.

—Laissez-moi vous dire, madame, répliqua-t-il avec une grande naïveté, que cela n'est pas aussi facile que vous le croyez ; j'ai essayé la chose pendant vingt ans, mais sans succès.

Rolette se fit, par l'étendue de son commerce, une position importante, qui lui valut une influence considérable. Si l'on en croit le juge James H. Lockwood [1], il se servait de son pouvoir jusqu'à l'abus, et ses ordres, dictés sur un ton impérieux, étaient non

[1] *Times and early events in Wisconsin.*

moins prestement exécutés que ceux de Napoléon à ses soldats.

Lockwood cite un exemple de son ascendant sur ses employés, qui, selon lui, le redoutaient plus que la mort. Un jour, le feu éclata dans les hangars de la Compagnie. Comme il y avait à proximité des flammes une certaine quantité de poudre, Rolette, pour prévenir une explosion désastreuse, commanda à ses employés de l'enlever; et, malgré le danger imminent, ils transportèrent la poudre à travers l'incendie jusqu'à la rivière, faute d'autre issue.

Rolette n'était pourtant pas aussi rigide pour ses employés que pourrait le faire croire le récit de Lockwood. Doué d'une nature bouillante et énergique, il aimait, sans doute, à voir ses employés s'inspirer de son activité. Mais il n'avait jamais recours aux mauvais traitements pour faire exécuter ses ordres. Ses employés se montraient non-seulement dociles, mais aussi fort dévoués, car il pourvoyait à tous leurs besoins et s'intéressait à leur sort comme s'ils eussent été ses enfants.

Il se faisait en outre remarquer par son esprit d'entreprise, étant toujours au premier rang, lorsqu'il s'agissait de faire progresser la Prairie-du-Chien, d'en activer le commerce, ou d'y introduire quelque utile amélioration. Il acheta, par exemple, les premiers moutons et autres animaux qui broutèrent l'herbe des magnifiques prairies avoisinantes. Ces bestiaux furent d'un grand service aux colons. De concert avec le juge Lockwood, il aida un nommé Hardin Perkins, venu du Kentucky, à bâtir un moulin à scies sur une petite rivière tributaire de la Chippeoua. Malheureusement, les eaux se gonflèrent au printemps, et enlevèrent la digue et les autres construc-

tions. Le moulin ne fut rebâti que plusieurs années après cette inondation.

La colonie de la Rivière-Rouge ayant été ravagée d'une manière terrible par les sauterelles, en 1818 et en 1819 [1], ses habitants, éprouvés par de si rudes malheurs, songèrent à se procurer ailleurs des céréales, surtout du blé, pour ensemencer leurs terres, et un certain nombre furent dépêchés à la Prairie-du-Chien, afin d'obtenir l'approvisionnement voulu. Cette localité se trouve à plusieurs centaines de milles de la Rivière-Rouge, et, cependant, elle en était l'établissement le plus rapproché.

Les colons se rendirent à la Prairie, en raquettes, après une pénible course de trois mois. Ils achetèrent deux cent cinquante minots de blé, à deux piastres le minot, puis revinrent à la Rivière-Rouge avec leur précieuse cargaison, dans des bateaux plats, au mois de juin 1820.

Cette expédition coûta à lord Selkirk la somme de mille quarante livres sterling. Indépendamment de l'objet spécial qu'elle avait en vue, elle montra que la navigation était non-seulement praticable entre les deux pays, à l'époque des eaux hautes, mais qu'elle offrait toutes les facilités possibles pour les communications; de fait, les mêmes bateaux qui avaient remonté le Mississipi descendirent la rivière Rouge sans aucun obstacle.

[1] A la fin du mois de juin 1819, les champs furent visités par ce terrible fléau; en quelques endroits, les sauterelles formèrent une masse épaisse de deux à trois pouces, et même de quatre le long de la rivière. L'eau était empoisonnée par ces insectes. Impossible de décrire leurs ravages. Ils détruisirent complètement toute substance végétale, de même que les feuilles des buissons et l'écorce des arbres; les grains disparaissaient à mesure qu'ils sortaient de terre. Les feux même qu'on allumait en plein air étaient éteints par les sauterelles, et la décomposition de leurs cadavres répandait une odeur insupportable. *The Red River Settlement*, by Alexander Ross, p. 49.

X

En 1820, le gouvernement américain institua une commission composée de MM. William Woodbridge, Henry B. Brevoost et I. Kearsley, pour s'enquérir de la validité des titres des terrains occupés par les habitants de la Baie-Verte, de la Prairie-du-Chien, etc., pour la plupart Canadiens.

Malgré l'ancienneté de l'établissement de la Prairie-du-Chien et l'importance numérique de sa population, à certaines époques, les commissaires ne purent trouver aucun titre de propriété parfait, et basé sur une concession provenant des Français ou des Anglais : c'est à peine si quelques actes sous seing-privé leur furent communiqués. « Pour un Américain qui ignore l'imprévoyance étonnante des Canadiens au sujet de leurs titres de terres—dit le rapport de la commission [1] — ce fait peut paraître inexplicable. Il s'accorde pourtant parfaitement avec la pratique suivie par la population française dans tout ce pays. Quoique les Canadiens aient été exposés à bien des changements, et à plus d'une attaque, depuis l'année 1796, ils semblent s'être soumis à tout cela sans offrir de résistance. Le traité, cédant le Canada à l'Angleterre, ayant interrompu les rapports de leurs ancêtres avec leurs compatriotes de ce pays, les habitants de la Baie-Verte et de la Prairie-du-Chien ont vécu, jusqu'à ces dernières années, dans l'isolement, sans autre gouvernement, pour ainsi dire, que celui qu'ils se sont eux-mêmes donné. Et, quoique les habitants actuels de ces villages soient nés dans le pays qu'ils habitent, et soient ainsi, par droit

[1] *American State papers. Public lands*, vol V., p. 303.

de naissance, citoyens américains, ils ont eu jusqu'à tout dernièrement, aussi peu de rapports politiques avec le gouvernement des Etats-Unis, que leurs ancêtres avec celui de l'Angleterre. Ignorance de leurs droits civils, insouciance au sujet de leurs titres de terrains, docilité, parfaite hospitalité, soumission absolue à tous les ordres de n'importe quel gouvernement, tels semblent être leurs traits caractéristiques. »

La commission tint ses séances au Détroit, et nomma un agent, à la Prairie-du-Chien, pour s'enquérir des titres de propriété de ses habitants. Plusieurs anciens Canadiens furent interrogés à ce sujet, entre autres Michel Brisebois et Pierre Lapointe.

Voici la déclaration textuelle de Brisebois :

« Je suis âgé de soixante ans. J'habite ce pays depuis trente-neuf ans. A ma connaissance, et d'après les meilleures informations que j'ai pu obtenir, la Prairie-du-Chien, qui s'étend depuis l'embouchure de la rivière Ouisconsin jusqu'à la partie supérieure de la prairie, a été occupée et cultivée par petits morceaux de terre, en vertu de certains droits du peuple français, avant et depuis mon arrivée au pays. Je n'ai jamais entendu parler d'aucune réclamation des Sauvages, si ce n'est qu'il y a environ dix-huit ans, les habitants canadiens, étant devenus quelque peu inquiets au sujet de leurs titres, firent part de ce fait à l'un des principaux chefs de la tribu des Renards, qui ratifia à Cahokia, près de Saint-Louis, une ancienne vente de la dite prairie aux Français. En 1781, le gouverneur Sinclair acheta l'île de Michillimakinac, la Baie-Verte et la Prairie-du-Chien ; et je vis les pièces relatives à cet achat, qui furent trans-

mises à Montréal ou à Québec. En arrivant dans cette localité, j'appris que le nom du lieu provenait d'une tribu nombreuse appelée Des Chiens, qui habitait encore la Prairie-du-Chien à cette époque.

« MICHEL BRISEBOIS.

Dans sa déclaration, Pierre Lapointe dit qu'il est âgé de soixante ans, et qu'il demeure dans ce pays depuis quarante-huit ans, dont trente-huit à la Prairie-du-Chien. Il se trouvait à Michillimakinac, en 1781, et il fut choisi comme interprète, lors du traité conclu par le gouverneur Sinclair avec les Indiens, pour l'achat de l'île de Michillimakinac, de la Baie-Verte et de la Prairie-du-Chien. Jamais il n'a entendu parler, durant son séjour à la Prairie, de réclamations des Sauvages concernant cette étendue de terre; et il a vu les marchandises données aux indigènes, en paiement de la dite prairie, par Basile Giard, Pierre Antayat et Augustin Augé, conformément aux conditions du traité conclu avec le gouverneur Sinclair [1].

Après une enquête fort imparfaite, basée sur des données souvent défectueuses, la commission décida de ratifier les titres de ceux seulement qui avaient occupé leurs terrains, ou les avaient eus en leur possession *individuelle* et *exclusive*, depuis le mois de juillet 1796 jusqu'au mois de mars 1807. Elle refusa de valider les titres des terrains, occupés autrement de temps immémorial, violant par là même les droits de propriété, solennellement garantis à tous ceux qui avaient habité le pays avant la guerre, par le traité de cession conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

1 *American State papers*, vol. V, p. 308.

Rolette était, à cette époque, l'un des principaux propriétaires de la Prairie-du-Chien, et il eut la bonne fortune de voir reconnaître ses titres à sept grands morceaux de terre, sur dix qu'il réclamait, tant en son nom qu'en celui de sa femme.

Voici les noms des autres Canadiens dont les titres furent ratifiés : Denis Comptois, les héritiers de Félix Mercier, Charles Ménard, Magdeleine Gauthier, Benjamin Cadot, Michel Brisebois, les héritiers de Claude Gasnier (Hélène, Régis, Claude, Basile, Adelaïde et Belone Gasnier), François Chenevert, Auguste Hébert, Jean-Baptiste Albert, Antoine Lachapelle, Pierre Larivière, Jean-Marie Queret, André Bazin, Strange (?) Posé, François Prévost, Pierre Lessard, François Lapointe, Barthélemy Montplaisir, Nicolas Brisebois, Laframboise, Jean-Baptiste Caron, Nicolas Boivin, François Bouthillier, Pierre Chalifou, François Vertefeuille, Alexandre Dumont et Augustin Hébert.

La Commission refusa la même justice aux Canadiens suivants : Joseph Rivard, Pierre Gendron, Jean M. Cardinal, Michel Périllard, Pierre Lapointe, Benjamin Roy, François Galarneau, Joseph Crête, Olivier Chénier, Augustin Roy, Pierre Lessard, Etienne Dionne, Théodore Lupien, Pierre Courville, Michel Lapointe, Joseph Lemery.

Cette violation des droits acquis n'était pas la première injustice que la population française du Wisconsin eût à reprocher aux autorités américaines.

Lorsque les Etats-Unis firent construire un fort, en 1816, à l'embouchure de la rivière des Renards, la loi de l'arbitraire ne tarda pas à régner dans tout le pays. Les colons ne pouvaient, par exemple, voyager

sur cette rivière, sans un permis [1] du commandant du fort Howard, à la Baie-Verte, bien qu'une ordonnance déclarât que sa navigation était libre pour tous les citoyens américains. Il arriva, maintes fois, que plusieurs reçurent des décharges de mousqueterie, parce qu'ils passaient en face du fort, sur la rivière, sans aller demander le permis voulu, qu'ils ne savaient pas leur être nécessaire. Sous les prétextes les plus futiles, les colons français étaient malmenés, fouettés, mis au pilori, emprisonnés ou bannis ; on s'emparait aussi de leurs biens, de leurs bestiaux, de leurs grains, sans leur donner aucune indemnité. Bref, il n'était pas d'outrages dont ils ne furent les victimes à cette époque [2].

XI

Plusieurs étrangers distingués visitèrent la Prairie-du-Chien, en 1823, et tous furent l'objet de l'hospitalité de Rolette. L'établissement n'était guère considérable à cette époque, si l'on en juge par la discription de M. W. H. Keating [3], l'un des membres de l'expédition du major Long, chargé par les autorités américaines d'aller à la découverte des sources de la rivière Saint-Pierre :

[1] Voici le texte de l'un de ces permis :

« Fort Howard, Baie-Verte, 25 juillet 1818.

« M. L. Grignon a la permission de traverser la région indienne, avec un bateau chargé de fourrures et de pelleteries, pour se rendre à Mackinack, où il devra faire rapport à l'officier qu'il appartient.

« Z. Taylor, major commandant. »

[2] L'honorable Morgan L. Martin, de la Baie-Verte, a protesté contre ces actes odieux dans une belle étude sur les commencements du Wisconsin, lue devant la Société historique de cet Etat, le 31 janvier 1851.

[3] *Narrative of an expedition to the source of Saint Peter's river*, vol. I., pp. 245 et 253.

« Le village de la Prairie-du-Chien, dit-il, est situé à quatre ou cinq milles en amont de l'embouchure de la rivière Ouisconsin, au milieu d'une magnifique prairie qui s'étend du côté est de la rivière, sur un parcours d'environ dix milles. La Prairie conserve son ancien nom français, qu'on lui a donné pour rappeler le souvenir d'un Sauvage qui l'habitait autrefois, et s'appelait le Chien [1]. Le village comprend, outre les magasins, vingt résidences presque toutes vieilles, à tel point que plusieurs menacent ruine; il peut avoir une population d'environ cent cinquante âmes. Il n'est pas dans un état aussi prospère que lorsque Carver le visita en 1766 : la Prairie-du-Chien contenait alors environ trois cents familles. Le fort, qui est le plus mal fait et le moins confortable de tous ceux que nous avons vus, est situé à environ cent cinquante verges de la rivière. Il fut bâti originairement pour la protection de la population blanche du village; mais la situation, au point de vue militaire, n'a pas été bien choisie......... Avant de quitter la Prairie, le major Long assura le retour de Bemis à sa garnison, en le mettant sous la protection de M. Rolette, agent de la Compagnie américaine de pelleteries, lequel était sur le point de se rendre à la Baie-Verte, et de voyager sur les rivières Ouisconsin et des Renards. Les forts de la Baie-Verte et de Chicago étaient alors en communication régulière, au moyen d'un exprès, qui faisait le trajet à périodes fixes. »

On lit, d'un autre côté, dans la relation de J. C. Beltrami, voyageur italien, qui visita la Prairie-du-Chien, au mois de mai 1823, les détails suivants :—

[1] La Prairie a été connue, pendant bien des années, sous le nom de *Prairie-des-Chiens*, qui était celui de la tribu qui l'habitait.

« Après que l'on a parcouru un espace d'environ six cent soixante-dix milles de désert, la Prairie-du-Chien se présente aux regards comme par enchantement, et le contraste est d'autant plus frappant qu'il annonce une certaine civilisation; la langue française y est la dominante, et on y est très-bien reçu. Je ne puis et ne dois quitter la Prairie-du-Chien sans rappeler les honnêtetés qui m'ont été prodiguées par M. *Raulet*, agent et associé de la Compagnie du Sud-Ouest (nom sous lequel la Compagnie américaine de fourrures fut d'abord connue). Les Américains en général regardent les Canadiens comme des ignorants. J'ignore s'ils le sont, mais je sais qu'ils sont très-polis et très-obligeants; du moins, je les ai toujours trouvés tels, même parmi la basse classe [1]. »

XII

La Prairie-du-Chien fut agitée au début du siècle par un élément fort turbulent, inconnu jusque-là dans cette paisible région, les élections politiques.

Le Congrès américain ayant conféré, en 1819, au Michigan le droit d'élire un délégué à la Chambre des représentants, l'élection donna lieu à un branle-bas inusité dans la jeune bourgade. Comme les Canadiens étaient nombreux, une nuée d'agents d'élection essayèrent de capter leurs votes de toutes manières. M. William Woodbridge sortit victorieux de l'urne électorale, et alla siéger au Congrès comme le premier délégué du territoire du Michigan, qui comprenait alors la vaste région du Wisconsin.

L'élection étant annuelle, M. Woodbridge fut rem-

[1] *A pilgrimage in Europe and America leading to the discovery of the sources of the Mississipi and Bloody River*, p. 174.

placé, à l'expiration de son mandat, par M. Salomon Sibley, qui fut élu successivement pendant les années 1820, 1821 et 1822.

En 1823, M. l'abbé Gabriel Richard, grand-vicaire de l'évêque de Cincinnati pour le Michigan, brigua les suffrages des électeurs, avec M. John Biddle pour opposant. C'était la première fois, aux Etats-Unis, que l'on voyait un prêtre se lancer ainsi dans l'arène politique. Sa candidature fit une sensation facile à comprendre, en dehors même du Michigan.

Un écrivain français, M. C. Moreau [1] fait connaître les circonstances extraordinaires qui déterminèrent M. Richard à solliciter cette charge importante ; elles lui furent racontées par Mgr Fitz-Patrick, alors évêque de Boston (1853) : « M. Richard ayant été obligé de recourir au crédit pour achever la construction de l'église Sainte-Anne, au Détroit, les entrepreneurs prirent jugement contre lui à l'échéance des paiements, qu'il ne put solder à temps. Nous n'osons pas affirmer qu'ils l'auraient exécuté ; cependant, nous le croyons. Toujours est-il qu'il y avait une sentence de contrainte par corps, et que, si l'abbé Richard n'avait pas perdu sa liberté, il était au moins très-menacé de la perdre : un mot de ses créanciers aurait suffi pour le faire jeter en prison. Dans cette extrémité, ses amis lui conseillèrent de se faire nommer député au Congrès. « D'abord, lui disaient-ils, vous serez libre ; car aux termes de la constitution, la personne des représentants est inviolable pendant toute la durée de leurs fonctions ; vous n'aurez donc plus à craindre d'être retenu prisonnier ; puis, avec l'indemnité qui vous sera allouée pour votre voyage,

[1] *Les prêtres français émigrés aux Etats-Unis*, p. 309.

avec le traitement affecté à votre titre, vous acquitterez les dernières charges de votre église. » Ils promettaient d'ailleurs un succès facile, l'élection dépendant absolument des Canadiens, qui ne refuseraient pas de voter pour un candidat français, catholique et prêtre ; en tous cas, la situation du pauvre missionnaire ne pouvait être empirée par un échec. L'abbé Richard consentit ; il fut nommé. »

Le député-missionnaire prit son siége dans la Chambre des représentants, le huit décembre 1823. Son élection fut contestée, sous le prétexte qu'il n'était pas citoyen américain ; mais le comité chargé d'examiner la question ratifia par son rapport, en date du treize janvier 1824, le choix des électeurs.

« Peu de mois, » dit encore M. Moreau, « nous dirions volontiers peu de jours suffirent à M. Richard pour obtenir le respect, l'estime, l'amitié même des plus célèbres membres du Congrès. Nous en avons un remarquable témoignage. L'abbé Richard parlait anglais, mais non sans difficulté, car il avait toujours résidé au milieu de populations d'origine française, sur les rives du Mississipi et dans le Michigan. Son auditoire de Washington avait peine à l'entendre ; et quelquefois, sa pensée, sous la forme incorrecte qui l'enveloppait, échappait à l'attention la plus soutenue ; mais l'illustre Henri Clay venait à son secours. Il avait soin de se placer tout près de l'orateur ; il l'écoutait avec une affectueuse sollicitude, et quand le discours de M. Richard était terminé, il en reprenait un à un les arguments et le traduisait en meilleur langage... M. Richard était de tous les comités où se traitaient les affaires du Michigan, et il profita très-habilement des bonnes dispositions qu'on lui témoignait pour faire entreprendre dans ce territoire

de grands travaux d'utilité publique. Il obtint du gouvernement fédéral des secours pour ouvrir des routes, construire des ponts et des quais, défricher des terres, dessécher des marais, en un mot pour imprimer une impulsion vigoureuse à l'agriculture et au commerce. Il avait entrevu, à travers les ténèbres qui les couvraient encore, les destinées auxquelles ce territoire était appelé. »

Furieux d'avoir échoué dans leur contestation, les ennemis de l'abbé Richard lui firent une opposition très-vive, lorsqu'il se présenta de nouveau au tribunal des électeurs, au printemps de 1824.

La Prairie-du-Chien fut, cette fois encore, le théâtre d'une lutte animée. Rolette, s'étant fait naturaliser citoyen américain, le vingt-huit juillet 1823, à Mackinac, soutint vaillamment la candidature de M. Richard ; mais le juge Lockwood assure qu'il réussit, en dépit de cette influence, à faire voter bon nombre de Canadiens dans le sens contraire. Nos compatriotes en général appuyèrent pourtant M. Richard, qui fut élu pour la seconde fois au Congrès.

M. Richard perdit malheureusement sa troisième élection par la négligence des Canadiens, trop confiants dans leur force. « Cinq voix de plus, » écrivait M. l'abbé Dejean, missionnaire, « ont fait élire un autre candidat, M. Austin E. Wing. C'est vraiment une perte pour la religion, parce que M. Richard, en allant au Congrès, aurait pu satisfaire plusieurs dettes qui l'accablent, et terminer ainsi sa cathédrale du Détroit [1]. »

Rolette n'avait guère de temps à donner à la politique. Il passait les deux tiers de l'année en courses dans les bois, surveillant ses postes de traite dissémi-

[1] *Annales de la propagation de la foi*, vol. III, p. 312.

nés sur une vaste étendue, et l'on sait que les moyens de communication étaient alors aussi rares que pénibles. Son influence fut cependant fort recherchée par les partis politiques, et les services qu'il leur rendit en certaines circonstances lui valurent de la part du gouvernement plusieurs marchés de fournitures fort avantageux.

XIII

Comme César, Rolette préférait être le premier dans son village plutôt que le second dans Rome. Il ne pouvait souffrir qu'on lui disputât la prééminence, et, capable de tout oser, il n'était pas homme à ployer devant les obstacles que lui opposaient ses rivaux.

Le juge Lockwood—si on l'en croit [1]—aurait été le plus sérieux antagoniste de Rolette, lui disputant le pas non-seulement dans les matières politiques et locales, mais encore dans la traite. Il est probable, cependant, que Lockwood s'est donné une importance qu'il n'a jamais eue. Son influence n'était nullement comparable à celle de Rolette; il ne tenait qu'un petit comptoir, tandis que le traiteur canadien était à la tête d'un commerce très-étendu.

Rolette a eu à lutter contre des rivaux autrement redoutables que le juge Lockwood, et, cependant aucun n'a pu soutenir la concurrence avec lui. Alléchés par l'appât des gros bénéfices qu'il réalisait, un bon nombre de traiteurs venaient chaque hiver lui en disputer le monopole; mais ils repartaient d'ordinaire au printemps, bien déterminés à ne plus renouveler une tentative aussi peu fructueuse.

Le juge Lockwood prétend qu'il lui suffisait de

[1] *Times and early events in Wisconsin.*

parler d'un projet quelconque pour mettre la puce à l'oreille à Rolette, et lui faire concevoir quelque plan hardi pour lui ravir le mérite de ses conceptions. On suppose que Lockwood ne manquait pas l'occasion de lui rendre le change.

Vers 1824, le juge Lockwood ayant parlé à quelques citoyens de l'endroit du projet de construire une distillerie, si les colons voulaient semer du riz sur leurs terres, Rolette eut vent de l'entreprise, et se rendit sans délai à Michillimakinac, pour aviser aux moyens de la mettre à exécution.

Il rencontra dans l'île un nommé Curtis, capitaine en retraite, qui lui donna une haute idée de ses aptitudes scientifiques et industrielles. Heureux de pouvoir tirer parti de son talent, Rolette l'amena à la Prairie-du-Chien. Mais, comme la distillerie ne fut toujours qu'un château en Espagne, Curtis se rendit utile comme professeur dans la famille de Rolette, ce qui était plus en rapport avec ses connaissances théoriques.

Rolette, il est vrai, fit l'acquisition de divers appareils de distillerie, mais pour une raison ou pour une autre, ils ne furent pas mis en usage, et il les renvoya finalement à Saint-Louis, en 1828.

Le commerce de Rolette était alors fort étendu; ses barques sillonnaient les lacs et les rivières avoisinantes, et il était le Jacques Cœur de ces régions.

Un jour que Rolette se trouvait à bord d'un de ses bateaux sur le lac Ouinébago, il fit rencontre d'une autre de ses embarcations, qui venait directement de la Prairie-du-Chien. De part et d'autre on échangea rapidement quelques nouvelles.

—Eh bien, cria Rolette, ont-ils achevé la nouvelle maison? Et la cheminée fume-t-elle?

—Oui, monsieur.

—Et comment est la récolte ?

—Très-belle, vraiment.

—Le moulin va-t-il ?

—Oui, il y a beaucoup d'eau.

—Comment est Whip (son cheval favori) ?

—Oh ! Whip est fort bien.

Après s'être minutieusement enquis du magasin, de la ferme et d'affaires de tout genre, il n'y avait plus raison de prolonger l'entretien.

—Très bien, adieu ! bon voyage !

—En avant, mes gens !

Mais songeant tout à coup qu'il n'avait pas demandé de nouvelles de sa famille, il s'écria :

—Arrêtez ! arrêtez ! Comment se portent Mme Rolette et les enfants ?...

XIV

Au printemps de 1826, une inondation terrible, causée par la fonte des neiges et des pluies excessives, ravagea une vaste partie du Nord-Ouest. Les eaux de la rivière Rouge commencèrent à se gonfler le deux mai, s'élevèrent de neuf pieds dans une seule journée, puis débordèrent sur la plaine environnante avec une telle rapidité que toute la colonie, affolée de terreur, alla se réfugier en toute hâte sur les collines les moins éloignées. Maisons, hangars, clôtures, meubles, ustensiles divers, tout fut emporté par les eaux furibondes ; il resta bientôt à peine une seule construction debout. Il y avait cinq pieds d'eau dans l'église de St. Boniface, le point le plus élevé à plusieurs lieues à la ronde.

L'inondation dura jusqu'au vingt-deux mai; mais ce ne fut que le quinze juin que les malheureux colons purent aller revoir le lieu, parfaitement désert, où s'élevaient, quelques semaines auparavant, leurs paisibles demeures [1].

Le désastre était complet. A part leurs animaux, les colons avaient tout perdu. Les débris de leurs habitations avaient été semés çà et là au loin dans la plaine, et, pendant de longs jours, ces malheureux n'eurent d'autre toit que la voûte des cieux. Bref, c'était comme la prairie aux premiers temps de la colonie.

Si personne ne périt dans cette inondation, quatorze ou quinze individus moururent ensuite de faim. Cette grande crûe rendit impossible la pêche du printemps; le bison disparût entièrement dans les alentours, et la terre se découvrit trop tard pour qu'elle pût être ensemencée.

Que faire dans une pareille conjoncture? Les Canadiens et les Ecossais, habitués aux épreuves et aux privations, résolurent, avec leur courage ordinaire, de tenter de nouveau la fortune sur le théâtre même de leurs revers. Mais un grand nombre de soldats de l'ancien régiment des Meurons, et beaucoup de Suisses, venus à la Rivière-Rouge depuis quelques années seulement, décidèrent de se mettre à la recherche d'un sol plus hospitalier.

[1] M. Alexander Ross, auteur de *The Red River Settlement*, dit avoir appris de M. Louis Nolin, l'un des premiers qui s'aventurèrent dans cette région, que l'inondation fut encore beaucoup plus considérable lorsqu'il pénétra dans la région de la rivière Rouge en l'an 1776. Il put faire voile cette année-là depuis la rivière du lac Rouge, par voie de Pembina, jusque dans la partie inférieure de la colonie: toute la contrée était couverte d'eau, et la rivière lui sembla plutôt être un lac.

Les Sauvages mentionnent une grande inondation, vers 1790, et les eaux de la rivière Rouge s'élevèrent à une hauteur extraordinaire, en 1809.

Les autres colons virent leur départ avec satisfaction, car ceux qui allaient les quitter étaient les membres les moins utiles de la colonie. Les Suisses, gens paisibles et moraux, n'étaient pas faits pour un pays où la culture et la chasse sont les principaux moyens de subsistance. C'étaient pour la plupart des artisans, des orfèvres, des patissiers et des musiciens, qui avaient émigré à la Rivière-Rouge, sur les fausses représentations d'un agent de lord Selkirk. Les anciens soldats Meurons se composaient d'aventuriers et d'esprits turbulents : véritable fléau de toute société. Autant de bouches inutiles dans les jours d'épreuves, et Dieu sait que ces dernières n'ont pas été ménagées à la colonie naissante fondée par lord Selkirk. Inondations, famine, fléau des sauterelles : rien ne lui a manqué !

Deux cent quarante-trois individus partirent le vingt-quatre juin pour les Etats-Unis. La Compagnie de la baie d'Hudson leur fournit gratuitement la nourriture et les autres approvisionnements nécessaires pour une bonne partie du voyage. Les Suisses s'établirent pour la plupart sur les bords du Missisipi, et réussirent à former un bon noyau de colonisation.

Douze ou quinze de ces familles firent halte à la Prairie-du-Chien, après beaucoup de souffrances et de privations. Rolette s'intéressa vivement à leur sort, et leur donna généreusement ce qui leur manquait de vivres et de vêtements. Il prit ensuite les mesures nécessaires pour les faire rendre sûrement à Saint-Louis, leur destination.

Deux familles seulement se décidèrent à demeurer à la Prairie-du-Chien. Le chef de l'une d'elles étant cultivateur, il fut facile de lui donner de l'occupa-

tion. L'autre, un nommé Stram, était Suisse d'origine et orfèvre de son métier.

Lorsque Stram alla offrir ses services à Rolette, celui-ci se laissa aller à l'un des brusques mouvements d'impatience qui lui étaient habituels : « Vous êtes orfèvre, lui dit-il, et il n'y a peut-être pas une montre d'ici à Saint-Louis ; vraiment, vous avez choisi une bonne localité pour exercer votre industrie ! » Mais le bon naturel reprenant le dessus, Rolette lui tint le langage suivant : « Vous avez un fils et deux filles suffisamment âgés ; eh bien, je veux qu'ils vous aident dans le commerce de lait. Pour cela, je vous donnerai un cheval, une charrette, vingt vaches, et les étables nécessaires, puis vous vendrez le lait au fort. Je vous donnerai, de plus, une maison pour y demeurer, ainsi que les vivres et les vêtements nécessaires à vos besoins les plus pressants. Le produit de la vente du lait vous appartiendra exclusivement, tant que vous ne trouverez pas moyen de subsister autrement. »

Rolette tint parole, et leur laissa exercer ainsi cette industrie, à ses dépens, pendant deux ans, sans réclamer un seul sou d'indemnité. Les descendants de Stram demeurent encore à la Prairie-du-Chien, et peuvent attester la véracité de ce beau trait de charité.

L'inondation de la rivière Rouge ayant détruit une grande partie des bestiaux, Rolette envoya dans la colonie un troupeau considérable d'animaux, sous la conduite de M. Duncan Campbell, un Ecossais, marcheur infatigable, connu dans tout le pays sous le nom de « juif errant. »

XV

Comme bien des postes avancés de l'Ouest, la Prairie-du-Chien laissait beaucoup à désirer, à cette époque, sous le rapport religieux.

En 1826, elle comptait cent vingt familles catholiques ; et, depuis les premières missions des jésuites, elle n'avait eu la visite que de deux ou trois prêtres. Les *Annales de la Propagation de la Foi* disent que, depuis soixante ans, on n'y avait vu d'autre missionnaire que le R. P. Marie-Joseph Dunand, trappiste, en 1818 ; mais il paraît que le P. Prière, de Saint-Louis, y évangélisa, au printemps de 1807. M. l'abbé Richard visita la Prairie-du-Chien vers 1825 ou 1827, de même que l'intrépide apôtre de la foi, le R. M. Vincent, qui a blanchi dans le plus rude apostolat.

Ce dernier écrivait à Mgr Fenwick, au mois de juin 1829, qu'il espérait y bâtir une chapelle. « Je compte partir bientôt, disait-il, pour Mackinac, la Baie-Verte, l'Arbre-Croche et la Prairie-du-Chien, où l'on m'attend avec impatience. J'espère m'embarquer à la Baie-Verte sur les barques de M. Rolette, négociant, ce qui me mettra à l'abri des Puants (tribu sauvage), qui paraissent vouloir recommencer leurs cruautés[1]. »

Comme il n'y avait alors ni chapelle ni école à la Prairie-du-Chien, Mme Lockwood s'émut de compassion en voyant grandir les enfants dans une ignorance complète, et elle résolut de se consacrer à leur instruction. Au printemps de 1825, elle ouvrit donc une école, qui fut fréquentée par bon nombre d'enfants, jusqu'à l'hiver suivant. Cette bonne dame—suivant le juge Lockwood[2]—eut à

[1] *Annales de la Propagation de la Foi*, vol. IV, p. 472.

[2] *Early times and events in Wisconsin.*

subir une vive opposition de la part de Rolette. Il assura aux mères des élèves qu'on voulait faire de la propagande protestante, et leur conseilla de ne plus envoyer leurs enfants à l'école. Mais Mme Lockwood enseigna le catéchisme aux enfants, et Rolette ne contrecarra pas davantage la femme de son rival.

Cette anecdote est d'une authenticité douteuse. Mme Lockwood ne parlant pas le français, comment pouvait-elle enseigner à des enfants qui ne comprenaient pas d'autre langue ?

Quoiqu'il en soit, il est certain que Rolette fit tout en son pouvoir pour favoriser l'éducation à la Prairie-du-Chien. En 1828, il donna gratuitement l'usage d'une maison d'école à M. Curtis, et il accorda la même faveur à une institutrice, trois ans plus tard.

Quelque temps après, Rolette reçut la récompense des services incontestables qu'il avait rendus à la Prairie-du-Chien, et fut nommé par le gouverneur Cass à la charge importante de juge en chef du comté de Crawford, avec M. Jean Brunet, son beau-frère, pour juge adjoint.

XVI

Au mois de juin 1827, la Prairie-du-Chien fut le théâtre de plusieurs meurtres, qui répandirent au loin la terreur. Comme cela arrivait trop souvent, les Sauvages, provoqués à la vengeance par des indignités de la part des blancs, exercèrent des représailles sur les premiers qu'ils purent atteindre, sans hésiter à verser le sang innocent.

L'Oiseau-Rouge, Ouaniga—d'autres écrivent Ouekau—et Chickkonsic, tous trois Ouinébagons, avaient été chargés par leur tribu de cette terrible mission.

Le premier était un magnifique guerrier, d'une taille imposante, renommé pour la noblesse de son caractère, sa bienveillance pour les blancs; et, sans la crainte, toute-puissante chez un Sauvage, de perdre sa réputation de bravoure, il ne se serait jamais porté à de pareils excès. Ouaniga, au contraire, était un Sauvage rachitique, sale, méprisable, capable de n'importe quelle atrocité. Chickkonsic avait les mêmes abominables penchants.

Le vingt-huit juin 1827, ces Indiens visitèrent d'abord la maison de M. Lockwood, qui était alors absent. Ils y trouvèrent son intéressante femme, et un vieux Français, un ami de la famille, qui leur était bien connu. Mme Lockwood dut son salut à la présence de l'ancien traiteur, car sans les bons rapports de ce dernier avec ses farouches visiteurs, elle aurait subi le sort des autres victimes, qu'ils allaient impitoyablement massacrer.

L'Oiseau-Rouge et ses deux compagnons quittèrent Mme Lockwood et le vieux traiteur sans trahir leurs sinistres intentions, puis traversèrent la prairie et se rendirent à l'habitation d'un nommé Régis Gasnier, Métis français. Celui-ci et sa femme les reçurent avec leur politesse ordinaire, et leur offrirent à manger, ce qu'ils acceptèrent. Ils demandèrent du poisson et du lait.

Mme Gasnier sortit de la maison pour aller chercher ces aliments. Son mari, qui était assis sur un coffre, remarqua en ce moment quelque chose d'étrange dans l'allure de ses visiteurs, et il allait mettre la main sur son fusil, suspendu au mur, pour se protéger au besoin, lorsque la décharge de l'arme de l'Oiseau-Rouge l'étendit raide mort. Au même instant, le troisième Sauvage tuait froidement un



Scalpe.

vieux soldat, nommé Solomon Lipcap, retiré du service, et qui demeurait avec ce Métis.

La femme du malheureux Gasnier put se précipiter à temps sur Ouaniga pour éviter à son tour un coup mortel ; elle lui enleva son fusil, et elle lui aurait flambé la cervelle, si l'arme à feu n'eût raté. Elle put se rendre au village pour donner l'alarme ; mais, à son retour, elle eut la douleur de constater que sa petite fille, Louise, qu'elle avait laissée au berceau, avait été scalpée par ces barbares, tout comme son mari et le vieux Lipcap.

Rolette, informé de ce fait par le commandant du fort, se rendit en toute hâte sur les lieux, accompagné du Dr Burmont, qui réussit, à force de soins, à sauver la vie de l'enfant. Celle-ci est encore en pleine santé, et est maintenant mère d'une nombreuse famille, à la Prairie-du-Chien. Si étonnant qu'il paraisse, ce fait n'est pas le seul de ce genre. Washington Irving nous a conservé le nom d'un trappeur, Edward Robinson, qui avait été scalpé par les Sioux.

Ces meurtres odieux n'étaient pas les premiers dont la Prairie-du-Chien eût été témoin. Quelques années auparavant, un nommé Méthode, qui demeurait près du village, fut aussi froidement massacré, avec sa femme et cinq enfants, par une bande de Ouinébagons. Deux des meurtriers furent capturés, puis emprisonnés au fort Crawford.

Le gouverneur Cass se rendit à la Prairie-du-Chien peu de temps après ce double meurtre, et de promptes mesures furent prises pour punir les assassins. Le général Atkinson, commandant à Jefferson-Barracks, en aval de Saint-Louis, et le major Howard, de la Baie-Verte, reçurent ordre d'organiser une force armée suffisante pour empêcher le retour de pareilles

atrocités, et inspirer une légitime terreur aux Sauvages.

Rolette se trouvait en ce moment à la Baie-Verte, et il était sur le point de se diriger sur la Prairie-du-Chien avec cinq barges, montées par cinquante hommes, et portant une riche cargaison, évaluée à trente mille piastres. Le corps organisé par le major Whistler devait partir le vingt-trois juillet 1827, et Rolette fut prié de l'accompagner.

L'expédition se composait de cent et un soldats réguliers, de vingt-huit miliciens, de cent douze Ouabomackis et Ménomonis, des cinquante hommes de Rolette, et de quelques voyageurs amenés par le colonel Thomas L. McKenny, qui avait été chargé par le gouvernement américain de s'enquérir de la condition des Sauvages. Soit, un total de trois cent cinquante-neuf personnes.

Rolette prit les devants avec ses bateaux, et il avait déjà dépassé le portage de Kockalas, lorsqu'il fut arrêté dans sa course par un ordre du major Whistler, qui craignait qu'il ne poussât jusqu'au Mississipi. Rolette courait risque de tomber entre les mains des Sauvages, et de faire capturer un précieux assortiment de marchandises, et une grande quantité de fusils et de munitions, qui auraient pu permettre à l'ennemi de faire une résistance sérieuse.

C'est le colonel McKenny qui fut chargé d'aller communiquer cet ordre à Rolette, vu que son embarcation, montée par plusieurs voyageurs canadiens, pouvait remonter le cours de la rivière plus rapidement qu'aucune autre. Il lui fallut franchir quatre-vingts milles depuis la Grande Butte des Morts [1],

[1] Il y a la petite et la grande Butte des Morts qui se trouvent à dix milles de distance. Les Français ayant traversé les

avant de pouvoir atteindre les six barges de Rolette, qui, voiles déployées, s'avançaient rapidement, grâce à un vent favorable. Rolette se soumit de bonne grâce à cet ordre, et un Indien fut tout de suite dépêché en canot pour aller annoncer le fait au major Whistler et calmer ses inquiétudes.

Rolette et McKenny allèrent camper cinq milles plus loin sur la rive nord-ouest du lac Rush, en attendant le reste de l'expédition, qui arriva trois jours plus tard, le trente et un août.

McKenny ménagea une entrevue entre le major Whistler et Rolette, et fit tout en son pouvoir pour régler la difficulté à l'amiable. Il fut facile de rétablir l'harmonie, car Rolette avait déjà offert d'armer les Sauvages de l'expédition, et avait, de plus, donné l'assurance qu'il n'avait pas eu l'intention de manquer de respect aux ordres du major Whistler.

L'expédition s'arrêta au portage des rivières Ouisconsin et des Renards, où arrivèrent, peu de temps après, les troupes commandées par le général Atkinson. Les Ouinébagons ayant appris que les autorités militaires étaient déterminées à les châtier sévèrement, s'ils ne leur livraient les meurtriers de la Prairie-du-Chien, ceux-ci, pour épargner le sang de leurs frères, et empêcher la dévastation de leurs

premiers cette région, ont baptisé tous les lieux qui pouvaient porter un nom quelconque. Les Indiens avancés en âge, que j'ai interrogés sur l'origine de ces noms, m'apprirent qu'une sérieuse bataille eut lieu autrefois, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Petite Butte des Morts, entre les Iroquois et les Renards, dans laquelle ces derniers eurent un nombre immense de tués, mais qu'après avoir été battus, les Renards retraitèrent à la Grande Butte des Morts, où ils luttèrent contre les Iroquois jusqu'à ce que ces derniers fussent presque tous tués. Sur ces deux élévations reposeraient les restes de ceux qui ont péri dans ces deux batailles, ce qui leur aurait fait donner ce nom étrange. —*Memoirs and travels among the Indians* by Colonel Thomas L. McKenney.

villages, vinrent se mettre d'eux-mêmes entre les mains des chefs de l'expédition.

L'Oiseau-Rouge se fit admirer de tous par sa fière attitude. Il ne témoigna aucune crainte de la mort et aucun regret de ce qu'il avait fait : sa vengeance n'était, selon lui, qu'une faible représaille des actes de violence commis par les blancs contre les siens. Il fut jeté en prison avec ses deux compagnons, où il expira peu de temps après. Les autres subirent leur procès, au mois d'août 1828, furent trouvés coupables, et condamnés à être pendus, le vingt-six décembre suivant ; mais le président Adams les gracia par la suite. Pierre Paquet [1], Amable Grignon et John Shaw agirent comme interprètes lors de ce procès.

Les Sauvages qui avaient été emprisonnés sous le soupçon d'avoir assassiné Mérode et ses enfants, furent aussi mis en liberté.

Le trois septembre, le colonel McKenny se sépara des troupes pour descendre la rivière Ouisconsin, et traversa la langue de terre, qui la séparait à cet endroit de la rivière des Renards, dans une lourde voiture traînée par des bœufs. Le sol était extrêmement fangeux, et, de plus, couvert de serpents à sonnettes. Aussi, sans le vieil interprète, Pierre Paquet (McKenny écrit *Pauquet*), qui, de ses bras vigoureux, poussait la voiture en avant, et de ses jurons en langue ouinébagonne stimulait les bœufs, il aurait fallu aux voyageurs parcourir la distance à pied, et patauger dans l'eau et la boue.

Une fois à mi-chemin, quelqu'un frappa avec une

[1] Par le traité conclu entre les Etats-Unis et les Ouinébagons, à la Prairie-du-Chien, le premier août 1829, une *section* de terre fut accordée à Pierre Paquet, et une à chacun de ses enfants : Thérèse et Moïse.

perche un serpent à sonnettes, qui se trouvait tout près de Paquet, et le reptile donna signe de résistance. McKenny, craignant qu'il ne s'attaquât à Paquet, fit arrêter la voiture, et traversa le reptile avec son épée, après quoi on lui coupa la tête avec une hache. Pendant ce temps, écrit McKenny, Paquet ne broncha pas plus en présence du reptile que ne l'eût fait une statue de bronze.

Le colonel McKenny atteignit, peu de temps après, la Prairie-du-Chien, qu'il décrit dans les termes suivants : « Les habitations de la Prairie sont de bois, anciennes, et généralement dans un état de ruine. Il n'y a que deux bonnes maisons : celles de Rolette et d'un traiteur du nom de Lockwood. Il semble y avoir environ une centaine de ces maisons décrépites ; le vieux fort de piquets, qui s'élève au milieu de la plaine, un peu au nord du village, n'est plus qu'une ruine [1]. »

Le colonel McKenny fut l'hôte de Rolette durant son séjour à la Prairie-du-Chien. Il quitta cet endroit, le huit décembre, pour se rendre à Saint-Louis.

XVII

Les autorités américaines négocièrent plusieurs traités, en 1828, avec les Sauvages de la Prairie-du-Chien, dans le but d'acquérir des étendues de terre considérables. L'un eut lieu le vingt-neuf juillet avec les Sauteux, les Outaouais et les Potouatomis, et l'autre, le premier août, avec les Ouinébagons. Les commissaires américains étaient le respecté colonel Pierre Ménard, de Kaskaskia, le général John

[1] *Memoirs and travels among the Indians*, p. 127.

McNeil, et M. Caleb Atwater. Antoine Leclerc, Jacques Méthé, Pierre Paquet et Michel Brisebois agirent comme truchements.

Pour mieux inspirer le respect aux Sauvages, les négociations se firent avec beaucoup de pompe. Les commissaires des Etats-Unis étaient entourés d'un brillant état-major, d'agents, de sous-agents, d'interprètes, et d'un grand nombre de soldats armés de pied en cap. Beaucoup de dames, entre autres Mme Rolette et ses filles, vêtues de leurs plus riches atours, ajoutaient à l'éclat de la cérémonie. De leur côté, les principaux chefs Sauvages portaient leurs habits d'apparat, leurs plus brillants plumages, leurs armes de guerre traditionnelles; leurs femmes étalaient fièrement leurs plus belles étoffes, leurs broderies les plus fines, les plus étincelantes. Tout cela formait un tableau bien varié et fort pittoresque.

Avant de conclure le traité du vingt-neuf juillet, le chef des Ouinébagons, appelé le Petit-Cerf, prononça un discours fort remarquable, en ce qu'il renferme une protestation touchante contre les empiétements des Américains, qui, d'année en année, les obligeaient, moyennant de faibles compensations, à leur vendre des portions considérables de leur pays, pour les refouler finalement dans les vastes déserts du Grand-Ouest. Le Petit-Cerf fit voir en cette circonstance combien le souvenir de la France était encore cher aux Sauvages, en faisant contraster sa conduite toute de bienveillance à leur égard avec les procédés trop souvent arbitraires des Etats-Unis. Voici, du reste, ses propres paroles, telles que recueillies par M. Atwater, l'un des commissaires américains :

« Pères! le premier homme blanc que nous connûmes était un Français. Il vécut au milieu de nous, et à notre façon. Il se peignit, fuma sa pipe avec nous, et épousa une de nos femmes; mais il ne nous demanda pas d'acheter nos terres! L'habit rouge (l'Anglais) vint ensuite; il nous donna de beaux habits, des couteaux, des fusils, des trappes, des couvertures et des joyaux; il fit asseoir nos chefs et nos guerriers à sa table, leur fit porter l'épaulette, leur donna des commissions, et suspendit des médailles sur leurs poitrines; mais il ne nous demanda jamais de lui vendre notre pays! Il fut suivi de l'habit bleu (l'Américain), qui avait à peine parcouru une petite partie de notre pays, qu'il désira voir une carte de tout le reste. Et il l'avait à peine vu, qu'il nous demanda de le lui vendre en entier.

« Le gouverneur Cass nous pressa l'an dernier, à la Baie-Verte, de lui vendre tout notre pays, et, maintenant, vous, Pères, vous réitérez cette demande. Pourquoi désirez-vous ajouter notre petit pays au vôtre qui est déjà si grand? Lorsque je me rendis à Washington pour voir votre grand Père, j'aperçus de superbes maisons tout le long de la route; de fait, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York, sont de splendides cités. La maison du Président était si belle; les tapis, les tables, les glaces, les chaises et tous les autres objets si magnifiques, qu'en y entrant je crus me trouver dans le ciel, et voir le Grand-Esprit dans la personne du vieillard qui l'habitait; ce n'est que lorsqu'il nous eut serré la main et qu'il eût embrassé nos femmes que je vis qu'il était semblable à nous, qu'il n'était qu'un homme!

« Vous nous demandez de vendre notre pays, et d'aller nous réfugier dans les régions immenses de l'Ouest.

« Nous ne possédons pas cette contrée ; le daim, le cerf, l'élan, le castor et le buffle qui l'habitent ne nous appartiennent pas, et nous n'avons pas le droit de les tuer. Nos femmes et nos enfants, assis maintenant en arrière de nous, nous sont chers, tout comme notre pays, où reposent en paix les os de nos ancêtres.

« Pères ! ayez pitié d'un peuple faible en nombre, pauvre et sans secours. Vous voulez avoir notre pays ? Le vôtre est plus grand que le nôtre. Avez-vous besoin de nos loges ? Vous habitez des palais. Avez-vous besoin de nos chevaux ? Les vôtres sont plus gros et meilleurs que les nôtres. Avez-vous besoin de nos femmes ? Les vôtres qui sont assises maintenant derrière vous—il indiquait Mme Rolette, ses superbes filles, et les femmes des officiers de la garnison—sont plus belles et plus richement vêtues que les nôtres. Regardez-les donc. En vérité, Pères, quel peut être votre motif ? »

Ces traités, arrachés trop souvent par l'intimidation, les menaces, les promesses, ou l'influence de l'eau-de-vie, n'avaient pas toujours pour effet d'assurer une paix durable avec les tribus indiennes. Le feu de la vengeance couvait quelque temps sous la cendre, puis éclatait tout-à-coup avec une violence extraordinaire. Il suffisait qu'un chef intrépide se mît à la tête des Sauvages et réchauffât leur courage, pour recommencer ces luttes sanglantes, qui sont une tache dans l'histoire des Etats-Unis, et la condamnation de leur politique envers les premiers habitants de ce pays.

Ainsi, il n'y avait pas longtemps que les traités de la Prairie-du-Chien étaient signés, que déjà les tribus

déterraient la hache de guerre. Elles avaient à leur tête le terrible Black-Hawk, l'idole de sa race, la terreur de ses ennemis, le digne émule des Pontiac et des Técumseh.

La Prairie-du-Chien se trouvait trop près du théâtre des hostilités pour ne pas en ressentir le contrecoup. Plusieurs engagements eurent lieu dans les alentours, et Rolette dut prendre part à un combat, le premier août 1832, à quarante milles au-dessus de la Prairie-du-Chien, sur la rive nord du Missisipi, dans lequel les Indiens perdirent vingt-trois guerriers, outre un grand nombre de blessés. Un témoin oculaire, cité par Samuel G. Drake [1], dit que la lutte fut très-sérieuse, et que Rolette se battit comme un brave.

Black-Hawk résista longtemps et vaillamment aux troupes américaines. Celles-ci tentèrent bien des fois de cerner ses bandes peu nombreuses, et d'engager une action décisive, mais elles paraissaient insaisissables. Finalement, ses forces s'épuisant, et les soldats américains devenant « plus nombreux que les feuilles de la forêt, » Black-Hawk fut pris et livré au général Street, à la Prairie-du-Chien, le vingt-sept août 1832, quelques semaines après une bataille désastreuse, qui anéantit ses dernières chances de succès.

On prête de fières paroles à Black-Hawk lorsqu'il fut fait captif, entre autres les suivantes :

« Black-Hawk est un véritable guerrier, et dédaigne de se lamenter comme une femme. Il ne regrette que sa femme, ses enfants, ses amis. Peu lui importe le sort qui l'attend. Il s'inquiète seulement de sa

[1] *Biography and history of the Indian North America*, p. 128.

nation et des Indiens. Ils souffriront. Il déplore leur sort. Les blancs ne scalpent pas, mais ils font pis. Ils empoisonnent le cœur; il n'est pas pur chez eux. Ses frères ne seront pas scalpés, mais avant longtemps ils seront comme des blancs, de sorte qu'on ne pourra plus avoir confiance en eux; et, comme dans les établissements des blancs, il faudra parmi eux autant d'officiers qu'il y aura d'hommes pour maintenir l'ordre.

« Adieu ! ma nation ! Black-Hawk a essayé de te sauver et de te venger. Il a bu le sang de quelques-uns des blancs. Il a été fait prisonnier, et il a vu ses plans échouer. Il n'a pu faire davantage. Il est près de sa fin. Son soleil va se coucher et ne se lèvera jamais. Adieu à Black-Hawk. »

Black-Hawk s'attendait à la mort, mais il fut épargné. On l'enferma d'abord à Jefferson-Barracks, à environ neuf milles de Saint-Louis; puis on le conduisit à Washington, où il eut une entrevue avec le Président. On lui fit visiter ensuite les principales villes américaines, et il fut partout fêté et acclamé par un immense concours de la population. Il promit de vivre, désormais, en paix avec les blancs, dont il reconnut la puissance, et il fut rendu à la liberté, au mois d'août 1833, ainsi que ses autres compagnons de captivité : ce qui produisit un bon effet sur la population aborigène.

XVIII

Un géologue anglais, M. G. W. Featherstonaugh, visita la région du Nord-Ouest, en 1835 et 1837.

Ce savant, qui avait une forte dose d'originalité,

fit presque tout ce long voyage dans un canot monté par cinq voyageurs canadiens : Louis Beaupré, Louis L'Amirault, Jean Champagne, Joseph Dumont et Germain Gardepaix. Entre autres qualités de ses aides, il avait exigé que tous pussent chanter les airs populaires canadiens, lorsqu'ils manieraient la pagaie, afin de rendre moins monotone leur course solitaire. Tous se prêtèrent de bonne grâce aux désirs du *bourgeois*, et pendant que leur frêle canot glissait rapidement sur l'onde des rivières du nord, les rudes accents des voyageurs charmaient l'oreille du touriste étranger, et rompaient le silence imposant des forêts environnantes.

Featherstonaugh fait le plus grand éloge de ses compagnons, dans son ouvrage : *A canoe voyage up the Minnay Sotor* (*Minnesota*), et reconnaît que c'est grâce à leur courage s'il put échapper à tous les dangers qui menacèrent l'expédition.

Featherstonaugh atteignit la Prairie-du-Chien le premier septembre 1835, et fit rencontre de Joseph Rolette, avec lequel il avait déjà noué connaissance à Navarino. Il dit que c'est un ancien traiteur, agréable, intelligent, bon vivant. Rolette lui donna beaucoup de renseignements sur la région supérieure qu'il allait visiter, et lui fit promettre, à son retour à la Prairie-du-Chien, d'accepter son hospitalité.

Après une longue course, Featherstonaugh revint à cet endroit, le vingt-six octobre suivant, et fut pendant quelques jours l'hôte de Rolette. Il n'aurait eu qu'à se louer des attentions dont il fut l'objet, si —fait assez curieux !—il n'eût eu en souveraine horreur la fumée du tabac. Son aversion était telle pour le petun, qu'il lui fut impossible de fumer

le calumet de paix avec les chefs sauvages qu'il rencontra quelque temps après au Lac-Qui-Parle: son fidèle interprète, Milord, dut lui rendre ce service. Aussi a-t-il la manie de pester, dans le cours de son récit, contre tous ceux qui s'avisent de fumer en sa présence, au risque de manquer aux lois de l'hospitalité, qu'un écrivain, pas plus qu'un autre, n'a le droit d'oublier.

Or, Rolette était homme à ne pas rendre des points, sous ce rapport, à un Turc. C'était un volcan toujours en éruption. Il pouvait fumer dans une seule soirée plusieurs douzaines de cigares, et l'atmosphère que respirait notre malheureux géologue lui causait de violents maux de tête.

Le premier soir, Featherstonaugh prit congé de bonne heure de son hôte, sous prétexte d'une indisposition, et Rolette, en l'accompagnant à sa chambre, lui dit: «Je ne vous demanderai pas d'excuser mon tabac, parce que vous êtes, comme moi, ancien voyageur; mais prenez ce cigare, fumez-le, et croyez-moi, rien ne chassera votre migraine comme cela.» Rolette ignorait l'antipathie de son visiteur pour le tabac, et cette offre, qui était pourtant une politesse, fut loin de lui être agréable.

Featherstonaugh passa une mauvaise nuit. Une violente tempête éclata; les grondements du tonnerre ébranlèrent la maison; la pluie tomba par torrents, pénétra à travers le toit, et humecta même le lit de notre voyageur, qui regretta en ce moment sa confortable tente. Le lendemain, au déjeuner, Rolette le consola en lui disant qu'un «ancien voyageur» devait être habitué à de pareils désagréments.

La maison de Rolette était tellement enfumée, le lendemain soir, que Featherstonaugh croit devoir

faire une mention spéciale de la violente migraine que « la plante vénéneuse » lui fit éprouver. La situation devenant de plus en plus intolérable, il crut devoir parler, le lendemain, à Mlle Rolette (Elizabeth)—qu'il dit avoir reçu une assez bonne éducation — du dégoût que lui inspirait le tabac. Elle promit d'en informer son père. Au dîner, qui fut copieusement arrosé de bon vin, Rolette s'abstint de fumer, mais il lui dit d'un ton jovial : « Puisqu'il ne faut pas fumer, au moins faut-il boire. »

Rolette raconta à son hôte maintes anecdotes, maints épisodes, qui le concernaient plus ou moins directement. Plusieurs de ces récits sont fort étranges, et intéressèrent beaucoup Featherstonaugh, qui a pris soin de nous les conserver.

Quelques années avant la visite du géologue anglais, il y avait eu une affreuse boucherie de Sacs, parmi lesquels Rolette eut le regret de compter le brave Piaïmosky—« l'homme qui change son camp »—avec lequel il était lié d'amitié. Shonkakskah—« le chien blanc »—l'ayant surpris avec ses amis, les extermina avec la joie féroce du Sauvage, alors qu'on s'occupait de conclure le traité de la Prairie-du-Chien, en 1830.

Or, par une nuit fort chaude, Rolette dormait profondément sur le plancher de sa maison, lorsqu'il fut réveillé en sursaut par un bruit de voix et de pas. Il n'eut que le temps d'ouvrir une fenêtre et de demander la cause de ce bruit insolite, lorsqu'une main lui passa sur la figure quelque chose d'humide. Rolette reconnut la voix du barbare Shonkakskah, qui lui criait : « C'est votre ami Piaïmosky ! » C'était en effet le scalpe du chef Sac, qui venait d'effleurer sa joue. Après lui avoir arraché la peau

du crâne, ses meurtriers s'étaient empressés, à la faveur des ténèbres, de venir rendre à Rolette cette visite extraordinaire, effrayante comme une apparition de *Macbeth.*

Rolette rencontra peu de temps après Shunkaks kah, et il acheta de lui l'instrument de guerre qui avait servi à expédier son ami dans le pays des esprits. Il en fit don à Featherstonaugh. Comme Piaïmosky était un guerrier d'une bravoure reconnue, son ennemi crut honorer sa mémoire en faisant bouillir son cœur et en le mangeant.

Rolette raconte aussi que Ilazipâ, un Renard, étant un soir en embuscade avec quelques autres Sauvages, pénétra, à la tombée de la nuit, dans une cabane de Sauteux, d'où il enleva une petite fille âgée de cinq ans. La mère, qui se trouvait alors à quel que distance, entendit les cris plaintifs de son enfant: *Hinnah, hinnah! Attay, Attay! Ouandcktaydoh* (Mère! Mère! Père! Père! Ils m'emportent au loin!)

En arrivant le soir à sa loge, le père apprit l'enlèvement de sa fille, et se mit immédiatement à la poursuite des ravisseurs. Les pâles rayons de la lune éclairèrent sa marche à travers la forêt. Doué de cet instinct extraordinaire qui distingue l'enfant des bois, il put suivre les traces de ses ennemis jusqu'au lieu de leur retraite. Il se précipita sur eux lorsqu'ils étaient tous plongés dans un profond sommeil, et de son casse-tête il les extermina promptement. Après avoir assouvi sa vengeance sur leurs cadavres ensanglantés, il retourna à sa loge avec son enfant sur les épaules. Celle-ci triomphante portait dans ses mains la chevelure du Sauvage qui avait voulu la ravir à ses parents bien-aimés.

De combien de scènes de ce genre la forêt n'a-t-elle pas été témoin ?

Après de longs voyages dans le nord, l'ouest et le sud des Etats-Unis, Featherstonaugh revint à la Prairie, le douze juillet 1837. Comme il n'avait pas oublié les bouffées narcotiques de Rolette, il se garda bien d'aller s'installer de nouveau sous son toit pourtant si hospitalier. Il se contenta de lui demander un guide qui pût le conduire jusqu'à l'embouchure des rivières Iowa et DesMoines.

Cet ennemi du tabac ne manqua pas de remarquer que Rolette fuma «un nombre prodigieux de cigares,» pendant que tous deux délibéraient sur les qualités du guide qui devait accompagner notre voyageur. A la fin de l'entrevue, Rolette lui dit: «Eh bien! qu'en pensez-vous? Si vous aimiez le tabac, mon cher, vous pourriez aller au bout du monde; pour moi, quand je fais des voyages, je me fais une bonne provision de tabac et je mange ce que je trouve. Au besoin, je puis manger le diable et boire son bouillon.»

Featherstonaugh ne resta, cette fois, que deux jours à la Prairie-du-Chien, qu'il quitta ensuite pour se rendre à Saint-Louis, Missouri.

XIX

Rolette s'occupa non-seulement de faire la traite avec une rare énergie, de fonder des établissements industriels, de développer la navigation sur les lacs et les fleuves solitaires de l'Ouest; il fut encore l'un des premiers pionniers de l'agriculture dans cette région. Propriétaire de terrains considérables, il

en surveillait la culture avec tout le besoin que ses autres occupations lui permettaient d'y donner.

M. John H. Folson, l'un des plus anciens habitants de la Prairie-du-Chien, dit que Rolette faisait d'ordinaire cultiver près de mille acres de terre. Au printemps de 1836, il compta vingt et une paires de chevaux occupés au labour, outre un grand nombre de bœufs, et cela ne comprenait pas les chevaux de main. Que sont devenus, ajoute-t-il, ces biens considérables, qui contribuaient à la subsistance d'une grande partie de la population ? Ils lui ont été enlevés par des tribunaux corrompus, à l'époque où le Michigan formait un territoire [1].

Nous voyons, par les annales de la législature du Wisconsin, que le juge Lockwood fut choisi, en 1836, comme l'un des deux députés du comté de Crawford, lors de la première session du premier parlement du Wisconsin. Quoique la chronique soit muette sur ce point, nous pouvons inférer des luttes passées, que le juge Lockwood n'obtint pas son mandat sans une vive opposition de la part de Rolette.

Les Canadiens parvinrent à remplacer le juge Lockwood, en 1837, par M. Jean Brunet, qui fut réélu l'année suivante. Brunet eut pour successeur M. Joseph Brisebois, en 1839. Le comté de Crawford fut représenté au conseil législatif par un Canadien, M. Théophile Lachapelle, de 1842 à 1849.

Ce comté n'est pas le seul qui ait délégué des Canadiens à la législature du Wisconsin. En 1849, M. Paul Juneau, fils du fondateur de Milwaukee, fut choisi comme député du comté de Dodge ; et le même honneur fut conféré deux ans après à M. Samuel T. Cloutier par le comté de Jefferson, et à

1 Lettre du vingt-huit février 1876.

M. A. D. Leduc par celui de Sheboygan. En 1853, M. Leduc représenta le comté-uni de Chippewa et Lacrosse, et M. François Desnoyers fut élu député l'année suivante par la division électorale de Brown, Kewaunee et Dorr. Et cette liste de Canadiens qui ont figuré dans la législature du Wisconsin est probablement incomplète !

XX

Au mois de juin et de juillet 1839, Mgr Loras, évêque de Dubuque, visita pour la première fois les établissements canadiens de Saint-Pierre (Minnesota) et de la Prairie-du-Chien. A Saint-Pierre, il trouva cent quatre-vingts catholiques à qui son arrivée causa une joie extrême, car ils n'avaient jamais encore vu d'évêque ni même de prêtre.

Durant son séjour à Saint-Pierre, Mgr Loras fut l'objet des attentions empressées de la femme du capitaine Hooe, commandant du fort. Mme Hooe « fervente catholique, » nous dit ce bon évêque, était la fille aînée de Rolette.

Après avoir passé quinze jours à Saint-Pierre, Mgr Loras se dirigea vers la Prairie-du-Chien. « Là, dit-il, est un village français composé d'environ mille habitants ; il appartient au diocèse du Détroit. Point d'église, point de prêtre. On nous conjura d'y passer quelques jours : une telle demande pouvait-elle être refusée ? Après douze jours d'instruction, travaillant depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, ne déjeûnant jamais qu'à une heure, nous avons été assez heureux pour baptiser vingt-cinq catéchumènes, tant idolâtres que protestants, bénir vingt mariages, administrer la sainte communion à quatre-

vingt-six personnes, et la confirmation à cinquante-deux ; enfin, placer solennellement, après une belle procession, la première pierre d'une église qui aura cent pieds sur cinquante. »

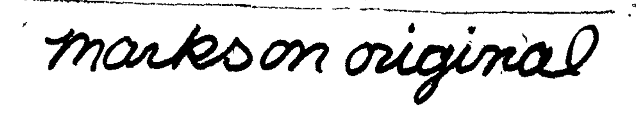
Rolette ne contribua pas peu à l'érection de cette église, qui est aujourd'hui un superbe édifice. Ce fut lui qui choisit l'emplacement du temple, et il donna généreusement mille piastres, pour commencer les travaux, à M. l'abbé Cretin, le premier prêtre domicilié à la Prairie-du-Chien, lequel fut nommé, quelques années plus tard, au siége épiscopal de Saint-Paul, Minnesota.

XXI

Vers ce temps-là, Rolette fit un voyage à New-York avec sa famille. Il fut très-cordialement reçu par l'opulent Astor, qui avait été plus de dix ans président de la Compagnie américaine de fourrures. Cette excursion par les grands lacs dura plusieurs semaines, et fut pour tous l'objet d'agréables impressions.

La prospérité est souvent suivie de l'adversité. Ce fut le cas pour la Compagnie américaine de fourrures. Après avoir obtenu tout le succès possible et avoir étendu son commerce jusque dans les postes les plus éloignés, elle commença à se ressentir de la diminution des produits de la chasse. Elle fit bientôt des pertes considérables, et, le commerce ne s'améliorant pas, il lui fallut déposer son bilan.

La ruine de la compagnie entraîna celle de Rolette. Il eût pu amasser une fortune énorme et se mettre à l'abri des mauvais jours, s'il n'eût pas été hospitalier et généreux jusqu'à l'excès. Mais, nous dit



une personne qui le connut bien : « Comme tous les traiteurs, s'il faisait de l'argent rapidement, il le dépensait encore plus vite. Pendant longtemps, il fut l'homme le plus riche de cette partie du pays, et eut, par conséquent, une influence considérable ; mais, hélas ! il est mort pauvre [1]. »

Rolette mourut à la Prairie-du-Chien, le premier décembre 1842, d'une attaque d'apoplexie. Il repose dans le cimetière catholique de cette ville, à côté de sa première femme et de quelques-unes de ses enfants, moissonnées à la fleur de l'âge.

Il était de taille moyenne. De frêle qu'il était d'abord il devint avec les années fort robuste. Ses yeux étaient bleus, grands et d'une expression pleine de douceur, qui ne manquait pas, néanmoins, d'énergie. Sa tête était remarquablement belle, et un artiste américain en fut tellement frappé qu'il demanda à Rolette la permission de faire son portrait.

Il fut non-seulement le traiteur le plus actif, le plus considérable de cette partie du Nord-Ouest ; mais aussi l'homme le plus éclairé, le mieux instruit. Certains écrivains ont pu diminuer l'importance de son rôle, pour grandir à ses dépens quelques-uns de ceux qui agissaient sous ses ordres ; cependant, les personnes qui l'ont le mieux connu savent lui accorder une supériorité incontestable sur la plupart des hommes de cette région.

Sa société fut vivement recherchée par tous les voyageurs de distinction qui visitèrent à cette époque la Prairie-du-Chien ; car ses manières étaient tout-à-fait courtoises, et sa conversation très-intéressante, nourrie d'anecdotes et de bons mots.

[1] Lettre de Mme Henry S. Baird, de la Baie-Verte, en date du premier mars 1876.

Avant 1827, Rolette reçut la visite du comte de Lilliers, et, vers 1830, celle du comte de Verne, noble français distingué. Le comte de Verne se rendit au milieu des établissements franco-canadiens dispersés sur les deux rives du Mississipi, en compagnie de Rolette, dans l'une de ses barques, et ce voyage lui fut extrêmement agréable. Il voulait connaître les lieux même que son père avait parcourus durant la guerre de la Révolution. Dix ans plus tard, Rolette eut l'honneur de donner l'hospitalité au célèbre Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, dont la croisade apostolique a laissé de si bons souvenirs dans l'esprit des Canadiens. Le prince Jérôme Bonaparte fut aussi son hôte durant le séjour qu'il fit à la Prairie-du-Chien.

A ces noms, nous pouvons ajouter ceux du général Taylor, plus tard président des Etats-Unis, et de Jefferson Davis, le chef de l'insurrection du Sud, avec lesquels il eut des rapports très-intimes [1].

Rolette conserva toujours dans son langage et dans sa correspondance une teinte classique, que le milieu peu littéraire où il s'agitait ne put faire disparaître. Sa correspondance, tenue indifféremment en français ou en anglais, décèle un esprit vif et une intelligence bien cultivée. Dans ses dernières années, il aimait surtout à revoir les livres qui avaient fait l'objet de ses premières études. Un volume d'Horace lui étant

[1] Le général Taylor prit le commandement du fort Crawford, à la Prairie-du-Chien, en 1820, et le garda plusieurs années. Il eut beaucoup de relations d'affaires avec Rolette, qui toutes eurent lieu à leur satisfaction commune.

Jefferson Davis épousa la fille cadette du général Taylor, malgré la vive opposition de ce dernier : elle ne vécut que six mois après son mariage. Tous deux se rencontrèrent plus tard à Mexico, et leur réconciliation en fit de véritables amis Jefferson Davis recueillit bien des années plus tard le dernier soupir du général Taylor, qui avait mérité d'être élevé à la présidence des Etats-Unis.

un jour tombé sous la main, il dit vivement : « Voilà un vieil ami que je n'ai pas revu depuis longtemps, » et il se livra à la lecture du poète romain avec un charme visible.

Son prestige sur les Sauvages ne fit que s'accroître avec les années. Il était connu de toutes les peuplades depuis Saint-Louis jusqu'à la colonie de lord Selkirk, et depuis la rivière Ouisconsin jusqu'à Mackinac. Les Sioux surtout l'affectionnaient, et, lorsqu'il visitait les différents postes du Missouri, des bandes entières allaient saluer l'homme pour qui leurs chefs professaient un si haut respect. Aussi les indigènes l'avaient-ils surnommé *Shéo*—le roi.

XXII

A l'exception de Charles-Frédéric—le héros de 1812—les autres frères et sœurs de Rolette, attirés sans doute par ses succès, émigrèrent tour à tour dans l'Ouest. Tous furent l'objet de sa plus vive sollicitude.

Laurent Rolette tenta plusieurs fois le commerce des pelleteries, avec l'aide de son frère, mais il n'eut guère de succès. Il fit pendant plusieurs années la traite au lac Drummond, en société avec un nommé Berthelot. Hippolyte émigra d'abord à Saint-Louis, puis à Galena, où il est mort.

Des sœurs de Rolette, Julie épousa, à la Prairie-du-Chien, Jean Brunet, natif de la Gascogne, qui, comme nous l'avons déjà vu, fut nommé juge et forma partie de la législature du Wisconsin. Julie se maria à un protestant du nom de Grant, dont elle n'eut que des mauvais traitements. Angèle termina ses jours à la Prairie-du-Chien, et une autre, dont

14

le nom de baptême nous est inconnu, épousa un M. Hamilton, et vécut ignorée dans une île.

Rolette laissa plusieurs enfants qu'il avait fait instruire avec beaucoup de soins, à une époque où les bonnes maisons d'éducation ne se trouvaient qu'à de grandes distances, dans les centres importants.

Emilie, l'aînée, fut envoyée, en 1818, à l'âge de sept ans, au couvent français du Sacré-Cœur, à Florissant, Missouri. Elle passa un an à Saint-Louis, en 1823, sous la direction d'un professeur particulier, puis elle se rendit à Cincinnati pour y apprendre l'anglais. Revenue à la Prairie-du-Chien, à l'âge de dix-sept ans, elle alla, peu de temps après, demeurer à la Baie-Verte, où elle épousa le capitaine Alex. S. Hooe, un officier de la garnison, gradué de West-Point, où il avait fait son éducation militaire en même temps que Jefferson Davis. Le capitaine Hooe perdit un bras dans l'une des batailles de la guerre du Mexique, et mourut des suites de sa blessure, à Bâton-Rouge, Louisiane, dix-sept mois plus tard, au mois de décembre 1847. La bravoure dont il fit preuve dans ce combat lui avait mérité le grade de major.

A la mort de son père, Mme Hooe fut nommée exécutrice testamentaire, et elle dut consacrer plusieurs années à des procès qui ne lui rapportèrent rien. Elle demeure aujourd'hui à Washington, D. C., et est mère de plusieurs enfants. Bon ton, douceur de manières, intelligence d'élite, vertus de la femme chrétienne, rien n'a manqué à Mme Hooe pour la faire respecter et lui valoir d'agréables relations avec quelques-unes des familles les plus distinguées de la capitale américaine [1].

[1] Nous devons à Mme Hooe une bonne partie des pièces et des renseignements contenus dans cette étude.

Elizabeth reçut son éducation en même temps qu'Emilie. Elle mourut de pulmonie à la Prairie-du-Chien, à l'âge de vingt-neuf ans. Henriette épousa le lieutenant Storer, de l'armée américaine, et s'éteignit deux ans après son mariage à Bâton-Rouge, à l'âge de vingt et un ans.

Joseph Rolette, fils, fut aussi élevé avec soin. Sa sœur Virginie fut d'abord envoyée à Flushing, New-York, pour y recevoir son éducation, puis au couvent de la Visitation, à Georgetown, dans le district de Colombia, l'institution de ce genre le plus en vogue aux Etats-Unis. Elle mourut d'une congestion cérébrale, sur le Mississipi, à quatre-vingts milles de la Prairie-du-Chien, à bord même du bateau qui la ramenait chez son père ; elle n'avait que seize ans. Frédéric, le plus jeune de la famille, s'éteignit en bas âge, en 1824.

Mme Rolette épousa, deux ans après la mort de son mari, M. L. H. Dousman [1]. Ce dernier, employé d'abord par Rolette dans la traite, était devenu membre de la Compagnie américaine de fourrures. Dousman prit des mesures pour obtenir possession de tous les biens de Rolette, et Mme Hooe et les autres membres de la famille lui disputèrent vainement devant les tribunaux, pendant plusieurs années, une part de l'héritage paternel.

[1] Ce fut lui qui suggéra de nommer Minnesota (eaux noires) l'important Etat de ce nom.



SALOMON JUNEAU

SALOMON JUNEAU

Sur la rive ouest du lac Michigan s'élève la jeune et grande ville de Milwaukee [1], à travers laquelle coule la rivière de ce nom. Elle est née d'hier, et sa population compte déjà près de cent mille âmes.

Cette ville est essentiellement commerçante. Comme plusieurs cités de l'Ouest — ce futur grenier du monde — elle fait un énorme commerce de céréales. Elle exporte annuellement d'immenses quantités de farine et de blé, dont le Canada reçoit sa bonne part, et elle entend rivaliser un jour avec Chicago, sous ce rapport, quoiqu'il soit probable qu'elle s'abuse. Ses expéditeurs ont à leur disposition

[1] Augustin Grignon dit que le nom de Milwaukee—qui s'écrivait dans l'origine *Manaouâki*—provient d'une plante aromatique qui croissait sur l'emplacement de la ville. De là le nom de *Manaouâki*—ou terre du *manaouan*. Suivant d'autres, Milwaukee veut dire tout simplement *bonne terre*.

de magnifiques voies de transit. La rivière Milwaukee a été suffisamment approfondie pour admettre dans ses eaux les plus gros navires qui sillonnent le lac Michigan. Lorsque la navigation est fermée sur les lacs, ce qui arrive pendant près de six mois de l'année, la ville utilise son magnifique réseau de chemins de fer, qui vont répandre dans toutes les directions les produits de son commerce et de ses industries.

Le centre de la ville est la partie la plus bruyante. C'est le quartier du négoce, la foire, le rendez-vous des acheteurs et des vendeurs. Les hommes affairés et les camions pesamment chargés s'y croisent constamment. A l'est et à l'ouest s'étagent de magnifiques résidences sur un terrain onduleux, qui domine les flots argentés du lac. Elles sont construites en brique couleur de crème, qui a valu à la ville le surnom de *Cream City*. Sauf le quartier commerçant, les rues sont partout bordées d'arbres, qui leur donnent le plus riant aspect dans la belle saison.

Milwaukee est embellie par de riches édifices publics, ceux du gouvernement et de la municipalité, et par près de quarante églises, dont sept ou huit catholiques ; elle possède aussi maints établissements d'instruction publique et plusieurs couvents dirigés par les Sœurs, des bibliothèques publiques, des institutions littéraires, des journaux quotidiens, etc.

Comme Saint-Louis, Chicago, Saint-Paul, Dubuque et plusieurs autres cités de l'Ouest, Milwaukee doit le jour à des Canadiens, dont l'un, Salomon Juneau, est regardé à juste titre comme son fondateur. Ce compatriote, qui a attaché son nom à la plus grande ville du Wisconsin, peut être avantageusement comparé aux plus beaux types de pionniers, créés par la brillante imagination de Fenimore Cooper.

I

Salomon Juneau n'est pas, comme l'affirment plusieurs écrivains, le premier Canadien qui ait dressé sa tente sur les bords lointains de la rivière Milwaukee. Plus d'un aventureux coureur des bois avait foulé ce sol vierge bien avant lui, et, dès 1762, plus d'un y faisait la traite.

La tribu des Ménomonis, qui émigra plus tard à l'ouest, avait planté ses *mikiouaps* [1] dans cette solitude. Le caractère farouche de ces enfants des bois n'empêcha pas les traiteurs canadiens de s'aventurer au milieu d'eux. Un Canadien, Laurent Ducharme, y avait établi un comptoir en 1777, et il fut suivi par un nommé Alexandre Laframboise, dont les descendants habitent Chicago. Laframboise avait eu à son service un compatriote, Stanislas Chaput, qui servit de guide avec Augustin Grignon au corps de troupes qui alla faire reconnaître, en 1816, l'autorité américaine à la Baie-Verte.

Un autre traiteur, Jean-Baptiste Beaubien, s'y installa presque en même temps que Laurent Fily, envoyé par Jacob Franks, de la Baie-Verte, vers 1805, pour échanger des marchandises contre des peaux de daim. Quelques années après, Jacques Viau, de la Baie-Verte, vint y trafiquer; et il ne quitta ce poste qu'en 1818, l'année même de l'arrivée de Salomon Juneau, son gendre. Celui-ci avait été un peu dévancé par James Kinzie et Hippolyte Grignon, tous deux en quête de fortune.

[1] Tente ou loge de peau conique.

II

Laurent-Salomon Juneau naquit le neuf août 1793, à L'Assomption, près Montréal, de François Juneau dit Latulippe et de Thérèse Galarneau. Il fut baptisé le même jour à Repentigny, paroisse voisine de L'Assomption, par l'abbé Lamothe; François et Marie Galarneau furent ses parrain et marraine.

Juneau se fit remarquer de bonne heure par la force de sa volonté et cet esprit d'entreprise, dont sa carrière aventureuse fournit un exemple si frappant. Un écrivain canadien [1] fait erreur en disant que ce jeune homme [2] à l'âme fortement trempée quitta son pays au printemps de 1828, et atteignit les contrées de l'Ouest. C'est plutôt vers 1815. Durant deux années de vie solitaire, Juneau se leva avec le soleil et se coucha avec lui, mais dormant toujours à la belle étoile, tantôt sur le gazon, tantôt sous un rocher, sur un lit de feuilles, et quelquefois dans le creux d'un vieil arbre, comme il le disait dans ses lettres à sa famille.

Pendant plusieurs années, il fut employé comme voyageur par la Compagnie de la baie d'Hudson. Il visita ensuite la Prairie-du-Chien, où il eut la bonne fortune de rencontrer un de ses oncles. Ce généreux parent lui conseilla fortement d'abandonner le service de la Compagnie, qui ne lui offrait aucune chance d'avenir. Non content de lui payer ses dettes, qui se montaient à trois cents piastres, il

[1] Bibaud, *Panthéon Canadien*, p. 64.

[2] Le respecté Dr Meilleur, ci-devant surintendant de l'instruction publique, connut Juneau, à Repentigny, alors qu'il était âgé d'environ dix-huit ans. C'était, nous dit-il, un fort beau jeune homme.

lui donna des marchandises pour trafiquer avec les Ménomonis.

Juneau se fixa sur les bords de la rivière Milwaukee, dans l'automne de 1818, et non pas au printemps de 1830, comme l'affirme Bibaud. Il commença sans délai la rude tâche du pionnier, abattit les premiers arbres, et, le quatorze septembre 1818, il s'installa avec sa femme, Josephte Viau, et son premier enfant, dans une pauvre cabane de troncs d'arbres. Cette humble habitation a fait place au magnifique édifice, connu aujourd'hui sous le nom de Ludington's Block.

[illegible] ne devait pas s'écouler sans ennuis dans cette [illegible]ude, car pour causer et faire société avec quelqu'un—besoin irrésistible pour un Français—il fallait se rendre à Chicago, à la Baie-Verte, ou à la Prairie-du-Chien.

A défaut de colons, Juneau pouvait voir rôder autour de sa demeure les animaux de la forêt, dont parfois les cris aigus n'étaient rien moins que rassurants. Et ce pénible isolement dura plus de quinze longues années !

Juneau sut mériter la confiance des tribus environnantes, en se montrant envers elles bon, généreux, hospitalier, et en les traitant toujours avec justice et douceur. Le soir, les Sauvages se réunissaient autour de son habitation et lui offraient du gibier. En échange, il leur donnait du pain et les choses les plus nécessaires à leur subsistance.

Le colonel William S. Hamilton se rendit à Milwaukee, au printemps de 1825, où il ne trouva d'autre habitant que Salomon Juneau. James Kinzie avait bien un poste de traite du côté nord de la rivière, mais ce poste n'était pas occupé. A la veille

de manquer de tout, Juneau avait envoyé ses rares compagnons chercher des vivres. Quand le colonel Hamilton retourna à Milwaukee, au mois de juillet suivant, quelques traiteurs et Sauvages étaient venus partager la solitude du pionnier canadien [1].

Cette même année, Juneau reçut la visite d'un de ses parents, John H. Fonda, qui décrit les humbles commencements de Milwaukee, dans les intéressants souvenirs qu'il a publiés [2].

L'opulente capitale n'existait pas même en embryon. La cabane primitive de Juneau, dressée sur une petite élévation, et quelques huttes, où logeaient des Métis et des Français, mariés à des Sauvagesses, étaient loin, évidemment, de faire croire que ce lieu allait devenir le berceau de la future métropole. La main de l'homme n'avait pas corrigé les défauts de la nature encore à l'état sauvage. A l'est et au sud s'étendaient de vastes terrains, couverts de fourrés, de buissons, de hautes herbes, et en partie marécageux. Le lac déployait ses eaux à une distance de deux milles, et à l'ouest coulait la rivière Milwaukee, sur laquelle glissait le frêle esquif du Sauvage. La scène a subi depuis une véritable métamorphose, mais un ancien habitant pourrait reconnaître la fidélité de ce tableau.

Fonda quitta Milwaukee après un court séjour à ce poste. Il s'embarqua sur un bateau de Juneau, qui se rendait à Michillimakinac, pour apporter au retour des marchandises. Comme les voyageurs étaient rares, Fonda se rendit utile à la manœuvre jusqu'à la Baie-Verte, où l'on put se procurer des aides.

[1] Voir *History of Wisconsin* by William R. Smith, vol. III, p. 340.
[2] *Early reminiscences of Wisconsin.*



Fondà visita de nouveau le poste de Juneau en 1827. Il était chargé d'un message de la part de Charles Larrabée, de la Baie-Verte, pour l'heureux seigneur d'un bien modeste domaine. La situation de Juneau s'était améliorée, et ses opérations mercantiles obtenaient alors du succès. Un second fils était venu grossir, dans l'intervalle, la famille de notre héros, qui déjà pouvait entrevoir l'avenir avec confiance.

III

L'établissement de Juneau commença bientôt à faire parler de lui et à attirer l'attention des émigrants.

Au printemps de 1835, un bureau des terres ayant été établi à la Baie-Verte, l'emplacement de la future ville de Milwaukee fut mis en vente, et Juneau acheta cent trente acres du côté est de la rivière, au nord de la rue Wisconsin. M. George H. Walker, émigrant de la Virginie, et M. Byron Kilburn, du Connecticut, acquirent aussi des terrains considérables, le premier à Walker's-Point, et l'autre sur cette partie de la rive ouest de la rivière, connue maintenant sous le nom de Kilbourn.

Ces trois pionniers se trouvèrent propriétaires de presque toute la ville. Chacun avait fait le choix de ses terrains dans le rayon où il présumait que devait surgir plus tard la cité, dont la silhouette semblait se dresser à travers les nuages de l'avenir.

Les aventuriers et les travailleurs commencèrent à affluer en grand nombre, et tous se mirent activement à l'œuvre. Nouveau Romulus, Juneau traça lui-même les rues et distribua le travail. Sur tous

les points s'élevèrent des habitations, qui formèrent un contraste saisissant avec les huttes des premiers colons. Bref, la ville de Juneau, comme on l'appelait alors, se développait avec une rapidité étonnante.

Vers ce temps-là, Juneau vendit une partie de ses propriétés à l'honorable Morgan L. Martin, aujourd'hui de la Baie-Verte. Il quitta son humble demeure pour occuper une belle résidence, là même où s'élève maintenant la banque Mitchell, et il construisit en même temps un grand magasin à l'endroit nommé Ludington's Corner.

En 1835, Juneau fut nommé maître de poste de Milwaukee, et, au printemps de 1837, il fit transmettre à l'établissement de Rock-River la première malle qui ait jamais été expédiée à l'ouest de la ville. Ce poste avait été fondé en 1835 par une compagnie : *The Rock River Claim Company*, dont Juneau fut le principal organisateur.

L'année 1836 fut témoin d'une grande activité commerciale à Milwaukee. Juneau faisait alors des affaires considérables par la vente de ses marchandises et de ses nombreuses propriétés. Les magasins, en général, contenaient des fonds d'une valeur de deux à trois cent mille piastres, que l'on croyait pouvoir écouler facilement, grâce au grand nombre d'arrivants.

La fièvre de la spéculation s'empara bientôt des esprits. La hausse des terrains prit des proportions telles qu'elle a été peu dépassée depuis. On improvisait les magasins. Un commerçant arrivait un jour avec une certaine quantité de marchandises, et le lendemain son installation était terminée. On semblait avoir adopté le système californien. La maison de débit se composait d'ordinaire de pièces de bois

grossières; le sol servait de plancher, et souvent une couverture suspendue au plafond tenait lieu de séparation; une partie était destinée au magasin et l'autre au logement, et le loyer du bâtiment était au moins d'une piastre par jour.

La ville fut inondée d'aventuriers jusqu'à la clôture de la navigation. Beaucoup firent d'heureuses spéculations, puis désertèrent la localité pour aller à la recherche de nouveaux pays de Cocagne. Un bon nombre se ruinèrent et allèrent tenter fortune ailleurs. Bref, Milwaukee se dépeupla si rapidement, qu'il n'y resta, durant l'hiver, qu'un petit nombre d'habitants.

Juneau avait vu sa bourse gonfler d'une manière inespérée, dans les quelques mois de vie ardente dont Milwaukee venait de jouir. Sa fortune était alors évaluée à environ cent mille piastres. Avec la hausse probable des propriétés au printemps, il pouvait doubler cette somme. Passer en si peu d'années des privations à l'abondance, de la pauvreté à la richesse, c'était là l'un de ces rêves brillants que le hardi pionnier n'avait jamais osé caresser, quelle que fût sa confiance en l'avenir.

En ces temps de fièvreuse activité, on pouvait voir Juneau aller recueillir chaque soir à son magasin le produit de la vente de la journée—qui s'élevait souvent à huit ou dix mille piastres—puis loger ce montant dans son chapeau. Mal lui en prit, car, dans une réunion un peu tumultueuse, un quidam, en administrant de vigoureux horions, atteignit la malheureuse coiffure, qui fut jetée au loin avec dix mille piastres en billets de banque, envolés dans toutes les directions comme des feuilles d'automne.

Cette même année, Juneau construisit l'un des

premiers bateaux à vapeur qui aient paru sur le lac Michigan : il jaugeait quatre-vingt-dix tonneaux. Ce bateau—le *Salomon Juneau*—coûta environ vingt-cinq mille piastres, et lui fit éprouver plus tard une perte de dix-sept mille. L'esprit d'initiative, dont Juneau venait de donner un nouvel exemple, fut imité par d'autres capitalistes, et bientôt de nombreux navires sillonnèrent les lacs et établirent des communications régulières entre Milwaukee et la contrée environnante.

IV

L'année 1837 trompa les prévisions de tous les habitants de Milwaukee, dont le nombre s'élevait à environ sept cents. Les affaires en général prirent une tournure rétrograde. Les flots de l'émigration se portèrent sur d'autres rivages ; le papier-monnaie subit une dépréciation semblable à celle de nos monnaies de carton sous le régime français ; les immeubles ne trouvèrent plus d'acheteurs, et beaucoup de spéculateurs, ne pouvant se liquider, eurent recours à la faillite. Décidément la situation s'assombrissait.

Plusieurs citoyens durent transporter leurs pénates ailleurs, et allèrent s'établir sur les terrains situés entre les rivières Milwaukee et Black. Ces terrains ne furent vendus aux enchères qu'en 1839. Des défrichements assez étendus avaient été faits à cette date. Plusieurs terres avaient une valeur de dix à cent piastres l'acre ; mais la plupart des occupants, faute des moyens nécessaires pour obtenir leurs titres de propriété, durent renoncer à leurs défrichements.

Un bureau des terres fut établi à Milwaukee, en

1837 ou 1838, et la concession d'un grand nombre de propriétés se fit promptement.

MM. Alex, Mitchell, Harvey, Birchard, Ludington, Eldred et autres capitalistes s'établirent, sur ces entrefaites, à Milwaukee, où ils achetèrent, pour la somme de cent piastres, des terrains qui s'étaient vendus auparavant mille à quinze cents. Ils les revendirent plus tard à de gros bénéfices, et plus d'un jeta ainsi les bases d'une fortune brillante.

Le chômage fut de courte durée. Les affaires sortirent de leur état languissant, le prix des terres augmenta, les émigrants arrivèrent de nouveau en grand nombre, et Milwaukee prit bientôt un élan de prospérité, qui ne s'est plus arrêté.

V

Les missionnaires catholiques commencerent, vers cette époque, à visiter Milwaukee, et Juneau leur fit l'accueil le plus sympathique. C'est même dans sa maison que fut célébrée la première messe par M. l'abbé Bonduel, devenu plus tard missionnaire des Sauvages au poste de la Rivière-du-Loup. Lorsque les prêtres s'établirent en permanence à Milwaukee, ils le trouvèrent toujours prêt à seconder leurs nobles efforts pour l'avancement moral et religieux de la population. Comme les instituteurs étaient rares alors, il consacra plusieurs heures, le dimanche, à l'enseignement de la jeunesse.

C'est au commencement de l'année 1844 que le diocèse de Milwaukee fut constitué. Mgr J. M. Henni fut choisi pour premier pasteur du Wisconsin, et il occupe encore le siége épiscopal, entouré du

respect et de la vénération des fidèles. Son grand-vicaire, le Très-Rév. M. Kundig, est aussi l'un des premiers prêtres qui aient desservi la ville de Milwaukee. Ces deux dignitaires de l'Eglise eurent toujours pour Juneau la plus haute considération.

Le fondateur de Milwaukee avait bien des titres à leur estime, car il leur avait rendu des services signalés en maintes circonstances. Ce fut lui, par exemple, qui donna le magnifique terrain sur lequel on a construit—grâce en partie à ses largesses—la première église catholique, l'ancienne cathédrale, qui est encore debout. Longtemps ses œuvres subsisteront pour témoigner bien haut qu'il fut un fils soumis et dévoué de l'Eglise catholique.

VI

En 1846, la législature du Wisconsin passa un acte divisant le comté de Milwaukee, et créant celui de Wankeska. Elle accorda cette même année les franchises municipales à la ville de Milwaukee.

A la première élection d'un maire, les suffrages des citoyens se portèrent unanimement sur Salomon Juneau. Personne ne méritait mieux cet honneur que l'ancien pionnier, qui avait vu la ville sortir de terre, et s'était associé à sa fortune dans les bons comme dans les mauvais jours. Personne n'avait plus contribué que lui à sa prospérité et à son prompt agrandissement. Milwaukee comptait alors neuf mille six cent cinquante-cinq âmes, et ce chiffre s'élevait l'année suivante à quatorze mille soixante-cinq.

Quelques années auparavant, Juneau avait montré

l'esprit généreux qui l'animait en faisant don au comté de Milwaukee d'un palais de justice, qu'il fit construire à ses frais, et de quatre beaux *lots* qui l'entouraient. Il donna aussi un terrain d'une grande valeur, que l'on a converti en une magnifique place publique du côté est de la ville.

Il fut non-seulement le premier maître de poste et le premier maire de Milwaukee, mais probablement aussi son premier régistrateur : nous ignorons s'il a rempli longtemps cette fonction publique.

Juneau ne s'avisa jamais de thésauriser. Il n'attachait aucune importance à l'argent, et il mettait constamment sa bourse à la disposition de tous ceux qui pouvaient avoir quelque titre à sa libéralité. Il ne fit pas seulement des dons princiers à l'Eglise et à la ville ; il favorisa encore très-généreusement maintes œuvres d'amélioration publique ou de charité, qui sont nécessairement nombreuses dans les grands centres.

VII

Vers cette époque, Juneau éprouva des pertes considérables dans les différentes entreprises commerciales qu'il dirigeait. Etranger aux roueries de la spéculation, il paya bien cher sa trop grande confiance dans certains individus, qui exploitèrent sa bonne foi. En quelques années, toute sa fortune passa entre les mains d'adroits fripons, qui s'étaient probablement ligués pour s'emparer de ce riche butin.

Juneau supporta courageusement sa ruine. Il paya scrupuleusement ses créanciers et vendit ses biens

pour satisfaire leur voracité. Puis il s'éloigna de Milwaukee, l'âme pleine de regret, mais non découragé, pour aller chercher de nouveau dans la solitude, comme aux premiers jours, les moyens de donner du pain à sa famille.

Avant de suivre notre héros dans le désert, écoutons les réflexions que le rapide progrès de Milwaukee, comparé à ses humbles commencements, inspire à un historien de l'époque : « Il est très-rare, en ces temps de fièvreuse activité, que les hommes vivent assez longtemps pour voir la réalisation de leurs vues, qu'il s'agisse de tailler un domaine dans la forêt ou de fonder une ville. Mais Salomon Juneau, le premier habitant blanc de Milwaukee, est une rare et honorable exception. Aussi, lorsqu'il lui arrive de fouler les bords de cette magnifique rivière, sur lesquels il est venu planter sa tente en pleine solitude, combien de souvenirs doivent assiéger son imagination, en se reportant aux scènes de sa jeunesse ! Où sont les indigènes qui ont fait la traite avec lui ? Hélas ! leur histoire est devenue une « vieille histoire, » et elle excite maintenant peu d'intérêt. Ils sont disparus ! Les hardis pionniers qui se groupèrent autour de sa cabane, et dont l'amitié avait été cimentée par une vie de misères et de privations mutuelles, sont aussi disparus. Il ne reste aucun vestige de la demeure du premier colon. Sur ses débris a surgi une grande et populeuse cité. Son humble gîte a été remplacé par des milliers de maisons, et la forêt qui retentissait autrefois du bruit de sa hache, voit aujourd'hui s'agiter une population active sur les lieux même où, il y a moins de quarante ans, il abattit le premier arbre pour se construire une modeste habitation. Lui aussi arrive au

terme d'une vie accidentée et utile; espérons que la fin du pionnier sera paisible et heureuse[1].

VIII

Juneau alla se fixer à Theresa, comté de Dodge. Il eut bientôt établi un commerce considérable de fourrures avec les Sauvages, qui lui rapporta de bons bénéfices. Ses postes de traite s'étendaient même jusqu'au territoire des Ménomonis, au nord-ouest de la Baie-Verte et au sud du lac Supérieur.

Brisé par l'âge, les fatigues et les privations, il avait manifesté depuis quelques années le désir d'aller passer le reste de ses jours à Milwaukee. Mais l'activité de son esprit, triomphant des défaillances de la nature, lui faisait différer ce projet, qu'il aimait à caresser au milieu de ses longues et pénibles courses.

En 1856, Juneau se rendit à Cincinnati comme l'un des délégués du Wisconsin à la convention du parti démocrate, qui choisit M. Buchanan comme candidat à la présidence des Etats-Unis, en opposition au général Frémont. L'élection présidentielle eut lieu dans l'automne, et se termina par le triomphe de M. Buchanan.

Juneau se trouvait à Shaouano, à l'époque de la votation, au mois de novembre. Comme il tenait à faire acte de bon citoyen et à soutenir de son vote le candidat démocrate, il dut faire douze milles dans une mauvaise voiture, par des chemins affreux et une pluie battante, pour aller déposer son bulletin.

Il revint à son établissement transi de froid et

[1] *Wisconsin and its resources* by James S. Ritchie, p. 100.

mouillé jusqu'aux os. De ce jour la fièvre s'empara de lui et ne le quitta plus. Le lendemain, eut lieu le paiement des Sauvages, et l'attention qu'il porta à cette affaire lui donna le coup fatal.

Le treize novembre, Juneau se leva de bonne heure et dit à l'un de ses compagnons : « J'espère être bientôt à Milwaukee ; je serai heureux de revoir cette ville, car je ne pense pas y avoir un seul ennemi. » Quelques instants après il fut pris d'une grande faiblesse. Deux médecins furent mandés immédiatement, mais leurs secours furent inutiles. La mort devait l'emporter sur la science et l'amitié. Vers quatre heures de l'après-midi il reçut les secours de la religion. Un missionnaire lui ayant administré les derniers sacrements, le mourant sembla mieux. Sa raison, qui ne l'avait pas abandonné un instant, devint plus active que jamais, et il profita de ses derniers moments pour dicter une lettre d'amour et d'adieu à ses enfants. Après cet acte de tendresse paternelle, il regarda en face son fidèle compagnon, M. Beall, et lui dit avec l'accent de la véritable douleur : « Il m'est pénible de mourir ici......... ; j'avais toujours espéré d'être inhumé à Milwaukee. » Puis se croisant les bras sur la poitrine et poussant un profond soupir, il murmura ces mots : « Ma femme! je vais te rejoindre. » Ce furent ses dernières paroles. A deux heures et demie du matin il n'était plus.

Mme Juneau l'avait précédé d'un an dans la tombe. Elle était morte à Milwaukee, le dix-neuf novembre 1855, à l'âge de cinquante et un ans. Sa mort avait profondément affecté son époux, car elle avait été pour lui une compagne fidèle et dévouée. Elle avait fait le bonheur de son existence pendant plus de trente ans.

Ainsi, dit M. S. W. Beall, ancien lieutenant-gouverneur du Missouri, et ami intime de Juneau, mourut un homme bon et juste. Tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé. Il n'a peut-être jamais existé, sur ce continent, de traiteur pour qui les Sauvages aient eu un plus grand respect Le hideux guerrier, à la démarche hautaine, à la face noircie, et la Sauvagesse soumise et silencieuse, s'empressèrent de venir contempler une dernière fois les traits de leur ami, donnant des marques de la plus profonde douleur. Les chefs enjoignirent à leurs braves, dans un conseil solennel, d'assister à ses funérailles. «Jamais —dit Augustin Grignon—je n'avais encore entendu parler de semblable chose.»

Parmi les actes de tendre attachement de la part de ces Sauvages, on raconte que Juneau avait à peine fermé les yeux, qu'une vieille Sauvagesse, femme d'un chef, vint s'agenouiller près de son lit. Elle lui prit les mains en pleurant et en priant tout bas, puis écartant le suaire qui cachait une face aimée, elle y imprima plusieurs baisers, et s'en retourna aussi silencieusement qu'elle était entrée. Une autre coupa une mèche de ses cheveux, qu'elle remit à M. Beall en le priant de la faire tenir à ses enfants. Ces deux femmes étaient catholiques.

Les Sauvages choisirent eux-mêmes le lieu de sépulture de Juneau, et ses funérailles furent célébrées avec une pompe d'un cachet tout particulier. La multitude qui conduisit ses restes au champ de repos présentait un aspect réellement imposant.

En tête s'avançaient les prêtres célébrants, suivis d'un chœur formé de Sauvages, qui chantaient des hymnes funèbres, dont les graves et solennels accents étaient répétés au loin par les échos. Venait

après la dépouille mortelle du regretté traiteur, portée par dix personnes, dont quatre blancs et six Indiens : Osh Kosh, Karrô, Lancet, Cesperial et deux autres. A la suite défilaient sur un long parcours les blancs du poste, puis les Sauvages et leurs femmes, deux de front, au nombre de six à sept cents ; leur démarche lente et recueillie trahissait les sentiments de tristesse qui les dominaient.

L'éloge funèbre du défunt fut prononcé en anglais dans des termes bien sentis, puis traduit par l'interprète des Sauvages, au milieu d'un profond silence. Si les indigènes affectent l'impassibilité dans les plus cruelles douleurs et croient les larmes indignes d'un homme, leur muette douleur en présence de la tombe de leur protecteur, de leur meilleur ami, n'en était pas moins expressive. Leurs femmes, n'étant pas tenues de comprimer leurs émotions, donnaient libre cours à leurs sanglots. Tout cela formait un aspect nouveau, étrange peut-être, mais qui ne laissait pas que d'être touchant.

Salomon Juneau, écrivait M. Beall, dort sur une éminence qui domine la maison de l'agence des Sauvages, et le terrain consacré à la sépulture des Peaux-Rouges. De cette élévation, on peut voir le loup quand il fuit dans les gorges désertes des collines éloignées, et les terrains de chasse que Juneau a visités pour la première fois, il y a bien des années.

IX

Salomon Juneau avait exprimé le désir d'être enterré à Milwaukee, dans la ville qu'il avait fondée et qu'il avait tant aimée. Ses anciens concitoyens respectèrent ce désir et prirent des mesures pour

que la translation de ses restes se fît avec tout l'éclat possible.

La cérémonie funèbre eut lieu un an après sa mort, et fut célébrée avec une touchante solennité, qui fait le plus grand honneur à la population reconnaissante de cette ville. Il est facile de juger du succès de cette imposante démonstration par le compte-rendu suivant du *Daily Wisconsin*, journal publié à Milwaukee :

« Jamais le soleil n'éclaira une plus belle journée que celle du vingt-huit novembre, choisie pour célébrer les obsèques de feu Salomon Juneau. La matinée fut magnifique, et le milieu du jour sembla briller d'un éclat encore plus grand.

« A la vue de la grande démonstration dont nous avons été témoins, on ne pouvait s'empêcher de remarquer le changement qui s'est opéré dans la cité, depuis trente-huit ans, époque de l'arrivée de Salomon Juneau dans l'Ouest. Alors c'était un désert, occupé seulement par des Sauvages; aujourd'hui une cité magnifique a surgi comme par enchantement, et dix mille personnes vont conduire à sa dernière demeure le pionnier de notre cité. Les réflexions que fait naître un pareil spectacle portent un cachet de grandeur extraordinaire. Nous y voyons une belle preuve du génie de notre civilisation, et du profond respect des Américains pour les fondateurs de leurs villes.

« Le cortége funèbre se forma ponctuellement à dix heures, ce matin, dans la rue Principale, entre les rues Wisconsin et Oneida, puis défila dans l'ordre suivant : Le général Grant et son état-major ; les Gardes légers de Milwaukee, précédés de la musique du North Western ; les Gardes de l'Union de Mil-

waukee; une compagnie de tirailleurs; les Yagers noirs; les tirailleurs de l'Etat de Wisconsin; les Dragons; plusieurs compagnies de pompiers; les restes du défunt; les premiers colons au nombre de douze environ; le maire et le conseil municipal; la chambre de commerce; le barreau; un grand nombre de citoyens à pied et en voitures.

« Le cortége s'avança dans la direction du haut de la rue Principale, au son d'une musique funèbre, se rendit à la rue Jackson, puis s'arrêta à l'ancienne résidence du défunt, pour y faire la levée du corps; il descendit ensuite de nouveau la rue Jackson, se dirigeant vers la cathédrale de Saint-Jean.

« Avant l'arrivée du cortége, la cathédrale avait été ouverte pour admettre les dames seulement, et toutes les places, mises à leur disposition dans l'intérieur, étaient prises depuis longtemps.

« Le cercueil fut placé dans l'église entre une double haie de militaires qui se tenaient debout, la tête nue, tandis que ceux qui formaient partie du cortége allèrent occuper les siéges qui leur avaient été réservés.

« Une foule immense envahit bientôt l'église. Hommes, femmes et enfants se pressèrent au point de ne former, pour ainsi dire, qu'une masse compacte. C'était un spectacle attendrissant de voir ces milliers de personnes, visiblement émues, qui venaient assister à cette cérémonie, et entendre l'éloge funèbre du fondateur de Milwaukee. Il y avait au moins cinq mille personnes dans l'église, et plusieurs autres milliers, n'ayant pu y avoir accès, se tenaient à l'extérieur.

« L'intérieur de la cathédrale était orné de tentures de deuil, que l'on avait disposées avec beaucoup de

goût. L'évêque présidait la cérémonie. Le P. Teardon prononça l'éloge funèbre de Salomon Juneau en termes véritablement éloquents. Il passa en revue la carrière du fondateur de Milwaukee, et sut faire ressortir habilement ses nombreuses qualités personnelles et les plus beaux traits de sa vie de pionnier et d'homme public.

« Après le service divin le cortége se reforma pour conduire au cimetière du Calvaire les restes du défunt. Les façades de beaucoup de magasins et de boutiques, sur la rue East-Water, étaient tendues de noir. Partout dans la cité, les citoyens exprimaient les profonds sentiments de regret que leur faisait éprouver la mort de Salomon Juneau. C'était un deuil général.

« Milwaukee peut être fière de cet événement, si triste qu'il soit. La vertu n'est pas éteinte dans le cœur de notre peuple. Nous savons encore honorer le digne et vertueux citoyen. Si nous n'avons fait que notre devoir, cette journée par ses incidents, offrira, cependant, quelque consolation à ceux qui ont dû se séparer pour toujours de celui qui était naguère le principal ornement de leur cercle de famille. »

IX

Ces témoignages sont plus que suffisants pour montrer le respect universel que le fondateur de Milwaukee—Juneau le noble et le bon [1]— avait su mériter par une vie irréprochable et vouée tout entière au bien de ses concitoyens. Nous croyons

[1] *Commercial history of Milwaukee* by C. D. Holton.

cependant devoir en consigner quelques autres, pour rendre cette démonstration encore plus complète.

Peu de temps après la mort de Juneau, le juge Larrabée proposa le toast suivant dans un banquet qui eut lieu à Ripon: «Salomon Juneau, pionnier du Wisconsin! Puisse sa mémoire durer aussi longtemps que des cœurs dévoués et sincères battront sur le sol du Wisconsin! Puissent son intégrité et sa vie sans tache servir de phare à ceux qui le suivront!»

Gabriel Franchère, qui fut à même de bien connaître Juneau, rendit l'hommage suivant à sa mémoire dans une communication, qu'il adressa de New-York, le dix décembre 1856, à un journal de Montréal:

«Comme vous vous intéressez à tout ce qui est canadien, je prends la liberté de vous transmettre quelques articles publiés par les journaux américains à l'occasion du décès et de la sépulture de feu Salomon Juneau.

«Juneau s'achemina vers les contrées sauvages, il y a à peu près trente-huit ans, et finit par s'établir comme commerçant ou traiteur avec les Indiens qui habitaient alors le Wisconsin. Son poste de commerce était à l'entrée de la rivière Milwaukee. En 1834, sa maison était le seul établissement. Les Sauvages vendirent au gouvernement des Etats-Unis leurs terres de chasse; le Wisconsin fut immmédiatement constitué en territoire, et est devenu depuis un des Etats florissants de l'Ouest.

«Milwaukee était alors la propriété de Juneau. Il commença de suite à concéder des emplacements, et à former le noyau d'une ville, qui compte aujourd'hui quarante mille âmes.

« L'éducation de Juneau consistait tout simplement à savoir lire et écrire. Il n'est pas étonnant qu'il ait été la dupe d'hommes entreprenants. Petit à petit, ils ont eu l'adresse de s'emparer de la propriété de Juneau, qui, à son décès, ne laissa pas grand'chose à sa nombreuse famille. Je dois lui rendre la justice de dire qu'il ne négligea rien pour procurer une bonne éducation à ses enfants, et qu'ils sont bien placés pour l'avenir.

« Juneau était mon ami : j'aime à reconnaître que dans toutes ses négociations d'affaires, il a toujours montré de l'intégrité et de la bonne foi, sacrifiant son patrimoine pour s'acquitter honnêtement envers ses créanciers.

« Si je vous écris aussi longuement, je ne le fais que dans le but de rendre justice à la mémoire de l'un de nos dignes compatriotes. »

L'honorable Morgan L. Martin, de la Baie-Verte, qui se lia d'amitié avec Juneau pendant de longues années, nous écrivait, le dix-huit septembre 1875, dans les termes suivants : « Je connus Salomon Juneau en 1828, et j'eus des rapports commerciaux avec lui depuis cette année jusqu'à sa mort. Je puis dire que c'était un homme généreux, dévoué, honorable et de la plus stricte intégrité. Ignorant la valeur de l'argent, il le dépensait largement. Ce fut sur mes représentations qu'il conserva pendant un certain temps les terrains qu'il possédait à Milwaukee, et il se trouva riche soudainement. Je fus celui qui le fit nommer premier maître de poste de la ville, en dépit de ses objections. La richesse qu'il avait acquise en si peu de temps ne lui fut guère utile, car il laissa peu de chose à sa famille. »

Juneau a laissé peu de biens à sa famille, mais il lui a donné des exemples de vertu, d'honneur, de probité, bien préférables à la richesse. C'est Shakespeare qui a dit que le meilleur héritage est l'honneur : *No legacy is so rich as honesty.* Et un autre grand poète a bien dépeint l'honnête homme —ce que fut Juneau dans toute l'acception du mot— lorsqu'il le représente comme la plus belle œuvre du Créateur :

An honest man's the noblest work of God[1].

Membre de la Société historique du Wisconsin, il lui a fait plus d'une donation libérale pour enrichir ses archives historiques et sa galerie de peinture. Dans le rapport qu'il publia en 1857, le comité exécutif de cette association suggérait de perpétuer par quelque témoignage public le souvenir de cet homme qui avait été le bienfaiteur de la ville.

Juneau avait un extérieur véritablement remarquable. Il était d'une haute taille—plus de six pieds —et droit comme un chêne; ses traits étaient d'une grande régularité, son front large et découvert, ses yeux vifs et perçants. Il y avait dans toute sa personne un air de grandeur et de noblesse qui imposait le respect. C'était, nous dit un écrivain américain, le plus beau représentant de sa race qu'on eût jamais vu.

De son mariage avec Josephte Viau, il avait eu treize enfants, dont six fils et sept filles. Paul et Narcisse ont tous deux obtenu le titre d'honorable et ont siégé dans la législature du Wisconsin. Narcisse, l'aîné, est aujourd'hui établi au Kansas, sur la réserve des Sauvages. Paul a été tué accidentel-

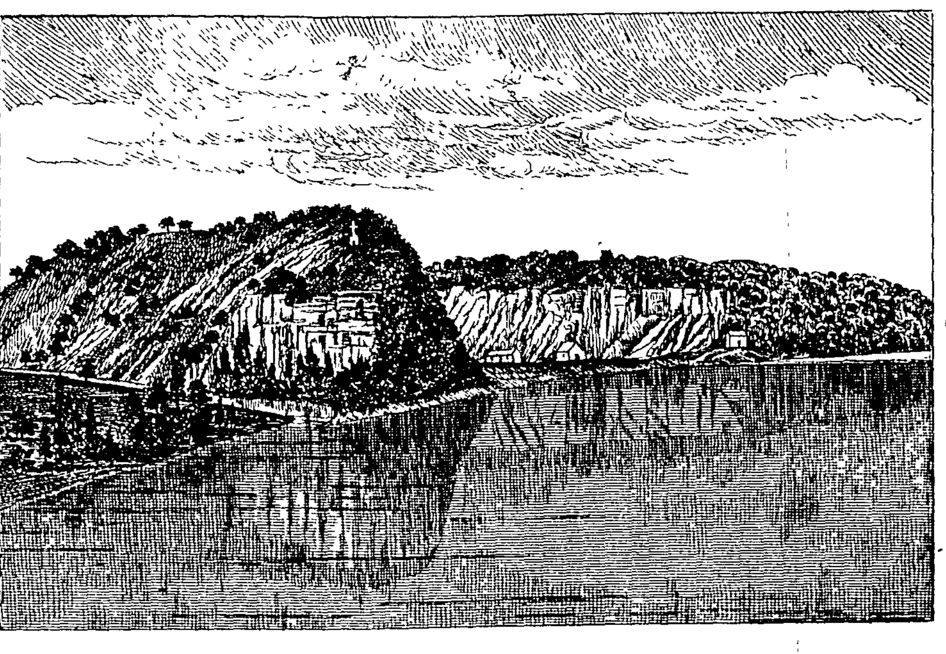
[1] Alexander Pope, *Essay on Man.*

lement à Juneau, comté de Dodge ; sa femme demeure près de Milwaukee, et quelques-uns de ses enfants dans la ville même. François, Eugène et Louis-Amable Juneau habitent tous le Wisconsin ; le premier, à Theresa, comté de Dodge ; le second, près d'Appleton, et le troisième, à Milwaukee, où il exerce le métier d'imprimeur. Bonduel Juneau a émigré à Shaunon, Illinois, ainsi que sa sœur, Henriette, mariée à un M. Fox. Thérèse a épousé M. R. White, de Milwaukee, et Hélène, un nommé Walter, de Fond-du-Lac ; Mathilde et Isabelle ont terminé leurs jours à Milwaukee, il y a quelques années.

Aucun monument n'a encore été élevé à la mémoire de Juneau par la ville de Milwaukee, quoiqu'il soit depuis longtemps question de lui décerner cet hommage de la reconnaissance publique. Son portrait orne seulement la salle de l'hôtel-de-ville, ainsi que plusieurs bureaux publics. Un historien récent de Milwaukee exprime fortement l'espoir que bien des années ne se passeront pas sans que l'on élève une statue en l'honneur du fondateur de la ville. Nous devons dire, toutefois, que le nom de Juneau a été donné à une division électorale du Wisconsin et au chef-lieu du comté de Dodge.

Terminons par la strophe naïve qu'un poète américain a consacrée au souvenir de Juneau, dans une ode à la ville de Milwaukee :

Juneau so fair, and whose wit was so keen,
Came here in the year eighteen hundred eighteen ;
An Indian trader of fame and renown,
Lived on the East Side, called Juneau's town ;
And, in fact, was the King of the place.
So manly and bold, with a dark, hazel eye
Always told you the truth, and never a lie ;
This pioneer man of his race.



TOMBEAU DE DUBUQUE.

JULIEN DUBUQUE [1]

I

Julien Dubuque est d'origine normande. Le premier de ce nom en ce pays—Jean Dubuque—venait de la paroisse de la Trinité, diocèse de Rouen, et se maria à Québec, en 1668. Ses descendants allèrent habiter plus tard le district des Trois-Rivières, et, c'est le dix janvier 1762 [2], que Julien Dubuque vit

[1] Dubuc, Dubucq, Dubuque.

[2] I. DUBUC J.-BTE, né en 1641, paroisse de la Trinité, Evêché de Rouen, fils de Pierre Dubuc et de Marie Hotot. Epouse Françoise L'Archevêque, en 1668, à Québec.
II. ROMAIN, baptisé en 1671, marié en 1693, à Anne Pinel, mort en 1711.
III. NOEL-AUGUSTIN, baptisé en 1707, marié en 1744, à Marie Maillhot, mort en 1783.
IV. JULIEN, baptisé le dix janvier 1762, à Saint-Pierre-les-Becquets.
(Extrait du second volume inédit du *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes* par l'abbé Tanguay).

le jour, à Saint-Pierre-les-Becquets, magnifique paroisse du comté de Nicolet, située sur les bords du Saint-Laurent.

De bonne heure, Julien Dubuque se dirigea vers l'Ouest. En 1785, il était établi à la Prairie-du-Chien. Basile Giard, Pierre Antaya et lui comptent au nombre des premiers habitants de cette localité.

Il fallut peu de temps à Dubuque pour obtenir une influence étonnante sur les Sauvages. Familier avec toutes leurs superstitions, il sut, au moyen d'artifices ingénieux, de conjurations magiques, leur en imposer tellement, qu'il devint pour eux une véritable idole. Son ascendant faisait même pâlir celui de leurs sorciers et jongleurs.

L'une des causes de l'admiration des Sauvages pour Dubuque, était que celui-ci possédait ou prétendait posséder un antidote contre le venin des serpents à sonnettes, qui infestaient tout le pays circonvoisin.

Beltrami [1] raconte qu'un homme très-respectable, un ami de Dubuque, essaya de lui persuader que ce dernier avait l'habitude de prendre ces dangereux reptiles dans ses mains, et qu'en leur parlant un langage mystérieux, il les rendait dociles à sa voix et inoffensifs comme des colombes. Beltrami fit comprendre à son interlocuteur qu'il n'était pas assez crédule pour ajouter foi au pouvoir fascinateur de Dubuque sur ces reptiles. Celui-ci aurait eu alors plus d'empire sur les serpents à sonnettes que ce Canadien dont parle Châteaubriand [2], et qui, nouvel Orphée, enchantait au bord de la Génésée, un de ces reptiles, par le son harmonieux d'une flûte.

Telle était la confiance des Sauvages en Dubuque,

[1] *A pilgrimage in Europe and America*, etc., vol. II, p. 165.
[2] *Voyage en Amérique.*

qu'ils le choisissaient comme leur arbitre dans tous leurs différends. Ses décisions étaient pour eux des oracles, dont il n'était pas permis de discuter la sagesse.

Un jour, des Sauvages, sous l'influence de l'eau-de-vie, s'emparent d'un cheval errant. Deux l'enfourchent et commencent une course désordonnée à travers la prairie. Tout-à-coup, le coursier, hors d'haleine, s'affaisse, et l'un des cavaliers va rouler sous l'animal, avec une violence telle que cette chute lui est fatale.

Les parents de la victime crient vengeance, et veulent massacrer son compagnon, ou quelqu'un des siens, afin d'apaiser les mânes du défunt. La famille de l'autre Sauvage prétend que cette mort a été causée par un accident, et qu'on ne saurait l'en rendre responsable. Discussion animée de part et d'autre.

En définitive, les intéressés décident de soumettre leur différend à Dubuque. Celui-ci écoute attentivement leurs représentations, puis il prononce son jugement d'une voix grave et solennelle. « Oeil pour œil, dent pour dent : rien n'est plus juste, dit Dubuque. Quiconque verse le sang, mérite la mort. J'ordonne donc que deux Sauvages, désignés par chacune des deux familles, montent le même cheval, puis le mènent à toute vitesse, à travers la prairie, jusqu'à ce que l'un d'eux périsse. »

Cette décision fit comprendre que le cheval était la seule cause de l'accident, et mit fin au litige. Elle ne contribua pas peu à concilier à Dubuque l'estime des habitants des bois.

II

En 1780, la femme de Peosta, chef de la tribu des Renards, découvrit une mine considérable de plomb dans l'Iowa, sur la rive ouest du Mississipi. Cette découverte fut suivie peu de temps après d'autres plus importantes dans la région avoisinante.

Dubuque comprit la valeur de ces découvertes, et il employa toute son influence pour acquérir le vaste domaine qui recélait de pareilles richesses dans ses flancs. Il fallait que son autorité fût considérable, car les Indiens se sont toujours obstinément refusé à indiquer aux blancs les mines dont ils connaissaient le gisement, et surtout à leur en permettre l'exploitation. Comme Dubuque était, suivant eux, initié à tous les secrets des manitous, ils crurent pouvoir faire une exception en sa faveur.

Un grand conseil fut tenu avec les Sauvages, à la Prairie-du-Chien, le vingt-deux septembre 1788, et Dubuque réussit à se faire donner une étendue de sept lieues de front sur le Mississipi et de trois de profondeur, soit environ cent quarante-huit mille cent soixante-seize acres de terre. Les mines de plomb enfouies dans ce vaste rayon étaient situées à environ cinq cents milles au-dessus de Saint-Louis.

Les conditions de la vente étaient fort vagues. Dubuque devenait propriétaire de tout le terrain minéral découvert par la femme de Peosta, et, si ses fouilles étaient improductives, il avait pleine liberté de les continuer ailleurs aussi longtemps qu'il le jugerait convenable. Les Renards n'auraient pu mieux condescendre à ses exigences.

L'acte de concession des Sauvages en faveur de

Dubuque nous a été conservé; voici le texte même de ce curieux document[1] :

« Copie du conseil tenu par MM. les Renards, c'est-à-dire le chef et les braves de cinq villages, avec l'approbation du reste de leurs gens, expliqué par M. Quinantotaye, député par eux, en leur présence et en la nôtre, nous soussignés, savoir, que MM. les Renards permettent à Julien Dubuque, appelé par eux la Petite Nuit, de travailler à la mine jusqu'à ce qu'il lui plaira de s'en retirer sans.........lui aucun terme. De plus qui lui vendent et abandonnent toute la côte, et contenu de la mine trouvée par la femme de Peosta, sans qu'aucun blanc ni sauvage ne puisse y prétendre sans le consentement de M. Julien Dubuque; et si en ce cas, il ne trouve rien dedans, il sera maître de chercher où bon lui semblera et de travailler tranquillement sans qu'aucun ne puisse le nuire ni porter aucun préjudice dans ses travaux. Ainsi, nous, chefs et braves, par la voix de tous nos villages, nous sommes convenus avec Julien Dubuque, lui vendant et livrant de ce jourd'hui comme il est mentionné ci-dessus, en présence des Français, qui nous entendent et qui sont les témoins de cette pièce.

« A la Prairie-du-Chien, en plein conseil, le vingt-deux septembre 1788.

« Bapt. Pierre, sa † marque, témoin.
« A La Austin, sa † marque, témoin.
« Blondon de Quieneau, marque † de sa bague.
« Antagna
« Joseph Fontigny, témoin. »

La région du Mississipi étant alors au pouvoir des

[1] *American State Papers. Public Lands*, vol. III, p. 168.

Espagnols, Dubuque présenta, en 1796, une pétition au gouverneur Carondelet, de la Nouvelle-Orléans, pour demander la possession paisible des terres et mines qu'il avait acquises des indigènes. Cette requête était conçue dans les termes suivants :

« Le très-humble pétitionnaire de Votre Excellence, nommé Julien Dubuque, ayant fait une plantation sur la frontière de votre gouvernement, au milieu de la population indienne qui habite le pays, a acheté des Sauvages une étendue de terre, avec les mines qu'elle renferme, et, grâce à sa persévérance, il a su surmonter tous les obstacles qui entraînaient à la fois tant de dépenses et de dangers. Après avoir éprouvé bien des contre-temps, il est devenu le propriétaire paisible d'une étendue de terre située sur la rive ouest du fleuve Mississipi, à laquelle il a donné le nom de Mine Espagnole, en l'honneur du gouvernement auquel appartient la dite étendue de terre. Comme le lieu de sa plantation n'est seulement qu'un morceau de terre, et que les différentes mines qu'il a exploitées sont dispersées, et se trouvent chacune à une distance de plus de trois lieues, le très-humble pétitionnaire de Votre Excellence vous prie de vouloir bien lui accorder la possession paisible des dites mines et terres, savoir : depuis les collines en amont de la petite rivière Maquanquitois jusqu'aux collines de Mesquabynongues, ce qui fait environ sept lieues sur la rive ouest du Mississipi, et trois lieues de profondeur, et votre humble pétitionnaire ose espérer qu'il vous plaira de lui accorder sa demande.

« A défaut d'éloquence, je ne puis vous parler qu'avec la pure simplicité de mon cœur. Je prie le

ciel de vous conserver et de vous accorder sa bienveillante protection.

« Je suis et serai toute ma vie, de Votre Excellence, le très-humble, très-obéissant et très-docile serviteur.

« J. DUBUQUE. »

Le gouverneur Carondelet soumit cette requête à M. Andrew Todd, qui avait le monopole de la traite sur le Mississipi. Todd déclara qu'il ne s'opposait pas à cette demande, pourvu que Dubuque ne fît pas de commerce avec les Sauvages sans sa permission. Carondelet accéda alors à la requête, le vingt novembre 1796, sauf la restriction mise par Todd.

Au mois d'octobre 1804, Dubuque se dessaisit de la moitié environ de l'énorme étendue de terre qu'il possédait sur les bords du Mississipi—soit soixante-douze mille trois cent vingt-quatre acres avec les mines qu'ils pouvaient renfermer—en faveur d'Auguste Chouteau, de Saint-Louis, moyennant la somme de dix-huit mille huit cent quarante-huit piastres et soixante sols. Advenant la mort de Dubuque, le reste de sa propriété devait échoir à Chouteau ou à ses héritiers [1]. Le dix avril 1807, Chouteau vendit à son tour, à M. John Mullanphy, de Saint-Louis, la moitié de la propriété qu'il avait achetée de Dubuque, à raison de quinze mille piastres.

Le gouvernement américain passa un traité fort important avec les Sacs et les Renards, à Saint-Louis, le trois novembre 1804. Par ce traité, ces Sauvages cédèrent au gouverneur William H. Harrison, représentant les Etats-Unis, une grande partie du nord de

[1] On trouvera à l'appendice le texte du curieux document par lequel Dubuque vendit sa propriété à Chouteau. Cette pièce nous a été communiquée par M. l'abbé Tanguay, qui en a pris copie au bureau d'enrégistrement de Saint-Louis, Missouri.

l'Illinois, et des régions considérables de l'Iowa et du Missouri, soit environ cinquante et un millions d'acres. Tout cela pour quelques milliers de piastres.

Sur les représentations de Dubuque, le gouverneur Harrison ajouta un article à ce traité pour déclarer qu'on n'avait pas voulu léser les droits de ceux qui avaient obtenu des concessions des autorités espagnoles, de l'assentiment des Sauvages. Le gouverneur Harrison affirma plus tard que cet article avait eu spécialement pour but de reconnaître les droits de Dubuque. Voici le texte même de son certificat [1] :

« Le soussigné, William-Henry Harrison, gouverneur du territoire de la Louisiane, et commissaire plénipotentiaire des Etats-Unis pour traiter avec les Sauvages au nord-ouest de l'Ohio, certifie par les présentes et déclare que, après avoir préparé le traité qui fut fait avec les Sacs et les Renards, le trois novembre 1804, il lui fut communiqué un acte de concession du gouverneur-général de la Louisiane à un certain Dubuque, pour une quantité considérable de terre, à une certaine distance, en amont du Mississipi, où le dit Dubuque a demeuré plusieurs années. Le traité pouvant être considéré comme le dépossédant de la dite étendue de terre, l'article additionnel fut rédigé et soumis aux Indiens. Ils consentirent volontiers à l'adoption de cet article, et le soussigné les informa qu'il avait pour but particulier de comprendre la réclamation de Dubuque, dont la validité fut reconnue.

« Donné sous ma signature et sous mon sceau, à Vincennes, le premier janvier 1806.

« William-Henry Harrison. »

[1] *American State Papers. Public Lands*, vol. III, p. 678.

Trois commissaires ayant été nommés par le gouvernement américain pour mettre à exécution le traité conclu avec les Sacs et les Renards, la majorité décida, le vingt-six septembre 1806, que la concession de Dubuque avait été dûment faite par les autorités espagnoles, avant le premier octobre 1800.

Le traité passé avec les Sacs et les Renards fut ratifié, le dix-huit juillet 1815. Auguste Chouteau agit en cette circonstance comme l'un des commissaires du gouvernement américain. Il était frère de Pierre Chouteau qui, avec Pierre Laclède, fonda la ville de Saint-Louis. Tous trois étaient Français d'origine.

IV

Les mines de Dubuque occupèrent l'attention du lieutenant Zébulon-Montgomery Pike, lors de son voyage dans le Haut-Mississipi, en 1805. Certaines circonstances l'empêchèrent, cependant, de visiter les terrains de l'exploitation, ou d'obtenir beaucoup de renseignements à leur égard.

Pike arriva aux mines dans l'avant-midi, le premier septembre. Dubuque le reçut avec toutes les marques d'attention possible, et une pièce de campagne se fit même entendre en l'honneur du brave lieutenant.

Ce dernier souffrait alors d'une fièvre brûlante, et, comme son hôte n'avait pas de chevaux près de sa résidence, et que le lieu d'exploitation des mines était éloigné de six milles, il se contenta de faire certaines questions par écrit, auxquelles Dubuque semble avoir répondu aussi laconiquement que possible. Les questions et les réponses étaient ainsi conçues:

1. Quelle est la date de votre concession de mines?
La copie de l'acte de concession est au bureau de M. Soulard, à Saint-Louis.
2. Quand fut-elle confirmée par les Espagnols?
Même réponse.
3. Quelle est la nature de votre concession?
Même réponse.
4. Quelle est l'étendue des mines?
La longueur est de vingt-sept à vingt-huit lieues, et la largeur de une à trois lieues.
5. Combien extrayez-vous de plomb par année?
De 20 à 40,000 livres.
6. Quelle est la quantité de plomb par quintal?
Soixante-quinze pour cent.
7. Quelle est la quantité en saumon?
Tout, car je ne le manufacture ni en barres, ni en feuilles, ni en grains.
8. Est-il allié à d'autre minerai?
Nous avons trouvé un peu de cuivre, mais comme il n'y a personne qui entende suffisamment la chimie pour en faire convenablement l'expérience, je ne puis dire en quelle proportion il se trouve.

J. Dubuque,
Z. M. Pike.

Mines de Plomb, 1er septembre 1805.

Le même jour, Pike écrivit au général Wilkinson —dont il tenait sa mission—que Dubuque et Robert Dickson étaient sur le point d'envoyer plusieurs chefs sauvages à Saint-Louis, mais qu'il s'était opposé à leur départ, vu que ces traiteurs agissaient sans autorisation.

On lit à la même date dans la relation de l'officier américain: « Je dînai avec M. Dubuque, qui m'in-

forma que les Sioux et les Sauteux étaient plus que jamais en guerre, et que quinze des premiers avaient péri il n'y a pas longtemps. Pour se venger les Sauteux avaient tué dix Sioux, le dix août, à l'entrée de la rivière Saint-Pierre; et deux cents Sacs, Renards et Puants, qui avaient formé une expédition contre les Sauteux, étaient revenus dans leur village, en apprenant que leur chef avait eu un songe défavorable [1]. »

Pike revint chez Dubuque le vingt-trois avril 1806, et il partit après avoir obtenu certains renseignements qui lui étaient nécessaires.

V

Cette même année, un voyageur anglais, M. J. McCarthy, visita les mines de Dubuque, et il en parle dans les termes suivants : « A six milles du Mississipi, il y a une exploitation de mines de plomb dirigée par M. Dubuque, qui a sur les bords du fleuve un établissement fortifié. Les filons se trouvent sur une étendue de dix-sept lieues de longueur et d'une à trois en largeur. Le minerai donne à peu près soixante et quinze pour cent. M. Dubuque fond chaque année quarante milliers de livres de plomb en saumon [2]. »

En 1808, Dubuque réclama du gouvernement américain une étendue de terre de sept mille cinquante-six arpents, située sur les bords du Mississipi, vis-à-vis de la Prairie-du-Chien. Il prétendait que ce vaste terrain lui avait été cédé, au mois de mai

[1] *An account of expeditions to the sources of the Mississipi.*
[2] *Voyage en Amérique*, vol. I, p. 246.

1805, par François Cayolle, qui tenait sa concession de don Carlos Dehaut Delassus, lieutenant-gouverneur de la Louisiane. Alexandre Bellisime et Antoine Perrant attestèrent que Cayolle avait cultivé ce terrain pendant bien des années. Les commissaires américains, chargés de régler ces sortes de réclamations, refusèrent de reconnaître les titres de Dubuque à cette propriété [1].

Le major Thomas Forsyth mentionne, en 1819, un nommé Lucie, interprète, qui, parti du Canada depuis plus de vingt-cinq ans, passa la plus grande partie de ce temps à travailler dans les mines de plomb surtout comme employé de Dubuque [2].

Dubuque poursuivait son exploitation d'une manière active, et déjà il pouvait compter sur un succès complet, lorsque la mort le surprit brusquement, au printemps de 1810. Il ne laissait malheureusement personne pour continuer son entreprise.

La fin prématurée de Dubuque causa une véritable consternation parmi les Sauvages. C'était un ami, un conseiller, un protecteur qu'ils perdaient : un homme qui, plus que tout autre visage pâle, sut gagner leur inaltérable affection.

De toutes parts ils accoururent pour assister à ses obsèques, qui eurent lieu avec une pompe extraordinaire. Leurs chefs les plus célèbres se disputèrent l'honneur de porter ses restes à leur dernière et sombre demeure. Ils furent suivis par plusieurs centaines d'hommes et femmes, qui s'avançaient d'un pas lent et régulier, en accompagnant leur marche de chants funèbres. Son lieu de repos avait été admirablement choisi. C'était une falaise escarpée, garnie

[1] Voir *American State Papers. Public Lands*, vol. II, p. 544.
[2] *Journal of a voyage from St. Louis to St. Anthony.*

de lis odorants et ombragée par des sapins aux rameaux larges et pendants, qui domine le Mississipi.

Avant de déposer le corps de leur ami dans le tombeau, les chefs sauvages les plus éloquents vinrent tour à tour payer leur tribut d'éloges et d'admiration à sa mémoire. Ils représentèrent sa vie brillante comme le soleil à son midi, mais rapide comme la neige qui disparaît aux rayons ardents de l'astre du jour. Après avoir exalté sa gloire, ils entonnèrent le chant de mort du brave, puis lorsque le vent eut emporté la dernière note de ces accents mâles et solennels, ils reprirent mornes et silencieux le chemin de leurs villages. Bref, on eût pu se croire aux funérailles du dernier des Mohicans, si bien racontées par Fenimore Cooper.

Le souvenir de Dubuque se conserva tellement bien dans les tribus environnantes, que, pendant plusieurs années, elles tenaient, chaque soir, une lampe allumée sur son tombeau. Les Sacs et les Renards se faisaient même un devoir de visiter sa tombe tous les ans, et d'accomplir certaines cérémonies religieuses pour l'occasion. Pour d'autres cette visite avait lieu au moins une fois dans leur vie. C'était leur pélérinage de la Mecque. Ils ne manquaient jamais de jeter de petites pierres sur le tombeau de Dubuque comme marque de respect pour sa mémoire. Beaucoup de ces Sauvages croyaient que leur ami n'était qu'à demi-mort, et qu'il apparaîtrait de nouveau au milieu d'eux pour redevenir leur guide.

Ce tombeau a été visité par une foule de voyageurs et par maints écrivains, entre autres M. Schoolcraft, au mois d'août 1820, Beltrami en mai 1823, le colonel Thomas L. McKenny, le dix-huit septembre 1827, et

George Catlin, en 1840. Tous en parlent comme d'une chose extrêmement curieuse et intéressante, que les touristes ne manquent jamais d'aller voir.

Laissons d'abord la parole au colonel McKenny: «En arrivant à Dubuque, nous allâmes visiter la tombe de son fondateur. Elle domine une pointe de terre formée par l'embouchure de la rivière Noire dans le Mississipi. Un village de Renards occupe le bas de la côte au sud. Un de ces Sauvages nous conduisit à la dernière demeure de Dubuque. L'ascension est fort fatigante. Sur la tombe, il y a une pierre surmontée d'un mausolée de bois. Une croix adhère à la pierre, sur laquelle les mots suivants sont gravés en lettres grossières: «Julien Dubuque est «mort, le vingt-quatre mars 1810, âgé de quarante-«cinq ans et de six mois [1].» Près de son tombeau, on voit le lieu de sépulture d'un chef sauvage [2].»

M. Newhall, auteur des *Sketches of Iowa*, prétend, au contraire, que l'inscription gravée sur la tombe de Dubuque, se lit comme suit: «Julien Dubuque, mineur des mines d'Espagne, mort mars 1810, âgé de 45 ans.»

Si l'on en croit George Catlin, c'était Dubuque qui avait préparé son tombeau, de son vivant, et non les Sauvages. «Le tombeau de Dubuque, dit-il, est un lieu célèbre sur les bords de cette rivière, car c'est là que fut la demeure et le siége des opérations du premier exploitant de mines de plomb dans ces régions. Dubuque était le nom de ce pionnier, qui avait obtenu un titre de propriété à ces mines. Il s'établit au pied de cette énorme falaise, sur le

[1] C'est une erreur. Dubuque avait à l'époque de sa mort quarante-huit ans et deux mois.

[2] *Memoirs and travels among the Indians.*

sommet de laquelle il érigea le tombeau qui devait recevoir son corps, puis il plaça une croix sur sa tombe avec sa propre inscription. Après sa mort, son corps fut mis dans le tombeau à sa demande, ou plutôt exposé avec apparat, car il était recouvert d'un linceul seulement, sur une grosse pierre plate. Là il gît, aux regards étonnés de tous ceux qui ont voulu se donner la peine de gravir ce magnifique monticule, recouvert de lis jusqu'au sommet, et de jeter un coup-d'œil sur ses os, à travers le grillage, qui les protége contre les mains sacriléges des milliers de personnes qui sont allées contempler ce spectacle [1]. »

Le récit de Catlin, qui semble avoir une teinte quelque peu fantaisiste, a probablement inspiré le passage suivant, que nous trouvons dans un ouvrage, au reste, fort sérieux, de l'abbé Domenech :

« C'est sur les bords du Mississipi, dit-il, à peu près à mi-chemin entre le fort Snelling et Saint-Louis, que M. Dubuque, un des premiers pionniers de l'Ouest, a voulu être enterré ou plutôt exposé, car, d'après ses ordres, son corps, enveloppé d'un linceul seulement, fut placé sur un monticule très-élevé, d'où se déroule l'un des plus beaux panoramas qui soient au monde. Il y a peu d'années, on voyait encore sur le rocher le squelette de ce singulier personnage [2]. »

Anthony Trollope recueillit quelques renseignements sur le fondateur de Dubuque, lors de son voyage à cette ville, en 1861. « Nous descendîmes, dit-il, à l'hôtel Julien, à Dubuque. Dubuque est une ville de l'Iowa, sur la rive ouest du Mississipi, et, comme le nom de la ville et de l'hôtel avait un

[1] *Letters and Notes on the North American Indians*, vol. II, p. 130.

[2] *Voyage pittoresque dans les déserts du Nouveau-Monde.*

air tout-à-fait français, je demandai des explications On me dit que Julien Dubuque, un Canadien-Français, avait été enterré sur l'une des falaises qui bordent le fleuve, dans les limites de la ville actuelle; qu'il avait été le premier colon blanc de l'Iowa, et le seul homme qui eût jamais réussi à faire travailler les Indiens. Il avait su se rendre cher aux Sauvages, et il semble avoir eu un contrôle absolu sur eux pendant un certain temps. Mon interlocuteur ajouta: « Dubuque était un homme audacieux qui commit tous les péchés possibles sous le ciel; mais il fit travailler les Indiens[1]. »

Il n'existe aucun fait connu de nature à nous convaincre que Dubuque « commit tous les péchés possibles sous le ciel, » et il faut autre chose que la simple assertion de l'inconnu mentionné par Trollope, pour que l'on doive ajouter foi à un jugement aussi sévère.

VII

Dubuque mort, il ne restait aucun blanc pour le remplacer dans l'affection des Sauvages. Pour mettre un terme aux obsessions de ceux qui auraient voulu lui succéder, ils s'empressèrent de brûler ses hauts-fourneaux, ses bâtiments, sa propre maison, ses clôtures, et firent disparaître toute trace de civilisation.

Auguste Chouteau, de Saint-Louis, auquel revenait de droit la propriété de la mine de Dubuque, la fit mettre en vente aux enchères, dans le cours de l'année 1810. Le colonel Smith, propriétaire de la *Mine Belle-Fontaine*, et M. Moorhead, de Saint-Louis, l'achetèrent moyennant environ trois mille piastres. Ils

[1] *North America*, p. 225.

remontèrent le Mississipi avec une troupe de gens armés pour aller en prendre possession ; mais ils furent vigoureusement repoussés par les Sauvages, qui faillirent même les scalper.

De crainte que leur conduite ne déplût aux autorités américaines, les Sauvages se réunirent immédiatement en conseil, et envoyèrent des députés à Saint-Louis pour établir leurs droits devant le gouverneur Howard et le général Clarke.

Ces délégués remplirent leur mission avec tact et habileté. Ils déclarèrent d'abord qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de permettre à Dubuque de céder à d'autres la concession qu'ils lui avaient faite ; et, en second lieu, qu'ils n'avaient pas cru offenser le gouvernement américain en repoussant le parti commandé par Smith et Moorhead. Ils ajoutèrent que lorsque le Grand-Esprit donna ce sol à l'homme rouge, il savait que les blancs envahiraient le pays et détruiraient le gibier, mais que, dans sa bonté, il avait cru devoir enfouir du plomb dans la terre, afin de procurer aux enfants de la forêt des moyens de subsistance. Un appel énergique à la justice de leur Grand-Père, le Président des Etats-Unis, termina cette harangue.

Le gouverneur Howard et le général Clarke approuvèrent leur conduite, et leur donnèrent l'assurance que la protection du gouvernement ne leur ferait pas défaut.

Les acquéreurs des droits de Dubuque ne se tinrent pas pour battus, et ils s'adressèrent aux commissaires, nommés en 1806 pour régler les titres et concessions de terre de la Louisiane—que Napoléon Ier venait de vendre aux Etats-Unis—afin de faire confirmer leurs prétentions. La commission décida que leurs droits

étaient bien établis, et un mémoire dans ce sens fut transmis aux autorités à Washington, en attendant la décision du Congrès.

A la demande du Président, M. Gallatin, secrétaire de la trésorerie américaine, prit connaissance des faits, puis formula une opinion tout-à-fait contraire à celle des commissaires. Selon lui, le traité du gouverneur Harrson n'ajoutait aucune sanction aux droits de Dubuque ; la forme de la concession avait un caractère temporaire, puisque l'on n'avait pu trouver les lettres-patentes au nombre de celles qui avaient été émises par les gouvernements français et espagnols ; et Dubuque n'avait obtenu qu'une simple permission, révocable à volonté, d'exploiter personnellement certaines mines éloignées, sans que jamais il y eût aliénation ou aucune intention d'aliéner le domaine national [1].

Comme on devait s'y attendre, le Congrès décida en faveur des Sauvages dans cette question de propriété. Ce qui appartient aux Sauvages, dit Beltrami, est, de fait, la propriété des Etats-Unis, et il est rare qu'on rende jugement contre ses propres intérêts. Auguste refusa de décider une cause dans laquelle il était tout à la fois juge et partie, et perdit son procès. Un gouvernement aussi libéral que celui des Etats-Unis aurait dû imiter son exemple [2].

VIII

Schoolcraft, l'infatigable voyageur, visita au mois d'août 1820, les mines de plomb de Dubuque,—nom sous lequel elles sont connues. Elles embrassaient

[1] Voir *Collection of land laws of the United States*. 1817.
[2] *A pilgrimage in Europe and America*, vol. II, p. 165.

une étendue d'environ vingt et une lieues carrées, le long de la rive ouest du Mississipi. Les principales mines gisaient dans une section d'une lieue carrée, qui commençant au village des Renards, se prolongeait à l'ouest. C'était là le siége principal des premières opérations de Dubuque. Le plomb se trouvait en couches ou en veines, sur un espace d'environ quatre cents verges.

Comme les Sauvages n'avaient voulu permettre, après la mort de Dubuque, à aucun blanc de continuer ses travaux, le minerai était, à cette époque, extrait exclusivement par la tribu des Renards. On sait qu'en général la femme est regardée par les indigènes du continent comme un être inférieur, créée pour servir aux fantaisies de l'homme, et qu'elle doit exécuter les travaux les plus pénibles et les plus grossiers. Aussi, les jeunes gens et les guerriers auraient cru déroger à leur dignité en travaillant aux mines, et cette rude tâche retombait sur les femmes et les vieillards.

Les travailleurs se servaient de bêches, de pelles, de haches, de piques et de barres de fer pour tirer le produit minéral. Avec un outillage aussi imparfait, ils étaient fréquemment obligés de reculer devant les difficultés du terrain; mais leurs excavations n'étaient pas souvent moindres de quarante pieds. Malgré leur faiblesse physique, ces mineurs faisaient preuve d'une rare persévérance et d'un esprit fort ingénieux.

Lorsqu'une certaine quantité de minerai était extraite, les femmes le transportaient dans des paniers sur les bords du Mississipi, puis il était transféré en canots dans une grande île, au milieu du fleuve, où se tenaient continuellement un certain nombre de

traiteurs qui échangeaient des marchandises contre du plomb.

Schoolcraft ne réussit pas sans peine à visiter les mines de Dubuque. Il s'était rendu au village des Renards, composé de dix-neuf cabanes et habité par cent vingt-cinq âmes, afin d'obtenir du chef la permission d'avoir des guides pour examiner la région minière. Le sachem indien était brisé par l'âge, mais son intelligence était encore active, et son aspect fort vénérable ; il souffrait beaucoup d'une fièvre bilieuse. Il reçut Schoolcraft fort courtoisement, et lui parla avec sang-froid de sa mort prochaine.

Quand Schoolcraft eut exposé l'objet de sa visite, les chefs qui l'entouraient firent quelques objections, et demandèrent du temps pour prendre la chose en considération. J'appris dans l'intervalle, raconte l'intrépide voyageur [1], que, depuis la mort de Dubuque, à qui les Sauvages avaient accordé le privilége d'exploiter les mines, ces derniers manifestent une grande jalousie contre les blancs, dont ils redoutent les empiétements. Ils ont révoqué toutes les concessions précédentes, et ils refusent même aux étrangers l'accès aux mines.

Prévoyant quelques difficultés de ce genre, Schoolcraft s'était muni de présents, surtout de whiskey et de tabac, qui triomphent irrésistiblement des plus graves objections des Sauvages. Ces présents lui valurent de suite les services de deux guides, qui lui firent visiter les mines avec beaucoup de soin.

Beltrami dut recourir aussi à l'influence de l'eau-de-vie, trois ans plus tard, pour pénétrer sur le théâtre même de l'exploitation minière. Les traiteurs,

[1] *Schoolcraft's Travels*, p. 343.

auxquels les Renards vendaient le minerai, demeuraient sur l'autre rive du fleuve, et il leur était expressément défendu de se rendre sur le bord qu'ils habitaient. Malgré toutes ces mesures de prévoyance, les mines ont tellement de valeur, et les Américains sont si entreprenants, qu'il est douteux, disait Beltrami, que les Sauvages en conservent longtemps la possession [1].

IX

Beltrami avait prédit juste. Peu d'années après, les Américains étaient maîtres des importantes mines de Dubuque.

Une fois que les autorités américaines eurent conclu le traité par lequel elles acquirent des Sacs et des Renards une grande partie de l'Iowa, leurs représentants dépossédèrent les héritiers d'Auguste Chouteau par la force des armes, et affermèrent à certaines personnes l'exploitation des mines de plomb.

Les héritiers d'Auguste Chouteau et les autres intéressés protestèrent contre cette manière sommaire de régler une question en litige. Dans un mémoire adressé au Sénat des Etats-Unis, le vingt janvier 1836, ils affirmaient, entre autres choses, qu'outre le consentement des Sauvages, la concession faite à Dubuque par le gouverneur de la Louisiane était valide; qu'elle avait été obtenue en considération des précieux services qu'il avait rendus à la couronne espagnole en explorant le pays et en développant ses ressources; et que le traité cédant la

1. *A pilgrimage in Europe and America*, etc., vol. II, p. 164.

Louisiane aux Etats-Unis établissait leur droit à la propriété des terrains vendus par Dubuque à Auguste Chouteau et autres.

Comme il n'y avait pas de tribunal dans la région minérale de Dubuque, qui eût pu jusqu'alors régler la question, il était à craindre que les Etats-Unis ne procédassent à la vente des terrains en dispute, ce qui aurait pu avoir pour effet d'entraîner les héritiers d'Auguste Chouteau dans des procès ruineux au sujet de leurs titres. Ceux-ci terminaient leur requête en demandant que les Etats-Unis se désistassent de leurs prétentions, ou, du moins, qu'ils n'offrissent pas aux enchères les terrains concédés à Dubuque, avant que leurs titres fussent établis d'une manière indiscutable.

Ce mémoire était signé par Seré Chouteau, veuve du colonel Auguste Chouteau, Henri Chouteau, Gabriel S. Chouteau, Auguste P. Chouteau, et les héritiers de John Mullanphy, qui, on l'a déjà vu, avait acquis, en 1807, une moitié de la propriété achetée de Dubuque par Auguste Chouteau.

La question resta en suspens plusieurs années. Finalement, M. James H. Pifer, commissaire des Etats-Unis, fut chargé d'examiner la question des titres de cette propriété, et il vint à la conclusion qu'elle appartenait au domaine national, et que le gouvernement américain pouvait en disposer comme bon lui semblerait. Trop intéressés pour ne pas sanctionner avec empressement une pareille décision, les Etats-Unis mirent en vente, en 1847, les vastes terrains miniers dont la propriété était depuis si longtemps en litige, frustrant ainsi de leurs droits les créanciers et les héritiers de Dubuque.

Ce n'est, toutefois, qu'en 1853 que cette question fut jugée par les tribunaux dans un sens favorable aux autorités américaines.

X

Depuis l'humble établissement commencé par son fondateur, la ville de Dubuque a beaucoup grandi. C'est aujourd'hui la cité la plus ancienne comme la plus considérable de l'Etat de l'Iowa.

Elle fut établie permanemment en juin 1833, après que le gouvernement américain eût pris possession du domaine que les Sauvages lui avaient cédé, par un traité, l'année précédente. Dès la première année de l'arrivée des émigrants, la population de Dubuque était de cinq cents âmes. Elle était d'un peu plus de trois mille en 1850; de dix-sept mille en 1859, d'environ dix-huit mille et demi en 1870. En 1838, les taxes municipales n'étaient que de cinq cent vingt piastres, et, vingt ans plus tard, elles atteignaient la somme de cent mille piastres, la valeur cotisée des immeubles étant de huit millions.

Au point de vue commercial, la situation de la ville est fort avantageuse. Le Mississipi lui sert de débouché naturel, et les chemins de fer qui y convergent y répandent la vie et l'activité. La ville présente de grandes facilités pour le transport des produits agricoles et minéraux du nord de l'Etat, des bois du Wisconsin et de mille autres articles de trafic.

Les mines de plomb, que Dubuque a le premier exploitées, ont déjà fait la fortune de plus d'un, et, cependant, les travaux miniers ne font pour ainsi dire que commencer. On frappe sans cesse de nou

velles veines, et les capitalistes les exploitent aujourd'hui sur une grande échelle. Le zinc abonde aussi dans les limites de la ville.

Le quartier commercial est situé sur un plateau large d'environ trois quarts de mille, et qui présente une ascension graduelle jusqu'au pied des hauteurs, qui ont plus de deux cents pieds. Sur ces élévations, qui offrent à l'œil les scènes les plus pittoresques, sont groupés de magnifiques édifices occupés par la classe aristocratique.

Les catholiques forment un élément important de cette population active et industrieuse, et quelques centaines de Canadiens-Français habitent la ville fondée par leur compatriote.

ANTOINE LECLERC

I

Les Canadiens ont rendu les plus grands services aux autorités américaines dans la négociation des nombreux traités qu'elles ont dû conclure avec les Sauvages, à différentes époques, pour acquérir l'immense contrée qui constitue aujourd'hui l'Ouest des Etats-Unis. Par leur connaissance des dialectes et des mœurs sauvages, par leur influence sur les enfants des bois, nuls n'étaient plus propres que les Canadiens à faciliter aux commissaires américains la tâche, souvent difficile, d'obtenir le consentement des Indiens à des cessions de terres, qui leur enlevaient leurs plus beaux territoires de chasse.

Chaque nouveau traité offrait de plus sérieux obstacles, car les Etats-Unis devenaient de plus en plus exigeants. Ils ne réclamaient plus, comme autrefois, quelques petits coins de terre, c'étaient de vastes territoires—d'un seul coup plus de seize millions d'acres—dans lesquels on a depuis taillé des Etats très-importants.

Il fallait alors bien de la diplomatie, bien des séductions, bien des promesses alléchantes, pour amener des tribus entières à renoncer à la possession de leurs beaux pays, avec leurs prairies d'une inépuisable fertilité, leurs forêts à perte de vue, leurs montagnes altières, leurs lacs immenses, leurs rivières magnifiques. Depuis des siècles, elles chassaient le daim et le buffle dans ces solitudes; depuis des siècles, elles y avaient trouvé d'amples moyens de pourvoir à leur subsistance. Ce sol ne renfermait-il pas, de plus, les cendres chéries de leurs ancêtres, dont elles savaient si bien perpétuer le souvenir dans leurs touchantes traditions?

Les autorités américaines connaissaient tout le poids que pouvaient avoir les Canadiens sur les décisions des Sauvages. Aussi, il ne s'est probablement pas conclu un traité important dans l'Ouest, où ils ne figurent comme commissaires, agents ou interprètes.

De tous les interprètes canadiens, dont les noms[1] sont inscrits au bas de ces traités, le plus remar-

[1] Joseph Tremblay, Jean-Baptiste Tremblay, Léon Tremblay, Pierre André, Baptiste Mongrain, J. Deroin, Jean Roy, Nicolas Boivin, Antoine Grignon, J. B. Dubé, Martin Dorion, François Labossière, Joseph Baron, Pierre Baron, E. V. Sicotte, Antoine Saint-Clair, Jacques Mathé, J. Dorion, Charles A. Grignon, Augustin Hamelin, fils, Louis Moran, J. B. Dauray, F. Comparet, A. L. Papin, Louis Lachapelle, François Mouton, Joseph Bertrand, fils, J. D. Blanchard, Joseph Duchêne, Pierre Cadieux, J. B. Bourré, H. Laselle, Lambert Cauchois, Michel Brisebois, Pierre Paquet, Michel Bourdeau, Toussaint

quable est probablement Antoine Leclerc—il signait *Leclaire*—qui, de 1813 à 1844, rendit les plus grands services aux Etats-Unis. Leclerc parlait non-seulement l'anglais et le français, mais il pouvait s'exprimer facilement dans plus de quatorze dialectes sauvages, tandis que la plupart des interprètes n'en comprenaient que deux ou trois, souvent moins. Allié à la famille d'un chef de la tribu des Sacs, et ayant lui-même un peu de sang sauvage, il ne lui en fallait pas davantage pour mériter la confiance des tribus avec lesquelles ses fonctions le mettaient en rapport.

II

Ni la date ni le lieu de naissance de Leclerc ne nous sont connus : il dut voir le jour, cependant, vers 1785. Nous savons seulement qu'il vint se fixer, en 1809, dans *la ville à Mallet*—aujourd'hui Peoria—fondée par Jean-Baptiste Mallet. Bon nombre de ses compatriotes, chasseurs et voyageurs pour la plupart, étaient venus se grouper dans cette localité, et Leclerc y cultiva pendant plusieurs années une certaine étendue de terre qu'il avait acquise d'un nommé J.-B. Champlain.

En 1812, *la ville à Mallet* fut ravagée par un corps de troupes commandé par un capitaine Craig, et presque entièrement détruite. Le capitaine, ayant

Charbonneau, Antoine Gareau, Joseph Gareau, J.-B. Dorion, L.-T. Honoré, Maurice Blondeau, Noël Dagenais, Michel Brouillet, Louis Beaufort, E. Duchouquet, T. Julien, Joseph Laflèche, P. Provancher, Samuel Salomon, Michel Brouillet, Henri Deslauriers, Baptiste Renault, Pierre Lapointe, J.-B. Caron, Louis Dorion, J.-B. Massac, Louis Bufet, Antoine Bondi, Louis Decouagne, Antoine Maréchal, M. Morin, Baptiste Sans-Crainte, Jacques Laselle.

été attaqué durant la nuit par des Sauvages, supposa, bien à tort, qu'ils avaient été poussés à cet acte d'agression par les Canadiens de la localité, et, pour punir ces derniers, il pilla leurs maisons, puis les fit prisonniers.

Au nombre des captifs se trouvait M. Thomas Forsyth, plus tard major et agent des Sauvages, qui a fait connaître la conduite barbare de Craig, en cette circonstance, dans un journal de voyage de Saint-Louis à la chute Saint-Antoine.

« Je n'oublierai jamais, dit-il, les malheurs survenus à la petite et infortunée population de Péoria, un petit village de Français situé sur la rivière Illinois. Après que leurs biens eurent été enlevés par les Indiens et par les bandits commandés par le capitaine Thomas E. Craig, nous fûmes faits prisonniers comme des malfaiteurs, et on nous débarqua sur la rive du Mississipi, à *Savage's Ferry*. Plusieurs pauvres malheureux, avec leurs femmes et leurs enfants, n'avaient pas une seule couverture pour les protéger contre le froid [1]. »

La destruction de *la ville à Mallet* contraignit Leclerc de s'éloigner de ce poste, et il alla bravement planter sa tente, en 1813, dans l'île alors déserte de Rocky-Island, qu'environnent les eaux du Mississipi. Cette île, d'une longueur d'environ trois milles et d'une largeur d'un demi-mille en moyenne, contient près de mille acres de terre. Elle était couverte de bois touffus, qui furent détruits en grande partie par les soldats de la garnison américaine, lorsque le fort Armstrong fut construit, en 1816, par le colonel Masson, à l'extrémité inférieure de l'île.

[1] *Journal of a voyage from St. Louis to the Falls of St. Anthony, in* 1819.

Leclerc eut bientôt pour compagnon de sa solitude le colonel Davenport, qui fut pendant trente ans membre de la Compagnie américaine de pelleteries. Le colonel Davenport se construisit une magnifique habitation sur le côté nord de l'île, et il y demeura jusqu'au quatre juillet 1846, lorsqu'il fut lâchement assassiné par une bande de voleurs, qui avaient pénétré dans sa maison, en l'absence de sa famille, pour en faire le pillage. Son nom a été donné à une ville et à un comté de l'Iowa.

III

Leclerc ne tarda pas à être nommé interprète et agent des Sauvages par les Etats-Unis. Il prit part, en cette qualité, aux importants traités conclus avec les Osages, à Saint-Louis, le deux juin 1825 ; avec les Kansas, le lendemain, dans la même ville, et avec les Sauteux, les Outaouais et les Potouatomis, le vingt-quatre juin 1825, à la Prairie-du-Chien. Une *section* de terre lui fut accordée, en vertu de ce dernier traité, sur les bords du Mississipi, ainsi qu'à François Leclerc, son frère, probablement.

Peu de temps après éclata la guerre qu'entreprit l'implacable Black-Hawk contre les Etats-Unis. Les colons épars çà et là dans l'Ouest furent les premières victimes et périrent en grand nombre sous le tomahâk indien. Entre autres Canadiens qui succombèrent sous leurs coups, Leclerc eut la douleur de compter son ami et compagnon, Félix Saint-Vrain, agent des Sauvages à Rocky-Island. Saint-Vrain fut surpris par les Sauvages, le vingt-deux mai 1832, dans une expédition, et il fut tué avec trois de ses camarades ; les autres purent s'échapper et se réfu-

gier à Galena, après avoir couru les plus grands dangers. Quelques semaines plus tard, le dix juin, Jacques Aubry, qui commandait le fort de Blue-Mound, fut aussi massacré par les Indiens, et son lieutenant, Edouard Bouchard, soutint vaillamment plusieurs attaques de ces farouches envahisseurs.

Cette nouvelle guerre ayant été terminée par la défaite de Black-Hawk, le major-général Winfield Scott et le gouverneur John Reynolds, de l'Illinois, négocièrent un traité fort important, le vingt et un septembre 1832, avec les Sacs et les Renards, par lequel ces derniers cédèrent aux Etats-Unis une vaste contrée. Comme le choléra sévissait parmi les soldats du fort Armstrong, la conférence avec les Sauvages eut lieu sur les bords du Mississipi, à la portée des canons du fort. Un nombreux état-major assistait au traité, et rien ne manqua pour donner aux Sauvages une haute idée de l'autorité américaine. De leur côté, les Sacs et les Renards étaient représentés par plusieurs de leurs chefs, dont quelques-uns, suivant la mode sauvage, portaient des noms terribles et étranges : *Celui qui a été partout*, la *Terreur des hommes*, l'*Ours irrité*, la *Femme jalouse*, l'*Aigle audacieux*, *Peau de loup*, le *Renard voleur*.

En cette circonstance, le chef des Sacs fit présent d'un mille de terre carré à la femme de Leclerc, et en frappant le gazon de son pied, il déclara qu'il mettrait pour toute condition que Leclerc viendrait habiter le lieu même où se tenait le grand conseil. C'était un cadeau princier, et il prouve amplement l'affection dont jouissait Leclerc parmi les Sacs.

L'article six du traité avec les Sacs et les Renards, est conçu dans les termes suivants :

« A la demande spéciale des dites tribus confédé-

rées, les Etats-Unis consentent d'accorder à Antoine Leclaire, interprète, une *section* de terre, vis-à-vis Rocky-Island, et une autre *section* à la tête de l'un des premiers rapides, en amont de la dite île, dans la région cédée par les Sacs et les Renards. »

Dans le dernier article de ce traité, les autorités américaines déclarèrent qu'elles garderaient Black-Hawk en otage ainsi que ses deux fils, et plusieurs autres chefs, pour assurer la bonne conduite future des Sacs et des Renards.

Ce traité fut ratifié par le congrès de Washington, l'hiver suivant. Au printemps de 1833, Leclerc construisit une humble maison, à l'endroit même indiqué par le chef sauvage. Cette cabane fit place, plus tard, à une belle et spacieuse résidence—représentée par une gravure dans l'ouvrage de N. Howe Parker : *Iowa as it is in* 1855—et que Leclerc occupa jusqu'en 1854. Elle fut vendue cette même année à la Compagnie du chemin de fer Missouri et Missis-sipi pour servir de station.

Leclerc était venu se fixer au milieu d'un village de Renards, mais ceux-ci quittèrent ce poste, dans l'automne de 1834, pour aller se réfugier sur les bords de la rivière des Cèdres.

Le vaste terrain donné à Leclerc par les Sacs et les Renards avait une grande valeur et était d'une rare fertilité : aussi, n'est-il pas étonnant qu'il soit devenu plus tard le siége d'une ville florissante. « Depuis les premiers établissements fondés dans l'Iowa, dit M. Newhall, on a toujours été d'avis que cette partie du territoire était l'une des plus belles régions de l'immense Ouest. Comme il n'y a pas de terrain bas (cause généralement de maladies pestilentielles), les premiers pionniers crurent avec raison que c'était

l'une des régions les plus favorisées de la vallée supérieure du Mississipi. Il n'y a peut-être pas de pays au monde qui présente une plus heureuse réunion de beautés pittoresques, jointes à la fécondité du sol et à la salubrité du climat, que le voisinage de Rocky-Island. Tous ceux qui ont visité cette région charmante expriment leur admiration à la vue des beautés étonnantes qu'offrent les ouvrages inimitables de la nature. »

IV

Il a été question plus haut de Black-Hawk. C'était non-seulement un guerrier redoutable, mais un homme très-intelligent, très-actif, capable de grandes choses. Il était fait pour commander, et il exerçait un contrôle absolu sur ses sujets.

A l'exemple de César et de Napoléon, Black-Hawk voulut s'immortaliser en racontant lui-même les campagnes qu'il avait dirigées et les prouesses qu'il avait accomplies, dans sa lutte mémorable contre les forces américaines. Antoine Leclerc, avec qui le célèbre guerrier était intimement lié, fut l'interprète fidèle de son récit, dont la rédaction fut confiée à la plume élégante de M. J.-B. Patterson, de Rocky-Island. Ainsi écrite sous la dictée de ce héros indien, la « Vie de Black-Hawk » est remplie des souvenirs les plus intéressants et les plus curieux. Elle fut publiée en Angleterre et aux Etats-Unis, où elle obtint beaucoup de succès.

L'authenticité des mémoires de Black-Hawk ayant été mise en doute, Leclerc crut devoir rendre publique la déclaration suivante :

« Agence des Sauvages, Rocky-Island,
« 16 octobre 1833.

« Je certifie par les présentes que Black-Hawk vint me voir, avant de retourner au milieu de sa tribu, au mois d'août dernier, et m'exprima un vif désir de faire écrire et publier sa vie afin (comme on m'a dit) « que le peuple américain (parmi lequel il a voyagé, et qui l'a traité avec beaucoup de respect et d'amitié) puisse connaître les causes qui l'ont forcé d'agir comme il l'a fait, et les principes qui lui ont servi de guide. » Conformément à sa demande, j'ai agi comme interprète, et je me suis efforcé de rendre parfaitement le récit de Black-Hawk. J'ai examiné ce travail avec soin depuis qu'il est terminé, et je n'hésite pas à déclarer qu'il est exact sous tous rapports.

« Fait et signé à l'agence des Sacs et des Renards, le jour susdit.

« ANTOINE LECLAIRE,
« Interprète des E.-U., pour les Sacs
et les Renards. »

Le vingt-huit septembre 1836, un second traité fut conclu au fort Armstrong, Rocky-Island, avec les Sacs et les Renards, qui cédèrent aux Etats-Unis une nouvelle et importante partie de leur territoire. A la demande des tribus confédérées, les autorités américaines s'engagèrent de payer la somme de deux mille six cents piastres à Leclerc et à sa femme.

L'année suivante, Leclerc se rendit à Washington pour assister à la négociation d'un nouveau traité avec les Sacs et les Renards. Cette fois, ces Sauvages renoncèrent à leurs droits sur au moins un



million et un quart d'acres de terre en faveur des Etats-Unis. Un an s'était à peine passé depuis qu'ils leur en avaient cédé autant. A ce compte, leur patrimoine territorial ne pouvait tarder longtemps à disparaître.

Les autorités américaines n'étaient pas encore satisfaites. Le onze octobre 1842, les tribus confédérées consentirent à une nouvelle concession de terres. Cela fait, il ne leur resta pas grand'chose à céder. En peu d'années, les Etats-Unis avaient acquis toute la belle et vaste contrée qui leur appartenait dans l'Iowa. Aussi, ces pauvres gens durent prendre le chemin de pays inconnus, au-delà du Mississipi, où il leur sera permis de camper jusqu'à ce que le flot montant de la civilisation les refoule plus loin.

Cet envahissement des Américains faisait dire à un vieux chef Ouinébagon, pleurant sur la ruine de sa tribu : « Encore quelques années, et notre nation sera oubliée. Lorsque l'étranger passera ici, et que, contemplant les lieux ou se sont livrées tant de batailles, gagnées par les enfants du Grand-Esprit, il demandera du haut de chaque colline : « Où est le Ouinébagon ? » l'écho seul lui répondra de l'ouest : « Où est le Ouinébagon ? » Un autre chef, la Petite-Tortue, ne pouvait taire son étonnement à la vue de la rapide multiplication des blancs dans les territoires de l'Ouest, jusqu'alors déserts : « Il ne s'est pas écoulé, disait-il, la vie de plus de deux hommes (supposée de quatre-vingts ans pour chacun) depuis que les blancs ont mis le pied sur cette terre, et déjà ils la couvrent comme des essaims de mouches et de taons ; tandis que nous autres qui l'habitons on ne sait depuis quand, nous sommes encore clairsemés comme des daims...... Il n'est pas étonnant

que les blancs nous aient, d'année en année, repoussés des bords de la mer jusqu'au Mississipi. Ils s'étendent comme l'huile sur une couverture, et nous, nous fondons comme la neige devant le soleil du printemps. »

V

Pendant ce temps-là, de nouveaux colons vinrent partager la solitude de Leclerc, et en très-peu d'années on vit surgir la ville de Davenport. M. John Plume, qui publia en 1839 ses *Sketches of Iowa and Wisconsin*, disait que l'on venait de tracer les rues de la ville de Davenport sur une réserve appartenant à Antoine Leclerc.

Les premiers furent suivis d'un grand nombre d'immigrants, qui bientôt formèrent un noyau de population compacte.

Ce mouvement progressif reçut une nouvelle impulsion lorsque le chemin de fer de Chicago et Rocky-Island fut construit. De ce jour, l'avenir de Davenport commença de se dessiner sous le plus favorable aspect. Sur tous les points s'élevèrent des constructions magnifiques : églises, magasins, hôtels, scieries, moulins à farine, manufactures diverses.

Leclerc ne fut pas étranger à cette transformation de son ancienne solitude. Il fit preuve de beaucoup d'esprit public et de libéralité. Lorsque les catholiques de Davenport se mirent à l'œuvre pour ériger une belle église catholique et une école sous la direction de l'abbé J. A. M. Palemourges—devenu plus tard grand-vicaire du diocèse de Dubuque—il donna généreusement un beau morceau de terre pour y construire ces édifices. Bref, il sut se mon-

trer en toutes circonstances au niveau des progrès de son ancien et modeste établissement, une ville aujourd'hui de plus de vingt mille âmes.

VI

D'autres Canadiens ont aussi fondé des centres importants dans l'Iowa.

Un nommé Joseph Thibault, après avoir été le premier habitant de Beloit, se fixa ensuite à la pointe qui porte son nom, près du lac Koshkonong. C'était un polygame comme plus d'un traiteur d'alors. Il habita à ce poste pendant plusieurs années avec deux Sauvagesses et trois ou quatre enfants. On croit qu'il fut tué, dans l'hiver de 1837-38, par son fils François et l'une de ses femmes. Sa mort fut, paraît-il, le résultat d'une querelle de famille. Thibault voulait continuer de demeurer à cet endroit et de cultiver la terre, tandis que son fils aîné et sa mère désiraient émigrer avec les Sauvages à l'ouest du Mississipi.

Frankville, situé entre Dubuque et Saint-Paul, a été fondé, en 1851, dit l'auteur d'*Iowa as it is in* 1855, par François Thibault, « un homme très-libéral, qui, par son infatigable énergie, a su faire progresser rapidement ce village. » Il est malheureux qu'un « homme aussi libéral » soit censé être coupable du crime odieux de parricide.

Monique (Moneek), un autre village situé à trois lieues de Frankville, a aussi été établi par des Canadiens.

Si l'on ajoute Dubuque, Galena et autres lieux, on voit que les Canadiens ont eu une large part à l'établissement de l'Iowa.

JACQUES DUPERON BABY

I

De tout temps la famille Baby a su se rendre chère au peuple canadien. Que ce soit dans les armes, dans la politique, dans le commerce, elle s'est distinguée et a rendu des services considérables au pays. C'est une noble lignée qui, alliée à quelques-unes de nos premières familles, a toujours resté fidèle à l'antique devise : Noblesse oblige.

Le fondateur de cette famille est Jacques Baby de Ranville, originaire de la Guienne, en France. Il arriva au pays, en 1665, en même temps que le régiment de Carignan, dont il était l'un des officiers les plus brillants. Il s'établit à Champlain, et, vers

1703, il visita Détroit dans le dessein d'y faire le commerce des fourrures. Fondé trois ans auparavant par M. de Lamothe Cadillac, ce poste ne contenait alors qu'un petit nombre de familles françaises[1].

En 1670, Jacques Baby avait épousé Mlle Jeanne Dandonneau du Sablé, fille de M. Dandonneau, seigneur de l'île du Pads, et de dame Jeanne Lenoir. De ce mariage naquirent bon nombre d'enfants, dont le plus jeune, Raymond, se fixa à Montréal, où il épousa, le neuf juin 1721, Mlle Thérèse Dupré, fille de M. Le Comte Dupré et de dame Catherine Saint-Georges.

Raymond Baby devint père de plusieurs enfants. Jacques Dupéron, le cadet, est né en 1731. Ils étaient tous, dans la fleur de l'âge, occupés des intérêts de leur famille, qui faisait déjà un commerce étendu de pelleteries avec les Sauvages du bassin des lacs, particulièrement avec les Mohicans ou les Chaouënons, lorsque éclata cette guerre géante entre la France et l'Angleterre, dans laquelle

Nos pères se couvraient d'un immortel renom
Et traçaient de leur glaive une héroïque histoire [2].

Les jeunes Baby, Louis, Jacques, Antoine et Fran-

[1] Il y avait entre autres Canadiens établis à cette époque à Détroit : Pierre Roy, François Pelletier, François Faffard dit Delorme, interprète, Jean Faffard dit Maconce, Louis Normand, Joseph Parent, Jacob Marsac, Jean Gourion, Antoine Vessière dit La Ferte, Antoine Dupuis dit Beauregard, Pierre Stebve dit Lajeunesse, Jean Casse dit St. Aubin, André Bombardier. Ils furent suivis quelques années plus tard par Langlois, Mallet, Massé, Turpin, Marquet, Robert, Jacques Desmoulins dit Philis, François Chartu dit Chanteloup, Bizaillon, Jacques Hubert dit Lacroix, Jacques Campeau, Michel Campeau. Les premières naissances inscrites sur les registres de Détroit sont de 1704 : Marie Thérèse de Cadillac, Marguerite Roy, Joseph Bienvenu dit Delille ; ils furent baptisés par le Père Constantin Delhalle, Récollet, premier missionnaire de Détroit, tué en 1706 par les Sauvages.

[2] Octave Crémazie.

çois, sentant bouillonner dans leurs veines le sang de leur aïeul, le vaillant officier du régiment de Carignan, n'hésitèrent pas un instant à mettre leur épée et leur vie au service de la patrie. Combattant presque toujours les uns à côté des autres, ils accomplirent des prodiges de valeur, qui rappellent les actes de courage des frères Machabées. Leur influence était grande sur les Sauvages, qui formaient un contingent précieux et comblaient les vides que faisait dans nos rangs la mitraille ennemie.

En 1755, M. de Contrecœur, commandant du fort Duquesne, rendit hommage à leur bravoure en leur confiant une expédition contre les Anglais avec des Sauvages de la tribu des Loups. « Aussitôt le présent ordre reçu, leur disait-il, ils partiront avec un parti de Chaouénons et de Loups, pour aller à la rencontre des Anglais. Si l'ennemi n'a pas dépassé la hauteur des terres, ils s'en reviendront sans frapper, et empêcheront autant qu'il leur sera possible, les Sauvages de le faire. Si, au contraire, ils les trouvent en armes sur les terres du Roi, ils les repousseront par la force, mais auront attention pour que les Sauvages n'exercent aucune cruauté envers les prisonniers. Fait au fort Duquesne, le huit juin 1755, (Signé) CONTRECŒUR. »

L'année suivante, l'un des jeunes Baby recevait de M. Dumas, qui avait remplacé M. de Beaujeu, au fort Duquesne, l'ordre suivant : « Il est ordonné au sieur Baby de partir avec un détachement de troupes, pour se rendre en Pennsylvanie. Il s'attachera à observer les mouvements de l'ennemi, s'efforçant de saisir ses convois et de faire des prisonniers, afin de pénétrer ses desseins. Il marchera avec toutes les précautions possibles, afin d'éviter toute surprise,

ayant toujours des éclaireurs en avant et sur ses ailes. Il emploiera son talent et le crédit qu'il a sur les Sauvages pour empêcher toute cruauté à l'égard des prisonniers. Fait au fort Duquesne, le vingt juin 1756. (Signé) DUMAS. »

M. de Ligneris, successeur de M. Dumas, voulant empêcher à tout prix les Anglais d'envahir la vallée de l'Ohio, envoya M. Baby à leur rencontre, au mois d'août 1757. « Il est ordonné au sieur Baby, officier dans les troupes, de partir incessamment de ce fort, avec le parti dont nous lui avons donné le commandement, afin de reconnaître l'ennemi et de l'attaquer, s'il trouve jour à le faire. Il prendra le plus grand soin pour savoir ses intentions et nous en donnera avis le plus promptement qu'il lui sera possible. S'il fait des prisonniers, il veillera à ce que les Sauvages ne se permettent aucune cruauté à leur égard et fera tous ses efforts pour les en empêcher. (Signé) DE LIGNERIS. »

En 1758, les Baby eurent la mission de se rendre en Virginie et d'exécuter l'une de ces entreprises périlleuses qui leur étaient familières. « Il est ordonné au sieur Baby, officier de milice, » disait encore M. de Ligneris, « de partir incessamment de ce fort, avec le sieur Duperon, son frère, et de lever un parti de guerre qu'ils commanderont conjointement. Ils se mettront en campagne le plus promptement possible et iront frapper dans la province de la Virginie. »

Les deux intrépides officiers étaient à peine de retour, ramenant avec eux vingt-neuf prisonniers, qu'ils étaient priés par M. de Vaudreuil de prêter main-forte à M. Duplessis, major des troupes à Montréal. Lorsqu'il fut question, en 1760, d'arrêter l'ennemi dans sa marche sur Montréal, ils furent envoyés à l'île Sainte-Hélène, où commandait M. D'Ailleboust.



On ne saurait, du reste, donner une meilleure preuve de l'habileté militaire des Baby que le certificat suivant du marquis de Vaudreuil.

« Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil, Grand'-Croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, certifions que les sieurs Baby, frères, ont donné dans toutes les occasions les plus grandes preuves de leur zèle et de leur désintéressement pour le service du Roy, qu'ils se sont distingués par leur bravoure et leurs talents, dans toutes les occasions qui se sont données contre l'Anglais, que depuis l'établissement de la Belle-Rivière, il y en a toujours eu quelques-uns d'entre eux employés auprès des nations de cette contrée, et que dans plusieurs circonstances très-critiques, nous avons ressenti avec avantage, le crédit et l'autorité qu'ils ont sur ces peuples; qu'en dix occasions, on leur a confié des détachements qu'ils commandaient en chef pour aller frapper sur les provinces de l'ennemi, et toujours avec succès, entre autres en 1758 avec trente hommes, ayant fait dans la Virginie et amené au fort Duquesne vingt-neuf prisonniers. L'hiver dernier, 1760, le commandant du Détroit, étant dans le cas d'envoyer des présents aux nations de ces contrées, et n'en ayant point dans le magasin, ces messieurs, qui étaient destinés pour cette affaire, les ont fait eux-mêmes. Enfin, qu'ils ont saisi, sans intérêt et avec empressement tous les moyens de se rendre utiles. En un mot, que leurs services nous ont été si agréables que nous ne pouvions rien faire de mieux que de leur accorder le présent certificat.

« Fait à Montréal, le quinze juillet 1760.

« VAUDREUIL. »

Pareil éloge du chef de la colonie n'a pas besoin de commentaires. Ajoutons seulement que les frères Baby prirent part à maints combats héroïques, qui ne purent, hélas! sauver une cause irrévocablement perdue par la coupable apathie de la mère-patrie. A la Monongahéla, sur les plaines d'Abraham et à Sainte-Foye, ils se sont battus comme des lions, espérant contre toute espérance que tant de courage, dépensé pourtant en pure perte, réussirait à maintenir le drapeau blanc sur le vieux roc de Québec.

II

Après la guerre, la plupart des premières familles canadiennes, ne voulant pas subir le joug du vainqueur, repassèrent en France. C'était un grand malheur pour le pays, qui perdait ainsi ses chefs naturels, ceux qui pouvaient le mieux soutenir son courage dans les luttes de l'avenir. A part quelques seigneurs et membres des professions libérales, le clergé resta seul fidèle à ce pauvre petit peuple, si terriblement éprouvé.

Les Baby furent de ceux qui ne voulurent pas déserter la colonie dans la crise qu'elle traversait. L'un d'eux, Jacques, retourna à Détroit, pour y continuer, à l'instar des Lotbinière, Verchères, Céloron de Blainville et autres, le commerce des pelleteries, auquel il s'était livré avant la guerre avec trois de ses frères.

Détroit n'était pas alors la jolie ville aux clochers élancés, aux maisons magnifiques, aux rues larges et bordées d'arbres, habitée par une population nombreuse et entreprenante, qui fait aujourd'hui l'admiration de l'étranger. C'était un modeste fort

de douze cents verges de circonférence, protégé par des remparts et des palissades hautes de vingt-cinq pieds, et gardé par environ cent vingt soldats anglais. Il renfermait une centaine de maisons, construites en pièces sur pièces et couvertes d'écorces ou de gazons. La petite chapelle de Sainte-Anne, la première église de Détroit,—noble relique de ces temps primitifs,—s'élevait sur la rue connue aujourd'hui sous le nom de Jefferson Avenue. Vis-à-vis s'étendait un grand jardin militaire, au milieu duquel on avait construit une maison destinée aux délibérations des officiers et aux conférences qu'ils tenaient avec les Sauvages.

Sur les deux rives de la rivière Détroit était dispersée une population d'environ quinze cents âmes, dont les blanches habitations se détachaient gracieusement sur le fond vert de la forêt. Ces Canadiens étaient les sentinelles avancées de la colonie. Ceux qui ne faisaient pas la traite cultivaient quelques champs, au prix souvent des plus grands dangers, tenant d'une main la pioche et de l'autre le mousquet, pour se protéger contre les enfants des bois, jaloux de cet empiétement sur leurs domaines.

III

En 1763, Détroit subit un long siége, le seul que les Sauvages aient probablement jamais fait d'une manière régulière. Car leur mode de guerre consiste d'ordinaire en escarmouches et en surprises. Ils avaient à leur tête un chef d'un génie extraordinaire et doué d'une plus grande habileté que bien des généraux de renom, le célèbre Pontiac.

Ce Sauvage qu'on a surnommé le Napoléon du

désert, détestait profondément les Anglais. Il avait pris une part active à nos derniers combats contre eux, et il ne voulait pas plier sa tête altière devant les nouveaux maîtres du pays. A force d'audace et de ruse il était parvenu à liguer la plupart des tribus de l'Ouest, qui s'étaient emparées de plusieurs forts occupés par des garnisons anglaises.

Une bonne partie des colons canadiens du Détroit sympathisaient avec lui, et il en reçut souvent des renforts comme de précieux renseignements. Deux d'entre eux agissaient comme ses secrétaires, et un vieux Canadien du nom de Cuillerier—qui se flattait d'avoir beaucoup d'influence sur les Sauvages—était préposé à l'approvisionnement des vivres. Leur attitude excita la colère du major Galdwin, commandant de Détroit, qui, dans une lettre à sir Jeffrey Amherst, du huit juillet 1763, écrivait, entre autres choses : « J'ose dire qu'avant longtemps on verra que la moitié des colons méritent le gibet et que l'on devrait décimer l'autre moitié. Néanmoins, il y a quelques hommes honnêtes parmi eux, M. Navarre, les deux Baby et mes interprètes, St.-Martin et LaBute. » Il aurait pu ajouter les noms de Charles Gouin, Chapeton, Godefroy, et autres Canadiens influents, qui rendirent beaucoup de services à la cause anglaise.

Un certain nombre de voyageurs s'étaient joints à Pontiac, s'attifant et se vermillonnant à la manière grotesque des Sauvages. Ils ne lui furent pas d'un grand secours, car la plupart, craignant le ressentiment des Anglais, s'enfuirent dans le pays des Illinois, avant la fin du siége.

Les assiégés s'approvisionnèrent de vivres pour la plus longue période de temps possible. Chaque maison fut fouillée, et tout ce qui pouvait servir de

comestibles, même la graisse et le suif, fut amassé dans les magasins de l'intendance militaire.

Les forces considérables que Pontiac avait su rassembler pour faire le siége de Détroit jetèrent la garnison dans le plus profond découragement. Officiers, soldats, traiteurs et *voyageurs* passaient les nuits sur les remparts, se tenant prêts à toute éventualité, et, même durant l'orage, personne ne pouvait déserter son poste d'observation. On savait que l'audacieux Pontiac n'était jamais à bout de ressources, et il était à craindre qu'il ne tentât l'assaut à la faveur des ténèbres. « Durant soixante jours et soixante nuits, » dit William Tucker, l'un des soldats, « je restai sur les remparts, faisant sentinelle, dérobant quelques heures au sommeil, l'habit militaire sur le dos et l'arme au bras. »

Une fois même, si Charles Gouin, riche colon, et quelques autres n'eussent mis le commandant du fort sur ses gardes, toute la garnison aurait été surprise et massacrée. Le vingt et un mai 1763, plus de vingt bateaux chargés de provisions et de munitions de guerre tombèrent entre les mains des Sauvages, à la vue même des soldats anglais. Quelques mois plus tard, le trente et un juillet, le capitaine Dalzell sortit du fort avec environ trois cents soldats pour faire une attaque en règle contre les assiégeants, mais il fut repoussé par Pontiac qui tua soixante-dix de ses hommes et en blessa quarante. Ce combat eut lieu à un mille de la petite rivière à Parent, qui depuis porte le nom de Bloody River (*rivière Sanglante*).

Affaiblie par ces pertes, à la veille de manquer de vivres, la petite garnison de Détroit aurait fini par se rendre, si elle n'eût reçu des secours de quelques

Canadiens et surtout de Baby. Celui-ci transportait à la faveur de la nuit des bestiaux et des vivres dans des bateaux, que l'on faisait glisser silencieusement sur les ondes de la rivière, sans jamais éveiller les soupçons des Sauvages.

Les guerriers de Pontiac, commençant de leur côté à sentir les tiraillements de la faim, allèrent visiter les fermes canadiennes, s'emparant de gré ou de force de ce qu'ils désiraient obtenir. Ce pillage en règle pesa bientôt lourdement sur les colons, qui se réunirent dans la maison d'un nommé Meloche pour s'en plaindre à Pontiac. « Vous prétendez, lui dirent-ils, être les amis des Français, et cependant vous dérobez leurs bestiaux, vous foulez leurs champs de blé en herbe, et vous n'entrez dans leurs maisons que le tomahâk levé. »

Pontiac tenait à conserver les sympathies des Canadiens, et il leur répondit dans un très-habile discours, où il employa toutes les ressources de son éloquence pour calmer leurs plaintes et les rallier à sa cause : « Frères, leur dit-il, nous n'avons jamais désiré vous faire du mal ni permettre que personne ne vous en fît ; mais il y a parmi nous des jeunes gens, qui, quoique strictement surveillés, trouvent chance de faire du mal. Ce n'est pas pour ma seule vengeance que je fais la guerre aux Anglais, c'est aussi pour vous venger, mes frères. Lorsque les Anglais nous eurent insultés, ils vous insultèrent également. Je sais qu'ils ont pris vos armes, et qu'ils vous ont fait signer un document qu'ils ont apporté dans leur pays. Vous avez donc été laisés sans défense, et je veux maintenant venger ma cause et la vôtre tout ensemble.

« Je veux détruire les Anglais, et n'en pas laisser

un seul sur la surface de la terre. Vous ne connaissez pas toutes les raisons qui me font agir. Je ne vous ai exposé que celles qui vous concernent; mais vous apprendrez tout à temps. Vous cesserez de croire alors que je suis un fou. Je sais, mes frères, qu'il y en a beaucoup parmi vous qui sont alliés aux Anglais. J'en suis chagrin, pour leur propre sûreté, car lorsque notre père arrivera, je les dénoncerai, et ils verront s'ils ont eu raison d'agir comme ils l'ont fait.

« Je ne doute pas, mes frères, que cette guerre ne vous cause bien des ennuis, car nos guerriers passent et repassent continuellement sur vos terres. Je regrette la chose. Ne pensez pas que j'approuve les dommages qui vous sont causés, et, comme preuve, rappelez-vous la guerre avec les Renards, et la part que j'y ai prise. Il y a maintenant dix-sept ans que les Sauteux de Michillimakinac, réunis aux Sacs et Renards, descendirent de leur pays pour venir vous détruire ? Qui vous défendit alors ? N'est-ce pas moi et mes jeunes gens ? Mickinac, le grand chef de toutes ces nations, a dit en conseil qu'il apporterait à son village la tête de votre commandant — qu'il mangerait son cœur et boirait son sang. N'ai-je pas alors épousé votre cause ? Ne me suis-je pas rendu à son camp, et ne lui ai-je pas dit, que s'il voulait massacrer les Français, il lui faudrait d'abord me passer sur le corps et sur ceux de mes guerriers. Ne vous ai-je pas aidé à les mettre en déroute et à les chasser ? Et pouvez-vous croire maintenant que je tournerais mes armes contre vous ?

« Non, mes frères, je suis le même Pontiac français qui vous donna son appui, il y a dix-sept ans. Je suis Français, et je désire mourir comme un Français;

et je vous répète que vous et moi ne sommes qu'un, et qu'il est de notre intérêt que nous soyons vengés.

« Laissez-moi seul. Je ne demande pas votre appui, car il n'est pas en votre pouvoir de me le donner. Si vous m'aidiez toutefois, vous me seriez agréable, et vous mettriez plus tôt fin à vos troubles ; car je vous promets que dès que les Anglais auront été chassés, nous retournerons dans nos villages, et nous attendrons le retour de notre père français. Vous avez entendu ce que j'avais à vous dire ; restez en paix et je verrai à ce qu'aucun mal ne vous soit fait par mes hommes ou par les autres Sauvages. »

Pontiac était un ancien ami de Baby, et il le visitait assez souvent au commencement du siége. En pénétrant un soir dans sa maison, il alla s'asseoir près du feu regardant avec beaucoup de fixité le pétillement de la flamme. Après quelques instants de silence, il se tourna vers Baby et lui dit avoir appris que les Anglais avaient offert au Canadien un minot d'argent pour la chevelure de son ami. Baby déclara froidement que c'était un mensonge et qu'il ne se prêterait jamais à une pareille proposition. puis ayant, étudié les impressions qu'aurait pu trahir la figure de Baby, il ajouta : « Mon frère a dit la vérité et je vais lui prouver que je le crois. » En effet, il passa toute la nuit sous le toit de Baby, couché sur un banc et enveloppé dans sa couverture.

Pontiac exerçait un ascendant irrésistible sur les Sauvages, et l'anecdote suivante en fournit une nouvelle preuve. Quelques jeunes Hurons venaient d'ordinaire tous les soirs sur la ferme de Baby pour pratiquer des déprédations. Or, ce dernier se plaignit à Pontiac de ces vols répétés et réclama sa protec-

tion. Le chef sauvage ignorant les relations de Baby avec les Anglais, s'empressa de mettre un terme à ces incursions. Il arriva chez Baby, à la tombée de la nuit, et alla faire sentinelle près des granges et des autres bâtiments voisins. A une heure avancée, il vit les pillards se glisser tout près de lui comme des ombres, et il leur cria : « Retournez à votre village, chiens de Hurons. Si vous mettez le pied sur la terre de cet homme, vous êtes morts. » Les Hurons disparurent en toute hâte, et on ne les revit plus.

Ce célèbre guerrier ne protégea toujours pas autant les Canadiens que ce fait pourrait le faire croire. Il les malmena plus d'une fois, les força de labourer pour lui et de faire d'autres corvées. Un jour même, il les obligea de le transporter dans une litière de maison en maison, afin de renouveler son approvisionnement de vivres.

On sait le dénouement du siège de Détroit. Après des alternatives de revers et de succès, Pontiac fut obligé d'abandonner la lutte, au mois d'octobre 1763. Il retraita dans le pays des Miamis, puis alla demeurer aux Illinois, où le poignard d'un assassin termina, en 1767, l'existence d'un homme, qui, sous son apparence sauvage, fut véritablement grand.

IV

Après plusieurs années d'un commerce fructueux, Baby fut nommé surintendant des Sauvages, ce qui augmenta l'influence qu'il exerçait déjà sur les tribus des alentours. Le poste de Détroit avait alors beaucoup d'importance et était fréquenté par des milliers de Sauvages. Prévoyant l'avenir prospère

du lieu, Baby avait acquis une bonne partie du terrain où s'élève aujourd'hui la capitale du Michigan.

Le vingt novembre 1760, Baby avait épousé à Détroit Mlle Suzanne de la Croix Réaume, femme accomplie, dont l'intelligence égalait la fermeté de caractère. Il est facile de juger de son courage lorsqu'on sait qu'elle ne craignait pas de faire sentinelle, le fusil au bras, pendant que les hommes étaient occupés à la culture des champs.

On peut dire que la loi martiale fut en vigueur à Détroit jusqu'en 1783 [1]. Par une proclamation du vingt-quatre juillet de cette année, lord Dorchester créa quatre districts judiciaires dans le Haut-Canada, dont l'un, le district de Hesse comprenait le Détroit dans sa juridiction.

Comme il n'y a pas eu d'avocats dans le Haut-Canada avant 1794, les juges des nouvelles cours de plaids communs furent choisis parmi les citoyens les plus riches et les plus influents. Les titulaires ne connaissaient guère le droit criminel, et ils pouvaient condamner à l'emprisonnement, à la peine du fouet ou du pilori, les malheureux qui ne trouvaient pas grâce devant leur tribunal.

Après avoir agi plus d'une fois comme arbitre dans certains différends d'une nature grave, Baby

[1] En 1767, Philippe Dejean, personnage important de Détroit, fut choisi par Robert Bayard, commandant du poste, pour administrer temporairement la justice dans les actions en recouvrement de dettes, etc., se montant à plus de cinq cents louis, cours de New-York. Quoiqu'il eût reçu ordre de se servir de la langue anglaise exclusivement, il ne tint nullement compte de cette partie de ses instructions. Plus tard il cumula les fonctions de secrétaire du lieutenant-gouverneur, de receveur du Roi, juge de paix, notaire, encanteur, recorder, etc. Par les pièces que Dejean a laissées, on voit qu'il était parfaitement instruit. Au mois de février 1778, il fut fait prisonnier, lors de la prise de Vincennes, en même temps que le gouverneur Hamilton. Il ne retourna pas à Détroit, et il termina sa carrière probablement à New-York.

fut appelé, l'un des premiers, à remplir des fonctions judiciaires à Détroit. Il n'occupa pas longtemps cette honorable charge, car il se trouva dans une position difficile, lors de l'insurrection américaine en 1775. On lui fit mille promesses alléchantes pour le gagner à la cause des insurgés. Mais rien ne put faire fléchir sa loyauté à la couronne britannique. Ni les séductions, ni les mauvais traitements qu'on lui fit subir, ne purent modifier ses opinions. L'ennemi se vengea de son attitude en confisquant les belles propriétés qu'il avait à Détroit.

Baby mourut vers le deux août 1789, à Sandwich, laissant une mémoire intacte et un nom respecté. Onze enfants, dont sept fils et quatre filles, déplorèrent amèrement sa perte et surent marcher sur ses traces.

Mme Baby veilla avec un soin scrupuleux à leur éducation et ne négligea rien pour les rendre dignes de la position qu'ils étaient appelés de droit à remplir dans le monde.

V

En 1796, Mme Baby quitta Détroit avec plusieurs de ses enfants pour aller résider à Québec. Son fils aîné, Jacques Duperon Baby, demeura à Détroit pour « gérer le commerce des terres, moulins et autres affaires, » ainsi qu'il est dit dans l'inventaire des biens. Mme Baby mourut à Québec, en 1813, à un âge avancé, laissant le souvenir de toutes les vertus qui font la femme forte.

Ses enfants obtinrent en général des positions avantageuses. Les filles s'unirent toutes à des Anglais. L'une épousa M. Caldwell, une autre, M. Allison,

beau-père de M. P. de Gaspé. Des deux autres, l'une fit alliance avec M. Rose-Lewin, et la dernière avec M. Bellingham, devenu lord Bellingham.

De leur côté, les fils, dit l'abbé Daniel [1], « se faisaient un nom à l'armée. Daniel, après s'être signalé en Espagne, sous Wellington, en qualité de lieutenant dans le vingt-quatrième régiment d'infanterie, acheva de se couvrir de gloire au siége de Badajoz. Plus heureux que les deux de Salaberry, ses compatriotes, qui y trouvèrent la mort, il en revint sain et sauf, et parvint quelque temps après au grade de lieutenant général. Il termina sa carrière à Londres. Antoine, ayant pris du service, passa aux Indes, où sa bravoure lui mérita le grade de major dans son régiment. Ayant alors épousé une jeune personne d'origine française, il quitta le service et vint se fixer à Tours, où on le voyait encore en 1860. Louis suivit également ses frères aux Indes. C'est là qu'il fut promu au grade de capitaine dans le vingt-quatrième régiment d'infanterie. Il en remplissait les fonctions, lorsqu'il trouva la mort en combattant à la tête de ses troupes. Pierre, un autre de leurs frères, embrassa la carrière médicale. Comme il possédait de rares talents, on l'envoya à Edimbourg, en Ecosse, suivre les cours de médecine en cette ville. De retour dans son pays, le jeune docteur se fixa dans le Haut-Canada, où il s'allia à une famille d'origine écossaise. »

Dans son ouvrage : *The Conspiracy of Pontiac*, Parkman signale un autre de ses fils, François Baby, qui lui a fourni plusieurs renseignements précieux pour son histoire du siége de Détroit, et qui habitait Windsor, Ontario, tout près de l'emplacement

[1] *Histoire des Grandes Familles du Canada.*

de la maison paternelle. François Baby était colonel dans la milice haut-canadienne. Lorsque les Américains, commandés par le général Hull, s'emparèrent de Détroit, le douze juillet 1812, ils traversèrent la rivière et allèrent camper sur sa ferme. Le général Hull prit possession de sa magnifique maison de brique, alors en voie de construction, dont il fit son quartier-général. On peut voir une gravure représentant ce bel édifice dans l'ouvrage de Benson J. Lensing : *The Pictorial Field Book of the War of* 1812.

Mais le plus remarquable des enfants de Baby fut l'aîné, Jacques Duperon. Né en 1762, à Détroit, il fit ses études au petit séminaire de Québec avec un succès peu ordinaire. En 1783, son digne père lui fit faire un voyage en Europe pour compléter son éducation. Il sut tirer amplement profit de cette promenade dans le vieux monde.

Lors de la création de la province du Haut-Canada, il s'était déjà assez concilié les faveurs de l'opinion publique pour être nommé conseiller exécutif et législatif. Il occupa durant le reste de sa vie cette importante charge à laquelle il fit honneur par ses talents distingués et son intégrité.

Il prit part à la défense du pays dans la guerre de 1812, comme commandant des milices de l'ouest du Haut-Canada. La population de cette province conserva toujours un souvenir vivace des services signalés qu'il lui rendit à cette époque critique de son histoire. Le gouvernement l'en récompensa en le nommant aux fonctions d'inspecteur général qu'il a remplies pendant dix-sept ans, à la satisfaction de tout le pays.

Lorsqu'il mourut, le dix-neuf février 1833, à l'âge

de soixante-onze ans, des regrets universels se firent entendre dans tout le Haut-Canada. Le Dr Strachan, évêque anglican, homme remarquable qui avait été son ami intime, crut devoir retracer son éloge dans une étude biographique, où il sut faire ressortir pleinement ses belles qualités et ses services publics.

Jacques Baby laissa plusieurs enfants ; l'une de ses filles, Mlle Eliza Anne Baby, épousa l'honorable Charles E. Casgrain, père de l'abbé H.-R. Casgrain, l'une de nos meilleures plumes canadiennes.

JOSEPH RAINVILLE[1]

I

Joseph Rainville est d'origine métisse. Son père était un Français bien connu, et sa mère une Siouse ou Dakota, alliée aux principaux guerriers de la bande des Kaposia. Il naquit en pleine solitude, un peu plus bas que Saint-Paul, vers 1779, durant la guerre de la Révolution américaine.

Le vaste territoire qui comprend aujourd'hui le nord de l'Illinois, le Wisconsin, l'Iowa et le Minnesota, n'était pas alors habité par plus de six familles de blancs. Aussi Rainville grandit en véritable enfant du désert, et ses habitudes s'assimilèrent bientôt à celles des indigènes.

[1] Les historiens américains écrivent *Renville*.

Comme cela arrivait souvent, sa mère déserta son mari, et alla demeurer avec un Sioux, sans qu'aucun Sauvage se formalisât de cette nouvelle alliance. Car, si le mariage se brisait difficilement chez quelques nations, le lien conjugal se dissolvait, chez d'autres, suivant le caprice de l'homme ou de la femme. Souvent un Sauvage avait dans sa cabane deux ou trois femmes, qui vivaient ensemble avec plus ou moins d'harmonie. Les Sioux étaient polygames, et, une femme ne s'obtenait pas parmi cette peuplade, en lui faisant la cour, mais en l'achetant ; un cheval, quatre ou cinq fusils, ou six à huit couvertures, en étaient d'ordinaire le prix.

Le père de Rainville, frappé de son intelligence précoce, l'amena de bonne heure au Canada. Il confia son éducation à un prêtre canadien, doué d'une grande bienveillance, qui lui fit connaître la religion catholique. Il était encore jeune lorsqu'il revint dans l'ancienne solitude des Sioux, où, peu de temps après, il eut à pleurer la mort de son père bien-aimé.

Le traiteur Robert Dickson—dont il a été maintes fois question—demeurait à cette époque dans le territoire du Minnesota. Sachant que Rainville était solidement constitué, et habitué à franchir de grandes distances, il l'employa comme coureur de bois. Ce dernier parcourut ainsi toute la région solitaire du Minnesota et du Missouri, et se fit favorablement connaître de toutes les tribus sauvages, disséminées dans ce vaste rayon. Il avait l'avantage de savoir leurs dialectes divers, et sa mémoire était meublée de leurs belles légendes, où l'originalité le dispute à la richesse des images. Ayant épousé une Siouse, les Indiens le comptaient comme un des

leurs. Son mariage avait été célébré à la Prairie-du-Chien, par un prêtre catholique.

En 1797, Rainville passa l'hiver avec Jacques Porlier, près de Sauk-Rapids. Quelques années plus tard, il servit de trucheman, ainsi que Pierre Rousseau, au lieutenant américain, Zébulon Montgomery Pike, dans son expédition, qui avait pour objet principal d'explorer les sources du Mississipi.

Cet intrépide officier fut tellement satisfait de ses services qu'il le recommanda à la charge d'interprète des Etats-Unis. Dans une lettre au général Wilkinson, datée de Mendota, le neuf septembre 1808, il disait : «Je vous recommande pour ce poste un M. Joseph Rainville, qui a agi comme interprète pour les Sioux, le printemps dernier, aux Illinois, et qui m'a servi gratuitement en cette qualité dans toutes mes entrevues avec cette tribu. C'est un homme respecté par les Sauvages, et que je crois honnête.»

II

Lors de la guerre de 1812, le colonel Dickson reçut ordre du gouvernement canadien d'armer les tribus du Nord-Ouest contre les Américains. Il crut ne pouvoir mieux faire que de confier le commandement des Sioux à Rainville, qui, plus que tout autre, exerçait sur eux une utile influence. Ce dernier obtint le grade et la solde de capitaine dans l'armée anglaise, et il marcha sur la frontière des Etats-Unis à la tête des Ouaboucha, des Kaposia, et d'autres bandes de la tribu des Sioux. Il prit part, entre autres engagements, au siége du fort Meiss, en 1813.

Rainville fit preuve, non-seulement de bravoure,

mais encore de beaucoup d'humanité. Les Sioux ne sont pas faciles à contrôler, et ils sont inclins à la cruauté comme bien peu d'autres tribus. Grâce à son ascendant, Rainville les empêcha presque toujours de se livrer à des actes de barbarie, comme ceux dont se rendirent coupables, par exemple, les Outaouais, les Sauteux, les Potouatomis et les Miamis.

Un jour que Rainville était en conférence avec Ouaboucha et le célèbre chef, Petit Corbeau, un Kaposia vint leur demander de se rendre en toute hâte au milieu des tribus réunies, car elles étaient sur le point de manger un Américain. En arrivant au lieu désigné, ils furent surpris de voir que les Ouinébagons s'étaient emparés d'un captif américain, et, qu'après l'avoir fait rôtir et séparé en autant de parties qu'il y avait de nations, ils invitaient le plus brave guerrier de chaque tribu à s'avancer et à manger un morceau du cœur et de la tête.

Rainville et les autres capitaines s'indignèrent à la vue d'une pareille atrocité, digne des cannibales de la Nouvelle-Zélande. Le colonel Dickson ayant demandé au Ouinébagon, auteur de ce crime odieux, qui l'avait poussé à préparer ce festin de chair humaine, il répondit qu'il agissait encore mieux que les Américains, qui brûlaient les maisons des Sauvages, ravissaient leurs femmes et leurs enfants, puis les égorgeaient. Ce Ouinébagon reçut ordre de quitter le camp.

Ce fait réduit à leur juste valeur les assertions de certains historiens, qui prétendent qu'on ne saurait citer contre les Sauvages un seul cas d'anthropophagie. Il n'est pas, du reste, exceptionnel, et on en

voit des exemples assez nombreux dans les relations des premiers missionnaires de ce pays.

III

Après la guerre, Rainville vint résider au Canada, recevant la demi-solde de capitaine anglais. Il entra ensuite au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, dont les postes s'étendaient jusque sur les rivières Mississipi et Minnesota. Il passa l'hiver avec sa famille au milieu des Sioux, et, dans l'été, il visita les postes de la Compagnie, à l'embouchure de la rivière Rouge.

En 1819, les Etats-Unis commencèrent la construction d'un fort au confluent de la rivière Minnesota et du Mississipi. Depuis cette date, Rainville eut des rapports plus étroits avec les Américains. Comme quelques-uns des postes de la Compagnie de la baie d'Hudson étaient situés dans les limites des Etats-Unis, et que des difficultés s'élevaient au sein de cette puissante association, il fonda, en 1822, avec Jean-Baptiste Faribault et quelques trappeurs écossais, une autre société commerciale: « La Compagnie Columbia de fourrures (*Columbia fur Company*). » Rainville devint l'âme de la nouvelle organisation. Il dut, en même temps, renoncer à sa demi-solde de capitaine anglais, parce qu'il n'habitait plus le territoire britannique.

Lorsque le major Stephens Long se rendit au fort Snelling, l'année suivante, il fit connaissance avec Rainville, et l'employa comme interprète et guide de l'importante expédition, qui avait pour but d'explorer la rivière Minnesota et la rivière Rouge du Nord. L'historien de cette expédition, le profes-

seur W. H. Keating, minéralogiste remarquable, a écrit un fort intéressant ouvrage [1] sur les Sioux, et il reconnaît qu'il doit à Rainville la plupart de ses renseignements.

Cette expédition, formée sous les auspices du gouvernement américain, partit du fort Saint-Pierre le sept juillet 1823. Elle se composait du major Long, d'un astronome, d'un minéralogiste, d'un médecin, d'un zoologiste, d'un artiste, de Rainville, interprète des Sioux, d'un jeune Canadien, interprète des Algonquins, de vingt-huit aides, d'un officier et de M. Snelling.

M. J. C. Beltrami, italien réfugié aux Etats-Unis, accompagna aussi l'expédition. Il mentionne Rainville en termes très-élogieux dans son intéressant récit de ce voyage [2].

IV

La Compagnie Columbia de fourrures obtint en peu de temps beaucoup de succès. Jalouse de ses progrès, la Compagnie américaine des pelletéries réussit à acheter ses propriétés, puis retint les services de ses coureurs de bois. A la suite de cet arrangement, Rainville alla continuer la traite au Lac-qui-Parle [3], où il passa le reste de ses jours.

[1] *Narrative of an Expedition to the Sources of Saint Peter's River, in* 1823.

[2] Voir *Pilgrimage and Discovery of Mississippi*, vol. II, p.-p. 304, 310, 314, 322, 329, 330, 331, 332 et 333.

[3] Traiteurs canadiens brevetés parmi les Sioux en 1826 :—

J. Rainville, Lac-qui-Parle.
François Grandin, Traverse-des-Sioux.
Louis Provençal, " " "

Après avoir vécu plus d'un demi-siècle au milieu des Sioux, sur lesquels il exerçait un contrôle absolu, il n'est pas surprenant qu'à un âge avancé il ait fait preuve d'un esprit de domination. Sachant que la tribu à laquelle il appartenait était insoucieuse du lendemain, et ne s'occupait nullement de son existence future, il usa de son influence pour lui enseigner la culture. Il sema le premier du blé sur les plateaux du haut Mississipi, et il fut aussi le premier à s'adonner à l'élevage du bétail en grand : ses moutons et autres animaux erraient par centaines dans les prairies du Lac-qui-Parle.

Tant que le Minnesota existera, on se souviendra de la bienveillante hospitalité qu'il exerçait envers les voyageurs. En toutes circonstances, il se montra l'ami du Sauvage, du Canadien et du missionnaire. Aussi, les Sauvages ne manquaïent pas de lui rendre mille honneurs. Les voyageurs se plaisaient à causer avec lui, car sa conversation était toujours instructive, et il leur communiquait des faits vraiment pleins d'intérêt. Son poste obtint du renom parmi les explorateurs, qui aimaient à venir se reposer sous son toit de leurs pénibles courses.

Son fils fut choisi comme interprète de Jean N. Nicolet, astronome français de renom, qui, après avoir perdu tout ce qu'il possédait en de malheureuses spéculations, se rendit aux Etats-Unis, et alla explorer les sources du Mississipi, au mois de juillet

En 1833-34 :—
Alexis Bailly, Mendota.
Louis Provençal, Traverse-des-Sioux.
J.-B. Faribault, Petits Rapides du Minnesota.
Joseph Rainville, Lac-qui-Parle.
J. Rainville, jr., Little Rock.
Louis Dufault, Lac Rouge,

1836. En 1837, le gouvernement américain le chargea d'une nouvelle mission, celle d'aller examiner le territoire du Minnesota, en compagnie de M. John C. Frémont, que ses voyages au-delà des Montagnes Rocheuses devaient plus tard illustrer.

Dans un rapport au Congrès, Nicolet rendit le tribut suivant d'éloges à Rainville et à sa famille : « Je dois faire observer que la maison de la famille Rainville, depuis un bon nombre d'années, a été la seule retraite que les voyageurs ont pu trouver entre Saint-Pierre et les postes anglais, distance de sept cents milles. L'hospitalité prodiguée par cette respectable famille, la grande influence qu'elle exerce sur les Sauvages de ce pays, pour le maintien de la paix et la protection des voyageurs. devraient recevoir, outre le témoignage de notre gratitude, quelque marque spéciale de reconnaissance de la part des Etats-Unis et de la Compagnie de la baie d'Hudson. »

V

Featherstonaugh, géologue anglais, passa quelques jours au Lac-qui-Parle, au commencement du mois d'octobre 1835. Il se plaint d'avoir été reçu assez froidement par Rainville, qui soupçonnait en lui et ses compagnons des trafiquants de pelleteries. Mais son hôte lui témoigna plus de cordialité lorsqu'il l'eût complétement rassuré sur la nature de son expédition, dont le but était, avant tout, scientifique.

Ce voyageur nous représente Rainville comme ayant une figure brune, des traits fortement accentués, une épaisse chevelure noire, et une taille moy-

enne : ses manières avaient une tournure passablement française. Sa femme était fort bienveillante. Elle avait un fils âgé de vingt-six ans, deux filles et un domestique. Elle mettait tout le soin possible à apprêter le menu du jour, qui était d'ordinaire fort modeste : de la viande d'ours, des pommes de terre, du sucre d'érable et du thé.

Durant son séjour au Lac-qui-Parle, Featherstonaugh assista à plusieurs danses de Sauvages, entre autres à la grande danse des braves, qui eut lieu en son honneur. Ceux qui y prirent part étaient presque nus. Ils étaient bariolés de couleurs grossières, ou bien noircis de charbon. Quelques-uns portaient des plumes d'aigle dans leurs cheveux. Leur aspect était aussi étrange que grotesque.

La danse fut extrêmement animée et bruyante. Le directeur, beau-frère de Rainville, était revêtu, pour l'occasion, d'un vieil uniforme anglais. Suivant l'usage antique et solennel, chaque guerrier relata ses exploits, énuméra les chevelures qu'il avait scalpées, exalta la gloire de ses aïeux, et ces récits, accompagnés de gestes fort expressifs et d'une véritable pantomime, causaient des transports indescriptibles.

Un Canadien, commis de Rainville, raconta que son maître entretenait une compagnie de cinquante Sauvages, d'une force et d'une bravoure reconnues, dans une cabane faite de peaux. Il les appelait ses braves. Il leur confiait ses expéditions les plus difficiles, les dépêchant parfois à des postes éloignés.

Rainville était d'un caractère fort mobile suivant Featherstonaugh. Ses intimes le croyaient favorable aux Anglais, quoiqu'il professât beaucoup de dévouement pour le gouvernement américain,

ce qui ne l'empêcha pas d'être mis sous la surveillance de la garnison au fort Snelling. Les Sauteux, qui avaient massacré son frère quelque temps auparavant, lui étaient particulièrement hostiles. Comme il avait beaucoup d'ennemis, cette bande de guerriers, toujours armés jusqu'aux dents, lui servait d'escorte personnelle.

Un Dr Williamson était établi dans la bourgade avec sa femme et un Américain du nom de Huggins. Il cumulait les fonctions de missionnaire méthodiste et de médecin. Son apostolat n'était guère fructueux. Huggins, un fanatique, attribuait cet insuccès à Rainville, qui « prétendant être un papiste, n'avait pas plus de religion qu'un paquet de peaux de rats musqués. »

Avant d'habiter une modeste maison à environ un mille du village, le Dr Williamson occupa une partie de la résidence de Rainville. Or, les exercices religieux qu'il présidait étaient sans cesse troublés par les cris et les éclats de rire des « braves » qui demeuraient tout près. Lorsque l'ascétique Huggins commençait à psalmodier, les Sauvages faisaient un brouhaha qui couvrait sa voix, et quoiqu'il haussât le ton, il était souvent obligé de se taire, de guerre lasse. L'irritable Américain pestait alors contre les Peaux-Rouges, qui, selon lui, n'étaient autres que les Philistins de l'Ecriture Sainte.

VI

Rainville fut souvent employé comme interprète par les missionnaires, et il a traduit dans le dialecte sioux des extraits considérables de l'Ancien Testament, des catéchismes et d'autres livres religieux qui

ont été publiés. Un correspondant du *Missionary Herald*, de Boston, parlait en termes élogieux de son talent tout particulier pour la traduction : « M. Rainville était un homme remarquable, et doué d'une grande énergie. Son esprit d'observation et sa mémoire, comme son talent de rendre en termes expressifs des discours simples, était extraordinaire. Bien qu'il pût lire un peu durant les dernières années, il prenait rarement un livre dans ses mains, préférant traduire sur simple audition. J'ai eu souvent l'occasion de remarquer qu'après avoir entendu un long verset des Saintes-Ecritures, il le traduisait immédiatement du français en sioux, deux langues profondément différentes. Il avait aussi un talent particulier pour saisir la pensée d'un orateur même lorsque certaines de ses expressions n'avaient pas d'équivalent dans le langage de ceux auxquels il s'adressait. Il avait toutes les véritables qualités d'un interprète, et on admettait en général qu'il n'avait pas d'égal. »

La grande ambition de Rainville, dit Wm H. Keating, semble avoir été d'acquérir de l'ascendant sur les Sauvages. Il savait qu'il ne pouvait atteindre ce résultat que par beaucoup d'audace et de persévérance. Nous tenons de la meilleure autorité qu'il n'a jamais abandonné aucune de ses prétentions, et qu'il a toujours su accomplir ce qu'il avait entrepris. Quels que soient les reproches qu'on puisse lui adresser, nous n'avons jamais connu un interprète aussi fidèle, aussi intelligent, et aussi véridique [1].

Rainville mourut au mois de mars 1846, après quelques jours de maladie, laissant plusieurs enfants,

[1] *Narrative of an Expedition to the Sources of Saint Peter's River, in 1823.*

dont quelques-uns vivent encore. Les citoyens du Minnesota, reconnaissants, ont donné son nom à l'un des comtés de l'Etat, et l'historien Neill dit qu'il fut jusqu'en 1836 probablement l'homme le plus impor tant du pays.

Quoique bien des années se soient écoulées depuis la mort de Rainville, écrit le docteur Williamson [1], à qui nous devons la plupart de nos renseignements, son souvenir est encore vivace dans l'esprit des anciens colons. Si les habitants du Kentucky—dit cet écrivain—se plaisent à rappeler la mémoire de Daniel Boone, le premier pionnier de l'Etat, que ceux du Minnesota n'oublient pas Joseph Rainville, le *bois-brûlé !*

[1] Voir *History of Minnesota from the French Explorations to the present time*, by Edward Duffield Neill, p. 479.

Cet article est une traduction de la Biographie de Rainville par E D Neill. See: "A sketch of Joseph Rainville. Min. Hist. Collect. pag. 196-204. vol 1

LOUIS PROVENÇAL

L'un des premiers pionniers du Minnesota. Dépourvu d'instruction, mais doué d'un grand sens, d'une intelligence plus qu'ordinaire; aimant la vie des bois, l'indépendance de cette vie sans frein; épris des aventures; familier avec les mœurs, les superstitions et les dialectes sauvages comme les habitants de la forêt eux-mêmes: tels sont en quelques mots les traits caractéristiques de Louis Provençal.

Il demeurait à la Traverse-des-Sioux, où il faisait la traite dès le commencement du siècle. Avec l'esprit ingénieux qui le caractérisait, il tenait ses comptes au moyen d'hiéroglyphes, pour chaque article de marchandise; et lorsqu'il recevait des pelleteries des Sauvages, il traçait ingénieusement la forme de

20

l'animal sur la peau dont elle était la dépouille. Il avait aussi un mode original d'indiquer les noms des Sauvages, ses débiteurs, sur son livre de compte, et personne autre que lui ne pouvait en pénétrer le secret. Il possédait tellement bien la signification particulière de chacun de ces signes ou figures, que ses comptes n'étaient jamais en défaut. C'est là le premier mérite d'un système de comptabilité quelconque.

La chronique n'est pas prodigue de renseignements sur Provençal; elle nous raconte pourtant l'un des actes de courage qui lui étaient habituels. Etant menacé un jour par les Indiens du pillage de ses marchandises, il prit aussitôt un tisson ardent, et le tenant à quelques pouces d'un baril de poudre, il leur signifia sa détermination de sauter avec eux s'il leur arrivait de se saisir d'un seul objet. Cette menace eut l'effet voulu, et les Sauvages, qui savaient que Provençal ne reculerait devant aucune extrémité pour se défendre, s'éloignèrent en toute hâte, de peur qu'il ne fît éclater son « tonnerre. »

Une autre fois, Provençal prit part à une aventure, qui eut un moins bon résultat. En compagnie d'un de ses employés, il était à la recherche d'un camp indien, où on lui disait qu'il y avait une grande quantité de pelleteries. Or, après une longue course à travers la forêt, ils aperçurent un troupeau de buffles dans une prairie avoisinante, et, ne soupçonnant pas la présence des Sauvages, ils firent feu sur une vache qu'ils tuèrent. La détonation des fusils mit tous les animaux en fuite, et en un instant Provençal et son compagnon furent assaillis par des Peaux-Rouges, qui les terrassèrent et leur infligèrent de violents coups d'arc. Il paraît que la bande de

Sauvages qu'ils cherchaient était sur le point de cerner les buffles, épiant l'instant le plus favorable pour les attaquer simultanément, lorsque la malencontreuse arrivée des blancs détruisit toutes leurs combinaisons. Furieux, ils se vengèrent de leurs coups de fusil inopportuns par cette fustigation.

Provençal put obtenir les peaux qu'il désirait avoir, mais il avoua plus tard qu'il n'aurait pas voulu être ainsi malmené pour toutes les robes de buffles des prairies.

Après de longues années consacrées à la traite, et semées d'aventures de tout genre, Provençal termina ses jours, à Mendota, en 1855. Son fils, qui faisait aussi le commerce des fourrures, à Côteau-de-Prairie, a été victime de la barbarie des Sioux, qui l'ont cruellement assassiné.



J.-B. FARIBAULT

JEAN-BAPTISTE FARIBAULT

I

Barthélemy Faribault naquit à Paris, en 1713, et vint s'établir au pays vers le milieu du dix-huitième siècle. Il avait un poste important dans l'armée française, et il sut le remplir, à la satisfaction de ses chefs, jusqu'à la fin de la malheureuse guerre, qui devait décider des destinées de la France en Amérique.

Lorsque la paix fut signée entre les deux grandes nations, qui, depuis longtemps, se disputaient la prééminence, Faribault alla se fixer à Berthier, l'une de nos plus anciennes paroisses bas-canadiennes, pour y exercer la profession de notaire. En peu de temps

il sut gagner le respect et la confiance de la population de cet endroit, où il termina une vie pleine de mérite, à un âge avancé.

De son mariage étaient nés dix enfants, dont quatre seulement vécurent jusqu'à l'âge mûr. L'aîné, Barthélemy, embrassa la profession d'avocat, qu'il exerça pendant cinquante-cinq ans. Non-seulement il sut mériter l'estime de ses concitoyens, mais il s'est acquis des titres à la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Canada, par ses importants travaux bibliographiques [1].

Jean-Baptiste Faribault, l'un des plus jeunes membres de la famille, naquit, en 1774, à Berthier. Il eut l'avantage de recevoir une assez bonne éducation, et il quitta l'école, à l'âge de seize ans, pour accepter une place de commis chez un marchand du nom de Thurseau, à Québec. Après deux ans de service, il fut employé par MM. McNides et Cie, importateurs.

Quoique traité avec beaucoup d'égards par ses patrons, le jeune Faribault n'envisageait pas sans effroi la perspective de passer la meilleure partie de sa vie derrière un comptoir. A cet esprit ardent il fallait un horizon moins uniforme, un théâtre plus vaste, plus fécond en émotions. La vie de marin avec tous ses dangers s'offrit à lui pendant quelque temps avec un irrésistible attrait, et, sans la résistance de ses parents, il serait allé braver les fureurs de l'Océan.

Indécis plus que jamais sur le parti à prendre, un incident eût décidé Faribault à embrasser la carrière des armes, s'il eût pu vaincre l'opposition de sa famille. Le duc de Kent, père de la reine Victoria, était alors

[1] Il est l'auteur d'un ouvrage très-précieux, sous le titre modeste : *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, et particulièrement sur celle du Canada, avec notes bibliographiques et littéraires.*

au Canada avec le régiment des fusiliers royaux qu'il commandait. Son régiment séjournait à Québec, et les jours de parade étaient autant de spectacles vivement recherchés par la population. La tenue imposante du prince, les brillants uniformes de son état-major, la précision des mouvements des soldats, émerveillèrent Faribault, au point qu'il en fit une représentation en carton découpé, qui fut fort admirée. Faribault n'avait jamais pris de leçons de dessin, mais les quelques croquis qu'il lui prenait parfois fantaisie de tracer, révélaient du talent et du goût. Les officiers du régiment ayant communiqué son esquisse au prince, celui-ci en fut tellement satisfait, qu'il fit mander le jeune artiste, auquel il offrit une commission d'officier dans son régiment.

Faribault aurait accepté avec empressement l'offre inespérée d'entrer dans l'armée, sous de pareils auspices, mais sa famille s'opposa énergiquement à son départ. Ce n'est pas sans peines qu'il renonça à la brillante perspective que la proposition du prince lui faisait entrevoir. Aussi, lorsque dans sa vieillesse, il rappelait cet incident de ses jeunes années, il ne manquait jamais d'ajouter que le respect seul pour ses parents l'avait empêché d'embrasser l'état militaire.

Le prince ayant permis à Faribault de désigner l'un de ses amis pour remplir le poste qu'il lui offrait, il le pria, si l'on en croit le mémoire [1] de notre héros, de conférer cette faveur au jeune Salaberry, pour lequel il avait une vive affection. Ce dernier, qui

[1] Faribault a laissé des notes autobiographiques qui ont été publiées par son ami le général H. H. Sibley, de Saint-Paul, dans le dernier volume des *Minnesota Historical Society's Collections*. Nous sommes redevable au général Sibley de beaucoup de renseignements sur nos compatriotes de l'Ouest : il connut intimement, entre autres, Rolette, Faribault et Vital Guérin.

brûlait de prendre du service, se garda bien de refuser une pareille chance et il justifia surabondamment le choix de Faribault en gagnant d'emblée tous les grades auxquels peut aspirer un soldat canadien dans l'armée anglaise, et en se signalant par maints exploits—dignes préludes de la victoire de Chateauguay qui allait l'immortaliser.

Nous devons faire remarquer, à ce sujet, que le mémoire de Faribault est seul à prétendre que c'est à notre héros que M. de Salaberry est redevable de la protection du duc de Kent. Sans l'autorité de son témoignage, il ne serait guère facile d'ajouter foi à cette assertion ; car le duc de Kent se lia d'amitié avec la famille Salaberry presque immédiatement après son arrivée à Québec, au mois d'août 1791, et fut un habitué du manoir seigneurial qu'elle occupait à Beauport [1].

Salaberry ne reçut sa commission d'officier qu'au commencement de l'année 1794, à une époque où le prince faisait des démarches actives pour récompenser dignement le seigneur de Beauport, M. Louis Ignace de Salaberry, des services précieux qu'il avait rendus à la cause anglaise dans la dernière guerre. Aussi, est-il plus que douteux que le héros de Chateauguay doive à l'incident raconté plus haut, d'avoir obtenu la haute protection du duc de Kent qui, dans ses lettres à M. de Salaberry,

[1] Le duc de Kent était lié d'amitié non-seulement avec M. de Salaberry, mais encore avec plusieurs Canadiens et prêtres de distinction, entre autres M. Renault, curé de Beauport, et le P. Berrey, le dernier supérieur des Récollets au Canada. Il se montra en toute occasion l'ami et le protecteur des Canadiens-Français. On peut en juger par l'extrait suivant de *Lambert's Travels in Canada* : "Son Altesse Royale, durant son séjour au Canada, a montré beaucoup d'attention aux habitants en particulier aux Canadiens-Français; *aux enfants desquels il a donné des commissions*; sa politesse et son affabilité lui ont valu l'estime de la population."

parle toujours dans les termes les plus affectueux de « son jeune protégé. »

Le mémoire de Faribault dit encore que Salaberry était commis à l'époque où il fut l'objet des faveurs du prince. Il est permis d'en douter, car Salaberry n'avait que seize ans lorsqu'il fut nommé officier, et il avait servi les deux années précédentes comme volontaire dans le 44me régiment.

II

Deux ans plus tard, la Compagnie du Nord-Ouest ayant annoncé qu'elle avait besoin de trois ou quatre jeunes gens actifs pour faire la traite avec les Sauvages, Faribault s'empressa d'offrir ses services, qui furent acceptés. Ses parents le supplièrent vainement de ne pas quitter le toit paternel. Fasciné par la perspective des aventures que lui promettaient ses courses dans les bois, il resta cette fois insensible à leurs remontrances.

Faribault quitta Montréal, au mois de juin 1796, en compagnie de trois autres jeunes Canadiens, et de deux agents de la Compagnie du Nord-Ouest, pour se rendre à Michillimakinac, lieu de leur destination. Ce trajet dura quinze jours et ne se fit pas sans beaucoup de peines et de difficultés. Il fallait aux hardis voyageurs non-seulement ramer presque tout le jour, mais faire encore plusieurs portages le long des nombreux rapides qui accidentent la route, c'est-à-dire transporter sur leurs épaules leur canot, leur bagage et leurs provisions.

A son arrivée à Michillimakinac, Faribault fut chargé d'aller fonder un poste de traite à Kankaki, qui a vu naître depuis une jolie petite ville moitié fran-

çaise et moitié américaine. Ce poste était situé sur le territoire des Etats-Unis, Faribault, accompagné d'un guide Potouatomi, dut se rendre à Port-Vincent, sur la rivière Ouabache, où demeurait le surintendant des Sauvages, le gouverneur Harrison, pour obtenir un permis de traite. Pendant six jours il chevaucha à travers la prairie sans pouvoir échanger une seule parole avec son guide, dont le langage lui était absolument étranger.

Le gouverneur Harrison le reçut avec tous les égards possibles, lui donna l'hospitalité pendant trois jours, et accueillit favorablement sa demande. Après avoir été comblé de politesses, Faribault prit congé de son hôte. Il comptait rencontrer à l'embouchure de la rivière Saint-Joseph, quatre voyageurs canadiens, qui devaient passer l'hiver avec lui à Kankaki; mais il n'en trouva que trois, l'autre ayant péri malheureusement dans le voyage.

Après un examen attentif des lieux, Faribault alla fixer son poste de traite à l'embouchure de la rivière Kankaki. Ses marchandises ne tardèrent pas à arriver, et pendant que ses compagnons travaillaient à la construction de leurs quartiers d'hiver, il commença à trafiquer d'une manière active avec les Potouatomis.

Faribault fit un commerce lucratif avec ces Sauvages, et, le printemps suivant, il se rendit à Michillimakinac, pour remettre à l'agent de la Compagnie du Nord-Ouest, M. Gillespie, toutes les précieuses fourrures dont il avait fait l'acquisition. Ce dernier fut tellement satisfait de ses opérations qu'il lui confia un poste beaucoup plus important, celui de Bâton-Rouge, sur la rivière Des Moines, à deux cents milles environ de son embouchure. Les Sioux sur-

tout fréquentaient ce poste, et comme Faribault ne comprenait pas leur dialecte, bien différent de celui des Potouatomis, qu'il avait appris l'hiver précédent, il se fit accompagner d'un nommé Debord, qui connaissait parfaitement leur langage et leurs mœurs.

Faribault resta quatre ans au même poste dans une solitude presque complète. Malgré l'attachement que lui témoignaient les Sauvages en général, il courut plus d'un danger dans cette région lointaine, et faillit même être assassiné par un Métis. Cette région abondait en castors, en loutres, en daims, en ours, et autres animaux sauvages, et était surtout habitée par les Sioux, les Sacs, les Renards, les Ioouas et quelques autres tribus.

A cette époque, le salaire d'un commis était de deux cents piastres par an, celui d'un interprète de cent-cinquante, et les *voyageurs* touchaient cent piastres. La compagnie au service de laquelle ils étaient employés se chargeait de leur subsistance, qui laissait souvent fort à désirer ; dans ce cas, l'abondance du gibier suppléait à l'absence des aliments ordinaires. Les articles de la traite se composaient de couvertures, de vêtements, de coton, de tabac, d'objets d'orfèvrerie à bon marché et de verroterie, qui remplaçait au besoin le numéraire pour l'échange.

Traiteurs et *voyageurs* passaient l'hiver oisivement dans des huttes de troncs d'arbres ; au printemps ils allaient visiter différents camps de Sauvages, afin de faire l'acquisition des produits de leur chasse. Tout ce commerce se faisait au comptant.

Son engagement terminé, Faribault se proposait de revenir au Canada, vers lequel son souvenir s'était reporté bien de fois, au milieu de ses courses solitaires, lorsqu'il eut le chagrin d'apprendre la

mort soudaine de son père et de sa mère, survenue à quinze jours d'intervalle. Cette double et douloureuse perte brisant les liens qui le rattachaient le plus au pays natal, il se décida à continuer de servir dans la Compagnie du Nord-Ouest. On lui confia le poste de traite des Petits-Rapides, sur les bords de la rivière Saint-Pierre, à quarante milles de son embouchure, et il fit un commerce très-lucratif avec les Sioux du voisinage.

III

Dans l'hiver de 1804-05, Faribault se lia d'amitié avec un traiteur du nom de Campbell, qui demeurait à environ quinze milles des Petits-Rapides. Campbell trafiquait pour son propre compte, et avait à son service deux commis, dont l'un, du nom de Des Coteaux, avait épousé une Sauvagesse.

Cette fille des bois était loin d'être de mœurs irréprochables, et son mari lui ayant à maintes reprises vivement reproché son inconduite, elle conçut contre lui un vif ressentiment, qu'elle réussit à faire partager par son père. Celui-ci, une fois dominé par la passion de la vengeance, était capable de se porter aux dernières extrémités, et il profita du moment où DesCoteaux était sans défiance pour le massacrer froidement ainsi que l'autre commis.

Convaincu que ce Sauvage avait pu seul commettre une action aussi horrible, Campbell l'en accusa hautement. Cette dénonciation était un acte de courage, car vindicatif comme l'était ce barbare, Campbell courait risque, dans l'isolement où il se trouvait, de périr de la main même qui avait donné la mort à ses deux commis.

Peu de jours après, le Sauvage accompagné de ses proches, se dirigea, en effet, vers la demeure de Campbell pour se venger de son accusateur. Ce dernier, aidé de Faribault et de quelques autres amis, venus à sa rescousse, s'était préparé à repousser les assaillants avec son énergie ordinaire.

Les Sauvages entourèrent d'abord la maison de Campbell en jetant de grands cris, puis le chef de cette bande sanguinaire escalada le toit de l'habitation et commença à renverser les pierres de la cheminée. Mal lui en prit, car une balle que lui lança Campbell l'étendit raide mort ; un autre Sauvage fut blessé au nez, puis, tous, animés d'une crainte salutaire, décampèrent en toute hâte

Faribault et Campbell ne s'éloignèrent pas de la maison pendant plusieurs jours, de crainte d'être surpris et assassinés par les parents des victimes.

Quelque temps après, Faribault eut à déplorer la mort prématurée de son ami Campbell. Celui-ci ayant eu un différend très vif avec l'un des agents de la Compagnie du Nord-Ouest, du nom de Crawford, le frère de son adversaire épousa sa querelle et le provoqua à un duel.

Campbell était bon tireur, d'une taille herculéenne, tandis que son antagoniste, grêle, décrépit, ne semblait pas de force à se mesurer avec lui. Campbell accepta le défi, malgré les vives représentations de ses amis, et les deux adversaires, escortés de leurs témoins, se rendirent à Michillimakinac, et de là à une petite île, à l'embouchure de la rivière Sainte-Marie, près l'île Drummond, pour y vider leur querelle.

Cette lutte, qui semblait si inégale, trompa toutes les prévisions. Au premier coup de fusil, Campbell

tomba frappé mortellement, tandis que Crawford ne fut que légèrement blessé.

Les descendants des deux rivaux ne semblent pas avoir hérité de leurs haines, car le petit fils de Crawford, un nommé Lachapelle, de Wabasha (Minnesota), a épousé la petite-fille de Campbell.

Après trois années de séjour aux Petits-Rapides, Faribault, las de son isolement, épousa une Métisse, fille d'un M. Hanse, ci-devant surintendant des Sauvages. Il avait alors trente et un ans, et sa femme vingt-deux. Son mariage le fit renoncer à l'idée de retourner au pays natal, et le décida de se fixer définitivement au milieu des solitudes de l'Ouest.

IV

En 1805, Faribault forma des relations très-amicales avec le lieutenant Pike [1], chargé par les Etats-Unis de faire le choix de l'emplacement d'un fort, sur les bords de la rivière Saint-Pierre. Le lieutenant Pike explorait en même temps la partie supérieure du Mississipi, à la tête d'une petite bande de soldats, et il donna aux Sauvages de l'Ouest, par sa ferme attitude, une haute idée de la force des Etats-Unis. Il avait pour interprète un nommé Pierre Rousseau, qui lui rendit de grands services; un autre de ses aides s'appelait Alexandre Roy.

Des hostilités ayant éclaté, dans l'automne de 1808, entre les Sioux des Petits-Rapides et les Sauteux. Faribault crut devoir aller passer l'hiver suivant au

[1] Dans son journal de voyage, Pike mentionne Faribault, qu'il appelle avec erreur *Fénébault*. « Nous passâmes, dit-il, le campement de Fénébault, qui avait brisé sa pirogue et était venu camper sur le côté ouest de la rivière, à environ six milles en bas de Saint-Pierre. » — *Voyage to the Sources of Mississippi.*

milieu des Sioux Yankton, qui habitaient les bords de la rivière Des Moines. Bien des dangers l'attendaient en se rendant à ce poste, car la tribu des Ioouas l'arrêta au passage, dans le but de l'obliger à trafiquer au milieu d'elle. Faribault ne voulant pas se prêter à leur demande, les Ioouas menacèrent de le tuer, de s'emparer de ses marchandises, et ils lui auraient certainement fait un mauvais parti, sans l'apparition d'une bande considérable de Sioux Yanktons, qui l'escortèrent jusqu'au poste de la Compagnie. Il fit des affaires très-lucratives pendant l'hiver, et expédia le printemps suivant à Michillimakinac une quantité considérable de pelleteries.

Après dix années de service dans la Compagnie du Nord-Ouest, Faribault crut devoir mettre à profit son expérience et son influence sur les Sauvages pour faire la traite à son propre compte. Il alla se fixer dans ce but à la Prairie-du-Chien, poste important, fréquenté principalement par les Ouinébagons, les Renards et les Sioux de la bande Ouakpa Kouta. Durant plusieurs années il y fit un commerce important, qui lui donna des bénéfices considérables. Ce genre de vie offrait plus d'un danger, car Faribault fut sérieusement blessé un jour par un coup de couteau, que lui donna un Ouinébagon ivre, auquel il refusait de la boisson.

Outre la traite, Faribault échangeait des marchandises contre du plomb provenant des mines qu'exploitait son ami et compatriote, Julien Dubuque, là même où s'élève aujourd'hui la capitale de l'Iowa. Il faisait ensuite transporter ce minerai dans des barges à Saint-Louis, où il le vendait à gros profits. Le trajet de la Prairie-du-Chien à Saint-Louis prenait alors quinze jours, en moyenne.

V

Lorsque la guerre de 1812 éclata, les autorités anglaises firent de grands efforts pour engager les Sauvages de l'Ouest à prendre les armes contre les Américains. Comme les traiteurs canadiens avaient une influence considérable sur ces tribus, on leur offrit des commissions d'officiers pour stimuler leur dévouement à la cause britannique, et tous les acceptèrent, à l'exception de Jean-Baptiste Faribault et de Louis Provençal, qui avouèrent hautement leurs sympathies pour les Etats-Unis.

Le colonel McCall ayant été informé du refus de Faribault de servir sous le drapeau anglais, le fit arrêter et amener prisonnier à bord d'une canonnière, commandée par le capitaine Anderson, laquelle transportait à la Prairie-du-Chien un corps de troupes chargé d'en déloger la garnison américaine. On voulut forcer Faribault à prendre les rames à son tour, mais il répondit fermement qu'un gentilhomme comme lui ne devait pas condescendre à faire le service d'un simple matelot. Le capitaine Anderson ayant fait part au colonel McCall de cette fière réponse, ce dernier, au lieu de punir Faribault de son refus d'obéissance, admira son courage et sa fermeté, le reçut à bord de son propre bateau, et le traita avec tous les égards possibles.

Les soldats anglais, joints aux Canadiens et aux Sauvages, se préparèrent, dès leur arrivée à la Prairie-du-Chien, à attaquer la garnison américaine. A leur approche, les familles qui demeuraient en dehors du fort, abandonnèrent précipitamment leurs foyers,

et la femme de Faribault, accompagnée de ses enfants, partit en canot avec plusieurs de ses amies pour aller se réfugier à Ouinnona (« la fille aînée. ») Cette courageuse épouse, ignorait que son mari fût entre les mains de l'ennemi, qui allait s'emparer de la Prairie-du-Chien.

Le fort fut bombardé et se rendit après une résistance très-énergique, qui dura trois jours. La garnison américaine fut faite prisonnière, et deux cents soldats anglais la remplacèrent au fort. Après la capitulation, Faribault ayant été relaché sur parole, n'échappa aux mains de l'ennemi que pour mieux sentir combien son hostilité à la cause britannique devait lui être funeste.

Durant le siége, les Ouinébagons avaient détruit de fond en comble sa maison, enlevé ou tué ses bestiaux, et fait un pillage complet de ses marchandises, qui avaient une valeur de quinze mille piastres. Pour comble de malheur, les Sauvages s'étaient aussi emparés de tout le minerai de plomb qu'il avait laissé à Dubuque.

Quelques jours après ce funeste événement, il apprit que sa famille, dont le sort lui inspirait de sérieuses alarmes, s'était réfugiée à Ouinnona.

Cette perte ruinait Faribault. Elle lui enlevait en un jour le fruit de longues années d'un travail pénible. Toutefois, elle ne put abattre son indomptable courage, et il se remit à l'œuvre avec une nouvelle ardeur pour réparer les brèches faites à sa fortune.

La bande de Sioux, au milieu de laquelle sa femme avait trouvé un asile sûr, lui manifesta ses sympathies en lui apportant du gibier en abondance et une quantité considérable de pelleteries.

Lorsque la paix fut signée entre l'Angleterre et les

Etats-Unis, le commandant de la garnison anglaise à la Prairie-du-Chien mit le feu aux bâtiments du fort et transféra ses quartiers à Michillimackinac. Mais le fort fut rebâti le printemps suivant par un détachement de carabiniers américains, commandé par le colonel Chambers, qui y tint garnison.

Chaud admirateur des institutions américaines, Faribault se fit naturaliser citoyen des Etats-Unis, et prit une part très-active, quelque temps après, à l'organisation d'une compagnie de milice, dont il devint premier lieutenant.

VI

La Compagnie du Nord-Ouest n'ayant pu, après la guerre, obtenir la permission de continuer ses opérations sur le territoire américain, vendit toute sa propriété à la Compagnie américaine de pelleteries. Joseph Rolette fut nommé l'agent de cette association, et Faribault fit des arrangements avec lui pour s'approvisionner de tous les objets nécessaires à la traite.

Faribault continua son commerce avec succès durant trois autres années, à la Prairie-du-Chien, puis, cédant aux vives instances du colonel Leavenworth, il alla se fixer dans l'île de Pike, près de l'endroit où on a érigé le fort Snelling. Dans un récent voyage à la Prairie-du-Chien, le colonel Leavenworth avait été tellement frappé de l'étendue des connaissances de Faribault sur les tribus de l'Ouest et en particulier sur les Sioux, qu'il l'avait fortement sollicité de venir s'établir près du fort en question, lui promettant tout l'encouragement possible. Les Sauvages qui fréquentaient la Prairie-du-Chien, étant

bien moins nombreux que par le passé, Faribault accepta sans hésiter cette proposition, qu'il crut avantageuse sous tout rapport.

Faribault avait un goût prononcé pour la culture, et comme le sol de l'île de Pike était très-fertile, il commença sans retard une exploitation agricole. Sa famille, qu'il avait laissée à la Prairie-du-Chien, vint le rejoindre peu de temps après, et il récolta bientôt une quantité de légumes et de céréales suffisante pour sa subsistance. Bien plus, il fit venir de Saint-Louis, un grand nombre d'instruments aratoires, tant pour son propre usage que pour celui des Sauvages des alentours, auxquels il réussit à inculquer le goût de la culture, malgré leur répugnance traditionnelle pour tout travail manuel.

Tout l'Etat du Minnesota n'était à cette époque qu'un vaste désert, où la civilisation n'avait pas encore pénétré ; aussi Faribault a le premier défriché le sol à l'ouest du Mississipi et au nord de la rivière Des Moines.

En 1820, le colonel Leavenworth réunit les chefs et les principaux membres de la tribu des Sioux, et obtint d'eux la cession d'une étendue de terrain de neuf milles carrés, au confluent du Mississipi et de la rivière Minnesota. De plus, les Sauvages consentirent, dans le traité qui fut conclu à cet effet, à abandonner leurs droits sur l'île de Pike en faveur de la femme de Faribault et de ses descendants. Voici l'article qui fut inséré à ce sujet dans le traité : « Et nous réservons, octroyons et transférons par les présentes, à Pélagie Faribault, femme de Jean-Baptiste Faribault, et à ses héritiers pour toujours, la grande île située à l'embouchure de la rivière Saint-Pierre, qui contient environ trois cent-vingt acres......La

dite Pélagie Faribault est la fille de François Kinie par une femme de notre nation. »

Le droit de propriété de Faribault sur cette île lui ayant été plus tard disputé, ses procureurs, S. C. Stambough et Alexis Bailly [1] se basèrent sur cet article du traité de 1820 pour appuyer ses réclamations auprès du gouvernement américain.

Faribault fut bientôt victime de nouvelles épreuves. Au mois de juin 1822, le débordement du Mississipi fut tel, que le fleuve submergea l'île entière, dévastant et enlevant avec une force irrésistible tout ce qui s'opposait à sa marche envahissante.

Nullement déconcerté par ce nouveau désastre, Faribault alla s'établir sur un plateau de la rive

[1] Alexis Bailly s'est éteint, il y a quelques années, à Wabasha, Minnesota, à un âge très-avancé. D'origine franco-canadienne, il était né au Michigan. Il avait une certaine somme de connaissances légales, et il s'en servit, en bien des circonstances, pour faire rendre justice aux Canadiens du Minnesota, dont on eût voulu ignorer le droit de propriété sur des étendues de terre considérables.

Bailly était l'un des plus anciens pionniers du Minnesota. Il formait partie de la Compagnie des pelleteries de Michillimackinac, lorsque les Américains capturèrent le fort Saint-Joseph, dans le lac Huron, au mois de février 1814, et il fut fait prisonnier avec cinq de ses compagnons.

On voit par un article publié par le général Sibley dans les *Minnesota Historical Society's Collections*, qu'il se rendit, en 1821, à la rivière Rouge du Nord, en compagnie de François Labothe, et de deux aides. Bailly conduisait un troupeau de bestiaux, pour lesquels on donnait des prix élevés dans la colonie. Après avoir été poursuivi par différentes bandes de Sauvages qui enlevèrent d'un coup dix-sept chevaux, il réussit, enfin, à se rendre à destination sans éprouver d'autres pertes. Bailly vendit des vaches laitières cent et cent trente-huit piastres chacune, et les autres animaux en proportion.

En revenant du Nord, Bailly fit des arrangements avec la Compagnie américaine des pelleteries, qui lui confia la direction d'une région importante pour la traite sur les bords des rivières Minnesota, Cannon et Des Moines.

En 1849, il forma partie de la première législature du Minnesota comme représentant de Mendota au Conseil législatif, qui était composé de neuf membres. Il était alors âgé de cinquante ans. Guillaume Dugas, un autre compatriote, fut élu la même année par le Petit Canada pour la même chambre.

Mme Bailly tient aujourd'hui un grand hôtel à Wabasha, sous le nom de *Reverside House*.

opposée, qu'il pensait inaccessible aux plus fortes crues de la *grande rivière.* Cette fois encore le fleuve déjoua tous ses calculs. Quatre ans plus tard, la glace s'amassa tellement en amont du fort, que le Mississipi, contenu par cette digue formidable, s'éleva à une hauteur que, de mémoire d'homme, il n'a jamais atteint, emportant la maison de Faribault et ses dépendances, noyant ses bestiaux, et laissant partout des traces désastreuses de son passage. Averti heureusement à temps de cette crue menaçante par le colonel Snelling, qui lui envoya une barque pour faciliter sa fuite, Faribault put se sauver avec sa famille, et mettre en lieu sûr les riches pelleteries que contenait son magasin.

Ces deux inondations, d'une nature si extraordinaire, sont probablement les mêmes qui ravagèrent la région du Missouri, et qui sont mentionnées dans l'ouvrage du prince Maximilien de Wied-Neuwied sur l'Amérique du Nord. « De grandes inondations, dit-il, sont rares. Depuis l'arrivée de Charbonneau [1] au fort Clarke, c'est-à-dire depuis trente-sept ans, il n'y en a eu que deux, mais celles-là furent très-graves. Pendant la première et la plus forte de ces inondations, dont Charbonneau ne se rappelait pas

[1] Toussaint Charbonneau était un vieil interprète canadien qui demeurait depuis l'an 1796, au milieu des Meunitarris ou Gros-Ventres, tribu du Missouri. Il accompagna plusieurs expéditions célèbres, entre autres celle du major Long aux Montagnes-Rocheuses, et fut longtemps au service de la Compagnie américaine des pelleteries. Le prince Maximilien de Wied-Neuwied le mentionne très-favorablement dans son récit de *Voyage dans l'Intérieur de l'Amérique du Nord,* et dit qu'il lui est redevable de beaucoup de renseignements précieux sur les mœurs des différentes tribus sauvages qu'il a décrites. Il paraît que Charbonneau était connu dans la tribu des Mandans—que les Canadiens appelaient Mandals—sous cinq noms différents: Le Chef du petit village, l'Homme qui possède beaucoup de citrouilles, le Grand Cheval venu de loin, l'Ours de la forêt, et un cinquième qui n'est pas très-noble, ce qui arrive souvent chez les Indiens.

la date, l'eau s'éleva à plus de quarante pieds au-dessus de son niveau ordinaire ; on ne voyait plus que les cimes des plus grands peupliers ; la glace couvrit la terre pendant un grand mois, jusqu'à ce que la chaleur du soleil la fit fondre.

« La seconde inondation eut lieu le six avril 1826. Au point du jour l'eau s'éleva si rapidement et si haut, que Charbonneau fut obligé de se sauver avec quelques effets sur un hangar à maïs, dans le village du milieu des Meunitarris, à deux milles du Missouri, et il y resta pendant trois jours, sans feu, exposé à un vent froid du nord et à des giboulées de neige. L'eau s'éleva à vingt-cinq pieds au-dessus de son niveau moyen. Les habitants de quinze tentes des Dacotas furent tous noyés au-dessous de l'île Sèche, près de la Grande Rivière, plus bas que les villages des Ariccaras.

« A la pointe de la forêt, près de l'embouchure de la rivière Chayenne, demeurait un certain Pascal Séré, qui trafiquait avec les Dacotas. L'eau s'élevant avec rapidité, il se réfugia, avec ses marchandises, sur le toit de sa maison ; mais la maison fut enlevée par le courant, et entraînée à une assez grande distance, jusqu'à un endroit où la glace avait formé une digue naturelle ; la maison fut portée dans la forêt qui bordait la rive, et y fut déposée tout entière. [1] »

VII

Peu de temps après, Faribault transporta ses pénates à Mendota, où sa famille séjourna plusieurs

[1] *Voyage dans l'Intérieur de l'Amérique du Nord pendant les années* 1832, 1833 *et* 1834, vol. II, p. 345.

années. Il allait trafiquer chaque hiver à son ancien poste des Petits-Rapides.

Les Sioux, avec lesquels il était surtout en contact, sont l'une des tribus les plus féroces de l'Ouest, et, malgré leur amitié en général pour Faribault, il courut en plus d'une occasion les plus grands dangers au milieu d'eux.

Une fois entre autres, en 1836, il reçut une très grave blessure d'un Sioux, auquel il n'avait pu donner un certain objet qu'il demandait avec instance. Sans proférer une seule parole, le Sauvage irrité lui plongea son couteau dans le dos, un peu au-dessous de l'épaule. Il aurait expié sur-le-champ son crime, sans l'intervention de ses compagnons, qui empêchèrent à temps Olivier, l'un des fils de Faribault, âgé seulement de quatorze ans, de lui loger une balle dans la tête. Cette blessure était très sérieuse, le couteau ayant atteint les poumons. Grâce à la vigueur de sa constitution, Faribault triompha pourtant de ce rude coup, dont il souffrit toujours plus ou moins par la suite.

En apprenant ce pénible accident, la femme de Faribault, n'écoutant que son dévouement, se mit immédiatement en marche par une nuit profonde, accompagné d'un Sauvage, pour aller prodiguer ses soins à son mari blessé, et elle franchit d'un trait les trente-cinq milles qui séparent Mendota des Petits-Rapides.

Si Faribault eût à souffrir des procédés inhumains de quelques Sauvages, il n'en fut pas moins entouré de la confiance et du respect de la plupart des tribus, éparses çà et là depuis le Mississipi jusqu'au Missouri, et de là jusqu'à la rivière Rouge du Nord.

On a vu ce qu'il a fait pour leur inspirer le goût

de la culture ; eh bien, il travailla à leur régénération morale et religieuse avec encore plus d'ardeur. Il ne perdait aucune occasion de leur prêcher le bon exemple, de leur faire voir le vide de leurs superstitions, et de les ramener à des sentiments plus chrétiens. Si quelque Sauvage avait des torts à son égard, il ne recourait pas aux représailles ; il essayait plutôt de le convaincre de son erreur par une douce persuasion qui manquait rarement son but. Ainsi, si quelqu'un a mérité le titre de pionnier évangélisateur, c'est bien lui.

Il est facile, après cela, de se rendre compte de l'influence qu'exerça Faribault sur ces terribles enfants des prairies pendant plus de soixante ans. Sa voix faisait autorité dans leurs conseils, ou dans leurs conférences avec les représentants des autorités américaines. Bien des fois les Sauvages lui soumirent leurs différends les plus graves, certains que ses jugements seraient inspirés par la plus stricte impartialité. Ils lui avaient donné le nom de *Queue de Castor*—« Chapolisnitoy. »

Il est consolant, assurément, de comparer la conduite de Faribault à celle de tant d'autres traiteurs, qui, bien loin de moraliser les Sauvages, ne leur ont appris que les vices de la prétendue civilisation qu'ils leur apportaient.

VIII

Faribault passa plus de quarante ans au milieu des déserts de l'Ouest sans recevoir de secours religieux. Ce fut là la plus grande privation du courageux pionnier, qui conserva toujours l'esprit de foi qu'il avait puisé au pays natal.





ALEX. FARIBAULT

Aussi, serait-il difficile de peindre la joie qu'il ressentit lorsqu'en 1817, il rencontra par hasard un prêtre égaré dans ces solitudes, qui bénit son mariage et suppléa au baptême de ses enfants.

Le premier missionnaire qu'il salua ensuite après de longues années, fut l'abbé Galtier, en 1840. Faribault trouva ce prêtre mourant au milieu des soldats du fort Snelling ; il l'amena à sa maison, lui prodigua les soins les plus empressés, et lui donna pendant quatre ans la plus généreuse hospitalité. Bien plus, il fit construire à ses frais une petite chapelle pour les Canadiens et les Sauvages, la première où se soit fait entendre la prière catholique dans tout l'Etat du Minnesota.

L'abbé Ravoux, vicaire général de Saint-Paul, arriva de France, en 1843, pour évangéliser les Sioux et remplacer l'abbé Galtier, qui alla raviver la foi des Canadiens établis à Saint-Paul. Il reçut également l'hospitalité chez Faribault, jusqu'à ce qu'il apprît le dialecte sioux. Faribault donna, en un mot, en toutes occasions, des témoignages non équivoques de son attachement à la religion catholique et de son respect pour ses ministres.

Ce bon missionnaire, qui a fait tant de bien parmi nos compatriotes de Saint-Paul, nous écrivait, il y a quelques années, au sujet de Faribault et de son fils aîné, Alexandre : « Il y a trente ans environ que j'ai connu Jean-Baptiste Faribault et Alexandre, son fils ; je les ai toujours considérés comme mes amis, et ils le méritaient. L'un et l'autre se sont constamment montrés amis généreux de la religion catholique et de ses ministres. Jean-Baptiste Faribault, qui est décédé depuis quelques années, était réellement un homme d'une piété exemplaire. »

Faribault avait perdu sa femme en 1847, et la mort l'enleva à son tour à l'affection de sa famille et de ses concitoyens, le vingt août 1860, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Depuis longtemps il se préparait à sa fin, et il quitta la vie sans regrets, plein de résignation, avec le calme d'une âme anxieuse de participer aux jouissances éternelles. Il vécut assez longtemps pour voir se réaliser ses rêves les plus chers, et assister au merveilleux développement d'un pays qu'il avait trouvé à l'état vierge.

Il fut inhumé le vingt-deux août au milieu d'un grands concours de parents et amis, et ses restes furent déposés dans le caveau de sa famille.

IX

Faribault avait eu plusieurs enfants de son mariage; mais trois seulement lui ont survécu: Alexandre, le fondateur et le principal propriétaire d'une ville qui porte son nom; Emilie, la femme du major Fowler, de Saint-Paul, Minnesota, ancien marchand et vétéran de la guerre du Mexique; David, qui cultive une magnifique terre sur les bords de la rivière Cheyenne, dans la réserve des Sioux.

Tous ont été instruits à grands frais, à une époque où l'éducation était fort négligée et l'apanage du petit nombre. Mais Faribault sentait bien que la civilisation allait en peu de temps envahir le Minnesota, et il voulait que ses enfants fussent au niveau du progrès qu'elle allait imprimer à ce pays.

Alexandre demeure encore à Faribault, et semble avoir hérité des principales qualités de son père. Pendant de longues années, il a fait la traite avec les Sauvages, ce qui lui a permis d'acquérir sur eux

beaucoup d'influence. Au mois d'avril 1850, le gouvernement le nomma l'un des commissaires chargés d'établir la paix entre les Sioux et les Sauteux. L'année suivante, il fut élu par le septième district du Minnesota pour le représenter dans la législature.

C'est avec raison que l'abbé Ravoux loue son attachement à la religion catholique, car il en a donné plus d'une preuve éclatante. Lorsque l'abbé George Keller entreprit, en 1855, de bâtir une église à Faribault, il donna seul la belle somme de trois mille piastres.

Il est aujourd'hui père de plusieurs enfants, et a atteint l'âge avancé de soixante-douze ans. Il est malheureusement menacé d'une cécité presque complète. Pour faire son éloge il nous suffira de dire qu'il a dignement marché sur les nobles traces de son père.

Nous ne saurions mieux terminer ce rapide aperçu de l'admirable vie du pionnier canadien du Minnesota, qu'en reproduisant quelques-unes des réflexions qu'elle a inspirées à deux écrivains d'origine différente : « Qu'on cherche en dehors de l'histoire chrétienne, » dit l'abbé Casgrain, « un plus beau caractère, une carrière mieux remplie, une existence plus digne de Dieu et des hommes. C'est le vrai type du pionnier chrétien dans toute sa mâle beauté, tel qu'il nous apparaît à toutes les époques de notre histoire. » Le général Sibley affirme de son côté, « que de tous les pionniers du Minnesota, il n'y en a pas un dont le nom mérite mieux d'être respecté et conservé que celui de Jean-Baptiste Faribault. »

Le Minnesota a voulu reconnaître ses services en donnant son nom à l'un des comtés de l'Etat.

JEAN-BAPTISTE LEFEBVRE

Il a été le premier habitant de la petite ville américaine Superior-City, sise à l'extrêmité du lac Supérieur. Né au Canada vers 1815, Jean-Baptiste Lefebvre se rendit de bonne heure dans l'Ouest comme employé de la Compagnie du Nord-Ouest, dont les comptoirs étaient alors si nombreux et si importants.

Après plusieurs années d'une vie aventureuse, Lefebvre fit la traite à son propre compte, puis alla s'établir, en 1853, à Superior-City, en compagnie de trois Canadiens : Basile Saint-Denis, François Roy et Jean-Baptiste Saint-Jean.

Cette ville n'existait pas alors de nom, mais, l'année suivante, elle voyait accourir des milliers de

spéculateurs, et d'aventuriers, qui ne songeaient rien moins qu'à détrôner Chicago. Ils s'imaginaient qu'elle était appelée à devenir l'entrepôt des produits du Nord-Ouest, le port le plus fréquenté de tous les lacs. Ils n'avaient pas songé que la Cité du Supérieur n'avait pas encore derrière elle de campagnes cultivées, ni même une voie ferrée. Aussi elle est passée la pauvre ville, comme passent les choses trop vite conçues [1].

Lefebvre était l'un des plus intrépides marcheurs connus, et souvent, lorsqu'il s'agissait de porter des messages importants, on recourait à la vitesse de ses jambes. La diligence était inconnue alors, et le sifflet de la locomotive n'avait pas encore fait retentir les échos du lac Supérieur.

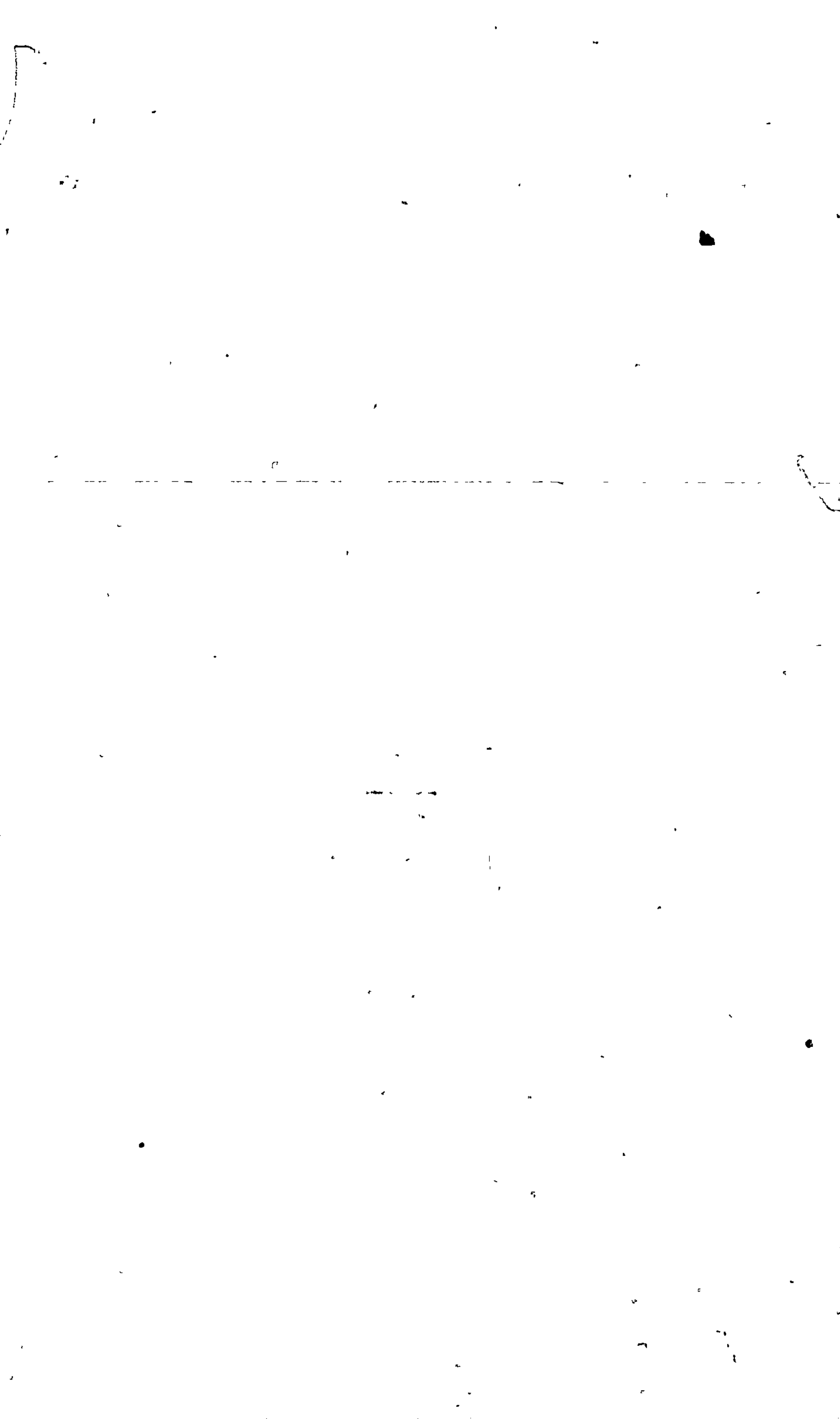
Les touristes ou les explorateurs ne pouvaient choisir de guide plus entendu pour les conduire à travers les bois ou sur les grandes nappes d'eau qui baignent cette contrée. Plus d'un milord qui s'aventura dans ses solitudes pour faire la chasse au buffle et au chevreuil, eut à se féliciter de l'avoir pour compagnon. D'une intrépidité à toute épreuve, d'une rare adresse comme tireur, sachant faire oublier les fatigues de la journée par ses joyeuses chansons et ses récits émouvants, Lefebvre était bien l'un des guides les plus accomplis que l'on pût trouver.

L'historien Schoolcraft a voyagé longtemps avec lui en visitant les tribus sauvages disséminées dans le Nord-Ouest, et ils ont franchi ensemble des centaines de milles sur les bords du lac Supérieur. Lefebvre fut quelquefois réduit, dans ces excursions, pour ne pas mourir de faim, à manger de l'herbe et

[1] Le *Monde Américain*, par L. Simonin, p. 207.

des racines pendant des jours entiers. Une fois même tous ses compagnons périrent sous les flèches des Sauvages, et il n'échappa à leurs coups qu'en restant caché deux jours dans un marais.

Lefebvre s'éteignit doucement à Superior-City, dans l'automne de 1871, entouré de l'estime et du respect de tous ses concitoyens.



JEAN-BAPTISTE PERRAULT

Jean-Baptiste Perrault appartenait à une famille canadienne fort respectable et estimée. Son père jouissait d'une bonne éducation, et il fut employé du temps des Français, aux forges du Saint-Maurice, puis comme inspecteur aux Trois-Rivières, lorsque le pays devint une colonie anglaise. Plus tard, il fit un commerce avantageux à la Rivière-du-Loup, où il passa le reste de ses jours.

Jean-Baptiste Perrault reçut une fort bonne instruction au petit séminaire de Québec. Ses études terminées, il partit, en 1783, pour aller faire la traite aux Illinois, pour le compte de M. Marchesseau, négociant important de l'époque. Il avait pour compagnons de voyage plusieurs Canadiens : Sacharité, de Québec, Saint-Germain, Robert et Dupuis, de

Maskinongé, Antoine et François Beauchemin, Ménard, L. Lavallée, de Sorel et Yamaska.

Les voyageurs remontèrent le cours de l'Outaouais dans des canots chargés de marchandises, et arrivèrent à Michillimakinac, le vingt-huit juin. De là, ils se mirent en route pour les Illinois, faisant de courts séjours à la Baie-Verte et à la Prairie-du-Chien. Les Espagnols étaient alors les maîtres de Saint-Louis. Or, pour ne pas éveiller leurs soupçons, ils passèrent près de ce poste à la faveur des ténèbres, car l'importation des marchandises anglaises dans la Louisiane était strictement défendue.

L'expédition atteignit Cahokia le onze août. Ce village appartenait alors aux Anglais. M. Marchesseau vendit tous ses articles pour la traite à M. Chouteau, de Saint-Louis. Plusieurs autres Canadiens faisaient à cette époque le trafic à Cahokia: James Grant, Meyers, Tabeau et Guillon. Le commerce ne fut pas très-actif dans l'hiver de 1783, mais les marchands de l'endroit surent passer le temps d'une façon fort agréable, la danse étant leur amusement favori dans les longues soirées de la saison.

Au mois d'avril, M. Marchesseau put régler toutes ses affaires à Cahokia, et ses compagnons retournèrent à Michillimakinac, par différentes routes.

En 1784, M. Alexander Kay arriva de Montréal pour aller faire la traite dans l'intérieur, et Perrault l'accompagna en qualité de commis. Kay était un homme d'humeur acariâtre, avec lequel il était fort difficile de vivre en bonne intelligence. Altier, présomptueux, ne doutant de rien, il ne prenait conseil de personne. Si l'on ajoute à cela qu'il était adonné à l'intempérance, on voit qu'il n'était guère fait

pour mener à bonne fin une entreprise de ce genre.

Une fois arrivé à Fond-du-Lac, M. Kay s'aventura dans les bois sans avoir les provisions nécessaires à son expédition, qui se composait de dix-sept personnes. Le gibier n'abonda pas, contrairement à l'attente de M. Kay, et bientôt la disette se fit sentir parmi ses hommes. Bon nombre même n'eurent pour tout moyen de subsistance, pendant plusieurs jours, que des racines de plantes aquatiques qu'ils faisaient bouillir, et qu'ils allaient chercher au fond d'un petit lac ou sous la neige qui recouvrait un marais.

M. Kay se rendit sur les bords de la rivière au Pin pour trafiquer avec les indigènes, laissant Perrault en arrière avec une partie du bagage. Ce dernier le rejoignit au mois de janvier suivant, puis il vint passer le reste de l'hiver au portage de la Savane, en attendant l'ouverture de la navigation. Aidé d'un nommé Lauzon, il tailla dans la forêt le bois nécessaire pour se construire une hutte. Mais il eut bientôt épuisé ses vivres, et, sans l'arrivée de quelques chasseurs sauvages, il serait mort de faim.

Le chef de l'expédition sut se faire détester de tous les Indiens avec lesquels il eut des rapports. Comme il leur donnait de l'eau-de-vie de temps à autre, il s'en suivait alors de terribles mêlées, où le sang coulait presque toujours. Dans l'une de ces bacchanales il faillit perdre la vie. Une Sauvagesse l'ayant frappé d'un coup de couteau, il tomba baigné dans son sang, en s'écriant : « Je suis tué ». Grâce aux soins empressés que lui donna le Petit-Mort, sauvage expert en médecine, il put survivre un an à la blessure fatale qu'il reçut en cette circonstance.

Au mois de juin, les traiteurs se dirigèrent sur

Michillimakinac, précedés de M. Kay, qui se rendait en toute diligence dans l'île, afin de pouvoir se mettre sous les soins d'un médecin. Ils furent rejoints en route par J. Réaume et J. Piquet, qui avaient fait la traite durant l'hiver, le premier sur les bords du lac Rouge, et le second sur le lac Patchatechamban. Epuisés de fatigues et de privations, ils arrivèrent à Michillimakinac, le vingt-quatre juillet. M. Kay partit pour Montréal et alla mourir des suites de sa blessure, au lac des Deux-Montagnes, le vingt-huit août 1785.

Perrault continua le commerce des pelleteries pendant soixante longues années dans le Nord-Ouest. Il avait épousé la fille d'un chef influent, qui demeurait à l'embouchure du Mississipi.

Le célèbre historien des Sauvages, M. Henry H. Schoolcraft, rencontra Perrault au Saut-Sainte-Marie, vers 1828, et il en parle dans des termes fort élogieux. C'était, dit-il, un homme bien instruit, d'une grande urbanité, d'un jugement solide, d'une mémoire très-heureuse, ingénieux dans la mécanique.

Perrault passa tout un hiver à la résidence de Schoolcraft, afin de lui enseigner le français, qu'il parlait fort correctement. A la demande de cet historien, il écrivit quelques-uns de ses souvenirs de voyage, que Schoolcraft traduisit vingt-cinq ans plus tard sous le titre: *Indian Life in the North-West in 1783*, et qu'il inséra dans son grand travail sur les tribus sauvages des Etats-Unis [1].

Perrault est mort au Saut-Sainte-Marie, le douze novembre 1844, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

[1] Voir *History, Condition and Prospects of the Indian Tribes of the United States*, vol. III, p. p. 353 et 359.

JEAN-MARIE DUCHARME

I

La jolie petite ville de Lachine, située sur le bord du Saint-Laurent, à quelques milles de Montréal, n'avait pas à la fin du dernier siècle, l'importance qu'elle a prise depuis quelques années. Elle n'était alors ni le foyer d'un mouvement d'affaires considérable, ni le siége de plusieurs maisons d'éducation, ni le lieu de retraite favori d'un grand nombre de familles dans la belle saison. Une modeste chapelle, quelques rares habitations, au milieu desquelles se dessinait la magnifique résidence du gouverneur de la Compagnie de la baie d'Hudson,—roi absolu, à cette époque, d'un vaste domaine et de milliers de

sujets,—tenaient lieu de la belle église, du superbe couvent, des établissements industriels, et des jolies maisons, coquettement échelonnées le long du fleuve, qui donnent aujourd'hui à cette villette un si agréable aspect.

En ces temps primitifs la plupart des habitants du lieu étaient de ces hardis *voyageurs*, qui, à périodes fixes, quittaient Lachine, afin d'aller échanger, pour le compte de la Compagnie de la baie d'Hudson, des marchandises contre les riches produits de chasse des pays d'en haut. Après plusieurs années de courses aventureuses, les uns se fixaient définitivement dans le désert, et les autres revenaient passer le soir de leur vie au lieu même où s'était écoulée leur jeunesse.

De tous ces intrépides *voyageurs* ou traiteurs, il en est peu qui soient plus dignes de mention que les Ducharme, dont les exploits sont restés, à juste titre, légendaires.

Le premier et le plus remarquable, Jean-Marie Ducharme,—sur la vie duquel nous ne possédons malheureusement que des renseignements incomplets,—demeurait à Lachine lorsque les Américains envahirent le Canada en 1775-1776. On fit auprès de lui des instances très-vives pour l'engager à s'enrôler dans les milices canadiennes, qui se formaient pour repousser les Bostonnais; mais, à l'exemple d'un grand nombre de Canadiens, il préféra d'abord observer une stricte neutralité. Les autorités l'obligèrent finalement d'endosser l'habit militaire, et, une fois au feu, il en prit bravement son parti. A la fin de la campagne, Ducharme fut convaincu d'avoir vendu des vivres aux troupes américaines, puis condamné à un an de prison.

II

Son emprisonnement terminé, Ducharme s'occupa activement de la traite des pelleteries, qui avait pour lui beaucoup d'attrait. Au lieu de se mettre au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, il acheta à Montréal une quantité considérable de marchandises, qu'il alla troquer à Michillimackinac et dans d'autres comptoirs importants. Chaque année vit s'agrandir le cercle de ses opérations, et, en peu de temps, il eut des relations avec la plupart des tribus sauvages, dispersées depuis le lac Supérieur jusqu'à la chute Saint-Antoine, dans le Minnesota. Ses manières engageantes, sa valeur éprouvée, l'étendue de son commerce, lui valurent promptement l'affection et le respect de ces peuplades.

A cette époque, toute la Louisiane, comme toute la région baignée par le Missouri, était sous la dépendance de l'Espagne, et les traiteurs étrangers n'y étaient admis que sur la présentation d'un permis, qu'il n'était pas toujours facile d'obtenir. Ducharme savait avec quel œil jaloux les autorités espagnoles à Saint-Louis surveillaient leur domaine, mais il crut, qu'à force de vigilance, il pourrait trafiquer sans éveiller leur attention.

Espérant réaliser des profits considérables, il se munit d'une grande quantité d'articles pour la traite, engagea un certain nombre d'hommes pour l'accompagner, et descendit le Missouri avec plusieurs canots pesamment chargés. Contre son attente, les autorités de Saint-Louis eurent vent de son entreprise, et dépêchèrent à sa rencontre une bande de soldats armés, avec ordre de s'emparer des hommes et des

marchandises. Les soldats surprirent l'expédition, un soir qu'elle bivouaquait sur les bords du Missouri. A leur vue, tous les compagnons de Ducharme prirent la fuite, à l'exception d'un jeune Canadien et d'un Sauvage, qui firent feu sur les assaillants. La résistance étant impossible, Ducharme s'échappa à son tour, avec les deux seuls compagnons qui ne l'avaient pas abandonné, laissant entre les mains des ravisseurs une cargaison valant quatre à cinq mille piastres.

Ducharme fut très-sensible à la perte relativement énorme qu'il venait d'éprouver. Dans l'espérance que ses représentations auraient un certain effet, il se rendit auprès des autorités espagnoles à Saint-Louis, pour solliciter quelque indemnité. Bien loin de l'écouter favorablement, le gouverneur ordonna qu'on le conduisît en prison, où il resta un an. Pour comble de malheur, les traiteurs espagnols, jaloux de son influence sur les Sauvages, représentèrent au gouverneur que non-seulement Ducharme nuisait à leur trafic, mais qu'il avait trop d'ascendant sur les tribus de l'Ouest. Ils intriguèrent si bien, qu'ils réussirent, par de fausses représentations, à le faire condamner à mort. On tenait peu compte, en ces temps-là, chez les Espagnols surtout, de la vie d'un homme, lorsqu'on croyait ce dernier capable de nuire aux intérêts des gouvernants, ou d'un certain nombre de personnes influentes.

Sans plus de formalités, Ducharme allait donc être exécuté. Instruit à temps heureusement du sort qu'on lui destinait, il parvint à prouver que, plus d'une fois, il avait arraché à la mort des Espagnols captifs chez les Sauvages, en donnant à leurs maîtres de fortes rançons ; cela lui valut la vie sauve, puis la liberté.

III

Une fois sorti de la prison, où il avait langui pendant onze longs mois, Ducharme ne fut plus dominé que par un sentiment, celui de la vengeance. Il résolut de laver dans le sang des Espagnols le cruel outrage qu'on lui avait infligé.

A son retour à Michillimakinac, il fit entendre le cri de guerre parmi les Sauvages qui lui étaient dévoués. Son appel trouva de l'écho depuis le lac Supérieur jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, et environ quinze cents guerriers vinrent prendre les armes sous ses ordres.

Familier avec leurs différents dialectes, il leur fit, en termes émus et passionnés, le récit de ses malheurs, et sût allumer dans leur cœur le feu de la vengeance qui l'animait contre les Espagnols. Surexcités par la véhémence de son langage, les Indiens demandèrent qu'on les menât contre l'ennemi, et choisirent pour leur chef le redoutable Match-é-koui, homme d'une taille imposante, d'une bravoure à toute épreuve, l'auteur probable du massacre de la garnison anglaise à Michillimakinac en 1763.

L'Angleterre et l'Espagne étant alors aux prises, le lieutenant-gouverneur Sinclair, de Michillimakinac, vit cette entreprise d'un bon œil, et la favorisa autant que possible. Grâce à son influence, quelques soldats réguliers et bon nombre de Canadiens vinrent grossir les rangs de la formidable expédition, que Ducharme avait réussi à organiser.

L'expédition suivit d'abord la rivière des Renards, descendit la rivière Ouisconsin, puis le Missouri. Aucun obstacle sérieux n'entrava sa marche, et

Ducharme prit ses mesures, à une certaine distance de Saint-Louis, pour donner l'assaut au fort, le vingt-six mai 1780.

Si l'on en croit Nicollet [1], la garnison de Saint-Louis ne se composait, à cette époque, que de cinquante à soixante hommes sous les ordres du capitaine Lebas, officier espagnol. Ce dernier avait commandé un fort, situé vers l'embouchure du Missouri, à Belle-Fontaine probablement, dans les trois premières années de l'occupation du pays par les Espagnols, et il avait été appelé ensuite à remplacer François Cruzat comme commandant de Saint-Louis.

La place n'avait pour tout moyen de défense qu'une tour de pierre près du village, sur le bord du Mississipi, et quelques palissades. Elle ne contenait pas plus de cent cinquante hommes, tandis que l'ennemi s'élevait, selon les uns, à neuf cents guerriers, et selon d'autres, à quinze cents.

En apprenant l'arrivée de ces farouches envahisseurs, les femmes et les enfants, incapables de prendre part à la défense, allèrent se réfugier dans la maison d'Auguste Chouteau. Ceux qui restèrent à l'intérieur des palissades, se préparèrent, de leur côté, à une courageuse résistance. Lebas occupa la tour de pierre avec ses soldats; mais comme elle menaça de crouler après la première décharge, il fit cesser le feu.

Les défenseurs du fort furent vivement attaqués par les Peaux Rouges, dont les terribles hurlements se faisaient entendre au loin. Le danger sembla décupler leurs forces, et, après une lutte courageuse, ils réussirent à repousser les assiégeants. Ceux-ci, pour se venger d'avoir été défaits par une poignée

[1] *History of Saint-Louis.*

d'hommes, massacrèrent la plupart des colons qui, occupés à la culture de leurs champs, n'avaient pu se réfugier à temps derrière les retranchements. Soixante environ périrent, et treize furent emmenés en captivité. Cette boucherie eût été bien plus terrible, si Ducharme n'avait mis fin aux atrocités dont les Sauvages se rendirent coupables.

On rapporte qu'une fois leur vengeance apaisée, Ducharme et ses compagnons, attendris par le nombre de cadavres qui jonchaient la plaine, par le sang qui avait coulé, pleurèrent amèrement sur la perte de tant de vies, et reprirent, tristes et silencieux, le chemin de leurs foyers.

Ce récit, que nous empruntons à Nicolet [1] et à Reynolds [2], n'est pas généralement conforme à la version de l'auteur de l'ouvrage : *The American West.* D'après cet écrivain, le lieutenant-gouverneur Sin clair, de Michillimakinac, aurait été le véritable instigaateur de cette expédition, composée de quatorze soldats et de quinze cents Sauvages ; Ducharme aurait fait connaître l'attaque projetée sur Saint-Louis, plusieurs jours auparavant, le vingt-six mai 1780, à un nommé Quesnel, que le gouverneur aurait fait mettre en prison pour avoir répandu cette nouvelle ; et les villageois, occupés à la culture des champs voisins, se seraient enfuis, à la vue des envahisseurs, au milieu d'une grêle de balles, qui atteignirent mortellement un certain nombre d'entre eux, alors qu'ils se sauvaient en criant *Aux armes ! Aux armes !* Les défenseurs de la place auraient repoussé les assaillants, par le feu de leurs canons, les tenant à distance ; et le gouverneur Lebas aurait joué un rôle plus que

[1] *History of Saint-Louis.*
[2] *The Pioneer History of Illinois.*

suspect, en faisant enclouer quelques-uns des canons durant l'engagement et en faisant cesser le feu trop vite, ce qui lui aurait valu son rappel immédiat.

Personne ne fut tué du côté des assaillants, ajoute l'auteur de *The American West.* Du moins, on ne trouva aucun cadavre. Evidemment, ils n'étaient pas venus pour faire le pillage, car ils n'avaient pas même essayé, dans leur retraite, d'emmener avec eux les chevaux et les bestiaux, qui erraient dans la prairie. Ils n'avaient pas attaqué non plus les postes environnants, où la résistance aurait été moindre et les chances de succès plus grandes. Leur seul objet était la destruction de Saint-Louis, et cela permet de croire que cette expédition s'est faite à l'instigation des Anglais, et que le gouverneur Lebas était leur complice. Ainsi, dit encore le même écrivain, s'est terminée une attaque qui, bien dirigée, aurait pu détruire la ville, encore à son berceau, et qui, vu le nombre de l'ennemi, et les dangers auxquels les assiégés ont été exposés, était bien de nature à laisser une pénible impression dans l'esprit de tous ceux qui en ont été témoins [1].

Reynolds n'est pas de cet avis. Cette campagne, suivant lui, fut la campagne de Ducharme, et non celle des Anglais. Ceux-ci la favorisèrent parce qu'ils étaient en guerre avec l'Espagne, mais ils n'y jouèrent qu'un rôle secondaire. Du reste, l'auteur de *The American West* avoue qu'il n'y avait que quatorze soldats anglais dans l'expédition.

Quoi qu'il en soit, la terrible vengeance de Ducharme a fait époque dans l'histoire de Saint-Louis, et l'année où eut lieu son expédition porte depuis le nom de « L'année du grand coup. »

1. *The American West*, p. 317.

IV

Deux ans plus tard, Ducharme fut condamné par le lieutenant-gouverneur Sinclair à payer une amende de quinze cents bottes de foin, parce qu'il était allé faire la traite dans l'intérieur sans permis. Un Canadien, Paul Lacroix, parti également sans licence de Michillimakinac, fut condamné à la même amende « au nom du roi, » mais il refusa de la payer. Il déclara que le roi demeurait de l'autre côté de l'Océan ; qu'il ne croyait pas qu'il eût besoin de foin, et qu'il était bien décidé, en conséquence, à ne pas payer l'amende. Le gouverneur Sinclair ne pouvant mettre sa condamnation à effet, dut se contenter de cette fin de non-recevoir.

Ducharme avait eu pour compagnons de ses courses aventureuses un frère du nom de Dominique, confondu avec lui par un historien de l'Illinois [1], et un cousin, Laurent Ducharme, [2] qui tous deux s'occupèrent activement de traite. Il retourna vers 1800 à Lachine, où il vécut du fruit de ses rudes labeurs. Les ravages du temps ne semblèrent pas ébranler sa robuste constitution ; car, dans ses dernières années, quoique sa chevelure fût aussi blanche que la neige, il était encore droit comme un chêne. Il eut la douleur d'être frappé d'une cécité presque complète quelque temps avant sa mort, qui eut lieu vers 1803. Il était âgé d'environ quatre-vingts ans.

Trois de ses fils allèrent aussi faire la traite dans l'Ouest : Joseph, Dominique et Paul. Lyman C.

[1] The *Pioneer History of Illinois*, by John Reynolds, p. 98.
[2] Voir l'appendice.

Draper, qui rendit visite à ce dernier à la Baie-Verte, Wisconsin, en 1857, dit qu'il était fixé dans cet Etat depuis à peu près soixante-trois ans, et qu'il était âgé d'environ quatre-vingt-sept ans. Dominique, agent des Sauvages au lac des Deux-Montagnes, se distingua dans la dernière guerre, en contribuant d'une manière active à la défaite des troupes du colonel Boersther, qui furent obligées de se rendre, le vingt-quatre juin 1813, après un engagement très-vif sur le bord du lac Ontario, près de Niagara. Bref, ces trois fils de Jean-Marie Ducharme surent se montrer dignes de leur brave et intrépide père.

NOTES ET PIECES JUSTIFICATIVES

I

LES PIONNIERS DU WISCONSIN.

Madame Bella French a publié, sous le titre de *History of Brown County, Wisconsin*, un ouvrage qui renferme beaucoup de renseignements sur les Canadiens qui furent les pionniers de cette partie du Wisconsin : Augustin et Charles de Langlade, Pierre Grignon et ses descendants, Charles Réaume, Jacques Porlier et autres. Pour qui concerne les Langlade, l'auteur est tombé dans quelques-unes des erreurs que nous avons signalées dans la biographie de Charles de Langlade.

Nous reproduisons en entier la pièce suivante qui a été communiquée à madame Bella French par une arrière-petite-fille de Langlade, madame Ursule M. Grignon :

« Ma grand'mère Langevin (veuve Grignon) et sa mère, madame Charles de Langlade, vécurent ensemble dans leur vieil âge. Ces bonnes dames étaient des mères pour presque tous les habitants de la Baie-Verte. Toujours les *voyageurs* étaient reçus avec bienveillance par elles, car il n'y avait pas d'hôtellerie à cette époque. Leur hospitalité était proverbiale, et les naturels les considéraient comme des reines. Madame Langevin étant invalide dût garder le lit pendant les trente années qui précédèrent sa mort ; mais elle n'en prit pas moins l'initiative de toutes les bonnes œuvres dans cet espace de temps. Pendant l'Avent, la population se réunissait d'ordinaire une fois la semaine pour chanter des hymnes et les louanges du

Seigneur. La première réunion se tenait toujours chez elle, et après le chant et la prière, un repas somptueux était servi. A Noël, chacun allait lui rendre ses hommages, et ses tables étaient toujours chargées des meilleurs comestibles. Quelqu'un était-il frappé de maladie, grand'maman était la première à le savoir, et elle envoyait ses serviteurs panis prendre soin du malade. Si un enterrement avait lieu, les restes du défunt étaient transportés dans sa maison, où l'on récitait des prières pour le repos de son âme. Lisant beaucoup, elle savait toujours trouver des mots de consolation pour les affligés. Mme de Langlade mourut en 1818, et, au mois de novembre 1823, s'éteignit ma grand'mère.

« Du mariage de Domitilde de Langlade et de Pierre Grignon sont issus neuf enfants, dont sept fils et deux filles. Pierre et Charles reçurent leur éducation au collége de Montréal, et revinrent, en 1795, à la Baie-Verte. Augustin, Louis, Baptiste, Domitilde et Marguerite se préparaient aussi à partir pour Montréal quand survint la mort de leur père, en novembre 1797. Les autres enfants ne purent recevoir l'instruction collégiale, à l'exception de Louis. Pierre, étant l'aîné, prit la direction des affaires de son père. En peu de temps il devint un personnage important; il fut nommé agent de plusieurs compagnies, etc. Il mourut en 1823. Son fils Robert se fixa à la Butte-des-Morts, mais Bernard resta à la Baie-Verte, où il a rempli plusieurs charges de confiance, telles que celles de greffier de la cour, de shérif, etc. Il épousa l'aînée des filles du juge Lawe, et eut de ce mariage cinq enfants, trois fils (dont un seul survit—le juge David Grignon, de la Baie-Verte) et deux filles. Augustin Grignon s'établit à Kaukauna et s'occupa de traite toute sa vie. Charles habitait Oshkosh; Baptiste, Paul et Amable firent aussi le commerce des pelleteries.

« Mon père, Louis Grignon fit d'abord la traite, en compagnie d'Augustin Grignon, en 1801. Dans la guerre de 1812, il obtint une commission de lieutenant; mais il fut constamment engagé depuis dans le trafic des fourrures. Mon père était un homme instruit, et il fit élever ses enfants avec tout le soin possible. Lui et le juge Lawe furent malicieusement vilipendés. Des hommes de leur position auraient pu épouser des femmes riches et intelligentes, mais ils avaient trop d'honneur et de sentiment religieux pour abandonner leurs femmes et leurs enfants, comme font plusieurs autres dans ce siècle de lumières. En ces temps-là, on savait apprécier la vertu. Les colons vivaient simplement et innocemment, payaient leurs dettes et avaient la banqueroute en horreur. »

Ce qui nous a intéressé particulièrement dans le livre de madame French, c'est une poésie de sa composition, qui ne couvre pas moins de treize pages, dans laquelle elle chante les gloires et les vertus de Charles de Langlade, le pionnier du Wisconsin. Ce poëme se termine par la stance suivante :

The relicts of the past are in decay;
Another people owns the land to-day;
And every where the word « progression » is engraved;
But still a name, most dear to memory:
De Langlade's is and ever more will be
A noble name by History's bright annals saved.

« Les reliques du passé disparaissent; un autre peuple possède le sol aujourd'hui; et partout est gravé le mot « progrès »; il reste cependant un nom bien cher à notre souvenir : de Langlade est et sera toujours un noble nom sauvé de l'oubli dans les pages brillantes de l'histoire. »

II

CONCESSION DE L'EMPLACEMENT DE LA VILLE DE DUBUQUE.

A tous ceux qui les présentes lettres verront : Salut, savoir : faisons que nous, Julien Dubuque, minéralogiste, résidant à la mine d'Espagne et actuellement en la ville de Saint-Louis des Illinois d'une part,

Et Auguste Chouteau, négociant domicilié en cette dite ville de Saint-Louis, d'autre part,

Sommes convenus et accordés de nôtre propre mouvement et volonté, en présence des témoins cy après nommés de ce qui suit, savoir :

Que moi, Julien Dubuque, par ces mêmes présentes, reconnais et confesse avoir ce aujourd'hui vendu, cédé, quitté dès maintenant et à toujours et promets de garantir de tous troubles, dettes, douaires, hypothèques, évictions, substitutions et autres empêchements quelconques, au sieur Auguste Chouteau, négociant susdit, à ce présent acceptant acquéreur pour lui ses hoirs et ayants-causes, savoir une terre contenant soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens de terre en superficie, à prendre au sud d'une concession obtenue par moi dit Dubuc, de M. le baron de Carondelet, ainsi qu'il est spécifié par le décret de ce dernier, daté à la Nouvelle-Orléans, le dix novembre mil sept cent quatre-vingt-seize, placé au bas de la requête par moi présentée au dit Sieur baron de Carondelet, et

dont la dite requête et décrets cy dessus mentionnés ont été enregistrés au régistre de Sieur Antoine Soulard, arpenteur du territoire de la Louisiane, la susdite concession contenant environ sept lieues de front au Mississipy sur trois de profondeur, à commencer depuis les côtes d'en haut de la petite rivière Maquanquitois, dans l'endroit où elle arrive au fleuve Mississipy jusqu'aux côtes Meyquabinongue, dans l'endroit où elle arrive également au dit fleuve Mississipy : les soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens de terre vendus par moi susdit Dubuc au dit Sieur Auguste Chouteau, seront limités et pris à commencer de la partie sud de ma dite concession à la côte Meyquabinongue, sur trois lieues de profondeur, et remontant le fleuve au nord, jusqu'au parfait complet des dits soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens, et comme un établissement par moi formé et que j'occupe aujourd'hui se trouverait englobé dans les dits soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens de terre cy-dessus mentionnés et vendus, je me réserve par ces mêmes présentes la juste quantité de quarante-deux arpens de front au Mississipy sur quatre-vingt-quatre de profondeur au dit endroit de mon susdit établissement ; or, comme cette même quantité de quarante-deux arpens de front sur quatre-vingt-quatre de profondeur se trouverait alors de moins pour compléter les dits soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens cy dessus par moi vendus au dit Sieur Auguste Chouteau, moi susdit Dubuc, je m'oblige par ces mêmes présentes de faire livrer les dits quarante-deux arpens sur quatre-vingt-quatre de profondeur dans un autre endroit de ma susdite concession, dont les dits quarante-deux arpens feront front au Mississipy, et les quatre-vingt-quatre arpens seront en profondeur.

Nous, susdits Dubuque et Chouteau, convenons et accordons de notre propre mouvement et volonté d'avoir chacun en particulier pleine et entière jouissance des dits soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens de terre cy dessus mentionnés tant pour les mines que pour la culture de la dite terre cy dessus vendue par moi, dit Dubuc, et acquise par moi susdit Chouteau, excepté néanmoins que moi, dit Dubuc, n'aura la dite jouissance que pendant ma vie durante, m'obligeant de ne vendre, transporter ni aliéner la dite jouissance à qui que ce soit sous peines de toute nullité au dit droit d'exploitation des mines et culture de la dite terre par moi cy dessus vendue, et en faveur de la dite jouissance d'exploitations des mines et culture à moi accordée par le dit Sieur Chouteau pour et pendant ma vie durante ; tous les travaux, fourneaux, bâtiments,

défrichements, etc., par moi faits sur la dite terre resteront au dit Sieur Chouteau après le dit terme cy dessus mentionné de ma vie durante, afin que le dit Chouteau ses hoirs et ayants-cause en entre en pleine et paisible possession, et en jouisse comme de chose à lui appartenant après mon décès.

Cette présente vente faite par moi Dubuc pour le prix et somme de dix mille huit cent quarante-huit piastres et soixante sols, que par ces présentes je reconnais avoir reçu comptant des mains du dit Sieur Auguste Chouteau, et dont par ces présentes je lui donne pleine et entière quittance et décharge, voulant en faveur du dit payement que le dit Sieur Chouteau entre en pleine et paisible possession du susdit terrain dès ce jourd'hui, et en jouisse lui ses hoirs et ayants-cause comme de chose à lui appartenante, me démetant et désaisistant de la susdite quantité de soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens de terre cy dessus mentionnés en faveur du susdit payement de la somme de dix mille huit cent quarante-huit piastres et soixante sols par moi reçus des mains du dit Sieur Chouteau, et sans que mes héritiers, exécuteurs ou administrateurs puissent en aucune manière rappeler de tout ce qui est cy dessus mentionné et stipulé. Car ainsi a été convenu et accordé, promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc.

Fait et passé en la ville de Saint-Louis des Illinois, le vingt octobre de mil huit cent quatre et la vingt-neuvième année de l'indépendance américaine.

En foi de quoi, nous susdits Dubuque et Chouteau, avons signé les présentes en présence des Sieurs Marie-Philippe Leduc, greffier, Bernard Pratte et Manuel-Gonzalez Moró, et aussi apposé notre sceau le jour et an que dessus; les mots *réciproquement et* de la vingt-trois et vingt-quatrième lignes rayés nuls.

« AUGUSTE CHOUTEAU,
« J. DUBUQUE. »

« M. P. LEDUC,
« MANL.-GONZ. MORO,
« BERNARD PRATTE. »

III

ACTE DE CESSION DE TERRES DES SAUVAGES.

M. William R. Smith, dans son ouvrage *The documentary history of Wisconsin*, a inséré un document fort curieux : c'est un acte de cession de terres, consenti par les Sauvages en faveur de Dominique Ducharme. Ce document, signé à la

mode indienne, indiqué les moyens que prenaient parfois les traiteurs canadiens pour acquérir les titres des terres des Sauvages. Connaissant la passion des enfants des bois pour l'eau-de-vie, ces traiteurs obtenaient souvent des concessions considérables de terres, moyennant quelques barils de rhum; mais ces concessions n'ont été reconnues ni par les autorités anglaises, ni par le gouvernement américain.

Quant aux terrains mentionnés dans le document ci-dessous, il ne paraît pas que Dominique Ducharme ait jamais fait valoir les droits qu'il croyait avoir acquis à leur possession. En 1821, son frère, Paul Ducharme, réclama des autorités américaines une étendue de six cent quarante arpents, qui se trouvait au Portage du Grand Kakalin, prétendant que le premier il avait occupé ces terrains et les avait mis en culture; mais n'ayant pu fournir une preuve satisfaisante, sa réclamation fut rejetée.

« En mil sept cent quatre-vingt-treize, furent présents Wabispine et le Tabac Noir, lesquels ont volontairement abandonné et cédé à Monsieur Dominique Ducharme, depuis le haut du portage de Cacalin jusqu'au bout de la Prairie d'en bas, sur quarante arpens de profondeur. Lesquels vendeurs se sont trouvés contens et satisfaits pour deux barils de Rum. En foi de quoi, ils ont fait leurs marques, le vieux Wabisipine étant aveugle, les Témoins ont fait sa marque pour lui.

Marque de Wabisipine
De l'attribut de l'Aigle.

« J. HARRISON,
« LAMBERT MACAULAY, } Témoins.

« Marque du tabac noir.

« Des Survenants ayant réclamé qu'ils avaient aussi droit dans le Portage, ont vendu aussi leurs prétentions, et garanti de tous troubles. Ont accepté pour leur part, cinq galons de Rum, lesquels se sont trouvés contents et satisfaits.

« En foi de quoi ont fait leur marque.

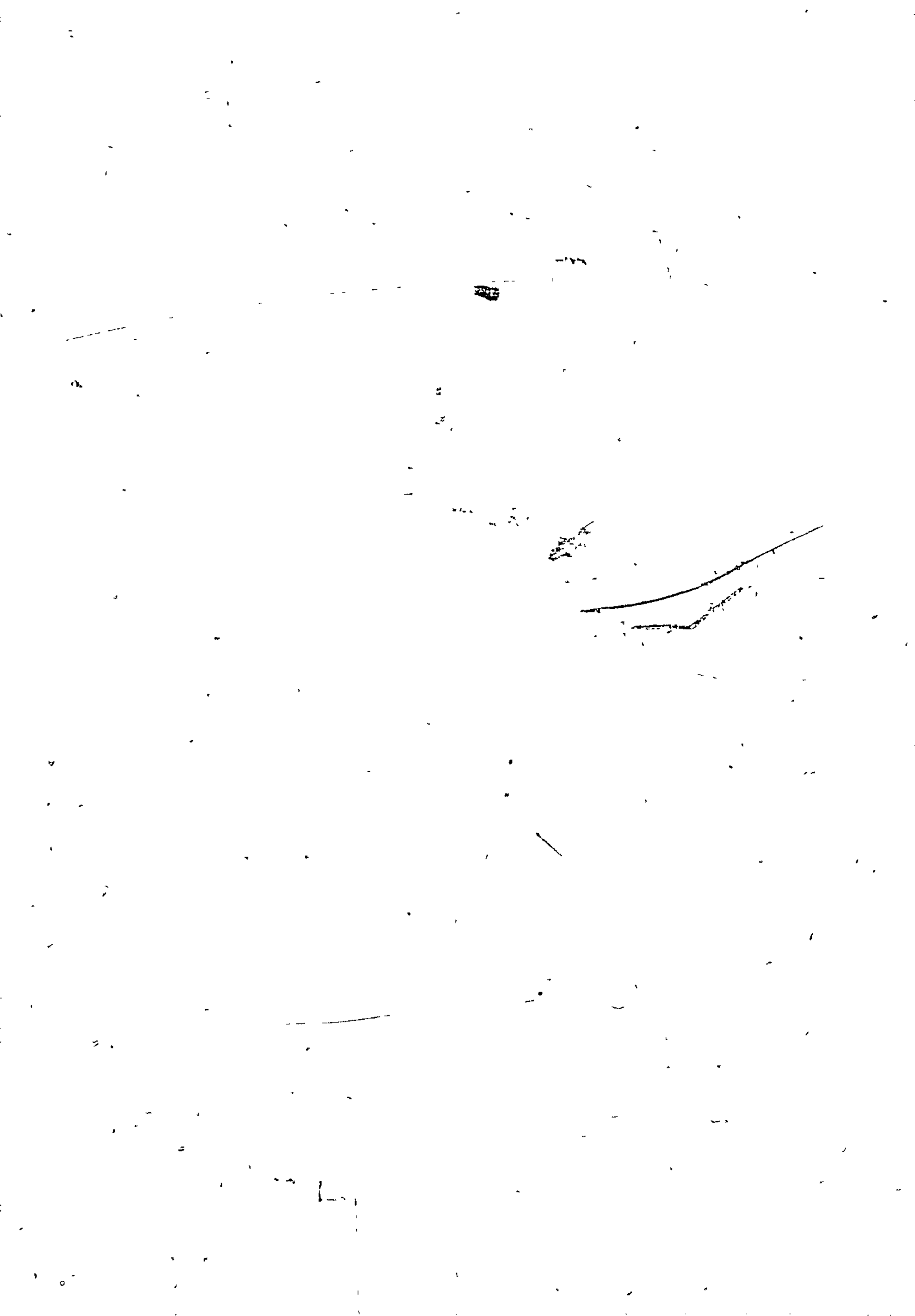
L'Aigle.

« S. HARRISON, } Témoin.

« Pe ca mes Son fils.
« Che mes Bitte.
« L'Aigle et le Castor. »

TABLE DES MATIÈRES

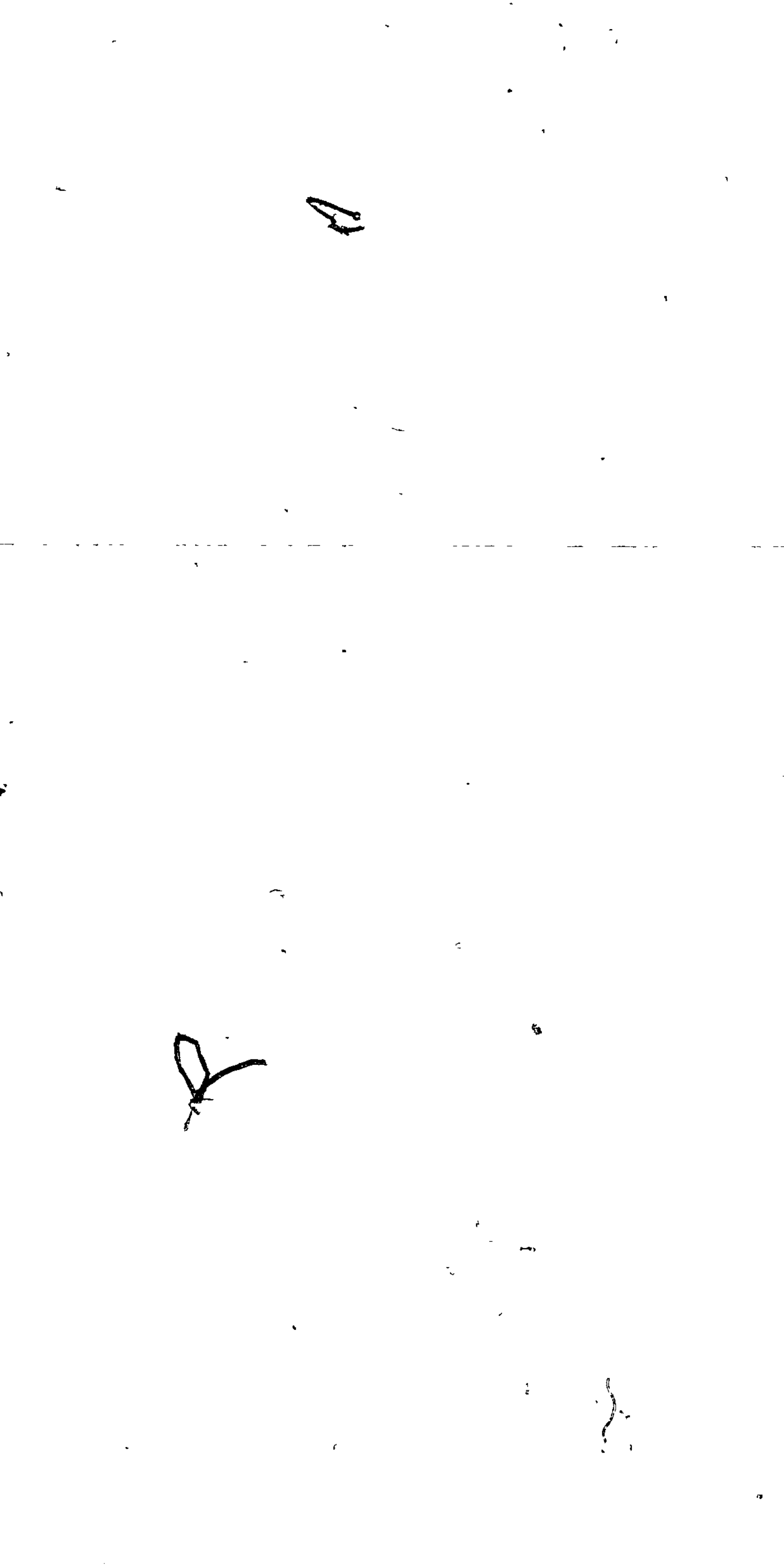
TABLE DES NOMS



[illegible]

Copie déposée, No 1094.

LES CANADIENS DE L'OUEST



LES CANADIENS

DE L'OUEST

PAR

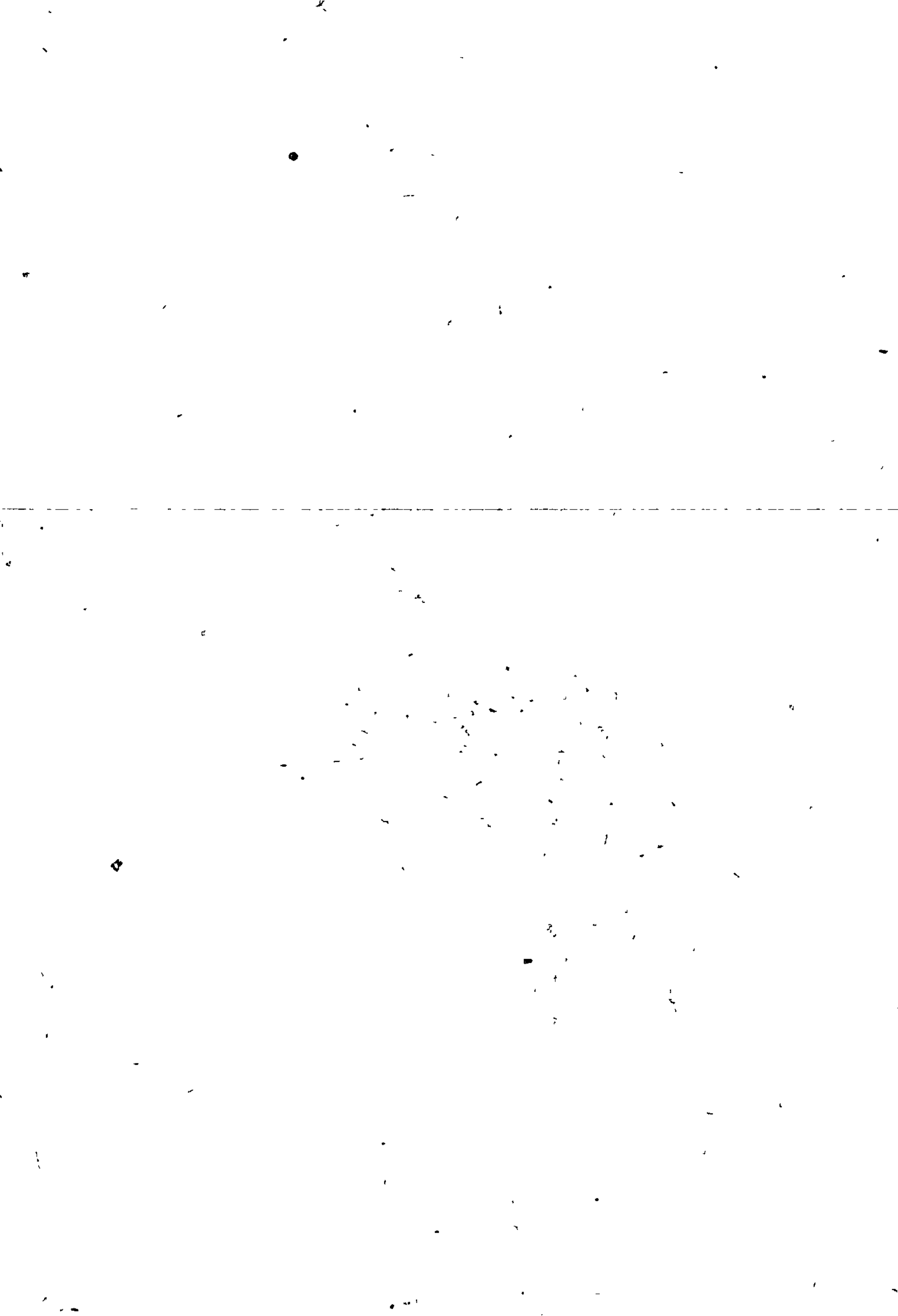
JOSEPH TASSÉ

> Et dans quel endroit du désert les
> Canadiens n'ont-ils pas pénétré ?
>
> P. DE SMEDT.

TOME SECOND

MONTRÉAL :
CIE D'IMPRIMERIE CANADIENNE, 222 RUE NOTRE-DAME

1878





VITAL GUERIN

LES CANADIENS DE L'OUEST

VITAL GUÉRIN

L'un des sites les plus pittoresques que puissent offrir les bords du Mississipi est bien celui qu'occupe Saint-Paul, la capitale du Minnesota. Le fleuve géant baigne le plateau élevé où sont groupés les milliers de maisons, les édifices publics, les nombreux clochers de la ville. Ce plateau est couronné par des hauteurs d'où se déroule un magnifique panorama. D'aussi loin que le regard peut s'étendre, on voit la "grande rivière" sillonner au loin la vaste prairie, couverte de bateaux à vapeur et de blanches voiles; et, au milieu des bruits de tout genre qui

s'élèvent, on distingue la voix solennelle de la chute Saint-Antoine [1], qui mugit dans le lointain.

Comme pour toutes les villes de l'Ouest, l'origine de Saint-Paul ne se perd pas dans la nuit des temps. Il y a quelques années à peine, des bandes entières de Sioux et de Ouinébagons, tout tatoués, ornés de plumages, grossièrement vermillonnés, campaient au cœur même de la cité. Et si l'on remonte à un peu plus de trente ans, on n'y voyait que la tente de l'homme rouge et quelques cabanes de chasseurs canadiens, souvent aussi sauvages que leurs terribles compagnons.

Depuis, quelle transformation prodigieuse! Le désert a fait place à la civilisation, le cri des enfants des bois au bourdonnement des travailleurs, leurs loges solitaires à des habitations magnifiques. Des émigrants de toute origine sont venus confondre leurs langues comme leurs habitudes diverses. Bref, en quelques années est apparue sur les bords du Mississipi une belle ville, dont le rapide développement pourrait surprendre, si l'Ouest ne nous avait habitués à de pareilles merveilles.

Il n'est probablement pas de grand centre américain pour lequel les Canadiens aient autant fait que pour Saint-Paul. Ils ont construit ses premières maisons; ils ont, les premiers, élevé un modeste temple au Seigneur, puis baptisé la ville, lorsqu'elle n'était qu'un amas de cabanes; ils ont beaucoup

[1] La chute Saint-Antoine a été baptisée, en 1680, par le R. P. Hennepin, récollet, qui fut l'un des premiers explorateurs du Minnesota. «En remontant ce fleuve, dit-il, dix ou douze lieues, la navigation y est interrompue par un Saut, que nous avons appelé de Saint-Antoine de Padoue, lequel nous avions pris pour patron de nos entreprises. Ce Saut a cinquante ou soixante pieds de hauteur et un islette de roche en forme de pyramide au milieu de la chute».—*Nouveau Voyage dans l'Amérique Septentrionale*, p. 318. Publié à Leid. 1704.

contribué à la faire choisir comme la capitale du Minnesota et à lui conserver ce titre quand elle fut menacée de le perdre ; ils ont fait don de terrains d'une très-grande valeur, sur lesquels l'Etat et la municipalité ont bâti leurs principaux édifices publics. En un mot, ils ont pris une part active à l'avancement de la ville, et aujourd'hui encore ils forment un noyau important de la population.

Parmi les pionniers canadiens de Saint-Paul, aucun n'a probablement plus de titres à la reconnaissance publique que le respecté Vital Guérin, mort il y a quelques années seulement, au milieu même de la cité qu'il a vu naître et grandir à vue d'œil. Sa vie est intimement liée à l'histoire de la jeune capitale et aux phases parfois difficiles qu'elle a dû traverser avant de devenir le centre principal d'une région importante et pleine d'avenir.

I

Vital Guérin naquit à Saint-Rémi, le dix-sept juillet 1812. Son père, Louis Guérin, était un *voyageur*, qui mourut en 1865, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Le fils suivit sa carrière aventureuse, et, en 1832, il était au service de Gabriel Franchère, agent d'une puissante compagnie de fourrures.

Vital Guérin fut d'abord chargé de conduire une barge remplie de marchandises de Montréal à Mendota, dans le Minnesota. Trois autres barges appartenant à cette compagnie devaient faire le trajet en même temps.

Le cinq mai 1832 fut la date fixée pour le départ des bateaux. Il n'y avait pas moins de cent trente-quatre hommes à leur bord. Comme la vapeur

n'était pas encore découverte, il fallut de longues semaines pour franchir cette distance, à force de rames, lorsque le vent ne gonflait pas les voiles. Les *voyageurs* se rendaient utiles à la manœuvre dans le jour, et ils consacraient leurs veillées à causer de leurs exploits, de leurs aventures, et à faire entendre des chansons tour à tour joyeuses ou tristes, bien propres à faire oublier les ennuis de la route. Les forêts du Minnesota commençaient à se couvrir de frimas lorsque les bateaux atteignirent Mendota.

Guérin demeura trois ans au service de la Compagnie de fourrures. Par intervalles, il travailla pour la Compagnie dans les trois années subséquentes, mais il fut principalement employé par Jean-Baptiste Faribault et Pierre Provençal à Mendota et à Traverse-des-Sioux.

Un traité avec les Sauvages ayant ouvert à la colonisation, en 1839, une vaste région à l'ouest du Mississipi, Guérin crut devoir aller s'établir, dans le mois d'octobre, sur une étendue de terre considérable qu'un nommé Michel Phelan avait abandonnée. Elle comprend la plus grande partie de cette section de la ville, qui forme aujourd'hui le second et le troisième quartier.

Après avoir fait le service militaire pendant plusieurs années au fort Snelling, Phelan avait obtenu son congé, en 1838, et il était venu se fixer à l'endroit en question avec un autre militaire en retraite du nom de Hayes. On savait que ce dernier avait en sa possession plusieurs années de solde militaire, sous forme de pièces d'or, et un jour, en septembre 1839, on trouva son corps flottant sur le fleuve et portant des marques de violence. Phelan, son compagnon, fut arrêté comme l'auteur probable de ce

meurtre, et condamné par M. Henry Hastings Sibley, juge de paix du comté de Crawford, à passer quelques mois en prison en attendant son procès.

Phelan fut élargi le printemps suivant, car l'éloignement et les frais de transport ne permirent pas aux témoins de venir déposer contre lui. C'était l'heureux temps pour les criminels.............

Dans l'intervalle, Guérin s'était mis en possession de la propriété de Phelan. Il s'y construisit une modeste cabane de troncs d'arbres, sur les débris de laquelle s'élève aujourd'hui l'édifice connu sous le nom de *Ingersoll's Block.*

Phelan revint à Saint-Paul au printemps de 1840, et fut fort surpris de voir Guérin paisiblement installé sur sa propriété. Accompagné d'un interprète, M. James R. Clewett, il alla lui ordonner de déguerpir, mais Guérin refusa péremptoirement. Phelan s'emporta et déclara que, s'il ne quittait pas la place dans les trois jours suivants, il irait le jeter au bas de la côte voisine. Phelan, étant un gaillard d'une taille athlétique, pouvait croire que sa force musculaire lui permettrait d'avoir raison de son adversaire, qui était beaucoup plus frêle.

Guérin n'était pas homme cependant à se laisser vaincre sans résistance. Il suppléa à sa faiblesse physique par le nombre de ses défenseurs. Il fit connaître à quelques *voyageurs* canadiens, de Mendota, la position critique dans laquelle il se trouvait, et trois ou quatre accoururent à sa rescousse.

Quelques jours après, Phelan revint sur les lieux pour reprendre possession de gré ou de force de sa propriété. Il fit sommer Guérin de quitter le terrain, et, sur son refus, il entra dans un véritable accès de rage. «Ce diable de petit Français, s'écria-

t-il, je vais le mettre sous mon bras et le jeter au bas de la côte ».

Phelan avait une hache à la main, ses manches de chemise étaient retroussées, sa bouche vomissait les jurons les plus énergiques, ses yeux lançaient des éclairs, et tous ses mouvements trahissaient la plus grande agitation. Evidemment, il allait recourir aux moyens extrêmes...... C'était le temps pour les amis de Guérir d'intervenir. Phelan ignorait leur présence, et lorsqu'il les vit sortir de la maison de Guérin avec un air tout à fait belliqueux, il comprit que la partie devenait inégale. En un instant, ils eurent ôté leurs habits, bien décidés à brosser d'importance l'irritable Phelan. Ils lui enjoignirent de s'éloigner sur-le-champ, le menaçant de le pendre au premier arbre voisin si jamais il molestait Guérin. Phelan savait que ces hommes déterminés ne reculeraient pas, au besoin, devant de pareilles représailles, et il crut prudent de battre en retraite.

Croyant que les tribunaux lui seraient plus favorables, il intenta une action contre Guérin devant le major Joseph R. Brown, juge de paix, de l'île Gray-Cloud ; mais ce dernier déclara que ses droits étaient périmés, parce qu'il avait abandonné sa propriété pendant plus de six mois. De guerre lasse, Phelan quitta les lieux et alla habiter les bords du lac qui porte aujourd'hui son nom.

II

Guérin devint donc le paisible possesseur de ce domaine, mais il trouva la vie bien ennuyeuse dans ce désert, où il était presque aussi solitaire que Robinson Crusoé dans son île. Voulant aussi avoir

son Vendredi, il offrit à Pierre Gervais de lui donner la moitié de sa propriété, environ quatre-vingts acres, à la condition qu'il se bâtirait une cabane près de lui. Gervais accéda à cette proposition, mais mécontent de son sort, il vendit sa propriété, en 1842, à Denis Cherrier, pour la somme de cent cinquante piastres. Cherrier la céda, en 1843, à Scott Campbell, moyennant trois cents piastres, et ce dernier la transféra, en 1848, à W. Hatshorn et à d'autres. Ce même terrain a aujourd'hui une énorme valeur.

Guérin n'est pas le premier Canadien qui ait habité Saint-Paul. Il avait été devancé dans la solitude par Pierre Parent, Abraham Perry, ou Perret, Edward Phelan, William Evans, Benjamin Gervais, Pierre Gervais et un nommé Johnson, qui, dès 1838, s'étaient fixés sur les bords du Mississipi. D'autres colons vinrent grossir leur nombre en 1839, en même temps que Guérin, John Hays, James R. Clewett, Denis Cherrier, Charles Mousseau, Guillaume Beaumette ; mais ils étaient presque tous établis à une grande distance de Guérin, et ils ne demeuraient pas en permanence sur les lieux.

Pour la plupart, c'étaient d'anciens colons, qui, chassés de la Rivière-Rouge par les inondations et la famine, s'étaient réfugiés sur la rive ouest du Mississipi, vis-à-vis du fort Snelling. Quelques-uns vendirent malheureusement des liqueurs spiritueuses aux soldats du fort, qui, s'enivrant chez eux de temps à autre, ne retournaient souvent à leurs quartiers qu'après deux ou trois jours d'absence. Ces infractions à la discipline étant venues à la connaissance des autorités militaires, le major Plympton, commandant du fort Snelling, donna l'ordre inhumain

de déloger les Canadiens dont les habitations se trouvaient dans les limites de la réserve militaire. Aidé d'un certain nombre de soldats, le député-marshal Brunson, de la Prairie-du-Chien, fit détruire les maisons disséminées sur un parcours de cinq milles, contraignant leurs habitants, déjà éprouvés par tant de revers, de se trouver de nouveaux foyers. Cela se passait au mois de mai 1840. Un certain nombre d'autres colons avaient été également expulsés de la réserve deux ans auparavant.

Pierre Parent habitait, depuis le premier juin 1838, une petite cabane, sur l'emplacement actuel du principal débarcadère des bateaux à vapeur. C'était un *voyageur* canadien qui avait habité tour à tour le Saut-Sainte-Marie, Saint-Louis, Prairie-du Chien, Mendota, sans laisser nulle part un bon souvenir de sa conduite. Ignorant, arrogant, adonné à l'intempérance, il faisait de plus un Dieu de l'argent. Privé d'un œil, l'autre roulait dans son orbite d'une manière peu agréable, ce qui lui valut le prosaïque soubriquet d'Œil-de-Cochon. Si le premier habitant d'une ville est de droit son fondateur, nul ne peut contester cette gloire à Parent. Rome a bien été établie par des brigands, pourquoi Saint-Paul n'aurait-il pas un vendeur de wiskey pour son fondateur ?

En 1839, un jeune Canadien du nom d'Edouard Brissette, écrivant une lettre de l'endroit même qu'habitait Parent, et ne sachant trop comment le désigner, crut pouvoir l'appeler « Œil-de-Cochon », en songeant sans doute au singulier aspect du vendeur de wiskey. Comme Parent était bien connu tout le long du fleuve, la lettre lui fut envoyée à cette adresse et ne fit pas fausse route. Lorsque

Parent alla rester en aval de Dayton's-Bluff, trois ou quatre ans plus tard, le nom de *Pig's-Eye* (Œil-de-Cochon) fut donné à ce poste, et il le porte encore.

Un malin n'a pas voulu laisser ignorer que Saint-Paul était connu autrefois sous le nom peu euphonique d'Œil-de-Cochon, et il a rappelé ce souvenir dans le distique suivant :

> **Pig's-Eye, converted thou shalt be, like Saul ;**
> **Arise, and be, henceforth, Saint-Paul.**

Abraham Perry était Suisse d'origine. Il habita la Rivière-Rouge, qu'il quitta à la suite de la grande inondation de 1821, pour aller se fixer près du fort Snelling. En 1838, il émigra à Saint-Paul, où il s'occupa de l'élevage des bestiaux. Le colonel John H. Stephens dit [1] qu'il possédait à une certaine époque plus d'animaux que tous les autres habitants du Minnesota, à l'exception de Joseph Rainville. Il fut le père d'une nombreuse famille, à laquelle s'allièrent plusieurs des pionniers du Minnesota : Pierre Crevier, Charles Mousseau, J.-R. Clewett, Vital Guérin, J.-B. Cornoyer, Charles Bazile.

Benjamin Gervais naquit à la Rivière-du-Loup, le quinze juillet 1786. Il se rendit à la Rivière-Rouge vers 1803, et fut employé plusieurs années par la Compagnie de la baie d'Hudson. Le vingt-neuf septembre 1823, il épousa à Saint-Boniface Geneviève Larent, native de Berthier. Comme bien d'autres, l'inondation et les sauterelles le chassèrent de la Rivière-Rouge, et il vint s'etablir, en 1837, avec sa femme et trois enfants, près du fort Snelling.

[1] Voir *A History of the City of Saint-Paul and of the County of Ramsey, Minnesota*, by J. Fletcher Williams, p. 67

En 1858, il émigra à Saint-Paul, où, aidé de ses deux fils, il défricha une certaine étendue de terrain sur la partie de la ville aujourd'hui la plus élevée. Cinq ans plus tard, il vendit sa propriété au capitaine Louis Robert, moyennant la somme de trois cent cinquante piastres : elle a maintenant une très-grande valeur.

L'un de ses enfants, Bazile, est le premier blanc qui ait vu le jour à Saint-Paul ; il naquit le quatre septembre 1839. Il habite aujourd'hui Certerville, comté d'Anoka, dont il est l'un des principaux citoyens.

Quelque temps après, Gervais remonta le fleuve et fonda à huit milles, au nord de Saint-Paul, une autre colonie française, sur les bords d'un lac qui porte son nom.

Comme autrefois les Troyens qui donnaient à la terre de l'exil les noms de lieux qui leur étaient cher, il appela la localité le " Petit Canada ; " elle est habitée aujourd'hui par une population presque entièrement française. Il s'empressa d'y faire construire une église, en faveur de laquelle il fit le don généreux de trente acres de terre.

En 1849, Gervais posa sa candidature comme commissaire pour le comté de Ramsay, et fut élu pour cette charge en même temps que son compatriote, le capitaine Louis Robert. Il fut moins heureux lorsqu'il brigua les suffrages des électeurs pour les fonctions de coroner, en 1856, car il fut défait par six voix de majorité.

Gervais était dépourvu d'instruction, mais il avait un rare bon sens et un jugement très-sain. Il était bien connu dans tout le Minnesota, et, en particulier dans le comté de Ramsay, où il exerçait une grande

influence. Il est mort au mois de janvier 1876, à un âge avancé.

Guillaume Beaumette naquit au Canada, et émigra à la Rivière-Rouge vers 1818 ou 1819. Il fut employé comme maçon à la construction du fort Garry. Plus tard, il émigra au fort Snelling, puis à Saint-Paul, où il épousa une sœur de Vital Guérin. Il mourut en cette ville, au mois de novembre 1870, à l'âge d'environ soixante-dix ans.

Charles Mousseau arriva dans le Minnesota en 1827; il était au service de la Compagnie américaine de pelleteries. Au printemps de 1839, il s'établit à Saint-Paul, puis vendit sa propriété, en 1848, pour aller habiter Minneapolis, comté d'Hennepin, où il demeure encore. M. Mousseau eut de son mariage avec Fanny Perry douze enfants, dont neuf sont vivants.

Denis Cherrier vit le jour à la Prairie-du-Chien, en 1816. Il posséda, pendant un certain temps, des propriétés considérables à Saint-Paul, mais il s'en est dessaisi comme tant d'autres pour une bagatelle. Il était quelque peu musicien, et son violon a égayé presque toutes les réunions de plaisir dont l'endroit fut témoin pendant bien des années.

III

Guérin, n'ayant pu empêcher Pierre Gervais de déserter sa solitude, crut ne pouvoir mieux faire pour charmer ses ennuis que d'unir son sort à une aimable compagne, Adèle Perry, fille de l'un des premiers pionniers de Saint-Paul. Leur mariage eut lieu à Mendota, le vingt-six janvier 1841, et fut béni par M. l'abbé Galtier, l'intrépide missionnaire

du Minnesota. A leur retour à Saint-Paul, une grande fête fut donnée en leur honneur chez Benjamin Gervais, à laquelle tous les colons furent invités.

La vie domestique se présentait pour le jeune couple sous des couleurs rien moins que roses. La cabane primitive qui lui était destinée, avait environ seize pieds sur vingt; le chêne et l'érable de la forêt voisine avaient fourni ses poutres grossières, et le toit était d'écorce de bouleau; les portes et les fenêtres étaient l'œuvre de Michel Leclerc, alors établi près de Saint-Paul, au Grand-Marais, connu aujourd'hui sous le nom de Pig's-Eye. Les meubles étaient aussi rares dans cette habitation que les colons à Saint-Paul. Il n'y avait ni poële, ni ustensiles de cuisine à proprement parler, ni lit, car ce qui pouvait porter ce nom était une couchette remplie d'un peu de paille: un coffre servait de table. On ne pouvait se procurer les articles les plus nécessaires qu'à une grande distance, à la Prairie-du-Chien ou à Saint-Louis. On voit combien la vie de pionnier offrait d'épreuves et de privations.

Le premier, Guérin a déchiré avec la charrue le sol vierge de Saint-Paul. En 1841, il laboura ses terrains, qui s'étendaient jusqu'à la sixième rue, au moyen de bœufs provenant de la Rivière-Rouge. Il arrivait souvent que sa courageuse compagne facilitait sa tâche en conduisant elle-même les bœufs au travail.

Guérin cultiva un grand jardin, et ses semences lui rapportèrent pendant plusieurs années de bonnes moissons. Une année, il récolta beaucoup de grain, mais, faute d'acheteur, il dut le laisser pourrir au grenier. Il n'y avait pas alors de moulin à farine, et le premier fut construit, en 1845 seulement, par

Samuel Bolles sur Bolle's-Creek. Une partie du terrain que possédait Guérin n'était à cette date qu'un marais, mais il est aujourd'hui desséché, et couvert de belles résidences.

On conçoit facilement que la vie présentait plus d'un danger sérieux dans cette solitude. Pour ne parler que de Pierre Parent, il est certain que ce voisin n'était pas très-rassurant. Comme il vendait librement de l'eau-de-vie aux Sauvages des alentours —qui avaient surnommé l'endroit *Minneouokan* (l'eau surnaturelle)—ceux-ci se livraient parfois à des bacchanales épouvantables, qui jetaient l'effroi parmi les quelques colons de Saint-Paul.

A l'une de ces réunions bachiques, où l'eau de feu les transformait en véritables démons, les Sioux tuèrent une vache et un cochon qui appartenaient à Guérin, et firent d'autres déprédations sur sa propriété.

Ce ne fut pas tout.

Un jour, neuf ou dix Sauvages firent une attaque en règle contre la maison de Guérin, menaçant de tuer tous les occupants. Ils brisèrent une fenêtre et voulurent pénétrer dans la maison par cette ouverture. Folle de peur, la femme de Guérin se cacha sous un lit, avec son premier enfant, âgé d'environ deux mois, s'attendant à être scalpée à chaque instant par ces barbares.

Guérin saisit une hache, et se préparait à briser le premier crâne qui paraîtrait à travers la fenêtre, losque survint heureusement un chef ami, Bec-de-Faucon, qui traita les agresseurs de brutes enivrées, et leur ordonna de quitter l'endroit. Madame Guérin profita de l'intervention du chef pour aller se réfugier en toute hâte, avec son enfant, dans la maison de

Benjamin Gervais. Avant de se disperser, ces Sauvages malfaisants tuèrent le chien de Guérin à coups de flèches.

Une autre fois, Guérin était appuyé sur la barrière de son jardin, lorsque quelques Sauvages, sous l'influence des spiritueux, firent feu sur lui. Une balle alla même frapper le poteau de la barrière, et peu s'en fallut qu'elle ne l'atteignît.

Comme il ouvrait la porte de sa maison, dans une autre circonstance, une flèche armée d'une pointe de fer vint siffler au-dessus de sa tête, et cette fois encore il l'échappa belle.

Que de scènes de ce genre nous pourrions raconter pour bien faire connaître les dangers, qui menacèrent incessamment Guérin et son intrépide compagne, dans les premières années de leur séjour à Saint-Paul !

IV

La petite colonie se développa fort lentement à ses débuts. Un seul Canadien, Joseph Rondeau, arriva à Saint-Paul, en 1840, et il fut suivi, l'année suivante, par Pierre et Sévère Bottineau. De 1842 à 1848, le nombre des colons s'accrut dans une proportion un peu plus forte.

Voici les noms des nouveaux venus, d'origine canadienne, durant ce laps de temps : un nommé Pilon, Joseph Laboissinière, François Désiré (1842), Alexis Cloutier, François Maret, Antoine Pepin, Joseph Desmarais, Louis Larivière, Xavier Delonais, Joseph Gobin (1843), Louis Robert, Guillaume Dugas, Charles Bazilé (1844), Léonard H. Laroche, François Chenevert, David Benoit, François Robert, Antoine Robert, Charles Cavelier (1845), David Faribault.

Charles Rouleau, Louis Desnoyers, Joseph Montour (1846) Fréd. Olivier, G.-A. Fournier (1847), André Godefroy, David Hébert, Olivier Rousseau (1848), Marsile Couturier et un nommé Archambault (date inconnue).

Quelques-uns de ces Canadiens ont droit à une mention spéciale. Ils ont rendu les plus grands services à Saint-Paul, et plusieurs comptent au nombre des plus généreux bienfaiteurs de la ville.

Contentons-nous de signaler les plus marquants.

Pierre Bottineau naquit à la Rivière-Rouge. Son père était Canadien et sa mère d'origine sauteuse. Il alla demeurer au fort Snelling en 1837, et le général H.-H. Sibley l'employa quelque temps comme guide et interprète. En 1841, il vint s'établir à Saint-Paul, avec son frère, Sévère, sur un petit morceau de terre, à l'endroit connu aujourd'hui sous le nom de Baptist Hill. Après un séjour de six ans dans ce lieu, il émigra près de la chute Saint-Antoine. Plus tard, il fut le premier pionnier de Maple Grove, ou «Bottineau's Prairie», dans le comté d'Hennepin.

Dans tout le Nord-Ouest, il n'y a peut-être pas un homme, dit M. J. Fletcher Williams [1], dont la vie soit aussi remplie d'aventures romanesques, de faits émouvants, de rencontres périlleuses, que celle de M. Bottineau. Comme il a parcouru le Nord-Ouest en tout sens, il connaît le pays mieux que personne. Il parle presque tous les dialectes indiens, et ses services comme guide et interprète ont été hautement appréciés. Il accompagna en cette qualité l'expédition du colonel Noble à la rivière Fraser en 1859, l'expédition du capitaine Fisk à l'Idaho en 1862, et celle du géné-

[1] *A History of the City of St. Paul and of the County of Ramsay*, p. 108.

ral H.-H. Sibley à la rivière Missouri, en 1863, etc. Si ses aventures pouvaient être fidèlement racontées, elles formeraient un ouvrage d'un rare intérêt. Quoiqu'âgé d'environ soixante-cinq ans, la vieillesse l'atteint sans l'abattre, et il est encore actif et vigoureux comme il y a trente ans. Son nom a été donné à un comté du Dakota.

Le capitaine Louis Robert est l'un de ceux qui ont le plus fait par leur intelligence et leur énergie pour le développement de Saint-Paul.

Il naquit à Carondelet, Missouri, de parents canadiens, le vingt et un janvier 1811. De bonne heure, il fit la traite sur le haut Missouri, puis il traversa toute la vallée du Mississipi, ne se laissant rebuter ni par les dangers ni par les privations. Vers 1836 ou 1837, il se fixa à la Prairie-du-Chien, et, sept ans plus tard, à Saint-Paul. Il acheta de M. Benjamin Gervais, moyennant trois cents piastres, un beau morceau de terre, qui a aujourd'hui une valeur considérable.

Dès le début, le capitaine Louis Robert s'associa activement à tous les mouvements qui eurent pour objet l'avancement de la ville et du Minnesota tout entier. Si Saint-Paul l'emporta sur ses rivales, lorsqu'il fut question de choisir la capitale du nouveau territoire, on peut attribuer ce résultat en grande partie à son énergie et à son influence.

Le capitaine Robert occupa différentes charges publiques à la satisfaction générale. Quoique dépourvu d'instruction, il avait cependant un fonds de connaissances très-variées, puisées dans ses voyages ou dans ses rapports avec les hommes les plus importants du pays. En 1853, il ne possédait pas moins de cinq bateaux à vapeur qu'il savait employer d'une manière lucrative. Il faisait la traite en même temps sur une grande échelle.

Quand les Sioux massacrèrent un grand nombre de blancs, en 1862, il faillit compter au nombre de leurs victimes. Les Sauvages étaient déterminés à lui faire un mauvais parti, et il n'échappa à leurs coups qu'en se cachant dans un marais pendant plusieurs heures.

Il était universellement connu dans le Minnesota, et respecté, à juste titre, des anciens colons. C'était un des plus beaux types de pionnier : généreux, brave, énergique, franc, libre dans ses allures. Sa libéralité ne connaissait pas de bornes : les institutions religieuses ou de bienfaisance trouvèrent toujours en lui un protecteur dévoué. Franchement catholique, il aimait à faire part à l'Eglise des biens qu'il avait su accumuler. Les cloches de la cathédrale et de l'église canadienne de Saint-Paul sont dues à sa munificence.

Si la plupart des premiers habitants de Saint-Paul sont morts pauvres, le capitaine Louis Robert fait exception, car, malgré ses largesses, il a laissé à sa famille un demi-million de piastres. Il avait épousé, en 1839, à la Prairie-du-Chien, Marie Turpin, qui lui a survécu ainsi que deux filles.

Charles Bazile est né à Nicolet, le cinq novembre 1812. Il émigra d'abord à la Prairie-du-Chien, puis à Saint-Paul, dans l'automne de 1843. En 1847, il épousa, à Mendota, Anne-Jane Perry, dont il eut plusieurs enfants. M. Bazile fut pendant un certain temps propriétaire d'une partie de la ville, mais il la vendit malheureusement avant l'augmentation des prix. Comme tous les premiers colons, il était extrêmement généreux. Il fit don, par exemple, à l'Etat, du terrain connu sous le nom de « Capitol square », sur lequel on a construit les édifices parle-

mentaires. Il vit aujourd'hui dans la gêne, lorsqu'il lui aurait été facile de devenir millionnaire. Il était beau-frère de Vital Guérin.

Joseph Rondeau prit du service à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans dans la Compagnie de la baie d'Hudson, et se rendit jusque sur les côtes du Pacifique. Il passa plusieurs années sur les bords de la rivière Fraser, du grand lac de l'Esclave, au fort Edmondton, et à d'autres postes de cette puissante Compagnie.

Vers 1827, Rondeau s'adonna à la culture d'une terre près de Saint-Boniface, et épousa Joséphine Boileau. La disette occasionnée quelques années plus tard par le fléau des sauterelles, le contraignit d'émigrer dans le voisinage du fort Snelling. Lorsqu'il fut forcé d'abandonner ce lieu par les autorités militaires, il se dirigea vers Saint-Paul, à l'exemple de Perry, de Gervais et autres, et obtint un magnifique morceau de terre de Phelan, moyennant la somme de deux cents piastres. Le sol était fort marécageux, mais il sut le dessécher et lui donner beaucoup de valeur.

Joseph Rondeau habite depuis longtemps une maison de brique sur une rue de Saint-Paul qui porte son nom. C'est le plus ancien colon de la ville vivant encore ; il porte lestement ses quatre-vingts hivers, et les travaux des champs lui sont aussi agréables et aussi faciles que dans les premières années. Il vit au milieu d'une nombreuse famille qui a appris à le chérir et à le respecter.

Guillaume Dugas vint habiter Saint-Paul en 1844. Il y construisit un moulin à farine et une scierie, mais ni l'un ni l'autre ne fonctionnèrent. Vers 1846, il émigra au Petit-Canada ou dans le voisinage. En 1849, il fut élu membre de la législature territoriale

du Minnesota. Revenu à Saint-Paul, en 1850, il quitta de nouveau la ville pour aller habiter la vallée de la rivière du Corbeau, où il demeure maintenant.

Il serait facile de continuer cette liste des premiers Canadiens qui ont bien mérité de cette ville, si elle ne devait nous entraîner dans de trop longs développements.

V

En 1837, Mgr Loras, évêque de Dubuque, se rendit en France dans le but de recruter de nouveaux apôtres pour cultiver la vigne du Seigneur, qui, faute d'ouvriers, produisait des fruits peu abondants dans les vastes déserts du Nord-Ouest. Il allait solliciter en même temps des aumônes pour le soutien de ses pauvres missions.

Malgré ses fautes, la France est toujours restée chrétienne et catholique dans le fond des entrailles. Elle est encore le pays du dévouement par excellence, « le pays apôtre, le pays missionnaire. » Nulle part, l'œuvre admirable de la Propagation de la Foi n'a trouvé, par exemple, un plus généreux appui. Nulle part la religion n'a suscité de plus nobles sacrifices. Nulle part elle n'a produit un plus grand nombre d'apôtres, toujours prêts à courir aux quatre coins du monde pour arracher des âmes à l'erreur, et souvent aller cueillir la palme du martyre. Aussi la voix émue de l'évêque de Dubuque trouva un écho sympathique partout où il fit un appel en faveur de son œuvre. Il n'eut pas plutôt signalé les besoins religieux de son diocèse, que plusieurs prêtres offrirent de le suivre de l'autre côté des mers.

Inscrivons ici avec respect les noms de ces missionnaires, car tous ont exercé la plus salutaire influence sur le Sauvage, le Métis ou le Canadien ; tous ont planté la croix de Jésus-Christ sur des rivages inconnus, semant en même temps le germe de la véritable civilisation ; et tous auraient versé au besoin leur sang pour réchauffer—suivant une belle expression de Chateaubriand—les sillons glacés du Nord-Ouest.

Ces intrépides apôtres étaient l'abbé P. Crétin, plus tard évêque de Saint-Paul ; l'abbé A. Pelamourgues, qui devint vicaire général du diocèse de Dubuque et refusa, en 1858, les honneurs de l'épiscopat ; l'abbé Galtier, l'abbé Ravoux et un sous-diacre dont nous ignorons le nom.

Un vaste champ était réservé à leur zèle, car le diocèse de Dubuque comprenait le territoire de l'Iowa et toute cette partie du Minnesota qui se trouve à l'ouest du Mississipi.

L'abbé Galtier reçut mission, en 1840, d'aller visiter les établissements supérieurs du Mississipi, où la bonne nouvelle n'avait probablement pas été annoncée depuis le départ des premiers jésuites. Il passa un an au fort Snelling, puis il se dirigea vers Saint-Paul, où un petit nombre de Canadiens avaient commencé des défrichements.

Guérin et ses compagnons accueillirent le bon missionnaire avec le plus vif empressement, et bientôt la croix s'éleva sur le lieu même où les grands prêtres de la médecine indienne émerveillaient l'enfant des bois par leurs mystérieuses jongleries.

La visite inespérée de l'abbé Galtier ranima le courage de ces hardis colons ; leur isolement ne leur parut plus aussi pénible que par le passé ; ils voyaient

arriver au milieu d'eux un guide éclairé qui leur donnerait les consolations de la religion dont ils avaient été privés jusque-là; ils allaient pouvoir entendre la voix de l'envoyé de Dieu dans leur langue au milieu de leurs bois silencieux; bref, ils pouvaient saluer l'aurore de meilleurs jours.

L'abbé Galtier a fort bien raconté ces humbles débuts de la religion catholique à Saint-Paul; nous allons emprunter les passages suivants à son touchant récit: "Saint-Paul n'était alors qu'un désert......... Les occupants du sol étaient Joseph Rondeau, Vital Guérin, Pierre Bottineau, les frères Gervais, etc. Je crus de mon devoir de visiter ces familles de temps à autre et de chercher un emplacement convenable pour y construire une église.

«Trois endroitsdifférents s'offraient à moi. D'abord la pointe Basse ou la pointe Leclaire (maintenant Pig's-Eye). Je ne voulus pas de cette localité, car elle était située à l'extrémité du nouvel établissement et exposée à l'inondation. Or, l'idée de bâtir une église que le fleuve pourrait un jour transporter jusqu'à Saint-Louis ne me souriait guère. Deux milles et demi plus haut, M. Charles Mousseau m'offrait un emplacement sur sa terre; mais le lieu ne me convenait pas non plus. En effet, je songeais à l'avenir aussi bien qu'au présent. Les bateaux à vapeur n'arrêteraient pas là; la rive était trop escarpée, le terrain trop étroit sur le sommet de la côte; de plus les communications étaient difficiles avec les autres établissements en amont et en aval du fleuve.

«Après mûre réflexion, je résolus de construire l'église au point le plus rapproché de la caverne, vu qu'il me serait facile de traverser à cet endroit, en revenant de Saint-Pierre; c'était de plus le poste le

moins éloigné, à la tête de la voie de la navigation, en dehors de la ligne de réserve. M. Benjamin Gervais et M. Vital Guérin, deux bons et paisibles colons, possédaient le seul terrain qui pût répondre à mes vues. Ils consentirent à me donner conjointement le terrain nécessaire pour une église, un petit cimetière et un jardin. J'acceptai la partie extrême est du terrain de M. Guérin, et l'extrême ouest de la propriété de M. Gervais. Au mois d'octobre 1841, je fis préparer des pièces de bois grossières, et je fis construire une église, si pauvre, qu'elle me rappelait bien l'étable de Bethléem. Elle était destinée, cependant, à devenir le noyau d'une grande ville. Le premier novembre de la même année, je fis la bénédiction de la nouvelle basilique (?), et je la dédiai à Saint-Paul, l'apôtre des nations.

« J'exprimai le désir en même temps que l'établissement portât le nom de Saint-Paul, et ma proposition fut approuvée. J'avais demeuré auparavant à Saint-Pierre, et comme le nom de Paul se lie généralement à celui de Pierre, et que les Gentils étaient bien représentés par les Sauvages du lieu, je l'appelai Saint-Paul. Ce nom était bien approprié. Le monosyllabe est court, sonne bien, et est compris par tous les chrétiens. Lors du mariage de M. Vital Guérin, je publiai ses bans en déclarant qu'il résidait à Saint-Paul. L'endroit allait être connu, désormais, sous le nom de Saint-Paul's Landing, puis sous celui de Saint-Paul. »

L'abbé Galtier ne resta pas à Saint-Paul en permanence : il y venait, cependant, à intervalles réguliers, pour y célébrer la messe, prêcher et administrer les sacrements. Son zèle le conduisait partout où il y avait des âmes à sauver, des brebis égarées à ramener

au bercail. Il lui fallait souvent franchir de grandes distances dans de frêles canots, coucher à la belle étoile, souffrir de la faim et du froid pendant plusieurs jours : mais ni ces privations ni ces souffrances ne pouvaient ralentir l'ardeur de son zèle évangélique. Cet intrépide missionnaire a terminé, le vingt et un février 1866, une vie pleine de mérite et consacrée tout entière à la cause de la religion.

L'abbé Ravoux, grand-vicaire de Saint-Paul, est aussi l'un des missionnaires qui ont le plus fait pour l'établissement du catholicisme dans le Minnesota. Après avoir exercé le saint ministère, à la Prairie-du-Chien, jusqu'au mois de septembre 1841, il alla évangéliser les Sioux dans le haut Mississipi. Il se rendit en canot d'écorce à Traverse-des-Sioux, où il fut reçu avec tous les égards possibles par un brave et respectable traiteur, Louis Provençal. Il passa quelques mois à cet endroit, à Little-Rock et au Lac-qui-Parle, puis vint passer l'été à Mendota, en la compagnie de son ami, l'abbé Galtier.

Cette même année, l'abbé Ravoux commença à visiter les Canadiens de Saint-Paul, où il alla prêcher une fois tous les quinze jours jusqu'en 1849. Les Canadiens et les Sauvages des autres parties du Minnesota furent aussi l'objet de ses soins les plus assidus, et à la demande de la famille Faribault, il fonda une mission à Little-Prairie (maintenant Chaska), où il passa quelque temps.

L'année 1851 fut marquée par un événement religieux de la plus haute importance pour tout le Minnesota. Un évêque fut nommé pour Saint-Paul, et le choix tomba sur un homme éminemment digne de ces fonctions par son caractère et ses vertus, l'abbé P. Joseph Crétin.

Le besoin d'un évêque, aidé d'un certain nombre d'ouvriers évangéliques, se faisait vivement sentir, car l'abbé Ravoux, tout en se multipliant, ne pouvait évidemment continuer à desservir autant de missions sans que les intérêts de la religion en souffrissent sérieusement. C'était une tâche véritablement surhumaine que celle qui lui avait été dévolue jusqu'alors.

Saint-Paul demandait seul les soins exclusifs d'un prêtre. Sa petite chapelle avait été agrandie en 1847, mais elle ne pouvait déjà plus contenir le flot de fidèles qui s'y pressaient. Les exercices religieux étaient suivis non-seulement par les Canadiens du lieu, mais aussi par ceux des postes environnants : Saint-Antoine, le Petit-Canada, Pig's-Eye, tous avides d'entendre la parole de Dieu. Sur tous les points enfin les besoins religieux s'accroissaient par suite du rapide développement de la population.

La nomination d'un évêque à Saint-Paul inspira à l'abbé Ravoux l'idée d'acquérir sans délai un terrain considérable en vue d'y bâtir plus tard une cathédrale, un évêché et des écoles. Il acheta vingt et un *lots* de Vital Guérin, moyennant la somme de huit cents piastres, et il obtint pour cent piastres le terrain sur lequel s'élève aujourd'hui la cathédrale. Cette belle propriété constitua plus tard une source importante de revenus pour l'évêque. De son côté, Guérin trouva son compte dans cette vente, car ses autres terrains, qui étaient situés dans le voisinage de la cathédrale, augmentèrent promptement de valeur.

C'est après beaucoup d'hésitations que Mgr Crétin accepta cette onéreuse et importante fonction. Il arriva de France à Saint-Paul, le deux juillet 1851, accompagné de deux prêtres et de trois séminaristes. Tout était à créer, et les ressources étaient presque

nulles. Confiant dans la Providence, il se mit cependant à l'œuvre sans délai, et cinq mois plus tard il avait réussi à construire un édifice de brique à trois étages et demi, qui servait à la fois de cathédrale et de résidence à l'évêque et à ses prêtres.

Mgr Crétin ne fut pas conservé longtemps à l'affection de son troupeau ; il s'éteignit, le vingt-deux février 1858, après avoir rendu les plus grands services à l'Eglise et à la population française du pays.

Quant à l'abbé Ravoux, il est encore au poste qu'il occupait il y a vingt-cinq ans. Si les commencements de son apostolat ont été bien rudes, il doit aujourd'hui se réjouir de ses persévérants efforts à la vue des fruits abondants qu'ils ont produits. En effet, que de changements se sont accomplis depuis son arrivée au Minnesota ! La religion catholique était alors à peine connue, aujourd'hui elle étend son empire sur de vastes espaces. La barbarie régnait alors triomphante, elle est maintenant refoulée au loin par la civilisation chrétienne. Les colons dispersés sur les bords du Mississipi se groupaient alors dans d'humbles chapelles, ou sous le dôme même des bois, pour entendre la parole inspirée du missionnaire ; aujourd'hui, la croix brille sur les deux rives du grand fleuve et au loin dans l'intérieur, dominant des temples magnifiques, et attestant bien haut la vitalité du catholicisme dans cette contrée.

VI

Le Congrès de Washington ayant admis le Wisconsin au nombre des Etats de l'Union, le vingt-neuf mai 1848, les habitants de Saint-Paul se réunirent

pour aviser aux moyens à prendre pour faire constituer en Territoire le Minnesota, enclavé jusqu'alors dans le Wisconsin. Une convention de tous les intéressés fut convoquée dans ce but à Stillwater, le cinq août de cette année, à laquelle Saint-Paul fut représenté par Louis Robert, David Lambert, Vital Guérin, David Hébert, Olivier Rousseau, André Godefroy, Joseph Rondeau et autres. La convention décida de s'adresser aux autorités fédérales pour demander la création du nouveau Territoire, et l'honorable H.-H. Sibley fut élu délégué au Congrès de Washington.

Dans l'intervalle, les arpentages que le gouvernement faisait exécuter à Saint-Paul et ailleurs avaient été poussés avec vigueur, et le quinze août 1848 commença la vente d'une bonne partie du sol du Minnesota, conformément à la proclamation du président Polk.

La vente des terrains sur lesquels Saint-Paul est bâti eut pour effet d'attirer plusieurs spéculateurs. Les habitants de l'endroit, craignant de souffrir de la concurrence, et d'être dépossédés des *claims* ou terrains qu'ils avaient occupé les premiers, s'y étaient rendus en grand nombre, bien décidés à faire respecter leurs droits. Comme la plupart ne comprenaient pas l'anglais, le général H.-H. Sibley, qui avait leur confiance absolue, fut autorisé à faire les offres en leur nom.

« Je fus choisi, raconte le général Sibley [1] par les colons pour faire des offres en leur nom, et l'heure de la vente arrivée, mon siége fut entouré par une bande d'hommes munis de gourdins. Ce que cela signifiait, je ne pus que le présumer, mais je n'au-

[1] *Reminiscences of the early days of Wisconsin.*

rais pas envié le sort de l'individu qui aurait osé me faire concurrence ».

Les craintes des Canadiens ne se réalisèrent pas heureusement. Ils purent obtenir leurs titres de propriétés à des prix fort modérés. Ce résultat était peut-être un peu dû à leur attitude énergique, menaçante même.

Saint-Paul avait alors une population de deux cent cinquante à trois cents âmes ; on y voyait un hôtel, quelques magasins tenus sur un bon pied, et les humbles cabanes des premiers colons commençaient à faire place à des maisons plus confortables. La majorité de cette population se composait de Canadiens et de Métis, et on n'y entendait guère autre chose que des accents français [1].

Les efforts des habitants de Saint-Paul pour obtenir la création du nouveau Territoire du Minnesota furent couronnés de succès, et l'organisation régulière du pays commença le trois mars 1849.

Le neuf avril, une nouvelle vint mettre en émoi toute la population. Vers le soir, par une pluie torrentielle jointe aux grondements du tonnerre, un petit bateau qui, le premier, avait réussi à franchir la barrière de glace du lac Pepin, toucha le rivage. Il apportait la nouvelle, attendue avec anxiété depuis longtemps, que Saint-Paul avait été définitivement choisi comme la capitale du territoire, après une lutte vivement contestée.

Cet événement décidait des destinées de cette ville. Ce fait connu, les immigrants commencèrent à affluer. Ils s'y dirigèrent bientôt par centaines pour s'associer à la bonne ou à la mauvaise fortune de la nouvelle capitale.

[1] On trouvera à l'appendice une liste des Canadiens de Saint-Paul en 1850.

VII

Grâce aux progrès rapides de Saint-Paul, la valeur des propriétés augmenta d'une manière étonnante. Les terrains que Vital Guérin avait refusé de vendre quelques années auparavant pour la somme de mille piastres, atteignirent, par exemple, un prix énorme, En 1849, il construisit une belle maison, au coin des rues Wabaska et Septième, et elle remplaça fort avantageusement l'humble cabane où il avait passé ses premières et rudes années de pionnier.

Guérin ne devait pas conserver longtemps la richesse qu'il avait acquise. Honnête et candide, ne mettant en doute l'intégrité de personne, il tomba dans les filets d'adroits filous qui ébréchèrent peu à peu sa fortune, jusqu'à ce que des pertes constantes l'aient conduit à la banqueroute.

Son imprévoyante générosité accéléra sa ruine, en lui enlevant les moyens de faire face à des obligations onéreuses. Lorsque la ville fut constituée en 1847, il lui fit don d'une propriété qui aujourd'hui vaut un quart de million. L'église catholique et le palais de justice avaient été aussi l'objet de ses largesses, et l'on peut dire que toute la ville porte des marques éclatantes de l'esprit généreux et éclairé qui l'animait. Si l'on ajoute d'abondantes aumônes à ses compatriotes nécessiteux, on aura une idée des sommes immenses qu'il a dépensées dans un but religieux et de bienfaisance ou pour des œuvres d'utilité publique.

Après avoir eu de la fortune, après avoir fait des cadeaux princiers à la ville, après avoir manifesté un rare esprit public, le pionnier canadien devait

donc mourir pauvre, sans même avoir la consolation de laisser une honnête aisance à sa famille. Il put cependant donner à ses enfants l'instruction qui lui avait manqué et qui lui aurait été si utile. Ses revers de fortune ne changèrent rien à ses habitudes, car il avait toujours vécu avec modestie et sans ostentation.

La maladie qui devait enlever Guérin fut longue et douloureuse; il la souffrit en véritable chrétien. Il mourut le onze novembre 1870, à l'âge de cinquante-huit ans. Ses funérailles eurent lieu en présence d'un concours nombreux de citoyens de Saint-Paul, dont plusieurs avaient été les compagnons de ses jours d'épreuves, avant la naissance même de la ville.

Le conseil municipal de cette ville s'est fait, il y a quelques années, l'écho de la reconnaissance publique, en érigeant un monument, à la mémoire de Guérin, dans le cimetière catholique, où reposent ses cendres. Mais un monument encore plus durable vient de lui être élevé par M. J. Fletcher Williams, dans son intéressante histoire [1] de Saint-Paul, où il a consacré plus d'une belle page à son souvenir. Guérin avait fourni à cet historien beaucoup des renseignements précieux qu'il a pu recueillir sur les humbles commencements de la capitale du Minnesota.

[1] Voir *A History of the City of Saint-Paul and of the County of Ramsey, Minnesota.*



JOSEPH ROLETTE, FILS

I

Au mois de juin 1860, M. Marble, journaliste américain, fit un voyage à la Rivière-Rouge. Ni les aventures, ni les piquants épisodes ne manquèrent à son excursion à travers cette contrée, dont il nous a donné un intéressant récit.

A Pembina, poste situé sur la frontière anglo-américaine, M. Marble reçut la généreuse hospitalité d'un Canadien, le personnage le plus important du lieu. Ce compatriote était Joseph Rolette, fils du pionnier de la Prairie-du-Chien, dont nous avons déjà raconté la vie. Sa bonhomie, son franc parler, sa libéralité, son existence accidentée, plurent beau-

coup au voyageur américain, qui nous a tracé de son hôte la silhouette suivante :

« Joe Rolette est le roi de la frontière. Court, musculeux, le cou et la poitrine d'un jeune buffle, les mains et les pieds petits, la figure pleine de barbe, tel est son physique. C'est un homme de caractère, qui a fait son éducation à New-York, mais qui a été mêlé depuis aux aventures de la vie de frontière ; il a des opinions bien arrêtées sur tout, à tort ou à raison. D'une bonne humeur invariable, ayant avant tout foi en « Joe » Rolette ; hospitalier et généreux plus qu'on ne saurait le dire, n'aimant pas en retour qu'on compte avec lui ; vous donnant son meilleur cheval si vous le demandez, mais prenant vos deux mules s'il en a besoin ; habitant pendant des années un pays où il eût pu faire fortune sans jamais cependant amasser un sou ; bon catholique ; conservateur ardent, qui donne toujours de bonnes majorités au parti démocrate à Pembina, menaçant de toutes les calamités possibles le républicain qui osera s'établir dans le voisinage, mettant pourtant à sa disposition, au besoin, tout ce qu'il possède ; fort dévoué à sa femme, une Métisse, et père de sept fils, — des « Joes » en miniature, de taille différente ; admirant Louis-Napoléon et fier du sang français ; trop généreux envers ses débiteurs pour être juste envers ses créanciers ; aimant le wiskey, maïs pratiquant l'abstinence totale des mois entiers pour plaire à sa femme ; son meilleur ami, l'homme qui n'est pas gêné par les lois du commerce ; son pire ennemi, lui-même [1]. »

Ce « roi de la frontière » naquit à la Prairie-du-

[1] To *Red River and Beyond. Harper's New Monthly Magazine*, 1860, p. 582.

Chien, vers 1820. Tout jeune encore, il passa trois ans à Cincinnati dans la respectable famille de l'évêque actuel de Saint-Paul, Minnesota, Mgr Grace. Il alla ensuite à l'école à New-York, puis fut employé comme commis par la Compagnie américaine de pelleteries, dirigée par J. Jacob Astor et Ramsey Crooks.

A l'âge de vingt et un ans, Rolette retourna dans l'Ouest, et, après un court séjour au fort Snelling, il accompagna les convois organisés par son oncle Fisher entre Pembina et l'établissement de la Rivière-Rouge. En 1845, il épousa Angélique Jérôme, descendante d'une ancienne famille française de Saint-Louis : son mariage fut béni par l'archevêque actuel de Saint-Boniface, Mgr Taché. Quelques années après, il trafiqua parmi les Métis, les Cris, les Sauteux et les Sioux, sur les bords de la rivière Souris, dans le Dakota.

En 1852, le Minnesota ayant été constitué en Territoire, Rolette eut l'honneur de faire partie de la première législature. Le district de Pembina l'élut pour son député en même temps qu'Antoine Gingras [1], chasseur canadien. M. Norman W. Kitson fut choisi comme conseiller législatif pour la même division électorale.

Les trois représentants de Pembina furent obligés de se rendre à Saint-Paul, dans des traîneaux à chiens, afin de prendre part aux délibérations de la session. Quoique vingt-cinq années nous séparent de cette date, ce moyen de communication primitif est encore en usage sur une bonne partie du parcours. Mais avant longtemps la vapeur l'aura fait disparaître

[1] Un comté du Dakota porte le nom de ce Canadien.

comme tant d'autres traits caractéristiques de ces régions éloignées.

L'arrivée de ces trois députés venant des extrémités du Dakota pour remplir leurs fonctions de législateurs fut tout un événement, que le *Pioneer* de Saint-Paul, du huit janvier 1853, signalait dans les termes suivants : « Les honorables députés élus par Pembina, pour la Chambre d'assemblée et le Conseil législatif, MM. Kittson, Rolette et Gingras, sont arrivés à Crowing, la veille de Noël, après un trajet de seize jours. Chacun avait une voiture traînée par trois beaux chiens, harnachés avec goût, lesquels franchissent un mille en deux minutes quarante secondes lorsqu'ils marchent à toute vitesse. Ils ont parcouru en moyenne trente-cinq milles par jour. Les chiens n'ont à manger qu'une fois par jour : ils reçoivent chacun une livre de pémican seulement. Ils transportent un homme et son bagage aussi rapidement qu'un bon cheval, et ils résisteraient même mieux à la fatigue que des chevaux pour de longues courses. »

L'année suivante, Rolette et ses deux compagnons franchissaient à la raquette les cinq cents milles qui séparent Saint-Paul de Pembina.

En 1856, Rolette représenta Pembina dans le Conseil législatif, dont il forma partie jusqu'à ce que le Minnesota fut constitué en Etat. L'année suivante il joua le principal rôle dans une aventure parlementaire restée célèbre, et qui n'a pas été sans résultats.

II

Il s'agissait de décider qui, de Saint-Paul ou de Saint-Pierre, serait la capitale du nouvel Etat. Saint-

Paul avait bien été considéré jusque-là comme tel, mais le plus grand nombre des représentants semblaient cette année-là fermement décidés à lui ravir ce titre. En effet, une loi transférant la capitale à Saint-Pierre passa dans le Conseil à la majorité d'une voix, puis dans la Chambre d'assemblée à une faible majorité, le dix-huit février. Il ne restait plus qu'à la renvoyer au Conseil pour la faire enrégistrer.

Les partisans de ce projet de loi avaient compté sans Rolette. Comme il se trouvait président du comité des bills enregistrés, l'original du bill lui fut remis le vingt-sept février pour lui permettre de le comparer avec la copie enregistrée. Le lendemain, Rolette n'était pas à son siége. Mystère ! Les conjectures commencèrent à aller leur train. Soupçonnant quelque perfidie, les partisans de la loi demandèrent qu'un autre membre du comité reçût ordre de se procurer une nouvelle copie enregistrée du bill, et de faire rapport. Mais leurs adversaires réussirent à faire passer une résolution par laquelle Rolette avait ordre au préalable de venir prendre son siége.

Les rumeurs allaient toujours grossissant. Quelques-uns prétendaient que Rolette était caché quelque part en ville, d'autres qu'on l'avait vu se diriger en toute hâte vers Pembina, dans un traineau à chiens, muni de l'original du bill, qui devait décider les destinées de la capitale.

Le sergent-d'armes, M. John M. Lamb, se mit aux trousses du fugitif ; mais on assure qu'il ne fit guère d'efforts pour le trouver. Pendant ce temps-là, le Conseil siégeait toujours attendant impatiemment le retour de Rolette. Les jours et les nuits se passaient ainsi dans l'expectative, et le représentant de Pembina était toujours invisible. Bientôt la salle

législative se transforma en hôtellerie. Les députés ne pouvant suspendre leurs séances, firent transporter des tables et des lits dans l'enceinte du parlement. Ce que l'on appréhendait le plus, c'est que la législature fut prorogée sans prendre d'action ultérieure. Comme dans beaucoup d'Etats, les dates d'ouverture et de clôture de la session étaient fixées par la constitution.

Dans l'intervalle, le Conseil se procura une autre copie du bill qui était enregistrée. Mais le président du Conseil et l'orateur de la Chambre refusèrent de le signer dans cette forme. Le bill fut cependant signé par le gouverneur, puis imprimé parmi les documents législatifs.

Après une session continue de cinq jours et de cinq nuits,—cent vingt-trois heures,—le Conseil dut mettre terme à ses séances. A minuit, le cinq mars, le président reprit le fauteuil et déclara que le Conseil était prorogé *sine die*. Au moment de la clôture, on vit apparaître soudain la figure railleuse de Joseph Rolette, qui, sur le ton plaisant qui lui était particulier, s'amusa aux dépens de ses collègues, du bon tour qu'il venait de leur jouer.

Rolette avait passé tout ce temps dans l'une des chambres supérieures de l'hôtel Fuller, pendant que le fameux bill en question reposait tranquillement dans le coffre-fort de M. Smith, banquier.

Cette affaire fit sensation dans l'Ouest et particulièrement au Minnesota. Tous les journaux la commentèrent à des points de vue fort différents. Pour les partisans de Saint-Paul, Rolette était un héros qui ne méritait rien moins qu'une statue ; tandis qu'aux yeux de leurs adversaires, il avait accompli un acte odieux, indigne d'un représentant.

Quelques jours après, le *Punch*, journal satirique de New-York, représentait Rolette s'enfuyant avec le capitole sur la tête.........

Les habitants de Saint-Pierre n'en persistèrent pas moins à prétendre que le bill était passé, vu qu'il avait reçu la signature du gouverneur. Après avoir construit précipitamment les bâtiments nécessaires pour recevoir les députés et les fonctionnaires publics, ils s'adressèrent aux juges de la Cour supérieure afin d'obtenir un *mandamus* pour contraindre les officiers du gouvernement d'aller habiter Saint-Pierre. Mais la Cour refusa d'obtempérer à leur demande, déclarant qu'aucune loi n'avait été régulièrement adoptée pour transférer la capitale à ce lieu.

Cette même année, une convention siégea pour organiser le territoire en Etat. Pembina se trouvant en dehors des limites qui venaient d'être assignées au Minnesota, on put croire que c'en était fait de Rolette comme représentant. Mais lorsque la Chambre se réunit au mois de décembre, on le vit paraître, comme à l'ordinaire, muni de ses lettres de créance, et personne ne s'avisa d'en contester la validité. Qu'aurait été en ce temps-là une législature du Minnesota sans Joseph Rolette ? On l'eût cru passé à l'état d'institution. Les républicains ne se montrèrent pas aussi complaisants que ses amis, les démocrates, quand ils arrivèrent au pouvoir, et Rolette dut, bon gré malgré, renoncer aux charmes de la vie publique.

III

Rolette avait bien tout ce qu'il fallait pour se rendre populaire parmi la génération d'alors. Sa

bonhomie, sa gaieté, sa générosité le faisaient aimer de tous, même de ses adversaires politiques. Il avait ses défauts, mais ils étaient le fruit de sa nature libre, cordiale et désintéressée; ils ne s'alliaient à rien de mesquin ou de sordide.

A Pembina Rolette exerçait la plus franche hospitalité. Sa maison se convertissait au besoin en hôtellerie pour la circonstance.

Les voyageurs distingués qui s'aventuraient de temps à autre dans cette solitude ne manquaient jamais de venir le saluer, et il était toujours heureux de pouvoir leur être utile et agréable.

Nous avons déjà reproduit le récit de M. Marble; détachons à ce sujet les lignes suivantes de la relation du comte de Southesk: ce dernier arriva, le vingt-sept janvier 1860, à Pembina, de retour de longues courses dans le Nord-Ouest: «Sur la cordiale et pressante invitation de M. Rolette, dit-il, je passai la nuit dans sa maison, située à trois milles du fort vers lequel nous nous dirigeons. Il avait réuni beaucoup d'amis et de voisins pour la circonstance, et il nous a reçus d'une manière très-hospitalière en nous donnant un grand souper suivi d'un bal [1].»

Nous allons voir maintenant que son esprit de charité n'était pas moindre que son hospitalité.

Dans l'hiver de la même année, le P. Goiffon fut surpris par une terrible tempête de neige, au milieu des prairies, à quelques milles de Pembina, qui était alors sa mission principale. Il s'égara, se gela presque à mort, et passa quatre jours et cinq nuits à demi enseveli dans des tourbillons de neige, ayant

[1] *Saskatchewan and the Rocky Mountains*, by the Earl of Southesk, p. 367.

pour tout moyen de subsistance la chair crue de son cheval, qui avait succombé à la rigueur du froid. Trouvé par quelques voyageurs, le soir du huit novembre, dans un état voisin de la mort, le P. Goiffon fut conduit à Pembina, où Rolette s'empressa de lui prodiguer les soins les plus assidus. Il avait la jambe droite et les pieds affreusement gelés; et Rolette l'accompagna jusqu'à la Rivière-Rouge. Là, le P. Goiffon fut soumis à l'amputation de la jambe après avoir éprouvé des douleurs atroces. Ce bon missionnaire est aujourd'hui le guide spirituel de la belle paroisse française du Petit-Canada, dans le Minnesota.

Rolette prit une part active à l'insurrection de la Rivière-Rouge, qui éclata à la fin de l'année 1869, et fit tout en son pouvoir pour la favoriser. Il était favorablement connu d'un grand nombre de Métis sur lesquels il exerçait beaucoup d'influence. A ce titre, il en est question dans les lettres que M. MacDougall adressa aux autorités canadiennes, pendant le séjour forcé qu'il fit à Pembina, après avoir vainement tenté de pénétrer dans la province de Manitoba en qualité de gouverneur [1].

Rolette connaissait plusieurs langues, et en maintes occasions il agit comme interprète. Il parlait facilement le français, l'anglais, le sauteux et quelques autres dialectes sauvages.

Il était essentiellement homme de progrès. Toutes les entreprises liées d'une manière ou d'une autre au développement du nord du Dakota, avaient en lui un promoteur aussi actif qu'intelligent. L'établis-

[1] Voir *Correspondance et documents relatifs aux événements récemment survenus dans les territoires du Nord-Ouest.* Imprimés par ordre du parlement canadien. P-p. 89, 90 et 92.

sement de plus d'un chemin de fer est dû en bonne partie à son énergie et à son esprit d'initiative. Toujours au premier rang dans les luttes politiques qui agitaient de temps à autre le Territoire, le parti démocrate, auquel il appartenait, pouvait compter d'avance sur une bonne majorité dans le rayon où son influence se faisait sentir plus directement. Bon patriote, il se montra toujours l'ami zélé des Canadiens, défendant leurs droits et leurs intérêts chaque fois qu'ils étaient en cause.

De 1866 à 1870, Rolette a rempli les fonctions d'inspecteur de douanes; il donna sa démission pour cause de mauvaise santé. Il est mort à Pembina, le seize mai 1870, après avoir reçu tous les secours de l'Eglise. Quelque temps auparavant, il avait fait don d'un magnifique morceau de terre, sur lequel on a depuis construit une chapelle et la maison du missionnaire de l'endroit.

La femme de Rolette et plusieurs de ses enfants habitent encore Pembina. Joseph, l'aîné, a beaucoup de traits de ressemblance avec lui au physique et au moral. La cadette, Virginie-Angélique, a épousé M. Angus McKay, de Manitoba, ci-devant membre de la législature provinciale. Pour la plupart, les fils s'occupent de la traite, et perpétuent un nom justement respecté du Sauvage et du Métis.

JEAN-BAPTISTE MALLET

I

Chateaubriand a dit que de tous les Européens, les Français sont les plus amis des Indiens, et que cela tient à leur gaieté, à leur valeur brillante, à leur goût de chasse et même de la vie sauvage, comme si la plus grande civilisation se rappochait de l'état de la nature. Cette assertion du célèbre écrivain est corroborée par les récits de tous les voyageurs, par l'histoire de toutes nos tribus, et, s'il nous fallait une nouvelle preuve de son exactitude, nous pourrions la trouver dans la vie aventureuse qui s'offre en ce moment à notre attention.

C'est sur les bords pittoresques de la grande île

Michillimakinac que Jean-Baptiste Mallet vit le jour, vers 1773. Né au milieu d'une nature extrêmement sauvage, il n'eut pour compagnon dès sa plus tendre enfance que l'Indien ou le coureur des bois, et le récit des aventures sanglantes, des prouesses héroïques de l'homme du désert, le passionna tellement, que, tout jeune encore, il ne rêvait que scalpes et combats. Le cri de guerre de l'indigène avait pour lui un charme singulier, et il désirait vivement pouvoir se mettre un jour à la tête de bandes armées, afin de se signaler par son courage et son intrépidité.

La traite était bien le genre de vie qui convenait le mieux à l'ardeur de son tempérament. En quelques années, il parcourut un immense territoire, allant trafiquer chez une foule de peuplades, depuis les bouches du Mississipi jusqu'aux Montagnes-Rocheuses. Ces longues courses à travers les solitudes de l'Ouest lui donnèrent plus d'une fois l'occasion de montrer sa valeur; aussi les Sauvages lui reconnurent bientôt un courage égal à celui de leurs chefs les plus renommés.

Les enfants des bois le réclamaient presque comme l'un des leurs; car Mallet, avec sa haute taille, ses traits durs et accentués, son singulier équipement, eût plutôt passé pour un sachem aborigène que pour un traiteur français, si la couleur de sa peau, un peu brunie cependant par le soleil, n'eût trahi son origine. Elevé dans le désert, où il avait poussé comme un sauvageon indompté, il avait emprunté à l'habitant primitif de ces lieux beaucoup de ses mœurs, et même une partie de sa férocité qui trop souvent ternit ses plus beaux actes de courage, ses plus nobles exploits. Il n'en faut pas plus pour se rendre compte de son ascendant sur les nombreuses

bandes de Sauvages, dispersées dans l'intérieur, et qui semblaient toujours prêtes à répondre à ses appels guerriers.

Vers 1778, Mallet fonda un village dans les Illinois, là même où s'élève aujourd'hui la florissante ville de Péoria. Ce poste, sentinelle avancée de la civilisation, était situé à un mille et demi d'un village fondé autrefois par les Français, sur la rive nord-ouest du lac Péoria, et fut pendant longtemps connu sous le nom de la *ville à Mallet.*

Un certain nombre de coureurs des bois vinrent se grouper autour de Mallet, l'année même de la fondation de ce village, entre autres Etienne Bernard, Augustin Rocque, Gabriel Cerré, Louis Chatellereau (?) et Thomas Forsyth. Ils furent suivis plus tard par Louis Pilette, Jacques Mathé, P. Levasseur dit Chamberlain, Augustin Filteau, Thomas Lusby, Antoine Leclerc, Michel Lacroix, Simon Roy, Antoine Roy, François Racine, père et fils, Félix Fontaine, Jean-Baptiste Rabain, Joseph Condier, Antoine Grandbois, Toussaint Soulière, Michel Leclerc, François Boucher, Joseph Boucher, Jean-Baptiste Blondeau, Charles Labelle, Simon Bertrand, Antoine Lapensée, Antoine Bourbonnais, Antoine Saint-Denis, Louis Boissonnault, Antoine Deschamps, Antoine Sicard, Louis Laboissière, Pascal L. Cerré, Hyacinthe Saint-Cyr, François Ouellet, Charles Ledoux, Gabriel Latreille, Antoine Saint-François, et beaucoup d'autres, presque tous traiteurs, chasseurs ou *voyageurs.*

II

A cette époque, le soulèvement des Etats-Unis contre l'Angleterre commençait à se propager jusque

dans les déserts de l'Ouest, et de courageux pionniers, devançant l'arrivée des troupes américaines, ne craignaient pas, en plus d'une circonstance, d'organiser de petites bandes de guerriers et d'attaquer les forts anglais. Les souvenirs pénibles de la conquête étaient encore tout frais dans la mémoire des Canadiens de l'Ouest, qui, voulant se venger de leurs anciens ennemis, devenus leurs maîtres, prirent une part active à presque toutes les expéditions, régulières ou volontaires, qui allèrent disputer aux Anglais la possession des immenses plaines sur lesquelles le drapeau de la France flotta si longtemps.

C'est ainsi qu'au mois d'octobre 1777, un Américain fort belliqueux, Thomas Brady, plus connu sous le nom de « M. Tom », projeta de s'emparer du poste anglais de Saint-Joseph, situé sur la rive est du lac Michigan. Il enrôla dans ce but seize Canadiens de Cahokia et de Péoria, tous gens fort déterminés, et partit bravement à leur tête pour aller attaquer ce fort anglais, protégé par du canon, et défendu par vingt et un soldats de l'armée régulière. Cette entreprise eût paru téméraire sous tous rapports, si elle n'avait eu pour la diriger un homme aussi habile qu'audacieux.

Brady atteignit le fort Saint-Joseph avec sa petite troupe, sans avoir été découvert ; il profita des ténèbres de la nuit pour commander l'assaut, qui se fit au milieu de beaucoup de bruit, tout comme si ses hommes eussent formé un parti nombreux et redoutable. La garnison, qui ne s'attendait pas à une pareille attaque, crut avoir affaire à un ennemi considérable, et se rendit sans coup férir. Brady ne la fit pas prisonnière, mais lui enleva toutes ses armes,

encloua les canons, et s'empara d'une grande quantité de marchandises que contenait le fort.

La petite troupe victorieuse revenait à Cahokia, fière de sa capture et chargée de dépouilles, lorsque un soir elle fut surprise à Calumet, à quelques milles au sud-est de Chicago, par une légion de Sauvages, commandés par les Anglais, qui s'étaient cachés derrière les buissons avoisinants, pour de là s'élancer sur elle comme sur une proie facile. Les soldats de Brady, réunis tranquillement autour du feu du bivouac, n'eurent pas même le temps de courir à leurs armes pour offrir la moindre résistance. En un instant, ils furent enveloppés, écrasés, capturés. Deux même furent tués sous les yeux d'un Canadien du nom de Boismenu, qui, pour ne pas voir s'abattre sur sa tête le terrible coup de tomahâk qu'on lui destinait probablement, s'enveloppa la tête d'une couverture, en attendant la mort ; ses jours furent épargnés, mais il reçut des blessures telles, qu'il dut passer l'hiver au milieu des Sauvages pour panser ses plaies ; il ne revint qu'au printemps à Cahokia. Un autre Canadien blessé réussit à s'échapper ; les douze autres furent faits prisonniers et amenés au Canada, où ils languirent pendant deux ans en captivité, à l'exception de Brady [1],

[1] Cet Américain aventureux épousa quelques années plus tard une Canadienne-Française du nom de Laflamme qui, née en 1734, à Saint-Joseph, sur les bords du lac Michigan, demeura successivement à Michillimakinac, Chicago et Cahokia, où elle se fixa vers 1780. Elle avait eu deux maris, l'un du nom de Saint-Ange ou Pilate, l'autre un nommé Lecompte, avant de convoler en troisièmes noces avec Brady. Cette femme avait su acquérir sur maintes tribus une grande influence, dont elle se servit en bien des occasions pour mettre les colonies franco-canadiennes de l'Illinois à l'abri de leurs incursions. On raconte que plus d'une fois elle se rendit seule pendant la nuit au milieu de bandes de Sauvages, campés dans un but hostile, à une certaine distance de Cahokia, et qu'elle ne manqua jamais de leur faire abandonner leurs projets de vengeance. Sachant

qui réussit à s'évader et à revenir aux Illinois, en passant par l'Etat de la Pennsylvanie.

Mallet comptait des parents et des amis parmi ceux qui avaient pris part à la malheureuse expédition de Brady, et en apprenant leur mort ou leur captivité, il entra dans un terrible accès de fureur, jurant de les venger d'une manière éclatante. Dès le commencement de l'année 1778, il envoya des courriers parmi toutes les peuplades qui lui étaient dévouées, pour les engager à lever la hache de guerre. Cet appel ne resta pas sans écho. Chaque tribu tint à honneur d'être représentée dans l'expédition qui allait se former, et pas moins de trois cents guerriers accoururent à Péoria. Des Canadiens et des Américains vinrent aussi grossir les rangs de cette petite armée, où tous les types semblaient figurer.

L'expédition partit à pied de Péoria pour se rendre à Saint-Joseph. Elle entreprenait une marche longue, pénible, pleine de dangers, et il était à craindre qu'elle ne fût considérablement amoindrie avant d'arriver au terme. Il lui fallait franchir non-seulement de belles et vastes prairies, mais des bois épais, des rivières, des lacs, des marais d'une grande étendue.

Les soldats de Mallet étaient, en général, robustes, habitués aux privations, rompus à la fatigue ; ils pouvaient au besoin descendre dans de frêles embarcations des rapides mugissants, traverser à la nage des rivières profondes, et chausser la raquette lorsque la neige blanchirait les plaines et les forêts. Mais la distance à parcourir était si considérable, les mar-

leur parler le langage qui pouvait le mieux les toucher et les impressionner, elle décida même les chefs à venir fumer le calumet de la paix au village de Cahokia, qu'ils avaient projeté de mettre à feu et à sang, quelques instants auparavant. Aussi, cette courageuse femme était-elle l'objet d'un respect général à Cahokia, où elle mourut à un âge très-avancé.

ches tellement fatigantes, les surprises tant à craindre, que les meilleurs courages paraissaient parfois abattus. Il fallait alors que Mallet se servit de toutes les ressources de son esprit pour relever leur moral et les encourager à la persévérance. Aux uns, il promettait une victoire facile ; aux autres une vengeance complète ; au plus grand nombre, de riches dépouilles. En s'adressant à la fois à leurs passions et à leurs intérêts, il ne manquait jamais d'amener la persuasion dans les esprits, et la petite armée continuait sa marche, à travers mille obstacles, fière d'avoir à sa tête un capitaine aussi habile et aussi déterminé.

La faim était l'un des plus sérieux ennemis que Mallet eut à combattre. Comme il avait été impossible d'emporter une quantité suffisante de vivres pour une pareille troupe, un certain nombre de chasseurs devaient trouver la subsistance de leurs compagnons au moyen de leurs flèches ou de leurs fusils. Si le gibier abondait, Sauvages et Canadiens faisaient bombance, le soir, au camp ; mais le jeûne prolongé qu'ils leur fallait subir parfois provoquait bien des plaintes et des récriminations, que Mallet n'apaisait pas toujours sans difficulté.

Un jour, après une marche extrêmement pénible, un Canadien, du nom de Hamelin, se laissa choir, épuisé de fatigue et de faim, et déclara que ses forces ne lui permettaient pas d'aller plus loin. Mallet n'avait pas de temps à perdre, et pas de vivres à épargner ; il restait à peine une petite quantité de conserves de viande. Attendre le rétablissement d'Hamelin, c'était exposer l'expédition à une perte presque certaine, car elle courait risque d'être attaquée par les Anglais, qui pouvaient rôder dans les

alentours. D'un autre côté, abandonner Hamelin sur la route, n'était-ce pas exposer également l'expédition à faire surprendre le secret qui devait envelopper ses mouvements ? Ce malheureux Canadien ne pouvait-il pas être recueilli à chaque instant par les Anglais ou les Sauvages, leurs alliés, qui, avertis à temps, ne manqueraient pas de tendre une embuscade à l'expédition dans quelque endroit difficile et de la massacrer ?

Que faire dans cette alternative ? Mallet eut bientôt tranché la difficulté en enfonçant son casse-tête, comme un barbare, dans le crâne du malheureux Hamelin, dont le cadavre servit de pâture aux oiseaux de proie. Les Sauvages les plus cruels se débarrassent ainsi de leurs ennemis et de leurs parents infirmes ou trop âgés, qui leur sont à charge. Formé à la rude école du désert, Mallet ne reculait devant aucun obstacle qui s'opposait à l'accomplissement de ses projets.

L'expédition continua de s'avancer dans la solitude en dissimulant ses mouvements avec tout le soin possible, et quelques jours après, elle arrivait devant le fort Saint-Joseph, sans avoir été dépistée. Prise à l'improviste, la garnison anglaise voulut en vain défendre le fort par une fusillade bien nourrie. Mallet fit avancer sa troupe, et après lui avoir adressé une courte et chaleureuse harangue, il donna le signal de l'attaque. Les Sauvages et les Métis répondirent à son appel par leur cri de guerre, qui répandit la terreur parmi les assiégés, puis marchèrent bravement à l'assaut. Après une courte résistance, le commandant du fort dut capituler. Mallet accorda la vie sauve aux officiers et aux soldats, et leur permit de retourner au Canada ; mais il s'em-

para des magasins, où il trouva des marchandises au montant de cinquante mille piastres, qui furent distribuées parmi ses soldats.

La capture du fort Saint-Joseph eut du retentissement dans l'Ouest, et contribua plus que tout autre exploit à faire connaître au loin l'habileté et le courage de celui qui avait pu organiser et mener à bonne fin une expédition, avec des bandes sans discipline, et qui offrait tant de dangers et de difficultés.

III

Vers 1781, la petite colonie de *la ville à Mallet* dut abandonner ses foyers ; elle avait vécu jusqu'alors en paix avec les Sauvages de l'intérieur, mais la crainte d'une insurrection formidable l'obligea d'aller chercher un refuge sur un point moins menacé. Elle ne revint dans son village qu'après la paix de 1783.

Les habitants de l'ancien village de Péoria, trouvant que le poste fondé par Mallet offrait plus d'avantages que leur localité, et surtout que l'eau était bien meilleure, commencèrent, vers cette date, à venir se fixer dans *la ville à Mallet;* en 1796 ou 1797, ils y étaient tous rendus. Ils vécurent là, dans le calme et la paix, jusqu'en 1812, lorsqu'ils furent brutalement chassés de leurs demeures par un capitaine Craig, de la milice de l'Illinois, qui, pour se venger d'une attaque nocturne faite sur sa troupe par les Sauvages, à laquelle il ne les croyait pas étrangers, détruisit leurs maisons et les obligea d'aller se réfugier dans les villages français situés sur les bords du Mississipi.

Mallet ne vécut pas assez longtemps pour voir la

dispersion de la petite colonie ; car toujours prêt à recourir à la violence pour demander raison à ses adversaires de leurs insultes ou de leurs menaces, il trouva prématurément la mort, en 1800 ou 1801, dans une querelle avec un Français, du nom de Senécal.

IV

Des enfants que Jean-Baptiste Mallet laissa à sa mort, l'histoire nous a conservé le nom d'Hippolyte seulement. Celui-ci avait alors vingt-deux à vingt-trois ans, et il avait déjà prouvé, en maintes occasions, qu'il ne manquait ni de courage ni d'énergie. Plusieurs écrivains l'ont confondu avec Jean-Baptiste Mallet, et lui ont attribué à tort la fondation de Péoria. Son nom est devenu sous la plume de Reynolds, auteur de *The Pioneer History of Saint-Louis*, celui de *Paulette Meillet*. Encore si cet écrivain s'était contenté de défigurer ce nom français, mais combien d'autres sont également maltraités dans son histoire, qui, du reste, est remplie de renseignements intéressants et curieux !

Une singulière tragédie, survenue à Péoria vers 1802 ou 1803, se rattache au nom d'Hippolyte Mallet. Celui-ci ayant eu des relations trop intimes avec la femme d'un traiteur français du nom de Louis Laboissière, le mari dupé résolut de ne pas survivre à l'infidélité de son épouse. Comme Laboissière trouvait trop prosaïque de mettre fin à ses jours en se coupant le cou, en se flambant la cervelle ou en se jetant dans la rivière, il voulut faire les préparatifs de sa mort d'une manière noble et chevaleresque. Entre autres projets sinistres imaginés par son esprit

malade, il s'arrêta à celui-ci : il décida de préparer un dîner splendide, d'y inviter plusieurs de ses amis, et de profiter du moment où ils seraient sous l'influence du vin pour faire sauter un baril de poudre, qui le lancerait dans les airs, ainsi que ses convives, avec la rapidité de l'éclair.

Il fit donc préparer un dîner magnifique auquel prirent part plusieurs de ses amis. La fête alla bien pendant quelque temps, mais certains procédés étranges de Laboissière ayant fait naître des soupçons dans l'esprit de ses hôtes, ils crurent devoir quitter en toute hâte le lieu du festin. Ils fuirent juste à temps pour échapper à une perte commune, car, quelques minutes après, une terrible détonation se fit entendre, la maison s'ébranla, et sauta avec un effroyable fracas. On trouva au milieu de ses ruines les restes épars du malheureux Laboissière. Comme presque toujours en pareil cas, sa veuve, Josephte Dumouchel, se consola bientôt après de la perte tragique de son mari, en épousant Mallet, son amant.

Hippolyte Mallet se trouvait à Péoria, lorsque le village fut attaqué, en 1812, par le capitaine Clarke, à la tête d'une compagnie militaire, et, à l'exemple des autres Canadiens, il dut aller chercher un refuge dans l'un des établissements français situés sur les bords du Mississipi. [1] Son nom est inscrit au bas d'une requête, qui fut présentée, l'année suivante, au Congrès des Etat-Unis, par l'entremise de M.

[1] Entre autres Canadiens qui souffrirent de cet acte injustifiable, se trouvait Michel Lacroix, qu'un historien dit avoir reçu une bonne instruction et avoir déployé beaucoup d'énergie en maintes occasions. Etabli à Péoria depuis 1800, il faisait la traite avec les Sauvages du nord de l'Illinois. Sa maison ayant été détruite, en 1812, par le capitaine Craig, il partit presque immédiatement pour le Canada dans le but d'acheter des marchandises. La guerre éclata, sur ces entrefaites, entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et il fut obligé de rester dans le pays

Daniel P. Cook, dans le but de se faire indemniser des pertes que les Canadiens avaient subies dans la destruction de Péoria par le capitaine Craig.

Cette requête en date de Saint-Louis, le vingt décembre 1813, était signée de plus par A. Leclerc, Charles Labelle, Antoine Lapensée, Joseph Guénette, Antoine Bourbonnais, François Racine, l'aîné, François Buche, Pierre Levasseur, Louison Pinsonneau, François Racine, junior, Félix Fontaine et J. Forsyth. Ce fut Louison Pinsonneau [1] qui prit l'initiative de cette requête.

Dans cette requête les Canadiens en question démontraient que, dans la guerre de 1812, ils avaient été plus d'une fois assaillis par les Sauvages, à cause de leurs sympathies pour la cause américaine ; qu'ils avaient rendu des services précieux aux Etats-Unis

et même de prendre les armes contre sa patrie d'adoption. Ce rôle lui était fort désagréable, mais comme la désertion lui aurait valu la confiscation de ses biens, il fit bon cœur contre mauvaise fortune, et accepta même un grade de lieutenant. La paix signée, il revint aux Etats-Unis où il se fit naturaliser en 1815. Il s'éteignait, en 1821, à Cahokia.

[1] Trois frères, Louison, Etienne et Louis Pinsonneau (Reynolds écrit : *Pencinneau*,) émigrèrent du Canada en 1798 et s'établirent à Cahokia. Ils étaient nés à l'ancien fort de Laprairie, vis-à-vis Montréal, fort qui ne se trouve pas dans le district des Trois-Rivières, comme le dit encore Reynolds—entre les années 1772 et 1776. Ces trois frères se marièrent à Cahokia et furent d'excellents citoyens.

Louis eut pendant de longues années un bateau passeur entre Cahokia et Saint-Louis. Doué d'une grande activité, Etienne était renommé comme homme d'affaires. Il était très-entreprenant et devançait en toutes choses ses concitoyens. Il bâtit la première maison—« la maison de brique » comme on l'appelait alors, qui se soit élevée à Illinoistown. Il acheta ensuite l'emplacement de Belleville et le vendit au gouverneur Edwards. Plus tard il alla se fixer à Saint-Louis, où il avait acheté des propriétés : il y mourut en 1821.

Louison s'adonna au commerce des pelleteries pendant presque toute sa vie. Il fit de la rivière Illinois le théâtre de ses opérations, trafiquant avec les sauvages Kickapou. Péoria était le dépôt principal de ses pelleteries, et les prairies environnantes les comptoirs où il allait écouler ses marchandises. Louison Pinsonneau s'éteignit à Péoria, en 1831, et fut fort regretté.

en communiquant au gouverneur Howard des renseignements qui avaient eu pour effet d'empêcher le massacre des colons habitant la frontière américaine; que l'hostilité des Sauvages les aurait décidés à aller se réfugier en lieu sûr, si les agents des Etats-Unis n'eussent pas insisté pour qu'ils restassent à leur poste afin de continuer à leur fournir des renseignements importants. Ils ajoutaient que le capitaine Craig avait profité de l'absence d'un certain nombre de leurs compagnons pour attaquer leur village, piller leurs maisons, voler leurs chevaux, détruire leurs animaux et leurs produits, et les faire eux-mêmes prisonniers.

En apprenant ces faits, le gouverneur Edwards, du Missouri, fit immédiatement mettre en liberté les malheureux Canadiens. Mais cela ne leur rendait ni leurs maisons, détruites par les Sauvages à la suite du pillage du capitaine Craig, ni leurs animaux, ni leurs produits, ni leurs moyens ordinaires de subsistance.

Un semblant de justice leur fut accordé. A leur demande une commission fut nommée, en 1820 seulement, pour instituer une enquête sur ces faits, mais elle fit un rapport défavorable.

PIERRE MÉNARD

La région connue jadis sous le nom de « pays des Illinois » embrassait un espace immense. Colonisée par les Français qui rêvaient d'y fonder un grand empire, elle changea de maître par la cession du Canada à l'Angleterre, pour tomber quelques années plus tard au pouvoir des Etats-Unis, lorsqu'ils eurent arboré le drapeau de l'indépendance.

La domination anglaise n'altéra guère la physionomie de ce territoire, alors presque exclusivement français. Les émigrants canadiens continuèrent même de s'y diriger comme si le pays n'eût pas changé d'allégeance. Mais une fois les Etats-Unis constitués en république, l'émigration étrangère commença à déborder dans cette contrée, où elle acquit en peu

d'années la prédominance. Telle fut sa marche envahissante au commencement du siècle, qu'il fallut bientôt lui tailler dans l'ancien « pays des Illinois » de vastes territoires comme ceux du Missouri, de l'Indiana et de l'Illinois, qui occupent aujourd'hui une place au premier rang parmi les Etats américains.

Affaiblis, mais non découragés, les colons canadiens dispersés dans les villages antiques de Vincennes, Kaskaskia, Cahokia, Prairie-du-Pont, Péoria et autres, continuèrent de se maintenir en groupes compactes, conservant leur foi, leur langue, leurs mœurs, et une faible part d'influence politique. Après plus d'un siècle de séparation avec le Canada, bien loin de s'être fait absorber par l'élément étranger, ils sont restés pour la plupart aussi Français que le jour même où ils virent disparaître pour toujours le drapeau de leur ancienne mère-patrie.

Ces premiers colons du Missouri, de l'Indiana et de l'Illinois, ont produit des hommes remarquables sous plus d'un rapport, mais pas un n'a obtenu une position aussi importante, aussi honorable, et n'a plus de titres à notre souvenir que celui qui est l'objet des pages suivantes.

I

Pierre Ménard naquit à Québec, en 1767, d'une respectable famille, originaire de la Normandie. Son père, officier dans l'armée française, prit une part active aux faits d'armes qui précédèrent la conquête, et figura probablement à la bataille de la Monongahéla, où l'armée de Braddock éprouva une défaite si complète.

Ménard reçut une assez bonne instruction, puis, âgé

à peine de dix-neuf ans, il partit de Québec, pour aller tenter fortune dans les Illinois. Ce trajet, long d'au moins onze cents milles, se faisait presque toujours dans des canots d'écorce, et ne prenait pas moins de plusieurs semaines. Plusieurs familles voyageaient généralement ensemble afin de se protéger au besoin contre les attaques des Sauvages. Hommes, femmes et enfants pagayaient tout le jour en côtoyant les lacs et les rivières, puis campaient le soir sur le rivage.

Partis de Montréal, ils remontaient d'ordinaire le Saint-Laurent, les lacs Ontario et Erié, la rivière des Miâmis, la rivière Kankaki, qui débouche dans la rivière Illinois, souvent retardés dans leur course par de nombreux et pénibles portages. Ils se fixaient généralement le long de cette dernière rivière, où il y avait des établissements composés pour la plupart de Canadiens-Français.

Ménard se rendit tout d'abord à Vincennes, poste français fondé, vers 1772, par le célèbre guerrier qui lui donna son nom. Il devint agent du colonel Vigo pour la traite des pelleteries; mais il dut s'occuper en 1786 et les années suivantes de se procurer des vivres parmi les Indiens, afin d'approvisionner les armées commandées par les généraux Clark et Scott, qui faisaient la chasse aux Sauvages de l'Ouest, dans le but de mettre fin à leurs incursions continuelles sur la frontière américaine.

Le colonel Vigo, Italien d'origine, était à cette époque l'un des négociants les plus considérables du pays. Passionné pour la liberté, il avait épousé avec chaleur la cause de l'indépendance des Etats-Unis, en faveur de laquelle il dépensa une grande partie de son immense fortune. Il avait connu intimement

le général Washington, alors président des Etats-Unis, et il se rendit avec Ménard, en 1789, à Carlyle, Pennsylvanie, afin d'avoir une entrevue avec lui au sujet de la défense du pays. Tous deux furent cordialement reçus par Washington, qui souscrivit pleinement aux représentations du colonel Vigo [1].

L'année suivante, Ménard s'associa avec un négociant du nom de Dubois, de Vincennes, pour faire la traite, et il ouvrit un magasin à Kaskaskia, chef-lieu du comté de Randolph, dans l'Illinois. Ce comptoir, un des plus anciens de l'Ouest, était extrêmement fréquenté par les Sauvages, et offrait des avantages considérables.

Ménard fut très-heureux dans ses opérations commerciales, et il obtint d'être admis, en 1808, dans l'importante société : « Emmanuel Liza et cie., » dont le trafic s'étendait jusqu'aux Montagnes-Rocheuses. Il fit preuve, dans ses nouvelles courses à travers les plaines de l'Ouest, d'une activité et d'une intelligence des affaires qui ne le cédaient qu'à sa stricte probité. Aussi sut-il se faire chérir et respecter, non-seulement des colons et des trappeurs, mais de tous les Sauvages, qui avaient pour lui une espèce de culte, préférant souvent lui donner leurs pelleteries pour une bagatelle plutôt que les vendre, à gros profits, aux traiteurs américains—les « longs couteaux »—qu'ils détestaient de tout leur cœur.

L'influence considérable de Ménard lui valut d'être nommé agent des Indiens par le gouvernement

[1] On lit dans le *Voyage dans l'Intérieur de l'Amérique du Nord*, (année 1834) par le prince Maximilien de Wied-Neuwied, « Le colonel Vigo, qui rendit de grands services aux Américains, lors de la prise de Vincennes, habite cette ville, oublié et dans un grand dénûment. Pour le récompenser, on l'a fait, à la vérité colonel, mais on le laisse manquer des choses les plus nécessaires. »

américain, et il conclut en cette qualité plusieurs traités importants avec eux. Comme il se trouvait, le quatre juillet 1826, en compagnie de M. Lewis Cass, secrétaire du département de la guerre, aux Petits-Rapides, sur les bords du Mississipi, il donna à la ville, qui a surgi au pied de ces rapides, le nom de Keokuk, qu'elle porte encore. Ce nom était celui d'un chef important des Sacs et des Renards avec lesquels il était en négociation. Il conclut quatre autres traités en 1828 et 1829 avec les Potouatomis, les Chippéouas, les Outaouais et les Ouinébagons, dans le but d'éteindre, moyennant des sommes considérables d'argent, leur droit de propriété sur de vastes étendues de terrain situées dans l'Illinois et le Wisconsin.

En 1798, Ménard s'adressa aux autorités espagnoles pour obtenir la concession d'une certaine étendue de terre sur les bords de la rivière de la Pomme, un affluent du Mississipi. Il communiqua la requête suivante au lieutenant-gouverneur don Zenon Trudeau, qui fut favorablement accueillie.

« A don Zenon Trudeau, lieutenant-colonel, attaché au régiment de la Louisiane, et lieutenant-gouverneur de la partie ouest de l'Illinois.

« Le soussigné a l'honneur de vous informer qu'il est établi depuis plusieurs années dans le pays, et qu'il n'a encore reçu aucun don en terre de la part du gouvernement, quoique cette faveur soit accordée à tous les autres habitants ; de plus, le soussigné désirant s'établir sur un morceau de terre déjà défriché par un nommé Berthiaume, et que celui-ci lui a transféré en présence de témoins, le dit soussigné espère qu'il vous plaira de lui accorder le dit morceau de terre, situé sur la rivière de la Pomme comme

suit : vingt arpents de front, à commencer à l'embouchure du dit cours d'eau et en remontant le Mississipi, la profondeur étant de vingt arpents.

« Le requérant a l'honneur de représenter aussi que, quoique cette quantité semble considérable, il n'y a pas cependant, en tout, cent arpents de bonne terre. Le seul avantage réel qui en résulte pour lui est que le terrain est déjà cultivé en partie, et que quelques bâtiments y sont construits. Il espère que vous voudrez bien acquiescer à sa demande et il ne cessera de prier.

« PIERRE MÉNARD.

« Saint-Louis, 5 novembre 1798. »

II

Ménard s'occupa de la traite presque toute sa vie, mais cela ne l'empêcha pas de prendre une part active à la politique et à maintes entreprises, qui ont puissamment contribué au développement de l'Illinois.

L'Indiana ayant été constitué en Territoire en 1800, Ménard fut élu trois ans après par le comté de Randolph pour le représenter dans la législature. Ce comté, ayant le droit de nommer trois députés, avait choisi comme collègues de Ménard, Robert Morrison et Reynolds.

La législature de l'Indiana se réunissait à Vincennes durant l'hiver ; mais ce n'était pas chose facile que de se rendre de Kaskaskia à cet endroit. Il fallait traverser un désert de cent-cinquante milles, souvent par des chemins impraticables, coucher à la belle étoile, s'exposer à toutes les intempéries de la

saison, aux embûches des Sauvages, toujours prêts à guetter le voyageur au passage.

La population n'avait guère pris de développement lorsque les habitants des localités éloignées de Vincennes, la capitale, demandèrent à grands cris la formation d'un nouveau Territoire à même le vaste espace que couvrait l'Indiana. Le Congrès de Washington se prêta à leur demande et le Territoire de l'Illinois fut constitué en 1809. L'établissement de ce nouveau Territoire eut un effet considérable sur l'émigration, qui y afflua à la suite des premiers officiers nommés par le gouvernement américain pour organiser l'administration politique du pays. Les premières lois que l'on y adopta furent calquées sur celles de l'Indiana.

Trois ans après la formation du Territoire, la population s'était élevée à un chiffre assez considérable pour permettre au gouverneur Edwards, homme politique distingué, d'accorder les institutions représentatives au peuple. La population territoriale ne devait guère dépasser treize à quatorze mille âmes : en 1803, elle se composait d'environ trois mille Français et Américains. Le pays fut divisé en six comtés, qui déléguèrent cinq membres au Conseil législatif et sept membres à l'Assemblée législative.

Ménard fut élu au Conseil par le comté de Randolph, enclavé dans le nouveau Territoire, et la législature se réunit pour la première fois à Kaskaskia, le quinze novembre 1810. Si le séjour de la jeune capitale était aussi agréable que le dit Reynolds [1] à cette époque, il n'en n'est pas moins vrai qu'elle offrait peu de confort à l'étranger, car on raconte

[1] *The Pioneer History of Illinois*, p. 310.

que les membres de la législature étaient obligés de loger sous le même toit et de coucher dans la même chambre.

Ménard fut nommé président du Conseil législatif à l'unanimité, et il sut remplir cette importante fonction avec calme, modération et dignité. Il continua de siéger au Conseil législatif et d'en être le président jusqu'à la formation de l'Illinois en Etat, qui eut lieu en 1818.

Le projet de constitution du nouvel Etat, soumis au peuple par la convention qui avait été chargée de l'élaborer, décrétait entre autres choses que pour être élu gouverneur ou lieutenant-gouverneur, il fallait avoir été citoyen américain depuis trente ans. Le colonel Ménard, n'étant naturalisé que depuis deux ans, se trouvait ainsi dans l'impossibilité de briguer l'une ou l'autre de ces fonctions. Mais la population de l'Illinois, voulant à tout prix récompenser ses services publics et lui conférer la dignité de premier lieutenant-gouverneur de l'Etat, la convention dut modifier son projet de constitution, et déclarer que tout citoyen américain qui aurait résidé dans l'Etat depuis deux ans, pourrait être élu à cette charge importante. Il n'a pas été donné à beaucoup d'hommes politiques de recevoir un témoignage aussi éclatant de la confiance publique.

Le lieutenant-gouverneur d'un Etat américain a, entre autres attributions, celle de présider le Sénat, et Ménard sut occuper le fauteuil d'une manière digne et impartiale. S'il ne prononça jamais de longs discours, ses observations étaient en revanche lucides, sans prétention, et assaisonnées, à la manière de Franklin, d'anecdotes pleines de sel et d'à-propos. Il prit une part assez importante à la législation du

pays, pour faire dire à un historien [1] de l'Illinois que Ménard a conçu ou inspiré plus d'une des sages lois, qui ont contribué le plus efficacement au bien-être et à l'avancement de cet Etat.

En 1821, il prit fantaisie à la législature de l'Illinois de créer une banque d'Etat, sans autre capital que le crédit seul du pays. Elle s'imagina que cette institution monétaire d'un nouveau genre allait fonctionner à merveille, et elle décida d'émettre des billets pour un chiffre considérable et de rendre leur circulation compulsoire. Elle avait une foi tellement aveugle dans le succès de cette œuvre chimérique, qu'elle passa une résolution, priant le secrétaire du trésor des Etats-Unis de recevoir ces billets aux bureaux du gouvernement fédéral, en paiement des terres publiques. Lorsque cette résolution fut proposée, Ménard ne put s'empêcher de faire l'observation suivante dans la langue anglaise, qui, on le voit, ne lui était pas trop familière : « Gentlemen of *de* Senate, it is moved and seconded *dat de* notes of *dis* bank *me* made land-office money. All in favor of *dat* motion, say aye ; all against it, say no. It is decided in *de* affirmative, and now gentlemen, I bet you one hundred dollars, he never be made land office money [2]. »—« Messieurs du Sénat, il est proposé que les billets de cette banque soient acceptés au bureau des terres. Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion, disent oui ; que tous ceux qui sont contre disent non. La question est décidée dans l'affirmative. Maintenant, messieurs, je parie cent piastres que ces billets ne seront jamais acceptés au bureau des terres. »

[1] *The Pioneer History of Illinois*, p. 245.
[2] *A History of Illinois*, by governor Thomas Ford, p. 45.

On peut mettre en doute la convenance de cette boutade,—genre yankee,—mais on ne saurait nier le bon sens pratique qui l'a inspirée.

Ce projet de banque avait été combattu par Ménard et les hommes les plus importants de la législature. Mais les conseils mal inspirés de plusieurs hâbleurs, intéressés probablement à pêcher en eau trouble, prévalurent sur les sages représentations des défenseurs de l'intérêt public.

La nouvelle banque commença effectivement ses opérations dans l'été de 1821, mais elle ne fut qu'un engin de corruption politique entre les mains de quelques démagogues sans vergogne, qui avaient réussi à en accaparer la direction. En quelques mois, le pays fut inondé de son papier, et trois cent mille piastres furent prêtées sans aucune garantie sérieuse de remboursement; aussi leur valeur ne tarda pas à être dépréciée de vingt-cinq, cinquante et soixante-et-quinze pour cent. Les désastres prédits par Ménard éclatèrent rapidement et faillirent conduire l'Etat de l'Illinois sur le bord de la banqueroute. Il fallut bien des années pour réorganiser le trésor public, et le peuple apprit à ses dépens ce qu'il en coûte parfois de croire aux innovations dangereuses des démagogues.

Ménard remplit les fonctions de lieutenant-gouverneur de l'Illinois jusqu'en 1822. Aux élections générales qui eurent lieu cette année dans l'Etat, il fut remplacé par M. William Kennedy. Depuis cette date, il refusa toutes les charges politiques qui lui furent offertes, afin de se consacrer exclusivement aux affaires de sa famille. Le seul poste public qu'il accepta fut celui de commissaire des Sauvages, avec lesquels il conclut, comme on l'a déjà vu, plusieurs

traités importants, au nom du gouvernement américain.

III

L'année 1824 fut marquée aux Etats-Unis par un événement qui fit sensation. Ce fut le voyage du célèbre Lafayette qui, après avoir été l'un des plus ardents défenseurs de l'indépendance des Etats-Unis, avait accepté l'invitation du gouvernement américain de visiter le pays aux frais de l'Etat.

Lafayette traversa l'Océan sur une frégate américaine, puis il parcourut en véritable triomphateur la jeune et vaste république, à l'établissement de laquelle il avait si puissamment contribué, un demi-siècle auparavant. Son voyage ne fut qu'une longue série d'ovations. Des flots de citoyens se pressèrent sur son passage ; l'Etat, les corporations municipales, les principaux hommes politiques, les riches particuliers, rivalisèrent d'ardeur pour fêter dignement l'hôte de la nation, le compagnon d'armes de Washington.

Lafayette visita les principaux centres américains, et se rendit ensuite à Saint-Louis, qui ne renfermait alors que six mille habitants. Les citoyens de la métropole de l'Ouest lui manifestèrent vivement leurs sympathies, et M. Pierre Chouteau, fils d'Auguste Chouteau, le fondateur de la ville, le convia à une grande fête, qui laissa la meilleure impression dans l'esprit du général.

Lafayette parcourut ensuite la région de l'Illinois, sur l'invitation du gouverneur Coles. Il s'arrêta d'abord à l'antique petite ville de Kaskaskia, où l'on fit en peu de temps les préparatifs nécessaires pour le

recevoir convenablement, quoique son arrivée fût tout à fait inattendue. Toute la population s'empressa de venir présenter ses hommages à l'illustre visiteur, et les Canadiens-Français ne furent pas les moins enthousiastes dans leurs démonstrations.

Un grand banquet fut donné à Lafayette, qui fut placé sous une arcade de fleurs préparée par les dames de Kaskaskia avec beaucoup d'art et de goût, Ce banquet fut suivi d'un bal, et M. A. Levasseur, secrétaire du général français, y conduisit la fille aînée du colonel Ménard. Le général reçut ensuite les adieux des dames et citoyens de Kaskaskia, et se rendit à bord du bateau qui devait le conduire immédiatement vers l'embouchure de l'Ohio.

IV

Plusieurs incidents se rattachent à la visite de Lafayette à Kaskaskia : ils sont racontés au long dans le récit de son voyage à travers les Etats-Unis par son secrétaire, M. A. Levasseur.

Cet écrivain parle d'abord de ses impressions au sujet des Canadiens présents à la démonstration en l'honneur du général français dans les termes suivants : « En observant la foule présente, je remarquai, dit-il, bon nombre d'hommes ayant quelques rapports, dans le costume et les manières, avec nos paysans français, qui allaient et venaient avec vivacité dans toutes les parties de la salle, ou formaient quelquefois de petits groupes au milieu desquels on entendait éclater, en langue française, les expressions de la joie la plus franche et la plus animée. Ayant été présenté au milieu d'un de ces

groupes par un membre du comité de Kaskaskia, j'y fus accueilli d'abord avec une grande bienveillance, et bientôt accablé d'une foule de questions diverses, dès qu'on sut que j'étais Français, et que j'accompagnais le général Lafayette. « Quoi ! vous aussi, vous « venez de la grande France ? Donnez-nous donc des « nouvelles de ce beau, de ce cher pays ? Y est-on « heureux, y est-on libre comme ici ? Ah ! quel plai- « sir de voir de nos bons Français de la grande « France. » Et les questions se succédaient avec une telle rapidité, que je ne savais plus auquel entendre. Je ne tardai pas à m'apercevoir que ces braves gens avaient autant d'ignorance sur les choses qui concernaient leur mère-patrie, que d'enthousiasme pour elle. Ils ne connaissaient de la France que ce que la tradition a conservé au milieu d'eux du règne de Louis XIV, et ils n'ont aucune idée des convulsions qui, depuis quarante ans, ont déchiré le pays de leurs ancêtres. « N'avez-vous pas eu », me dit l'un d'eux, après m'avoir parlé du général Lafayette, « un autre fameux général appelé Napoléon, qui vous a fait faire beaucoup de guerres glorieuses » ? Je pense que si Napoléon eût entendu faire une pareille question, son amour-propre en eût tant soit peu souffert, lui qui croyait avoir rempli l'univers de son nom. »

V

Lafayette fut présenté durant son séjour à Kaskaskia à une jeune Indienne du nom de Marie, fort intelligente et bien civilisée. Elle était la fille d'un chef des Six-Nations, du nom de Paniscoua, qui avait combattu sous ce général français à l'époque de la guerre de l'indépendance, et elle conservait

comme un trésor précieux une lettre que Lafayette lui-même avait écrite à son père pour le remercier de ses services à la cause américaine. Cette lettre avait été envoyée au chef sauvage, du quartier général d'Albany, au mois de juin 1778, après la campagne du Nord.

Cette jeune fille avait été adoptée après la mort de son père par la famille Ménard, qui l'avait élevée avec beaucoup de soin, mais après avoir goûté pendant quelques années les douceurs de la civilisation, elle était retournée, malgré l'opposition de ses protecteurs, à la vie rude des bois, où elle avait épousé un chef de la tribu des Kickapous [1].

Lafayette vit et entendit Marie avec plaisir, et ne put dissimuler son émotion en reconnaissant sa lettre, en voyant avec quelle vénération elle avait été conservée pendant près d'un demi-siècle au milieu d'une nation sauvage, chez laquelle il ne soupçonnait même pas que son nom fût jamais parvenu. De son côté, la fille de Paniscoua exprimait avec vivacité le bonheur qu'elle goûtait de voir celui à côté duquel son père avait eu l'honneur de combattre.

[1] Le trait suivant que nous trouvons dans le *Voyage fait dans les années 1816 et 1817 de New-York à la Nouvelle-Orléans et de l'Orénoque au Mississipi*, démontre que Lafayette lui-même ne fut pas plus heureux que Ménard dans sa tentative de civiliser un enfant des bois. L'auteur de ce voyage écrit à la date du dix-sept septembre 1817. « M. Madison (le président), m'a raconté qu'étant avec le marquis de Lafayette à une réunion qui avait eu lieu avec les Indiens, le marquis obtint d'un Sauvage de lui confier son fils pour l'emmener avec lui en Europe. Il y conduisit en effet ce jeune homme qui avait douze ou treize ans. Arrivé à Paris, il le fit élever avec soin. Ayant achevé son éducation après quelques années, le jeune Indien repassa en Amérique. M. Madison le vit : c'était, me dit-il, un vrai petit maître, parfaitement vêtu, saluant avec grâce, faisant de la musique, chantant et dansant à merveille, enfin un jeune homme accompli. A peine eut-il été trois semaines dans son pays, qu'il revint chez ses compatriotes, où il jeta ses vêtements d'Europe, s'arma à l'indienne, et se réaffubla du costume sauvage. »

VI

Levasseur mentionne encore dans son récit un nègre très-âgé, qui demeurait chez Ménard, et qui, au lieu d'être maltraité comme la plupart des esclaves, était l'objet de la plus vive sollicitude de cette brave famille canadienne. Laissons-le encore parler :

« A peine avions-nous pris place, dit-il, autour d'un grand foyer dans la cuisine, que je vis s'agiter, au coin de la cheminée, une masse noire, dont j'eus d'abord beaucoup de peine à reconnaître la nature et la forme, mais enfin, après un examen attentif, je reconnus que c'était un vieux nègre, courbé par l'âge. Son visage était tellement ridé et déformé par le temps, qu'il n'était plus possible d'en distinguer un seul trait, et je ne devinai la place de sa bouche que par le petit nuage de fumée de tabac qui en sortait de temps en temps. Cet homme parut prêter une grande attention à la conversation qui s'établit entre nous et un jeune homme de la famille Ménard ; lorsqu'il entendit dire que nous voyagions avec le général Lafayette, et que nous venions de Saint-Louis, il nous demanda si nous y avions trouvé un grand nombre de Français ; je lui répondis que nous n'en avions vu que quelques-uns, et, entre autres, le fondateur de la ville, M. Chouteau. « Quoi ! s'écria-t-il d'une voix sonore qui ne paraissait pas appartenir à un corps si brisé, « quoi ! vous avez trouvé le *petit* « *Chouteau ?* oh, je le connais bien, moi, le petit « Chouteau ; nous avons voyagé ensemble sur le Mis- « sissipi, et cela à une époque à laquelle bien peu de « blancs encore avaient pénétré jusqu'ici. » — Mais

« savez-vous bien », lui dis-je, que celui que vous « appelez le petit Chouteau est bien vieux, qu'il a « plus de quatre-vingt-dix ans ? »—« Oh ! je le crois « bien ! mais qu'est-ce que cela fait, ça n'empêche pas « que je l'ai connu bien enfant. »—« Mais quel âge « avez-vous donc ? »—« Ma foi, je n'en sais rien, car « on ne m'a jamais appris à compter. Tout ce que je « sais, c'est que je suis parti de la Nouvelle-Orléans « avec mon maître, qui faisait partie de l'expédition « envoyée par la compagnie de navigation du Missis- « sipi, sous les ordres du jeune Chouteau, pour aller « bâtir un fort en haut de la rivière. Le jeune Chou « teau avait à peine seize ans ; mais il était chef de « l'expédition, parce que son père était, dit-on, un « des plus riches actionnaires de la compagnie. Après « avoir ramé bien longtemps contre le courant et « éprouvé bien des fatigues, nous sommes enfin arri- « vés pas bien loin d'ici, où nous nous sommes mis à « bâtir le fort de Chartres. Oh ! mon Dieu ! il me « semble encore y être ; je vois d'ici les grosses pierres « que nous apportions ; les grandes voûtes que nous « construisions. Chacun de nous disait : Voici un « fort qui durera plus que nous tous, et plus que nos « enfants ; je le croyais bien aussi, et pourtant j'en ai « vu la fin ; car il est maintenant en ruines et moi je « vis encore. Savez-vous bien, monsieur, combien il « y a d'années que nous avons bâti le fort de Char- « três » ?—« Mais au moins quatre-vingts ans, si je ne « me trompe ».—« Eh bien, comptez, et vous saurez à « peu près mon âge. J'avais dans ce temps-là au « moins trente ans, car le petit Chouteau me parais- « sait un enfant, et j'avais déjà bien souffert......... »
« —« A ce compte-là, vous auriez cent-dix ans, père « François ».—« Par ma foi, je crois bien que j'ai pour

« le moins cela, car il y a bien longtemps que je tra-
« vaille et que je souffre !.........»—« Comment » ! dit en l'interrompant le jeune homme qui était assis près de lui : « Vous souffrez encore, père François ? » « —« Oh ! pardon, monsieur, je ne parle pas du temps « que j'ai vécu dans cette maison. Depuis que j'ap-
« partiens à M. Ménard, c'est tout différent ; mainte-
« nant, je suis heureux. Au lieu de servir les autres, « tout le monde me sert. M. Ménard ne veut pas « même me permettre d'aller chercher un morceau « de bois pour le feu, il dit que je suis trop vieux « pour cela. Mais aussi il faut dire, M. Ménard n'est « point un maître pour moi, c'est un homme, c'est « un ami.........»

Cet hommage du vieil esclave, ajoute Levasseur, rendu à l'humanité de son maître, nous donna une haute idée du caractère de M. Ménard.

VII

Ménard fut dans la vie privée ce qu'il avait été dans la vie publique. Il mérita le respect des siens comme il avait su mériter celui de la population tout entière. Il fut avant tout d'une stricte probité, d'une extrême bienveillance pour tous, et d'une iné puisable charité pour les pauvres. Son commerce avec les Sauvages et d'heureuses spéculations sur terrains lui avaient permis d'acquérir une fortune considérable, dont il fit le plus noble usage.

Ménard avait trouvé une digne compagne de sa vie dans la personne d'une fille de François Saucier,[1] fondateur du village de Portage-des Sioux, dans

[1] Son père était un officier français établi au fort Chartres dès 1756. Après la cession du pays à l'Angleterre, en 1763, il alla

le haut de la Louisiane. Cette femme douée de rares vertus, d'agréables manières, jointes à une bonne instruction, ne contribua pas peu à embellir l'existence de son époux. Plusieurs enfants naquirent de ce mariage, entre autres l'aîné, Pierre Ménard, jr., sous-agent des Sauvages, élu en 1841 pour représenter l'un des comtés de l'Illinois dans la Chambre d'assemblée.

Le colonel Ménard s'éteignit, en 1844, à Kaskaskia, âgé de soixante dix-sept ans, entouré des soins d'une famille affectionnée, et muni de tous les secours de la religion catholique qu'il pratiqua toujours avec ferveur. Sa mort produisit une douloureuse émotion dans le pays, où il était universellement connu, et les regrets de la population accompagnèrent à sa tombe ce vieux serviteur public, ce brave et honnête Canadien, cet intrépide pionnier, que Francis Parkman [1] appelle le vénérable patriarche de l'Illinois.

La législature avait attesté sa reconnaissance pour ses services signalés à l'Etat, en donnant son nom en 1839 à l'un des comtés les plus florissants de l'Illinois, qui se trouve sur les bords de la rivière Sagamon.

s'établir à Cahokia, où il termina ses jours. Il s'était marié au fort Chartres, et il eut de cette union trois fils : Jean-Baptiste, Michel et François Saucier, qui jouèrent un rôle important tant civil que militaire. Le premier s'éteignit à Cahokia, et les deux autres fondèrent le village de Portage-des-Sioux, où ils vécurent jusqu'à un âge patriarchal. Ces derniers élevèrent de nombreuses familles. François fut père de cinq filles qui reçurent une éducation distinguée, et épousèrent quelques-uns des hommes les plus importants du pays, tels que le colonel Ménard, Auguste Chouteau, l'un des fondateurs de Saint-Louis, George Atchison, James et Jessee Morrison.

[1] Parkman connut Ménard dans ses dernières années. Ce dernier lui a fourni plusieurs renseignements sur le célèbre sauvage Pontiac, pour son remarquable ouvrage : *History of the Conspiracy of Pontiac.*

FRANÇOIS MÉNARD.

I

Le colonel Pierre Ménard avait deux frères, François et Hippolyte, qui partirent de Québec, en 1795, pour venir se fixer auprès de lui à Kaskaskia. Le colonel étant l'aîné et aussi leur meilleur conseiller, ils n'hésitèrent pas, sur ses instances, à quitter le pays natal pour aller chercher fortune dans les régions encore désertes des Illinois. Ils n'eurent pas à regretter d'avoir suivi son exemple, car ils surent se créer en peu de temps une position enviable dans leur nouvelle patrie.

Hippolyte, le plus jeune, s'adonna à la culture,

acquit une honnête aisance, éleva une nombreuse famille, et mérita d'être choisi plusieurs fois par le comté de Randolph pour le représenter dans la législature de l'Etat. Il vécut jusqu'à un âge très-avancé, et ne cessa de jouir de la confiance et du respect général. Ses restes reposent aujourd'hui dans l'ancien cimetière de Kaskaskia.

François, au contraire, se familiarisa de bonne heure avec les dangers de la navigation qui avait pour lui un invincible attrait, et ses courses aventureuses sur le Mississipi, entre Kaskaskia et la Nouvelle-Orléans, lui valurent la réputation de marin habile et intrépide.

La navigation du roi des fleuves a été de tout temps pleine de difficultés, et, malgré les progrès de l'art, malgré l'application de la vapeur, il ne se passe guère de mois sans que ses eaux soient témoins de quelque désastre. Le Mississipi étant sujet à deux inondations, dont l'une au printemps et l'autre à l'automne, son cours est alors extrêmement rapide et file cinq nœuds à l'heure, tandis que sa vitesse ordinaire est de deux milles. Il charrie des trains énormes de bois, déracine des arbres énormes, et pousse de terribles mugissements durant ces débordements périodiques.

Pour bien juger des difficultés qu'offrait la navigation du Mississipi à cette époque, il suffira de lire le passage suivant d'un récit[1] de voyage sur le grand fleuve fait de 1775 à 1778 par notre compatriote, M. Joseph-François Perrault :

« Les dangers de la navigation du Mississipi ne

[1] Cette relation a paru dans l'*Opinion Publique*. L'auteur, qui fut pendant plusieurs années protonotaire de Québec, s'est fait remarquer par quelques ouvrages sur l'éducation, et est mort en 1842.

proviennent pas tant du courant violent que des embarras formés par des arbres d'une prodigieuse hauteur et grosseur, qui poussent dans un sol peu ferme et que le courant déracine et entraîne, lesquels s'accrochent à ceux qui sont arrêtés sur le rivage et s'avancent quelques centaines de pieds dans le fleuve, et causent à leur tête une rapidité de courant si véhément, que les bateaux et les pirogues engloutiraient si on persistait à les vouloir faire passer : il n'y a d'autre moyen alors que de traverser le fleuve pour passer de l'autre côté, où souvent on rencontre un danger aussi imminent : celui d'être écrasé par les arbres que le courant forcé par ces embarras et poussé dans ces anses, déracine et fait tomber. J'ai été quelquefois obligé de revenir sur mes pas, de faire couper quelques-uns des arbres sur les embarras, de me frayer un passage au moyen de cordelles pour hâler mon bateau, et perdre ainsi une couple de jours pour ne faire qu'une lieue. Tels sont les dangers et les peines que l'on éprouve en montant le fleuve, et ceux que l'on rencontre en descendant sont causés par ces gros et grands arbres qui sont arrêtés au fond de l'eau et dont on voit la tête au-dessus balancer avec une telle force qu'ils crèvent les bateaux qui tombent dessus ; en sorte que l'on ne peut se mettre en dérive durant les nuits obscures ; si ces scieurs de bois, comme on les appelle, sont dangereux, ceux qui ont perdu leur tête et que l'on nomme chicots ne le sont pas moins. La terre, sur les bords du fleuve, est si légère qu'il se faisait souvent des ouvertures dans les pointes qui abrégeaient quelquefois le chemin de dix à douze lieues. Je fus entraîné une fois dans une semblable ouverture et pensai y périr. »

Reynolds [1] raconte qu'un Canadien du nom de Joseph Trottier, commerçant très-entreprenant, établi à Cahokia, perdit une cargaison complète dans un voyage à la Nouvelle-Orléans. Un gros cotonnier, en s'affaissant dans le fleuve, coula à fond son bateau qui alors côtoyait le rivage. De tels accidents n'étaient pas rares sur le Mississipi, surtout pendant les crues. Le courant enlevait souvent la terre peu ferme ou le sable du rivage sur lequel s'élevaient de grands arbres qui, une fois ce point d'appui disparu, tombaient avec un fracas que l'on pouvait entendre à plusieurs milles de distance. Malheur au navire qui se trouvait sur leur passage !

Les embarcations dont on se servait alors étaient des bateaux plats ou larges, pouvant contenir des cargaisons considérables. Souvent elles étaient conduites par des espèces de pirates, qui exerçaient leurs dépradations sur les rares cabanes, semées çà et là au milieu des massifs de verdure qui bordaient le grand fleuve. Ces brigands attaquaient également les bateaux trop faibles pour se défendre avec succès. Ils assaillirent plus d'une fois Ménard et son équipage ; mais ils furent repoussés chaque fois avec une énergie telle, qu'ils finirent par renoncer à leurs tentatives de pillage sur des marins aussi peu sensibles à la crainte.

II

Dans ses voyages à la Nouvelle-Orléans, Ménard transportait des cargaisons d'un grand prix, mais son habileté et sa prudence reconnues lui permirent toujours d'échapper aux dangers qu'offrait la navigation

[1] *The Pioneer History of Illinois*, p. 85.

du fleuve. Le Mississipi semblait n'avoir pas de secrets pour lui, et ses nombreux courants comme ses moindres récifs lui étaient familiers. Il avait rarement moins de cinquante à quatre-vingts hommes, de différente origine, à bord de son bateau, et il exerçait sur cette troupe disparate une incontestable autorité. Doué d'une volonté de fer, tempérée par beaucoup de bienveillance, il savait se faire aimer et respecter à la fois de ses marins.

La vapeur n'étant pas encore découverte, le bateau devait compter sur les caprices du vent ou sur les bras des rameurs pour poursuivre sa marche. Comme le trajet était d'ordinaire de cinq à six cents milles et qu'il fallait s'avancer entre des rives parfaitement solitaires, il est facile de comprendre ce que de pareilles courses pouvaient avoir de pénible et de dangereux. Le voyage de la Nouvelle-Orléans à Kaskaskia s'effectuait en quatre ou cinq mois, et celui de retour en trois semaines seulement. Telle était la force du courant en certains endroits que les matelots, pour le remonter, devaient descendre sur le rivage et remorquer le bateau à l'aide d'une cordelle longue de cinq à six cents verges. Pour ajouter à ces difficultés, il arrivait souvent que l'équipage était décimé par la fièvre jaune et les autres maladies épidémiques si fréquentes sous ce ciel tropical.

Ménard savait profiter des moindres chances pour abréger une course aussi longue et aussi monotone. Bien des fois, au milieu de véritables tempêtes, alors qu'il semblait téméraire de braver les flots agités, il ordonnait à ses marins de hisser les voiles sous le vent, se risquant même en pleine nuit à travers les recifs. Il lui arrivait souvent de franchir de cette

façon, avec une étonnante rapidité, quatre-vingts à cent milles, au risque de voir son bateau éventré par les chicots (*snags*), englouti par les brisants, ou bien encore écrasé contre les falaises escarpées qui dominent le fleuve.

Ménard était beau à voir au milieu des plus grandes fureurs de l'orage. Il avait véritablement cette âme d'airain dont parle Horace. Debout sur le pont du bateau, la figure calme, impassible, il commandait d'un ton bref, énergique, prenant au besoin la barre du gouvernail, aussi inébranlable que les rochers alignés çà et là sur son passage. Le danger semblait-il certain, imminent, on pouvait encore voir Ménard faire des signes de croix, promettre des messes ou prononcer quelques autres vœux pieux, et il rendit souvent grâce à Dieu, en présence de tout son équipage, mû par un esprit non moins chrétien, de l'avoir arraché à une mort inévitable.

Ce navigateur canadien n'était jamais plus admirable, jamais plus héroïque, jamais plus grand que dans ces circonstances critiques, où le courage abandonnait ses compagnons les plus éprouvés, les moins inaccessibles à la crainte. On eût dit l'un de ces marins bretons, habitués à braver dans leurs frêles barques les fureurs de l'Océan, et dont les actes de sublime courage sont restés légendaires.[1]

[1] Il y a quelques années, les journaux canadiens racontaient un acte d'héroïsme d'un autre navigateur de ce nom, que nous croyons devoir consigner ici :

Jean Ménard était connu partout pour un marin honnête et intelligent. Une après-midi d'été il était pilote d'un bateau à vapeur qui se rendait de Détroit à Buffalo. A cette époque, il était rare que ces bateaux eussent à leur bord des chaloupes de sauvetage. Le capitaine voit une épaisse fumée s'élevant du bas du navire. Il crie de suite à Simpson d'aller voir ce que c'est. Simpson revient blanc comme un linceul et s'écrie : Le navire est en feu ! au feu ! au feu !

Tous les passagers se mettent à l'œuvre : on jette en vain des sceaux d'eau sur le feu qu'alimente une grande quantité de

Ménard n'était pas seulement religieux en face de l'abîme. A l'exemple de l'illustre découvreur du Canada, il ne manquait jamais de régler ses affaires de conscience avant d'entreprendre l'une de ses périlleuses courses sur le Mississipi, et il exigeait que ses compagnons imitassent son exemple. Leur paix faite avec le ciel, ils devaient se sentir plus braves pour affronter les flots courroucés. Arrivait-il à la Nouvelle-Orléans ou à Kaskaskia, de retour d'un de ses voyages, Ménard se faisait un devoir d'aller, en tête de son équipage, s'agenouiller au pied des autels, pour remercier Dieu de sa protection. C'était un sublime spectacle, dit un historien de l'Illinois, de voir ces rudes et hardis marins, endurcis à la fatigue, capables de tout braver excepté Dieu, aller rendre ainsi un humble hommage à sa bonté et à sa toute puissance.

III

Un jour que Ménard était sur le point de quitter la Nouvelle-Orléans pour retourner aux Illinois, il prit fantaisie à l'un de ses matelots, qui s'était laissé aller à de trop copieuses libations avec ses amis, de

résine et de goudron.—Combien y a-t-il d'ici à Buffalo? Sept milles.—Dans combien de temps serons-nous rendus? Dans trois quarts d'heure, si nous gardons la même vitesse..... Le capitaine conseille aux passagers de se rendre à l'avant; tous s'y jettent; Jean Ménard reste au gouvernail; les flammes l'entourent, la fumée le suffoque.

Le capitaine lui crie avec son porte-voix: Jean Ménard! Oui, oui, monsieur! Etes-vous au gouvernail? Oui.—De quel côté va le navire? Au sud sud-est.—Dirigez-le vers le sud-est et gagnez le rivage..... Quelques instants après le capitaine lui crie de nouveau:—Pouvez-vous tenir bon cinq minutes de plus? Oui, avec le secours de Dieu! répond Jean Ménard. Ses cheveux blancs grillent sur son crâne, une de ses mains est mise hors de service; le genou sur l'estance, ses dents et sa main valide sur la roue, le vieillard demeure ferme comme un roc. Le navire accoste, tout l'équipage est sauvé, et Jean Ménard tombe sur le pont en flammes.

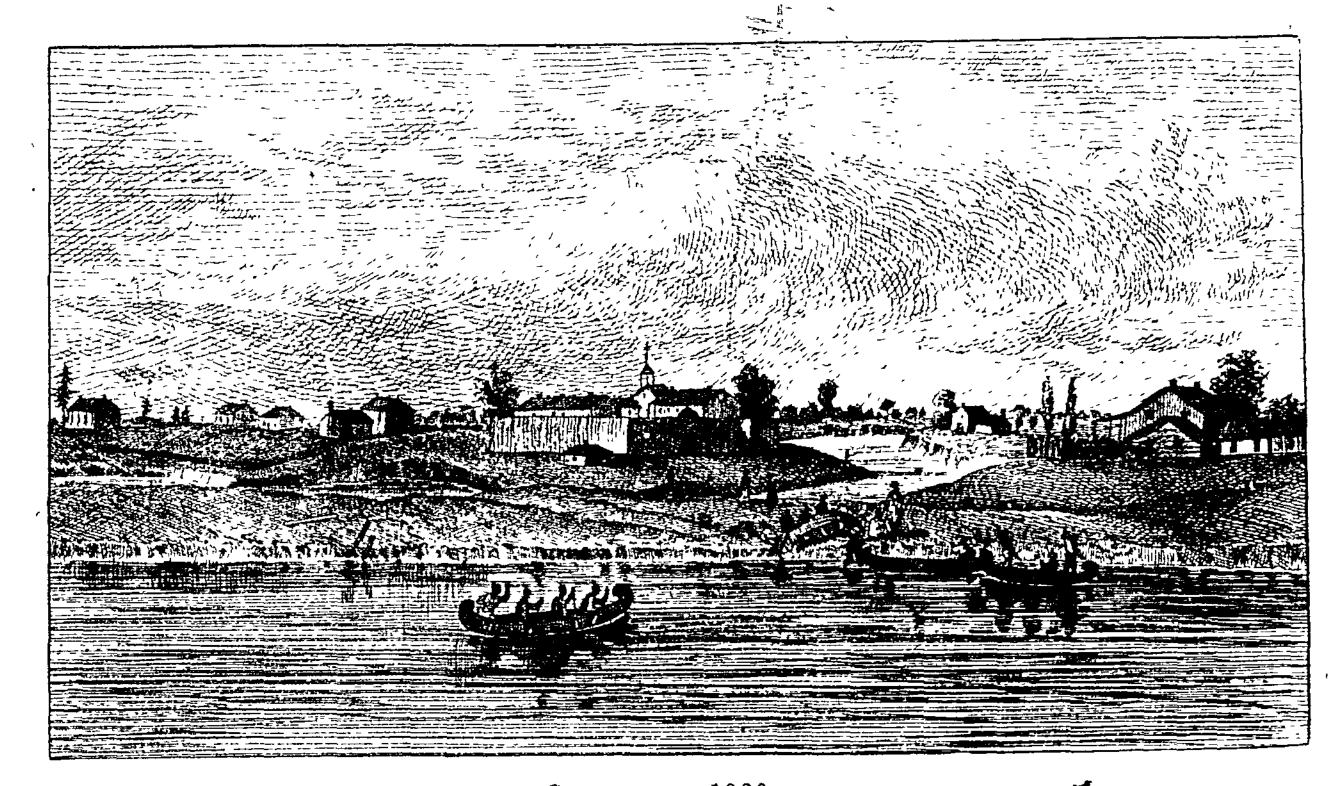
mettre en liberté un certain nombre d'oiseaux en cage, qu'un Espagnol offrait en vente sur la place publique. L'oiselier furieux informa la police de ce méfait du jeune créole, qui fut arrêté et conduit à la prison ou *calaboose*. Comme les bateliers donnaient à cette époque du fil à retordre à la police, une nombreuse garde entoura le captif afin de ne pas laisser échapper sa proie.

Ménard instruit de l'arrestation de son matelot, n'hésita pas un instant à prendre des moyens énergiques pour opérer sa délivrance. Il fit réunir ses hommes, leur donna des armes, et s'avança à leur tête pour aller libérer leur compagnon, pendant que deux ou trois autres se dirigeaient vers le bateau pour le défendre au cas de besoin. Beaucoup de citoyens de la Nouvelle-Orléans, alors en grande partie française, curieux de connaître l'issue de ce démêlé, suivirent la troupe non moins décidée que son chef à se faire justice.

En arrivant sur les lieux, Ménard informa la police qu'il voulait bien dédommager le susdit oiselier de la perte qu'il avait subie, mais qu'il exigeait l'élargissement immédiat du jeune créole, vu son départ prochain qu'il ne pouvait différer. Puis, d'une voix haute et solennelle, il ordonna aux personnes réunies autour de sa troupe de s'éloigner, et à ses bateliers de faire feu sur le premier homme de police qui s'opposerait à la mise en liberté de leur compagnon. La police n'osa pas résister à un homme qui semblait déterminé à se porter aux dernières extrémités, et le matelot vint rejoindre ses libérateurs, au milieu des bruyantes acclamations de la foule, qui les reconduisit jusqu'au bateau.

Après avoir passé bien des années à braver l'élé-

ment, Ménard vint se reposer de ses fatigues de marin dans sa paisible retraite de Kaskaskia, où il avait fait l'acquisition de terrains considérables. Il s'y éteignit doucement, le vingt-huit septembre 1833, à l'âge de cinquante-cinq ans, laissant le souvenir d'une vie honnête et respectée. Sa mort fut vivement regrettée, car sous la rude écorce du marin avait battu un cœur noble et généreux, sans cesse animé des plus beaux sentiments.



CHICAGO EN 1820.

JEAN-BAPTISTE BEAUBIEN.

I

L'importante ville de Détroit n'était encore, au commencement du dernier siècle, qu'une bourgade insignifiante. Malgré les courageux efforts de son fondateur, M. de Cadillac, et de son successeur, M. Saint-Ours Deschaillons, sa population s'accroissait lentement, et il fallut d'année en année offrir des avantages exceptionnels pour décider un certain nombre de Canadiens à s'y établir.

Ce fut vers 1740 que le chef de la famille Beaubien vint se fixer à Détroit, où il compte encore de nombreux rejetons. Cette famille portait alors le nom de Cuillerier, et ce ne fut que plus tard qu'elle prit celui de Beaubien.

Jean-Baptiste Cuillerier dit Beaubien, né à Batiscan, le six janvier 1709, se maria à Détroit, le vingt-six janvier 1742, à Marie-Anne Barrois, qui appartenait à l'une des plus anciennes familles du lieu. Il eut de ce mariage trois fils et quatre filles : Joseph, Lambert, Jean-Baptiste, Geneviève, Marie-Catherine, Marie-Anne et Marie-Thérèse.

Jean-Baptiste Beaubien—qui fait l'objet de cette biographie—était petit-fils du fondateur de la famille de ce nom à Détroit. Malgré l'absence de renseignements positifs, nous avons lieu de croire qu'il naquit vers l'an 1785. Nous ne connaissons rien non plus de ses premières années, mais nous savons qu'en 1813 —à l'époque de la guerre anglo-américaine—il prit part à une expédition contre les Sauvages, commandée par le général Cass.

Profitant du départ des troupes régulières, les Indiens se livraient depuis quelque temps à des déprédations considérables sur les propriétés des habitants de Détroit et de la campagne environnante, lorsque le général Cass invita tous les jeunes gens de l'endroit à se former en corps sous son commandement, afin de repousser ces audacieux maraudeurs. Cet appel ne fut pas fait en vain. Bon nombre s'armèrent de tous les instruments de guerre qu'ils purent trouver : carabines, fusils, épées, casse-tête, et enfourchèrent les rares chevaux qui restaient en ville. Cette troupe de cavaliers était presque toute composée de Canadiens, entre autres des suivants : le juge Morin, le juge Conant, le capitaine François Sicotte, Lambert Beaubien, Jean-Baptiste Beaubien, Louis Morin, Lambert Laforce, Joseph Riopel et Benjamin Lucas.

Cass et ses compagnons firent une véritable battue

dans les bois voisins; les Sauvages s'enfuirent à leur approche, mais ils purent voir du haut des collines environnantes la fumée de leurs villages en cendres, qui avaient été impitoyablement détruits. Ces énergiques représailles inspirèrent une terreur salutaire aux assaillants, et on n'eut plus à se plaindre d'eux par la suite.

II

Après cet exploit, Beaubien s'enfonça dans la solitude et alla faire la traite sur les bords du lac Michigan, là même où devait s'élever plus tard la florissante ville de Milwaukee, plusieurs années avant que son fondateur, Solomon Juneau, vint y planter sa tente. Il avait été devancé en ces lieux solitaires par un nommé Alexandre Laframboise, qui émigra plus tard à Chicago.

Beaubien quitta ce poste subséquemment pour se fixer à l'extrémité inférieure du lac Michigan, qui devait voir naitre vingt ans plus tard, comme par enchantement, l'importante ville de Chicago, la future Reine des Lacs.

Rien n'aurait pu faire pressentir à cette époque qu'une grande et populeuse cité, dont le développement serait prodigieux, surgirait sur les bords même du lac où le pauvre chasseur canadien venait tendre ses filets. Rien n'aurait pu faire croire que ce lieu désert deviendrait avant longtemps le foyer d'un commerce immense, que des centaines de bateaux-à-vapeur et voiliers, et plus de quinze chemins de fer y convergeraient, pour répandre au loin les inépuisables trésors de l'Ouest.

En effet, Chicago [1] n'était alors qu'un marais, qu'une vaste fondrière sur laquelle s'élevaient quelques huttes grossières adossées au fort Deaborn, bâti en 1804 par le gouvernement américain pour tenir en respect les Sauvages. Ce fort, détruit en 1812 par les Potouatomis qui avaient surpris et massacré sa garnison, avait été reconstruit en 1816. Deux familles de blancs [2] seulement occupaient Chicago : celles de John Kinzie et d'Antoine Ouilmette, traiteur canadien, marié à une Indienne, qui demeurait là même où l'on a érigé depuis le hangar à fret du chemin de fer Galena.

Quelques années plus tard, le nombre des pionniers de la ville n'était guère plus considérable, si l'on en juge par la relation suivante d'un voyage fait par le colonel Ebenezer Childs, de Lacrosse, Michigan, vers 1821 : " Lorsque j'arrivai à Chicago, dit-il, je dressai ma tente sur les bords du lac, et je me rendis au fort pour acheter des vivres. Je ne pus cependant en obtenir, le commissaire m'ayant informé que les magasins publics étaient si mal approvisionnés que les soldats de la garnison ne recevaient que des demi-rations, et qu'il ignorait quand ils seraient mieux pourvus. Je me rendis

[1] Charlevoix écrit *Chicagou*. Ce nom signifie *puant* dans la langue des Indiens. Nicolas Perrot, le fameux guide et interprète visita, en 1671, Chicago, qui était alors habité par les Miamis. Le P. Charlevoix affirme que ce fut aussi à Chicago que le P. Marquette et Joliet se séparèrent l'année suivante, en revenant de leur fameuse expédition sur le Mississipi ; mais il fait erreur. Le P. Marquette dit que la séparation eut lieu à la Baie-Verte, alors connue sous le nom de Baie-des-Puants. La Salle visita Chicago au mois de janvier 1682.

[2] Le colonel de Peyster fait mention dans ses *Miscellanies*, à la date du quatre juillet 1779, d'un nommé " Baptisté Pointe de Sable, un très-beau nègre, bien instruit, établi à Eschecagou, et fort dévoué aux Français." Ce nègre était encore à Chicago lorsque Pierriche Griguon, de la Baie-Verte, visita l'endroit vers 1794.

alors auprès du colonel Beaubien, qui put m'en vendre une faible quantité. Deux familles seulement résidaient en dehors du fort, celles de M. Kinzie et du colonel Beaubien [1]. »

Cette même année, l'abbé Gabriel Richard, missionnaire dans le Michigan, fut invité par les Indiens de Chicago à assister à la conclusion d'un traité avec le gouverneur de l'Illinois. Celui-ci leur avait offert un ministre presbytérien au lieu d'un prêtre catholique qu'ils demandaient. Mais comme ils lui avaient posé entre autres questions celles de savoir s'il portait une robe noire et s'il avait une femme et des enfants, et qu'ils n'avaient pas eu de réponses satisfaisantes, ils ne voulurent pas en entendre davantage. Tout prêtre catholique était alors pour l'aborigène un Français [2] !

Parti de Détroit le quatre juillet, l'abbé Richard remonta le lac Huron jusqu'à Michillimakinac, puis côtoya le lac Michigan sur un grand bateau qui, dans la crainte des écueils, s'arrêtait tous les soirs et mettait ses passagers à terre pour camper [3]. Il débarqua à Chicago après un mois de navigation. Malheureusement le traité était terminé. Pendant son séjour à Chicago, il dit la messe dans la maison d'un Canadien, celle de J.-B. Beaubien probablement, et prêcha devant la garnison américaine. Il lui fallut attendre quarante à cinquante jours avant de pouvoir trouver une embarcation pour regagner sa demeure. Il fut contraint, pour hâter son retour, de descendre la rivière Illinois et le Mississipi afin

[1] *Recollections of Wisconsin. Collections of the Historical Society of Wisconsin*, v. IV, p. 163.

[2] *Les Prêtres Français émigrés aux Etats-Unis*, par M. C. Moreau p. 124.

[3] Ibid, p. 131.

de revenir à la frontière du Michigan non loin de Détroit par la Ouabache. C'était un détour de plusieurs cents lieues.

Que les temps sont changés ! Le trajet de Détroit à Chicago, que l'intrépide missionnaire n'avait accompli qu'après trente jours d'une navigation pénible, se fait aujourd'hui par chemin de fer avec tout le confort voulu en quelques heures.

En 1825, Chicago ne comprenait encore que quelques cabanes à l'aspect bas et misérable. M. John H. Fonda en fait la description suivante : « Chicago n'était alors qu'une agence de traite ; il comptait environ quatorze maisons et pas plus de soixante quinze ou cent habitants. Les principaux étaient l'agent de la Compagnie, M. Hibbard, un Français du nom de Ouilmette et Jean-Baptiste Beaubien. Je ne pensais nullement à cette époque qu'une grande cité surgirait à cet endroit. Mais de grands changements se sont opérés dans les trente-trois dernières années [1]. »

En 1829, la petite bourgade se grossit d'un certain nombre d'immigrants, attirés par la perspective de la construction du grand canal qui relie les eaux de la rivière Illinois au lac Michigan. Des commissaires furent autorisés à diviser en *lots* la future ville, dont l'avenir commençait à se dessiner sous un aspect plus brillant.

Deux frères du colonel Beaubien, Marc et Médard, vinrent se fixer cette même année à Chicago. Un historien de la ville en parle dans les termes suivants, à la date de 1831 : « Sur le côté est de la rivière Chicago résidait Marc Beaubien, frère du

[1] *Early Reminiscences of Wisconsin.—Collections of the Historical Society of Wisconsin*, v. V, p. 216.

général (les autres écrivains se contentent de l'appeler colonel) J.-B. Beaubien ; il tenait une auberge. Son habitation avait pris, en 1831, les proportions d'une maison à deux étages, bien peinturée, qui, fut bientôt connue sous le nom de Sagonash Hotel— nom sauvage de Billy Campbell, chef de guerre célèbre, et l'un des habitants les plus importants de Chicago. Plus loin, sur le bras sud de la rivière, s'élevait la demeure d'un traiteur français du nom de Bourassa. La maison de traite de Médard Beaubien, une très-modeste cabane, était située dans cette partie de la ville appelée Sixième Division. Le colonel Beaubien résidait sur les bords du lac, à une petite distance au sud du fort dans la maison qu'il avait achetée de la Compagnie américaine de pelleteries en 1817, et que les colons désignaient sous le nom de « ouigouam. » Près de sa demeure se trouvait son magasin, où il tenait pour la Compagnie américaine de pelleteries un assortiment d'articles pour la traite [1]. »

III

Beaubien, voulant charmer les loisirs de la petite colonie, fonda dans l'hiver de 1831-32, un cercle de discussion dont tous les habitants du fort formèrent partie. Ce cercle fit passer plus d'une agréable et instructive soirée à ses membres. Beaubien en fut élu le président, et il s'acquitta de ses fonctions à la satisfaction générale. Si les débats étaient parfois très-vifs, ils ne laissaient du moins aucune trace regrettable dans les esprits. La discussion terminée,

[1] *Chicago, its past, present and future*, by James W. Sheahan and George P. Upton, p. 23.



les membres se rendaient d'ordinaire à la demeure de Marc Beaubien, où la soirée se terminait par une danse très-animée.

Marc Beaubien fit construire, dans le cours de l'été suivant, la première barque qui ait traversé la rivière Chicago d'une manière régulière. Il obtint le monopole de ce servic, à condition de verser dans le trésor la somme de cinquante piastres, et de transporter gratuitement les habitants du comté de Cook, —les étrangers devant seuls payer le droit de passage. Plus tard, on exigea que le transport se fît « sans interruption depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. »

Le colonel Wm. S. Hamilton qui visita Chicago au mois de mai 1825, raconte [1] que Marc Beaubien lui aida à traverser sur la rivière Chicago un certain nombre d'animaux qu'il avait achetés pour le compte du gouvernement, et qu'il réussit à en faire tomber un à l'eau où il se noya, afin de pouvoir l'acheter. Beaubien lui avoua bien des années plus tard avoir agi ainsi avec préméditation, sachant que le colonel n'aurait voulu lui vendre aucun de ses bestiaux qui devaient être livrés au gouvernement.

A la session de la cour du comté tenue au mois de juin 1832, on voit que Marc Beaubien obtint une licence comme marchand, en même temps que Nicolas Boivin et un nommé Joseph Laframboise, dont le nom est défiguré par un historien [2] au point qu'il l'appelle *Lcflenboys.* Sa licence d'aubergiste lui avait coûté six piastres.

Cette même année, le choléra visita Chicago et fit

[1] *Personal narrative of Col. Wm. S. Hamilton. History of Wisconsin*, R. Smith, v. III, p. 340.

[2] *The Railroads, History and Commerce of Chicago.*

de grands ravages. Une humble chapelle fut construite avec des troncs d'arbres bruts. Les taxes de la ville en embryon produisirent la modeste somme de cent cinquante piastres.

Quoique sa population fût encore très-faible, Chicago fut constitué l'année suivante en village. Cinq syndics devaient être chargés de l'administration de la nouvelle municipalité. Leur élection eut lieu à la résidence de Marc Beaubien, le dix août 1833. Médard Beaubien ayant brigué les suffrages des électeurs réussit à obtenir vingt-trois votes sur vingt-huit. Il eut ainsi l'honneur de siéger dans le premier conseil de Chicago.

Un traité fort important fut conclu, au mois de septembre 1833, entre les autorités américaines et les Sauteux, les Outaouais et les Potouatomis, en vertu duquel ces tribus cédèrent aux Etats-Unis cinq millions d'acres de terre, qui comprenaient notamment tout le vaste territoire situé sur la rive ouest du lac Michigan. Les noms canadiens suivants figurent au bas de ce traité : J.-B. Beaubien, Gabriel Godfroy, Joseph Chaunier, P. B. Kercheval, Pierre Ménard, fils. Le gouvernement américain s'engageait par ce traité à payer les réclamations très-considérables d'un certain nombre d'individus, la plupart des Canadiens, envers lesquels ces tribus étaient endettées [1]. Beaubien reçut en vertu de ce traité une somme de deux cent cinquante piastres, et ses frères, Médard et Marc, sept cents et six cents piastres respectivement [2].

[1] Voir la liste de ces Canadiens à l'appendice.

[2] « Au mois de septembre 1833, sept mille Peaux-Rouges assemblés dans Chicago échangeaient contre des marchandises sans valeur, un territoire de 4 à 5,000 lieues carrées. L'acte de vente stipulait que les Sauvages se retireraient vers l'Ouest.

En 1834, le comté de Cook reçut ordre d'organiser le contingent militaire qu'il devait fournir pour le service actif. Beaubien prit une part active à l'organisation de ce corps, et il fut choisi d'emblée colonel de la milice du comté. Il occupa ce poste pendant plusieurs années, manifestant en toute occasion un zèle et une activité remarquables.

IV

Chicago était encore loin d'avoir fait des progrès sensibles à cette époque. On peut en juger par le fait que les taxes municipales produisirent, en 1834, un revenu de quarante-neuf piastres seulement. Le chiffre des votants n'était encore que de cent onze et une somme insignifiante—soixante piastres—fut affectée à des améliorations publiques.

En 1835, le nombre des électeurs s'éleva à deux cent onze. Le crédit de la ville n'était guère considérable, car la banque de l'Etat refusa péremptoirement l'année suivante de négocier un emprunt de vingt-cinq mille piastres que la municipalité désirait contracter.

En 1836, Chicago était encore loin d'inspirer une grande confiance dans son avenir, si on en juge par l'appréciation suivante du major S.-H. Long, qui fit

au-delà du Mississipi. Une semaine plus tard, quarante chariots attelés chacun de quatre bœufs, transportaient à travers la plaine les enfants de Potouatomis et leur misérable bagage; les hommes et les femmes suivaient à pied. Au bout de vingt jours, la tribu arriva sur les bords du grand fleuve; elle le franchit et poursuivit pendant vingt autres jours la marche qui l'éloignait à jamais du pays de ses ancêtres. Quand on se promène aujourd'hui dans les rues de Chicago, on a à peine à se figurer qu'il y a trente-quatre ans, les Peaux-Rouges étaient encore les maîtres du sol sur lequel est bâtie la ville! » *L'Amérique Actuelle*, par Emile Jonveaux, p. 5.

à cette époque une expédition vers les sources de la rivière Saint-Pierre.

« Comme place d'affaires, dit-il, l'endroit n'offre aucun avantage aux colons, attendu que le montant annuel du commerce du lac ne dépasse pas la cargaison de cinq ou six goëlettes, même lorsque la garnison reçoit ses provisions de Mackinaw. Il n'est pas impossible que, dans un avenir très-éloigné, quand les rives de l'Illinois seront habitées par une population nombreuse, et quand les basses prairies qui s'étendent entre cette rivière et Fort Wayne seront cultivées par autant de colons qu'elles peuvent nourrir, Chicago puisse devenir l'un des points de communication entre les lacs du nord et le Mississipi. *Mais même alors*, ajoute-t-il, *je suis d'opinion que le commerce s'y fera toujours sur une échelle très-limitée ; les dangers qu'offre la navigation du lac, le nombre si restreint de ses ports, seront toujours des obstacles insurmontables à l'importance commercial de Chicago*[1]. »

Quel sanglant démenti l'avenir a donné à cette prédiction !

Une fois constitué en ville, en 1837, Chicago commença à croître d'une manière extrêmement rapide. Sept ans plus tard, elle avait doublé le chiffre de sa population ; il était en 1850 de 28,269 âmes ; en 1860 de 109,000 ; en 1866 de 200,000, et de 298,977 en 1870. La population de Chicago est aujourd'hui estimée à plus de quatre cent mille âmes, et elle dépassera peut-être un million dans quinze ans.

Quels bonds prodigieux ! Il a suffi de quelques années pour que Chicago prenne un developpement, que plusieurs siècles souvent n'ont pu réussir à donner à maintes grandes villes du vieux monde.

[1] *Expedition to the Sources of Saint Peter's River.*

V

Beaubien avait fait l'acquisition de terrains considérables à Chicago, mais il n'en retira guère de bénéfices. Adonné à la passion du jeu, il paraît qu'il perdit plus d'une fois en une nuit des *lots* de terre, qui valurent plus tard des millions. Ses autres frères furent non moins imprévoyants.

On raconte que Beaubien avait acheté une grande étendue de terrain au cœur même de Chicago, mais que le gouvernement américain s'en empara, prétendant avoir un droit antérieur à cette propriété, vu qu'elle avait été occupée tout d'abord par ses soldats. Beaubien protesta contre l'action du gouvernement, mais le tribunal de première instance, qui jugea le différend, ne voulut pas reconnaître la validité de sa réclamation. Il interjeta vainement appel de cette décision; les cours supérieures se prononcèrent dans le même sens.

Les terrains dont Beaubien se trouvait ainsi dépossédé furent saisis et vendus aux enchères par le gouvernement. Les habitants de Chicago sympathisaient en général très-vivement avec Beaubien dans le malheur qui l'accablait, et il était entendu qu'ils ne lui feraient pas de concurrence lors de la vente de ces terrains. Un avocat du nom de James Collins ne fut pas aussi généreux. Profitant de l'absence des amis de Beaubien, qui étaient tous sous l'impression que la vente se ferait sans opposition, il offrit des prix supérieurs à ceux de notre malheureux compatriote, et devint, grâce à cette supercherie, l'acquéreur de propriétés qui prirent quelques années après une valeur énorme. Grande fut l'indignation

populaire lorsque cet acte odieux fut connu. On peut en juger par le fait que le susdit Collins fut brûlé en effigie, le lendemain soir, en présence d'une multitude irritée.

Les autorités américaines, voulant dédommager Beaubien de cette perte, lui firent don de trois *lots* dans la prairie, qu'il eut le droit de choisir. Mais le malheur semblait le poursuivre, et cette indemnité n'eut pas les heureux résultats qu'il en attendait. Obligé de revendre presque immédiatement ces nouveaux terrains pour faire face à des obligations pressantes, il tomba dans les filets d'un madré compère qui lui filouta une somme d'argent considérable.

On peut juger de la richesse colossale que les Beaubien eussent pu accumuler, en administrant leurs affaires avec plus de sagesse, par les faits suivants consignés dans une étude [1] sur Chicago : Deux *lots* de ville achetés par Marc Beaubien moyennant $102 avaient une valeur de $108,000 en 1854; neuf *lots* acquis par le colonel Beaubien pour $346 se vendaient $450,000 en 1854. Cinquante-cinq autres *lots* achetés par ce dernier moyennant $638.50 avaient en 1854 une valeur de $134,000, tandis que trois autres pour lesquels il avait payé $524 se vendaient cette même année, au prix de $85,000. Un *lot* pour l'achat duquel Pierre Ménard avait donné $100, produisait aussi en 1854 une somme de $13,000. Et quel accroissement prodigieux de valeur ces terrains n'ont-ils pas pris depuis vingt ans—l'époque de la plus grande prospérité de Chicago !

Ce que nous disons ici de la famille Beaubien peut malheureusement s'appliquer à presque tous ceux

[1] *The Railroads, History and Commerce of Chicago.*

de nos compatriotes, qui,—les premiers habitants des cités les plus florissantes de l'Ouest,—se sont dessaisis de leurs propriétés pour des prix relativement insignifiants, tandis qu'elles atteignaient quelques années plus tard une valeur souvent fabuleuse [1].

VI

A l'instar de la plupart des traiteurs canadiens, Beaubien avait épousé dans la forêt une Indienne, qui lui donna deux fils, dont il surveilla avec soin l'éducation. L'un d'eux embrassa la carrière de l'enseignement; l'autre, Médard, après avoir été marchand à Chicago pendant plusieurs années, s'est fixé à Silver Lake, Etat du Kansas, où il occupe une position importante.

Beaubien s'unit en secondes noces à une Métisse française du nom de Josephte Laframboise, fille adoptive de John Kinzie, le premier habitant blanc de Chicago. Cette femme, douée de beaucoup d'intel-

[1] Dans une étude sur Chicago, publiée dans *L'Opinion Publique*, du dix-neuf octobre 1871, M. L.-H. Fréchette raconte ce qui suit :

«—Voyez-vous, monsieur, me disait un jour un Canadien du nom de Rodier, aujourd'hui établi dans l'Iowa; voyez-vous ces deux beaux blocs de marbre, ces superbes magasins, en face du *Sherman House*, qui s'étendent jusqu'à la rue Slate? Eh bien, tout le terrain sur lequel ils sont construits m'a appartenu!

«—Oui? vous devez être bien riche alors?

«—Hélas! monsieur, vous avez connu M. Dowling!

«—J'en ai entendu parler.

«—Eh bien, il était boulanger à cette époque. Il me fournissait du pain. Je partais pour le *Far-West;* je lui laissai le tout pour un vieux cheval et une balance de compte. Aujourd'hui, ces lots se vendent *deux mille piastres le pied.* Mon boulanger est mort millionnaire!

«D'autres familles canadiennes, telles que les Danis et les Valiquette, ont été plus heureuses. Elles avaient acheté quelques arpents de terre pour jardiner. La semaine dernière, ces familles étaient riches de plusieurs centaines de mille piastres. Si Chicago se rebâtit, elles manipuleront des millions, peut-être avant qu'il soit longtemps.»

ligence, avait eu l'avantage de recevoir une bonne instruction.

Après la vente de ses terrains à Chicago, Beaubien alla demeurer à douze milles à l'ouest de la ville, sur une terre que le gouvernement américain avait donnée à sa femme. Mais, à la mort de cette dernière, il revint demeurer à Chicago, d'où il ne s'était pas éloigné sans regrets.

La ville avait alors pris un essor remarquable; elle grandissait à vue d'œil ; des milliers d'émigrants lui arrivaient de toutes parts; chaque jour voyait s'élever de nouvelles constructions aux proportions imposantes; ses chemins de fer, ses canaux, ses navires, alimentaient son commerce déjà immense; partout régnait une dévorante activité, un mouvement fiévreux d'affaires. Aussi ce ne fut pas sans une profonde admiration mêlée d'étonnement que le vieux pionnier canadien put assister au merveilleux progrès d'une ville, où il était venu quelques années auparavant planter sa tente.

Beaubien épousa, durant son séjour à Chicago, une Américaine à peine âgée de vingt-cinq ans, alors que plus de soixante hivers blanchissaient sa tête. Il eut de ce mariage plusieurs enfants : Alexandre, Philippe, Henri, Guillaume, Marie, Marguerite et Caroline. Ses fils demeurent encore à Chicago et forment partie de la police, dans laquelle l'un d'eux est capitaine. M. Fréchette[1] fait erreur lorsqu'il affirme que la famille Beaubien est entièrement disparue de la cité.

Beaubien dut quitter de nouveau la ville, qui lui était chère à tant de titres, pour aller passer les der-

[1] *L'Opinion Publique*, dix-neuf octobre 1871.

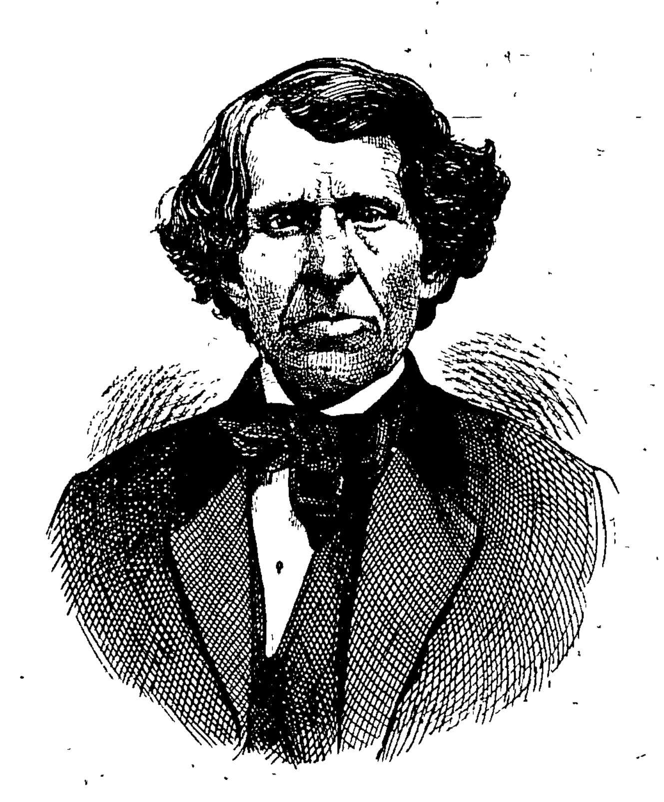
[2] Ce comté porte le nom d'un Canadien qui a été inhumé sur les bords de la rivière De Page, laquelle débouche dans la rivière des Plaines, à une faible distance de Kankaki.

nières années de sa vie à Napierville, comté de De Page , où il vécut dans une grande pauvreté. Une courte maladie l'enleva, il y a quelques années, à l'affection de sa famille et d'un grand nombre de personnes, qui, tout en reconnaissant ses torts, éprouvaient cependant pour lui une très-vive sympathie.

Beaubien avait quatre frères et une sœur, qui l'ont précédé ou suivi dans la tombe, à l'exception de Marc, qui a atteint sa soixante-dix-septième année. Ce dernier, que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner, après avoir fait la traite dans sa jeunesse, vint se fixer à Chicago, en 1829, où il construisit le premier hôtel, le premier bateau passeur et l'un des premiers magasins. Il eut les meilleures chances de devenir très-riche dans cette ville ; mais il ne sut pas en profiter. Son imprévoyance le força même de quitter l'opulente métropole et d'aller se réfugier à la campagne.

Marc Beaubien est le père d'une famille fort nombreuse. Il eut seize enfants de son mariage avec sa première femme, Marguerite Nadeau, originaire de Détroit, et sept autres de son union avec une Canadienne du nom de Mathieu. De ce nombre, quatorze vivent et sont répandus dans les différentes villes de l'Ouest. Beaubien est encore plein de verdeur, malgré sa vieillesse, et tout fait croire que de longs jours sont encore réservés à l'un des derniers survivants des premiers pionniers de Chicago, qui disparaissent rapidement depuis quelques années.





NOEL LEVASSEUR

NOEL LEVASSEUR

I

Noël Levasseur est né en 1799, à Saint-Michel d'Yamaska, dans la nuit de Noël : circonstance qui lui valut ce prénom. Son père, Antoine Levasseur, était l'un de ces braves cultivateurs canadiens, remarquables par leur droiture, leur esprit religieux, leurs habitudes laborieuses, leur attachement au sol. Sa mère, née Angélique Lavallée, était douée de toutes les qualités de la femme forte.

Les parents du jeune Levasseur n'avaient d'autre ambition que de le garder auprès d'eux et de le voir s'établir sur un morceau de la terre paternelle, selon la

coutume d'alors, qui a tant contribué à l'appauvrissement de notre sol. Mais à peine âgé de dix-sept ans, leur fils, dont ils ne croyaient devoir jamais se séparer, n'écoutant que ses goûts de voyage, son amour des aventures, leur dit brusquement adieu pour aller chercher fortune dans l'Ouest.

Il quitta Montréal, le quinze mai 1817, remonta le cours du Saint-Laurent, puis traversa les lacs dans une barge qui contenait quatre-vingts hommes, tous engagés par M. de Rocheblave, traiteur important. Mais, à peine arrivé à Michillimakinac, M. de Rocheblave vendit tous ses droits à la Compagnie américaine des pelleteries, et ses hommes passèrent ainsi au service de cette puissante association, à la tête de laquelle se trouvait l'opulent M. Astor.

Levasseur partit de Michillimakinac pour aller faire la traite dans le Wisconsin, en compagnie de quatre Canadiens Il passa l'hiver à Fond-du-Lac, s'y construisit une grossière cabane, et retourna le printemps suivant à Michillimakinac, où il fut occupé pendant deux mois à la préparation des pelleteries destinées à être envoyées en Angleterre. Il fit la même course pendant sept ans dans l'Indiana, venant chaque année séjourner un mois ou deux à Michillimakinac.

II

Rien d'important ne survint à Levasseur durant cet espace de temps. Il fit ensuite la traite pendant cinq ou six ans dans l'Illinois. Son comptoir se trouvait aux Iroquois, où l'on remarque maintenant une jolie paroisse canadienne appelée l'Erable. Il agissait sous les ordres de M. Gordon S.

Hubbard, agent de M. Astor, l'un des plus anciens habitants de Chicago.

Deux ans plus tard, Levasseur fut envoyé à Rockville pour trafiquer avec les Sauvages, dans le temps où ils venaient de recevoir l'indemnité annuelle, que leur payait le gouvernement américain. Il se mit en route avec deux hommes, muni d'une certaine quantité de marchandises et de deux barils d'eau-de-vie. C'était un voyage assez périlleux, car s'il arrivait que les Sauvages découvrissent l'eau-de-feu, il pouvait en résulter les plus fâcheuses conséquences.

Levasseur usa de ruse pour ne les contenter qu'à demi. En arrivant à Rockville, à la tombée de la nuit, il cacha le précieux liquide dans les buissons, puis offrit ses marchandises aux Sauvages. Ceux-ci refusèrent de se prêter à tout échange, tant qu'on ne leur aurait pas donné de l'eau-de-vie. C'était, disaient-ils, une promesse solennelle qu'ils avaient faite à des êtres chers, morts depuis peu. Il fallut bien céder.

Levasseur leur dit qu'en effet il avait apporté des spiritueux, mais en bien petite quantité. Cette nouvelle fut accueillie au milieu de grands cris de joie, et les Sauvages, munis de vases de toute espèce, firent ceinture autour de notre traiteur. Il les conduisit à l'une de ses cachettes, mais ne leur donna qu'une partie de l'eau-de-feu qu'il tenait en réserve. Ces terribles enfants des bois se livrèrent en peu de temps à la joie la plus délirante. Ce ne fut bientôt que chants et cris, suivis d'une danse bruyante, échevelée, sur l'herbe de la prairie. Les voix rauques des Sauvages avinés réveillaient les échos endormis et les oiseaux nocturnes...... C'était une épouvantable bacchanale, une vraie ronde de sorciers.

Le chef de la bande, prévoyant du trouble, con-

seilla à Levasseur de quitter le camp. Celui-ci comprit qu'il serait prudent de déguerpir promptement, et avec ses deux compagnons il vint planter sa tente au centre du village actuel de Bourbonnais. La nuit enveloppait la plaine lorsqu'ils arrivèrent sur les lieux. Ils lâchèrent leurs chevaux dans la prairie, après avoir eu soin de remplir de foin les clochettes suspendues à leur cou, afin que leur bruit argentin ne trahît pas leur présence, puis ils s'abandonnèrent à un sommeil bienfaisant.

Quand le soleil illumina de ses premiers feux l'horizon sans bornes des prairies, il trouva Levasseur et ses compagnons éveillés depuis longtemps. Quelle ne fut pas l'admiration de ces derniers à la vue de cette région, qui leur apparaissait, pour la première fois, tout inondée de la lumière matinale ! A l'orient, la plaine se déroulait verte, immense, comme une mer d'émeraude ; à l'occident, une longue lisière de bois courait le long de la rivière, balançant les cîmes altières de ses érables et de ses chênes encore humides de rosée. Près d'eux jaillissait, au milieu de buissons en fleur, une fontaine aux eaux limpides, qui allait se perdre au loin dans la prairie. C'était un paysage pittoresque, enchanteur, digne d'un pinceau d'artiste ! Levasseur, ne pouvant taire son admiration, dit à ses compagnons : « Quel beau pays à habiter ! » Il ne se doutait pas alors, qu'après onze ans de courses incessantes, il viendrait se fixer en cet endroit, comme un roi au milieu de ses domaines, et y terminer dans l'aisance et le repos une vie jusqu'alors si pénible et si accidentée.

III.

Levasseur apprit en peu de temps le dialecte des Potouatomis, et gagna l'estime générale de ces Sauvages. Il demeura pendant dix ans aux Iroquois, au service de M. Astor. A l'expiration de son engagement, il se trouvait avoir des épargnes se montant à quinze cents piastres. M. Stewart, originaire de Montréal, lui vendit des marchandises pour une somme de six mille piastres, et lui assura qu'il n'aurait pas de concurrence dans un rayon de soixante milles. Dix-huit mois après, il avait pu réaliser le joli bénéfice de dix-huit mille piastres dans son commerce avec les Sauvages.

Ceux-ci venaient de recevoir leur annuité du gouvernement américain, qui s'était engagé par le traité de Tippecanoe, à leur payer la somme de deux cent mille piastres en l'espace de vingt ans. Ce fait explique la fortune rapide de Levasseur. Le gouvernement américain ayant laissé quelques réserves aux Sauvages à Danville, notre compatriote acheta d'eux de vastes étendues de terrains qu'il payait un peu plus d'une piastre l'arpent, les revendant ensuite cinq ou six piastres aux émigrants.

Un Sauvage, voulant un jour acheter un cheval d'un autre Indien, demanda à Levasseur de lui vendre un baril d'eau-de-vie, afin de faciliter la transaction. Ce dernier accéda à sa demande. Les deux Sauvages s'enivrèrent malheureusement, et l'acheteur fut tué par l'autre dans le moment où la raison les avait abandonnés. En apprenant sa mort, le fils de la victime jura de se venger dans le sang de Levasseur. Sa mère essaya vainement de lui faire voir

que l'homme blanc était tout à fait étranger à cette mort ; il ne voulut rien entendre, enfourcha sa monture, et partit à fond de train pour aller exécuter sa vengeance. L'allure bruyante de ce cheval donna l'éveil à Levasseur qui, sortant de sa maison, aperçut le Sauvage, teint de noir, les cheveux en désordre, flottant sur ses épaules ; les Sauvages se teignent ainsi la chevelure et dénouent leurs tresses lorsqu'ils ont l'intention de tuer quelqu'un.

L'Indien sauta de son cheval et s'avança vers Levasseur, les yeux chargés d'éclairs, la bouche pleine de menaces. Il porta en même temps la main à sa ceinture, mais Levasseur devinant son perfide dessein, lui arracha le couteau avant qu'il pût le saisir, et le frappant du pied l'étendit à terre sans connaissance. Après l'avoir fouillé pour s'assurer s'il n'avait pas d'autres armes, il appela une vieille Sauvagesse qui habitait une cabane voisine pour en prendre soin. Celle-ci lui lia les pieds et les mains, et l'étendit sur du foin. A son réveil, le Sauvage demanda qu'on lui ôtât ses liens en disant : *Sheüeabasaka*, la raison est revenue.

Levasseur lui reprocha vivement d'avoir attaqué un homme sans défense au milieu de centaines de Sauvages.

—Si tu eusses été brave, lui dit-il, tu te serais vengé sur le véritable assassin de ton père et non sur moi.

Quelques instants après, l'Indien passait à cheval en compagnie de son frère ; tous deux avaient les cheveux teints de noir et en désordre, ce qui n'annonçait rien de bon. Ils se dirigèrent vers la cabane où demeurait l'assassin. Celui-ci, quoique prévenu de leur visite, avait dédaigné de fuir ; l'un

d'eux lui envoya une balle en pleine poitrine et l'autre lui asséna un coup de casse-tête. Ils repassèrent ensuite chez Levasseur, et celui qui avait voulu attenter à sa vie lui dit :

—C'est fait, j'ai vengé la mort de mon père, son assassin n'est plus.

IV

Après un séjour de trois ans aux Iroquois, Levasseur vendit toutes ses propriétés, et vint s'établir en 1837 à Bourbonnais, où il acheta une étendue de terre de quinze cents arpents. Il lui fallut du courage pour venir ainsi s'établir au milieu de la solitude, car on n'y voyait encore à cette époque que la modeste cabane de François Bourbonnais, qui a donné son nom à cette localité.

Ce Canadien, natif de Beauharnois, était établi là depuis deux ans, et occupait une maison de poutres grossières, qui subsistait encore il y a quelques années. La terre qu'il cultivait ne lui appartenait pas en propre. Elle faisait partie de la réserve accordée aux Sauvages et il y avait un droit commun par sa femme, une Métisse du nom de Josephte Chevalier. Bourbonnais [1] possédait d'autres terrains à Kankaki, à l'endroit où se trouve la gare de l'Illinois Central ; ils couvraient un rayon de six cents quatre-vingts arpents. Bourbonnais

[1] Dans le traité conclu à Chicago, le vingt-six septembre 1833, entre le gouvernement des États-Unis et les Outaouais, Sauteux et Potouatomis, il est question, au nombre des réclamations contre ces Sauvages dont les autorités américaines assumaient le règlement, d'une somme de deux cents piastres pour Josephte Chevalier, sa femme, d'une autre somme de neuf cents piastres pour les enfants, et d'un troisième montant de cinq cents piastres pour les enfants de son fils, François Bourbonnais.

était de taille athlétique et il avait fini par adopter les mœurs et les habitudes des Sauvages. Il quitta l'Illinois lorsque les Peaux-Rouges de cet Etat émigrèrent au nombre de trois mille à Council's-Bluff (Missouri), et il mourut plusieurs années plus tard. Il avait eu quatre enfants de son mariage avec Josephte Chevalier.

M. L.-H. Fréchette, dans une étude sur Chicago, raconte ce qui suit au sujet de l'établissement de Levasseur à Bourbonnais: «J'ai bien connu un vieux Canadien du nom de Levasseur, le fondateur du village de Bourbonnais, qui a été à même de faire une fortune à la Rotschild, s'il avait pu seulement entrevoir un coin de l'avenir. Il avait épousé à la mode du pays la fille d'un chef indien, qui lui offrit de prendre à son choix une étendue de terre de cinq milles carrés, soit à l'endroit où vient de brûler la partie commerciale de Chicago, soit dans les prairies fertiles où est situé aujourd'hui le florissant township de Bourbonnais. C'était son cadeau de noces. Le terrain où devait se bâtir Chicago ne valait rien pour la culture; c'était un marais fangeux, une véritable fondrière. A Bourbonnais, au contraire, grasses prairies, délicieuse petite rivière, collines toutes couvertes de luxuriante végétation. Levasseur choisit Bourbonnais [1].»

Nous tenons de Levasseur que ces renseignements ne sont pas tout à fait exacts. S'il est vrai qu'il eût pu acquérir la partie la plus importante de Chicago—qui ne se composait à cette époque que d'une maison—il n'a pas épousé la fille d'un chef sauvage, et il n'a pu recevoir ainsi le splendide cadeau de noces dont il est question. De plus,

[1] *L'Opinion Publique*, dix-neuf octobre 1877.

il n'a jamais obtenu un pouce de terre gratuitement. Le gouvernement avait rendu, au reste, la chose impossible, en défendant aux Sauvages de céder leurs terres avant le traité de Tippecanoe, et ils ne purent dans la suite vendre leurs réserves moins d'une piastre et un quart l'arpent : aucune concession de terres des Sauvages pour une somme moindre n'aurait été reconnue par le gouvernement. Les « collines couvertes de luxuriante végétation » sont inconnues à Bourbonnais, dont le sol, comme celui des prairies, n'est nullement accidenté.

M. Charles Lindsay, dans son opuscule : *The Prairies of the Western States*, dit aussi que beaucoup de Sauvages, en quittant l'Illinois, furent bien heureux de pouvoir avoir un cheval ou un fusil en échange de leurs terres. Mais cette assertion est sans fondement. Les premiers colons de Bourbonnais ou de Kankaki n'ont pas obtenu leurs terres moyennant quelques carabines ou quelques barils d'eau-de-vie, comme on le croit assez généralement ; il leur a fallu acheter les réserves des Sauvages aux conditions établies par le gouvernement américain.

V

Levasseur était venu s'établir à Bourbonnais à l'approche de l'hiver. Comme il redoutait les ennuis de la solitude dans les longues veillées de la saison, il crut devoir céder au profond désir qu'il éprouvait

..............................de respirer encore
Cet air du ciel natal où l'on croit rajeunir,
Cet air qu'on respire dès sa première aurore,
Cet air tout embaumé d'antiques souvenirs [1].

[1] Lamartine, *Harmonies Poétiques*.

Depuis longtemps ses parents le pleuraient comme mort, car il y en tant de jeunes Canadiens qui ont quitté le foyer paternel pour n'y plus revenir, disparaissant comme ces feuilles d'automne que le vent disperse au loin.

Levasseur se plaît à raconter qu'il arriva à Saint-Michel, le jour de la Toussaint, à l'heure même où l'office divin se terminait, mais que personne ne le reconnut. Dix-neuf ans d'absence l'avaient entièrement changé. Il n'était plus ce jeune homme à la figure fraîche et sympathique, aux allures timides, que l'on avait connu autrefois. Son teint était bronzé par le soleil, et les traits de l'adolescent avaient fait place aux lignes mâles et énergiques de l'homme mûr.

Il se rendit en toute hâte à la maison paternelle, où son arrivée avait été annoncée, mais il eut autant de peine à se faire reconnaître qu'autrefois Joseph par ses frères. En vain pouvait-il dire comme le fils de Jacob : « Vous voyez de vos propres yeux que c'est moi-même qui vous parle de ma propre bouche.» Sa transformation était telle que ses parents s'obstinaient à ne pas vouloir revoir en lui leur fils. Sa mère surtout ne pouvait croire que celui qui était là devant elle, grand, élancé, habillé à la mode américaine, fut celui qu'elle avait vu partir, jeune, frêle, revêtu du costume des *voyageurs*. Persuadé qu'on avait voulu lui préparer une cruelle mystification,— l'amour maternel est si prompt à s'alarmer,—elle se disait :

—Ah ! non, ce n'est pas lui, il est mort, comme je le craignais, je ne le verrai plus.

Tout ému, Levasseur s'approchait vainement de sa mère en lui disant :

—C'est moi, chère mère, c'est votre Noël.

—Non, tu es un Américain, répliquait-elle.. Mais soudain, plus prompte que l'éclair, elle saisit sa main et la baisant, s'écria :

—Ah! c'est bien lui, voyez son doigt coupé (il avait la première phalange de l'annulaire coupée). Puis, ivre de bonheur, cette bonne mère couvrit son fils de larmes et de baisers brûlants, et le père, témoin de cette scène attendrissante, pleurait en silence.

Inutile d'ajouter que l'on tua le veau gras et que les heureux parents se laissèrent aller à la plus profonde joie. Leur bonheur était d'autant plus vif qu'il était inespéré. C'était plus que la venue de l'enfant prodigue qu'ils fêtaient, c'était le retour d'un fils chéri qu'ils avaient cru perdu pour toujours.

VI

A son retour à Bourbonnais, Levasseur construisit sur le terrain le plus élevé de l'endroit la maison qu'il occupe aujourd'hui. C'est un bâtiment de briques, à deux ailes, orné d'un portique très-élevé, qui a un peu l'apparence des anciens manoirs canadiens.

Peu do temps après il fut chargé par les autorités américaines de conduire trois mille Sauvages qui allaient émigrer à Council's-Bluff. La caravane se composait de quarante wagons destinés à transporter les vieillards, les enfants et les infirmes. Le voyage dura trois mois et ne s'opéra pas sans bien des difficultés.

Pendant le séjour de Levasseur aux Iroquois, il avait dû aussi accompagner quinze cents Sauvages à la même destination ; cette fois-ci ce n'était plus comme commis, mais en qualité d'agent du gouvernement américain.

Depuis 1836, c'est-à-dire depuis le jour où Levasseur vint planter sa tente à Bourbonnais, il s'identifia complètement avec cette importante localité, dont le développement devint l'objet de sa plus chère ambition.

Il fut durant plusieurs années dans une solitude presque complète, mais peu à peu quelques *voyageurs* canadiens, fatigués de leur vie aventureuse dans les plaines, vinrent se grouper autour de lui, et la petite colonie ne tarda pas à voir grossir le nombre de ses habitants. Les nouveaux venus achetèrent de Levasseur de petites étendues de terres à des conditions faciles; puis, séduits par la douceur du climat et par la fertilité du sol, principalement composé d'alluvions antiques, ils invitèrent leurs parents du Bas-Canada à venir partager leur bonne fortune.

Cet appel, coïncidant avec les troubles de 1837 et 1838, qui provoquèrent une émigration nombreuse aux Etats-Unis, eut de l'écho sur les rives du Saint-Laurent, et chaque année vit partir ensuite bon nombre de compatriotes pour les Illinois. Vers 1847, plusieurs cultivateurs des comtés de Bellechasse, de l'Islet et de Kamouraska, allèrent rendre visite à leurs parents et amis établis près de Chicago, et à leur retour au Canada, ils firent une peinture si brillante des avantages qu'offraient les prairies de l'Ouest, que beaucoup de Canadiens se dirigèrent vers la nouvelle terre promise. Ces émigrants formèrent ces groupes de population française, pleins de sève et de vitalité, qui ont si bien conservé les principaux traits du caractère national.

Ce mouvement d'émigration fut surtout considérable lorsque Chiniquy, renommé alors comme apôtre de la tempérance, mais tristement célèbre depuis

par son apostasie, conduisit pendant les années 1851 et 1852, vers les Illinois, des centaines de familles canadiennes, où elles devaient trouver ce qui, selon lui, « leur avait manqué au Canada, du pain, de l'espace et de la liberté. » Chiniquy disait aussi avec une révoltante hypocrisie, qu'il voulait réunir ces familles « sur un même point afin de conserver leur belle langue et passer leur sainte religion à leurs enfants. »

Une lettre de l'apostat, en date du dix-neuf avril 1852, nous apprend que les terres de Bourbonnais étaient à cette époque à peu près toutes occupées par les émigrés canadiens, et qu'il avait dû s'avancer à quinze milles au sud et à l'ouest. « Là, » disait-il, « j'ai choisi trois magnifiques prairies au milieu desquelles j'ai planté mes croix pour servir de signes de ralliement à nos chers et malheureux compatriotes. »

VII

Bourbonnais est un vrai village canadien, et le voyageur qui, après avoir franchi plusieurs centaines de milles, se trouve tout à coup dans cette localité, pourrait se croire encore au milieu d'une de nos bonnes et anciennes paroisses des bords du Saint-Laurent. L'église, le collége et le couvent, groupés ensemble, les maisons, entourées de verdoyantes plantations, la franche hospitalité des habitants, leur gaieté toute gauloise, les accents français, les vieux airs nationaux qui résonnent agréablement à son oreille, les usages populaires si bien, si religieusement conservés ; tout lui rappelle le souvenir de la patrie absente. Que l'on parcoure les États-Unis, que l'on y visite tous nos groupes d'émigrés, et on

n'en trouvera peut-être pas un seul qui ait un cachet aussi véritablement canadien.

Bourbonnais est incontestablement la plus importante de toutes les paroisses canadiennes, entre lesquelles il faut remarquer aussi les Petites-Iles ou Saint-George, fondé par un Canadien, M. Granger; Manteno, fondé par M Ménard Martin, un autre compatriote; l'Erable, qui doit le jour à M. Kirk, parent de Mgr Desautels; Sainte-Anne, et enfin Kankaki, situé à deux milles de Bourbonnais.

Dans son ouvrage: *Le Far-West*, Mme Olympe Audouard raconte ce qui suit au sujet des paroisses canadiennes de l'Illinois: «Il y a quelques années, à la suite d'une espèce de schisme religieux qui s'était formé, sept ou huit mille Canadiens, conduits par leurs prêtres dissidents, arrivèrent dans l'Etat de l'Illinois, et s'établirent sur les bords du lac Kankaki; c'est un site admirable, la terre y est d'une fertilité tellement surprenante, que leur petite colonie prospéra bientôt.»

Madame Audouard fait erreur. Ce schisme n'a pas éclaté au Canada, mais dans l'Illinois, lorsque des milliers de Canadiens s'y étaient établis; il n'a pas été, par conséquent, la raison déterminante de leur émigration.

Elle ajoute: «J'ai traversé le pays qu'ils habitent. Ils ont de jolis petits villages, bâtis sur le modèle français; on y retrouve nos maisons de fermiers; c'est gai, propre comme au bon vieux temps où la province existait encore chez nous. Ils se réunissent le dimanche et ils dansent joyeusement au son du fifre et du tambour; ils ont aussi leurs mâts de cocagne, leurs jeux de boule, et l'on retrouve chez eux cette bonne et franche gaieté, qui délasse agréablement de

la roideur austère et tant soit peu hypocrite du Yankee.»

Mme Audouard donne trop libre cours à son imagination quand elle nous parle de mâts de cocagne, puis de Canadiens qu'elle a vus s'amuser et danser le dimanche, au son du fifre et du tambour. Les mâts de cocagne sont inconnus chez nos compatriotes, et leurs joyeuses danses ne se font pas au son du fifre et du tambour, mais au son du violon traditionnel, que l'on trouve dans presque chaque demeure canadienne.

La petite ville de Kankaki a perdu un peu de sa physionomie canadienne, depuis que le chemin de fer de l'Illinois Central a ajouté un surplus considérable à son ancienne population.

Si Bourbonnais n'a pas l'importance commerciale de Kankaki, en revanche, il lui est supérieur par ses établissements d'éducation, qui répandront sur cette localité l'éclat dont brillent toujours les grands centres littéraires. Son superbe collége a obtenu une charte universitaire, et rivalisera bientôt avec les maisons d'enseignement les plus considérables de l'Illinois. Fait important à signaler, c'est le seul collége canadien classique qui existe aux Etats-Unis, où l'instruction de nos compatriotes est loin, malheureusement, d'être à la hauteur de leurs besoins.

Ce collége a été fondé par les Clercs de Saint-Viateur, excellente congrégation enseignante qui, après avoir fait tant de bien dans le district de Montréal, commence à se répandre aux Etats-Unis. Ces dévoués religieux partirent de Montréal pour aller fonder cet établissement, à la demande de M. l'abbé Côté, le curé actuel de Chicago, qui renonça à la desserte de Bourbonnais en faveur de la nouvelle communauté.

Les Sœurs de la Miséricorde vinrent s'établir à Bourbonnais en 1850, mais elles n'y séjournèrent que deux ans; elles furent remplacées, en 1857, par les Sœurs Marianites, de South-Bent, qui abandonnèrent aussi la localité en 1859. Les Sœurs de la Congrégation ont depuis 1860, dans le village, un beau couvent à deux étages, où se presse tous les ans un nombreux essaim de jeunes filles, qui vont y puiser une solide instruction chrétienne.

A l'époque où Bourbonnais n'avait pas de prêtre domicilié, il était desservi par des missionnaires. Le premier apôtre de la localité fut M. l'abbé Crevier, de Vincennes. Le second, Mgr de Saint-Palais, plus tard évêque de Vincennes, était lié d'amitié avec Levasseur, dont il a toujours été l'hôte durant son séjour à Bourbonnais. Il fut remplacé par M. l'abbé de Pontavisse, qui bâtit la première chapelle, formée de poutres grossières. Cette humble chapelle a été remplacée plus tard par une église de bois, qui devint la proie des flammes, à l'époque où Chiniquy desservait la paroisse. L'église que l'on éleva ensuite sur ses ruines fut construite en pierre sous la direction de M. l'abbé Gingras.

Lorsque Chiniquy commença sa funeste croisade contre l'Eglise catholique, la plupart des habitants de Bourbonnais, fascinés par sa parole entraînante et astucieuse, ne surent pas résister à ses pernicieux appels et glissèrent avec lui sur la pente de l'abîme. Mais Levasseur ne se laissa pas entraîner par le courant de l'erreur. Il refusa d'abandonner la foi de ses pères, et il fut l'un des premiers à dénoncer le nouveau Luther.

Nos compatriotes de Bourbonnais, malgré tout l'empire qu'avait su prendre Chiniquy sur eux,

commencèrent peu à peu à rentrer dans le giron de la foi, lorsqu'ils virent arriver parmi eux, au mois de décembre 1856, un prêtre éclairé comme l'était le regretté M. Désaulniers, de Saint-Hyacinthe, lequel travailla avec beaucoup de succès, pendant plusieurs mois, à combattre l'erreur jusque dans ses derniers retranchements.

C'est à son successeur, M. l'abbé A. Mailloux, que l'on doit, cependant, le retour à la foi du plus grand nombre de ces malheureux dévoyés. Sa parole onctueuse et persuasive, son dévouement sans bornes, ses vertus évangéliques, exercèrent la plus salutaire influence dans les trois années qu'il consacra à cette œuvre difficile. Ses successeurs [1] réussirent à dissiper les derniers nuages de l'erreur, et aujourd'hui il n'y a pas un groupe canadien aux Etats-Unis, qui soit animé d'un esprit plus véritablement religieux que celui de Bourbonnais.

La plus grande partie des habitants sont cultivateurs et vivent dans l'aisance. Quelques-uns s'adonnent au commerce et réussissent fort bien. Plusieurs occupent des charges politiques ou municipales. Depuis deux ans, le secrétaire-trésorier de la municipalité est M. George Letourneau, compatriote distingué.

[1] Voici la liste des prêtres qui ont tour à tour desservi Bourbonnais d'une manière régulière, avec la date de leur nomination à la cure de cette paroisse :

L'abbé	Courgeault	13 mai	1848.
"	Wincg	4 mai	1851.
"	Charles Chiniquy	28 septembre	1852.
"	Lemaistre	17 septembre	1853.
"	Antoine Lebel	2 novembre	1854.
"	Louis Cartuyvels	16 décembre	1855.
"	Désaulniers	11 décembre	1856.
"	A. Mailloux	28 mars	1857.
"	J. V. Gingras	24 juin	1860.
"	Ducroux	2 septembre	1863.
"	J. Côté	29 octobre	1864.
"	P. Beaudoin	11 septembre	1865.

En général, ils sont fort dévoués aux institutions américaines, et nous ne saurions espérer de les rapatrier dans un avenir plus ou moins rapproché. Les belles terres qu'ils cultivent les retiendront toujours dans cette région fertile de l'Ouest. Ils diffèrent beaucoup sous ce rapport des Canadiens de l'Est, qui, travaillant en grande partie dans les manufactures de la Nouvelle-Angleterre, sont moins attachés au sol américain, d'autant qu'un petit nombre seulement sont propriétaires fonciers.

Bourbonnais a fourni durant la dernière guerre américaine une compagnie militaire, qui s'est distinguée en plusieurs rencontres; elle avait pour capitaine, M. Séguin; pour premier lieutenant, M. Noël Brosseau; pour second lieutenant, M. Edouard Martin. Elle était désignée par la lettre D et faisait partie du 71me régiment volontaire de l'Illinois. Sa discipline et son habileté lui valurent le ruban bleu du régiment. Cette distinction indique qu'elle était supérieure à toutes les autres compagnies, dont se composait le corps d'armée du Tennessee, fort de trente mille hommes. Elle fit preuve d'une telle intrépidité au siége de Vicksburg, qu'on lui confia toujours ensuite les postes les plus périlleux. Au siége de Mobille, M. Charles Paradis, de Sainte-Anne, alla planter le drapeau américain sur le fort de Rlokesly, au milieu d'un feu extrêmement nourri, après avoir vu tuer quatre soldats, qui avaient vainement tenté d'accomplir cet audacieux exploit.

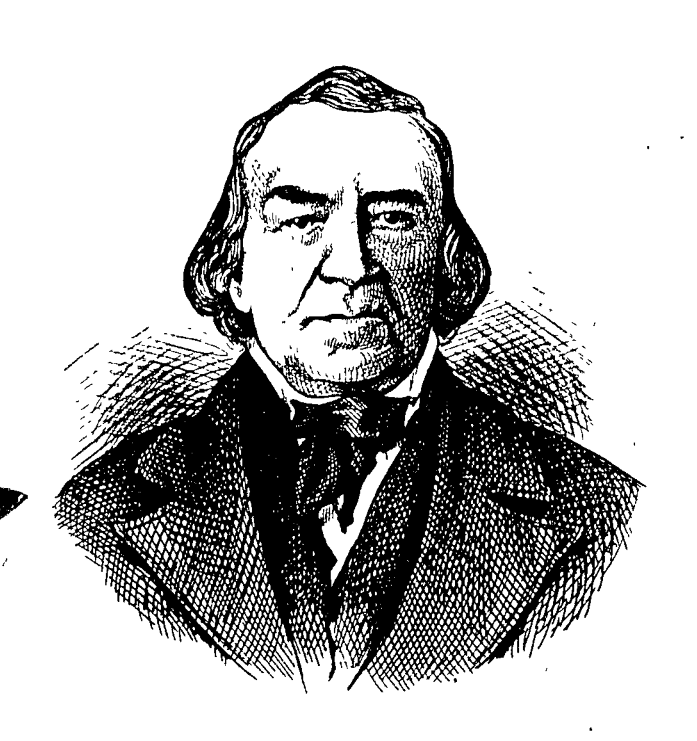
Le recensement de 1861 indique qu'il y a trois cent douze familles à Bourbonnais, en tout quinze cents âmes. Le chiffre de la population actuelle n'est guère plus élevé.

VIII

En 1837, Levasseur avait choisi pour compagne de sa solitude, Mlle Ruth Russell, et il eut de ce mariage quatre fils et quatre filles. L'aîné, Edouard, prit part à la guerre de sécession comme lieutenant du 12me régiment de l'Illinois, et mourut des suites des fatigues de plusieurs rudes campagnes. La femme de Levasseur s'étant éteinte vers 1860, il épousa en secondes noces, le neuf septembre 1861, Mlle Eléonore Franchère, cousine du célèbre Franchère.

Levasseur s'occupe maintenant du soin de ses terres, et continue de se rendre utile, en toute occasion, à ses compatriotes. Il est à la tête d'un mouvement dont l'objet est d'amener à Bourbonnais le chemin de de fer Lafayette, qui reliera quelques-uns des grands centres américains, Baltimore, Cincinnati, et aura son terminus à Chicago. Si Bourbonnais obtient cet embranchement, il se trouvera en communication avec les plus importantes cités des Etats-Unis.

Levasseur est d'une taille un peu au-dessus de la moyenne; sa figure est ovale et encadrée par une épaisse chevelure qui laisse voir à peine quelques mèches argentées. Son teint est coloré, ses yeux vifs. Il porte très-alertement ses soixante-seize années, et tout fait croire qu'il atteindra un âge très-avancé. Comme le vieillard d'Horace, il aime à parler des choses d'autrefois, du bon vieux temps,—*laudator temporis acti*,—et il sait donner au récit des aventures et des longues courses de sa jeunesse un véritable intérêt. Avec lui disparaîtra l'un des plus courageux pionniers de l'Ouest.



JOSEPH ROBIDOU

JOSEPH ROBIDOU

I

Le voyageur qui s'aventurait au commencement du siècle dans la région du haut Missouri, sur les bords de la petite rivière du Serpent Noir, pouvait apercevoir, perchée sur une colline, une humble habitation faite de poutres grossières, véritable sentinelle de la civilisation au milieu du désert. C'était l'un des nombreux comptoirs fondés par l'entreprenante Compagnie des pelleteries de Saint-Louis [1],

[1] Les employés de la Compagnie des pelleteries sont pour la plupart des Canadiens-Français ou des descendants de colons français établis sur les bords du Mississipi et du Missouri; ils sont obligés de faire toutes les affaires de la Compagnie en qualité de bateliers, de chasseurs, de trappeurs, c'est-à-dire

afin d'alimenter son énorme commerce de fourrures avec les naturels de cette contrée éloignée. Exposé comme l'était ce poste, il était facile de voir qu'il n'avait pas fallu peu de courage à celui qui était venu y planter sa tente, loin de tout secours, loin de tout établissement, au milieu de Sauvages féroces, enclins au meurtre et au pillage.

L'hôte de cette demeure primitive s'appelait Joseph Robidou. Tous les voyageurs le connaissaient, car bien des fois ils avaient eu à se louer de son hospitalité. D'un autre côté, les indigènes avaient pour lui un singulier attachement, fruit des bons procédés et de la bienveillance qu'il leur témoignait en toute circonstance.

Le choix de ce lieu indiquait chez ce chasseur canadien, non-seulement beaucoup de courage, mais une rare sagacité. Tout le pays à l'entour formait une vaste plaine très-fertile, bien arrosée, semée de bouquets d'arbres élancés, couronnée par des collines

d'hommes qui prennent les bêtes à fourrures dans les piéges, et au besoin même ils doivent être soldats. Ils sont pris à la solde de la Compagnie pour un temps indéterminé ; ils sont tous bien armés et forment une race d'hommes incultes, parmi les Indiens. Une habitude d'enfance a seule pu les accoutumer à une semblable existence. Ils sont fort à préférer pour ce service aux Anglo-Américains, qui ne se soumettent pas avec autant de gaieté et d'obéissance à tous ces travaux. Quoique la langue anglaise soit celle de toutes les contrées de l'Ouest, et qu'elle tende à y devenir de plus en plus générale, il est pourtant indispensable aux directeurs et aux employés de la Compagnie des pelleteries de comprendre le français, attendu que presque tous les subordonnés le parlent et que toutes les rivières et tous les environs du Missouri et des Prairies occidentales portent des noms français. Tous les *voyageurs* placent à leur ceinture un large couteau comme les Indiens: ils ont leur corne à poudre et leur sac à plomb suspendus par-dessus leur épaule à une courroie. L'un d'eux se distinguait par un scalp ou peau de crâne qui pendait à sa ceinture. C'était un trophée qu'il avait enlevé à un Pied-Noir qui l'avait d'abord blessé, mais qu'il avait ensuite tué d'un coup de fusil, et puis scalpé à la manière indienne.—*Voyage dans l'Intérieur de l'Amérique Britannique du Nord exécuté pendant les années* 1832, 1833 *et* 1834, par le prince Maximilien de Wied-Neuwied, v. I, p. 262.

et des monticules si pittoresquement étagés, si différents d'aspects et de grandeur, qu'ils ressemblaient plutôt à l'ouvrage de l'art qu'à celui de la nature. Parmi ces monticules, aux formes capricieuses, se dressait fièrement la colline du Roi, qui paraissait avoir servi autrefois de lieu de sépulture aux Indiens.

Un poste aussi avantageusement situé ne pouvait manquer de devenir tôt ou tard le noyau d'un centre important, et d'attirer les flots d'émigrants qui commençaient alors à se diriger vers l'Ouest. C'est ce que Robidou avait compris en prenant possession de cette solitude, au milieu de bien des épreuves et des difficultés ; et nous allons voir qu'il avait lu sûrement à travers les voiles de l'avenir.

II

Le père de Joseph Robidou était né au Canada. Lorsqu'il arriva à Saint-Louis, la grande cité n'était encore qu'un humble poste de traite. Il se lia d'amitié avec Pierre Laclède et Pierre Chouteau, les pionniers de la ville, et fit comme eux le commerce des fourrures, qui lui donna de gros bénéfices.

Ce fut à Saint-Louis qui naquit le fondateur de Saint-Joseph, le deux août 1783. A peine âgé de treize ans, il trafiqua avec les indigènes, sous la direction de son père, puis il passa plusieurs années dans ce but à Michillimakinac. Il prit ensuite du service dans la Compagnie américaine des pelleteries, et fit son premier voyage sur la rivière Missouri en 1799.

Si l'on en croit un journal de Saint-Joseph [1], Robidou vint s'installer, en 1803, au pied des collines du Serpent-Noir, et se construisit une cabane près de

[1] Le *Herald*, vingt et un novembre 1875.

la rivière Missouri, faisant un commerce lucratif avec les Ioouas, les Renards, les Panis et les Kansas, sur lesquels il sut, par son adresse, exercer beaucoup d'influence. Le *Campbell Gazetteer*, de cette même ville, prétend, au contraire, que Robidou se fixa d'abord sur la Grande Rivière, dans le comté de Carroll, Missouri, à six milles d'un autre comptoir, tenu par Blondeau et Chouteau, deux Français. Ce n'est que plus tard que le pressentiment d'un avenir prospère l'aurait décidé à venir s'établir dans la région encore déserte du Serpent-Noir.

Robidou habitait ce poste solitaire lorsque le prince Maximilien Wied-Neuwied, désireux d'étudier spécialement la faune et la flore des Etats-Unis, tout en satisfaisant sa curiosité de voyageur, poussa ses explorations jusque dans cette partie reculée du Missouri. « Le vingt-quatre avril 1833, dit ce voyageur distingué, nous vîmes les collines du Serpent-Noir (Ouakan-se-Ouay, dans la langue des Ayoouays), mais nous n'y arrivâmes que le soir, notre navigation ayant éprouvé plusieurs obstacles dans la rivière. Les collines du Serpent-Noir sont des élévations médiocres dont les côtes et les cîmes sont découpées d'une façon fort originale, et sur lesquelles les bois alternent avec des endroits découverts garnis d'un gazon frais. Non loin de la rivière on a construit un comptoir qu'habite Robidou, employé de la Compagnie des pelleteries. L'habitation de Robidou, qui est peinte en blanc et entourée de la brillante verdure des prairies, faisait un effet fort agréable, et M. Rodmer —notre artiste—esquissa ce paysage au moment où il était éclairé par un beau soleil couchant.[1] »

[1] Le prince Maximilien Wied-Neuwied explora surtout le haut Missouri, dont il nous a laissé une description fidèle et

Après une longue course d'une année dans la région supérieure du Missouri, le prince Maximilien de Wied-Neuwied revint au poste de traite occupé par Robidou. Il nous communique ses impressions dans les termes suivants : « Le seize mai, vers quatre heures de l'après-midi, nous atteignîmes la belle chaîne de collines, les *Blacksnake Hills*, et tout près de là, *Roubedoux Trading House*. Les belles collines, et la fraîche prairie qui s'étendait au-devant, brillaient de la plus riante verdure, tandis que d'autres collines aux formes bizarres étaient couronnées de forêts de grands arbres. Les deux maisons qui se trouvent en cet endroit sont peintes en blanc, de sorte que, loin de la rivière, elles se détachent sur la verdure qui les environne, ce qui leur donne un air riant. Derrière ces habitations, entre les collines et sur leur penchant, il y a de grands champs de maïs enclos, et des bœufs paissaient dans la plaine. Le propriétaire de la maison, M. *Robedoux* et son fils étaient alors absents; quelques engagés grossiers que j'y trouvai ne purent

intéressante. Il donne dans son récit de voyage la liste des personnes qui faisaient partie de son expédition, d'où l'on verra, dit-il, que presque tous les Canadiens sont d'extraction française : 1o. le major Mitchil, commandant de l'expédition ; 2o M. Culbertson, commis ; 3o Déchamp, demi-sang (Métis), chasseur ; 4o L. Papin, chasseur ; 5o Déchamp, frère du chasseur ; 6o Gabriel Benoît ; 7o David Beauchamp ; 8o Aug. Bourbonnais ; 9o Pierre Groteau ; 10o Ant. Dauphin ; 11o Cyprien Desnoyers : 12o Jules Duchouquette ; 13o Guill. Bapron ; 14o Urb. Bolduc : 15o Pierre Carpentier ; 16o Bapt. Desjardins ; 17o L. Desnoyers ; 18o Jos. Deroy ; 19o L Dapron ; 20o D. Garnier ; 21o Ant. Guyon ; 22o Hamel ; 23o B Jacquemont ; 24o L. Lecomte ; 25o Carifelle ; 26o L. Laramée ; 27o Jean Latresse ; 28o Léandre Maréchal ; 29o Jules Maréchal ; 30o F. Maxant ; 31o Henri Morrin, pilote ; 32o Laracutte Martin ; 33o L. Vincenneau ; 34o L. Laderoute ; 34o L. Palmier ; 36o Pierre Beauchamp ; 37o V. Surprenant ; 38o L. Saucier, menuisier ; 39o Alexandre Thibault ; 40o Fr. Souchette ; 41o Jos. Souchette ; 42o Pascal Torique ; 43o L. Torique ; 44o Charles Trudelle ; 45o Jos. Potdevin, cuisinier, tous engagés et Canadiens, etc.—*Voyage dans l'Intérieur de l'Amérique Britannique du Nord exécuté pendant les années* 1832, 1833 et 1834, par le prince Maximilien de Wied-Neuwied, v. II, p. 185.

donc pas me procurer les provisions fraîches que je désirais, ni me faciliter les moyens de visiter les Indiens du voisinage, en me prêtant des chevaux.»

Quelques jours plus tard, le prince fit rencontre de Robidou, qui venait d'acquérir le poste de traite de la Compagnie des pelleteries au Serpent-Noir. « Le vingt-deux mai, ajoute-t-il, nous vîmes un pyroscaphe, l'*Ayoway*, qui remontait péniblement la rivière peu profonde. Nous reçûmes, par le vieux Roubedoux, qui se trouvait à bord, des nouvelles de Saint-Louis. Cet homme avait acheté de la Compagnie des pelleteries, pour 500 dollars, la maison des Blacksnake-Hills, d'où nous venions et où il retournait [1]. »

II

Au mois d'octobre 1836, les Otos, Missouris, Omahás, Yanktons, et les bandes Sautis de la tribu des Sioux conclurent un traité fort important avec les Etats-Unis, par lequel ils leur cédèrent un vaste territoire et firent don à Joseph Robidou de trois *sections* de terre, en considération des avances qu'il leur avait faites depuis beaucoup d'années [2].

Ils stipulèrent la même concession en faveur de Louis Fontenelle, un autre trappeur canadien, qui leur avait rendu des services précieux en maintes circonstances.

Quelques colons étaient venus se grouper à cette époque près de l'habitation de Robidou ; mais l'émigration ne commença à se diriger d'une manière active vers ce poste que lorsque le gouvernement

[1] *Voyages dans l'Intérieur de l'Amérique, etc.*, v. III, p. 156.
[2] *Treaties between the United-States and the Indian tribes*, p. 525.

des Etats-Unis eût fait l'acquisition du territoire connu sous le nom de « Platte Purchase,» et qu'il eût passé le traité de 1837 avec les Indiens, pour les transférer à l'ouest du Mississipi. La vaste région, ainsi ouverte à la civilisation, comprend les comtés d'Atchison, Andrew, Holt, Buchanan, Nodaway et Platte.

Le comté de Buchanan fut d'abord organisé, et la première cour de justice fut tenue le dix février 1839. La première cour de circuit du district siégea, quelques mois après, le quinze juillet 1839, dans la maison de Joseph Robidou. Elle fut présidée par M. Austin A. King, appelé plus tard aux importantes fonctions de gouverneur du Missouri.

La renommée fit bientôt connaître les avantages qu'offrait la région de la Platte, et il ne se passa guère de jour sans que des familles entières arrivassent pour s'y établir. Leur exemple porta ses fruits, et le courant de l'émigration prit de telles proportions, que des colonies presque complètes vinrent se transplanter dans ce fertile territoire.

Convaincu plus que jamais de l'importance qu'allait prendre ce lieu, Robidou demanda et obtint des lettres-patentes du gouvernement, au mois de mai 1843, pour faire reconnaître ses droits de propriété sur environ cent soixante acres de terre. La ville fut ensuite divisée en *lots*, qui trouvèrent promptement des acquéreurs. Les terrains ordinaires se vendaient cent piastres chacun. On peut encore en voir la distribution sur la carte de Saint-Joseph, dans la partie désignée sous le nom de « ville primitive.»

Après avoir acheté l'emplacement de Saint-Joseph, Robidou vendit la magnifique propriété qu'il possédait à Saint-Louis, au coin des rues Main et Murtle.

Cette maison, qui lui avait été léguée par son père, avait un cachet historique, car elle fut témoin de la première assemblée générale des représentants du Missouri, en 1812.

Le progrès de la future cité fut si rapide qu'en 1845 elle comptait déjà six cents habitants. Robidou, élu président du bureau des syndics, fit constituer la localité en village. Comme il s'agissait de la baptiser, il lui donna le nom de Saint-Joseph, en l'honneur de son patron. Ce nom remplaça avantageusement celui de *Serpent-Noir*, sous lequel le poste était connu jusqu'alors. Les Américains se contentent généralement de l'appeler Saint-Joe, lorsqu'ils parlent de la capitale du Missouri.

Ce ne fut qu'en 1849 que Robidou put décider sa femme à venir demeurer avec lui à Saint-Joseph. Jusque-là elle s'était obstinément refusée de quitter Saint-Louis, et le cercle nombreux de parents et d'amis qui l'attachaient à cette ville. Elle offrit moins de résistance lorsqu'elle vit plusieurs de ses enfants : Jules-César, Belavoir, Félix et Edmond, aller partager la bonne fortune de leur père dans la ville qu'il venait de fonder. Ce déplacement ne réalisa que trop ses pressentiments, car elle mourut peu après son arrivée à Saint-Joseph. Ceux de ses enfants qui l'avaient précédée dans cette ville sont morts depuis, laissant de nombreuses familles dans la pauvreté.

Le développement de Saint-Joseph la fit constituer en ville, en 1851. M. Thomas Mills fut son premier maire. La ville n'a cessé de progresser, et elle promet de devenir un centre très-important. Située au milieu d'une plaine très-fertile, sur la rivière Missouri, reliée au reste du continent par cette voie de communication naturelle et onze chemins de fer,

habitée par une population active et entreprenante, forte déjà d'environ trente mille âmes, elle peut aspirer à de brillantes destinées.

Robidou vécut assez longtemps pour voir réaliser ses plus beaux rêves sur l'avenir de Saint-Joseph, mais aussi pour fournir une nouvelle preuve du *sic vos non vobis* du poëte. Après les années de prospérité, vinrent les revers, les malheurs, qui engloutirent les bénéfices des années précédentes, et lui laissèrent de bien faibles moyens de subsistance.

L'*Historical Magazine*, de New-York, publiait, en 1866, la note suivante à son sujet : « M. Joseph Robidou, le fondateur de Saint-Joseph, a célébré, le vingt et un août dernier, sa quatre-vingt-deuxième année. M. Robidou est le premier blanc qui ait pénétré dans le haut Missouri, alors que Saint-Lou n'était qu'un poste de traite. »

Le pionnier de Saint-Joseph s'éteignit dans cette ville, le vingt-sept mai 1868, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il s'était marié deux fois, en 1808, puis en 1812. Il eut de sa première femme, Eugénie Delisle, un fils, Joseph, qui as aujourd'hui moins de soixante-six ans, et sa seconde femme, Angélique Vaudry, lui donna sept enfants, dont deux seulement survivent : Edourd, qui habite Saint-Joseph, et Sylvanie, épouse M. F.-H. Beauvais, de Saint-Louis.

Le *Herald*, de Saint-Joseph, rappelait, à quelque temps, le souvenir du fondateur de la ville, et il terminait les quelques lignes qu'il lui consacrait par les réflexions suivantes : « Joseph Robidou, le fondateur de Saint Joseph, mérite une mention spéciale. Comme premier habitant de cette ville, comme premier commerçant de fourrures avec les Sauvages, comme le premier pionnier qui a bravé les épreuves,

les dangers et les privations d'une vie dans la solitude, son nom sera longtemps cité et chéri par notre population.

« Son histoire, l'histoire d'un homme qui a vécu dans un lieu parfaitement isolé, sans amis pour l'encourager, sans voisins à visiter, sans les chemins de fer et les innombrables avantages de la civilisation, vivant de ce que pouvait produire une contrée nouvelle et sauvage ; son histoire, disons-nous, si elle était fidèlement écrite, serait une étrange et étonnante fiction pour nous qui jouissons du confort et du superflu de l'époque actuelle. »

Le nom de Robidou a été donné à un affluent de la rivière Gasconnade — Robidoux Fork — dans le Missouri.

IV

Joseph Robidou avait deux frères, dont l'histoire nous a conservé les noms : Jules et Antoine.

Le premier fut l'un des plus anciens habitants de Saint-Joseph, et il y construisit, en 1843, la deuxième habitation de la future ville. Il assista à l'assemblée des pionniers du Missouri, qui eut lieu à Saint-Louis, au mois de septembre 1874. Il s'est éteint à Saint-Joseph, le vingt-six février 1875.

Antoine Robidou naquit à Saint-Louis, le vingt-neuf août 1794, et mena une existence fort aventureuse. Il n'avait pas plus de vingt-deux ans lorsqu'il accompagna le général Atkinson jusque dans la région alors fort sauvage de Yellow-Stone ; ce nom lui fut donné par les Canadiens qui l'appelaient la Roche-Jaune. Six ans plus tard, il émigra à Mexico, où il épousa une Mexicaine de bonne famille et d'une intel-

ligence plus qu'ordinaire. Il revint avec elle dans l'Ouest et fit la traite avec les Navajos et les Apaches En 1840, il se fixa près de ses frères, à Saint-Joseph, où sa famille a depuis presque constamment demeuré

Antoine Robidou organisa une expédition, en 1845, aux Montagnes Rocheuses, dans le dessein de faire la traite, mais avant d'arriver au but de son voyage il fut surpris par une terrible tempête, qui fit périr cent à deux cents de ses chevaux, et faillit causer sa mort et celle de tous ses compagnons. Sans les secours que put lui envoyer à temps Joseph Robidou, cette expédition lui aurait certainement été fatale, car il était alors dans la plus profonde détresse et avait perdu tout espoir de salut. Robidou accompagna, en 1846, le brave général Kearney—le Murat américain—dans une campagne contre le Nouveau-Mexique, en qualité d'interprète et de guide. Ce voyage ne lui porta pas bonheur. Dans un combat avec les Mexicains, il reçut plusieurs coups de lance, qui le blessèrent gravement. Il survécut pourtant à ses blessures et revint à Saint-Joseph en 1849.

La passion des aventures reprenant bientôt le dessus, il se dirigea vers la Californie, où il demeura jusqu'en 1854. Il alla s'établir, l'année suivante, au Nouveau-Mexique, et passa plusieurs mois à Washington, en 1856, pour régler certaines affaires avec le gouvernement. Il retourna ensuite à Saint-Joseph, où il est mort, le vingt-neuf avril 1860, à l'âge de soixante-six ans, après une douloureuse maladie occasionnée par ses longues et pénibles courses.

JEAN-BAPTISTE-LOUIS ROY

La Côte-Sans-Dessein [1]—encore un endroit baptisé par les Canadiens !—est un petit village, situé sur les bords du Missouri, qui comprenait, au commencement du siècle, environ trente familles, la plupart françaises. A cette époque la guerre régnait partout sur la frontière, et les Sauvages, toujours enclins au vol et au pillage, se livraient à des incursions incessantes sur les hameaux les plus exposés, trop faibles pour offrir une résistance victorieuse.

[1] « Un peu plus haute, l'Osage River, petite rivière qui, d'après Warden, fournit beaucoup de tortues à écaille molle, sort du milieu du bois, et l'on arrive ensuite au petit village de Côte-Sans-Dessein, ancien établissement français, célèbre par la défense opiniâtre qu'un petit nombre de personnes y firent contre une troupe d'Indiens hostiles. »—*Voyage dans l'Intérieur de l'Amerique du Nord*, par le prince Maximilien de Wied-Neuwied, v. I, p. 268.



En prévision de ces attaques, les habitants de la Côte-Sans-Dessein avaient construit deux maisons entourées de palissades, où ils pouvaient au besoin faire une chaude réception à leurs assaillants. Ils avaient agi avec prévoyance, car un jour de l'année 1814, les Sacs, appuyés par un certain nombre de Renards et d'Ioouas, firent une attaque en règle sur le village, puis feignirent de battre en retraite. Les colons s'élancèrent à leur poursuite, c'était justement ce que voulaient les Sauvages. Après avoir franchi une certaine distance, les Indiens firent volte-face et massacrèrent les trop hardis Canadiens qu'ils avaient réussi à entraîner dans la prairie, par leur ruse de guerre. Puis ils se dirigèrent de nouveau vers le village, en faisant entendre leur terrible cri de combat. Affolés de terreur, les femmes et les enfants allèrent se réfugier dans les maisons du fort

En ce moment on put voir un bel exemple de dévouement filial. Un jeune homme, ne voulant pas abandonner sa mère toute décrépite, la mit sur ses épaules, quoiqu'elle le suppliât de la laisser mourir, et se dirigea en toute hâte avec son précieux fardeau vers la maison du fort, accompagné de sa femme, d'un autre trappeur, et suivi de près par les Indiens. Plus d'une balle vint siffler au-dessus de leurs têtes, mais ils purent pénétrer heureusement dans le fort sans être atteint par ces projectiles. Ce héros, cet homme de cœur, qui avait bravement exposé sa vie pour sauver sa mère mourante, c'était Jean-Baptiste Louis Roy.

Cette maison contenant heureusement quatre fusils, de la poudre et du plomb, Roy et son compagnon commencèrent bravement à faire feu sur les assaillants qui comptaient sur une victoire facile. La femme

de notre héros. habituée aux luttes avec les Sauvages, ne fut pas plus intimidée que son mari à la vue de cette nuée d'agresseurs, et elle facilita la résistance en faisant fondre du plomb pour le convertir en balles. Il lui arrivait même de temps à autre de faire le coup de feu. Les Sauvages durent se tenir à une distance respectueuse durant le premier jour de l'engagement, et ceux qui, plus hardis que les autres, osèrent s'avancer à la portée des balles, allèrent invariablement rouler sur le sol. Le feu des assiégés était tellement nourri qu'ils durent jeter parfois de l'eau froide sur leurs fusils, devenus trop chauds.

Le lendemain, le compagnon de Roy, cédant à un irrésistible mouvement de curiosité, jeta un coup d'œil à travers l'une des meurtrières pour se rendre compte de la position des assiégeants ; mais une balle au même instant l'étendit sans connaissance. Roy et sa femme coururent à son secours, et ils ne tardèrent pas à avoir la douloureuse certitude qu'il était blessé mortellement. Il rendit l'âme quelques minutes après, pendant que les Sauvages, tout fiers de voir que leur coup avait porté juste, témoignaient leur satisfaction par de grands cris de joie.

Encouragés par le ralentissement du feu, les assaillants crurent qu'ils pouvaient s'approcher sans danger de la maison, et ils commencèrent à lancer des matières enflammées sur le toit qui prit feu. Mais la femme de Roy, dont le péril décuplait le courage, les força de battre en retraite en tirant parmi eux quelques coups de fusil bien dirigés, tandis que son héroïque mari, escaladant la maison au milieu d'une pluie de flèches et de balles, réussissait à enlever les bardeaux du toit qui étaient en feu, puis à rentrer sain et sauf dans la petite forteresse.

Les Sauvages n'eurent pas plus de succès le troisième jour. Roy et sa femme continuèrent de se montrer admirables de bravoure et de vigilance. Si leur courage ne faiblit pas un seul instant, ils n'en étaient pas moins torturés par les plus terribles angoisses. Epuisés de fatigues et de veilles, obligés de se tenir sur le qui-vive la nuit comme le jour, sur le point de manquer de tout, de pain, d'eau et de poudre, ne pouvant se faire illusion sur l'issue de cette lutte inégale, leurs esprits étaient assaillis sans cesse par les plus sombres pensées, devant la terrible perspective d'aller périr sur le bûcher, au milieu des plus cruelles tortures. Aussi, étaient-ils décidés à vendre chèrement leur vie, et à tirer parti de toutes les chances de salut que pouvait offrir une résistance désespérée, en lassant, si cela était possible, la patience des ennemis, et en les décourageant par les pertes qu'ils ne cessaient de leur infliger. Ils savaient que si les Sauvages sont ardents à l'attaque, ils se rebutent bientôt lorsqu'ils rencontrent une résistance sérieuse.

Le quatrième jour, la maison du fort paraissait aussi inexpugnable que les jours précédents. Il en sortait un feu très-vif, qui continuait de semer la mort parmi les indigènes. Stupéfaits de cette défense opiniâtre, ces derniers vinrent à la conclusion que la maison du fort était imprenable, qu'elle était protégée par le Grand Manitou, et qu'ils encourraient sa vengeance s'ils continuaient plus longtemps leurs stériles attaques. Puis ils quittèrent les lieux, en poussant de grands cris, que les échos du Missouri répétèrent longtemps.

Décrire la joie délirante de Roy et de son intrépide compagne lorsqu'ils virent l'ennemi enlever ses

ouigouams et abandonner le siége, c'est ce qu'aucune plume ne saurait faire. Elle était d'autant plus vive que l'heure de la délivrance sonnait pour eux au moment même où ils ne la croyaient plus possible.

Lorsque les défenseurs du poste de la Côte-Sans-Dessein virent le dernier ennemi disparaître à l'horizon, ils purent aller compter dans la plaine les cadavres de quatorze Sauvages tombés sous leurs balles meurtrières. On voit par là qu'ils étaient aussi adroits tireurs que braves.

Le spectacle donné par ce Canadien et sa femme disputant leur vie dans un endroit désert du Missouri, loin de tout secours humain, loin de toute habitation, contre une pareille horde de barbares, est l'un des plus beaux exemples de bravoure que nous offre notre histoire. C'est le digne pendant de la résistance légendaire de l'héroïne de Verchères, ou de celle de Dollard des Ormeaux et de ses seize compagnons, qui, pendant dix jours, tinrent tête à sept cents Iroquois.

Ce fait, raconté par Flint, auteur de *Letters on the Mississippi Valley*, est entouré de circonstances si étonnantes et si difficiles à concevoir, qu'on serait tenté de le mettre au nombre des fables ou de crier à l'exagération, si l'on ne savait que la vie des trappeurs canadiens abonde en traits de ce genre, qui, pour manquer de vraisemblance, n'en sont pas moins vrais. Cette défense héroïque est relatée, du reste, par plusieurs autres écrivains, avec quelque légère différence dans les détails. Suivant l'auteur de *The American West*, le siége du fort aurait duré un jour seulement, et ce sont les femmes qui auraient éteint le feu qui détruisit une partie du toit de la maison.

Après la guerre, les jeunes gens de Saint-Louis

présentèrent à Roy un magnifique fusil comme preuve de leur admiration pour son héroïsme. Le Congrès de Washington fut moins généreux, car il refusa de récompenser cet acte de courage extraordinaire, qui, chez les peuples de l'antiquité, aurait suffi pour illustrer son auteur.



Louis-Vital Baugy

LOUIS-VITAL BAUGY

I

La famille Baugy[1] est l'une des plus anciennes du pays. François Baugy vint se fixer au Canada dès 1638, et ses descendants, Michel et Jean, élevèrent de nombreuses familles dans le petit établissement de Beauport,—devenu depuis une magnifique paroisse,—fondé, en 1634, par le sieur Robert Giffard.

Les mémoires du temps nous apprennent que le chevalier de Baugy reçut ordre, en 1683, d'aller prendre le commandement du fort Saint-Louis, aux

[1] Ce nom est ortographié de différentes manières dans nos régistres: Baugy, Baugis, Baugie, Beaugie. Bougainville écrivait *Bogis*. Les membres de cette famille au Missouri signent *Bogy*.



Illinois, en remplacement de M. de La Salle ; mais il paraît qu'il était complètement étranger à la famille de ce nom, d'origine beaucoup plus modeste, qui a fait souche au Canada et dans les Etats-Unis.

Des membres de cette famille se dispersèrent dans le Canada à mesure que l'on fit des défrichements le long du fleuve ; et l'on voit que l'un d'eux, Joseph Baugy, habitait les Cèdres, comté de Soulanges, au milieu du dix-huitième siècle. Joseph Baugy avait un frère, Philippe, qui a demeuré longtemps dans cet endroit, où il est mort vers 1825.

Nous connaissons peu de chose de Philippe Baugy ; nous savons seulement qu'il prit part à la guerre de 1812 contre les Américains, comme il appert de l'extrait suivant d'une relation conservée aux archives du ministère de la milice à Ottawa : « Du vingt-quatre au vingt-six septembre 1813, le capitaine Philippe Beaugie avec sa compagnie—composée de cent quatre hommes—fit du service aux Cèdres. Il appartenait à la milice sédentaire de la division de Vaudreuil. Il ne savait pas signer. »

Joseph Baugy quitta bientôt les Cèdres pour aller grossir le nombre des émigrants canadiens qui se dirigeaient alors vers les Illinois, où ils fondèrent les villages de Cahokia, Kaskaskia, Saint-Philippe, Prairie-du-Rocher et fort Chartres, bien avant l'établissement de Saint-Louis par Laclède et Chouteau en 1764. Il se fixa à Kaskaskia, où il épousa, quelques années après son arrivée, Mlle Placy. Vers 1786 ou 1787, il alla s'établir plus à l'ouest, dans le territoire de l'Arkansas, à un poste appelé *Old Post*, où l'avaient précédé quelques traiteurs canadiens. Plus tard, il fit la traite à une station encore plus éloignée, qui reçut le nom de Baugy's Depot. Cette

localité, située dans la contrée des Chactas, a maintenant une certaine importance.

Joseph Baugy eut plusieurs enfants de son mariage avec Mlle Placy. L'aîné, qui portait son nom de baptême, fut envoyé à la Nouvelle-Orléans pour y faire son éducation.

L'Espagne avait acquis, par le traité de 1763, toute la région à l'ouest du Mississipi. Or, comme ses nouveaux sujets étaient presque tous d'origine française, elle crut de bonne politique de les traiter avec bienveillance ; elle avait même établi pour eux une école publique à la Nouvelle-Orléans. C'est dans cet établissement, tenu sur un bon-pied, que Joseph Baugy et plusieurs de ses autres compatriotes reçurent l'instruction, qu'il ne leur eût guère été possible d'obtenir dans la contrée encore déserte de l'Ouest.

Tous les élèves qui sortaient de cette institution avaient droit de prendre du service dans l'armée espagnole, ou bien d'être nommés à un emploi dans les bureaux du gouvernement. Grâce à ce privilége, Joseph Baugy devint fonctionnaire de l'Etat, et fut choisi peut-être l'un des secrétaires de Moralès, gouverneur-général de la Louisiane.

Peu après l'acquisition de la Louisiane par les Etats-Unis, le président Jefferson offrit à un certain nombre de jeunes gens, tous descendants de familles françaises, d'entrer comme cadets à l'école militaire de West-Point. Ceux qui furent l'objet de cette haute faveur étaient Charles Gratiot, Auguste P. Chouteau et M. Bouis, de Saint-Louis ; Louis Vallée, de Sainte-Geneviève ; M. Cousin, de Cap-Girardeau ; Joseph Baugy et deux autres Français de la Nouvelle-Orléans.

Vers 1805, Baugy quitta la Nouvelle-Orléans pour

aller s'établir dans la petite ville de Sainte-Geneviève, où il lui semblait qu'un meilleur avenir l'attendait. M. J.-S. McCarthy nous fait la description suivante de la localité : « A Sainte-Geneviève, il y a soixante maisons assez jolies. Les Français, qui composent le gros de la population, y ont pris les usages espagnols. Tous les soirs, on y entend le son de la guitare, et on y danse le *fandango.*[1] » Quelques années plus tard, Sainte-Geneviève avait pris assez de développement pour compter une population de quinze cents âmes.

Joseph Baugy résida à Sainte-Geneviève pendant de longues années, et sut mériter, par son intelligence et par son intégrité, la confiance et l'estime de tous ses concitoyens. Après avoir exercé différentes fonctions publiques, il fut élu plusieurs fois membre de la législature du Missouri. Il est mort dans le mois de février 1842, laissant sept enfants, dont quatre fils et trois filles. En 1805, il avait épousé Marie Beauvais, fille de Vital Beauvais [2], qui émigra du Canada au Missouri vers 1740 ou auparavant. Cette vénérable dame vit encore, à l'âge avancé de quatre-vingt-neuf ans, et son intelligence n'a rien perdu de sa lucidité

[1] *Voyages en Amérique*, v. I, p. 210.

[2] En l'an 1766, le gouvernement français vendit à M. Beauvais—parent probablement de M. Vital Beauvais—une plantation des jésuites, près de l'ancien village de Kaskaskia, qui contenait deux cent quarante arpents de terre, un bon nombre de bestiaux et une brasserie. Le gouvernement français s'était emparé de cette propriété, lors de la suppression de l'ordre des jésuites. M. Beauvais était à cette époque un riche citoyen. Il avait quatre-vingts esclaves et fournissait 86,000 livres de farine aux magasins du roi, et cela n'était pas toute sa récolte d'une année.—*The Pioneer History of Illinois*, by John Reynolds, p. 62.

II

Louis-Vital Baugy est fils de l'homme de bien, du citoyen intègre, du représentant distingué, dont le souvenir est encore vivace parmi les anciens colons du Missouri. Il naquit le neuf avril 1813, dans la ville de Sainte-Geneviève. Les moyens d'instruction étant très-restreints à cette époque, le jeune Baugy suivit pendant quelque temps l'humble école tenue par M. Joseph D. Grafton, ci-devant du Connecticut.

En 1826, il fut envoyé avec un frère du nom de Charles, à une école de la campagne, dirigée par M. Joseph Hertich, Suisse d'origine, et il s'y fit remarquer par son application à l'étude et la précocité de son intelligence. Une chute extrêmement grave faillit mettre à néant les belles espérances qu'il faisait déjà concevoir. Elle le rendit incapable de tout travail physique pendant deux ans. Il profita de cette longue inaction pour dévorer tous les livres qui lui tombaient sous la main, et orner son esprit d'une foule de connaissances précieuses.

Baugy se traînait encore péniblement, au moyen de béquilles, lorsqu'il fut admis, en 1830, dans le collége catholique du comté voisin, celui de Perry. Il n'y resta malheureusement que six mois, et ce furent les derniers avantages qui lui furent offerts sous le rapport de l'instruction.

Il quitta l'école pour accepter une position de commis dans un magasin tenu par un M. Bossier, de Sainte-Geneviève. Son salaire était de deux cents piastres seulement, dont la moitié payable en marchandises. Si faible que fût cette rémunération, il trouva cependant moyen d'acheter quelques livres,

dont la lecture absorba tous ses loisirs et une partie de ses nuits.

Cette position n'était conforme ni à ses goûts ni à ses aptitudes. Comme il se sentait le talent nécessaire à des fonctions plus élevées, il était fermement déterminé à saisir la première occasion qui se présenterait d'embrasser une carrière plus avantageuse.

Deux ans plus tard, il quitta Sainte-Geneviève pour Kaskaskia, où il allait commencer son droit dans le bureau du juge Nathan Pope, homme de loi distingué. Le jour même de son départ, il écrivit la note suivante à sa mère, dans laquelle il lui faisait part de ses projets d'avenir.

« Sainte-Geneviève, 16 janvier 1812.

« Je quitte aujourd'hui le toit paternel, sous les soins de M. William Shannon, un vieil ami de mon père, pour me rendre à Kaskaskia, afin d'étudier la loi dans le bureau du juge Pope. Mon instruction est fort restreinte, mais je suppléerai à ce qui me manque par un travail assidu.

« Je suis décidé de tenter cette épreuve, et j'ai l'intention de retourner dans l'Etat où je suis né, pour y pratiquer la loi, si je puis me faire admettre au barreau. Je veux en même temps faire des efforts pour devenir sénateur des Etats-Unis pour mon Etat, dussé-je n'arriver à mon but que lorsque j'aurai soixante ans. Je prie Dieu qu'il me donne la persévérance nécessaire. Je communique cet écrit à ma mère, et je le lui donne pour le conserver. Que Dieu me soit en aide !

« Louis-Vital Baugy.»

Ce document est vraiment extraordinaire. Il suffit pour expliquer la conduite de cet ambitieux étudiant de dix-neuf ans, dont on peut dire comme du célèbre Pitt : *He never was a boy*,—il ne fut jamais enfant. Pendant quarante ans, Baugy a poursuivi opiniâtrement l'idée de devenir un jour sénateur des Etats-Unis, et, pendant quarante ans, il a travaillé à se rendre digne de ces importantes fonctions. Ni les obstacles, ni les difficultés ne lui ont manqué ; mais ils ne l'ont jamais fait dévier de la voie qu'il s'était tracée. A force de persévérance, d'énergie, de services à la cause publique, il est arrivé au terme de son ambition, à temps pour réaliser la note prophétique qu'il adressait à sa mère, car il fut nommé sénateur avant d'avoir atteint son douzième lustre.

La petite ville de Kaskaskia, où Baugy allait faire ses études de droit, était située sur les confins de la civilisation dans l'Ouest. Fondée dès les premiers temps du pays par les Français, elle se faisait remarquer par le nombre de ses hommes distingués, de ses femmes accomplies, et par les manières policées de ses habitants. Baugy eut la bonne fortune d'être admis dans l'intimité des personnes les plus importantes de la localité ; et ce fut dans ce cercle d'élite qu'il acquit ces charmes sociaux, cette urbanité, ce talent de conversation, qui le distinguent aujourd'hui à un haut degré.

III

Tout en étudiant le droit chez son patron, le juge Pope, Baugy apprit le latin, que lui enseigna le curé de Kaskaskia, M. l'abbé Condamine. Il avait fait une convention avec lui par laquelle il s'engageait à servir toutes ses messes, en échange de ses leçons

de latin. Baugy n'a cessé depuis de porter le plus grand respect à ce prêtre dévoué, qui, tout en lui enseignant le latin, lui inculquait des sentiments d'honnête homme et de chrétien qu'il a toujours conservés vivaces.

La fameuse guerre du Faucon-Noir (*Black-Hawk*), étant survenue sur ces entrefaites, au mois de mai 1832, Baugy offrit bravement ses services comme volontaire, pour repousser l'invasion des Peaux-Rouges, et ils furent acceptés. Il forma partie de la brigade du général Henry, dans laquelle Abraham Lincoln servit aussi comme simple soldat. Il assista à deux batailles sanglantes, celles de Wisconsin-Heights et de Bad-Axe, et il fut même témoin de la capture de Faucon-Noir, le célèbre guerrier sauvage.

A la fin de la guerre, Baugy revint à Kaskaskia, où il continua ses études de droit et de latin jusqu'au mois de décembre 1833. Sur la recommandation du juge Pope, il se rendit ensuite à Lexington, Kentucky, pour suivre les cours de droit de l'Université Transylvania.

Le cours d'hiver à l'Université de Lexington terminé, Baugy et son condisciple Tupper allèrent séjourner quelque temps dans la ville de Montecello, Kentucky, afin de se procurer les moyens nécessaires au paiement de leurs leçons de l'hiver suivant. Ils réussirent à obtenir la direction d'une école, puis ils retournèrent à l'Université, où ils prirent leurs degrés avec un succès remarquable.

IV

Baugy était enfin arrivé au terme des obstacles qu'il lui avait fallu surmonter pour se faire admettre

au barreau. N'importe, le succès avait couronné ses persévérants efforts, et il allait entrer avec confiance dans la carrière qui devait lui procurer gloire et fortune.

Une fois reçu avocat, Baugy vint passer quelque temps dans sa ville natale, au mois de mars 1835. Son père lui conseilla d'aller s'établir à la Nouvelle-Orléans, où il y avait une population française considérable. Mais ce n'était pas là le plan de conduite qu'il s'était tracé ; il résolut de se fixer à Saint-Louis, qui déjà prenait les proportions d'une grande ville.

Baugy y arriva le premier avril 1835, et il ne tarda pas à gagner la confiance publique. Son talent d'élocution, ses études approfondies, son aménité de manières, son intégrité reconnue lui amenèrent une légion de clients, qui firent couler le Pactole dans son bureau.

Il sut se rendre populaire en si peu de temps, qu'il fut élu dès 1840 député à la législature du Missouri. Quoique âgé de vingt-sept ans seulement, il se fit remarquer dans cette chambre, où se trouvaient pourtant un bon nombre d'hommes distingués. Ses discours témoignaient des connaissances politiques et financières très-étendues, et déjà on le désignait comme l'un de ces hommes d'avenir qui semblent appelés à occuper les premiers postes.

Ce ne fut qu'en 1849 que Baugy put donner beaucoup d'attention à la politique, grâce à l'indépendance de fortune acquise dans l'exercice de sa profession. Croyant qu'il avait plus de chances de succès dans le comté où il était né qu'à Saint-Louis même, il retourna à Sainte-Geneviève, et acheta près de la ville une terre magnifique, sur laquelle il alla résider.

Dès son début dans la carrière politique, Baugy s'enrôla sous le drapeau du parti démocrate, qui représente l'élément conservateur aux Etats-Unis. Convaincu que ce parti offre plus de garanties pour le maintien de l'autonomie des Etats fédéraux, qu'il remplit mieux l'esprit des institutions américaines, et qu'il tend moins à la centralisation que le parti républicain, il en embrassa la cause avec ardeur. Bientôt il fut l'un de ses chefs les plus importants au Missouri, comme l'un de ses orateurs les plus écoutés. Dans les campagnes électorales les plus difficiles et les plus orageuses que le parti démocrate ait eu à soutenir, il a lutté au premier rang, toujours avec gloire, sinon avec un succès constant. Aussi, l'a-t-on récompensé de son inébranlable fidélité à ses principes politiques en l'élevant aux postes les plus importants de l'Etat.

Une élection qui eut lieu en 1852 pour l'Assemblée législative du Missouri, peut nous donner une idée du dévouement de Baugy au parti démocrate, et des efforts énergiques qu'il savait déployer au besoin pour soutenir l'honneur du drapeau.

Thomas H. Benton ayant posé sa candidature pour le Congrès de Washington dans le vaste district composé de Saint-Louis et des comtés du sud-ouest de l'Etat, une fraction considérable du parti démocrate, mécontente de sa conduite dans le Sénat, crut devoir lui susciter une opposition sérieuse, sans pourtant avoir l'espoir d'assurer sa défaite.

Une convention siégea à cet effet, et Baugy fut choisi comme le seul candidat qui pût le mieux diminuer les chances de l'élection de Benton à une écrasante majorité. Ses principaux amis le dissuadèrent vainement d'entreprendre une lutte sans issue ;

car Benton était l'un des hommes les plus éminents et les plus populaires non-seulement du Missouri, mais des Etats-Unis ; au Sénat de Washington, où il avait siégé pendant trente années, de 1820 à 1850, il avait été le digne émule des Clay et des Calhoun. Il crut devoir cependant se prêter aux exigences de la situation et céder aux pressantes sollicitations du parti démocrate.

Une fois engagé dans la lutte, Baugy devint infatigable. Il ne laissa ni repos ni trève à son adversaire, le provoquant sans cesse à la discussion, et lui disputant la faveur populaire jusque dans les châteaux-forts du parti ennemi. Orateur persuasif, dialecticien consommé, il remporta en plus d'une circonstance de véritables succès sur son formidable rival.

Cette campagne grossit tellement les rangs de son parti, que l'on put croire, pendant quelque temps, tant les forces des deux candidats semblaient se balancer, que la victoire de Benton allait se changer en une défaite humiliante. Benton l'emporta, mais à quel prix ? Si le vote prépondérant de Saint-Louis lui donna la victoire, il fut battu dans chacun des vingt et un comtés dont se compose cette vaste division électorale.

Cette lutte eut du retentissement en dehors même du Missouri, dans tous les Etats voisins. Ce fut véritablement un combat de géants, où Baugy se couvrit de gloire. Après un triomphe aussi chèrement obtenu, Benton pouvait s'écrier comme autrefois Pyrrhus : « Encore une victoire comme celle-là, et je suis perdu ! »

Deux ans plus tard, Baugy fut élu après une lutte extrêmement vive, par le comté de Sainte-

Geneviève, pour le représenter dans la législature du Missouri. Les éléments dont se composait la Chambre étaient très-disparates. Il y avait d'abord le parti démocrate, scindé en partisans et en adversaires de Benton, les whigs, formés des Old-Serie-Whig et des Know-Nothing, et de plus les Free-Soilers.

Les débats furent tellement animés que l'on ne put s'entendre sur le choix d'un sénateur, de sorte que le Missouri se trouva sans représentant pendant un an dans le Sénat de Washington.

V

La politique et le barreau n'ont jamais complétement absorbé l'attention de Baugy. L'industrie l'avait aussi, à différentes époques, fort préoccupé, et il lui a consacré beaucoup de son intelligence, beaucoup de son énergie, bon nombre de ses meilleures années. Si elle ne lui a pas toujours donné tous les bénéfices pécuniaires qu'il pouvait en attendre, il a la satisfaction de n'avoir pas peu contribué par sa courageuse initiative au développement industriel du Missouri.

Cet Etat renferme de vastes gisements de fer, qui sont aujourd'hui l'une de ses principales sources de richesse, et c'est à leur exploitation que Baugy s'adonna le plus activement. Dès 1848, il acheta avec d'autres capitalistes la fameuse montagne de fer, connue sous le nom de Pilot-Knob. Cette mine était malheureusement d'un accès difficile. Elle était située à quatre-vingts milles au sud de Saint-Louis et à quarante-sept milles du Mississipi, qui était la

voie de communication la plus rapprochée de la montagne.

Baugy profita de sa présence en Chambre pour faire constituer une compagnie qu'il avait formée dans le but de construire un chemin de fer devant mettre Saint-Louis en communication avec Pilot-Knob, sous le nom de : *The Iron Mountain Railway.* Il demanda de plus une subvention de cent vingt-cinq mille piastres pour assurer la construction du chemin, et ne ne réussit à l'obtenir qu'après une lutte extrêmement vive. Le discours qu'il prononça alors, dans le cours d'une discussion fort orageuse, fut un véritable emporte-pièce, au point que la législature en fit distribuer dix mille exemplaires dans l'Etat.

Pendant dix ans, Baugy consacra une grande partie de son temps à l'exploitation de la mine de Pilot-Knob; mais le résultat ne répondit pas aux espérances qu'il avait conçues sur le succès de son entreprise. Des pertes énormes engloutirent toute sa fortune, et le laissèrent même en présence d'un passif considérable, qu'il eut cependant la consolation de pouvoir liquider, après plusieurs années d'un travail assidu et persévérant.

Non-seulement il fut l'un des premiers à exploiter les fers du Missouri, mais encore à utiliser le charbon de terre de ce pays comme combustible. A une grande assemblée publique, tenue au palais de justice, à Saint-Louis, en 1860, il exposa ses vues à ce sujet, dans un discours élaboré, qui fut très-favorablement accueilli. Ses observations amenèrent la formation d'une commission, qui publia un rapport sous forme de brochure.

Ce rapport abonde en renseignements et n'a pas peu contribué à l'établissement des usines que l'on a

depuis construites à Carondelet. Il a démontré aussi la possibilité de fabriquer du fer dans le voisinage de Saint-Louis ; ce qui n'a pas manqué d'avoir lieu. En effet, toutes les idées émises dans cette étude, et conçues par un esprit éminemment pratique, sont aujourd'hui complétement réalisées.

VI

Après avoir renoncé à l'exploitation de la Montagne de Fer, Baugy reprit l'exercice de sa profession, qu'il avait beaucoup négligée depuis plusieurs années. Mais il fut obligé d'abandonner le barreau au commencement de la guerre de Sécession, à la suite de son refus de prêter le serment que les radicaux exigeaient des avocats, pour pouvoir plaider devant les tribunaux, en ces temps d'effervescence populaire.

La retraite forcée de Baugy ne dura pas longtemps. Sur les instances pressantes du parti démocrate, il accepta, en 1863, la candidature pour le Congrès, dans le district de Saint-Louis, en opposition à MM. T.-P. Blair et Samuel Knox, deux républicains. Cette division électorale étant alors le boulevard des whigs, Baugy n'avait aucun espoir de sortir victorieux de la lutte ; mais en entreprenant cette campagne, il voulait surtout soustraire les démocrates aux vexations incessantes dont ils étaient victimes, en exposant leurs véritables sentiments politiques.

L'arbitraire régnait alors en souverain à Saint-Louis. Les esprits y étaient tellement montés, que parler contre l'administration fédérale était regardé comme de la trahison. Tous les jours, des citoyens étaient arrêtés sur le simple soupçon de pactiser avec

le Sud, d'être hostiles à la ligne de conduite suivie par le président Lincoln, et étaient enfermés dans la prison de la rue Gratiot.

Les discours que Baugy prononça dans cette lutte mémorable, qui eut lieu pour ainsi dire à la pointe de la baïonnette, furent tellement hardis et courageux, que ses amis craignirent plus d'une fois pour lui l'emprisonnement. Il n'en fut rien heureusement, et sa conduite eut l'effet désiré. A dater de ce jour, le parti démocrate devint dans le district de Saint-Louis une puissance, que les autorités durent respecter pendant toute la guerre qui déchira le Nord et le Sud.

VII

En 1866, le président Johnson offrit à Baugy le poste de commissaire des affaires indiennes, qui ne le cède en importance qu'à un portefeuille de ministre. Baugy accepta après beaucoup d'hésitations. Il alla donc séjourner à Washington, où il demeura jusqu'à la clôture de la session suivante du Congrès, au commencement de l'année 1867.

On sait que les officiers publics aux Etats-Unis sont censés partager l'opinion du parti dominant, et que le Sénat est appelé à ratifier toutes les nominations aux charges publiques qui sont faites par le président.

Comme le nouveau commissaire avait toujours combattu énergiquement en faveur de la cause démocrate, il ne pouvait s'attendre aux faveurs d'un Sénat composé d'une majorité républicaine. En effet, sa nomination ne fut pas ratifiée par cette Chambre. Les principaux sénateurs républicains, reconnaissant ses rares ta-

lents d'administration, votèrent à contre-cœur contre sa nomination. Ils cédèrent à la pression d'un mesquin esprit de parti, dont on ne saurait trop déplorer les funestes exigences.

Quoi qu'il en soit, Baugy ne tenait nullement à rester plus longtemps à la tête des affaires indiennes. De plus graves intérêts l'appelaient à Saint-Louis, où le parti démocrate réclamait sa présence. « Il s'acquit, » dit l'*Inland Monthly Magazine* de Saint-Louis, « une grande réputation dans les quelques mois qu'il passa à la tête de la division des Sauvages ; il fit preuve d'une habileté et d'une intégrité inconnues depuis longtemps dans cette branche de l'administration fédérale. »

A l'époque de son entrée en fonctions, la plupart des tribus étaient en guerre ouverte avec les Etats-Unis, par suite de la mauvaise gestion des affaires des Sauvages. A son départ, elles avaient enterré la hache de guerre, le calme et la confiance régnaient partout. C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de son administration.

Cet exemple n'a malheureusement pas été suivi par ses successeurs. Ils donnèrent dans les fautes et les abus du passé. De là, ces guerres sanglantes et presque continuelles qui ont coûté des millions au trésor américain, mais qui amèneront l'anéantissement des peuplades de l'Ouest, dans un avenir rapproché. Les Etats-Unis semblent poursuivre cette funeste politique de l'extermination des aborigènes, depuis l'administration du président Jackson, avec une cruauté froidement calculée, dont l'histoire leur demandera un compte sévère.

VIII

Deux ans plus tard, le parti démocrate choisit Baugy à l'unanimité comme son candidat pour la charge de lieutenant-gouverneur du Missouri. Il refusa la candidature, croyant qu'il valait mieux faire oublier son attitude durant la dernière guerre avant de solliciter de nouveau les suffrages des électeurs.

Toujours dévoré d'un besoin incessant d'activité, il se fit élire membre du conseil municipal de Saint-Louis. Il devint même président du conseil, et il sut remplir ces fonctions à la satisfaction générale. Sans sa rentrée dans la vie publique, il eût certainement été élu maire de l'importante métropole.

Ce n'était pas le premier témoignage de confiance que la ville de Saint-Louis lui donnait, car il avait déjà été nommé, plusieurs années auparavant, président de la bourse et commissaire des écoles publiques.

Au mois de janvier 1873, Baugy fut enfin dignement récompensé des services signalés qu'il avait rendus au parti démocrate et au Missouri. La législature de l'Etat se composa, cette année, d'une majorité démocrate, et elle élut Baugy au poste important de membre du Sénat de Washington, en remplacement de M. F.-P. Blair, dont le terme d'office était expiré.

Cette position a de tout temps été enviée par les hommes les plus éminents, et Baugy eut l'honneur d'être préféré par son parti à plusieurs autres candidats démocrates très-distingués, tels que le juge Nafton, le gouverneur Woodson et le lieutenant-gouverneur Reynolds. Il obtint une majorité de

cinquante-neuf voix sur le candidat du parti républicain, M. J.-B. Henderson.

Toute la population du Missouri a applaudi à sa nomination comme sénateur. Ses adversaires même n'ont pas été les derniers à reconnaître que l'Etat serait dignement représenté par le nouvel élu. « Nous le combattons, » pouvaient-ils dire comme autrefois un homme politique anglais, en parlant de son célèbre rival, « mais nous sommes fiers de lui. »

Cette élection comporte une plus haute signification que celle du triomphe d'un parti. Avec Baugy a pris place pour la première fois au Congrès de Washington un descendant de ces courageux pionniers canadiens, qui ouvrirent à la civilisation les vastes solitudes de l'Ouest. Noble mais tardive réparation envers une race, qui a tant de titres à la reconnaissance du peuple américain !

IX

Au Sénat, Baugy n'a pas tardé à se faire remarquer parmi ce corps d'hommes politiques distingués. Elu à une époque où le parti démocrate était l'infime minorité, il n'a pu sans doute faire triompher ses opinions, mais il n'a jamais craint du moins de les proclamer avec vigueur et habileté. Aussi a-t-il mérité par sa haute intelligence, par sa loyauté et par sa fermeté de caractère, le respect et la considération de tous ses collègues, amis comme adversaires.

En plus d'une circonstance, Baugy a fait preuve d'un talent peu ordinaire comme orateur. Ses discours prouvent qu'il ne sait pas seulement orner son langage d'images vives, pittoresques,

de traits historiques, mais qu'il est avant tout un logicien redoutable, pensant et raisonnant avec justesse, découvrant d'un coup-d'œil le point faible d'un adversaire. Il suffit de l'entendre quelques instants pour sentir que sa parole est mûrie par l'étude, par la réflexion, par une longue expérience des hommes et des choses, et qu'elle est surtout l'expression d'un homme honnête et convaincu. Sous tous rapports, il est le *vir bonus dicendi peritus*, dont parle Cicéron.

Ses discours sur les affaires du Sud ont été particulièrement remarqués. S'ils n'ont pas été suivis immédiatement de résultats satisfaisants, ils ont du moins servi à éclairer l'opinion publique, et à lui faire comprendre que la politique arbitraire de l'administration fédérale envers les anciens Etats révoltés, était propre à créer un abîme entre le Nord et le Sud.

Baugy prononça le plus remarquable de ses discours, au mois de mai 1874, à l'occasion d'un projet de loi, qui, sous prétexte de protéger les droits civils des citoyens des Etats Unis, devait porter de nouveaux coups aux libertés du Sud et à l'indépendance des législatures d'Etat.

Nous allons citer plusieurs passages de ce discours pour donner en même temps une idée du genre d'éloquence de Baugy. Ils ont surtout trait aux pouvoirs de la législature fédérale et des législatures d'Etat, aux dangers de la centralisation, et à la mission du peuple américain :

....

« Il ne saurait y avoir de paix, de prospérité et de conservation, avec notre système complexe de gou-

vernement, que dans une sage répartition de pouvoirs, qui, tout en nous éloignant de la centralisation, du césarisme politique ou de l'impérialisme, ne fasse pourtant pas de nous une république composée de petits Etats indépendants, sans cohésion, sans intérêts communs. Le monde, en général, tend aujourd'hui à la centralisation, et ce danger est plus à craindre pour nous que tout autre. Je suis de ceux qui croient que nous avons la meilleure forme de gouvernement possible, que notre gouvernement a été une providence pour le genre humain, qu'il a répandu d'immenses bienfaits sur des millions de citoyens, et qu'en continuant de respecter les droits de ses sujets et en maintenant un sage équilibre entre le pouvoir central et les Etats, il sera aussi durable que les étoiles que les fondateurs de la République ont prises pour symbole sur leur glorieuse bannière. Que les étoiles du ciel représentent bien notre système de gouvernement ! Qu'elles indiquent bien, dans leur mouvement de gravitation, sa beauté, ses avantages et ses dangers !

« Les astronomes nous disent que le système solaire qui régit notre planète, ne maintient son existence et son admirable harmonie que par un sage équilibre de forces matérielles. Un peu plus de mouvement centrifuge, et les planètes, les étoiles, iraient se perdre dans des espaces infinis, dans une obscurité éternelle; tandis qu'une augmentation de force centripète détruirait les mondes, en nous rapprochant trop du foyer principal de la chaleur du soleil. La terre est comme l'un des Etats de notre république, bien constituée, mais non *reconstruite*. Le gouvernement fédéral est le soleil de notre système politique. Si nous nous approchons trop de son centre d'attrac-

tion, ses feux nous consumeront; d'un autre côté, si nous voulons nous en écarter entièrement, nous irons disparaître dans une obscurité complète. Des politiciens mal avisés voudraient pourtant faire des Etats américains de simples satellites, des mondes froids, arides, inhabitables, réfléchissant une lumière empruntée.

....

« Cette chambre est saisie à chaque instant de projets de loi qui ont pour but d'empiéter sur les droits des législatures d'Etat. Eh bien, si nous avons le pouvoir de régler toutes ces questions, nous pouvons nous épargner beaucoup de difficultés, bien des élections inutiles ; nous pouvons supprimer nos gouvernements d'Etat, et avant longtemps nous aurons ici un empire puissant à l'instar de la Prusse.

« Si le système proposé par un certain nombre de sénateurs doit être adopté, nous pouvons aussi bien en suivre toutes les conséquences, et lui donner un caractère impérial, car nous pourrons du moins obtenir la gloire de cette manière. Si nous avons la gloire en vue seulement ; si nous voulons que le peuple américain acquière une position à nulle autre pareille dans l'histoire par la richesse, la grandeur et la puissance ; établissons tout de suite un gouvernement impérial, et l'empire de Charlemagne, comme celui de Napoléon, paraîtra petit comparé à une Puissance tenant sous sa domination tout un continent.

« Je suis persuadé que si vous détruisez nos législatures d'Etat et que vous fondiez une grande puissance impériale, elle subjuguera d'abord le continent américain, puis traversera le Pacifique pour conqué-

rir la Chine et le Japon, à l'inverse des anciens conquérants, comme pour donner raison à cette prédiction du poëte :

Westward the star of empire takes its way.

« Mais notre gouvernement n'a pas été fondé dans ce but. Il a fallu à nos pères faire un long pélérinage pour trouver ici la liberté ; il leur a fallu rougir de leur sang et semer de leurs os le chemin qui les y a menés : mais ils ne rêvaient pas de conquêtes. Ils allumèrent le flambeau de la liberté sur les rives occidentales de l'Atlantique, afin d'éclairer les opprimés de toutes les nations, et de les attirer ensuite sur nos rivages, où nous déclarons protéger chaque homme dans sa vie, sa liberté et la recherche du bonheur. Dieu en rendant l'Amérique libre a voulu lui donner pour mission de prêcher la liberté au monde.

« Tel a été selon moi le but des fondateurs de ce gouvernement. Ils ont voulu conserver aux Etats tout le pouvoir, tous les droits souverains, compatibles avec les fonctions du gouvernement central ; ils n'ont pas voulu les mettre en mesure de se séparer de la confédération et de la détruire ; ils ont voulu en faire les membres d'une union indissoluble de sa nature, chacun devant remplir sa haute mission dans sa propre sphère, indépendamment du gouvernement fédéral. Nous nous éloignons rapidement du point de départ, et à moins qu'on ne s'arrête dans cette voie, le gouvernement ne durera que peu de temps. Je ne conçois pour ma part aucune espérance à ce sujet, et l'action de ce corps n'est propre qu'à confirmer mes craintes. Aussi, si le peuple ne s'agite pas à la vue des dangers qui le menacent, tout est perdu.

« Les grands hommes qui ont élaboré les lois organiques de ce gouvernement ont puisé leur sagesse dans les enseignements de l'histoire. Ils ont étudié attentivement les lois de tous les peuples, anciens ou modernes, et ils ont emprunté aux systèmes antiques des Grecs et des Romains, comme aux lois plus récentes des Saxons et des Normands. Ils ont élevé à la liberté un grand et magnifique temple, dont les piliers et les portiques nous sont venus de Rome et d'Athènes, et qui domine le vaste édifice de la civilisation. La symétrie la plus parfaite règne dans ce glorieux monument, et rien ne prête à la critique, depuis la pierre angulaire jusqu'à celle qui le couronne. Les architectes étaient des hommes sages, les matériaux bons, les ouvriers consciencieux, et ils nous ont donné le temple le plus imposant que le soleil ait jamais éclairé.

« Continuera-t-il d'être la gloire de la nation, la lumière du monde, ou bien allons-nous, comme l'aveugle Samson, ébranler ses piliers pour périr au milieu de ses ruines ?

« Non, conservons le glorieux héritage qui nous a été légué, et qui est le fruit de la sagesse et du patriotisme de nos pères ; pansons nos plaies causées par nos luttes intestines, au lieu de les rouvrir de nouveau ; réprimons les mouvements suscités par les haines de parti ou de race ; revenons à nos premiers principes ; conservons une juste part des pouvoirs au gouvernement central et aux Etats, et cultivons la paix, l'harmonie, la justice et la modération parmi nous, afin que la république américaine soit un bienfait pour son peuple, et la lumière des nations pendant tous les siècles à venir. »

Baugy a aussi démontré plus d'une fois qu'on n'attaquait pas impunément en sa présence les principes religieux qu'il a appris à chérir et respecter. A la session de 1875-76, le parti républicain soumit un amendement à la constitution, tendant à prohiber dans toute la république les subventions aux écoles séparées, ce qui aurait eu pour effet d'enlever aux Etats des droits et des pouvoirs garantis par le pacte fédéral, et de détruire le principe même de leur autonomie. M. Edmunds, sénateur du Vermont, fut particulièrement violent dans ses attaques contre l'Eglise catholique, le *Syllabus* et l'Encyclique; mais son discours fut victorieusement réfuté par Baugy, qui démontra d'abord que l'amendement proposé était un nouvel empiètement sur l'indépendance des Etats, et que, loin de mériter la censure du parti républicain, le *Syllabus* et l'Encyclique avaient droit à son respect, parce qu'ils ne renfermaient pas autre chose que l'essence des véritables principes chrétiens.

« Dans ce pays, comme dans tous les autres pays, » s'écria l'éloquent sénateur, « les catholiques sont en faveur d'une parfaite liberté religieuse, et une juste interprétation du *Syllabus* montre qu'il ne contient rien qui soit en opposition avec les grands principes de liberté, fondés sur ce que tous les hommes éclairés doivent reconnaître : « la loi divine.» Tous les gouvernements doivent s'appuyer sur cette base pour se maintenir, et celui qui ne veut pas l'accepter sape et détruit le principe même de la liberté et de tous les bons gouvernements..............................

« On a parlé de l'intolérance des catholiques. Eh bien ! n'est-il pas vrai que les catholiques du Maryland ont été les premiers à déployer la bannière de la liberté

religieuse ? Quoiqu'on dise, les premiers, ils ont proclamé cette liberté au Nouveau-Monde, non pas comme une concession, comme un compromis, mais parce qu'elle était conforme à leurs convictions. »

Cet amendement à la constitution proposé évidemment dans le but de faire du capital politique, à la veille des élections générales, ne fut pas adopté, car il ne put rallier la majorité des deux tiers des votes, sagement prescrite par la constitution.

Avec l'esprit pratique qui le caractérise, Baugy a pris une part active à plusieurs débats importants sur des questions de finances, de tarif, de banque, de canalisation, de chemins de fer. Les connaissances précieuses dont il a fait preuve sur ces différents sujets, ont agréablement surpris tous ceux qui l'ont entendu. En plus d'une circonstance il a fait valoir, avec beaucoup de force, la nécessité d'améliorer la navigation des grandes rivières de l'Ouest, de manière à offrir des communications faciles jusqu'à l'Océan.

Entre autres mesures, il a fait passer une loi obligeant la Compagnie du chemin de fer Pacific-Union à établir une correspondance avec le Kansas-Pacific, afin de donner à Saint-Louis une ligne de communication directe, par Denver et Cheyenne, avec la Californie et la côte du Pacifique.

Personne mieux que lui ne connaît les besoins de l'Ouest, aussi le regarde-t-on comme le véritable représentant des intérêts de cette vaste contrée.

X

Fondée par des Français et habitée longtemps par une population canadienne relativement considéra-

ble, la ville de Saint-Louis est devenue aujourd'hui presque entièrement américaine, par suite de l'émigration étrangère. Elle conserve cependant encore l'empreinte de sa première origine. Les Français y sont assez nombreux, et parmi les descendants des anciens colons, on trouve un je ne sais quoi de distingué, de poli, comme un reste de la vieille urbanité, qui s'est cantonnée dans ce centre populeux de l'Amérique.[1]

Baugy est resté aussi Français qu'on pouvait le désirer dans un pareil milieu. Il a gardé du Canada le meilleur souvenir, et il lui porte le plus vif intérêt. Lorsqu'il visita notre pays, il y a quelques années, il remarqua avec plaisir le soin jaloux avec lequel nous conservons nos traditions nationales. Les noms des colons, leurs mœurs, leur langage : tout lui rappelait le souvenir de la petite ville de Sainte-Geneviève, qui a conservé une physionomie si profondément française. Il suit d'un œil attentif notre mouvement politique, religieux et intellectuel, et il croit notre population appelée à jouer un grand rôle dans l'histoire de ce continent.

Quoique forcé par sa position de parler presque toujours un idiome étranger, Baugy n'a pas oublié la langue de ces ancêtres. Il se fait gloire, au contraire, de pouvoir s'exprimer très-facilement dans sa langue maternelle. Ceux de nos compatriotes qui ont pu l'entendre au Sénat de Washington n'ont pu s'empêcher de remarquer que l'accent de l'orateur trahissait son origine canadienne.

A une grande assemblée des anciens colons du Missouri, tenue à Saint-Louis, le seize septembre 1874, Baugy crut devoir saisir cette occasion de montrer que les pionniers de cet Etat furent des Canadiens-

1 *Le Monde Américain*, par Louis Simonin.

Français, et il parla de son respect pour la mémoire de ses ancêtres. Nous ne pourrions mieux faire connaître ses sentiments, qu'en reproduisant quelques passages du discours qu'il prononça en cette circonstance.

« Les premiers colons de la vallée du Mississipi, dit-il, étaient des Français qui n'étaient pas, cependant, originaires de France. La traite des pelleteries devint à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, un objet de grande importance commerciale, et les Canadiens, les premiers, s'adonnèrent à ce trafic. Le Canada était alors sous la dépendance de la France, qui en conserva la possession jusqu'au traité de 1763.

« Les Canadiens sont donc les premiers pionniers du pays. Ils s'établirent sur la rive est du Mississipi, et fondèrent les villes de Cahokia, Prairie-du-Pont, Prairie-du-Rocher, Kaskaskia et le fort Chartres. Ils allèrent se fixer de l'autre côté du fleuve, vers la fin du dix-huitième siècle seulement, croyant que cette région appartenait encore à la France, quoiqu'elle eût été cédée à l'Espagne par le traité de 1763..... ...

....

« Lors de l'organisation de la Louisiane, en 1803, par M. Jefferson, la population était, je puis dire, entièrement française. Mais peu de temps après l'annexion de cet Etat, une émigration considérable, partie de la Virginie, du Kentucky, de la Caroline du Nord et du Tennessee, vint s'établir dans les comtés de Nouvelle-Madrid, Cap-Girardeau, Sainte-Geneviève, Saint-Louis et Saint-Charles......... La vallée de Plate, dont le véritable pionnier fut Joseph Robidou, un vieil ami de ma jeunesse, fut ajoutée ensuite à notre Etat, et grand nombre d'émigrants

vinrent coloniser les magnifiques terres des comtés de Holt, Atchison, Nodaway........... Ces émigrants étaient certainement supérieurs aux premiers colons sous beaucoup de rapports. Ils se fixèrent ici après avoir acquis de l'aisance et de l'instruction : avantages inconnus aux premiers ..... Chaque génération a sans doute sa part de devoirs : la nôtre à pour mission de transmettre à la génération future le riche héritage que nos pères nous ont légué, dans l'ordre politique comme dans l'ordre moral et social. Aussi devons-nous faire tout en notre pouvoir pour conserver intacts les noms respectés de nos braves ancêtres.

....

« En terminant, laissez-moi vous dire quelques mots qui me sont personnels. La population de cet Etat m'a fait l'honneur de me confier le poste le plus important auquel il lui fût possible de m'élever. Un siége au Sénat : c'est assurément l'une des positions les plus honorables que puisse ambitionner un citoyen de ce pays comme de tout autre pays.

« Lorsque j'ai été nommé à cette charge, j'ai senti que la mesure de mon ambition était pleine, et que le rêve d'une longue vie allait se réaliser. Aussi ai-je éprouvé un profond sentiment de reconnaissance envers la génération actuelle, qui a choisi dans mon humble personne un descendant des premiers chasseurs et colons de cette partie du Nouveau Monde.

« Ainsi, au nom de mes ancêtres, les anciens chasseurs de l'Ouest, qui ont laissé dans mon cœur et dans mon âme un souvenir vivace de leurs humbles et primitives vertus, je remercie la génération présente de ce grand acte de générosité envers l'un de leurs descendants. »

Ces nobles paroles peignent Baugy mieux que nous ne pourrions le faire. Vraiment, celui qui a pu énoncer de pareils sentiments doit être doué d'un cœur généreux et d'une âme grande et élevée.

Baugy est de plus allié à une famille canadienne très-importante de Saint-Louis. Il a épousé, en 1836, l'une des filles de M. Bernard Pratte, riche négociant, qui pendant longtemps forma partie de la fameuse compagnie française de traite Pratte, Chouteau, et compagnie [1]. Le père de M. Bernard Pratte naquit au Canada, et émigra, vers 1765, dans le Missouri. Il avait une sœur, qui épousa un Canadien du nom d'Augustin Dubuque. Mme Baugy est la sœur du général Bernard Pratte, l'un des citoyens les plus riches et les plus estimés de Saint-Louis, dont il a été maire pendant plusieurs années.

Baugy a hérité de ses ancêtres leur esprit de foi. C'est un croyant aussi fervent qu'éclairé. Il n'est pas de ceux qui semblent être d'avis que les agitations de la politique, les luttes du forum ou de la tribune, le tumulte des affaires sont incompatibles avec les devoirs religieux. Toujours il a porté un vif intérêt à tout ce qui se rattache à la religion catholique. La procession de la Fête-Dieu, à Sainte-Geneviève, ayant amené des difficultés, à cause de l'hostilité des protestants, il obtint de l'évêque de Saint-Louis la discontinuation de cette cérémonie religieuse.

Les œuvres de bienfaisance ou de charité ont constamment été l'objet de sa généreuse sollicitude ; aussi

[1] Cette Compagnie, dont les postes s'étendaient jusqu'aux lieux les plus reculés de l'Ouest, se composait des principaux actionnaires suivants : Bernard Pratte, Pierre Chouteau, fils, Antoine Chénier, Barthelémy Berthold, Manuel Liza, Lucien D. Cabanné et autres.

compte-t-il au nombre des membres les plus actifs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, cette institution admirable dont la bienfaisante influence se répand aujourd'hui dans le monde entier.

Il est presque inutile d'ajouter que Baugy mène une vie très-laborieuse. La représentation d'un Etat aussi vaste que le Missouri pourrait seule occuper le temps d'un homme moins actif ; mais tout en donnant une attention soutenue aux affaires publiques, aux intérêts de parti, il sait encore surveiller les importantes exploitations industrielles où il est engagé, entre autres, celles de mines de plomb.

Sa physionomie, encore plus que l'accent de son langage, porte l'empreinte de son origine canadienne. Teint brun, front bien développé, yeux vifs et pénétrants, cheveux noirs et légèrement argentés par plus de soixante hivers, tel est son physique. Il doit à la sobriété et à la régularité de ses habitudes de jouir d'un tempérament robuste, que ni les agitations de la politique ni l'accablement des affaires n'ont pu altérer.

Il réunit les vertus de l'homme privé aux qualités de l'homme public. Sa famille a toujours été l'objet de ses plus tendres soins, et il a su lui assurer une position honorable et indépendante. D'un commerce agréable, d'un accès facile, d'une intégrité irréprochable, il a mérité le respect général. Ses relations sociales sont nécessairement très-étendues, et il exerce une large hospitalité exempte de faste.

Baugy est encore dans toute la force de son talent et la pleine maturité de son intelligence. On a raison d'attendre encore beaucoup de lui, maintenant qu'il est placé de manière à pouvoir donner plein essor à ses hautes aptitudes pour la politique. Il a pris tout

d'abord une position trop saillante au Sénat de Washington pour qu'il n'attache pas son nom à quelque débat ou à quelque mesure importante. Avec la faveur dont il jouit auprès de son parti, il peut certainement aspirer aux plus grandes dignités, bien qu'il ait déclaré que sa nomination comme sénateur a rempli la mesure de son ambition. Quoiqu'il arrive, Baugy restera comme une des gloires du nom canadien aux Etats-Unis.

P. S.—Au moment où s'impriment ces lignes, les journaux de Saint-Louis nous apportent la nouvelle de la mort inattendue du sénateur Baugy. Il a succombé, le vingt septembre 1877, aux suites d'une maladie qu'il avait contractée à Washington dans la dernière session du Congrès. Ses derniers instants ont été calmes et sereins. Il a vu arriver la mort avec la force d'âme et la résignation du chrétien. Ni les consolations de la religion, ni les soins empressés d'une famille tendrement aimée ne lui ont manqué pour adoucir l'amertume de la séparation. Les paroles du mourant édifièrent tous ceux qui en ont été témoins ; elles respiraient les sentiments religieux les plus purs et les plus élevés. Sa femme, son fils, le colonel Jacques Baugy, son frère, M. Richard Baugy, son gendre, M. T.-S. Noonan, et plusieurs amis reçurent son dernier soupir.

Ses funérailles eurent lieu, samedi, le vingt-deux septembre, et l'on peut dire que tout Saint-Louis y assistait. Des hommes politiques importants étaient venus des extrémités du Missouri et des Etats voisins pour rendre hommage à sa mémoire. Le service funèbre eut lieu dans l'église Saint-Laurent avec une

pompe imposante. L'évêque de Saint-Louis, Mgr Ryan, officia, et l'on remarquait la présence de bon nombre de prêtres représentant différentes paroisses de l'Etat. Le confesseur de Baugy, l'abbé Tallon, celui qui plus que tout autre avait pu connaître la vivacité de sa foi, prononça son éloge dans les termes de la plus haute admiration.

Après le service funèbre, les restes du regretté sénateur furent conduits au cimetière du Calvaire, au milieu des larmes de sa famille et des témoignages de sympathie de nombreux amis.

Se faisant l'écho du sentiment public, les journaux de l'Ouest ont exprimé vivement le regret que la mort ait brisé prématurément une existence si utile et vouée tout entière au bien du pays.

JACQUES FOURNIER

Au mois de juillet 1871, s'éteignait l'un des hommes les plus âgés de notre époque. C'était un ancien *voyageur* canadien que la Providence semblait avoir oublié dans une petite ville du Kansas. Après avoir atteint les dernières limites de l'âge humain, il tomba tout-à-coup comme le chêne de la forêt alors que, malgré sa vieillesse, il paraissait encore plein de sève et de vigueur.

Jacques Fournier, tel est le nom de ce centenaire, qui fut témoin, paraît-il, des derniers événements qui amenèrent la chute de la domination française sur les bords du Saint-Laurent. Les journaux de Kansas-City disent qu'il n'avait pas moins de cent vingt-

quatre à cent-vingt-cinq ans [1] lors de sa mort, quoique nous croyons la chose fort douteuse.

On lui assigne pour lieu de naissance quelque endroit du district des Trois-Rivières, où demeurait sa famille. On ne connaît rien de ses parents, si ce n'est qu'il avait un jeune frère, qu'il chérissait tendrement et dont il parlait souvent au soir de sa vie comme du *petit garçon.*

Pendant les sept ou huit dernières années qui précédèrent sa mort, la mémoire du vieillard au sujet des personnes était souvent en défaut, mais s'agissait-il d'événements et d'épisodes dont il avait été témoin, elle était plus fidèle que jamais. Ces faits semblaient avoir laissé dans son esprit une empreinte ineffaçable.

Fournier racontait, par exemple, qu'il travaillait dans la forêt, sur un lopin de terre, dont il avait fait

[1] Un journal américain mentionnait, il y a quelques mois, un Canadien du nom d'Etienne Gaudinot, qu'il dit être l'homme le plus vieux des Etats-Unis. Il serait né dans un village des environs de Québec, le dix-neuf mars 1752, ce qui lui donnerait cent vingt-cinq ans. Comme Fournier, il prétend avoir été témoin de la bataille des plaines d'Abraham. En 1772, il se maria et alla s'établir sur le lac Champlain. Le commandant du fort Ticonderaga l'employa comme éclaireur, et il fut fait prisonnier par Athan Allen, au mois de mai 1775, en revenant d'une expédition dans le bas du lac. En 1793, on le trouve dans le voisinage de la rivière Niagara, occupé à tendre des piéges aux animaux à fourrure. Il a servi trois ans dans la guerre de 1812, et a été blessé deux fois à la bataille de Lundy's Lane, où il fut complimenté par le général Scott sur sa belle conduite. Il demeure maintenant avec son arrière-petit-fils, à Franklin, dans l'Ohio.

Un autre patriarche canadien, M. Augustin Picard, est mort, il y a quelque temps, à Rochester, Ohio, après avoir atteint sa cent dixième année. Il prétendait être né à la Rivière-du-Sud, comté de Montmagny, le vingt-quatre mars 1767. Son père est mort à cent huit ans, sa mère à cent quatre; il avait une sœur qui a plus de cent sept ans, et une de ses filles sera bientôt nonagénaire.

Ces Canadiens peuvent avoir atteint un âge très-avancé; mais il est douteux que tous soient des centenaires. La statistique prouve qu'il n'existe peut-être pas un centenaire par chaque million d'âmes, et l'expérience démontre, d'un autre côté, qu'il ne faut pas toujours ajouter foi aux affirmations les plus positives de ceux qui soutiennent avoir vécu un siècle ou plus.

l'acquisition, près de Québec, quand eut lieu la première bataille des plaines d'Abraham, le quatorze septembre 1759, où Wolfe et Montcalm trouvèrent une mort glorieuse. Ceux qui s'intéressaient aux récits de ce bon vieillard, croyant qu'il voulait faire allusion au siége de Québec par le général Montgomery, en 1775, lui firent dans ce but une foule de questions, mais il se rappelait si distinctement ces faits, qu'il n'était pas possible d'en récuser l'exactitude.

Fournier quitta le pays après la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis. Il traversa le lac Ontario et débarqua près du fort Niagara. De là, il se mit en route pour le Sud, en suivant la direction des anciens forts français. Le cinquième jour, il atteignit Presqu'Ile Island, connue maintenant sous le nom de ville Erié, dans la Pensylvanie, puis se rendit à Pittsburg, ayant parcouru toute cette distance à pied, c'est-à-dire cent vingt-cinq milles, en douze jours.

Fournier faisait une description de Pittsburg—notre ancien fort DuQuesne—qui ne concorde guère avec le brillant aspect qu'elle présente aujourd'hui. « Ce n'était, » disait Fournier, « à cette époque, qu'un misérable village composé d'environ une douzaine de maisons, situées entre les rivières Monongahéla et Alleghany. Je le quittai au plus tôt. »

Il y avait alors des troubles dans cette partie des Etats-Unis, et pour échapper à tout danger, Fournier s'engagea à bord d'un bateau à destination de la Nouvelle-Orléans. Tout le pays qu'il parcourut était presque vierge et s'est depuis complétement transformé. Cincinnati et Louisville n'étaient pas encore nés ; Memphis et Vicksburg étaient aussi à l'état



d'embryon, et John A. Murrall, le pirate de l'Ohio, était le seul homme à craindre.

Fournier demeura à la Nouvelle-Orléans jusqu'à la guerre de 1812. Les Anglais tentèrent alors de s'emparer de cette importante partie du pays, et le général Jackson fit appel aux citoyens pour les engager à défendre leurs foyers menacés. Fournier, qui savait fort bien manier une carabine, offrit ses services, l'un des premiers, mais on les refusa, à cause de son âge avancé.

On prétend que, quelques années auparavant, il avait servi de guide à l'importante expédition de Lewis et Clarke, qui alla explorer l'Orégon, mais son nom n'est pas mentionné dans la relation de ces voyageurs.[1] Il fit la chasse à son retour dans le Kansas, où les trappeurs canadiens osaient seuls alors s'aventurer. Il fut employé ensuite comme guide durant de longues années par le colonel Driffs, un des premiers habitants du Kansas.

Las de ces nombreuses expéditions, Fournier vint s'établir près du colonel Driffs, à Kansas-City. Il présida pour ainsi dire à l'éducation de la fille de son ancien bourgeois. Elle épousa, après la mort de son père, M. Mulkey, qui érigea une maison de brique, en partie dans le dessein d'y donner asile au vieux chasseur. Mais celui-ci refusa d'abandonner la cabane qu'il avait bâtie de ses mains, et dans la-

[1] Ces voyageurs célèbres eurent plusieurs guides et interprètes canadiens, entre autres Dorion, Gravelines, Octave Jessaume, François Labiche, Toussaint Charbonneau et Jean-Baptiste Lepage. Le nom de ce dernier fut donné à une rivière de l'Orégon, qui coule près de la rivière Colombia. Trois traiteurs canadiens, que l'expédition rencontra parmi les peuplades de l'intérieur, lui furent particulièrement utiles : Vallée, Garreau et Antoine Tabeau. Voir *The History of the Expedition under the command of Captains Lewis and Clarke to the sources of the Missouri, thence across the Rocky Mountains and down the river Columbia to the Pacific Ocean*, 1804-5-6.

quelle il n'avait pour tout lit que la robe d'un buffle qu'il avait tué. Il avait nos habitudes de confort en horreur et se contentait du mode de vie le plus simple. Ce ne fut qu'en 1869, que M. Mulkey put le déterminer à habiter une petite maison de brique, qu'il avait fait construire pour lui près de sa demeure.

Fournier conserva jusqu'à ses derniers moments ses habitudes de travail, donnant tous ses soins à un petit jardin dont il était le propriétaire. Lorsque les Bluffs étaient autrefois remplis de chasseurs et de trappeurs des Montagnes Rocheuses, il prenait plaisir à aller se distraire avec ses anciens compagnons des plaines, mais après leur disparition, il se confina dans l'isolement le plus complet. Ceux-ci lui avaient donné le nom de « Pino » qu'il conserva dans la dernière partie de sa longue existence.

Fournier était à travailler comme d'habitude dans son jardin, le matin du quinze mai 1871, lorsque madame Mulkey le vit tout-à-coup s'affaisser sur le sol. On accourut à son secours, mais on ne put le transporter à la maison ; on dut le faire reposer sur une chaise, à l'ombre d'un arbre que le vénérable vieillard avait lui-même planté. La machine humaine était épuisée. Le prêtre de l'endroit, l'abbé Donnelly, lui administra les derniers sacrements. Sentant ses forces l'abandonner, Fournier dit à madame Mulkey qu'il ne verrait pas se coucher le soleil ; il expira à l'heure où les derniers feux du jour doraient les pics brumeux des Montagnes Rocheuses.



MICHEL BRANAMOUR MENARD

Michel Branamour Ménard naquit au village de Laprairie, le cinq décembre 1805. Il avait à peine seize ans lorsqu'il se rendit à Détroit pour se mettre au service de la Compagnie américaine de pelleteries. Trois ans après, à la demande de son oncle, le colonel Pierre Ménard, alors lieutenant-gouverneur de l'Illinois, il se fixa à Kaskaskia, où il fit la traite pendant plusieurs années.

Comme la vie des bois avait pour Ménard un très vif attrait, il alla ensuite demeurer au milieu des Châris, sur lesquels il exerça en peu de temps une si grande influence, qu'ils l'élurent pour leur chef. Son ascendant s'étendit bientôt à d'autres tribus, au point qu'il fut pendant quelque temps en négocia-

tions avec le gouvernement des Etats-Unis, pour la translation de tous les Sauvages du Nord-Ouest dans l'Utah et la Californie. Ce plan échoua, mais s'il eût réussi, Ménard serait devenu le roi absolu de cent mille sujets, dont il eût voulu faire un peuple redoutable.

Vers 1833 ou 1834, Ménard émigra à Nacagdoches, Texas, où il trafiqua avec les Mexicains et les Sauvages. Les succès qu'il obtint dans le commerce lui valurent bientôt une position importante dans le pays.

Le Texas qui ne contenait alors qu'une population de soixante mille âmes, était en la possession de la confédération mexicaine. Ses habitants luttaient cependant, depuis 1829, avec des alternatives de revers et de succès, pour obtenir leur indépendance, et ils étaient à cette époque en pleine révolution. Ménard prit fait et cause pour les insurgés, auxquels il rendit les plus grands services et reçut, croyons-nous, le commandement de l'un des corps révolutionnaires.

Les Mexicains, pour mieux combattre les Texiens, s'efforcèrent de soulever les Sauvages qui rôdaient près de la frontière du nord-est, afin de les pousser à envahir le pays, où ils auraient semé la ruine et la désolation. Le gouvernement du Texas en apprenant l'invasion formidable que l'on organisait, chargea le colonel Ménard de se rendre au milieu de ces peuplades, afin de les pacifier, et il fallut toute son autorité et tous les moyens de persuasion qu'il savait trouver, au besoin, pour réprimer leur soulèvement. Ménard parlait toujours du succès inespéré de cette démarche comme du plus grand service qu'il ait rendu à sa patrie d'adoption.

Après plus d'un combat acharné, les Texiens, conduits par le général Samuel Houlston, triomphèrent finalement des Mexicains, et se constituèrent en république fédérative, au mois de mars 1836. Ménard forma partie de la convention qui prononça l'indépendance du Texas et adopta la constitution du nouvel Etat.

Notre entreprenant compatriote se fixa, cette même année, à Galveston, la capitale actuelle du Texas, dont il avait pressenti la future importance. Il acheta au mois de décembre, du premier Congrès de la république, moyennant la somme de trente mille piastres, l'étendue de terrain sur laquelle la ville, qui n'était pas encore née, devait plus tard s'élever, et il construisit les premières habitations. Personne ne saurait assurément lui disputer le titre de fondateur de Galveston, car il en fut non-seulement le premier et principal propriétaire, mais il s'associa par la suite à tous ses progrès. Par progrès, il n'entendait pas seulement le développement matériel de la ville, mais la fondation d'institutions de bienfaisance, de charité, de maisons d'éducation, d'asiles pour les pauvres, tout ce qui constitue en un mot la véritable civilisation.

En 1838, Ménard fut choisi par le comté de Galveston pour le représenter au Congrès. Il joua un rôle remarquable dans cette Chambre et fit passer plusieurs mesures importantes, entre autres une loi qui contribua puissamment à relever le crédit financier du Texas, fortement ébranlé par ses derniers bouleversements politiques. Cette loi fut rejetée à la session de 1839, mais elle fut adoptée l'année suivante, à une forte majorité, après avoir reçu la sanction des hommes les plus distingués du pays, entre

autres du général Houlston, le premier président du Texas. Esprit d'une grande originalité, d'une rare vigueur, d'un sens très-pratique, Médard s'exprimait dans un langage concis et énergique, semé d'anecdoctes, de fines saillies, auxquels son accent français et l'animation de ses gestes donnaient un cachet tout particulier.

Ménard ne fut pas seulement un homme public habile et consciencieux; il se fit encore remarquer dans la vie privée par toutes les qualités qui caractérisent le bon citoyen. Aussi, lorsque la mort l'atteignit à Galveston, en 1856, le deuil fut général parmi la population, dont il avait su mériter la confiance à un haut degré.

On raconte que, quelques jours avant sa mort, les Chânis, auxquels son souvenir n'avait cessé d'être cher, envoyèrent une députation auprès de lui, à la tête de laquelle se trouvait un frère du célèbre Tecumseh, dans le dessein de le prier instamment de reprendre le commandement que la tribu lui offrait à l'unanimité. Les délégués, revêtus de leurs plus beaux costumes, se rendirent à sa résidence, mais ils refusèrent d'y entrer. Ils s'assirent tous ensemble sur l'herbe et tinrent une longue et intéressante conférence. Après l'avoir vainement supplié pendant plusieurs heures de redevenir leur chef, ils reprirent consternés le chemin de leurs foyers, où la mémoire de Ménard est religieusement conservée.—« Michel ne nous a jamais trompés, » disent encore les Chânis. Simple mais bel éloge, que les traiteurs n'ont pas toujours mérité des enfants des bois.



F.-X. Aubry

F.-X. AUBRY[1]

I

Maskinongé est l'une des paroisses les plus anciennesdu district des Trois-Rivières. Le site en est pittoresque, et elle est sillonnée par une petite rivière aux capricieux méandres.

La population y est laborieuse, attachée au sol de ses aïeux, et on voit fleurir au milieu de ces

[1] M. l'abbé Bois, curé de Maskinongé et archéologue distingué, nous a été fort utile dans la préparation de ce travail, et nos meilleurs remerciments sont dûs également à M. P.-A. Sénécal, ancien marchand de Montréal, qui a passé plus de quinze ans au Missouri et au Nouveau-Mexique. Ayant connu intimement notre héros, M. Sénécal nous a communiqué maints renseignements sans lesquels cette esquisse biographique n'aurait pu être complète.

robustes rejetons des premiers colons du pays les vertus et les qualités qui sont l'apanage traditionnel de nos classes rurales.

Les Aubry comptent au nombre des premiers habitants de Maskinongé. Ils étaient originaires d'Abbeville en Lorraine, et, comme un grand nombre de nos familles canadiennes, ils portaient un surnom, celui de Francœur. Le père de notre héros était un brave cultivateur de l'endroit, et sa mère avait pour nom Magdeleine Lupien. L'abondance ne régnait pas sous leur modeste toit, mais le bonheur, qui rarement répand ses rayons dorés sur l'opulent, semblait vouloir les dédommager des caprices du sort. Se contentant de peu, liés par les attaches de l'amour conjugal, les heureux époux travaillaient de concert pour subvenir aux nécessités de la vie.

Leur mariage fut béni par la naissance de plusieurs enfants, dont le plus remarquable, François-Xavier, vit le jour à Maskinongé, le quatre décembre 1824. De bonne heure, ce dernier fut mis à l'école, où il apprit en peu de temps à lire, à écrire et à chiffrer. La pauvreté de ses parents ne lui permit pas malheureusement de pénétrer plus avant dans les secrets de la science, et à douze ou treize ans, il était commis au service d'un nommé Clément, marchand à Maskinongé.

Peu après, il passait du magasin de M. Clément à celui de M. Marchand, à Saint-Jean, où il demeura trois années.

Le père d'Aubry occupait une terre dans la concession de l'Ormière, Maskinongé, mais sa pénurie le contraignit vers cette époque de la vendre à un nommé Louis Paquet, et d'aller chercher refuge au milieu des nouveaux défrichements du Saint-Mau-

rice, où il y avait pour le colon beaucoup de souffrances à endurer et de privations à subir.

Profondément affligé de voir en d'autres mains l'humble patrimoine de sa famille, Aubry conçut le hardi projet de s'expatrier pour venir en aide à ses bons parents. «Il faut que je parte,» écrivait-il, le jour même de son départ, le premier mai 1843, «non que j'y sois forcé par mon inconduite, mais pour gagner davantage dans l'espoir de soulager mes parents.»

Aubry partit inopinément le gousset vide, mais le cœur plein de courage, confiant dans son étoile. Après beaucoup de mésaventures, il atteignit Saint-Louis, Missouri, où il fut employé comme commis par Moïse Lamoureux et Elzéar Blanchard, deux Canadiens établis depuis quelques années dans cette ville.

Peu après son arrivée à Saint-Louis, il eut la douleur d'apprendre la mort de son père et la détresse profonde de sa famille, qui venait de perdre son principal soutien. Doué d'un cœur véritablement filial il envoya ses premières épargnes à sa mère.

Il partit ensuite pour le Nouveau-Mexique d'où il revint à Saint-Louis, le vingt-huit août 1846, après quatorze mois et demi d'absence. Au mois d'octobre de la même année, il visita le haut Mississipi, séjournant tour à tour à Galena, à Saint-Pierre, à la Prairie-du-Chien, dans l'espoir de trouver un lieu où il pourrait tenter fortune. Partout il rencontra de nombreux compatriotes dispersés aux avant-postes de la civilisation, et heureux d'apprendre des nouvelles de la patrie absente. Il passa quelques mois à un endroit où il fit des affaires assez lucratives, mais comme il ne pouvait satisfaire ce besoin d'activité qui déjà le dévorait, il revint à Saint-Louis dans le

dessein d'aller faire le commerce avec les habitants du Nouveau-Mexique.

Après avoir obtenu des marchandises à crédit de la maison Lamoureux et Blanchard et d'autres établissements, jusqu'au montant de six mille piastres, il organisa une caravane afin de se rendre à Santa-Fé, capitale du nouveau territoire américain. Pour faire ce trajet, il fallait franchir des centaines de milles en wagons, traînés par des mulets et des bœufs, et qui se mouvaient fort lentement.

Ce vaste espace se composait de prairies couvertes d'herbes hautes, qui s'étendaient à perte de vue, et de plaines sablonneuses, où l'on était exposé à souffrir du manque d'eau. Des milliers de Sauvages appartenant à diverses peuplades rôdaient partout dans cette solitude. Cruels autant que rapaces, lorsqu'ils se sentaient plus fort que la caravane solitaire, ils quittaient leurs retraites pour fondre sur les voyageurs, les détrousser et dérober leurs animaux. Les Comanches surtout s'appliquaient à voler les mules alors, qu'après les fatigues de la journée, elles paissaient dans la prairie. Presque tous les Sauvages étaient possesseurs chacun de plusieurs centaines de mules qu'ils avaient ainsi enlevée saux trafiquants.

Des luttes sanglantes s'engageaient avec les enfants du désert. Souvent repoussés, ils revenaient à la charge avec de nouvelles forces, rendant parfois toute résistance inutile. C'est ainsi qu'ils ont réussi à enlever la chevelure à plus d'un de nos compatriotes, toujours au premier rang dans ces entreprises aventureuses.

Aubry connaissait parfaitement les mille périls qui l'attendaient, mais rien ne put l'empêcher de mettre son audacieux projet à exécution. Doué

d'une âme ardente, d'une constitution de fer, capable de supporter la fatigue au-delà de ce qu'on pourrait croire, son caractère chevaleresque le portait vers ces courses dangereuses, où il semblait se complaire à affronter la mort et à déjouer les piéges que des ennemis sans cesse aux aguets devaient lui tendre.

Sa première expédition fut heureuse. Rendu à mi-chemin, après un trajet relativement facile, il fit rencontre d'une caravane qui se dirigeait sur Saint-Louis. Les commerçants de Santa-Fé qui en formaient partie, lui proposèrent d'acheter ses wagons, ses mules et toutes ses marchandises. Aubry se prêta à leurs offres et réussit à avoir un bénéfice net de six mille piastres. Tout fier de son premier succès, il revint immédiatement à Saint-Louis, paya ses fournisseurs, et obtint un fonds de marchandises d'environ quarante mille piastres, qu'il s'en alla vendre à Santa-Fé.

Après avoir couru beaucoup de dangers et échangé bien des balles avec les féroces tribus des plaines, il atteignit la capitale du Nouveau-Mexique [1], où il put écouler très-avantageusement les articles qu'il avait apportés.

[1] Santa-Fé, ou *Santa-Fé de San-Francisco*, est la capitale du Nouveau-Mexique. En 1850, elle avait une population d'environ cinq mille âmes, qui a à peine augmenté depuis de mille âmes. Comme dans toutes les localités mexicaines, la plupart des maisons construites en *adobes* ou terre séchée au soleil, n'ont qu'un rez-de-chaussée. Les constructions sont faites sous forme de carré, avec cour au centre.

Santa-Fé est bâtie avec beaucoup de régularité. Il y a au milieu de la ville un carré public ou *plaza*, point de départ de ses grandes rues, toutes tracées à angle droit. La *plaza* est le foyer des affaires. Il y a dans la ville la cathédrale catholique, des écoles dirigées par les Frères des écoles chrétiennes, deux couvents, tenus par les Sœurs de Loretto et les Sœurs de Charité, un orphelinat et un hôpital. Ces diverses institutions ont une grande influence moralisatrice sur la population.

II

Comme il va être souvent question du Nouveau-Mexique dans le cours de ce récit, il ne sera pas inutile d'ouvrir ici une parenthèse, afin de faire connaître au lecteur un pays ignoré, si intimement lié à l'histoire de notre compatriote.

Ce territoire est enclavé entre le Texas à l'est, et l'Arizona à l'ouest ; le Texas et le Mexique le bornent au sud, le Kansas et le Colorado au nord ; il embrasse un rayon de cent vingt et un mille milles carrés. Fondé par les Espagnols au seizième siècle, il resta longtemps sous leur domination.

En 1837, une révolution formidable s'organisa contre le gouvernement. Les principaux partisans de l'administration furent tués, le gouverneur eut le même sort et sa tête servit de jouet aux insurgés. Le général Armijo trouva moyen de souffler le chaud et le froid, et après avoir fomenté l'insurrection, il prit fait et cause pour le gouvernement du Mexique, qui, au moyen de forces considérables, dompta la rébellion. La tactique tortueuse d'Armijo lui valut la direction des affaires.

En 1846, la guerre ayant éclaté entre les Etats-Unis et le Mexique, à propos de la ligne de démarcation du Texas, le gouvernement américain envoya une armée pour s'emparer du Nouveau-Mexique. Le colonel Kearney prit possession du pays sans rencontrer de résistance, et le drapeau étoilé flotta inopinément sur les hameaux mexicains. Une bonne partie de la population était cependant opposée au gouvernement américain. Au mois de janvier 1847, les Mexicains s'insurgèrent contre leurs nouveaux maîtres et massacrèrent le gouverneur Bent à Taos,

grand nombre d'Américains et d'autres étrangers établis dans le pays. La révolte fut réprimée après de sérieuses attaques, dans lesquelles se distingua le capitaine Saint-Vrain, créole français, d'une intrépidité remarquable.

Le Nouveau-Mexique fut ensuite organisé en territoire américain et n'a cessé depuis de former partie de la république.

Ce pays est habité par une population indolente, les Mexicains, par des tribus sauvages, dont plusieurs sont très-féroces, et par des étrangers qui seuls y sèment la vie et l'activité. Une partie du sol n'est pas propre à la culture, mais des espaces fort étendus seraient très-productifs, s'ils étaient exploités par une population plus industrieuse, dont l'outillage serait moins primitif. La terre est riche en toute sorte de minéraux ; l'or y abonde.

La population néo-mexicaine est l'une des plus démoralisées que l'on puisse voir. Depuis que Mgr Lamy a été nommé évêque de Santa-Fé, il s'opère cependant une réforme considérable dans la société qui est presque toute catholique. Les couvents, les orphelinats et les autres institutions, fondés par l'éminent prélat, n'ont pas peu contribué à cette régénération morale.

Quelques années avant l'annexion du pays aux Etats-Unis, des commerçants hardis traversèrent les plaines, à l'instar des nombreuses caravanes qui vont trafiquer avec les tribus campées aux confins du Sahara, pour y vendre les marchandises et les épiceries dont ce pays était dépourvu, car il n'y avait pas encore une seule manufacture. Avec l'augmentation des besoins, ce commerce devint très-important et très-lucratif.

Les premiers étrangers établis au Nouveau-Mexique, au commencement du siècle, furent probablement des Canadiens.[1] Voici par quelle aventure nos compatriotes devinrent les pionniers de certaines parties de l'Etat. MM. Gervais, Nolin, Duchesne[2], Lalonde, Pierre et Antoine Leroux, Pierre Lespérance, Charles Beaubien, employés de la Compagnie de la baie d'Hudson, dans l'Ouest, s'étaient égarés un jour dans la forêt en allant traiter chez les Sauvages. En errant ainsi sans boussole, ils furent surpris par une troupe de Mexicains, qui s'étaient aventurés jusque dans cette région reculée.

Les Mexicains les firent prisonniers et les amenèrent dans leur pays, ainsi que leur compagnon, Manuel Alvarez, Espagnol qui a joué plus tard un rôle proéminent au Nouveau-Mexique. Ils furent conduits devant le gouverneur et son conseil. Les conseillers n'étant guère civilisés, parlaient de les mettre à mort sans plus de forme de procès. Alvarez, heureusement, comprenait leur langage; il les apostropha sévèrement, les qualifia de barbares et demanda d'être conduit avec ses camarades à Mexico, où on saurait bien les trouver dignes de vivre. Moins borné que ses aviseurs, le gouverneur y consentit, et ils furent menés sous escorte au Mexique, dans une misérable *caretta*, après avoir enduré les privations de la faim comme les plus pénibles fatigues durant cet interminable trajet de deux mille milles.

Le gouverneur du Mexique, qui savait apprécier

[1] L'une des plus grandes rivières qui arrosent le Nouveau-Mexique s'appelle "La Canadienne."

[2] Frémont mentionne dans ses voyages un bras de la rivière Uintah, qui s'appelle *Duchesne Fork;* ce nom lui aura été donné, dit-il, en souvenir de quelque vieux trappeur canadien. Voir *Exploring Expedition to Oregon and California*, p. 305.

l'homme civilisé à sa juste valeur, blâma vertement les Mexicains de leur conduite inhumaine. Il offrit aux malheureux captifs de les faire conduire aux postes de la Compagnie de la baie d'Hudson ou aux Etats-Unis. Ceux-ci ayant demandé la permission de retourner au Nouveau-Mexique, le gouverneur accéda à leur prière en donnant à chacun, outre ses frais de voyage, une somme de mille à-quinze cents piastres.

Nos intrépides compatriotes furent cette fois mieux accueillis. Ils s'établirent au milieu des Mexicains, épousèrent des indigènes, puis se dispersèrent dans l'intérieur, les uns cultivant la terre, les autres se livrant au commerce.

Charles Beaubien avait reçu une bonne instruction. Non-seulement il avait fait ses études classiques, mais il avait même étudié la théologie, à Québec, avant de partir pour l'Ouest. Il ne manqua pas de percer dans un pays aussi peu avancé, et il fut plus tard élevé à la dignité de juge de comté. Il est signalé par Davis [1], comme l'un de ceux qui ont le plus travaillé pour donner au Nouveau-Mexique la forme du gouvernement territorial. L'un de ses fils, qui avait reçu une instruction supérieure aux Etats-Unis, fut massacré lors de la révolution de 1847.

Gervais Nolin se livra à des spéculations commerciales. Il acquit plus d'une fortune qu'il dépensa dans des entreprises plus ou moins inconsidérées. Il a gaspillé, par exemple, des sommes énormes pour découvrir les fameux trésors qui, suivant une légende, se trouvaient sous les ruines de Gran-Quivira. Ces ruines comprennent les débris d'une grande église, d'un monastère, d'une chapelle et les restes d'une

[1] *El Gringo; or New-Mexico and her people*, p. 112.

ville antique, sur laquelle on a écrit les choses les plus fabuleuses.

Lorsque notre compatriote, M. P.-A. Sénécal, arriva au Nouveau-Mexique, vers 1845, les Canadiens, fixés dans le pays depuis plus de vingt ans, avaient complétement transformé leurs habitudes, portant de longs cheveux plats ainsi que le costume particulier aux indigènes. Ils ne savaient plus guère que des bribes de français, n'ayant eu jusque-là personne avec qui ils pussent parler leur idiome maternel. Tous versaient des larmes abondantes au souvenir du Canada qu'aucun n'a jamais revu.

Après l'arrivée de Mgr Lamy, d'autres prêtres français vinrent y moraliser la population, quelques Canadiens allèrent aussi y chercher fortune et en peu de temps les exilés purent parler la langue maternelle, qu'ils avaient momentanément oubliée. Tous dorment leur dernier sommeil sur la terre mexicaine, à l'exception de Pierre Lespérance, respectable patriarche, nous écrit Mgr Lamy, remarquable par sa mémoire et par l'intérêt qu'il sait mettre à raconter les événements qui lui sont arrivés dans ses longs voyages au milieu des Sauvages. C'est à lui surtout qu'on doit l'érection d'une chapelle catholique dans le village qu'il habite.

III

Aubry sut bientôt se faire craindre des Sauvages dans ses expéditions à travers les plaines. Ils le reconnaissaient comme l'un des cavaliers les plus intrépides qu'ils eussent vus et comme un homme extrêmement redoutable. L'exemple suivant va démontrer

que l'admiration qu'ils avaient conçue pour notre compatriote était loin d'être exagérée.

En 1848, Aubry fit une course restée célèbre aux Etats-Unis. Le major L.-C. Easton, quartier-maître au fort Union, Nouveau-Mexique, ayant un message important à expédier, le confia à Aubry et lui promit une rémunération de mille piastres s'il le délivrait en sept jours au bureau de poste le plus rapproché, qui était Indépendance sur le Missouri, distance d'environ huit cents milles. Celui-ci n'hésita pas à accepter cette tâche, et il partit seul, à cheval, traversant une région infestée de Sauvages féroces.

Aubry n'avait guère songé aux dangers et aux obstacles. Il voulait faire un tour de force inouï et il y réussit. A tous les cinquante mille environ il changeait de chevaux, qu'il menait constamment à fond de train. Aussitôt que l'un était surmené, il en enfourchait un autre, et s'il arrivait que la monture s'abattit de lassitude, à huit ou dix milles du prochain relai, l'infatigable cavalier, qui pouvait franchir une pareille distance presque aussi rapidement qu'un cheval, recourait à la vitesse de ses jambes.

Dans cette course prodigieuse, il creva plus de six chevaux, traversa plusieurs rivières à la nage, parcourut vingt milles à pied, reçut sur la tête une pluie torrentielle pendant vingt-quatre heures, et fut obligé, sur l'espace de six cents milles, de galoper sur des chemins boueux et difficiles. Aubry ne dormit que quelques heures durant le trajet ; la lune et les étoiles éclairaient sa marche la nuit ; il ne mangea que six fois. Il fut un peu retardé au fort Maun, où il avait des affaires à négocier.

Il arriva à Indépendance avant le temps fixé, car il

avait fait ce trajet en cinq jours et seize heures. Parti de Santa-Fé le douze septembre, il était arrivé à destination le seize au soir. Si l'on en croit M. Albert D. Richardson [1], l'intrépide cavalier était tellement harrassé de fatigue en atteignant Indépendance, qu'on dût le descendre de cheval.

Après un effort aussi surhumain, on aurait pu croire qu'Aubry serait mort d'épuisement ; mais il avait une organisation extraordinaire, et elle n'en souffrit nullement.

Ayant emprunté aux Sauvages quelque chose de leur esprit superstitieux, Aubry croyait comme eux, qu'après une pareille lassitude, un homme qui dort plus longtemps qu'à l'ordinaire, c'est-à-dire huit heures, ne doit plus jamais s'éveiller. Il avait en conséquence chargé l'hôtelier de mettre fin à son repos coûte que coûte au bout de cet espace de temps. C'est ce que ce dernier avait tenté de faire, mais malgré les rudes coups qu'il lui administra, il lui fut impossible de le tirer de ce sommeil presque léthargique. Autant eût valu frapper sur du bois ou sur de la pierre.

Aubry ne rouvrit les yeux qu'après vingt heures de ce profond assoupissement. Il entra alors dans une grande colère contre l'hôte, lequel réussit difficilement à le convaincre que rien n'avait pu le tirer de l'état d'insensibilité où il avait été plongé pendant tout ce temps.

Aubry rencontra peu après le célèbre général américain, William Sherman [2], alors capitaine dans l'armée, et il lui avoua la crainte qu'il avait ressentie. Ses fatigues n'eurent pourtant aucun

[1] *Beyond the Mississippi*, p. 331.
[2] *Memoirs of General William T. Sherman*, v. I, p. 90.

sérieux effet, et il était reparti le lendemain aussi dispos que jamais à bord du navire, le *Bernard*, pour Saint-Louis. Ce bateau fut retardé plusieurs heures par les brouillards et les eaux basses, et arriva le. vingt-deux septembre au soir, à Saint-Louis. De sorte qu'Aubry avait franchi l'immense distance qui sépare Santa-Fé de cette ville, environ douze cents milles, en dix jours et quelques heures. Sur une partie du chemin, il avait fait cent quatre-vingt-dix milles par vingt-quatre heures.

Le *Republican* de Saint-Louis déclara que jamais on n'avait parcouru ce trajet aussi rapidement, et que l'indomptable énergie dont Aubry avait fait preuve surpassait toute imagination.

Cette course fit grand bruit aux Etats-Unis. La presse en donna les détails les plus circonstanciés, et le nom d'Aubry fut dans toutes les bouches. Suivant la mode américaine, la photographie répandit à profusion les traits énergiques de notre compatriote, et on trouva son portrait dans mille endroits de réunion publique. Aubry était devenu le héros du jour. Il ambitionnait la gloire, ressort puissant de tous les actes qui devaient l'illustrer, et il réussit à l'obtenir en cette circonstance. Il est certain qu'il s'acharna toute sa vie à poursuivre la célébrité, car il avouait, un jour, à l'un de ses amis, qu'il brûlait du désir de faire des choses extraordinaires. Son nom était tellement populaire dans les grandes villes américaines, que la foule le suivait dans les rues si quelqu'un, le montrant du doigt, venait à dire : Voilà le fameux Aubry qui passe !

Quelque temps après la course étonnante que nous venons de raconter, Aubry se trouvait à l'hôtel connu sous le nom d'*Astor House*, à New-York.

Ce tour de force était vivement discuté par un groupe de personnes, les unes l'exaltant, les autres le dépréciant. Quelques bravaches disaient qu'ils pouvaient faire la même course plus rapidement qu'Aubry. Celui-ci averti du fait se joignit aux discutants, et, après avoir pris part à leur entretien, il déclara tout-à-coup à leur grande surprise, qu'il était celui qui faisait l'objet de leur débat animé et qu'il offrait de parier n'importe quelle somme d'argent que personne ne pourrait parcourir la même distance dans l'espace de sept jours. Mais aucun des rodomonts ne se présenta pour relever le gant.

IV

Le général J.-C. Frémont, Français d'origine, est bien connu par ses explorations et les services qu'il a rendus à la géographie en Californie, en Orégon et aux Montagnes Rocheuses[1]. C'était de plus un

[1] Frémont fit trois expéditions aux frais du gouvernement américain, en 1842, en 1843 et en 1845. La première avait pour but d'explorer toute la contrée alors peu connue située entre le Missouri et les Montagnes Rocheuses. Presque tous les compagnons de Frémont étaient des Canadiens de Saint-Louis, pour la plupart des anciens *voyageurs* ou trappeurs : Basile Lajeunesse, Clément Lambert, J.-B. Lespérance, J.-B. Lefebvre, Benjamin Poitras, Louis Gouin, J.-B. Dumès, François Tessier, Benjamin Cadot, Joseph Clément, Daniel Simonds, Léonard Benoit, Michel Morley, J.-B. Bernier, Honoré Ayot, François Latulipe, François Badeau, Louis Ménard, Joseph Ruelle, Moïse Chardonnais, Auguste Janisse, Raphaël Proulx. Frémont rencontra le long des rivières Kansas et Plate plusieurs traiteurs canadiens qui lui furent utiles, entre autres Joseph Bissonnette, L.-B. Chartrain, Chabonard et Boudeau.

L'objet de la seconde expédition était de continuer ces explorations jusqu'à l'Océan Pacifique. Le parti de Frémont comprenait cette fois trente-neuf personnes, entre autres : Alexis Ayot, François Badeau, Olivier Beaulieu, Jean-Baptiste Bernier, Philibert Courteau, Michel Crélis, J.-B. Desrosiers, Basile Lajeunesse, François Lajeunesse, Louis Ménard, Louis Montreuil, Alexis Péras, François Péras, Raphaël Proulx, Oscar Sarpi, Jean-Baptiste Tabeau, Charles Taplin, J.-B. Tesson, Joseph Verreau, Alexandre Godé. Basile et François Lajeunesse, Clé-

militaire remarquable, qui a joui d'un grand prestige aux Etats-Unis; il a été candidat à l'élection présidentielle d'où M. Buchanan est sorti victorieux.

Cet homme distingué, dont plusieurs endroits de l'Ouest portent le nom, mentionne souvent Aubry dans ses intéressants mémoires, et signale les bons offices que notre compatriote lui a rendus. Dans une lettre écrite de Socorro [1], le vingt-quatre février

ment Lambert, Descoteaux, Bernier et Godé rendirent en particulier les plus grands services à l'expédition, qui ne leur est pas peu redevable de son succès. Au fort Boisé, sur la rive droite de la rivière au Serpent, Frémont reçut la cordiale hospitalité de M. Payette, officier de la Compagnie de la baie d'Hudson. Ce traiteur est aussi mentionné très-favorablement dans l'ouvrage de M. de Saint-Amant: *Voyages dans la Californie et l'Orégon en* 1851-1852. La fatigue et les privations de la faim troublèrent l'esprit de Desrosiers, dans ce voyage, au point qu'il quitta un jour le camp et qu'on ne le revit plus. Jean-Baptiste Tabeau fut tué par les Sauvages à une certaine distance de Los Angeles, en Californie, dans les premiers jours de mai 1843; on ne put retrouver son cadavre qui avait été probablement jeté dans les eaux du Rio Virgen. Au retour de son expédition, Frémont arrêta au fort Uintah, sur la rivière de ce nom; ce poste de traite appartenait à M. Ant. Robidou, de Saint-Louis, et comptait quelques engagés canadiens et espagnols. Ce fort fut quelque temps après attaqué par des Sauvages qui massacrèrent les soldats de la garnison et enlevèrent leurs femmes; Robidou était heureusement absent. Frémont avait obtenu à ce poste les services d'un excellent trappeur et chasseur du nom d'Auguste Archambault.

Dans sa troisième expédition, Frémont se rendit en Californie en passant au sud du lac Salé par une voie nouvelle. Il eut la douleur de perdre dans ce long et difficile voyage l'un de ses plus braves compagnons, Basile Lajeunesse, qui, dans la nuit du huit mai 1845, eut la tête tranchée par des Sauvages Tlamaths, qui assaillirent les hommes de l'expédition, alors qu'ils étaient plongés dans un profond sommeil. Ce triste événement se passa sur les bords du lac Tlamath, dans l'Orégon. « Basile Lajeunesse, » dit Charles Wentworth Upham, auteur de la vie de Frémont, « était dans la fleur de l'âge. Il était généreux, désintéressé, beau autant que brave. Son énergie et sa résistance à la fatigue ne sauraient être surpassées. Aussi fut-il vivement regretté par son commandant et ses compagnons. Quand, dans les siècles futurs, une population civilisée habitera les bords du lac Tlamath, l'histoire de Basile Lajeunesse donnera un intérêt romanesque aux rives sur lesquelles reposent ses cendres. »

[1] Socorro est situé sur une hauteur qui domine de deux cents pieds la rive ouest du Rio-Del-Norte, au Nouveau-Mexique. Sa population, de plus de six cents âmes, est presque entièrement mexicaine.

1849, à son beau-père, le célèbre sénateur Thomas H. Benton, il disait : « Le colonel Washington [1] m'a exprimé le désir que je m'adresse à lui pour tout ce qui serait à sa disposition. Il m'invita à dîner chez lui le premier jour que je passai à Santa-Fé, et dina avec moi le lendemain aux quartiers. Le major Weightman [2], de Washington, beau-fils de M. Cox, a été fort bienveillant à mon égard, et le capitaine Bent, sous-quartier-maître, m'a aussi beaucoup aidé à organiser mon équipement. Je me fais un devoir de recommander à votre attention, lorsque vous le rencontrerez, notre concitoyen de Saint-Louis, M. F.-X. Aubry; vous vous rappelez que c'est lui qui a fait dernièrement une course extraordinaire de Santa-Fé à Indépendance. Nous avons voyagé ensemble depuis Santa-Fé. Entre autres actes de bienveillance, il m'a prêté mille piastes pour acheter des animaux, mules, bœufs, etc., pour mon voyage en Californie. [3] »

V

Aubry augmenta d'année en année ses opérations commerciales. Un jour, il acheta de M. Campbell, négociant de Saint-Louis, toutes les marchandises que contenait son magasin, à raison de cent trente mille piastres. Ces effets ne lui suffisant pas, il en obtint ailleurs pour une valeur additionnelle de cent soixante-dix mille piastres. Il faisait lui-même ordi-

[1] Celui-ci a été par la suite gouverneur du Nouveau-Mexique.

[2] Le major Weightman devait être plus tard le meurtrier d'Aubry.

[3] *Life of John Charles Fremont,* by Charles Wentworth Upham, p. 129.

nairement deux voyages au Nouveau-Mexique par an, tandis que les autres commerçants se contentaient d'une seule expédition. La distance à parcourir était d'environ mille milles, et le trajet, lorsqu'il n'exigeait pas plus de temps, prenait quarante-cinq ou soixante jours.

Aubry expédiait ses marchandises aux principales villes du Nouveau-Mexique, telles que Santa-Fé et Albuquerque, où il était toujours assuré de s'en défaire avantageusement. Il se chargeait aussi de transporter des approvisionnements pour les troupes américaines stationnées au Nouveau-Mexique, faisant ainsi des bénéfices énormes.

Les caravanes d'Aubry se composaient ordinairement de cent à cent cinquante wagons et de deux à trois cents hommes, pour la plupart des Mexicains. Ceux-ci craignaient fort Aubry, et ses ordres étaient exécutés à la lettre. Jamais dictateur ne fut plus fidèlement obéi. Mais si les employés d'Aubry le redoutaient, c'était à la manière des troupiers de Napoléon pour leur maître. Ils lui étaient dévoués jusqu'à la mort, car sous une rude écorce battait chez notre héros un cœur d'une grande douceur. Son regard ardent lançait parfois des jets de flamme d'une étrange fascination, mais il prenait bientôt une expression pleine de bienveillance. La hardiesse avec laquelle il exécutait les entreprises les plus périlleuses, inspirait à ses subalternes une confiance illimitée. Rien ne leur semblait impossible à leur chef. Celui-ci exigeait d'eux un travail assidu, mais dans le cas de maladie, ils étaient mis sous les soins du médecin qui accompagnait toujours la caravane, et lui-même se tenait à leur chevet durant la nuit. Si quelqu'un de ses employés

perdait la vie, Aubry soutenait sa famille avec une générosité qui ne s'est jamais démentie.

Sa bonté s'étendait également à tous les voyageurs sur les plaines. Ses caravanes avaient ordre de secourir ceux qu'elles trouvaient dans la détresse. Si les mules de malheureux émigrants avaient été dérobées par les Sauvages ou s'étaient égarées dans la prairie, ses hommes devaient leur donner d'autres animaux afin de les mettre en état de continuer leur trajet; si leurs vivres étaient épuisées, ils avaient ordre de les remplacer, et si leurs wagons étaient brisés, ce qui arrivait souvent, ils devaient les réparer.

Aussi, le nom d'Aubry devint extrêmement populaire et respecté. Notre compatriote semait l'or à pleines mains sur tous ceux qui sollicitaient son aide, et ses largesses égalaient son intrépidité à toute épreuve.

Dans ses longues courses, Aubry aimait toujours à passer par les chemins les plus courts, fussent-ils bordés de précipices affreux, et il offrait souvent de libérales récompenses à ceux de ses hommes qui voulaient le suivre. Les autres traiteurs qui l'accompagnaient essayaient en vain de le détourner de ces entreprises dangereuses. Il aimait à braver l'inconnu et avait besoin de grandes émotions. La vie ne devait pas être pour lui paisible comme ces rivières qui serpentent la vallée avec un doux murmure, mais orageuse comme ces torrents, qui se ruent à travers les débris de rochers, renversant tous les obstacles à leur passage.

Aubry tâchait aussi de découvrir les routes les plus directes, et il y a plus d'une fois réussi. Souvent il avait à lutter contre les Sauvages qui apparaissaient menaçants et en nombre supérieur. C'était

alors des combats sanglants et désespérés, où plus d'un enfant de la nature allait rouler sur le sol. Plusieurs de ses hommes tombaient également, mais Aubry savait toujours faire face aux situations les plus épineuses.

VI

Dans une seule expédition, Aubry perdit toute la fortune considérable qu'il avait amassée. Il avait acheté des quantités énormes de marchandises pour les expédier au Nouveau-Mexique, et il comptait sur des bénéfices considérables ; mais il fut bien déçu. En arrivant à Council-Grove, à environ cent cinquante milles d'Indépendance, il apprit que les Sauvages avaient mis le feu à la prairie.

On sait ce que sont ces effroyables incendies. En un instant, le feu qui éclate à un endroit se répand avec la rapidité d'un ouragan. Il envahit des espaces immenses, rase complétement l'herbe sèche des prairies, qu'il transforme en un océan de flammes tourbillonnantes ; les gerbes de feu illuminent l'horizon de leurs lueurs rougeâtres, et leur bourdonnement est entrecoupé de détonations. Le terrible élément prend mille formes différentes. Tantôt on le dirait sinueux comme un serpent, tantôt il ondule comme une mer moutonneuse. La rafale change-t-elle de direction, il s'arrête subitement comme un coursier vigoureusement refréné, et va promener ailleurs sa marche furibonde, laissant derrière lui une longue traînée de fumée. Tous les voyageurs qui ont assisté à ce spectacle le disent vraiment gran-

diose, et un poëte américain proclame qu'il ne connaît rien de comparable :

Oh fly to the prairie, in wonder, and gaze
As o'er the grass sweeps the magnificent blaze
The world cannot boast so romantic a sight
A continent flaming 'mid oceans of light.

L'herbe étant détruite sur une aussi vaste zone, il n'est plus possible à une caravane de traverser les prairies ; car on ne pourrait transporter assez de fourrage pour nourrir les animaux dans ce long trajet. Les mules mexicaines résistent tellement bien aux fatigues qu'elles peuvent se passer de boire et de manger pendant plusieurs jours ; mais les mules américaines ne sauraient endurer de pareilles privations.

Il n'y avait qu'un moyen hardi de pénétrer dans le Nouveau-Mexique. Aubry était homme à le tenter. C'était de faire un circuit en allant passer à travers les vallées qui s'étendent le long de la chaîne des Montagnes Rocheuses. Si l'expédition avait la chance d'éviter les tempêtes de neige, qui sévissent à certaines époques au pied de ces monts sourcilleux, elle pouvait espérer de parvenir saine et sauve à destination ; si non, elle courait risque d'y trouver son tombeau. Les funestes présages de beaucoup d'amis d'Aubry faillirent se réaliser.

Après beaucoup de marches fatigantes le long de la rivière Arkansas, la nombreuse caravane arriva dans la vallée du Purgatoire, nommée ainsi par les Canadiens, qui l'appelaient Picatoire [1] ; parce que l'endroit est extrêmement difficile.

[1] Les Canadiens ont baptisé plus d'une rivière de l'Ouest. Ce sont eux qui ont donné à des cours d'eau les noms de *Fer à Cheval*, *Fontaine qui Bout*, *Cache à la Poudre*, *Rivière aux Cajeux*, *Rivière Boisée*, *Rivière aux Bouleaux*, *Rivière aux Chutes*,

La rivière Purgatoire est peu large, mais fort rapide, et sur ses bords s'élèvent des touffes de cotonniers et d'autres arbustes d'une grande variété. Ses eaux roulent quelquefois à travers des terrains montagneux dont les sommets grisâtres sont dénudés et laissent voir des cèdres rabougris clair-semés. L'ours, le daim, l'antilope et autres bêtes fauves habitent cette région.

La vallée porte bien son nom significatif de Purgatoire, car la caravane d'Aubry avait à peine fait halte, qu'un affreux ouragan se déchaîna. Le vent hurlant avec violence, comme un lion captif, allait s'engouffrer dans les gorges des montagnes, et la neige, fouettée par la bise, tourbillonnait en blanchissant la plaine. Au craquement des arbres, qui se tordaient sous les efforts de la rafale, succédaient les cris des carnassiers sortant avec effroi de leurs tanières. La scène était bien propre à jeter dans l'épouvante le malheureux voyageur surpris par cette tempête.

Comme il était impossible de s'avancer davantage en wagons, les hommes de l'expédition crurent que c'était fait d'eux. Les vivres ne pouvaient durer bien longtemps et le fourrage allait manquer aux animaux.

Dans cette triste conjoncture, Aubry offrit une récompense de quinze cents piastres à ceux de ses aides qui iraient porter une lettre au gouverneur du Nouveau-Mexique, à Santa-Fé, afin de réclamer le secours immédiat des troupes. Deux se mirent en route,

Rivière Malheur, Rivière aux Béliers, Rivière Maligne, Rivière Creuse, Rivière au Rapide, Rivière Croche, Rivière Qu'appelle, Rivière la Biche, Rivière des Moines, Rivière Plate, Rivière Laramie, Rivière qui Court, Rivière Jaune, Rivière Bonhomme, Rivière Tourniquet, Rivière la Paix.

mais ils revinrent le lendemain sur leurs pas; la neige était amoncelée partout au point de former à certains endroits de véritables monticules, qui semblaient offrir une barrière infranchissable.

Aubry résolut alors de faire ce qui semblait impossible aux plus hardis, offrant une forte rémunération à ceux qui voudraient l'accompagner. Deux hommes se présentèrent; mais ils ne tardèrent pas à rebrousser chemin. La neige leur venait à la ceinture, un froid glacial régnait, et il n'y avait qu'Aubry, avec son mâle courage et ses muscles d'acier, qui pût se frayer un passage. Il se munit d'armes à feu, de quelques tranches de venaison, et partit, comme toujours, avec cette indomptable intrépidité qui n'a jamais fléchi.

Aubry était à environ quatre cents milles de Santa-Fé et à deux cent cinquante milles des habitations les moins éloignées. On voit quelle rude tâche il avait à accomplir.

Il se trouvait absolument dans la même situation qu'autrefois l'intrépide La Salle, lorsqu'après le désastre de son vaisseau le *Griffin*, il fut obligé de quitter l'Illinois et de franchir seul et à pied douze cents milles à travers des forêts pleines de neige, vivant de chasse, courant les plus grands dangers, pour aller chercher du secours au Canada, afin de poursuivre ses glorieuses découvertes.

Aubry marchait depuis l'aube jusqu'au crépuscule, franchissant tous les obstacles, triomphant de l'accablement physique causé par tant de fatigues. Quand la nuit était tombée il n'avait pour s'abriter contre la tempête et pour toute place de repos que l'épaisse couche de neige qui menaçait de l'ensevelir et dans laquelle il se creusait un lit.

Après de longs jours de marche, il arriva un soir à la résidence de M. P. A. Sénécal, à San-Miguel, lequel le croyait bien perdu dans les neiges des Montagnes Rocheuses. Il s'y procura une excellente monture et partit immédiatement pour Santa-Fé. Comme il pouvait devancer le plus rapide *caballero* du pays, il y arriva dans les dernières heures la nuit, après avoir dévoré l'espace.

Sans plus de forme, Aubry se dirigea en toute hâte vers la demeure du gouverneur. Le domestique ou *portero* ne voulait pas éveiller son maître, mais Aubry le menaça de son revolver s'il n'y allait tout de suite. Ce brutal argument eut son effet. Le premier dignitaire du Nouveau-Mexique, après avoir appris le nom de son visiteur matinal, se leva aussitôt, puis, les salutations de rigueur faites, un dialogue animé s'engagea à peu près dans les termes suivants :

—Gouverneur, j'ai quatre cents hommes, douze cents mules et une immense quantité de marchandises, menacés d'une perte certaine au pied des Montagnes Rocheuses; il me faut le secours immédiat de vos troupes.

—M. Aubry, je n'ai pas d'instruction dans ce sens et je ne puis agir sans y réfléchir.

—Gouverneur, ma demande est péremptoire, vous ne pouvez laisser périr quatre cents hommes et me condamner en même temps à la ruine. Il me faut l'aide de vos troupes; si vous me la refusez, je vais prendre des moyens extrêmes pour l'obtenir.

—M. Aubry, il me faudrait du temps pour organiser un pareil convoi de troupes.

—Gouverneur, vos soldats sont prêts. Vous avez des wagons...... il faut qu'ils partent sans retard,

avant même le lever du soleil. Donnez les ordres aux officiers et les hommes vont se mettre en route.

Aubry avait un air menaçant, et le gouverneur, qui le connaissait, dut obtempérer à ses pressantes injonctions. Les ordres furent donnés, et quelques heures après les soldats partaient pour la vallée du Purgatoire. Aubry avait eu la prévoyance d'acheter plusieurs centaines de mules qui accompagnèrent l'expédition afin de remplacer les siennes, qui, dans ses prévisions, avaient dû presque toutes périr. Les wagons furent chargés de farine et de maïs.

Lorsque les militaires atteignirent la vallée du Purgatoire, ils furent accueillis comme des sauveurs par la caravane famélique. Les hommes s'étaient d'abord nourris de la chair coriace des mulets; mais plusieurs centaines de ces bêtes de somme étant mortes de froid dans une seule nuit, ils n'eurent, durant plusieurs jours, que du beurre et de la graisse pour calmer les tiraillements de l'estomac. Tant que les mules résistèrent aux rigueurs du froid et de la faim, elles avaient pour pâture les tiges des cotonniers qui bordent la rivière Purgatoire. On ne put emporter qu'une partie des effets d'Aubry, et la plupart des wagons restèrent sur la place. Ceux-ci, au nombre d'environ cent cinquante, avaient une valeur de plusieurs centaines de piastres chacun. Ainsi, la perte des mules, des wagons et des marchandises atteignit un chiffre énorme. Non-seulement Aubry engloutit dans cette malheureuse expédition tout ce qu'il possédait, mais il se trouva en face d'un passif de quatre-vingt-dix mille piastres.

Un pareil désastre aurait découragé les plus déterminés. Notre héros sut pourtant le supporter

avec énergie. Ayant un crédit illimité chez ses fournisseurs de Saint-Louis, de New-York et de Philadelphie, il put continuer son commerce comme par le passé, et réparer en peu de temps les brèches faites à sa fortune.

VII

Un voyage d'Aubry à travers les plaines, vers 1850, fut marqué par un accident tragique. Un M. White, riche marchand, se rendant au Nouveau-Mexique, s'était joint au convoi d'Aubry ; en queue du train venaient les wagons américains ; l'avant-garde était formée par la caravane de M. P.-A. Sénécal, et rien n'était pittoresque comme l'aspect de ces longues lignes de voyageurs se déroulant à travers l'immensité de la plaine.

Arrivé à un endroit entre Whetstone-Branch et Rock-Creek, M. White, las de la lenteur du trajet, crut que tout danger était passé, et, malgré les représentations d'Aubry, il quitta le convoi et prit les devants. En passant près de la caravane de M. Sénécal, il demanda comme une faveur de se faire accompagner par M. Gosselin, habitué de longue main à cette vie étrange et nomade des plaines. Gosselin démontra vainement à M. White qu'il fallait encore traverser des endroits périlleux, infestés de Sauvages, et qu'il courait à une perte presque certaine.

La petite caravane se composait de M. White, de sa femme, d'une petite fille, d'un Allemand, d'un Américain, d'un serviteur nègre et de Gosselin. Elle n'alla pas loin sans que ce dernier dit qu'il *sentait* le Sauvage. La solitude avait développé en lui une sagacité merveilleuse, une finesse d'ouïe

presque égale à celle de l'Indien. Son instinct ne le trompa pas, et peu de temps après on pouvait voir des points noirs apparaître dans le lointain, puis se dessiner de plus en plus, car ils s'avançaient rapidement dans la direction de la caravane.

Sachant que ses compagnons étaient trop peu nombreux pour tenir contre l'ennemi, Gosselin alla donner l'alerte à la caravane de M. Sénécal, la plus rapprochée. Celui-ci partit aussitôt avec plusieurs de ses hommes pour les secourir. Pendant ces mouvements, les Sauvages avait attaqué la petite caravane, qui lutta bravement contre eux. Elle était trop peu redoutable pour que l'assaillant n'en eût pas raison ; aussi, en peu de temps, tous gisaient sur la terre, à l'exception de Mme White et de sa petite fille, âgée d'environ huit ans, que deux Sauvages emportèrent sur leurs chevaux.

Le bruit de la fusillade avait bien démontré à M. Sénécal et à ses compagnons que la caravane courait les plus grands dangers. Malgré toute leur diligence, ils ne purent arriver à temps pour faire face à l'ennemi, et s'élancèrent à sa poursuite.

Après une course furibonde de plusieurs heures, le Sauvage qui emportait Mme White, ne pouvant s'enfuir aussi promptement que les autres, et se voyant sur le point d'être cerné, mit pied à terre avec sa victime et lui donna dans la poitrine un coup de lance qui termina les jours de cette femme infortunée.

Il fut impossible de rejoindre celui qui avait enlevé l'enfant de M. White. De retour à Santa-Fé, M. Sénécal fit offrir des présents considérables, au nom de la succession White, à ceux qui ramène-

raient la petite fille ; mais il ne put la racheter qu'après deux ans de captivité [1].

Les Sauvages des prairies et des montagnes du Nouveau-Mexique excellent à ravir les femmes et les enfants des blancs. Souvent on compte leurs captifs par centaines. Les femmes leur servent d'esclaves, et ils adoptent les garçons, qui deviennent plus tard des « guerriers. » Quelquefois les captifs réussissent à s'évader, mais la plupart passent leur vie au milieu de maîtres inhumains, menant une existence misérable. Des Sauvages qui avaient enlevé une femme américaine et son enfant, prirent le petit être, le lançèrent en l'air, le recevant dans sa chute sur la pointe de leurs lances ! Toute la bande s'amusa à lui faire subir ce supplice barbare jusqu'à ce que son corps fût tout transpercé et qu'il eût rendu le dernier soupir sous les yeux de sa mère.

VIII

Dans ses voyages de Santa-Fé à Indépendance, Aubry cherchait toujours à découvrir les voies les plus courtes, afin d'abréger autant que possible le trajet. Il obéissait ainsi à une idée fixe sans s'occuper des dangers ou des obstacles.

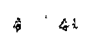
Au mois d'octobre 1850, Aubry était à Santa-Fé ; il revint à Saint-Louis l'année suivante, en compagnie de M. Sénécal et de plusieurs marchands américains. A environ trois cents milles de Santa-Fé, il abandonna les sentiers battus, et dit à ceux qui l'accompagnaient qu'il allait tenter de découvrir une

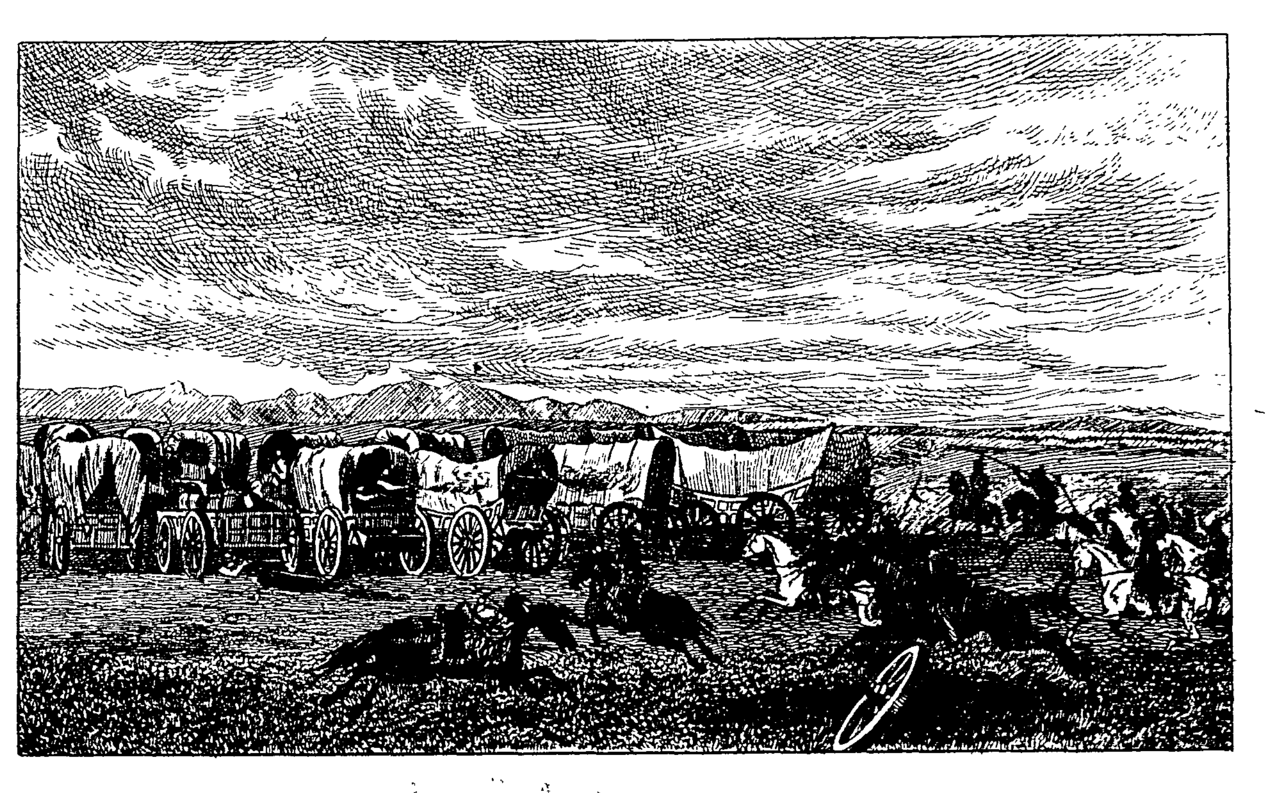
[1] Cette tragédie est racontée par M. W.-A. Davis, dans son livre *El Gringo ; or New Mexico and her people.* Mais la version de cet écrivain diffère de celle-ci, qui a tout le caractère de véracité désirable, puisqu'elle est celle d'un témoin oculaire, M. P.-A. Sénécal.

route inconue, depuis longtemps l'objet de ses désirs et de ses efforts. Les autres commerçants n'osant s'aventurer dans cette plaine sablonneuse, firent les plus pressantes objections au projet d'Aubry. Celui-ci ne voulut pas se désister et affirma qu'il y passerait seul s'ils refusaient de le suivre. Ses compagnons cédèrent enfin à cette volonté inflexible.

Durant les deux premiers jours, les voyageurs ne foulèrent qu'un sable mouvant, qui s'étendait en une plaine sèche, aride, infinie comme l'Océan. Pas le moindre gazon sur le sol, pas un arbre pour s'abriter contre les ardeurs d'un soleil tropical, pas le plus léger filet d'eau pour désaltérer le voyageur respirant une atmosphère brûlante. C'était le désert sans oasis. Plus les voyageurs s'enfonçaient dans cet océan sablonneux, plus la solitude s'allongeait dans son imposante majesté. Ils voulurent rebrousser chemin, mais Aubry demeura inébranlable. La boussole à la main, on le voyait errant au loin chercher l'eau et l'herbe qui manquaient, car les animaux étaient haletants de soif et de faim. Ce n'est que le troisième jour qu'il en trouva.

Un soir, la caravane s'était arrêtée pour le campement de la nuit. Le temps était des plus agréables, le ciel était pur, la lune dorait le sable de ses rayons indécis, la brise caressait les longues herbes des prairies, qui, semées de milliers de fleurettes, exhalaient leurs senteurs embaumées, les animaux paissaient tranquillement, et les notes harmonieuses que jetait, par intervalles, l'oiseau du soir, troublaient seul le silence de la plaine. Pendant que toute la nature semblait en repos, on entendit inopinément





CARAVANE ATTAQUÉE PAR LES SAUVAGES

le bruit d'une cavalcade bruyante, qui s'avançait avec rapidité. C'était une nuée de Sauvages, qui comme toujours, voulaient surprendre les voyageurs. Tous les hommes furent en un instant sur le qui-vive. Suivant la coutume ordinaire, les *arrierors* ou muletiers disposèrent les wagons en forme de cercle, en dedans duquel on mit les mules en sûreté. Les hommes se tinrent derrière les wagons, prêts à coucher l'ennemi en joue. Celui-ci était divisé en deux bandes, chacune ayant un chef, qui avait la tête ornée de panaches. Aubry et M. Sénécal leur crièrent de s'arrêter, sans quoi ils recevraient une salve de mousqueterie. Les deux chefs mirent pied à terre comme pour parlementer.

Au nombre des animaux de la caravane, il y avait une superbe jument, couleur orange, appartenant à M. Sénécal, et bien dressée pour chasser le bison, qui constituait à peu près la seule nourriture de l'expédition. Elle tenta fort les Sauvages, qui refusèrent de s'en retourner si on ne la leur donnait pas. M. Sénécal, ne voulant pas s'en dessaisir, répondit qu'il aimerait mieux combattre que de leur en faire don, et leur offrit à la place certains objets valant plusieurs centaines de piastres ; mais les Sauvages tinrent mordicus à la cavale orange.

Las de leurs obsessions, Aubry empoigna soudainement l'un des chefs sauvages, en saisissant les longues tresses flottant sur ses épaules, dans lesquelles brillaient des plaques d'argent et des petits grelots. Il lui porta plusieurs coups si violents que le chef sauvage, affolé de terreur, ne sortit broyé de ses mains que pour mettre le pied à l'étrier et s'élancer comme un trait dans le lointain avec toute la troupe effarée. Les assaillants ne se

croyaient pas assez forts pour avoir le dessus avec des hommes aussi peu sensibles à la crainte.

Ceux-ci s'attendaient bien à une attaque sérieuse, vu le traitement administré par Aubry au chef sauvage; aussi, se préparèrent-ils à recevoir l'assaut durant la nuit. Les sentinelles furent doublées et les carabines chargées avec soin. L'ennemi ne revint que le lendemain en nombre imposant. La bande était bien composé de plusieurs centaines d'hommes. Les Sauvages insistèrent de nouveau pour avoir la cavale orange, mais on leur déclara formellement qu'ils ne l'auraient pas et que de plus ils ne recevraient que la moitié des présents offerts la veille. Cette conduite déterminée leur fit entendre raison. Ils agréèrent ce qui leur était offert, puis disparurent au milieu d'un nuage de poussière. On ne revit plus ces insolents et dangereux maraudeurs.

Aubry ne réussit pas à découvrir cette fois la voie courte et sûre qu'il cherchait à travers ces incommensurables espaces. Mais, tenace comme toujours, il revint à la tâche l'année suivante, dans un voyage au Missouri. Il était accompagné d'un nommé P.-H. Leblanc, Canadien originaire de Milton, qui a été assassiné, il y a quelques années, au Nouveau-Mexique. Une source des plaines porte aujourd'hui son nom (*Leblanc's Spring*).

Cette seconde tentative échoua également, mais à son troisième passage dans ce désert, l'année suisuivate, Aubry trouva la route si ardemment désirée et si patiemment cherchée. Elle abrége de cent milles le trajet des plaines et est d'une inappréciable utilité pour les voyageurs. Le nom de son découvreur a été donné à cette route.

IX

Aubry traversa non-seulement bien des fois les plaines de l'Ouest, mais il fit encore sept ou huit voyages en Californie, que la fièvre de l'or commençait à transformer. Il alla y vendre d'immenses troupeaux de moutons qu'il achetait au Texas et au Nouveau-Mexique.

L'élevage des moutons constitue l'industrie la plus importante de ces deux pays. Il y a trente ans, au moins cinq cent mille têtes de ce bétail étaient exportés annuellement du Nouveau-Mexique sur les marchés du sud. Les moutons broutent l'herbe extrêmement nutritive des prairies, et plusieurs milliers sont souvent placés sous la garde d'un seul pâtre, qui, avec trois ou quatre gros chiens dressés, sait fort bien conduire son troupeau. Les moutons du Nouveau-Mexique sont de petite taille, portent de grandes cornes, et leur chair, qui est la principale nourriture des habitants, est exquise.

Depuis l'établissement de la Californie, des troupeaux énormes y sont expédiés à travers les déserts qui séparent cet Etat du Nouveau-Mexique. Les moutons se vendent en Californie à des prix qui compensent amplement les peines et les dépenses de ceux qui vont les y conduire. Au temps où Aubry faisait ce commerce dans le nouvel Eldorado, ils avaient une valeur de deux à trois piastres par tête au Nouveau-Mexique, et de six à huit, souvent plus, à San-Francisco et autres lieux.

Abonné à différents journaux d'affaires, aussitôt qu'il apprenait la hausse des prix, Aubry, en habile spéculateur, envoyait le premier des troupeaux de

bestiaux dans la Californie. Il y trouvait son compte, car on rapporte qu'une seule spéculation de ce genre lui donna un bénéfice net de soixante-dix mille piastres. Ces animaux appartenant à la gent trotte-menu n'atteignaient souvent la Californie qu'après un trajet de trois ou quatre mois.

Pour se rendre en Californie, Aubry suivit d'abord les routes ordinaires, lesquelles étaient sinueuses et faisaient un grand circuit vers le sud. Presque toutes longeaient le Del Norte, le San Pedro, la Gila, le Colorado et autres rivières; mais il les raccourcit beaucoup dans la suite, traçant des voies plus directes, là où il y avait en abondance de l'herbe et de l'eau. Depuis un certain point sur la rivière San-Pedro jusqu'à la rivière Los Membres, le chemin, sur un parcours de plusieurs centaines de milles, porte aujourd'hui le nom de notre intrépide compatriote (*Aubry's Trail*). Davis [1] dit qu'elle était suivie par les caravanes qui revenaient de la Californie au Nouveau-Mexique, vers 1851 ou 1852.

Afin d'être utile aux voyageurs qui se dirigaient sur la Californie, Aubry avait adopté un mode ingénieux. A tous les endroits où il avait découvert une voie plus courte, il attachait à un poteau élevé une bouteille, dans laquelle étaient déposés des papiers donnant les plus minutieux renseignements sur le chemin à suivre.

Mais Aubry comprit qu'il fallait chercher une route plus septentrionale près du trente-cinquième degré de latitude. Il mit à la réalisation de ce projet l'audace et l'indomptable énergie avec lesquelles il poursuivit des entreprises que beaucoup réputaient chimériques.

[1] *El Gringo ; or New-Mexico and her people*, p. 266.

X

La question d'une route au Pacifique à travers les Etats-Unis commençait à cette époque à préoccuper les esprits, et Aubry, devançant le travail des ingénieurs américains, entreprit à ses propres frais, avec un petit nombre de compagnons, au milieu des plus grands périls et d'extrêmes privations, différentes expéditions pour trouver la meilleure voie.

En 1852, il explora la route Gila ou du sud, et l'année suivante la route Albuquerque ou du centre. Cette dernière exploration, la plus importante, est restée justement célèbre. Nous allons en donner un aperçu.

L'expédition se composait de douze Américains et de six Mexicains, tous gens déterminés, habitués à la fatigue et aux dangers. Elle put d'abord franchir une certaine distance sans être molestée, grâce à une stricte surveillance, campant toujours sur les points les plus élevés, allumant de grands feux, ou faisant entendre les détonations d'armes à feu, dans le silence de la nuit, pour faire comprendre aux maraudeurs qu'il ne serait pas prudent de les attaquer.

Le quatorze juillet, les voyageurs dépassèrent la grande chaîne de montagnes Sierra Nevada, au pas de Tejon, et atteignit le Rio del Norte, à Liberata. A soixante milles de là, ils côtoyèrent la rivière Mohave, et le vingt-deux juillet, ils traversaient la rivière du Grand Colorado, sur un radeau improvisé, à un point où elle était large d'environ six cents pieds.

Tout le pays qu'ils venaient de parcourir n'était qu'un vaste désert. Le Sahara ne mérite pas autant

ce nom, car on n'y trouve ni ses puits ni ses bouquets de palmiers. Il y avait à peine assez d'eau et d'herbe pour que les animaux d'une petite caravane pussent y subsister, même en passant rapidement sur sa surface graveleuse et sablonneuse.

Au passage du Colorado, la contrée présentait le plus triste aspect. Pas la moindre trace de vie organique. Il n'y avait ni herbe ni bois sur les bords de la rivière, et au nord les rochers avaient une apparence noire et volcanique.

En revanche, Aubry trouva de l'or ainsi que des minérais d'argent et de cuivre en grande abondance. Il ne lui fut guère possible, malheureusement, d'explorer les alentours. L'entrée des montagnes avoisinantes, au front hérissé de rochers, était aussi bien défendue qu'autrefois le fameux jardin des Hespérides, rempli de pommes d'or, avant qu'Hercule eût tué le dragon aux cent têtes. A chaque instant apparaissaient sur quelque colline rapprochée des troupes menaçantes d'Indiens, qui eussent profité du moindre relâchement dans la surveillance pour massacrer cette faible bande de hardis explorateurs.

L'expédition s'avança à l'est du Colorado sur un parcours d'environ quatre-vingts milles avec beaucoup de difficulté. Deux des Mexicains tombèrent malades, ce qui ralentit la marche, et, par intervalles, les animaux souffrirent de la soif et de la faim.

Après avoir traversé de grandes vallées et des montagnes abruptes, les voyageurs furent attaqués en règle, le trois août, par les Sauvages. Plusieurs mules furent blessées par des flèches, ainsi que la fameuse jument d'Aubry, « Dolly, » qui bien des fois l'avait sauvé du péril, grâce à la vitesse de ses

jambes et à sa résistance aux fatigues : quelques jours plus tard elle succombait à de nouvelles blessures, et sa chair faisait les délices des membres de l'expédition.

Ces hostilités furent le commencement d'attaques réitérées, de combats sanglants, qui, se renouvelant sans cesse pendant trois longues semaines, pouvaient faire désespérer du succès de l'entreprise. Dans la journée du quatre, quelques hommes furent sérieusement atteints par des flèches, et Aubry reçut lui-même deux légères blessures. D'un autre côté, plusieurs Indiens payèrent leur audace de leur vie.

Il n'était guère de jour ou de nuit que l'expédition ne fût attaquée. Mais le combat du quatorze août fut de tous le plus périlleux et le plus acharné. Après avoir feint pour Aubry et ses compagnons la plus franche amitié, une nombreuse bande de Garroteros les assaillit au moment même où ils allaient lever le camp. Leur chef prenait congé d'Aubry en lui serrant fortement la main droite quand les premières flèches furent lancées : c'était là le signal d'attaque convenu entre ces brigands.

D'abord soixante Sauvages tombèrent sur eux, armés de massues et de pierres, puis deux cents autres, cachés derrière les collines voisines, sortirent des broussailles en faisant pleuvoir une grêle de flèches. Pris par surprise, Aubry crut un instant que c'était fait de l'expédition. Mais retrouvant aussitôt sa présence d'esprit, il mit ses hommes en défense, les encourageant de la parole et de l'action, et l'arme à feu commença à exercer ses ravages parmi les assaillants.

Les Indiens luttèrent avec courage, mais ils tombèrent bientôt comme les blés sous la faux du mois-

sonneur. Lorsqu'ils virent qu'une trentaine des leurs couvraient le sol de leurs cadavres et qu'un bien plus grand nombre étaient blessés, ils prirent la fuite, ayant chèrement expié leur perfidie et laissant derrière eux assez d'arcs et de flèches pour remplir un charriot.

Cet engagement avait failli être fatal à la plupart des hommes de l'expédition. Douze sur dix-huit étaient blessés. Aubry avait reçu six blessures pour sa part. Il n'eut cependant à regretter la perte d'aucun de ses braves compagnons.

L'expédition continua d'être poursuivie par les Sauvages les jours suivants. Elle n'avançait que lentement, la plupart des hommes étaient blessés ou malades, et souffraient beaucoup de la soif. On avait pour toute subsistance des fruits et des herbes, ou des demi-rations de viande. A tout cela, ajoutons que les mules, manquant de fers, étaient rendues, et l'on aura une faible idée des difficultés que les voyageurs avaient à surmonter. « Mais personne ne se plaint au milieu de tous nos périls et de toutes nos souffrances, pouvait écrire Aubry, tous mes hommes me sont dévoués, et pas un seul n'a jamais songé à renoncer à la tâche que nous avons entreprise ! »

Le vingt-cinq août, l'expédition traversa les montagnes habitées par les Apaches-Tontons, du haut desquelles on put apercevoir une étendue très-grande de pays, et constater qu'elle n'offrirait aucun obstacle à la construction d'un chemin de roulage ou d'un chemin de fer.

Deux jours plus tard, on atteignit un affluent de la rivière Gila. Là Aubry rencontra des Sauvages qui lui donnèrent des poignées d'or en échange de

quelques vieux habits. Ces Indiens n'attachaient aucune valeur au précieux métal, et ils en fabriquaient même des balles pour leurs fusils. L'or abondait évidemment dans la contrée voisine ; mais Aubry ne crut pas prudent de s'aventurer au milieu de Sauvages, qui, refusant de donner les moindres informations, épiaient sans cesse ses mouvements.

Ces faits quelque peu merveilleux ont frappé l'attention de plusieurs écrivains. Laissons d'abord parler M. Samuel Woodworth Cozzen : « Félix Aubry a publié un journal de voyage, dans lequel il parle de Sauvages qui se servaient de balles d'or pour tirer sur le gibier, quand ils ne pouvaient se procurer du plomb; son récit a été confirmé par d'autres voyageurs.

« Beaucoup de tentatives ont été faites, depuis la visite d'Aubry, pour penétrer dans cette contrée merveilleuse ; mais aucune n'a réussi. Les explorateurs ont été ou obligés de s'en revenir après avoir enduré des misères presque incroyables, ou bien ont péri de la main des Apaches.

« J'ai vu moi-même, en la possession des Apaches, des pépites d'or pesant près d'une demi-livre, qu'ils échangeaient volontiers pour n'importe quels menus objets qui leur plaisaient ; et il est certain que, si cette contrée pouvait être explorée, on y trouverait de l'or en aussi grande abondance que dans la Californie en 1849 [1]. »

Le colonel R. B. Marcy donne une version de ce fait qui ne diffère guère de la précédente. « En 1849, dit-il, je rencontrai à Santa-Fé cet entreprenant pionnier, M. F.-X. Aubry, qui venait d'arriver de la

[1] *The Marvellous Country or Three Years in Arizona and New-Mexico.*

Californie ; il avait traversé en route le Colorado, près de la décharge du Gros-Canon, où il avait échan gé avec des Indiens, m'a-t-il dit, du plomb pour des balles d'or ; ces Sauvages semblaient n'avoir aucune idée de la valeur relative des deux métaux [1] ! »

M. William A. Bell en parle de son côté dans les termes suivants : « Les montagnes Mazollon, qui s'avancent au nord jusqu'à la rivière Gila, recèlent de riches gisements aurifères et autres, au rapport de tous les explorateurs qui ont osé traverser cette partie du pays habité par les Apaches. C'est ici qu'Aubry dit avoir rencontré des Sauvages qui tiraient avec des balles d'or. « Elles sont, dit-il, de « différente grosseur, et chaque Indien en a un sac « plein. Nous avons vu un Apache charger son fusil « avec une grosse balle d'or et trois petites pour faire « feu sur un lapin [2]. »

Le six septembre, l'expédition dirigée par Aubry arriva enfin à Zuni, où elle fut cordialement accueillie par une population très-hospitalière, qui lui donna toutes les provisions dont elle pouvait avoir besoin. Huit jours plus tard, elle atteignait Santa-Fé, après un voyage extrêmement difficile, à travers une contrée inconnue. La conduite d'Aubry et de ses compagnons avait été admirable. Ni les dangers, ni les privations, ni les combats n'avaient pu affaiblir leur courage et leur détermination d'accomplir leur entreprise coûte que coûte. Aussi la plupart, à leur arrivée à Santa-Fé, étaient-ils lardés de coups et d'une maigreur affreuse qui les faisait ressembler à des spectres. Quant à Aubry, ses blessures étaient tellement graves que son

[1] *Thirty years of army life on the border*, p. 281.
[2] *New Tracts in America*, v. II, p. 189.

médecin affirmait qu'elles eussent été fatales à tout autre qui n'aurait pas été comme lui d'une trempe d'acier. Après quelques jours de repos, il était aussi leste que jamais, prêt à recommencer ses courses aventureuses et ses luttes avec les farouches habitants des plaines.

Peu de temps après, Aubry publia un intéressant récit de son voyage [1], dans *The Western Journal and Civilian*, de Saint-Louis. Ce journal lui décerna l'éloge suivant : « La relation du voyage que F.-X. Aubry a fait de la Californie au Nouveau-Mexique, est pleine d'intérêt, surtout à l'époque actuelle, et elle mérite d'être conservée à cause de l'héroïsme d'Aubry et de tous ses compagnons. »

Aubry terminait sa narration par les observations suivantes, qui résument les résultats de ses travaux : « J'ai commencé ce voyage, principalement pour satisfaire ma curiosité au sujet de la praticabilité de l'une des deux routes dont on parle tant pour le chemin de fer projeté de l'Atlantique au Pacifique. Comme j'ai déjà parcouru la route du sud ou de la Gila, je désirais vivement pouvoir la comparer avec la route Albuquerque ou du centre. Quoique je sois d'avis que la première est tout à fait praticable, je crois que l'autre l'est tout autant, avec l'avantage d'être plus centrale et de mieux favoriser les intérêts américains.... . Je n'ai aucun intérêt à recommander une route plutôt qu'une autre. J'ai conduit des moutons et des wagons à la Californie, l'an dernier, par la route de la Gila, et je suis sur le point de retourner dans ce pays par la même voie. J'ai essuyé bien des misères et des dangers sur la route que je viens de parcourir ; j'ai fait des pertes sérieu-

[1] Voir l'appendice.

ses ; néanmoins je dois reconnaître qu'elle est la meilleure pour un chemin de fer, et qu'elle serait très-avantageuse pour les voyages ordinaires, si elle n'était pas infestée par les Indiens »

Cette relation qui décrit en même temps une région des Etats-Unis, alors très-peu connue, est d'une stricte fidélité. Elle est souvent citée par les écrivains américains, et M. Edwin F. Johnson, entre autres, en a donné une bonne analyse. Les explorateurs qui sont venus après Aubry, notamment le capitaine Walker et le colonel Emory, ont reconnu l'exactitude de son récit.

Bref, ce journal de voyage abonde en renseignements précieux sur les ressources agricoles, minérales et forestières du pays, sur les avantages ou sur les difficultés qu'il offre pour l'établissement d'un chemin de fer. Par cette relation, on voit qu'Aubry n'était pas un voyageur ordinaire ; il prend note de tout ce qui mérite de frapper l'attention, et l'on admire encore davantage l'homme qui nous y apparaît doué de connaissances étendues et diverses, qui semble même versé dans la botanique et la géologie, si l'on se rappelle qu'il n'avait reçu dans son jeune âge que quelques notions de grammaire et d'arithmétique.

XI

Au mois de novembre 1853, Aubry, se trouvant à Albuquerque, fut consulté, par le lieutenant Whipple, chargé par le gouvernement américain de l'exploration d'un chemin du Pacifique, sur la meilleure route à suivre en se tenant près du 35e degré de latitude. « M. Tully », dit cet explorateur, « compagnon d'Aubry

dans son dernier voyage en Californie, nous a donné une description du pays que nous devons traverser. M. Aubry a depuis corroboré les renseignements de son ami, et il nous a conseillé de prendre un autre chemin que celui par où il a passé et qui n'est pas favorable à nos opérations [1]. »

M. Baldwin Möllhausen, le dessinateur et le naturaliste de cette expédition, déclare qu'Aubry est le seul qui pût donner des renseignements précis sur la contrée à explorer : « Ce qu'il nous a dit, ajoute-t-il, n'est pas très-encourageant, mais nous donne lieu de croire que nous pouvons nous attendre à être témoins de choses intéressantes et d'aventures émouvantes [2]. »

A la date du dix février 1854, Whipple écrit encore : « A la jonction de Bill-Williams Fork et du Rio Santa-Maria, se trouve une large plaine qui a l'air fort aride. Elle s'étend jusqu'au-delà de la Gila. Si cette grande vallée n'est pas celle que mentionne Aubry dans son rapport, je n'ai pas encore vu de pays qui réponde à sa description [3]. »

Ces citations montrent quelle autorité avait acquise notre héros comme voyageur.

Au commencement de l'année 1854, Aubry fit encore une course extrêmement rapide. Il paria qu'il se rendrait de San-Francisco à Santa-Fé en vingt-deux jours, et il est peut-être inutile d'affirmer, disait un journal de Saint-Louis, qu'il gagna son pari, tant le public était habitué à ses tours de force.

[1] *Reports of Explorations and Surveys to ascertain the most practical and economical route for a railroad from the Mississippi river to the Pacific Ocean*, v. III, p. 48.

[2] *Diary of a Journey from the Mississippi to the coasts of the Pacific*, v. II, p. 23.

[3] *Reports of Explorations*, etc., p. 106.

Au mois d'avril de la même année, Aubry rencontra à San-Francisco M. Jules Marcou, géologue français distingué, employé par le gouvernement américain, dans les explorations relatives au chemin de fer du Pacifique. Ce savant a aussi rendu des services précieux à la géologie canadienne, ayant étudié principalement le groupe de Québec. On voit par la mention qu'en fait M. Marcou, dans son ouvrage scientifique sur l'Amérique, tout l'intérêt que portait Aubry aux curiosités géologiques de ces contrées. « Sur les bords du Rio Colorado Chiquito, dit M. Marcou, j'ai trouvé plusieurs fossiles de la formation calcaire de montagne. Ces fossiles sont de couleur rouge ou rosé, et ressemblent à l'agathe ou au jaspe. Mes amis, le Dr Randall, président de l'académie des sciences naturelles de la Californie, et le célèbre voyageur F.-X. Aubry, qui ont tous les deux traversé la Sierra Blanca, en suivant les rives du Rio Colorado Chiquito et du Rio Prieto, m'ont donné à San-Francisco, au mois d'avril 1854, quelques-uns de ces fossiles, trouvés *in situ* dans un marbre très-dur, de couleur rose presque rouge, qui affleure à certainsp oints sur la Blanca [1]. »

Le six juillet 1854, Aubry se mettait de nouveau en route pour le Nouveau-Mexique, dans le but de trouver un bon chemin de San-José, en Californie, à Albuquerque, en se tenant aussi près que possible du 35e degré de latitude. Il avait organisé cette fois une expédition assez forte pour se faire respecter des tribus barbares qu'il avait à rencontrer. Elle se composait de soixante hommes et lui avait coûté environ quinze mille piastres.

[1] *Geology of North America*, by Jules Marcou, formerly United States geologist, p. 24.

Ce trajet se fit sans encombre. A la vue de l'expédition, les Sauvages abandonnèrent en toute hâte les *rancheros* qu'ils cultivaient le long de la route et se réfugièrent dans les montagnes avoisinantes.

Aubry réussit à trouver la fameuse route pour aller en Californie qu'il cherchait depuis si longtemps. Une relation de ce voyage a paru dans le *Missouri Republican*, de Saint-Louis, et elle ne manque pas d'intérêt [1].

XII

Aubry arriva à Santa-Fé, le vingt août, et d'un air radieux il annonça à ses amis l'heureux succès de son voyage de découverte. Tous s'empressèrent de l'en féliciter et de chaudes poignées de main furent échangées. On se rendit ensuite au magasin de M. Merçure, un compatriote, qui avait acquis une jolie fortune au Nouveau-Mexique.[2]

Au nombre des personnes qui vinrent saluer notre héros, il y avait le major Richard H. Weightman, ci-devant payeur dans l'armée américaine, l'un des deux premiers délégués du Nouveau-Mexique au Congrès des Etats-Unis. Weightman jalousait Aubry, et était l'agent d'une puissante compagnie de chemin de fer, qui voyait dans notre compatriote un rival aussi heureux que redoutable. De violentes diatribes avaient été publiées sous son inspiration contre Aubry au sujet du chemin de fer projeté de Saint-Louis, dont il avait fait l'exploration. Ce dernier avait reçu, durant son voyage en Californie,

[1] Voir l'appendice.
[2] M. Mercure est mort vers 1856.

les journaux où on le dénonçait, et il avait hâté le règlement de ses affaires pour revenir immédiatement à Santa-Fé, afin d'avoir des explications avec ceux qui le calomniaient si injustement. Bien qu'il fût de dispositions paisibles, disait le *Democrat*, de Saint-Louis, pouvait-il endurer sans mot dire des imputations aussi injurieuses ?

Aubry était d'habitude fort tempérant, mais lorsqu'il arrivait de ses longues courses, il aimait à réunir ses amis et à fêter son retour. C'est ce qui eut lieu chez M. Mercure. Pendant cette libation, Weightman, qui avait ses déboires sur le cœur, provoqua Aubry par des paroles acerbes. Celui-ci riposta vivement et il s'en suivit une altercation animée. Lorsque l'eau-de-vie eut bien fermenté dans le cerveau de Weightman, on le vit glisser sa main dans sa poche d'habit tandis que de l'autre il relevait son verre rempli de liqueur comme pour le porter à ses lèvres. Aubry, qui, comme les Mexicains, était toujours armé [1], mit instinctivement la main sur son revolver pour se protéger, mais au même instant, le lâche Weightman, lui lançant dans les yeux le contenu de son verre, lui plongea un poignard dans la poitrine. Aubry ne put proférer que cette parole : « Je suis mort ! » et il tomba mortellement frappé par le poignard de l'assassin [2].

[1] Au Nouveau-Mexique, la plupart des habitants portent constamment des armes. Le jour, la dague ou le revolver sont suspendus à leur ceinture et ils les déposent la nuit sous leur oreiller. Le marchand qui sert ses pratiques a tout près de lui un revolver à six coups, et l'avocat qui va plaider est armé jusqu'aux dents. Aux bals, aux danses et même à l'église, les Mexicains portent des armes ; on dirait que leur vie est sans cesse en danger.

[2] Beaucoup de rapports contradictoires ont été répandus sur la mort d'Aubry. Mais l'auteur a lieu de croire que cette version est la seule véridique. Elle a été fournie par M. Henri Mercure, qui tenait ce récit de son frère Joseph qui fut témoin de l'assassinat.

Cette fin tragique causa une excitation indescriptible à Santa-Fé, où Aubry était connu et aimé presque universellement. La population s'attroupa menaçante et aurait écharpé Weightman, sans l'arrivée des troupes américaines, qui parvinrent à conduire l'assassin dans la prison de la ville.

Aubry fut inhumé dans le cimetière catholique de Santa-Fé, où tout ce qui rappelle son souvenir est

> Une pierre petite, étroite, indifférente
> Aux pas distraits de l'étranger.

Mgr Lamy, évêque de Santa-Fé, lui disait quelque temps avant sa mort :

—Vous êtes riche, M. Aubry, vous devriez cesser à présent votre vie aventureuse, car vous pouvez à chaque instant périr sous les balles des Sauvages.

—Ah ! non, Monseigneur, dit-il, j'ai déjà entendu siffler des milliers de ces projectiles, et je m'en moque ; ce ne sont pas les balles des Sauvages qui me tueront......

Il avait raison, une balle ne devait pas terminer sa vie accidentée, mais le poignard d'un lâche assassin.

Aubry était sur le point d'organiser une expédition pour aller explorer les mines d'or de l'Arizona, au milieu de tribus extrêmement redoutables — ce qu'aucun voyageur n'avait encore osé faire—quand il fut surpris au milieu de tous ses hardis projets par une mort prématurée.

Quant à Weightman, il aspirait, à cette époque, à des fonctions politiques, mais le parti qui l'appuyait abandonna sa candidature. Il ne semble pas avoir été puni sévèrement, car il émigra plus tard au Kansas, où il brigua les suffrages des électeurs, afin d'être choisi comme représentant au

Congrès. Le meurtrier d'Aubry échoua toutefois dans cette tentative. Weightman fut tué pendant la guerre de Sécession, à la bataille de Wilson's-Creek ; il avait le grade de colonel dans l'armée du Sud

XIII

La mort d'Aubry eut un douloureux retentissement à Saint-Louis et dans presque tous les Etats, où la renommée aux cent voix l'avait fait connaître. Les journaux des Etats-Unis, comme ceux du Canada, exprimèrent à l'envi leurs regrets et leur admiration pour les faits extraordinaires de cet homme, qui voulut avant tout gravir les plus hauts sommets de la célébrité.

Le *Western Review* disait que, « comme voyageur, Aubry a fait plus que des tours de force, il a rendu de véritables services au peuple américain en trouvant quelques-unes des meilleures routes à travers le continent. Aussi, son nom restera associé dans l'histoire géographique de l'Amérique du Nord à ceux de Marquette, La Salle, Lewis, Clarke et Frémont. »

Le *Courrier des Etats-Unis* ne fu pas moins élogieux : « M. Aubry a rendu plusieurs services à la science et surtout au corps topographique envoyé dans les Montagnes Rocheuses pour y tracer le futur chemin de fer interocéanique. C'est donc avec regret qu'on a appris la nouvelle de sa mort. Cette fin est d'autant plus triste qu'après avoir échappé à mille terribles et honorables dangers, M. Aubry est tombé inglorieusement sous le couteau d'un major Weightman, ex-représentant du Nouveau-Mexique au Congrès, avec lequel il s'était pris de querelle. »

Le *Democrat*, de Saint-Louis, demanda même qu'on élevât un monument à sa mémoire. « M. Aubry, disait ce journal, était un homme marquant, qui faisait honneur au pays. Quoique jeune, il était devenu fameux par ses exploits de voyage et par ses hardies explorations. Il n'y avait que dix ans qu'il avait quitté la maison commerciale de Lamoureux et Blanchard, à Saint-Louis, pour commencer sa vie aventureuse dans les régions sauvages qui s'étendent entre le Mississipi et le Pacifique. Ses explorations, qui ont beaucoup ajouté à la connaissance de ces contrées, suffiraient seules pour nous faire conserver son souvenir; mais sa conduite intrépide au milieu des plus grands dangers, excite aussi notre admiration. Des monuments ont été élevés à des hommes bien inférieurs et moins renommés. Est-ce que Saint-Louis ne paiera pas un tribut de respect à sa mémoire ? »

Aubry jouissait d'une réputation telle à Saint-Louis que l'on donna son nom à trois magnifiques navires, dont l'un faisait le service entre cette ville et la Nouvelle-Orléans.

Non-seulement plusieurs routes portent son nom, mais un village situé dans l'Arizona s'appelle Aubry-City ; peu considérable encore, il ne pourra manquer de prendre de l'importance lorsqu'on exploitera les mines de cuivre qui gisent dans le voisinage, et que le chemin de fer du Pacifique du Sud sera achevé. Au Colorado, il y a un fort qui porte le nom de Fort-Aubry ; il ne se trouve pas à une très-grande distance de la rivière Purgatoire, au souvenir de laquelle se rattache l'un des plus tristes événements de la vie de notre compatriote.

Aubry avait un aspect imposant. L'expression de

sa figure était véritablement chevaleresque ; ses traits annonçaient un homme calme, mais ferme et déterminé ; son front était large, son regard très-vif, et tout en lui dénotait une organisation supérieure au physique comme par l'intelligence.

On a pu voir dans le cours de ce récit le dévouement qu'Aubry ne cessa de manifester envers ses bons parents. Ses lettres à sa mère, dans les dernières années, étaient toujours brèves ; en effet, il se contentait de lui indiquer ses mouvements d'aller et retour ; les dons qui les accompagnaient disaient mieux que de longues épîtres combien son souvenir lui était cher. Il voulut même faire instruire, à ses frais, trois de ses frères, Joseph, André et Auguste, qui vivent encore ; il les fit venir dans ce dessein, en 1851, à Saint-Louis ; mais la fin tragique de leur protecteur les obligea de quitter le collége, trois ans plus tard, pour retourner au Canada.

Dans ses mémoires [1], le général William T. Sherman — qui rencontra Aubry plus d'une fois au Missouri et en Californie — dit qu'il a toujours reconnu en lui l'un des meilleurs représentants de ces hommes hardis qui ont vécu dans les plaines, au milieu des Sauvages, au service des compagnies de pelleteries. Ce n'est pas à Toas, comme l'affirme le général Sherman, qu'est survenue la mort de cet « homme remarquable, » mais à Santa-Fé.

Un ancien mineur de la Californie, M. A. Jackson Duval, déclare n'avoir connu personne qui fût supérieur à Aubry comme pionnier. Sous tous rapports il était plus remarquable que Kit Carson, dont on a

[1] *Memoirs of general T. Sherman*, v. I, p. 90.

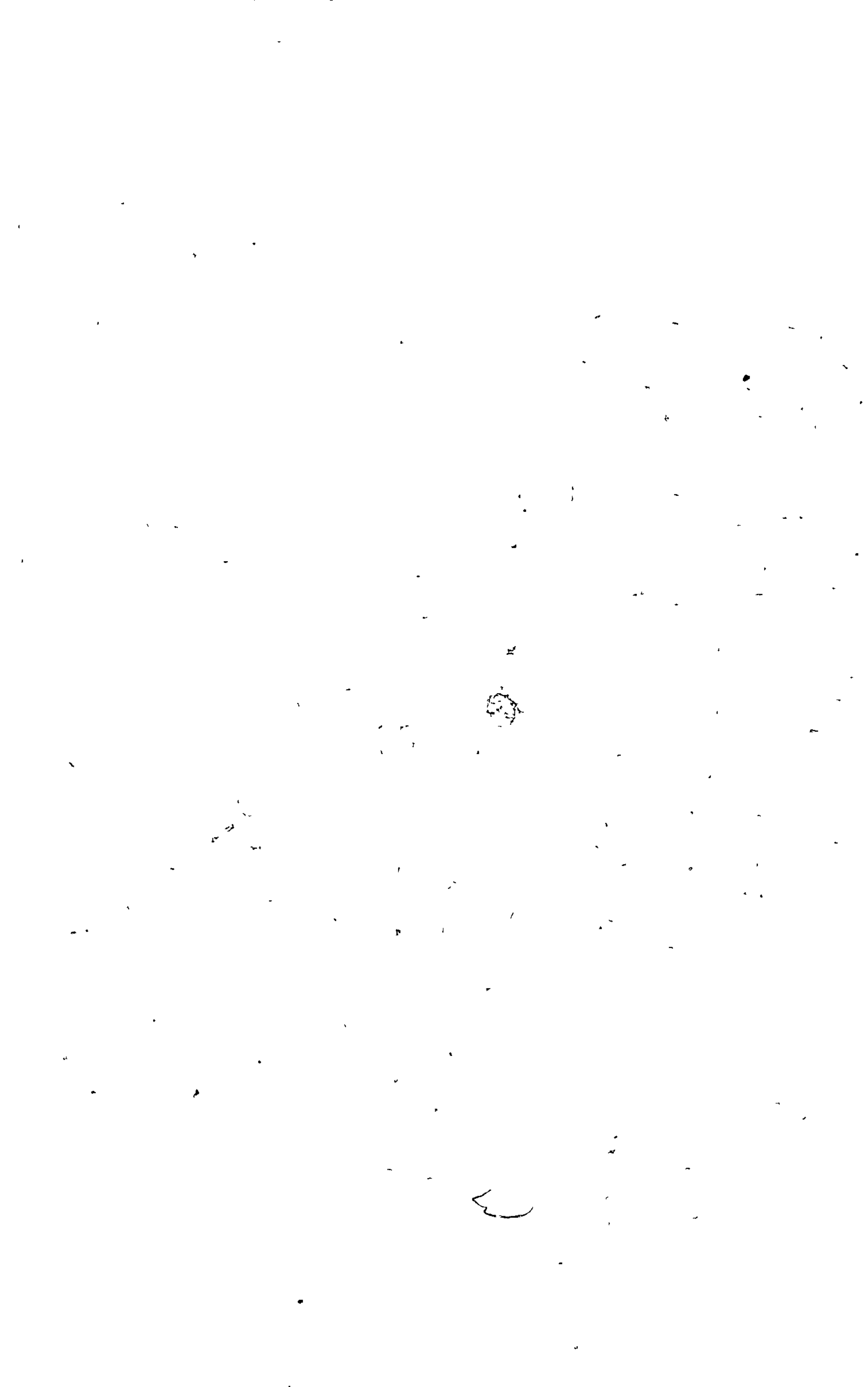
fait un personnage légendaire et le héros de plusieurs romans, et Frémont lui-même n'était pas considéré comme son égal par la population de la Basse-Californie.

Bibaud, fils, parle d'Aubry avec admiration, mais il fait erreur en disant qu'il est « célèbre par ses voyages d'exploration *dans les deux Amériques*, » car son action fut circonscrite aux Etats-Unis. Ce n'est pas non plus « dans ses voyages *dans le Sud* qu'Aubry a combattu des Sauvages qui tiraient des balles d'or [1]. »

Lors de sa mort, Aubry avait des valeurs, au montant de vingt-trois mille piastres, dans les banques de Santa-Fé et de Saint-Louis. Sa fortune était beaucoup plus considérable, mais ses agents en ont soustrait une grande partie. Mgr Lamy a réussi à retirer les fonds que la mère d'Aubry a pu toucher, trois ou quatre ans après la mort de son fils. En reconnaissance des procédés bienveillants du prélat, elle lui a laissé pendant un an ou deux une somme de six mille piastres, dont l'évêque s'est servi pour construire un hôpital et acheter un édifice qui a été converti en orphelinat ou en couvent.

En terminant ces pages à la mémoire d'Aubry, ajoutons qu'il est l'un de nos compatriotes qui nous ont le plus fait honneur à l'étranger. S'il n'eût pas disparu de la scène alors qu'à peine âgé de trente ans, il était dans toute la vigueur de ses facultés, on pouvait espérer pour lui une carrière encore plus brillante et plus utile. La postérité ratifiera le jugement porté par un journal américain, à savoir que l'histoire associera le nom d'Aubry à ceux des plus célèbres voyageurs du continent !

[1] *Panthéon Canadien*, p. 19.



ANTOINE LEROUX

Un écrivain français, M. Auguste Langel, fait l'éloge des trappeurs canadiens dans les termes suivants : « Les premiers et, pendant longtemps, les seuls géographes des contrées lointaines de l'Ouest ont été des chasseurs, désignés communément sous le nom de *trappeurs*, dont l'existence aventureuse, a été dépeinte par Cooper avec tant de charmes. Obligés de parcourir sans cesse les vastes solitudes de l'Ouest, ils en ont visité dès longtemps les parties les plus reculées, ils en connaissent les ressources, les fleuves, les rivières, les arbres, les plantes, les animaux. Plus d'un, la carabine sur l'épaule, est allé s'aventurer dans les plus hautes vallées des Montagnes Rocheuses et aux alentours du Grand-

Lac-Salé, avant que personne eût songé à s'y établir. Seulement, la géographie toute pratique des trappeurs n'a jamais été formulée dans des livres : la puissante Compagnie de la baie d'Hudson, qui pendant tant d'années les employa successivement, n'a jamais jugé à propos de livrer au public les renseignements qu'elle a pu rassembler sur ces régions inconnues. De nos jours, il s'est formé plusieurs compagnies américaines, qui font le commerce des fourrures dans le territoire des Etats-Unis, mais toutes ont dû recruter la plupart de leurs agents dans le Canada. On le devine en jetant les yeux sur une carte de ces territoires vagues, compris encore souvent sous le nom de *territoire indien*, car on voit que les noms y sont pour la plupart d'origine française...... Il s'en faut de beaucoup que les trappeurs ordinaires soient des hommes tout à fait grossiers. L'habitude du danger, la nécessité de ne jamais compter que sur soi-même, une activité sans trève, une communication constante avec une nature qui a conservé la grandeur et le charme mystérieux de la solitude, semblent faites pour relever et ennoblir les natures les plus vulgaires. »

Antoine Leroux était l'un de ces trappeurs canadiens, sentinelles perdues de la civilisation dans les plaines inexplorées de l'Ouest. Sa vie est la meilleure preuve que le tableau tracé par M. Langel de la classe d'hommes aventureux à laquelle il appartenait n'est pas flatté ni exagéré. Si les documents nous manquent pour peindre Leroux tel qu'il dût être, pour relater ses exploits de chaque jour, qui vraiment prêteraient à de fantastiques récits, et ses courses infatigables dans le désert pendant plus de trente ans, nos notes bien décousues pourront

cependant jeter quelques traits de lumière sur une existence encore entourée du voile de l'oubli, et qui pourtant est loin de manquer d'intérêt.

I

Dans les pages consacrées au célèbre voyageur F.-X. Aubry, nous avons raconté comment une poignée de Canadiens, au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, égarés un jour dans la forêt, furent surpris par une bande de Mexicains emmenés en captivité, conduits à Mexico, puis après avoir été libérés, vinrent s'établir au milieu même de ceux qui les avaient d'abord si mal accueillis. Antoine Leroux était l'un de ces hardis coureurs des bois, et il réussit en peu de temps à se concilier les sympathies de la population.

Ceci se passait au commencement du siècle.

L'esprit aventureux, les habitudes nomades de Leroux ne s'accommodèrent pas d'une existence tranquille, employée à cultiver un *ranchero*, à l'exemple de la plupart des habitants du Nouveau-Mexique. Bientôt on le vit, la carabine sur l'épaule, vêtu de peaux de buffle, se diriger avec quelques camarades, hardis comme lui, dans les enfoncements de la prairie, pour respirer le grand air de la solitude, qui était son élément, comme l'Océan est celui du marin. Il alla par monts et par vaux, vivant comme les Indiens de tout ce qu'il trouvait au bout de sa carabine, tendant des trappes le long des rivières à l'industrieux castor, dépistant les antilopes, dont la rapidité égale celle du daim, et traquant les masses mouvantes des bisons, qui ébran-

lent le sol de leurs pas et soulèvent des nuages de poussière lorsqu'ils fuient devant le chasseur.

Leroux avait l'œil juste et sa carabine manquait rarement le but. Ses prouesses valent bien celles que Fenimore Cooper a prêtées à son héros des prairies, et, comme lui, il pouvait dire : « Les animaux de la plaine me fournissent la nourriture et le vêtement ; je m'habille avec la peau d'un daim, je me nourris de sa chair et je n'en demande pas davantage [1]." Comme lui, il avait rompu avec les habitudes de la civilisation, préférant à toute autre vie l'existence indépendante des plaines et des forêts ; il pouvait encore se vanter de s'être aventuré là où aucun blanc n'avait encore pénétré, et d'avoir fumé le calumet de paix chez les tribus les plus farouches de l'intérieur.

Dans ces courses vagabondes, plus d'un aborigène, embusqué dans l'échancrure d'un rocher ou dans un épais taillis, vida son carquois sur le Canadien audacieux, qui osait pénétrer dans ses sombres domaines ; mais Leroux eut presque toujours le bonheur d'échapper aux flèches du Sauvage, qui l'épiait, à l'instar de la panthère guettant le daim qui se désaltère. Etait-il surpris par l'ennemi, il payait d'audace et brûlait jusqu'à sa dernière amorce. Combien d'ennemis ont mordu alors la poussière, victimes de son coup d'œil et du sang-froid qui ne l'abandonnait jamais dans les circonstances les plus critiques ? Son organisation physique s'adaptait bien à ce genre de vie accidentée. Taille haute et découplée, jambes de fer, force remarquable, esprit vif et intrépide : rien ne lui manquait pour ses courses périlleuses.

[1] *La Prairie.*

II

En 1853, le Congrès américain, voulant mettre à l'étude le projet d'un chemin du Pacifique, vota une somme de cent cinquante mille piastres afin d'organiser six expéditions, qui eurent pour but l'exploration du continent, à diverses latitudes, entre le 32° et le 41° degré. Ces expéditions avaient une tâche difficile à remplir, car il leur fallait traverser, sur un espace de plusieurs centaines de lieues, des contrées à peine connues, franchir des prairies, des fleuves, des déserts, de longues ceintures montagneuses, infestés par des Sauvages hostiles et bien armés.

Le premier de tous, le célèbre Frémont, leur avait frayé la route et avait attiré l'attention publique sur l'importance d'ouvrir à la colonisation ces vastes régions, dont il pressentait les brillantes destinées. On a une idée des souffrances et des misères qui attendaient les explorateurs, par le seul fait que Frémont mit un mois, en 1843, à franchir la Sierra-Nevada, et que la faim, la fatigue, et la crainte de mourir dans les montagnes avaient été telles, que, momentanément, quelques hommes furent privés de leur raison. « C'était un rude temps, » écrivait Frémont, « que celui où des hommes robustes perdaient l'esprit par excès de souffrance, où les chevaux périssaient, où l'on tuait, pour les manger, les mulets sur le point d'expirer : pourtant il n'y eut jamais, parmi mes compagnons, de murmures ni d'hésitations. »

Personne mieux que les trappeurs canadiens n'était

en état de servir d'éclaireur à ces expéditions. Aussi plus d'un parti rechercha les services de Leroux; d'autres compatriotes du nom de Laframboise, Pierre Bottineau, Benjamin Cadot et Beaubien furent également utiles aux explorateurs. Ceux-ci ont fait des rapports fort minutieux, enrichis d'études scientifiques et d'illustrations [1], et on y trouve bien souvent le nom du héros de ces pages, lequel connaissait parfaitement les lieux à parcourir, les meilleurs chemins à suivre, les dialectes des tribus sauvages que l'on avait à rencontrer. Sa connaissance du pays, des mœurs et des habitudes des indigènes, a été plus d'une fois mise à profit dans ces rapports, qui constituent d'énormes in-folio, pleins d'intérêt et de renseignements. C'est là que nous puiserons principalement pour signaler la part que Leroux a prise à ces expéditions, qui ont déjà valu aux Etats-Unis la construction de deux chemins du Pacifique —deux des plus grandes entreprises du siècle.

Le capitaine Sitgreaves reçut d'abord instruction du gouvernement américain d'aller explorer la route depuis Zuni, dans le Nouveau-Mexique, jusqu'au camp Yuma, sur la rivière Colorado. L'expédition se composait du capitaine, d'un ingénieur, d'un médecin et naturaliste, d'un dessinateur, de cinq Américains et de dix Mexicains, qui devaient agir comme *arrieros* ou muletiers. Leroux fut choisi comme guide.

Le départ eut lieu le premier septembre 1851. Le neuf octobre on entra dans un pays couvert de sable.

Le treize, la caravane fit une halte d'un ou

[1] Ces rapports forment douze volumes considérables, intitulés : *Reports of Explorations and Surveys to asc.rtain the most practicable and economical Route for a railroad from the Mississippi River to the Pacific Ocean in 1853-54.*

deux jours, afin de donner un peu de repos aux mulets, qui étaient excédés de fatigue. Leroux alla pousser une reconnaissance, et il trouva de l'eau à dix ou douze milles du camp. Il surprit quelques Indiens, qui s'infuirent à sa vue, abandonnant tout ce qu'ils avaient. Leroux s'opposa au pillage de leurs loges ; il leur laissa un peu de tabac, des mouchoirs et des couteaux, dans le but de se concilier leurs bonnes grâces et d'obtenir des informations sur la route à suivre.

Le trois novembre, les explorateurs étaient encore dans la vallée de Yampai. Devant eux s'élevait une rangée de montagnes en amphithéâtre, du sommet de laquelle ils espéraient pouvoir découvrir la rivière Colorado. La caravane s'avança dans une gorge étroite, et escalada les hauteurs, après une pénible ascension et la perte de plusieurs mulets, qui tombèrent d'épuisement.

Un cruel désappointement attendait les voyageurs. Au lieu d'entrevoir la rivière Colorado, leurs regards n'embrassèrent qu'une plaine vaste et désolée, ceinte au loin par un autre formidable massif montagneux. Leroux gravit un pic granitique fort escarpé pour mieux examiner les alentours ; mais avant d'atteindre le sommet, il reçut une volée de flèches lancées par des Indiens qui s'étaient cachés.

« Je me trouvais trop près de ces perfides coquins, » raconte lui-même Leroux, « pour tenter de prendre la fuite, et trois de leurs flèches m'avaient blessé, mais pas assez gravement, par bonheur, pour m'empêcher de me servir de ma carabine. C'étaient de longues flèches garnies de pointes de pierre, et l'une d'elles m'avait frappé en arrière de l'oreille, une autre à l'avant-bras, et la troisième m'avait blessé d'une

manière fort douloureuse juste au dessus du poignet.

« En me voyant pointer ma carabine, ce que je fis avec la rapidité de l'éclair, les Sauvages disparurent derrière la crête des rochers. Je retraitai avec circonspection, et j'appelai mes compagnons à haute voix ; pendant ce temps-là, les Sauvages se glissaient comme des chats de roc en roc, puis se cachaient derrière quelque abri dès qu'ils me voyaient élever ma carabine. Plusieurs fois, j'aurais pu fracasser le crâne de quelqu'un d'eux, mais je ne voulais pas tirer mon seul coup, de peur que toute la troupe ne m'assaillît ensuite.

« Ce jeu ne pouvait durer bien longtemps ; quelques-uns de mes camarades accoururent heureusement à mon secours, et à leur vue les Sauvages prirent la fuite. Je leur envoyai une balle, mais mon poignet blessé ne me permit pas de viser bien juste, je brisai le bras de l'un d'entre eux. Mes blessures à la tête et à la partie supérieure du bras se guérirent promptement, cependant la pointe de la flèche au-dessus de mon poignet ne fut extraite que très-difficilement. Je ne pus me servir de mon bras durant le reste du voyage, car les blessures causées par des pierres aigues sont moins faciles à guérir que celles qui sont faites par le fer. [1] »

La caravane s'étant remise en marche, elle remarqua çà et là des hiéroglyphes tracés sur le sol. Leroux, qui connaissait parfaitement la nature de ces signes, dit qu'ils comportaient des menaces à la caravane si elle pénétrait plus loin. En effet, les Sauvages apparurent en nombre considérable, prêts

[1] *Diary of a Journey from the Mississippi to the coasts of the Pacific with a United States government expedition*, by Baldwin Möllhausen, topographical draughtsman and naturalist to the expedition, v. II, p. 167-168.

à lui disputer le passage. Trois cavaliers bien montés s'approchèrent des voyageurs. On leur donna des présents en signe d'intentions pacifiques. En peu de temps, il vint environ deux cents Mohaves, guerriers, femmes et enfants, qui se livrèrent à de grandes démonstrations de joie et d'amitié, mais ils importunèrent tellement la caravane qu'il fallut le lendemain les expulser du camp.

Le seize, l'expédition traversa le pays habité par les Yampai. Le lendemain, cinquante à soixante Sauvages parvinrent à s'approcher de la caravane, à l'abri d'un bois touffu, et assaillirent un soldat qui s'était attardé. Après lui avoir décoché une flèche, ils l'assommèrent avec des instruments de guerre. Puis, ils attaquèrent tout le parti avec beaucoup d'audace, malgré la grèle de balles qui pleuvaient sur eux. Ils furent enfin repoussés, après avoir perdu quatre hommes.

La caravane s'avança le long de la rivière Colorado sans être molestée. Faute de nourriture, plusieurs mulets tombaient chaque jour d'épuisement, et, par suite, on fut obligé de détruire les tentes, les munitions, les livres, tout ce qui n'était pas d'absolue nécessité. Les vivres allaient manquer, lorsque, le trente novembre, on atteignit le camp Yuma, près de l'embouchure de la Gila, où l'on obtint des provisions suffisantes pour pouvoir se rendre à San Diégo, en Californie.

Après beaucoup de misères et de souffrances, l'exploration termina sa périlleuse tâche, mais elle eût triomphé bien moins facilement des obstacles, si elle n'avait pas eu pour éclaireur un homme aussi intelligent et aussi bien au fait de la topographie des lieux que Leroux.

III

En 1850, M. John Russell Bartlett fut nommé commissaire des Etats-Unis, après la conclusion d'un traité de paix entre le gouvernement américain et la république du Mexique, pour délimiter la frontière entre les deux pays jusqu'à l'embouchure du Rio Bravo del Norte.

Il se mit activement à l'œuvre et ses explorations durèrent plusieurs années. Le vingt-quatre avril 1852, il se trouvait à San Diégo, en Californie, qu'il allait quitter pour revenir au Nouveau-Mexique, quand il fit la rencontre de Leroux : « Quelques jours après mon retour, je reçus, dit-il, la visite de M. Antoine Leroux, du Nouveau-Mexique, le célèbre guide qui conduisit le colonel Cook et sa brigade en Californie en 1846-47, et le parti d'exploration dirigé par le capitaine Sitgreaves. M. Leroux désirait retourner au Nouveau-Mexique, et il m'offrit ses services, et ceux de ses hommes, ainsi que ses mules de charge et de selle, moyennant une rémunération modérée. Comme mon parti était beaucoup amoindri en nombre et qu'il était nécessaire d'engager de nouveaux hommes, j'acceptai avec empressement les offres de M. Leroux, et je mis les animaux et les muletiers directement sous sa conduite [1]. »

Les explorateurs partirent pour le Nouveau-Mexique, au milieu de mai, et ils rencontrèrent fréquemment des bandes de Sauvages, qui toujours témoignaient leur étonnement de voir les faces

[1] *Personal narrative of Explorations and Incidents in Texas, New-Mexico, California, Sonora and Chihuahua, connected with the United States-Mexican boundary commission during the years* 1850, 51, 52 and 53, by John Russell Bartlett, v.II, p. 86.

pâles s'aventurer dans ces interminables déserts.

« Un jour, » dit Leroux, « je tendais des trappes aux castors dans la région du Colorado, en compagnie de plusieurs camarades. Nous n'avions pas vu de traces d'Indiens depuis si longtemps, que nous étions devenus fort imprévoyants. Quand vint le soir nous nous reposâmes sur le gazon tandis que nos mules broutaient l'herbe près de nous ; mais à notre réveil nous nous aperçûmes, à notre grand regret, qu'elles étaient disparues. Les traces laissées derrière nous indiquaient qu'elles avaient été volées ; nous savions que, si nous nous mettions immédiatement à la poursuite des ravisseurs, nous aurions fort peu de chance de les atteindre, de sorte que nous laissâmes s'écouler un jour avant de nous lancer sur leurs pistes.

" Les Indiens voyant que nous ne les avions pas suivis le premier jour, commencèrent à ne plus appréhender aucun danger, et ne résistèrent pas davantage à l'envie de manger de la chair de mulet, c'est ce qui nous permit de les surprendre. Nous voyagions de nuit, ce qui n'était pas très-facile ; souvent l'obscurité nous fit perdre le sentier, mais nous réussîmes toujours à le retrouver.

« Au milieu de la seconde nuit de notre voyage nous avions perdu toute espérance de revoir nos mulets, quand, du haut d'une arête de montagne, nous aperçûmes un petit feu dans un ravin. Persuadés que les voleurs de nos mulets avaient dû se réfugier dans cet enfoncement, nous prîmes nos précautions en conséquence. Nous nous avançâmes de différents points avec prudence dans la direction du feu, et, à un moment donné, nous nous élançâmes sur les Sauvages en faisant entendre de grands cris.

« Les Indiens surpris disparurent instantanément, grâce aux ténèbres ; nous trouvâmes toutes nos mules, moins une, attachées à un arbre. Les restes de la mule qui manquait étaient éparpillés sur le sol. Nous réussîmes à capturer un vieil Indien qui essayait de s'esquiver. S'il eût été plus jeune, nous l'aurions fusillé sans cérémonie, mais nous nous contentâmes d'appliquer sur le dos de ce vieux gredin quelques bons coups de lanières de cuir [1]."

Le deux juillet, la caravane campa au milieu du pays des Cocos-Maricopas et des Mipos. Deux vieux chefs reconnurent de suite Leroux comme ayant été le guide du colonel Cooke et de son bataillon lorsqu'ils traversèrent cette contrée en 1857. L'un d'eux, appelé Blanco, avait commandé les Maricopas, vingt-cinq ans auparavant, dans un combat sanglant que ces Sauvages livrèrent à une troupe de chasseurs et de trappeurs du Nouveau-Mexique, dont Leroux formait partie.

Le reste du trajet se passa sans aucun événement extraordinaire. Leroux continua de se rendre utile à l'expédition, la conduisant toujours dans des voies sûres et donnant des renseignements précieux sur une foule de choses, ce qui lui a valu d'être souvent mentionné dans la relation de M. Bartlett.

IV

La route du 38e et du 39e degré de latitude fut explorée par le malheureux capitaine Gunnison, qui, dans une rencontre avec des Indiens, périt avec plu-

[1] *Diary of a Journey from the Mississippi to the coasts of the Pacific with a United States government expedition*, by Baldwin Möllhausen, topographical draughtsman and naturalist to the expedition, v. II, p. 168-169.

sieurs de ses compagnons; sa tâche fut terminée par le lieutenant Beckwith, qui alla reconnaître l'intérieur du Grand-Bassin et la ligne qui unit le Grand-Lac-Salé à la Sierra Nevada. La route du 38e degré n'est nullement avantageuse au point de vue de l'établissement du Pacifique, et les passes des Montagnes Rocheuses y sont beaucoup plus élevées que par les routes septentrionales.

L'expédition du capitaine Gunnison eut Leroux pour éclaireur durant une partie assez longue du trajet. L'infortuné capitaine parle de Leroux, dans son rapport, comme d'un «guide expert et bien connu.»

Le vingt-sept août, l'expédition atteignait la base des montagnes qui se dressent sur la ligne est de la vallée San Luis. On fit une reconnaissance jusqu'à treize milles du camp, et l'on trouva une magnifique prairie, s'étendant au loin depuis le pied de la montagne ; elle était arrosée par un ruisseau aux eaux limpides, qui fut appelé *Leroux's Creek.*

Le huit septembre, il fallut traverser Grand River et faire de longs détours pour éviter des ravins. Quelques jours après, Leroux découvrit sous un roc, dans un ravin couvert de buissons, une source vive; on s'y approvisionna d'eau. Plusieurs bandes de Sauvages vinrent visiter le camp, dans la journée du seize, mais on les expulsa à cause de leurs importunités.

Le dix-huit septembre, Leroux alla, avec plusieurs hommes de l'expédition, à la recherche de la meilleure route qui conduisait au chemin espagnol (*Spanish trail*). Il revint au camp, le vingt-deux, après avoir rempli son engagement, et s'en retourna immédiatement, avec trois compagnons, au Nouveau-Mexique.

V

C'est le lieutenant Whipple qui fut chargé d'explorer la ligne du 35e degré, à travers le Nouveau-Mexique. Cette route présente des avantages nombreux, mais elle offre aussi de très-grands obstacles, ce qui fait qu'elle n'a encore guère trouvé faveur auprès du gouvernement américain.

Whipple était à Albuquerque, Nouveau-Mexique, le sept novembre 1853, organisant son expédition. Il consulta les personnes, notamment F.-X. Aubry et Antoine Leroux, qui avaient traversé la route qu'il allait explorer. « A l'époque de notre arrivée à Albuquerque, » dit M. Möllhausen, l'un des membres de l'expédition, « il y vint un homme du nom de Leroux, un Canadien, qui avait blanchi dans les voyages à travers les montagnes et les déserts, et qui retournait à sa demeure, dans la ville de Taos, située à quelques journées de marche au nord de Santa-Fé. Il avait accompagné le capitaine Gunnison, commandant de l'expédition chargée d'examiner la route du 38o parallèle jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et il avait résolu de passer l'hiver chez lui ; mais la grande réputation de Leroux comme trappeur, et surtout comme guide, décida le lieutenant Whipple à lui faire des offres pour qu'il nous accompagnât jusqu'en Californie. Le lieutenant Whipple savait que l'expérience du vieux trappeur nous serait très-utile pour nous frayer un chemin, même à dans des contrées inconnues, et que dans nos rencontres avec les indigènes il pourrait se faire comprendre plus facilement qu'aucun de nous ; aussi insista-t-il pour que Leroux nous

servît de guide. Ce dernier accepta finalement d'accompagner l'expédition en Californie, moyennant une somme de deux mille quatre cents piastres, et la confiance qu'il inspira—confiance acquise par trente années de courses à travers le désert — nous donna lieu de nous féliciter d'avoir pu obtenir ses services. Les trois plus anciens coureurs de bois et de plaines qui existent aujourd'hui sont Leroux, Fitzpatrick et Kit Carson...... [1] »



Leroux fut, en effet, d'une grande utilité à l'expédition, et le lieutenant Whipple l'admet pleinement dans son rapport. C'était lui qui était chargé de faire les reconnaissances ; il s'éloignait alors de plusieurs milles de la caravane, cherchant les routes les plus sûres et les endroits les mieux fournis d'herbe et d'eau, souvent rares dans ces régions.



Le dix-sept décembre, l'expédition arriva au pied de la montagne San Francisco, aux flancs volcaniques et couverts de bois touffu. Les voyageurs se mirent à la recherche de l'eau dont on manquait depuis trois jours. Après une course de sept milles, on trouva une source abondante, dont les filets d'argent sortaient du rocher et allaient arroser une verdoyante prairie. On l'appela en l'honneur du découvreur *Leroux's Spring* (Source Leroux) [2].

Le vingt-deux février, la caravane s'étant engagée dans un ravin, des Sauvages apparurent de tous côtés. Un certain nombre étant armés, ils auraient pu faire un mauvais parti aux voyageurs, si

[1] *Diary of a Journey from the Mississippi, etc.*, p. 24.

[2] Le nom de Leroux a été aussi donné à une île de la petite rivière Colorado. Une gravure représentant cette île accompagne le rapport du capitaine Sitgreaves : *Report of an Expedition down the Zuni and Colorado rivers*, 1853.

ceux-ci n'avaient pris soin, dans leurs rencontres précédentes, de se concilier leurs bonnes grâces. Le chef de ces Indiens appelés Paitites, précédé de Leroux, qui connaissait bien leur langue, vint rendre ses hommages aux explorateurs, suivi d'une cinquantaine de guerriers.

Le vingt-cinq du même mois, les explorateurs traversèrent la vallée Mohave, le long du Rio Colorado, et firent rencontre d'une nombreuse bande de Sauvages. Il y eut échange de présents. Ces Sauvages étaient des Cuchans. Suivant Leroux, jamais aucune troupe d'étrangers n'avait pu jusque là passer au milieu de cette tribu sans être attaquée.

Le neuf mars, les explorateurs étaient encore sur les bords de la rivière Colorado. Des bateaux à vapeur d'un faible tirant d'eau transportaient alors des vivres pour les troupes américaines jusqu'au fort Yuma. Bien des années auparavant, Leroux avait chassé le castor sur cette rivière.

Arrivé à San Bernardino, en Californie, Leroux alla rendre visite à une dame très-âgée, qui, depuis longtemps, était l'objet de son amitié.

Ces anciens chasseurs et trappeurs de l'Ouest sont presque toujours sûrs, quand ils arrivent dans un établissement, après avoir souvent parcouru des centaines de milles à travers le désert, d'y rencontrer quelque connaissance avec laquelle ils causent une heure ou deux, et qu'ils ne doivent probablement plus revoir.

On arriva le vingt mars, au pueblo de Los Angeles, aujourd'hui une jolie ville à la tournure passablement américaine. De cet endroit, la plupart des voyageurs devaient se rendre au port de mer de San Pédro, pour s'embarquer sur un steamer

qui les conduirait au détroit de Panama et de là par le golfe du Mexique jusqu'à New-York.

Le lieutenant Whipple et ses compagnons voulurent engager Leroux à faire avec eux le voyage de mer, mais il résista à toutes leurs invitations. « Non ! non ! répondit-il, tant que je suis sur terre, je sais comment me guider, mais je ne connais rien de l'eau. »

Comme il avait l'intention de retourner chez lui avec les Mexicains qui l'avaient accompagné, il acheta un certain nombre de mules de l'expédition, qui furent vendues à l'encan.

La séparation de Leroux et de ses compagnons n'eut pas lieu sans regrets. Leroux, dit Möllhausen, nous serra la main en nous faisant de bons souhaits, mais comme un homme habitué à rencontrer des connaissances à chaque pas, à rester avec elles quelque temps, à partager toutes leurs misères et toutes leurs privations en frères, puis à leur dire adieu pour toujours.

Le Dr Bigelow était attaché comme botaniste à cette expédition, et il reconnaît qu'il doit à Leroux beaucoup de renseignements sur la flore et la faune de cette contrée. Il parle de Leroux comme d'un homme fort expérimenté, qui avait livré plus d'un combat sanglant aux Sauvages de la vallée de Zuni.

VI

Lors de son retour de la Californie au Nouveau-Mexique, Leroux tint un journal de voyage, en français, lequel est loin d'être dépourvu d'intérêt. Le lieutenant Whipple, M. Thomas Ewbank et M.

Wm W. Turner, dans leurs rapports au gouvernement américain sur les tribus de la contrée qu'ils parcoururent, ont reproduit intégralement une bonne partie de sa relation.

Le récit de Leroux dénote un esprit observateur, qui ne manque ni de culture ni d'élévation. Nous en détachons les passages suivants :

« 21 Mai. Campement sur le San Francisco. Ce matin, nous avons été frappés de la beauté de plusieurs ruines, qui sont probablement celles de quelque ville indienne ; elles sont au centre d'une vallée ouverte. Les murs du bâtiment principal, forment un long carré ; ils ont en quelques endroits une hauteur de vingt pieds et une épaisseur de trois pieds et des embrasures comme celles d'une forteresse. Les murs sont construits aussi régulièrement que ceux d'une bâtisse érigée par des peuples civilisés ; à en juger par l'état des pierres, ces ruines doivent être vieilles de plusieurs siècles (elles peuvent être celles de quelque ville de Montézuma). Des amas de vases brisés et pétrifiés sont répandus dans toutes les directions. Il y a près du camp les ruines d'un autre village indien. Ces ruines démontrent que ce pays a été autrefois cultivé. Quels étaient ses habitants et ce qu'ils sont devenus, il est difficile de le dire. Le chemin est montueux, mais l'accès en est partout facile. L'herbe et l'eau abondent.

« 22 Mai. Campement sur le San Francisco. Chemin très-montueux, mais praticable ; il y a beaucoup de bois et d'eau. Aujourd'hui nous avons monté et descendu à pied deux montagnes escarpées qui ressemblent au col des Alpes. Nous campons sur l'élévation d'une magnifique vallée ; la rivière est à notre gauche, de gigantesques montagnes s'élèvent

de chaque côté, et à nos pieds il y a des arbres centenaires.

« 22 et 23 Mai. Campement sur le San Francisco. Bon chemin, herbe, bois et eau en abondance. Dans la nuit du vingt-deux, nous avons été attaqués par quelques Indiens appelés les Tontos de la nation Yampai. Quoi qu'un bon nombre de flèches nous aient été décochées, ni les hommes ni les animaux n'ont été blessés.

« 24 Mai. Campement sur le petit ruisseau. Nous avons quitté ce matin le Rio San Francisco. Le ruisseau, sur les bords duquel nous campons, court entre deux chaînes de montagnes très-escarpées. Nous avons traversé dans l'après-midi une montagne haute d'environ quinze cents pieds. Notre ascension s'est faite en deux heures.

« Le ruisseau sur lequel nous campons est un tributaire du Rio San Francisco. Le chemin est assez bon ; l'herbe, l'eau et le bois abondent. La région que nous avons traversée est presque toute couverte d'anciennes ruines. »

VII.

Les services importants que Leroux a rendus aux corps de géomètres envoyés par le gouvernement américain pour opérer le tracé du chemin de fer du Pacifique, ont été signalés dans plusieurs autres rapports. Contentons-nous des mentions suivantes de deux voyageurs marquants.

M. William A. Bell dit que Leroux fut le premier Américain qui visita, en 1850, les sept villages des Moquis, à vingt milles du Colorado-Chiquito. Plus

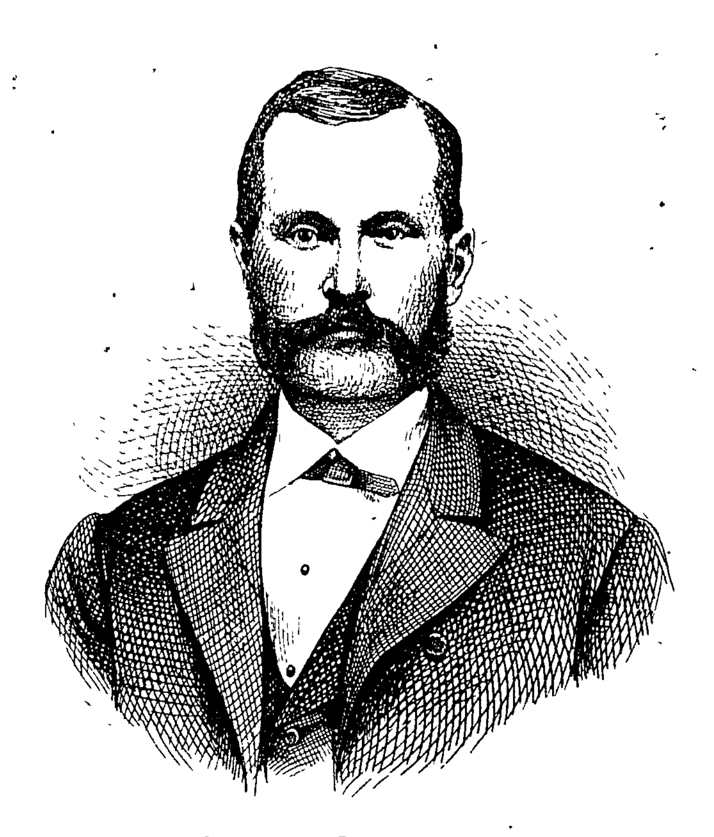
loin il affirme que le « célèbre guide du Nouveau-Mexique » traversa le Rio Verde en 1851.

Le colonel R.-B. Marcy rapporte que « Antoine Leroux, l'un des guides les plus dignes de confiance et les mieux renseignés du Nouveau-Mexique, lui donna l'assurance, en 1858, qu'il s'était rendu à un point de la rivière Colorado, où les rochers qui encaissent ses rapides avaient une hauteur de trois milles [1]. »

Ici s'arrêtent nos renseignements précis sur Leroux. Nous pouvons toutefois ajouter que Mgr Lamy, évèque de Santa-Fé, dans une lettre qu'il nous écrivait, il y a quelques années, parle de Leroux comme « d'un excellent homme, estimé de tous ceux qui le connaissaient et dont la vie offre des détails fort intéressants. » L'un de ses fils, M. Jean Leroux, demeure près de Los Vegas, au Nouveau-Mexique.

L'intrépide trappeur, qui passa toute sa vie au milieu des grandes scènes de la nature, a terminé, il n'y a pas longtemps, sa carrière aventureuse, laissant pour tous biens, comme le héros de Cooper, sa carabine, sa carnassière et sa corne à poudre.

[1] *Thirty years of army life on the border*, p. 279.



PRUDENT BEAUDRY

PRUDENT BEAUDRY

Non loin de l'Océan Pacifique, au sud de la Californie, s'élève l'antique petite ville de Los Angeles. Fondée, en 1781, par les Espagnols, qui y avaient établi une mission, les Californiens indigènes ne la connaissent encore que sous le nom poétique de *el pueblo de la Reina de Los Angeles*—la Cité de la Reine des Anges. Elle n'a pas tout à fait perdu son aspect de ville espagnole, quoique la transformation qu'elle a subie depuis quelques années, lui ait fortement imprimé le cachet américain.

La situation de Los Angeles est très-pittoresque. Elle s'étend dans une belle plaine sur un espace d'environ six milles carrés; elle est traversée par une jolie petite rivière, la San Gabriel, et dominée par des

collines, couvertes d'une luxuriante végétation, d'où se déroule un superbe panorama. A l'ouest la vue s'étend jusqu'à l'Océan, et à l'est elle va s'arrêter sur les cîmes neigeuses de la Sierra Nevada.

Çà et là on aperçoit les anciennes demeures—*abodes*—mexicaines, mais elles tendent tous les jours à faire place à la maison moderne. De magnifiques vergers, vignes et plantations entourent grand nombre de résidences et les dérobent presque à l'œil du passant. Des bouquets d'orangers, de citronniers, de figuiers, d'oliviers, d'abricotiers, de poiriers et de pêchers y étalent leurs fruits dorés et embaument l'air.

Le climat y est doux et sain, les hivers sont tièdes, et les brises de la mer tempèrent les chaleurs de l'été. Bref, la nature a fait beaucoup pour rendre ce séjour enchanteur.

Los Angeles appartient aux Américains depuis 1846 ; ils s'en emparèrent après deux batailles vivement contestées avec les troupes mexicaines. Une fois la ville au pouvoir des Etats-Unis, l'émigration commença d'y affluer ; aussi l'on y voit aujourd'hui une population extrêmement disparate, se composant de Français, d'Espagnols, d'Allemands et d'Américains.

Pendant longtemps cette ville resta stationnaire ; en effet, son progrès réel date de huit à dix ans. Avant la dernière décade, sa population n'était que de deux mille âmes, et ses rues étaient étroites, tortueuses, bordées de maisons basses, vieillottes et malpropres. Aujourd'hui c'est une ville prospère, d'environ seize mille âmes, jouissant de toutes les améliorations modernes, reliée au réseau des chemins de fer americains par quatre voies ferrées ; elle est aussi le foyer principal d'une région agricole

d'une inépuisable fécondité, qu'un écrivain américain appelle la « Californie semi-tropicale. »

Plusieurs hommes d'énergie ont contribué au progrès de Los Angeles, mais aucun n'a fait autant que M. Prudent Beaudry pour l'agrandissement et l'embellissement de la ville. Ce compatriote appartient à une famille bien connue à Montréal, et à qui semble échu en partage le génie du commerce. Si le pays natal n'a pu profiter de son esprit d'initiative, M. Beaudry a su du moins lui faire honneur sur le sol californien. Il a remporté des succès éclatants là où tant d'autres—attirés par l'*auri sacra fames*—ont vu se briser leurs rêves de fortune, tout en rendant d'utiles, de précieux services à sa ville d'adoption.

C'est au mois d'avril 1852 que M. Prudent Beaudry vint s'établir à Los Angeles. Il avait passé les deux années précédentes à San-Francisco, dans des alternatives d'heureuses spéculations et de revers considérables. Tout ce qu'il possédait alors était un fonds de marchandises valant de onze à douze cents piastres. Un mois plus tard il avait réussi à réaliser le joli bénéfice de vingt et un mille piastres ; une société qu'il forma ensuite avec un riche capitaliste, quoiqu'elle fût de courte durée, contribua à arrondir sa fortune naissante.

Au commencement de l'année 1855, M. Beaudry revint à Montréal, puis alla voyager en Europe jusqu'au mois d'octobre. De retour à Montréal, il s'y livra au commerce et y organisa une compagnie de cavalerie volontaire, dont il fut le capitaine pendant plusieurs années.

Après six ans d'absence, M. Beaudry émigra de nouveau à Los Angeles, au mois de janvier 1862, et se remit aux opérations commerciales.

Notre compatriote ayant une créance très-forte contre une compagnie de mines d'or et d'argent, fut contraint de mettre aux enchères les propriétés de la Société. Pour que la mine ne fût pas vendue au rabais, il l'acheta lui même, croyant que les actionnaires, qui avaient déjà dépensé plus de cent vingt mille piastres, la rachèteraient : il n'en fut rien pourtant. M. Beaudry dut se charger lui-même de cette exploitation ; mais après y avoir englouti une somme de dix mille piastres, il renonça à cette entreprise ruineuse. Peu après, les Sauvages incendièrent tous les bâtiments d'exploitation de cette mine, de sorte que la perte de M. Beaudry, dans cette malencontreuse affaire, ne s'éleva pas à moins de vingt-cinq mille piastres.

Bien loin de les décourager, les obstacles ont pour effet, en général, de stimuler l'ardeur des tempéraments bien trempés. Si leurs premiers efforts échouent, ou bien si le succès leur échappe au moment où ils croyaient le tenir, ils savent redoubler d'énergie pour vaincre la difficulté qui les a empêchés d'atteindre le but de leur ambition.

Ce fut le cas pour M. Beaudry. Du reste, il n'était pas à son premier échec. Pour réparer ces pertes, il donna son attention à une nouvelle spéculation qui lui réussit pleinement, la spéculation sur propriétés foncières, qui, tout en l'enrichissant, devait bénéficier à la ville.

Los Angeles est entourée de collines, et comme l'on considérait à cette époque que le sol y avait peu de valeur, M. Beaudry en profita pour acquérir à bas prix de vastes terrains. Il ne manqua pas d'esprits bornés pour déclarer bien haut que ce serait une spéculation infructueuse, et que jamais on ne

verrait s'élever une maison sur ces hauteurs; mais M. Beaudry poursuivit son entreprise sans se soucier de leurs prédictions.

Il acheta d'abord cette partie de la ville qui porte son nom — *Beaudry Tract* — moyennant cinq cent dix-sept piastres, et réalisa par la revente vingt-six mille piastres. Une autre section—*Arcadia tract*—qui ne lui coûta que cinquante-cinq piastres, lui en a déjà rapporté huit mille, et il lui reste une étendue de terre assez grande pour valoir au moins quarante mille piastres. Plus tard il acheta le *Bellevue Terrace Tract* au prix de quinze cents piastres; les terrains de cette section ont déjà produit trente-deux mille piastres.

La propriété Bellevue, qui appartient encore à M. Beaudry, contient une étendue de six acres et demi, et est embellie par des plantations splendides, des bosquets charmants, où des orangers et des citronniers, des touffes d'acacias et des fleurs variées, chargent l'air de leurs parfums. On ne saurait imaginer une plus délicieuse villa.

C'est en 1868 que M. Beaudry organisa la Compagnie d'aqueduc de Los Angeles; il en devint le premier président. L'année suivante, il forma la compagnie du canal et du réservoir d'eau, qui, comme la première, a beaucoup contribué à la prospérité de la ville.

Trois ans plus tard, M. Beaudry, qui avait dans les limites de la ville neuf cents acres de terrains élevés, conçut l'idée hardie d'y construire, à ses propres frais, un aqueduc, devant fournir l'eau nécessaire à leurs futurs occupants. Avant cette amélioration, il lui fallait faire transporter l'eau

dans des barils pour arroser l'énorme quantité d'arbres fruitiers qu'il avait plantés.

M. Beaudry acheta des terrains bas et sillonnés par des sources limpides et abondantes, y fit creuser un vaste réservoir et y établit une pompe capable de fournir à l'heure cinquante mille gallons d'eau, que la machine refoule dans des conduits longs de trois mille sept cents pieds jusqu'aux réservoirs de distribution placés sur les hauteurs. Cet aqueduc ne put fonctionner qu'après deux années d'essais malheureux, dans l'automne de 1874.

Cette amélioration eut tous les résultats que pouvait espérer notre entreprenant compatriote. En peu de temps, des maisons s'élevèrent en grand nombre dans cette solitude ; des jardins furent tracés et cultivés avec soin, et il n'y a pas aujourd'hui un quartier plus florissant et plus pittoresque. Celui partie qui aurait revu ces collines, à quelques années d'intervalle, aurait crié au prodige en voyant avec quelle rapidité s'est opérée leur transformation. C'est presque aussi merveilleux que les coups de baguettes des fées d'autrefois.

A ceux qui pourraient être tentés tout d'abord de croire à quelque exagération, nous soumettons le tableau suivant esquissé par un écrivain américain très-habile et bien renseigné, le major Ben. Truman, correspondant de plusieurs journaux importants des Etats-Unis, et auteur d'un ouvrage sur la Californie du Sud.

« Je suis allé, dit-il, faire la promenade à travers cette partie des collines que contient la propriété Beaudry. A chaque pas se déroule un nouveau panorama aussi magnifique que varié. A trois points en particulier le regard s'étend jusqu'à l'Océan. La

cité de Los Angeles, les rangées de montagnes qui l'environnent, les vastes plaines, parsemées de vergers, de champs de blé, de vignes et d'habitations, viennent tour à tour charmer l'œil du spectateur. M. Beaudry a dépensé des sommes considérables d'argent pour permettre aux habitants futurs de ces lieux d'améliorer le sol. Bien loin à l'est de la cité, au sud du ravin qui conduit au cimetière juif, M. Beaudry a construit un réservoir d'eau, capable de contenir un million de gallons...... Les rues qui traversent sa propriété ont besoin de pavage, et les travaux de remblai et de délai occasionneront de grosses dépenses. M. Beaudry se propose, cependant, de faire toutes ces améliorations; c'est dire qu'il épargnera nécessairement à la ville de Los Angeles des déboursés immenses, et que cet homme entreprenant augmentera aussi beaucoup la valeur de ses terrains et de ceux qui les avoisinent. Le jour ne saurait tarder où toutes ces collines seront couvertes de villas et de maisons. Des terrains que l'on peut acquérir aujourd'hui à des prix modérés, prendront bientôt une grande valeur.

« Je dois rendre hommage à la sagacité et à l'esprit public de M. Beaudry. Il a démontré par ses opérations à Bellevue-Terrace, la fertilité du sol, il a rendu un service public en lui enlevant la stérilité dont il semblait frappé, et en dépensant de fortes sommes d'argent pour construire des réservoirs et un aqueduc. Une magnifique fortune sera le fruit de son esprit d'entreprise [1]. »

Un autre écrivain américain rend aussi un tribut d'éloges à l'énergie de notre compatriote : « Les terrains montueux, dit-il, situés au nord de la

[1] *The Semi-Tropical California*, p. 63-64.

cité, sont alimentés d'eau par un système de réservoirs, construits à grands frais par notre entreprenant concitoyen, M. Prudent Beaudry, le maire actuel de Los Angeles, dont l'esprit d'initiative a été recompensé par la construction d'un grand nombre de superbes résidences, dans une partie de la ville, qui était tout à fait inhabitée, il y a dix ans. Je regrette que le manque d'espace m'empêche de parler plus longuement des travaux accomplis par M. Beaudry, y compris le magnifique parc qu'il a planté d'arbres.[1] »

C'est en 1875 que M. Beaudry commença le parc dont parle cet écrivain. Il exécuta ces travaux d'embellissement avec son activité ordinaire. Ce parc s'étend sur un espace de douze acres; on y voit d'agréables promenades, plusieurs fontaines, et plus de dix mille arbres fruitiers et autres.

Cette même année, il fonda avec trois autres capitalistes l'association *The Lake Vineyard Land and Water Association*, dans le but d'alimenter d'eau environ cinq mille acres de terre à la Mission de San Gabriel, situé à trois lieues de Los Angeles, et d'en faciliter ainsi l'établissement. Cette spéculation a fort bien réussi; les terrains se vendent promptement, et tout fait croire que l'entreprise sera extrêmement fructueuse pour les intéressés.

Tant de services rendus à la ville, tant de travaux destinés à son amélioration et à son embellissement ne pouvaient manquer d'avoir leur récompense. Aussi, dès 1871, M. Beaudry fut porté par ses concitoyens au conseil municipal. Personne ne jouissait d'une plus solide popularité parmi les contribuables, et trois ans plus tard son élection à la mairie fut

[1] *Condition, Progress and Advantages of Los Angeles City and County, Southern California*, by A. T. Hawley, p. 140.



Victor Beaudry

un vrai triomphe. Quoiqu'il eût à lutter contre trois adversaires, il obtint sur eux une majorité de quatre cent soixante-dix-neuf voix. L'année suivante, il fut réélu maire par acclamation, et il sut remplir ces fonctions avec talent et énergie.

Malgré son éloignement du Canada, M. Beaudry n'a pas perdu de vue le pays natal, et il lui porte un vif intérêt. Il a témoigné de son dévouement à la cause de l'enseignement scientifique et industriel en créant, le vingt-six mai 1875, une bourse annuelle de cent cinquante piastres, pour l'entretien d'un élève pauvre, durant le cours de ses études, dans l'Ecole polytechnique de Montréal, dirigée par les commissaires des écoles catholiques. Cette donation s'appelle «la bourse Prudent Beaudry.» Ce généreux exemple a déterminé quelques autres citoyens de Montréal à offrir des récompenses de ce genre, qui ne peuvent manquer d'être fécondes en résultats.

Un frère de ce Canadien entreprenant, M. Victor Beaudry, a aussi acquis de grands biens en Californie. Le désir de faire fortune le conduisit vers ce pays dès 1849, à l'âge de dix-huit ans, alors qu'un grand nombre de Canadiens accouraient de tous les points au nouvel Eldorado.

San Francisco était le but de son voyage. Ce n'était alors qu'une ville d'environ deux mille âmes. Tous ses habitants logeaient sous des tentes, et il n'y avait que trois maisons de bois.

M. Victor Beaudry se rendit à San Francisco, par la voie de Panama. A son arrivée, il ne lui restait que quinze piastres pour tenter fortune. Après avoir

servi un mois comme commis, il ouvrit un bureau d'agence pour les goèlettes qui faisaient le trajet entre Stockton et Sacramento, (San Francisco).

En 1850, M. Prudent Beaudry étant venu le joindre à San-Francisco, ils établirent ensemble une manufacture de sirop assez considérable, et exportèrent cette liqueur dans les villes de l'intérieur. Quelque temps après, il vendit à son frère sa part dans cette entreprise et se dirigea sur Réalijo, dans l'Etat de Nicagarua (Guatémala).

On comptait alors que Réalijo deviendrait un port de mer aussi important que Panama, et M. Beaudry espérait pouvoir spéculer avantageusement sur les terrains. Mais les indigènes voyant arriver beaucoup d'Américains pour acheter leurs terres, demandèrent des prix si exorbitants qu'il lui fallut renoncer à ce genre d'affaires.

M. Beaudry se rendit alors dans l'intérieur du pays, où il organisa une ligne de transport pour les voyageurs entre Réalijo et le lac de Grenade. Il abandonna cette entreprise après neuf mois d'un travail incessant, sans en avoir retiré d'autre bénéfice qu'une connaissance suffisante de la langue espagnole.

Un commerce lucratif l'occupa ensuite pendant quatre ans à Panama. Au mois de novembre 1854, il revint au Canada, d'où il repartit en février 1856 pour Los Angeles, afin de prendre soin des affaires de son frère, M. Prudent Beaudry, qui désirait revoir le pays natal après cinq ans d'absence.

Pendant son séjour dans cette ville, il s'occupa de l'exploitation de mines situées à dix-sept milles; mais il perdit vingt-cinq mille piastres dans ces opérations, en l'espace de trois ans.

Nommé fournisseur de vivres dans l'armée régulière américaine, en 1861, M. Beaudry suivit en cette qualité les régiments qui se dirigeaient sur Washington. Il demeura attaché à l'armée du Potomac pendant toute la durée de la guerre ; les succès et les revers le laissèrent, en fin de compte, au même point qu'au départ.

Revenu à Los Angeles, en 1865, M. Beaudry en repartit peu après pour faire le commerce en détail à Indépendance. Sur ces entrefaites, il acheta des intérêts considérables dans une mine argentifère à Cerro-Gordo, puis transporta son magasin dans ce lieu.

La mine de Cerro-Gordo est située dans le comté d'Inyo, à environ quatre-vingt-dix lieues de Los Angeles ; elle est exploitée par une compagnie, dont le capital est de dix millions de piastres. Elle n'emploie pas moins de deux à trois cents hommes. Le creusage a déjà atteint une profondeur de trois mille pieds. Plus d'une fois le commissaire des mines aux Etats-Unis, M. Rossiter W. Raymond, a signalé l'importance de la production de cette mine dans ses rapports au gouvernement [1].

M. Beaudry a déjà découvert avec son principal associé, M. Belshaw, le procédé de fondre le minerai au lieu de le rôtir, comme cela se faisait autrefois ; ce procédé est aujourd'uui en usage dans la Californei, l'Utah et le Nevada. Il possède aussi dix à douze sources d'eau, qui ont une grande valeur dans une région minière.

M. Victor Beaudry est un homme très-intelligent, perspicace et généreux. Malgré les pertes énormes

[1] Voir *Statistics of Mines and Mining in the States and Territories west of the Rocky Mountains.* Années 1870, 1872, 1873 et 1875.

qu'il a éprouvées de temps à autre, sa fortune s'élève à environ trois cent mille piastres. Si la mine de Cerro-Gordo réalise les brillantes espérances que fait concevoir le succès de ses opérations, il sera bientôt millionnaire.

Notre compatriote porte beaucoup d'intérêt à l'instruction de la jeunesse, et il en a fourni la preuve en faisant des dons en plus d'une circonstance à l'Ecole polytechnique de Montréal. M. Beaudry est né à Sainte-Anne-des-Plaines, le vingt-deux février 1831. Il a épousé à Montréal, au mois d'avril 1876, Mlle Angelina Leblanc, fille de feu M. le shérif C. A. Leblanc.



GABRIEL FRANCHÈRE.

GABRIEL FRANCHÈRE

Les voyages de Gabriel Franchère sont justement célèbres. Liés à l'une des premières et des plus importantes entreprises de traite que l'on ait jamais tentées sur les bords du Pacifique ; liés aussi à des expéditions montées à grands frais, qui ont été accompagnées de désastres sans nom—et immortalisées par la plume de Washington Irving — ces voyages offrent un intérêt saisissant, qui a depuis longtemps attiré sur eux l'attention du peuple américain.

Plus heureux que bien d'autres, Franchère a pu tenir note de tous les faits dignes de mention, dont il a été témoin, et nous en laisser un récit simple et attrayant, rempli de renseignements précieux, dont

l'exactitude a été depuis confirmée par plusieurs autres écrivains. Il a eu aussi la bonne fortune de trouver au Canada, en M. Bibaud, père, un écrivain sympathique, capable de coordonner sa relation avec art et de lui donner une teinte littéraire qui n'est pas sans charme. Avec le concours d'un collaborateur aussi éclairé, notre compatriote a pu fournir au public un livre [1], qui, après avoir obtenu un légitime succès dans ce pays, a eu l'honneur d'être traduit par un écrivain américain, M. J.-V. Huntington.

L'édition publiée aux Etats-Unis, en 1854, a été préparée sous la surveillance immédiate de Franchère, et contient certains renseignements et même une couple de chapitres qui ne se trouvent pas dans la version française ; elle est aussi illustrée de plusieurs gravures. Notre compatriote, dans les additions qu'il a faites à son récit, a voulu surtout démontrer l'injustice et l'inexactitude de quelques-unes des assertions de Washington Irving au sujet de ses compagnons de voyage et des premiers habitants français de Saint-Louis.

L'ouvrage de Franchère n'est pas seulement l'histoire de ses aventures ; il renferme encore des données utiles et très-diverses sur les contrées qu'il a parcourues : l'Orégon, la Colombie-Britannique, et la région du Nord-Ouest canadien ; aussi, est-il consulté avec fruit et souvent cité par la plupart de ceux qui écrivent sur ces lointains pays.

Bien plus, quand surgit l'épineuse question des frontières de l'Orégon, qui souleva tant de disputes

[1] *Relation d'un voyage à la côte du Nord-Ouest de l'Amérique Septentrionale, dans les années* 1810, 12, 13 et 14, par G. Franchère, fils, Montréal; de l'imprimerie de C. P. Pasteur, 1820.

entre l'Angleterre et les Etats-Unis, le livre de Franchère fut allégué, comme autorité, dans le Sénat de Washington, par l'un des plus célèbres politiques du temps, M. Thomas H. Benton. En terminant son discours, qui fit alors sensation, M. Benton déclarait hautement que l'on trouverait dans cet ouvrage la preuve de tout ce qu'il avait avancé.

« J'ai l'avantage, disait-il, d'avoir en ma possession un livre, qui donne mieux que tous les autres, des détails très-complets et très-authentiques sur tous les points que j'ai mentionnés,—livre écrit dans un temps et dans des circonstances où l'auteur (lui-même sujet britannique et familier avec la Colombie), n'avait pas l'idée que les Anglais réclameraient cette rivière, pas plus que M. Harmon, l'écrivain américain que j'ai cité, n'avait la pensée que nous réclamerions la Nouvelle-Calédonie. C'est l'ouvrage de M. Franchère, gentilhomme, de Montréal, que j'ai le plaisir de connaître personnellement, et qui était l'un des employés de M. Astor, lorsqu'il a fondé sa colonie. Il a assisté à la fondation d'Astoria, à sa vente à la Compagnie du Nord-Ouest; il a vu la place saisie comme conquête britannique, et a continué d'y demeurer quelque temps après la capture. Il a écrit en français : son ouvrage n'a pas encore été traduit en anglais, bien qu'il le mérite, et je lis du texte français. Il donne un rapport succinct et exact de la découverte de la Colombie. »

Franchère entendit la discussion qui s'engagea au Sénat sur cette importante question, et, pour mieux faire connaître la contrée dont il venait de parler, M. Benton présenta lui-même notre compatriote à plusieurs de ses distingués collègues, pendant qu'ils étaient en séance. Franchère racontait dans la suite,

avec un légitime sentiment de satisfaction, que jamais il n'eut une réception plus bienveillante et plus cordiale que celle dont l'honorèrent en cette circonstance les grands hommes de l'époque, Clay, Webster, Benton et autres.

A notre tour, nous puiserons largement dans la narration de Franchère pour esquisser les principaux traits de sa vie, complétant toutefois les renseignements que l'on y trouve par d'autres données, prises également à bonne source.

I

Gabriel Franchère appartient à une famille avantageusement connue dans le pays. Son bisaïeul, Jacques Franchère, était d'origine française et pratiquait la chirurgie : il était fils de Jacques Franchère et d'Olive Daquin, de la paroisse de Saint-Clément, diocèse d'Angers. Il vint chercher fortune au Canada, et il épousa à Québec, le treize août 1748, Catherine Boissy (on a écrit plus tard *Poissy*).

Jacques Franchère eut plusieurs enfants de ce mariage ; le deuxième fut baptisé à Québec sous le nom de Gabriel. Celui-ci épousa dans cette ville, le quatorze octobre 1779, Félicité Marin, fille de Thomas Marin et de Marguerite Parent. Il alla s'établir à Montréal comme marchand, et il eut de ce mariage une nombreuse progéniture.

L'un de ses fils, notre héros, naquit à Montréal, le trois novembre 1786. Son enfance n'eut rien de remarquable, et il se livra de bonne heure au commerce qui lui offrait les meilleures chances d'avenir. Las d'aligner des chiffres, il saisit la première occa-

sion de déserter le comptoir pour une carrière moins positive.

Le commerce des pelleteries était à cette époque très-florissant, et la Compagnie du Nord-Ouest était à son apogée. L'opulent Astor, de New-York, voulant aussi faire la traite sur une échelle colossale, avait conçu un projet d'une portée considérable ; il comptait approvisionner de fourrures les marchés de la Chine et des Indes en fondant le principal entrepôt à l'embouchure de la rivière Colombie, et plusieurs autres dépôts, dont un dans les îles Sandwich. Pour assurer le succès de cette entreprise, les agents de M. Astor se mirent en quête d'hommes entendus dans ce trafic. Ils recherchèrent surtout les services des Canadiens, qui parcouraient alors l'Ouest en si grand nombre.

Deux expéditions devaient se rendre sur les rives du Pacifique, l'une par terre et l'autre par mer. Franchère ayant offert de prendre part à la dernière, ses services furent acceptés. C'était un voyage bien long, bien difficile, que celui qu'il commençait. Il courait risque de périr sur mer ou de tomber sous les flèches empoisonnées des Indiens de l'Orégon et de la Colombie-Britannique, s'il avait la chance de parvenir sur ces plages lointaines.

Franchère quitta Montréal le vingt-six juillet 1810, pour New-York, le point de départ de l'expédition. « Les sentiments que j'éprouvai, dit-il, me seraient aussi difficiles à raconter qu'ils me furent pénibles à supporter. Pour la première fois de ma vie, je m'éloignais du lieu de ma naissance, et me séparais de parents chéris et d'amis intimes, n'ayant pour toute consolation que le faible espoir de les revoir un jour. »

Le *Tonquin* est le nom du navire sur lequel Franchère allait s'embarquer. Il était de cent quatre-vingt-dix tonneaux et commandé par le capitaine Jonathan Thorn; l'équipage se composait de vingt et un hommes. Les passagers se divisaient en trois catégories : les membres de la Compagnie, les commis et les *voyageurs*. Il y avait trois commis canadiens : Gabriel Franchère, Ovide de Montigny et F.-Benjamin Pillet. Les *voyageurs* étaient tous Canadiens: Olivier Roy Lapensée, Ignace Lapensée, Basile Lapensée, Jacques Lafantaisie, Benjamin Roussel, Michel Laframboise, Giles Leclerc, Joseph Lapierre, Joseph Nadeau, J.-B. Belleau, Louis Brûlé, Antoine Belleau et P.-D. Jérémie.

Les Canadiens s'étaient rendus à New-York dans un grand canot d'écorce, qu'ils avaient fait transporter de Montréal sur les bords du lac Champlain. Un beau jour d'été, raconte Washington Irving, ils descendirent gaiement la rivière Hudson, faisant pour la première fois retentir ses bords de leurs vieilles chansons françaises, et lorsqu'ils passaient auprès des villages, ils poussaient le cri de guerre des Indiens de manière à faire croire aux honnêtes fermiers hollandais que c'était une troupe de Sauvages! Ils arrivèrent ainsi à New-York, par une chaude et calme soirée, chantant à gorge déployée et ramant en mesure, à la grande admiration des habitants, qui n'avaient jamais vu sur leur rivière une apparition nautique de ce genre [1].

[1] *Astoria : Voyages au-delà des Montagnes Rocheuses*, par Washington Irving. Traduit de l'anglais par P. N. Grolier, 1843, v. I, p. 60.

II

Le six septembre 1810, tous les préparatifs de départ étant terminés, le *Tonquin* quitta le port de New-York, voiles déployées, pour prendre la mer. Bientôt la métropole américaine disparut comme un brouillard dans le lointain, et les hardis voyageurs commencèrent à ne plus voir que le ciel et l'eau. « Pour la première fois de ma vie, dit Franchère, je me voyais voguant en pleine mer, et n'ayant pour attacher mes regards, et arrêter mon attention que la frêle machine qui me portait entre l'abîme des eaux et l'immensité des cieux. Je demeurai longtemps les yeux fixés du côté de cette terre que je ne voyais plus, et que je désespérais presque de revoir jamais ; je fis de sérieuses réflexions sur la nature et les conséquences de l'entreprise dans laquelle je m'étais si témérairement embarqué ; et j'avoue que, si dans ce moment on me l'eût proposé, j'y aurais renoncé de tout mon cœur. »

Les passagers ne furent pas longtemps sans avoir à souffrir de la brutalité de l'équipage. Le capitaine Thorn surtout était d'une rigueur implacable. Rien ne pouvait émouvoir ce vieux loup de mer. Il faisait peser un véritable joug de fer sur ses subalternes et ses ordres étaient obéis à la lettre ; les récalcitrants étaient mis en sûreté au fond de la cale. Ne souffrant ni observations ni contradictions, il regardait tout le monde avec mépris. Craint de l'équipage comme des passagers, il était souverainement détesté de tous.

On eût dit qu'il se plaisait à poser en maître absolu. D'un caractère hargneux, d'une susceptibilité plus que chatouilleuse, il se brouilla en peu

de temps avec tous les membres de l'expédition. Ayant voulu, dès les premiers jours, faire sentir son importance aux associés de M. Astor, il s'éleva une altercation extrêmement violente. Le capitaine les menaça de les faire mettre aux fers, mais M. McDougall répondit qu'il lui brûlerait la cervelle avec le pistolet qu'il avait à la main, s'il osait donner pareil ordre.

Les commis ne lui plaisaient pas davantage. La plupart prenaient chaque jour des notes sur leur voyage, entre autres Franchère et Alexander Ross, et ils les publièrent plusieurs années après. Cela intriguait fort le capitaine, qui, dans une de ses lettres à Astor, disait avec dédain : « Ils ne s'occupent qu'à recueillir des matériaux pour faire de longues histoires de leur voyage. »

La tenue des *voyageurs* lui agaçait également les nerfs. Ces marins d'eau douce—dit encore Washington Irving—si glorieux sur le rivage, et presque amphibies sur les lacs et les rivières, avaient perdu toute leur vivacité lorsqu'ils s'étaient trouvés en mer. Pendant de longues journées ils souffrirent les lentes tortures du mal de mer, restant étendus dans leurs chambres, ou, comme des spectres, sortant par intervalles de dessous les écoutilles. Ils se promenaient en frissonnant sur le pont, avec de grandes capotes, des couvertures, des bonnets de nuit sales, de grandes barbes ébouriffées, des visages pâles, des yeux éteints ; et de temps en temps, se traînant vers le bord du navire, ils offraient leur tribut à Neptune, au grand ennui du capitaine [1].

Après quelque temps, les *voyageurs* s'habituèrent

[1] *Astoria*, v. I. p. 68.

à la vie sur mer, et ils reprirent leur bonne humeur et leur jovialité proverbiales. Ils passaient leur temps, groupés sur le tillac, à fumer, à raconter leur vie aventureuse, ou à chanter au souvenir de la patrie, qu'un bon nombre ne devaient plus revoir. En entendant leurs francs éclats de rire et ces vieilles chansons françaises qui leur faisaient oublier les ennuis du voyage, le capitaine, qui ne comprenait rien de ces joyeux accents, maugréait hautement. Il leur témoignait sa mauvaise humeur, en ne leur épargnant aucun mauvais traitement, sous les prétextes les plus futiles.

Le capitaine Thorn affirme dans les lettres qu'il a laissées, et après lui Washington Irving a répété, que les Canadiens, passagers à bord du *Tonquin*, étaient pour la plupart des garçons de billard et de buvette, des charretiers et des barbiers, qui avaient fui la justice, et étaient les êtres les plus inutiles « qui eussent jamais cassé un biscuit de mer. »

Rien n'est moins vrai. Ces Canadiens, affirme Franchère, étaient gens de bonne famille ; et plusieurs d'entre eux avaient reçu une éducation très passable. Washington Irving a eu tort de prêter l'autorité de son nom aux remarques du capitaine Thorn, inspirées par la colère et le dépit, surtout quand il prend le soin de se réfuter lui-même bientôt après en vantant l'intelligence et l'intrépidité dont firent preuve ces mêmes voyageurs dans les circonstances les plus critiques.

III

Terre ! Terre ! Tel est le cri que fit entendre, le trois décembre au soir, la vigie perchée au haut

d'un des mâts du navire. Le matelot en observation voyait se dessiner, comme un point noir, au milieu des brouillards, les rochers abrupts qui hérissent les îles Falkland ou Malouines.

Ces îles ont une apparence désolée : on dirait une terre maudite. Franchère et plusieurs autres y débarquèrent, le sept décembre, pour approvisionner d'eau douce le bâtiment et pour faire la chasse aux canards, aux loups et veaux marins, aux oies, aux renards et aux pingouins. La chasse réussit parfaitement. Il n'était pas toujours nécessaire de se servir de fusils ; des nuées de canards et de pingouins remplissaient l'air de leurs cris assourdissants, et ils semblaient craindre si peu l'approche des chasseurs qu'on pouvait les tuer à coups de bâtons et de pierres.

Le onze décembre, toutes les barriques d'eau étant remplies et transportées à bord, le capitaine Thorn ordonna de lever l'ancre. En vain, on lui représenta que plusieurs passagers étaient encore dispersés dans les îles, et qu'ils y trouveraient infailliblement la mort, si on les abandonnait sur ce sol ingrat, il demeura inflexible, et le navire s'avança à pleines voiles dans l'Océan.

En arrivant de leurs courses, Franchère et ses compagnons aperçurent, du rivage, le *Tonquin*, qui, poussé par un vent favorable, s'était déjà éloigné de plusieurs milles. Un sombre découragement s'empara d'eux, car aucun ne se faisait illusion sur le sort qui leur était réservé, si le capitaine Thorn persistait à laisser le navire filer son nœud. Ils s'embarquèrent, toutefois, dans un étroit canot, à peine long de vingt pieds, puis se courbèrent sur leurs rames, pendant de longues heures, résolus

d'atteindre le bâtiment ou de s'ensevelir dans l'abîme Le vent soufflait avec une violence extrême, et la petite chaloupe était secouée comme une feuille sur les lames écumantes. Les ombres du soir, en enveloppant l'Océan, ne firent qu'ajouter à l'horreur de la situation. Tous se laissaient aller au plus profond désespoir, quand soudain ils virent le navire virer de bord et s'avancer dans leur direction. L'espoir décupla leurs forces, et en peu de temps ils eurent rejoint le *Tonquin.* L'abordage fut extrêmement difficile. Vingt fois les flots irrités faillirent briser la frêle embarcation en la lançant sur les flancs du bâtiment. Enfin, Franchère et les autres furent hissés à bord, heureux plus qu'on ne saurait le dire d'avoir échappé à la mort.

Ce salut inespéré était dû au neveu de M. David Stuart, l'un des passagers de la chaloupe. Ce jeune homme ayant vainement tenté de fléchir l'inexorable capitaine, avait saisi une paire de pistolets, et les présentant à la figure de M. Thorn, il l'avait menacé de lui faire sauter la cervelle à l'instant s'il n'ordonnait d'arrêter la marche du *Tonquin* et d'attendre l'arrivée de son oncle et des autres passagers. La plupart des membres de l'expédition assistaient à cette scène orageuse, et comme toutes leurs sympathies étaient pour le jeune Stuart, le capitaine crut prudent de baisser pavillon.

Il semble impossible que le capitaine ait voulu mettre ses menaces à exécution. On ne saurait pourtant en douter, car dans une lettre qu'il adressait à Astor, il écrivait : « Si le vent n'avait pas *malheureusement* changé peu après notre départ, je les aurais certainement abandonnés, et, en vérité, je ne puis m'empêcher de croire que c'eût été un bonheur

pour vous. Leur perte, dans cette circonstance, aurait, dans mon opinion, produit de grands avantages ; car ces gens-là ne semblent pas comprendre la valeur de votre cargaison et n'ont aucun égard pour vos intérêts. »

Ce n'est pas le changement de vent qui modifia les dispositions du capitaine, ce sont les pistolets du jeune Stuart. Sans cet acte de courage, Franchère et ses compagnons eussent inévitablement trouvé leur tombeau dans l'Océan.

IV

Le *Tonquin* essuya plus d'une furieuse tempête les jours suivants. Les vagues blanchissantes s'élevaient hautes comme des montagnes et battaient les flancs du navire, qui gémissait sous leurs coups. Le dix-huit décembre, on doubla heureusement le cap Horn, sur lequel tant de navires se sont brisés, et qui est devenu l'effroi des marins.

Après des alternatives de calme et d'orage, le *Tonquin* arriva heureusement près des îles Sandwich, et, le onze février, on pouvait apercevoir la cime neigeuse d'une montagne très-abrupte, qui domine la région d'Ohahu, l'une des îles Sandwich.

Le navire était sur le point d'aborder dans l'île quand Guillaume Perrault, un mousse, perché dans les haubans, tomba à la mer. On lui jeta des bancs et des futailles, puis on lança une chaloupe à l'eau, et on ne parvint à le sauver qu'après les plus grands efforts. Perrault, qui demeura un quart d'heure dans la mer, fut ramené sur le navire sans donner signe de vie, et ce n'est qu'avec des soins infinis qu'on put lui faire reprendre connaissance.

L'expédition visita les diverses îles et ne manqua pas d'aller rendre ses hommages à Taméaméa, leur roi absolu. Celui-ci était habillé à l'européenne et portait fièrement une épée à ses côtés. Ohétity était la capitale de ses domaines. Autour de son palais, qui était assez modeste, on remarquait une garde de vingt-quatre hommes, qui veillait constamment à sa sûreté. Taméaméa était non-seulement souverain absolu, mais il jugeait tous les litiges qui s'élevaient parmi ses sujets. Son tribunal était sans appel. Doué d'une grande intelligence, il ne négligeait aucun effort pour faire pénétrer la civilisation dans son petit royaume. Il avait même réussi à y faire établir plusieurs Européens, et le précepteur de ses fils était un jeune Français, de Bordeaux.

Franchère donne des détails intéressants sur les îles Sandwich, sur leurs productions et sur les mœurs de leur population. Il dit que les « insulaires de Sandwich habitent dans des villages ou bourgades de cent à deux cents maisons, distribuées sans symétrie, ou plutôt groupées dans un désordre complet. Ces maisons sont construites de poteaux plantés en terre et liés par le bout, et couvertes d'herbes, ce qui leur donne quelque ressemblance avec nos granges canadiennes.»

V

Le vingt-huit février 1811, le *Tonquin* leva les ancres pour se diriger vers l'embouchure de la rivière Colombie. Mais que de terribles épreuves attendaient encore l'expédition avant son arrivée à destination.

Une noire tempête éclata, le seize mars, et dura quatre longs jours. Une partie des agrès du navire

fut emportée, et à une pluie torrentielle succéda une épaisse chute de neige, suivie d'un froid intense. La manœuvre devint extrêmement pénible et l'équipage était harrassé de fatigue. Tout le monde était sur le qui-vive, et plus d'une fois on eut la mort sous les yeux.

Le vingt-deux, on aperçut enfin la terre, à la distance de dix milles. Cette nouvelle causa des réjouissances indicibles. On distingua bientôt les brisants que forme la barre, justement redoutée des navigateurs, à l'entrée de la rivière Colombie.

La mer était alors extrêmement houleuse, mais cela n'empêcha pas le capitaine d'ordonner à M. Fox, le second, avec Basile Lapensée, Ignace Lapensée, Joseph Nadeau et John Martin, d'aller sonder dans une chaloupe l'entrée de la rivière. L'embarcation n'avait pour toute voile qu'un drap de lit; en vain fit-on des remontrances énergiques au capitaine sur l'imprudence de ce voyage, il resta inflexible. «Si vous avez peur de l'eau,» dit-il à M. Fox, «vous n'aviez qu'à rester à Boston.» Fox, voyant que le capitaine était implacable, dit alors à ceux qui l'entouraient, les yeux pleins de larmes : «Mon oncle s'est noyé ici, il y a quelques années, et maintenant mes os vont aller reposer à côté des siens.» Il leur serra la main et leur dit adieu. Puis, lorsqu'il eut prit place dans la chaloupe, pressentant le sort qui l'attendait, il s'écria : «Adieu mes amis ! Peut-être nous reverrons-nous dans l'autre monde.» C'était une scène à fendre le cœur. Il prophétisait, le brave et respecté marin. La chaloupe disparut bientôt, comme un point noir imperceptible, et personne ne douta qu'elle ne fût engloutie dans les ondes furieuses.

Le *Tonquin* essaya, le lendemain, de s'approcher de la rivière, mais les vagues impétueuses qui roulaient et se brisaient sur ses rochers, ne laissaient apercevoir qu'une barrière écumante. Il dut en conséquence revenir au large. M. Mumford, l'un des officiers, fit la même tentative dans une chaloupe, à diverses reprises ; chaque fois il faillit perdre la vie ainsi que ses compagnons.

Dans l'après-midi du vingt-cinq mars, M. Aikens, accompagné de John Coles, de Stephens Weeks et de deux naturels des îles Sandwich, partit dans la pinasse, pour tenter de nouveau de reconnaître la rivière. Le navire suivait de près les hardis marins, mais ils s'aventurèrent trop loin dans les brisants et on les perdit de vue.

Grande fut l'angoisse à bord, car les deux détachements, suivant toutes les prévisions, avaient été engloutis dant les flots bouillonnants de la Colombie. Le *Tonquin* lui-même courut les plus grands dangers et toucha plus d'une fois. Malgré l'obscurité de la nuit, on parvint à gagner la petite baie Baker, formée à l'entrée de la rivière par le cap Désappointement, où l'on trouva un bon mouillage.

Le capitaine descendit avec quelques autres sur le rivage pour se mettre à la recherche des hommes qu'il avait impitoyablement sacrifiés à son entêtement. A peine commençaient-ils leurs perquisitions que l'on vit survenir Weeks, l'un des marins partis à bord de la dernière chaloupe. Celui-ci avait échappé au naufrage d'une manière presque miraculeuse. Pendant longtemps la chaloupe avait résisté à la fureur des flots, mais une vague, plus violente que les autres, ayant empli l'embarcation, M. Aikens et John Coles, disparurent dans la mer. Les insu-

laires à bord, ainsi que Weeks, se dépouillèrent de leurs vêtements aussitôt qu'ils furent à l'eau, puis parvenant à saisir la chaloupe, ils la remirent à flot et la vidèrent à la main. Les naturels auxquels Weeks devait son salut, étaient si glacés par le froid qu'ils ne purent ramer. Vers minuit, l'un d'eux expira et l'autre à demi mort se jeta sur son cadavre, d'où il fut impossible de l'arracher.

Une nuit pleine d'angoisse se passa ainsi dans cette frêle embarcation. « Le jour parut enfin, » racontait Weeks, « et me voyant assez près de terre, je dirigeai ma nacelle vers la plage, où j'arrivai, grâce à Dieu, sain et sauf, parmi les brisants, sur un fond de sable. J'aidai l'insulaire, qui donnait encore quelque signe de vie, à sortir de la chaloupe, et je m'acheminai vers les bois avec lui, mais voyant qu'il ne pouvait me suivre, je l'abandonnai à sa mauvaise fortune ; et suivant un sentier battu qui s'offrait à ma vue, je me trouvai, à mon grand étonnement, en peu d'heures, près du navire. «

Le récit de Weeks ne laissait aucun doute, non-seulement sur le sort fatal de ses compagnons, mais aussi sur le naufrage des cinq autres qui, les premiers, avaient tenté de trouver le chenal à l'entrée de la rivière. Déjà huit victimes de l'Océan et on n'avait pas mis pied à terre ! On regretta beaucoup la perte des deux frères Lapensée et de Joseph Nadeau, encore dans la fleur de l'âge et estimés de tous par leur activité et leur courage.

VI

Avant de s'aventurer plus loin, on résolut de faire une reconnaissance dans l'intérieur, afin de choisir un endroit convenable pour l'établissement. Plusieurs partirent, à bord de la grande chaloupe, pour remonter la rivière, mais ils faillirent tous périr. L'un d'eux, M. McDougall, aurait été englouti dans les flots, si les Sauvages ne fussent accourus à son secours.

Après plusieurs voyages infructueux, on fixa l'emplacement du fort sur la pointe George, à quatre ou cinq lieues du cap Désappointement. Le débarquement se fit sans encombre, et les naturels entourèrent en grand nombre les nouveaux venus, témoignant une surprise extrême de les voir s'installer dans leur pays. On n'était qu'au douze avril, et les Canadiens, habitués à un climat rigoureux, virent avec admiration que la nature était en pleine végétation. Des milliers d'oiseaux au plumage brillant gazouillaient dans les bois, la verdure était dans tout son éclat, et les fleurs les plus diverses embaumaient l'air.

Une expédition composée de MM. McKay, R. Stuart, O. de Montigny et de Franchère partit, le deux mai, pour aller explorer le haut d'une rivière voisine. Le cinq, on rencontra des Sauvages qui, n'ayant jamais vu de blancs, les regardaient avec un profond étonnement, « relevant nos culottes, et ouvrant nos chemises, dit Franchère, pour voir si la peau du corps ressemblait à celle du visage et des mains. » L'expédition ayant constaté qu'il n'y avait point de poste de traite aux chutes, revint sur ses pas, après plusieurs jours de marche.

On travailla activement à jeter les fondements d'un fort pour se protéger contre les naturels. Quelques bâtiments furent construits, entourés de palissades, et quatre petits canons furent placés sur des bastions.

Il ne se passa rien d'important le reste de l'année. Le dix-sept janvier 1812, survint un premier détachement de l'expédition de terre, qui devait agir avec les voyageurs venus par mer pour fonder l'établissement de M. Astor sur les rives du Pacifique. Le corps principal, commandé par M. Hunt, n'arriva toutefois que le quinze février, et quelques traînards n'atteignirent même Astoria qu'au milieu de mai.

Il n'avait pas fallu moins de quinze mois à l'expédition pour franchir la distance qui sépare Saint-Louis de l'Océan Pacifique, ayant quitté le Missouri à la fin d'octobre 1810. La route qu'elle avait suivie avait bien onze cent soixante-dix lieues de longueur, quoiqu'elle ne dépasse pas six cents lieues en ligne directe.

Ce voyage à travers un pays désert s'était fait au milieu de bien des dangers et des privations. Pour en donner une idée, il suffira de dire qu'un certain nombre d'hommes, épuisés de fatigues, de faim et de soif, côtoyèrent pendant vingt jours les bords de la rivière Enragée—ainsi baptisée par les Canadiens—qui coule à l'ouest des Montagnes Rocheuses. Cette rivière est extrêmement agitée et impétueuse ; elle est coupée par des précipices affreux, des cascades mugissantes, des rapides très-dangereux, et, sur de vastes espaces, elle est encaissée entre des montagnes et des rochers stériles. Les escarpements des rochers ont souvent une hauteur de deux à trois cents pieds, de sorte qu'il était impossible de descendre sur le rivage

pour y chercher de l'eau. C'était pour les voyageurs le supplice de Tantale sous une autre forme. Pour apaiser le tourment de la soif, plusieurs avaient bu leur urine, et pour ne pas périr d'inanition, ils avaient mangé jusqu'à leurs souliers et des peaux de castor grillées au feu, qui leur étaient distribuées en lanières sous forme de rations.

La caravane se composait de soixante personnes, parmi lesquelles on comptait quarante Canadiens. Travaillant avec patience, ne se laissant décourager ni par les obstacles, ni par les désappointements, fertiles en expédients et savants dans l'art de surmonter les courants, toujours alertes, toujours de bonne humeur, ils déployaient toute leur vigueur, tantôt dans les bateaux, tantôt sur le rivage, tantôt dans l'eau, quelque froide qu'elle fût; et si jamais ils paraissaient se fatiguer ou se rebuter, une de leurs chansons populaires, chantée par un batelier vétéran et répétée en chœur par les autres, suffisait pour les ranimer [1].

Nous n'avons pu recueillir que quelques-uns des noms des Canadiens qui formaient partie de l'expédition : Louis Saint-Michel, Giles Leclerc, Pierre Delaunay, Pierre Détayé (probablement Détaillis), Jean-Baptiste Dubreuil, Sardépie, Labonté, Jean-Baptiste Turcotte, André Lachapelle, François Landry, Pierre Dorion, Jean-Baptiste Prévost, Michel Carrière et Antoine Clappine. Prévost et Clappine, deux des voyageurs les plus estimés et les plus expérimentés, périrent dans les eaux de la fatale rivière Enragée. Michel Carrière s'égara dans les bois, où il mourut d'épuisement. Pierre Dorion était fils de Dorion, l'interprète, qui accompagna Lewis et

[1] *Astoria*, v. I, p. 193.

Clarke dans leur fameux voyage d'exploration à travers les Montagnes Rocheuses. Washington Irving s'est plu à nous décrire les incidents de son long pélérinage à Astoria.

L'arrivée de M. Hunt et de sa troupe, que plusieurs croyaient perdus dans le désert américain, fut célébrée avec toute la joie possible dans l'établissement de M. Astor. Le drapeau américain fut arboré; les canons, grands et petits, retentirent : on fit un somptueux repas de poisson, de castor et de venaison, fameuse chère pour des hommes qui avaient été si longtemps enchantés de festoyer avec de la viande de cheval et de chien. Comme à l'ordinaire la fête se termina par une grande danse, exécutée par les voyageurs canadiens [1].

VII

Parlons une dernière fois du *Tonquin* et de son intraitable capitaine pour enregistrer leur perte commune.

Le cinq juin 1810, le navire quitta l'embouchure de la rivière Colombie, et s'avança le long des côtes au nord du Pacifique, afin de rapporter à Astoria une cargaison de fourrures aussi abondante que possible. Il atteignit en peu de jours l'île de Vancouver, et relâcha dans le havre de Néouéti.

Un grand nombre de pirogues, montées par des indigènes et chargées de pelleteries, firent bientôt leur apparition. Habitués au trafic des fourrures, les Sauvages marchandèrent à n'en plus finir, demandant le double ou le triple de ce qu'on leur offrait. Ils importunèrent tellement le capitaine

[1] *Astoria*, v. II, p. 102.

Thorn, qu'il arracha tout à coup une peau de loutre des mains d'un chef, la lui frotta sur le visage, puis le chassa du navire.

Toute la tribu, se croyant offensée dans la personne de son chef, résolut de se venger. Le jour suivant, des naturels vinrent encore à bord du *Tonquin*, sous le prétexte de troquer des pelleteries. Comme ils ne paraissaient pas armés, on ne conçut aucun sentiment de défiance ; mais leur nombre se grossissant toujours, des représentations furent faites au capitaine sur le danger d'admettre tant d'indigènes à la fois. Ce ne fut toutefois que plusieurs heures après que le commandant ordonna aux étrangers de quitter le navire.

Au lieu d'obéir à cette sommation, les Sauvages firent entendre un hurlement épouvantable, puis s'élancèrent sur les hommes de l'équipage, comme autant d'hyènes furieuses, brandissant leurs casse-têtes et leurs couteaux qu'ils avaient tenus cachés jusque-là dans des paquets de fourrures. Lewis, le commis du navire, fut le premier gravement blessé, mais il réussit cependant à les tenir à distance. M. McKay fut ensuite massacré et jeté à la mer. Le capitaine Thorn se défendit comme un lion. Bien des cadavres roulèrent à ses pieds avant qu'accablé par le nombre il fut terrassé, achevé à coups de couteaux, puis précipité dans l'Océan.

Sept marins, qui étaient montés dans les haubans afin de déferler les voiles, frémissaient d'horreur à la vue de l'effroyable mêlée qui s'engageait au-dessous d'eux. Trois d'entre eux allaient bientôt éprouver le sort fatal de ceux qui étaient tombés sous leurs yeux, car ils périrent en tentant de se glisser entre les ponts. Il ne restait plus que quatre

hommes de l'équipage et Lewis qui réussirent à pénétrer dans la soute aux armes et munitions. S'y étant barricadés, ils pratiquèrent des trous dans la cloison, et le feu qu'ils firent par ces ouvertures chassa en peu de temps tous les barbares auteurs du carnage.

Dans la nuit qui suivit le massacre, Lewis résolut à son tour de venger d'une manière éclatante la mort de presque tous ses compagnons, en s'ensevelissant, au besoin, sous les ruines du navire. Nous allons voir comment il réussit à mettre à exécution ce hardi projet.

Le lendemain, le *Tonquin* était encore à l'ancre mollement balancé par une légère brise. Un silence profond régnait à bord, et on eût dit qu'il avait cessé d'être habité. Après beaucoup d'hésitations, quelques naturels montèrent sur le navire dont ils firent un examen soigneux. Ne trouvant rien de suspect, un grand nombre d'autres suivirent leur exemple; et le pont fut promptement couvert d'une nuée d'enfants des bois, qui célébraient bien haut leur triomple sanglant de la veille. Cédant à leurs instincts ordinaires, ils allaient se livrer au pillage quand une détonation aussi terrible que le tonnerre déchira les airs. Un baril de poudre, auquel Lewis venait de mettre le feu, les balaya comme le vent balaye la poussière. Plus de cent Sauvages furent lancés dans l'éternité, et rien n'était plus horrible que le spectacle des bras, des jambes, des corps mutilés, qui flottèrent pêle-mêle sur la côte pendant plusieurs jours avec les cordages et les autres débris du bâtiment.

Quatre matelots, auxquels Lewis avait communiqué son projet de vengeance, quittèrent le navire

avant l'explosion. Après avoir atteint le rivage à force de rames, ils furent surpris malheureusement par des naturels qui les immolèrent aux mânes de tant de guerriers, dont la mort avait jeté le deuil et la consternation dans la tribu.

Seul, l'interprète du bâtiment avait trouvé grâce, vu son origine, aux yeux des Sauvages, qui l'amenèrent avec eux après le massacre de l'équipage du *Tonquin*. Ayant pu déserter et se rendre à Astoria, après de longs mois de captivité, ce fut par lui qu'on connut les détails de ce funeste événement.

Telle a été la fin tragique du capitaine Thorn et de son équipage. Tous furent victimes de l'inflexible opiniâtreté du commandant, de son imprudence, de sa rudesse, de sa hauteur de caractère, qui lui faisait rejeter les plus sages conseils. C'était un marin intrépide, qui ne connaissait d'autre élément que l'Océan; mais s'il savait mépriser les tempêtes, il avait des défauts qui jetaient dans l'ombre ses qualités; aussi les a-t-il chèrement expiés par une épouvantable catastrophe.

VIII

La perte du *Tonquin* devait avoir les plus fâcheuses conséquences pour l'établissement d'Astoria. On ne l'apprit que plusieurs mois après, mais personne ne se fit illusion sur le sort qu'elle réservait à l'entreprise.

Les expéditions que l'on envoya à l'intérieur eurent peu de succès et le découragement sembla s'emparer de tous les esprits.

Franchère prit part à plusieurs de ces expéditions,

et il passa l'hiver à Astoria. Pour mieux supporter l'ennui de la solitude, il s'occupa, dans ses loisirs, de musique et de lecture, car le poste renfermait heureusement une bonne bibliothèque.

La nouvelle de la déclaration de la guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, que l'on connut dans le cours de 1813, porta le dernier coup à l'établissement. Les associés de M. Astor, ne voyant aucune perspective de réussite, décidèrent de vendre tous les effets de l'association à la Compagnie du Nord-Ouest. L'acte de vente fut signé le vingt-trois octobre. « Ce fut ainsi, dit Franchère, qu'après avoir franchi les mers, et enduré toutes sortes de fatigues et de privations, je perdis, en un instant, toutes mes espérances de fortune. »

M. Alexander Ross, l'un des compagnons de voyage de Franchère, dit à ce sujet : « Le sort de l'infortunée Astoria étant scellé, et la place étant devenue la propriété de la Compagnie du Nord-Ouest, les Astoriens ne devinrent plus que des spectateurs indifférents. M. Franchère est le seul commis, au service des Américains, qui sembla désirer se joindre aux nouveaux arrivants. C'était un Canadien de Montréal, et à cette époque, la Compagnie du Nord-Ouest était très-populaire au Canada et particulièrement dans cette ville. Il était en conséquence naturel qu'il s'associât à ce corps qui faisait l'admiration de ses compatriotes[1]. »

Ross fait erreur. M. McTavish, de la Compagnie du Nord-Ouest, fit des offres très-libérales à Franchère, pour l'engager à rester dans le pays, à cause de sa connaissance approfondie du patois chi-

[1] *Adventures of the first settlers on the Oregon or Columbia river*, p. 255.

nouk [1] ; mais Franchère les refusa ; il différa seulement son départ pour le Canada jusqu'au printemps, passant quelques mois au service de la Compagnie.

IX

Franchère forma partie d'une expédition, au mois de janvier 1814, pour aller recouvrer des fusils et autres effets que des naturels avaient dérobés à un détachement de la Compagnie du Nord-Ouest. Afin de ne pas répandre de sang, il usa d'un stratagème qui eut un plein succès. Ayant réussi à capturer l'un des principaux chefs sauvages, il fit répandre la nouvelle que, si on ne rapportait pas les effets volés, il serait mis à mort. Cette menace eut l'effet désiré, et presque tous les articles furent restitués en peu de temps.

Les vivres devenant rares durant l'hiver, Franchère alla demeurer au poste de la rivière Ouallamet, où il s'occupa d'amasser des provisions pour ceux qui étaient restés au fort George, nom que les Anglais avaient substitué à celui d'Astoria.

Au commencement d'avril, Franchère revint à ce poste qu'il devait quitter pour toujours. Il trouva, à son arrivée, tous les préparatifs faits pour le voyage. « Malgré les offres très-avantageuses, dit-il, des messieurs de la Compagnie et leurs instances réitérées pour me faire rester dans le pays, au moins encore une année, je demeurai ferme dans ma première résolution. Le voyage que j'allais entreprendre était long ; il devait être accompagné de grandes

[1] Quelques écrivains semblent croire que le chinouk est un dialecte d'une langue quelconque, mais c'est un patois commercial, en grande partie composé de mots français *sauvagisés*, inventé par nos voyageurs.

fatigues et privations, et même de quelques dangers, mais j'étais fait aux privations et aux fatigues; j'avais affronté des périls de plus d'un genre: et quand même il n'en eût pas été ainsi, le désir de revoir mon pays, mes parents et mes amis; l'espérance de me retrouver dans quelques mois au milieu d'eux, m'aurait fait mettre de côté toute autre considération.»

X

Le quatre avril 1814, Franchère prenait congé de ses compagnons d'Astoria pour retourner au Canada. L'expédition se composait de dix canots. La rivière Colombie sur laquelle on voguait est extrêmement difficile, et peu s'en fallut qu'elle ne fût fatale dès les premiers jours aux voyageurs.

Le dix-sept avril, on traversait une petite rivière venant du nord-ouest, lorsque apparurent des canots qui s'approchaient à force de rames. On entendit une voix d'enfant criant en français : «Arrêtez donc, arrêtez donc.» Les canots attérirent, puis l'on vit arriver la femme et les enfants de Pierre Dorion, le chasseur.

Dorion avait été envoyé au mois de janvier avec huit hommes, pour aller chercher des vivres au milieu d'une tribu de Sauvages appelés les Serpents. S'étant dispersés dans cette excursion, pour aller tendre des trappes au castor, la plupart furent surpris par des naturels et cruellement massacrés. Leclerc, l'un d'eux, avait pu se traîner jusqu'à la tente, où était réfugiée la femme de Dorion, mais il était mortellement blessé, et il expira quelques instants après avoir annoncé à cette malheureuse

femme, une Indienne, que son mari était au nombre des victimes.

Craignant de tomber entre les mains de ces barbares, la femme de Dorion avait pris la fuite avec ses enfants. Des traces de sang qu'elle découvrit à un poste voisin, ne lui laissèrent aucun doute que les Sauvages y avaient fait de nouvelles victimes. Affolée de terreur, elle s'était dirigée vers les montagnes, au sud de la rivière Oualla-Oualla, où elle avait passé l'hiver, tuant ses deux chevaux pour ne pas mourir de faim. Elle avait été recueillie ensuite par les sauvages Oualla-Oualla, qui la traitèrent avec beaucoup d'humanité. C'étaient ces bons aborigènes qui la ramenaient en canot. On ne manqua pas de leur distribuer des présents pour les récompenser de leur louable conduite.

Les Canadiens qui périrent dans ce pénible « hivernement » furent Pierre Dorion, Giles Leclerc, François Landry, Jean Baptiste-Turcot, André Lachapelle et Pierre Delaunay.

Le onze mai, l'expédition entrait dans la rivière au Canot, l'un des nombreux affluents de la Colombie. Elle se dirigea ensuite à pied vers les montagnes, chaque homme ayant cinquante livres à porter. Quelques jours après elle arriva saine et sauve au poste des Montagnes Rocheuses, situé sur les bords d'un petit lac, au milieu d'un bois charmant, qu'entoure une ceinture de rochers. Ce poste était sous la conduite d'un M. Decoigne, qui se joignit aux voyageurs. On avait mis quatre jours à franchir ces fameuses montagnes, qui avaient à cet endroit environ quarante lieues de largeur.

XI

Le vingt-cinq mai, un pénible accident vint jeter le deuil parmi l'expédition. Pendant que les canots voguaient sur la rivière à la Boucane [1], l'un d'eux se heurta sur des arêtes de rochers et se brisa, l'autre chavira et tous les hommes se trouvèrent à l'eau. La plupart regagnèrent à la nage le rivage, après avoir couru les plus grands dangers, mais deux des *voyageurs*, Olivier Roy-Lapensée et André Bélanger, se noyèrent. Franchère retrouva, à la tombée de la nuit, le corps du malheureux Lapensée ; on l'inhuma et on éleva sur sa tombe une croix où l'on inscrivit son nom, mais le cadavre de Bélanger demeura la proie des ondes. Pour rappeler le souvenir des naufragés, on donna le nom de Bélanger à un promontoire voisin, et celui de Lapensée à un rapide et à une pointe de terre.

On arriva, le cinq juin, au lac la Biche, après avoir successivement franchi les rivières au Pembina, du petit lac des Esclaves, et la Biche. « Nous rencontrâmes sur le lac, dit Franchère, un petit canot conduit par deux jeunes femmes. Ces femmes cherchaient des œufs sur les îles du lac, cette saison étant celle de la ponte des oiseaux. Nous vîmes bientôt apparaître leur père au détour d'une petite île. Nous le joignîmes, et nous apprîmes qu'il se nommait Antoine Déjarlais ; qu'il avait été guide au service de la Compagnie du Nord-Ouest, mais

[1] Franchère dit que la rivière à la Boucane fut ainsi nommée par des voyageurs qui virent auprès une montagne volcanique vomissant une fumée épaisse. L'abbé Petitot, qui l'appelle *rivière des Boucanes*, affirme, de son côté, que ce nom lui a été donné par les Canadiens, à cause des houillères en combustion sur ses grèves.

qu'il était libre depuis 1805. Cette homme vivait de sa chasse, et paraissait à peu près content de son sort. Personne au moins ne le troublait dans la possession du lac la Biche, dont il s'était pour ainsi dire emparé. Il me pria de lui lire deux lettres qu'il avait reçues deux ans auparavant et dont il ne connaissait pas encore le contenu. Elles étaient d'une de ses sœurs et datées de Verchères.»

L'expédition continua son trajet après s'être munie des provisions que lui donna généreusement Déjarlais. On fut contraint de traîner les canots sur la rivière aux Castors, marchant sur une rive de sable : à une certaine distance on reçut l'hospitalité d'un vieux chasseur canadien, du nom de Nadeau, qui habitait une cabane. Cet homme était réduit à la plus extrême faiblesse, n'ayant eu rien à manger depuis deux jours. Son gendre était arrivé, sur ces entrefaites, avec la bonne nouvelle qu'il avait tué un buffle. Franchère et ses compagnons allèrent chercher une partie de la chair de l'animal. Non content de leur donner la moitié du buffle, Nadeau leur dit qu'ils trouveraient dix lieues plus loin une cache [1], où il avait déposé dix peaux de cygnes, quelques peaux de martres, et un filet, qu'il les pria d'emporter avec eux.

Ce fut le dix juin que l'expédition fit halte au fort

[1] Les caches sont des amas de provisions et de marchandises que les voyageurs et les trappeurs enfouissent à certains endroits, généralement le long des cours d'eau, pour les reprendre au besoin. On creuse d'ordinaire une fosse profonde de six à sept pieds, puis les objets que l'on veut y déposer sont recouverts de peaux séchées, d'herbe, d'écorce, de branchages, etc. On fait en sorte que la fosse soit couverte absolument comme si on n'avait pas pratiqué de fouilles, afin de ne pas éveiller l'attention des Sauvages, si observateurs de leur nature; malgré toutes les précautions que l'on prend, ceux-ci ne laissent pas que de découvrir souvent les caches, quand ils n'ont pas été devancés par les animaux de la forêt.

Vermillon, situé sur les bords de la rivière Saskatchouan — Franchère écrit *Saskatchiwine* — au pied d'un magnifique côteau. Il y avait à ce poste environ quatre-vingts personnes, hommes, femmes et enfants, dont les seuls moyens de subsistance étaient la chasse et la pêche au brochet. M. Hallet, le commis chef, reçut les voyageurs d'une façon très-hospitalière, et fit tout d'abord préparer, pour apaiser leur faim, deux quartiers de bœuf. «M. Hallet, dit Franchère, était un homme poli, sociable, aimant passablement ses aises, et voulant vivre dans ces contrées sauvages, autant que possible, comme on fait dans les pays civilisés.»

XII

Les jours suivants, l'expédition vogua sur les eaux de la belle rivière Saskatchouan, dont notre voyageur nous fait la description. «Elle coule sur un lit composé de sable et d'argile; ses eaux, comme celles du Missouri, sont épaisses et blanchâtres. A cela près, c'est une des plus jolies rivières du monde. Les bords de la Saskatchouan sont tout à fait charmants et offrent en plusieurs endroits la scène la plus belle, la plus riante, et la plus diversifiée que l'on puisse voir ou imaginer : des collines de formes diverses, couronnées de superbes touffes de peupliers; des vallons agréablement rembrunis, le soir et le matin, par l'ombre prolongée des côteaux et des bosquets qui les décorent; des troupeaux d'antilopes et de lourds bœufs illinois —celles-là bondissant sur le penchant des collines, ceux-ci foulant de leurs pieds pesants la verdure des

prés; toutes ces beautés champêtres réfléchies et doublées, pour ainsi dire, par les ondes du fleuve; le chant mélodieux et varié de mille oiseaux divers perchés sur la cime des arbres; l'haleine rafraîchissante des zéphirs; la sérénité du ciel; la pureté et la salubrité de l'air : tout, en un mot, porte le contentement et la joie dans l'âme du spectateur enchanté. C'est surtout le matin, quand le soleil se lève, et le soir, quand il se couche, que le spectacle est vraiment ravissant......

« On ne doit pas d'ailleurs se faire illusion; ces contrées, parfois si délicieuses, ne jouissent pas d'un printemps perpétuel : elles ont leur hiver, et un hiver rigoureux : un froid perçant est répandu dans l'atmosphère; une neige épaisse couvre la surface du sol; les fleuves glacés ne coulent plus que pour les poissons; les arbres sont dépouillés de leurs feuilles, et couverts de verglas; les collines et les vallons n'offrent plus qu'une uniforme blancheur; et l'homme a assez à faire pour se mettre à l'abri du temps. »

Le dix-huit juin au soir, on atteignit heureusement le fort de la Montée. Le poste de la Compagnie du Nord-Ouest, à cet endroit, était sous la conduite d'un M. Prudent. M. de Rocheblave avait hiverné à ce poste, et en était parti depuis quelque temps.

L'expédition se dirigea, le lendemain, sur le fort Cumberland. Dans le cours de la journée, on aperçut deux forts, dont un avait été bâti par les Français avant la conquête du Canada. C'était, au dire de notre guide, raconte Franchère, le poste le plus reculé de l'Ouest que les commerçants français eussent jamais eu dans les pays d'en haut.

Au fort Cumberland, la réception fut extrêmement

cordiale, et un bal même signala l'arrivée des voyageurs. Le vingt-quatre, on traversa le lac Vaseux. le lac Bourbon, puis le lendemain, le lac de Travers, et le grand rapide Ouénipic, qui peut avoir une lieue et demie de longueur. On trouva, au pied de ce rapide, un vieux Canadien, qui ne vivait que de pêche et se disait roi du lac.

Le trente, on reçut l'hospitalité au fort du Bas de la Rivière, situé sur la rivière Ouénipic. « Cet établissement, dit Franchère, avait plutôt l'air d'une métairie que d'un poste de commerce : une maison propre et élégante, située sur une colline de moyenne élévation, et entourée de granges, d'étables, de hangars, etc. ; des champs d'orge, de pois, d'avoine, de pommes de terre, etc., nous rappelaient les pays civilisés que nous avions laissés depuis si longtemps. MM. Crébassa et Kennedy, qui avaient ce poste en soin, nous reçurent avec toute l'hospitalité possible. »

Lorsque l'expédition passa près de l'établissement de la Rivière-Rouge, le dix juin, des difficultés très-graves menaçaient de surgir entre le gouverneur de la colonie, M. Miles McDonell, et la Compagnie du Nord-Ouest. Mais on eut le bon esprit de consentir à des concessions de part et d'autre, et l'on réussit ainsi à ajourner un différend qui éclata quelques années plus tard et amena l'effusion du sang.

Le quatorze juillet, on atteignit le fort William, entrepôt principal des fourrures de la Compagnie du Nord-Ouest, et dont Franchère donne une description très-détaillée. Six jours plus tard, ce dernier se mit de nouveau en route, mais ayant appris pendant que l'on traversait le lac Supérieur, que les Américains avaient incendié le fort du Saut-Sainte-Marie — on était au début de la guerre — il fut

décidé que l'on retournerait immédiatement au fort William.

Le vingt-neuf, Franchère alla faire l'examen du fort du Saut-Sainte-Marie, où cent cinquante Américains, commandés par le major Holmes, avaient détruit quelques jours auparavant les bâtiments de la Compagnie du Nord-Ouest, après avoir pillé tout ce qui avait quelque valeur. On organisa la défense, car on avait raison de craindre une nouvelle attaque de la part des Américains.

De nombreux canots de la Compagnie, chargés de pelleteries pour une valeur d'environ deux cent mille louis, arrivèrent, sur ces entrefaites, au Saut-Sainte-Marie, et Franchère partit avec eux, le dix-neuf août, pour se rendre au Canada. Ces précieuses marchandises étaient gardées par plus de trois cents hommes bien armés. L'expédition arriva sans obstacle au Long Saut, le premier septembre, et l'on put débarquer le même soir à Montréal. « Je m'acheminai, dit Franchère, aussitôt vers la demeure paternelle, où l'on ne fut pas moins surpris que joyeux de me revoir. Ma famille, qui n'avait pas eu de mes nouvelles depuis mon départ de New-York, avait cru, d'après la commune renommée, que j'avais été massacré par les Sauvages, avec M. McKay et l'équipage du *Tonquin :* et, c'était bien par un effet du hasard ou plutôt de la Providence, que je me retrouvais ainsi sain et sauf, au milieu de mes parents et de mes amis, à la suite d'un voyage accompagné de tant de périls, et où un si grand nombre de mes compagnons avaient trouvé la mort. »

XIII

Revenu au pays, Franchère continua de s'occuper du commerce des pelleteries qu'il entendait parfaitement. Il devint agent de la Compagnie du Sud, qui traitait seulement dans les colonies du sud de l'Amérique.

Le vingt-quatre avril 1815, il épousa Sophie Routhier, fille de J.-B. Routhier et d'Henriette Regnaut. Elle était native de Domingue ; son père était Canadien, et sa mère d'origine française.

En 1834, il alla s'établir avec sa famille au Saut-Sainte-Marie, où il séjourna plusieurs années. Il eut le profond chagrin d'y perdre, le cinq juillet 1837, sa compagne bien-aimée, qui, par ses qualités du cœur et de l'esprit, avait su se rendre chère à un cercle nombreux de connaissances.

Il abandonna la compagnie de fourrures à laquelle il s'était joint, pour former partie de la fameuse maison de commerce, « P. Chouteau, Fils et Cie., » de Saint-Louis, dont les ramifications s'étendaient par tout l'Ouest. Plus tard, il se fixa à New-York, où il fonda un établissement de commerce sous la raison sociale « G. Franchère et Cie. »

Déjà le nombre des Canadiens était assez considérable dans la grande métropole des Etats-Unis ; mais éparpillés dans ses nombreux quartiers, n'ayant aucun lien d'union, il était à craindre que le contact des races étrangères n'amenât petit à petit leur dénationalisation. Franchère, qui fut toujours patriote ardent, comprit le danger qui menaçait ce faible groupe de Canadiens, perdu dans la vaste cité comme une goutte d'eau dans l'Océan. Il réussit à les

grouper à l'ombre du drapeau national, en établissant une société Saint-Jean-Baptiste dont il devint le président. Il prit aussi une part active à la fondation d'un institut littéraire, devant lequel il donna plusieurs conférences, dont l'une traite « de la colonisation dans l'Amérique du Nord et dans le Canada en particulier. »

En 1853, Franchère étant venu faire une visite à ses parents et à ses amis du Canada, la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, par l'entremise de son président, M. C.-S. Cherrier, lui souhaita publiquement la bienvenue en sa qualité de compatriote distingué et de président de la société nationale à New-York. Une centaine des citoyens les plus distingués de Montréal signèrent l'adresse de circonstance qui lui fut présentée.

« La réputation dont vous jouissez dans le lieu de votre naissance et dans votre pays adoptif" était-il dit dans l'adresse, " nous rend votre visite très-agréable, et comme vous avez prouvé souvent que les liens du cœur et du sang qui vous attachent à vos compatriotes ne sont ni rompus, ni affaiblis par la distance qui vous sépare de nous, nous vous souhaitons la bienvenue la plus cordiale. Sans avoir oublié le rôle distingué que vous avez autrefois joué comme Canadien, et vos voyages qui occuperont une page honorable dans l'histoire du Canada, c'est surtout comme président de la Société Saint-Jean-Baptiste de New-York, que nous venons vous saluer en ce moment. »

« C'est avec la plus vive reconnaissance, répondit Franchère, que je reçois vos félicitations, et je ne saurais vous exprimer la satisfaction que j'éprouve en me retrouvant, après une si longue absence, au

milieu de mes compatriotes. Je me sens peu digne des éloges flatteurs qui me sont adressés. En réponse permettez-moi de vous dire que, quoiqu'éloigné du Canada par la force des circonstances, je n'ai pas oublié et n'oublierai jamais les liens qui m'attachent à mon pays. Je crois me faire l'interprète fidèle des sentiments qui animent les membres de la Société Saint Jean-Baptiste de New-York, en vous assurant que dans les assemblées mensuelles de l'association, dont j'ai l'honneur d'être le président, nous ne manquons pas de nous entretenir de ceux qui, à si juste titre, nous sont chers, et plus particulièrement des membres des sociétés sœurs du Canada. »

Quelques jours après, on organisa une souscription dans le but de faire dessiner le portrait de Franchère, qui fut présenté à l'Institut-Canadien de Montréal. Cette présentation eut lieu avec quelqu'éclat, et plusieurs discours furent prononcés pour reconnaître le mérite de notre compatriote.

Dans les loisirs que lui laissèrent ses préoccupations commerciales, Franchère prit de nouveau la plume et les rapports fréquents qu'il avait eus avec la Compagnie de la baie d'Hudson, lui inspirèrent, l'un des premiers, l'idée d'écrire un historique de la puis sante association, qui régnait en maîtresse absolue sur une vaste partie du continent. Ce travail, qui est assez considérable, parut dans un journal de Montréal.

Dans tout le cours de sa vie, Franchère se fit remarquer par sa ferveur religieuse, son urbanité et une stricte probité. Il se plaisait à venir en aide à ses nationaux, et il leur a rendu des services signalés sur la terre étrangère; aussi les Canadiens de New-York en particulier le considéraient comme un protecteur.

Franchère avait eu plusieurs enfants de son mariage, et il se trouvait à Saint-Paul, chez son beau-fils, M. John S. Prince, maire de la capitale du Minnesota, lorsqu'une maladie fatale l'enleva à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis à l'âge avancé de soixante-dix-sept ans. C'était le dernier survivant de la célèbre expédition d'Astoria, qui s'éteignait doucement, au milieu des regrets et de l'estime de ses concitoyens.



PIERRE CHRYSOLOGUE PAMBRUN

I

Pierre Chrysologue Pambrun est né à L'Islet, en bas de Québec, le dix-sept décembre 1792. Son père, André Dominique Pambrun, quitta cette localité au commencement du siècle, pour aller s'établir à Vaudreuil, l'une des plus anciennes paroisses du district de Montréal.

Le jeune Pambrun n'avait guère d'inclination pour l'étude, et il préféra l'école buissonnière aux avantages intellectuels, encore rares à cette époque, qu'on lui offrait. En revanche, il fut pris de bonne heure d'une passion irrésistible pour les armes, passion qu'il eut bientôt l'occasion de satisfaire.

Lorsque la guerre éclata en 1812 entre l'Angleterre et les Etats-Unis, Pambrun était dans la fleur de la jeunesse. Un véritable enthousiasme se manifesta dans le pays pour repousser l'ennemi, et il ne fut pas lent à offrir ses services.

En peu de temps, plusieurs corps furent formés; celui des Voltigeurs fut organisé l'un des premiers. Armé à la légère et destiné à se battre en tirailleurs, il semblait plaire particulièrement à des soldats vifs et alertes comme le sont généralement les Canadiens. Son commandant était le colonel de Salaberry, qui, déjà couvert de lauriers, allait remporter la fameuse victoire de Châteauguay, le Thermopyle canadien.

Pambrun s'enrôla dans ce régiment et forma partie de la compagnie commandée par le capitaine Jacques Viger, notre savant archéologue. Au mois d'octobre 1812, alors qu'il était en pleine campagne, il reçut de son digne père la lettre suivante, où les sentiments paternels s'allient au plus pur patriotisme :

« Vaudreuil, 28 octobre 1812.

« MONSIEUR,

« Votre lettre de Saint Philippe, en date du douze du courant, m'est parvenue, il y a quelques jours. J'y réponds en qualité de père et d'ami sincère qui désire ardemment votre bonheur ; mais vous ne sauriez parvenir à ce bonheur, qu'en implorant les secours de la divine Providence, et en ne vous éloignant jamais des principes d'un honnête homme.

« Je suis charmé que vous ayez pris le parti des armes pour servir votre roi et votre patrie. C'est

l'état le plus honorable dans lequel un jeune homme courageux et vertueux puisse se distinguer et se faire un sort. Mais, monsieur, il faut bien du mérite pour parvenir dans la carrière militaire.

« Une éducation libérale est nécessaire, et malheureusement, vous en êtes dépourvu par votre propre faute ; vous devez à présent en sentir les mauvaises conséquences. Dans les douze lignes qui composent le contenu de votre lettre, il n'y en a pas une seule où il n'y ait cinq ou six fautes d'orthographe ; c'est pourquoi je vous supplie de vous occuper souvent à lire de bons livres qui traitent de la guerre et des voyages.

« Il faut aussi un courage et une bravoure au-dessus du commun, pour faire son chemin dans la profession des armes. Vous êtes né sans fortune, c'est à vous à améliorer votre sort. Dans la guerre la fortune a un grand pouvoir : j'entends par fortune la divine Providence, qui dispose tout selon la nature des choses et la justice. C'est Dieu qui donne le mouvement à tout ; s'attribuer le bon succès des événements, c'est une ignorance très-criminelle.

« Si mes avis et conseils peuvent avoir quelque effet sur vous pour votre propre félicité, je vous exhorte à être exact à tous vos devoirs ; d'obéir avec zèle à tous vos supérieurs ; de vous distinguer de tous vos camarades par une conduite sage et vertueuse. Cherchez à vous faire aimer de votre commandant en chef, qui est un militaire de mérite ; de votre capitaine ainsi que de tous les officiers de la compagnie ; et si jamais vous vous trouvez dans une action avec eux, ne les abandonnez pas d'un seul pas ; exposez même votre vie pour sauver la leur. Si par malheur votre chef, ou quelqu'un de vos officiers

est tué, ne quittez pas le champ de bataille sans avoir vengé sa mort. Suppléez à votre manque d'éducation par votre bravoure.........

« Votre père affectionné,

« A.-D. PAMBRUN. »

Pambrun sut mettre en pratique les enseignements de cette lettre virile. Dans les nombreuses rencontre des Voltigeurs avec l'ennemi, il combattait toujours avec une ardeur qui faisait l'admiration de ses compagnons d'armes, et qui lui valut bientôt le grade de lieutenant. Il reçut une grave blessure au genou, dans l'un de ces combats.

Pendant la campagne, il arriva à Pambrun de surprendre, à la tête de quelques éclaireurs, un certain nombre d'officiers américains, en train de se livrer aux transports de la danse, dans une maison de colon. Interrompant tout à coup leurs amusements, il les fit prisonniers et les conduisit au quartier général, où on ne lui ménagea pas les félicitations sur la belle capture qu'il venait de faire.

Le jour de la bataille de Châteauguay, où trois cents Canadiens mirent en déroute huit mille Américains, Pambrun montra un courage qui lui mérite une place à côté de ceux qui se distinguèrent au premier rang.

II

Après cette guerre qui couvrit de gloire les troupes canadiennes, le corps des Voltigeurs fut licencié, et Pambrun prit sa feuille de route pour l'Ouest. Il s'engagea au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, tandis que la plupart des Canadiens

allaient faire la traite au profit de sa puissante rivale, la Compagnie du Nord-Ouest.

Ces deux associations se faisaient à cette époque une guerre acharnée jusque dans les ravins les plus reculés du Nord-Ouest, et leurs employés, épousant leurs querelles, étaient sans cesse aux prises.

Le douze mai 1816, Pambrun quitta le fort Douglass, pour se rendre au poste de la Compagnie à Qu'Appelle, en compagnie de vingt hommes, dans cinq grands canots, chargés de vingt-deux paquets de fourrures et d'environ six cents sacs de pémican [1]. Ces voyageurs descendaient la rivière Qu'Appelle, lorsqu'ils furent assaillis soudainement, et capturés par une bande d'environ quarante-neuf Canadiens et Métis, commandés par Cuthbert Grant, Thomas McKay, Roderick McKenzie, Pierre Pangman Bostonais et Brisebois. Après une détention de cinq jours, ils furent élargis, à la condition de ne pas prendre les armes contre leurs adversaires. Ce ne fut que plus tard qu'on libéra Pambrun, qu'on redoutait le plus; on le garda même à vue pendant plusieurs jours.

III

L'union des deux grandes compagnies de traite, en 1821, mit fin à des luttes qui avaient déjà eu les plus funestes conséquences. Pambrun reçut ordre, cette même année, de séjourner à Cumberland House. Ce poste est situé au 53e degré de latitude nord et au 102e de longitude ouest, au mi-

[1] Le pémican constitue une bonne partie de la nourriture des voyageurs de l'Ouest; il est formé de viande pilée et de suif, et, une fois durci, il peut se conserver des années entières.

lieu de la belle et riche contrée arrosée par la rivière Saskatchouan.

Durant son séjour à Cumberland House, Pambrun épousa une personne aussi courageuse qu'intelligente, fille de M. Thomas Umfreville, auteur d'une histoire de la baie d'Hudson, dans laquelle la Compagnie de ce nom est sévèrement critiquée.

Vers 1825, il alla prendre le commandement du fort des Babines, dans la circonscription de la Nouvelle-Calédonie.

Ce pays s'étend au sud de l'Amérique-Russe et de la mer Arctique, et est borné à l'est par les Montagnes Rocheuses et à l'ouest par l'Océan Pacifique ; il est montagneux, très-boisé, et sillonné par un grand nombre de rivières. Les indigènes y étaient extrêmement féroces ; les Canadiens les appelaient les *porteurs du Nord*, parce que, n'ayant pas de bêtes de somme, ils transportaient leur bagage sur leurs épaules dans leurs voyages.

Il n'est pas étonnant que la Compagnie de la baie d'Hudson ait confié à Pambrun un poste aussi périlleux. Elle choisissait les Canadiens, en général, pour les expéditions les plus longues et les plus pénibles, et les plaçait aux endroits où les Indiens se montraient le plus hostiles, et où les moyens de subsistance étaient difficiles à obtenir. Les Canadiens l'emportaient non-seulement sur tous les autres par leur intrépidité, leur vigueur et leur gaîté, au milieu des plus grands périls et des fatigues les plus excessives, mais ils savaient inspirer une sympathie toute particulière aux Sauvages avec qui ils faisaient la traite.

Ni les dangers, ni les privations ne manquèrent à Pambrun lors de son séjour dans la Nouvelle-Calé-

donie; mais il sut éviter les uns et supporter les autres avec son courage ordinaire. Dans l'une de ses nombreuses courses à travers ce désert, il fit une expédition vraiment étonnante, souvent mentionnée dans les récits des employés de la Compagnie. Il quitta Kamloups, un matin, et vingt-quatre heures plus tard, il atteignait le lac MacLeod, après avoir franchi une distance de cent cinquante milles. Cette course est consignée dans les archives de ce dernier poste comme la plus rapide qui ait jamais été accomplie.

IV

Un jour que Pambrun faisait la traite sur les bords du lac des Babines, il dépêcha son interprète, Wankin, et un Canadien du nom de Canot, au poste voisin, afin de ravitailler le fort. Un épais tapis de neige recouvrait le sol, et les voyageurs durent parcourir cette distance dans des traîneaux à chiens.

Ces véhicules primitifs consistent en planches légères reliées par des barres transversales ; une de leurs extrémités est relevée comme celle d'un patin pour pouvoir glisser plus facilement. Six chiens sont parfois attelés à chaque traîneau et peuvent ainsi franchir plusieurs milles à l'heure, lorsqu'ils sont vigoureux et bien dressés.

Les deux voyageurs revenaient au fort lorsqu'ils furent assaillis par une bande de Sauvages. Ils se défendirent vaillamment, mais ils ne purent résister à la force écrasante de l'ennemi. Wankin tomba sous leurs coups, tandis que Canot réussit à s'échapper, dans un état de nudité presque complet, après avoir été grièvement blessé.

Les premiers, les chiens fidèles arrivèrent au fort

des Babines, couverts de larges blessures. Quelques jours après Canot fit son apparition. Ce n'était plus qu'un squelette. Que l'on imagine un homme presque nu, ensanglanté, qui avait été exposé pendant plusieurs jours à un froid rigoureux, obligé de vivre d'herbe et de *tripe de roche* [1], de creuser des trous dans la neige pour y prendre quelque repos, et de parcourir à pied une centaine de milles.

Le malheureux Wankin avait su inspirer une vive affection à un Sauvage, qui campait près de Pambrun. Or, en apprenant son funeste sort, cet Indien résolut de venger son sang dans celui de ses assassins. Pour mieux atteindre son but, il alla demeurer au milieu de la bande d'Indiens en question, et à la première occasion il poignarda leur chef. Sa vengeance accomplie, il retourna en toute hâte au fort, bien sûr que les Sauvages ne seraient pas lents à se lancer à sa poursuite.

A son arrivée au lac des Babines, l'Indien se construisit très-ingénieusement une forteresse souterraine, ne laissant qu'une ouverture, qui servait à la fois de porte, de fenêtre, de tuyau de cheminée et de meurtrière.

Ses pressentiments ne le trompèrent pas. Au printemps, l'on vit arriver une nombreuse bande de guerriers, bien décidés à massacrer les blancs du fort et les Sauvages qui pourraient leur être dévoués. Pambrun ayant quitté le fort depuis quelques jours pour aller chasser, la place n'avait pour tous défenseurs que sa femme, une parente du nom de Ross, et un Canadien sérieusement malade. Les deux femmes étaient réellement abandonnées à leurs

[1] Espèce de lichen qui croît sur les rochers et contient une substance glutineuse.

seules ressources. Il leur fallait résister aux Sauvages, ou bien se résigner à une mort ignominieuse; elles n'hésitèrent pas à se défendre vaillamment.

Les Sauvages ne tardèrent pas à paraître. La femme de Pambrun les accueillit avec le plus grand calme. Elle les pria de prendre des siéges, puis elle leur offrit du tabac, suivant l'usage ordinaire.

Le chef refusa de fumer le calumet de la paix, et demanda où se trouvait le capitaine français. Mme Pambrun répondit qu'il était absent, et elle lui jeta en même temps à la face le tabac qu'il n'avait pas voulu accepter. Non contente de cette insulte sanglante, elle saisit un fusil, puis le plaçant à bout portant sur la poitrine du chef, elle lui ordonna de décamper sur-le-champ. Mme Ross se tenait prête de son côté à faire le coup de feu. Etonnés de leur audace, les Sauvages quittèrent le fort l'un après l'autre, suivis de leur chef, qui ne voulut pas s'éloigner, cependant, sans ramasser le tabac que Mme Pambrun lui avait jeté à la figure.

Ces derniers allèrent ensuite attaquer le pauvre Indien, qui les attendait de pied ferme dans sa tanière. Cette tentative ne leur porta pas chance, car dès que quelqu'un apparaissait près de l'ouverture, une balle adroitement lancée l'envoyait dans le pays des esprits. Affaiblis et découragés par ces pertes, les assaillants ne furent pas lents à repartir pour leurs ouigouams.

L'insuccès des Sauvages eut pour effet de les rendre en général plus bienveillants à l'égard des blancs. Ils en vinrent philosophiquement à la conclusion que, là où les femmes sont si braves, les hommes doivent être terribles.

V

Pambrun quitta le fort des Babines, vers 1827, pour aller passer l'hiver sur les bords du lac l'Orignal, près de la baie d'Hudson. Il parcourut cette immense distance de plusieurs centaines de lieues, en compagnie de sa famille, dans des traîneaux à chiens.

En traversant un pétit lac, la glace se brisa, et trois chiens, attelés à des traîneaux, périrent dans le gouffre. Leurs cadavres furent retirés de l'eau et on les dépeça avec soin pour les faire servir à quelque délicieux repas. Leur chair fut fort goûtée par les voyageurs, et cela se comprend lorsqu'on sait que toute leur nourriture, durant l'hiver, se composait de saumon sec et de quelques lièvres.

Disons à ce sujet que la Compagnie de la baie d'Hudson était loin de bien nourrir ses employés. Ils devaient se contenter de ce qu'ils pouvaient trouver aux postes ou au bout de leurs fusils. Leurs rations consistaient principalement en pémican et en saumon sec, mal préparé, souvent rance, auquel ils avaient donné le nom fort caractéristique de *bardeau*.

Les commis étaient mieux traités. On leur donnait par an cent livres de farine, quelques livres de thé et de sucre, et une certaine quantité de vins et de spiritueux. Ils conservaient en général cette boisson pour les fêtes de Noël et du Nouvel An, auxquelles tous les employés de la Compagnie prenaient part.

La brigade ou *exprès* qui accompagnait le convoi des pelleteries depuis Vancouver jusqu'aux Montagnes Rocheuses n'avait pour toutes provisions que du maïs et de la graisse souvent moisie. Et pourtant, quel rude service que celui des hommes qui

composaient cette brigade ! Il leur fallait escalader des montagnes escarpées, couvertes d'une neige épaisse, semées de précipices affreux, traverser de petites rivières jusqu'à vingt-cinq fois dans un jour, des rapides mugissants, des *dalles* [1] fameuses par leurs naufrages, de grands marais, chaque homme portant sur ses épaules une lourde charge d'au moins cent cinquante à deux cents livres.

Après avoir passé un hiver au fort Orignal, Pambrun reçut ordre de traverser de nouveau les Montagnes Rocheuses pour aller séjourner à Vancouver. Ce poste de traite, l'un des plus importants de la Compagnie, était situé sur la rivière Colombie, à environ trente milles de son embouchure dans l'Océan

VI

Le fort Vancouver était la résidence du Dr McLaughlin, surintendant de la Compagnie de la baie d'Hudson pour tous ses établissements à l'ouest des Montagnes Rocheuses.

Né à Montréal d'un père écossais et d'une mère française, M. McLaughlin se livra de bonne heure à la traite, et acquit en peu de temps une position importante dans la Compagnie du Nord-Ouest, puis dans la Compagnie de la baie d'Hudson.

Pour mieux gagner la confiance des Sauvages, il avait épousé l'une des filles de Concomely, le principal chef des Chinouks, que Washington Irving a souvent mentionné dans *Astoria*.

[1] Les Canadiens ont appelé *dalles* les endroits des rivières où les eaux sont encaissées entre les rochers perpendiculaires. En 1858, douze malheureux *voyageurs* ont été engloutis dans l'un de ces rapides, qui depuis porte le nom de Dalle des Morts.

M. McLaughlin exerçait au fort Vancouver une large hospitalité. Son habitation était comme un refuge où venait se reposer le voyageur après de longues et pénibles courses. Plusieurs de ces voyageurs, le général Frémont, M. Duflot de Mofras, M. de Saint-Amand, M. Townshend, les missionnaires protestants D. Lee et J.-H. Frost ont écrit des relations intéressantes, et tous s'accordent à reconnaître son urbanité, la noblesse de ses manières et sa haute intelligence. M. McLaughlin était un fervent catholique, et il a rendu les plus grands services à la religion dans la contrée alors déserte qui s'étendait à l'ouest des Montagnes Rocheuses. On en jugera par l'extrait suivant d'une lettre de l'abbé Blanchet, en date du premier de mars 1839 :

« Depuis quatorze ans que M. McLaughlin est le gouverneur du fort Vancouver, il a rendu les services les plus importants, sous le rapport religieux, aux Canadiens qui y sont employés. C'est lui qui leur faisait la prière le dimanche. Dans une école, soutenue à ses frais, l'on enseignait les prières et le cathéchisme en français, le dimanche et la semaine, aux femmes et aux enfants des catholiques. Il faisait lui-même tous les huit jours l'examen de cette école, qui a fourni plusieurs élèves fort capables. »

M McLaughlin porta toujours un vif intérêt aux nombreuses familles canadiennes émigrées dans cette contrée lointaine. Il favorisa leur établissement et sut leur faire comprendre l'importance de s'emparer de la riche vallée du Ouallamette, qui compte aujourd'hui une population française considérable. Ce fut dans cette vallée qu'il jeta les bases d'une ville connue sous le nom d'Orégon-City.

Plus tard les colons américains, anglais et français, lui offrirent à l'unanimité le gouvernement provisoire du territoire de l'Orégon. Ils le regardaient comme le roi du pays et avaient une confiance absolue dans ses lumières et dans son intégrité.

Le nom de M. McLaughlin a été donné à un fort de la Compagnie de la baie d'Hudson ainsi qu'à une montagne très-élevée dans l'Orégon.

VII

C'est vers 1832 que Pambrum fut nommé commandant du fort Oualla-Oualla. Ce comptoir était situé dans une position bien centrale, sur les bords de la rivière du même nom, à quelques milles de la Colombie.

Les Sauvages qui demeuraient dans le voisinage du fort étaient les Kayouses et les Oualla-Oualla; malgré leur apparence misérable, ils étaient, paraît il, d'une grande probité. Les tribus environnantes n'étaient pas toutes aussi paisibles. M. Simon McGillivray, que Pambrun remplaça à ce poste, les redoutait tellement qu'il tenait les portes du fort fermées à toute heure du jour et de la nuit, n'admettant qu'un Indien à la fois dans l'enceinte palissadée.

Pambrun ne voulut pas observer la même défiance à l'égard des enfants des bois. Il leur permit d'entrer dans le fort quand bon leur semblerait. L'accès en fut interdit à ceux-là seulement qui s'étaient rendus coupables de meurtres et de déprédations. Ils ne pouvaient faire lever cette défense qu'en payant une très-forte amende. Ce système de punition est encore en vigueur, et produit les résultats les plus satisfaisants.

VIII

De 1832 à 1834, le capitaine Bonneville—dont Washington Irving a raconté les aventures [1]—fit la traite sur les bords du Missouri et de la branche sud de la rivière Colombie, après avoir réuni une troupe de plus de cent hommes, avec un grand nombre de wagons, de mules et de chevaux pour le transport des marchandises.

A Oualla-Oualla, il fut accueilli avec la plus grande cordialité par Pambrun ; mais n'ayant pu obtenir de marchandises de celui-ci, qui ne se souciait guère d'encourager la concurrence à son détriment, il tenta de soulever les indigènes contre lui sous le prétexte qu'il ne payait pas assez cher leurs fourrures.

Obéissant à ces perfides avis, les Sauvages s'assemblèrent en conseil, et décidèrent d'obtenir une augmentation de prix, de gré ou de force. Pour mettre à effet leurs injonctions, ils se rendirent un jour en grand nombre à Oualla-Oualla, avec un chef Nez-Percé à leur tête. Ils s'emparèrent de Pambrun et le lièrent pieds et poings ; quelques-uns même le frappèrent brutalement tandis que d'autres lui passaient un nœud coulant autour du cou, menaçant de le pendre s'il n'élevait pas ses prix. Ni les coups ni les menaces ne purent fléchir Pambrun. Sa fermeté ne faisant qu'aigrir les Sauvages, ils auraient exécuté leur menace sans l'arrivée d'un chef qui leur reprocha vivement leur ingratitude envers " leur père," et réussit à les disperser paisiblement.

[1] *Adventures of Captain Bonneville or Scenes beyond the Rocky Mountains of the Far West*, by Washington Irving.—3 vols., Londres, 1837.

Dans son journal de voyage, le capitaine Bonneville rend hommage à l'hospitalité généreuse que lui donna Pambrun, mais il se garde bien de raconter l'acte odieux de vengeance qu'il exerça à son égard.

En 1834, des négociants de New-York et de Boston fondèrent une compagnie de traite : *The Columbia River Fishing and Trading Company*, et le capitaine Nathaniel I. Wyeth fut chargé de commander l'expédition de terre qui devait aller établir des postes à l'ouest des Montagnes Rocheuses. A cette expédition se joignirent cinq ministres protestants, un naturaliste, M. J.-K. Townshend, et un botaniste, M. Nuttal. Presque tous s'arrêtèrent au fort Oualla-Oualla et furent l'objet de l'hospitalité de Pambrun, qui sut leur faire oublier les privations et les fatigues d'une course de près de dix-huit cents milles. C'est ce que savent reconnaître MM. Daniel Lee, J.-H. Frost et J.-K. Townshend dans leurs relations de voyage.

L'un des guides de cette expédition était un Métis, Antoine Godin, qui avait aussi accompagné le capitaine Bonneville dans quelques-unes de ses courses à travers le désert. Son père avait été traîtreusement assassiné, quelques années auparavant, par des Pieds-Noirs, près du fort Hall, sur les bords de la rivière Port-Neuf, et il avait conçu contre cette tribu des sentiments de vengeance qui se manifestaient en toute occasion. On le disait si agile et si vigoureux qu'il pouvait suivre un buffle à pied et le tuer à coups de flèches. Le nom de Godin a été donné à une rivière qui coule près du fort Hall : elle est souvent mentionnée dans la narration du capitaine Bonneville.

IX

Pambrun se montra en toute circonstance l'ami des Indiens. Bien avant l'arrivée des missionnaires catholiques dans l'Orégon, il fit tout en son pouvoir pour leur inculquer quelque sentiment religieux et les faire renoncer à leurs coutumes les plus barbares. Il gardait d'ordinaire un chef sauvage auprès de lui durant l'hiver pour l'instruire des principales vérités de la foi, et lui apprendre quelques prières, hymnes ou psaumes. Le chef allait ensuite enseigner ce qu'il avait appris à sa tribu.

Le capitaine Bonneville nous dit à ce sujet que Pambrun avait donné aux Oualla-Oualla tout un code de lois, auxquelles ils se soumettaient avec une scrupuleuse fidélité ; il avait même réussi à faire disparaître la polygamie dans cette peuplade, et tous les autres crimes y étaient sévèrement punis. Il semble —ajoute ce voyageur—que ces Sauvages soient du très-petit nombre de ceux qui ont retiré des avantages moraux de leurs rapports avec les blancs [1].

Au mois de juin 1839, Pambrun reçut la visite de l'abbé Demers, et l'on peut difficilement imaginer le bonheur que lui causa l'arrivée du prêtre canadien. Depuis des années, il n'avait pas eu la consolation de rencontrer un seul apôtre de la foi, et il savait de plus tout le bien que nos missionnaires étaient appelés à opérer parmi les Canadiens et les Sauvages.

Pambrun s'intéressa beaucoup aussi au progrès matériel des Sauvages. Connaissant leur imprévoyance, il achetait dans l'été une certaine quantité de provisions qu'il leur distribuait durant l'hiver

[1] *Adventures of Captain Bonneville*, by Washington Irving, v. III, p 8.

sous forme de rations. Bien plus, il leur enseigna la culture du sol, leur fournissant les instruments aratoires qu'il pouvait se procurer.

Lorsque les indigènes venaient camper près du fort au printemps et à l'automne, Pambrun savait aussi leur procurer d'agréables distractions, telles que les jeux de crosse, courses à pied, à cheval, etc.

Les courses de chevaux et les jeux de hasard sont les passions dominantes des Sauvages ; ceux de la Colombie ont porté les jeux de hasard au dernier excès. Après avoir perdu tout ce qu'ils ont, raconte un voyageur, ils se mettent eux-mêmes sur le tapis, d'abord une main, ensuite l'autre ; s'ils les perdent, les bras, et ainsi de suite tous les membres du corps ; la tête suit, et s'ils la perdent, ils deviennent esclaves pour la vie avec leurs femmes et enfants.

X

Pambrun était d'une rare bienveillance pour ses engagés. Il exigeait d'eux un travail actif et régulier, mais il les traitait toujours équitablement, ne laissant jamais le mérite sans récompense.

Comme les engagés de la Compagnie de la baie d'Hudson ne pouvaient se marier sans le consentement de ses principaux officiers, Pambrun tirait généralement parti de cette règle pour garder à son service ceux qui lui étaient le plus utiles. Lorsqu'il avait épuisé tous ses autres moyens de persuasion pour leur faire renouveler leur engagement, il promettait d'ordinaire de leur donner une femme, et cette promesse avait presque toujours l'effet voulu. Une fois mariés, les *voyageurs* oubliaient plus facilement le Canada et songeaient à s'établir au pays.

Les Canadiens qui avaient terminé leur période

d'engagement n'étaient pas toujours facilement *lâchés* —suivant leur expression—même les vieux « hivernants » qui avaient vingt ans de service et plus. Il n'y avait de parfaitement libres que ceux qui allaient à Montréal pour recouvrer leur liberté, et qui, revenant par Saint-Louis, étaient dès lors considérés comme citoyens américains. Ce voyage, qui durait au moins dix-huit mois, devenait nécessaire, car les engagements portaient qu'ils seraient libres à *Montréal, sur la Pointe-à-Callières*, et non ailleurs.

Si Pambrun aimait à récompenser les engagés laborieux et honnêtes, il punissait sévèrement ceux qui s'adonnaient à la paresse et au vol.

Quelque temps après avoir pris le commandement du fort Oualla-Oualla, il s'aperçut de la disparition d'une certaine quantité de saumon séché, que l'on allait probablement revendre ensuite au camp des Sauvages. Comme tout faisait croire que le voleur visitait régulièrement le magasin des approvisionnements, Pambrun adopta un moyen infaillible pour le surprendre en flagrant délit. Il constata qu'il devait pénétrer dans le magasin par une fenêtre qui y donnait accès, et il y plaça une trappe à castor, où le voleur ne pouvait manquer d'aller se prendre.

Or, une bonne nuit, Pambrun fut réveillé en sursaut par des cris affreux. A ces gémissements, il comprit que sa ruse lui avait complétement réussi. Il se rendit précipitamment à la fenêtre en question, et y trouva le voleur, qui, pris par une main dans la trappe à castor, exhalait sa douleur sur tous les tons. Pambrun le dégagea, mais ce fut pour le lier à un poteau, où il reçut, séance tenante, une terrible raclée,

Jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

XI

Pambrun avait une véritable passion pour les chevaux. Il aimait à les dresser pour la course, et il offrait les prix les plus extravagants pour un bel échantillon de la race chevaline. Il pouvait dire comme Kean dans Richard III :

Un cheval ! Un cheval !
Mon royaume pour un cheval !

Corbeau Flambant, chef sauvage, possédait un cheval magnifique, mais comme l'animal était vicieux, il refusait depuis longtemps de le vendre. Aussi, ce ne fut qu'après bien des sollicitations pressantes qu'il consentit à le céder à Pambrun.

La première fois que celui-ci l'enfourcha, le superbe animal se cabra, refusa d'avancer et essaya de jeter son cavalier par terre. Pambrun s'efforçait de le maîtriser avec tout l'art possible, mais l'un des brusques mouvements du coursier lui fit perdre les étriers, et il fut emporté chez lui couvert de sang.

Le docteur Marcus Whitman, [1] qui agissait à la fois comme médecin et comme ministre protestant à Wailotpau, à une certaine distance de Oualla-Oualla, fut mandé en toute hâte pour lui donner ses soins,

[1] Le Dr Whitman, sa femme, et tous les Américains établis à Wailotpau, furent massacrés, le vingt-neuf novembre 1847, par les Cayouses, qui les accusaient d'être la cause d'une terrible épidémie qui depuis quelque temps ravageait leur tribu. L'abbé Brouillet arriva à ce poste le lendemain de ce terrible événement. Que l'on juge de sa surprise et de sa consternation ! Dix cadavres ensanglantés et horriblement meurtris gisaient çà et là, les uns percés de balles, les autres mutilés par les coups de haches. Le missionnaire canadien fut respecté par ces barbares, et il put donner aux victimes une sépulture chrétienne. Les Américains envoyèrent cinq compagnies pour châtier les Cayouses ; cinq des Indiens les plus compromis leur furent livrés, puis pendus à Orégon-City, après avoir subi leur procès.

mais il ne tarda pas à constater que la blessure était mortelle. Pambrun reçut cette nouvelle avec un calme véritablement stoïque, et il passa les quelques jours qui lui restaient de vie à se préparer à la mort et à dicter ses dernières volontés.

Quelques heures avant de rendre l'âme, Pambrun se fit porter sur une litière dans l'intérieur du fort, afin de voir une dernière fois si chaque chose était à sa place : il aimait l'ordre à un si haut point ! Ses dernières paroles furent : «Maintenant, je suis prêt à partir.»

Sir George Simpson, gouverneur de la baie d'Hudson, arriva au fort Oualla-Oualla peu de jours après la mort de Pambrun, et cet événement lui causa une pénible impression. «Peu de temps avant notre arrivée, dit-il, le commandant trouva une mort tragique à la suite de blessures causées par le pommeau de sa selle espagnole ; il laissait une femme et de nombreux enfants pour pleurer sa fin prématurée. Cet événement jeta un voile de deuil sur notre visite [1].»

La mort de Pambrun excita de profonds regrets

[1] Sir George Simpson était alors en voie d'accomplir son voyage autour du monde, qu'il a raconté, en deux forts volumes, sous la rubrique : *Narrative of a journey round the world during the years of* 1841 *and* 1844. Il avait fait tout le trajet de Lachine à Vancouver en compagnie de vingt-sept hommes, dont un bon nombre étaient Canadiens; l'expédition était dirigée par le célèbre guide Bernard, qui connaissait mieux que personne tout l'intérieur du Nord-Ouest. Les hommes qui montaient le «canot du gouverneur» étaient «des hommes choisis, les plus beaux chanteurs du monde,» disait un ancien voyageur à M. J.-G. Kohl, auteur de *Kitchigami; or Wanderings round the Lake Superior*. Ces hommes vigoureux ne donnaient au repos que cinq à six heures par jour, et pagayaient sans relache depuis «la petite barre du jour» jusqu'au coucher du soleil. Aussi le canot du gouverneur était-il renommé pour sa vitesse, franchissant huit milles à l'heure. Sir George Simpson dit que les compagnons habituels de ses courses supportaient ces fatigues incroyables avec un courage et une bonne humeur admirables.

dans les nouveaux établissements de l'Orégon, où il était généralement connu et estimé. La Compagnie de la baie d'Hudson venait de lui montrer combien elle appréciait ses services en l'élevant au rang de traiteur en chef, avec des appointements de cinq cents livres sterling. Nous pouvons voir la considération dont il jouissait par le passage suivant d'une lettre de sir James Douglas, premier gouverneur de l'île Quadra-et-Vancouver, en date du vingt-trois août 1872 :

« J'ai rencontré Pambrun pour la première fois dans la Nouvelle-Calédonie. Il s'était acquis une belle position dans la Compagnie, qui avait en lui un officier habile, actif et énergique. Il fut plus tard transféré de la Nouvelle-Calédonie au département de la Colombie, où il demeura jusqu'à l'époque de sa mort. Il a toujours représenté la Compagnie dans quelques-uns des districts importants alors connus sous le nom de département du nord, et il jouissait de l'estime de toute l'administration. »

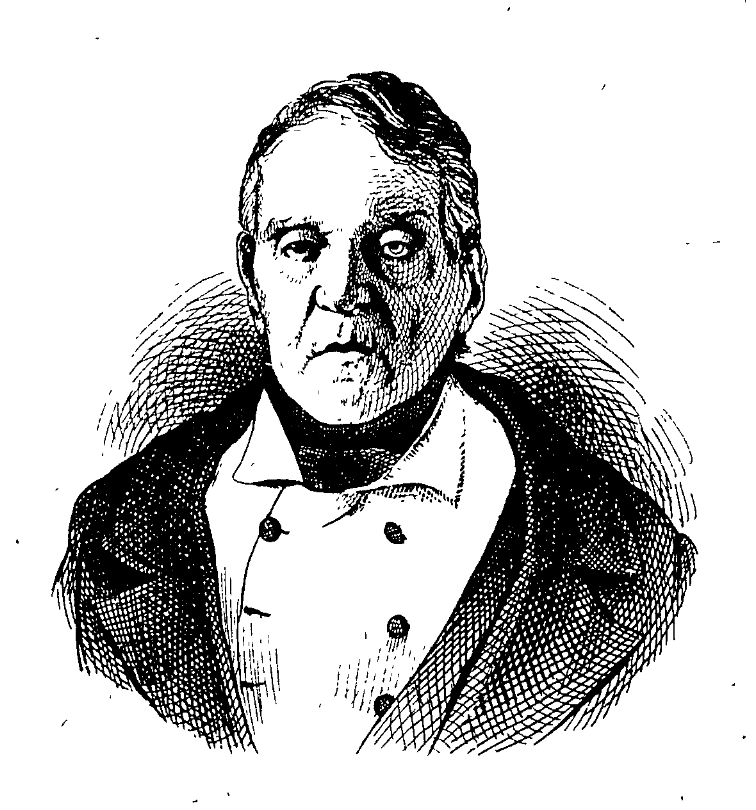
Mme Pambrun vit encore et habite le territoire de Washington. L'un de ses enfants, Dominique, demeure à Oualla-Oualla, et l'aîné, Pierre-Chrysologue, est au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, dans la région de la Saskatchouan. MM. Milton et Cheadle, qui firent un voyage à l'Océan Pacifique, en 1868, rencontrèrent Pierre-Chrysologue Pambrun au pied des Montagnes Rocheuses, et ils en font la mention suivante dans leur relation de voyage :

« Lorsque nous retournâmes à Edmonton, au mois de mai 1868, M. Pambrun, du lac La Biche, venait d'y arriver pour prendre le commandement de l-

brigade des bateaux que la Compagnie envoie porter à Norway-House les fourrures recueillies durant la saison écoulée. M. Pambrun avait, les années précédentes, traversé plusieurs fois les Montagnes Rocheuses, par Jasper-House et par le col de l'Athabasca, et même une fois en plein hiver. Il nous conta plusieurs détails de ses voyages, et entre autres une aventure qui ressemble fort à une de celles qui ont rendu célèbre le baron Munchausen. Mais quiconque est familiarisé avec la localité qui en a été le théâtre, se trouvera disposé à y ajouter foi.

« Dans les vallées de cette région, la neige s'accumule jusqu'à prendre des profondeurs effrayantes. La première fois que Pambrun campa dans les montagnes, il voulut balayer la neige avec une des chaussures qu'on nomme raquette, comme on le fait ordinairement, quand en hiver on met son bivouac dans la plaine. Après avoir pratiqué un trou à s'y fourrer tout entier, et ne trouvant pas le fond, il sonda avec une longue perche, sans rien trouver davantage ; changeant alors de dessein, il se bâtit une plate-forme avec des troncs verts, et y alluma son feu. Par la suite, en été, comme il passait dans le même endroit, il reconnut aux grands troncs des arbres qu'il avait coupés, son ancien lieu de repos, et fut bien étonné de le voir perché à une trentaine de pieds au-dessus du sol. C'était l'élévation de la neige, lors de sa première visite.[1] »

[1] *The North-West Passage by land*, by Viscount Milton and W. B. A. Cheadle, p. 186-187. London, 1865.



JOSEPH LAROCQUE

JOSEPH LAROCQUE

C'est en 1783 que fut établie la Compagnie du Nord-Ouest par des négociants de Montréal. Jusqu'alors la traite avait été monopolisée par la Compagnie de la baie d'Hudson, qui bornait encore presque toutes ses opérations aux côtes de la baie dont elle porte le nom.

La Compagnie du Nord-Ouest fut bientôt une organisation puissante et prospère. Composée de vingt-trois associés, dont plusieurs habitaient les postes de l'intérieur, elle employa pendant un certain temps deux mille personnes comme commis, guides, interprètes, *voyageurs* et canotiers. Les commis commençaient fort jeunes leur apprentissage, passant leur temps dans des comptoirs isolés, menant une

vie presque aussi sauvage que celle des indigènes, et ce n'est qu'après de longues années de service qu'un petit nombre arrivaient au but de leur ambition et étaient nommés « propriétaires hivernants. »

Les marchandises qui servaient à la traite étaient transportées dans des canots depuis Lachine jusqu'au fort William, sur le lac Supérieur, le principal entrepôt de la Compagnie.

Ces canots faits d'écorce pouvaient contenir d'assez lourdes charges ; ils étaient montés d'ordinaire par huit ou neuf de nos voyageurs canadiens, qui ne connaissaient pas de supérieurs pour les conduire avec habileté. L'escadrille se divisait généralement en trois brigades, commandées par un ou deux guides ou pilotes.

A Sainte-Anne, les voyageurs ne manquaient jamais de faire une pieuse station à la chapelle légendaire du lieu, suivant une antique coutume. Souvent ils y laissaient des ex-voto et de modestes offrandes pour le succès de leurs pérégrinations aventureuses et leur heureux retour au pays. Après s'être mis sous la protection de leur patronne, ils partaient l'âme pleine d'espérance et le cœur rempli d'un nouveau courage.

Les voyageurs canadiens étaient les gens les plus joyeux du monde. Comme quelques bonnes rasades d'eau-de-vie contribuaient à leur faire oublier les rigueurs du service, ils prenaient plaisir durant le trajet à lever un tribut sur leurs compagnons—les *mangeurs de lard* [1]—qui n'avaient jamais passé à certains

[1] On appelait *mangeurs de lard* les nouveaux voyageurs qui n'étant pas encore accoutumés à la sagamité de blé-d'Inde et au *pémican* de bison, regrettaient souvent les bons repas de la table paternelle, et surtout le pain et le lard.—*Forestiers et Voyageurs*, par M. J.-C. Taché.

endroits. Au cas de refus, ils les plongeaient sans merci dans la rivière, ce qu'ils appelaient les « baptiser. »

Tout le long de l'Outaouais, on remarquait de modestes croix de bois sur la tombe de quelque voyageur qui y avait perdu la vie, loin de sa famille, loin de ses amis, loin de tout ce qu'il affectionnait. Au milieu du portage des Sept Chutes, en bas de l'île du Grand-Calumet, les voyageurs se faisaient un pieux devoir d'aller prier sur la fosse de Cadieux [1]. Pareil spectacle était bien propre à impressionner ces braves Canadiens, qui s'aventuraient insoucieusement dans une carrière déjà fatale à tant d'autres. Aussi se découvraient-ils avec respect devant ces croix, emblêmes de leur foi, récitant parfois quelques prières pour le repos des malheureux trépassés. Pour donner libre cours à leurs pensées, ils entonnaient alors quelques-uns de leurs chants les plus émouvants, et l'écho répétait au loin leur couplet favori :

Quand un chrétien se détermine
A voyager,
Faut bien penser qu'il se destine
A des dangers.
Mille fois à ses yeux la mort
Par son image
Lui fait regretter son sort
Dans le voyage.

[1] Cadieux est le héros d'une légende et l'auteur d'un chant de mort célèbre dans les traditions des découvreurs et voyageurs canadiens. L'une et l'autre ont été recueillis et mis à l'abri de l'oubli par M. J.-C. Taché, dans l'étude de mœurs que nous avons déjà mentionnée. M. J.-G. Kohl, auteur de *Kitchigami ; or Wanderings round the Lake Superior*, dit que ce chant de mort est fort touchant, mais que, malgré tous ses efforts, il n'avait pu en apprendre que des fragments.

I

Joseph LaRocque fut un de ceux qui contribuèrent le plus par son courage, par son intelligence et par son ascendant sur les Sauvages, au succès de la Compagnie du Nord-Ouest. Il avait à peine quatorze ans quand l'amour des aventures le conduisit en même temps que son frère aîné, M. François-Antoine LaRocque, à quelques-uns des postes les plus reculés des *pays d'en haut.* A cette époque, les courses lointaines passionnaient la jeunesse canadienne, tout comme du temps des Français, alors que, pour empêcher le dépeuplement du pays, on dut menacer de peines sévères les traiteurs ou coureurs de bois sans « congés »

Doué d'un grand talent naturel, LaRocque apprit en quelques années plusieurs dialectes sauvages, pour faciliter les échanges avec les nombreuses tribus de l'intérieur, qui se nommaient les Têtes-Plates, les Nez-Percés, les Serpents, les Pieds-Noirs, les Chinouks, les Castors et bien d'autres. Il étudia avec non moins de soin leurs légendes, leurs superstitions, leurs mœurs et coutumes. Ces connaissances lui furent très-utiles ainsi qu'à la Compagnie, lui donnèrent des notions exactes sur l'homme de la nature, et lui permirent plus d'une fois de se tirer d'une situation difficile.

M. François-Antoine LaRocque ne séjourna que quelques années au Nord-Ouest, et revint, en 1807, au Canada. M. D.-W. Harmon, l'un des officiers de la Compagnie du Nord-Ouest, en parle à différentes reprises dans son intéressante et curieuse relation [1]; il signale, notamment, un voyage de découverte

[1] *A journal of voyage and travels in the interior of North America.*

que LaRocque avait fait chez les Mandans, en 1805, en compagnie de M. Charles MacKenzie, et quelques-unes de ses courses au fort de la Montagne-Basse, qui était alors sous la direction de M. Charles Chaboillez. Dans son voyage chez les Mandans, peuplade du Missouri, LaRocque rencontra la célèbre expédition de Lewis et Clarke, qui allait explorer les eaux supérieures de la rivière Colombie[1]. Ce fait est consigné dans la relation de ces voyageurs : seulement le nom de notre compatriote y est transformé en celui de Laroche[2].

II

Les postes les plus difficiles semblèrent échoir en partage à LaRocque ; il passa, par exemple, un hiver au milieu des Kamloups, tribu extrêmement redoutable, dont les territoires de chasse se trouvaient à environ cent cinquante milles au nord-ouest du fort Okinagane.

Nous le voyons, en 1812, commandant le poste de She-Whaps, et trafiquant aux côtés de l'agent d'une compagnie rivale, celle que M. Astor avait organisée pour faire le trafic des pelleteries sur les bords du Pacifique. M. Alexander Ross, que le goût des aventures avait aussi amené sur cette terre lointaine dit que « M. LaRocque, le commis du Nord-Ouest, et

M. François-Antoine LaRocque a écrit une relation de son voyage chez les Mandans ; elle est en la possession de M. R. Masson, député à la Chambre des communes. Ce monsieur a en mains plusieurs autres manuscrits sur le Nord-Ouest, qui lui ont été communiqués par la famille MacKenzie, à laquelle il est allié par sa femme. Il serait à désirer que ces curieuses relations de voyage fussent publiées.

[2] *History of the Expedition to the sources of the Missouri, across the Rocky Mountains, to the Pacific Ocean.*

M. Stuart agirent honnêtement, ouvertement, et vécurent dans les meilleurs termes. Le champ d'exploitation était assez grand pour les deux compagnies, et l'un et l'autre eurent le bon esprit de le comprendre [1] ».

Dans la biographie de Franchère, nous avons raconté les difficultés de tout genre qui menacèrent, dès le principe, de détruire l'entreprise de M. Astor. Tout cela, cependant, aurait pu se réparer avec les moyens d'action que possédait le chef de la compagnie ; mais un événement, gros de conséquences, allait décider du sort d'une œuvre montée au prix de tant de peines et de sacrifices.

La guerre ayant éclaté sur ces entrefaites entre l'Angleterre et les Etats-Unis, les communications entre Astor et ses agents devinrent bientôt impossibles, par suite du blocus des ports américains. A cette nouvelle, un découragement profond s'empara de presque tous les esprits à Astoria, déjà éprouvés par tant de revers.

Ce furent M.M. John George MacTavish et Joseph LaRocque qui, arrivés à ce fort, le onze avril 1813, apprirent au commandant la déclaration de la guerre en même temps que l'arrivée prochaine d'une frégate anglaise, qui avait ordre de s'emparer de l'établissement américain. Dans cette conjoncture, les représentants de M. Astor crurent qu'il leur serait impossible de se maintenir dans le pays, et ils entrèrent en pourparlers avec MM. MacTavish et LaRocque pour vendre tous leurs biens à la Compagnie du Nord-Ouest. Après de longues négociations, le prix de vente fut fixé à quatre-vingt mille piastres.

[1] *Adventures of the first settlers on the Oregon or Columbia river*, p. 206.

Ces arrangements conclus, il devenait nécessaire d'instruire les officiers de l'intérieur des changements survenus dans la condition des deux compagnies. LaRocque et Ross Cox partirent, le cinq juillet, dans deux canots, montés par seize hommes, avec instruction de laisser des lettres à Okinogane et à Spokane, puis de continuer leur route jusqu'au fort William, où les attendaient probablement des dépêches importantes. Au pied des Montagnes Rocheuses, ils furent agréablement surpris de rencontrer MM. John McGillivray, Alexander Stewart et Joseph McGillivray, qui étaient munis de pleins pouvoirs pour conclure l'achat des biens de la compagnie américaine. Ils rebroussèrent donc chemin et arrivèrent à Astoria, le onze octobre, après avoir accompli un trajet de deux mille trois cents milles.

III

LaRocque passa les années qui suivirent en courses incessantes, tantôt au fort Okinagane, tantôt au lac Stuart, tantôt au lac Fraser. Ces voyages furent parfois funestes à plusieurs de ses compagnons, mais il eut toujours le bonheur d'échapper aux périls les plus imminents.

Un soir de l'été de 1814 que LaRocque campait avec une nombreuse caravane sur les bords d'une petite baie de la Colombie, tout le monde fut réveillé en sursaut par les cris : *Les Sauvages nous flèchent! Les Sauvages nous flèchent!* Chacun saisit son fusil, et l'on tira une salve sur la crête d'un rocher d'où l'ennemi avait attaqué le campement. Les Sauvages retraitèrent précipitamment, mais on

crut prudent, vu l'obscurité, de ne pas faire la chasse aux maraudeurs.

On ne s'était pas aperçu tout d'abord de la perte cruelle que l'on avait faite. Un Canadien, Jean-Baptiste Lamoureux, qui avait fait sentinelle à l'extrémité de la baie, fut trouvé gisant sur le sol et baigné dans son sang ; il expira peu après. Le lendemain on l'inhuma sur le rivage, à quelque distance de la baie. Des prières furent récitées pour le repos de son âme, puis l'on recouvra sa fosse de sable, afin de cacher aux naturels le lieu solitaire où repose l'une de leurs nombreuses victimes.

Dans ce même voyage, LaRocque se rendit jusque au lac Stuart, où il eut le bonheur de rencontrer son vieil ami Harmon. Ce dernier était un Américain fort enclin au puritanisme ; aussi son journal de voyage est-il semé de réflexions pieuses sur l'importance de faire son salut et sur l'intervention de la Providence dans les affaires des hommes. Ses compagnons étaient loin de mener une vie aussi austère, et il ne manque pas une occasion de nous l'apprendre. LaRocque n'a pas plus échappé que les autres aux traits de sa critique, mais Harmon nous apprend qu'il éprouvait, lors de sa visite, un vif retour vers le bien. « Il est évident, disait-il, qu'il a beaucoup réfléchi dernièrement sur la vanité de ce monde et sur l'importance des choses éternelles, et il semble décidé, avec la grâce du Très-Saint-Esprit de se réformer complétement. Puisse-t-il persévérer dans ses bonnes résolutions! »

IV

Le vingt-quatre octobre 1815, une expédition composée de MM. Keith, Stewart, LaRocque, MacTavish, Macdonald [1], MacMillan, Montour [2], Ross Cox, et de cinquante-quatre engagés, se mit en route, avec les produits du commerce de l'été, pour se rendre à Okinogane.

A quelques milles de l'embouchure de la rivière Oualla-Oualla dans la Colombie, plusieurs canots, chargés de naturels, se dirigèrent vers la flottille, n'ayant apparemment aucune intention hostile. Les Indiens demandèrent d'abord du tabac, et on leur en donna, mais en abordant le canot occupé par LaRocque et MacMillan, ils ne purent résister à l'envie de dérober plusieurs objets : ils furent toutefois repoussés par de vigoureux coups d'aviron.

Comme les Sauvages devenaient de plus en plus menaçants, de rudes coups leur furent portés ; il y en eut un de tué, et deux autres furent mortellement blessés. Les assaillants ripostèrent par une grêle de flèches, puis se jetant à plat ventre dans leurs canots,

[1] Il y avait trois officiers du nom de Macdonald dans la Compagnie du Nord-Ouest, que les voyageurs canadiens distinguaient par les soubriquets suivants : M. Macdonald *le grand*, M. Macdonald, *le prêtre* M. Macdonald *le bras croche*. Les Mackenzie étaient encore plus nombreux : M. Mackenzie *le rouge*, M. Mackenzie *le blanc*, M. Mackenzie *le borgne*, M. Mackenzie *le picoté*.

[2] M. Montour avait eu un duel quelques années auparavant avec un autre Canadien, M. Benjamin Pillet, à la suite d'une querelle occasionnée par la traite. L'un et l'autre avaient été légèrement blessés dans ce duel au pistolet, où leurs hommes leur servaient de seconds. Après s'être violemment querellés, ils ne se séparèrent pas moins bons amis, au printemps de 1813. M. Montour se retira plus tard de la Compagnie du Nord-Ouest, avec un avoir de vingt mille livres, qui lui permit d'acheter la seigneurie de la Pointe-du-Lac, près Trois-Rivières ; mais il dissipa en prodigalités la fortune qu'il avait ainsi péniblement acquise. Il en est fait mention dans le voyage de Lambert au Canada. M. Pillet vivait encore en 1854.

la vitesse du courant les mit promptement à l'abri de toute atteinte.

La nuit allant bientôt descendre sur la rivière, on se dirigea vers une petite île déboisée et sablonneuse pour y trouver un lieu de campement. Pour détourner l'attention de l'ennemi, qui faisait retentir les bois voisins de ses cris de guerre, on n'alluma pas de feux ; mais cela n'empêcha pas qu'une heure avant l'aube on surprit plusieurs Sauvages qui se glissaient furtivement près des tentes.

La situation des voyageurs était véritablement critique. Campés au milieu d'une grande rivière, cernés de tous côtés par des Sauvages belliqueux, ayant soif de vengeance, la perspective était bien propre à glacer d'épouvante les plus braves. Dès que le jour parut, on tint un conseil de guerre, et il fut décidé de quitter l'île, de demander une entrevue avec les Sauvages, et de leur offrir des présents pour apaiser les parents des victimes du dernier combat. On faisait les préparatifs du départ quand

> Du bout de l'horizon accourt avec furie
> Le plus terrible des enfants
> Que le Nord eût portés jusque-là dans ses flancs.

Cette tempête accompagnée de pluie et de grêle, contraignit les voyageurs de rester dans l'île. Elle sembla redoubler de violence la nuit suivante, nuit d'angoisse pour tous, car à chaque instant l'on croyait entendre les cris affreux des Sauvages profitant de l'orage et de l'obscurité pour fondre sur la caravane et la massacrer.

L'aurore du lendemain—le premier décembre—se leva froide et brillante sur les plaines de la Colombie. Les voyageurs s'embarquèrent promptement dans les canots, pour aller mettre pied à terre

sur la rive nord. Quelques hommes furent laissés dans les embarcations, et les autres au nombre de quarante-huit montèrent la côte.

On était indécis sur le parti à prendre lorsque apparurent quelques cavaliers à l'horizon. Michel, l'interprète, alla à leur rencontre, et leur annonça que les blancs désiraient avoir une entrevue avec leurs chefs au sujet des derniers troubles. Sur ce, ils partirent à fond de train pour communiquer cette nouvelle à leurs amis.

Une demi-heure plus tard, l'on voyait s'avancer gravement une longue file d'Indiens à cheval, précédés par environ cent cinquante guerriers à pied, qui étaient armés de fusils, de lances, de tomahâks, d'arcs et de carquois remplis de flèches. Plus loin venaient lentement trente à quarante naturels presque nus, la figure noircie de charbon, les cheveux rasés en signe de deuil. C'étaient les parents des défunts. A mesure qu'ils approchaient, on entendait plus distinctement l'écho d'un chant de guerre, qui ne manquait pas de poésie, et dont voici des bribes :

« Dormez en paix, frères ! dormez en paix ! Vous serez vengés. Vos femmes cesseront de verser des larmes lorsqu'elles auront le sang de vos meurtriers ; nos jeûnes enfants bondiront d'allégresse et chanteront joyeusement à la vue de leurs scalpes. Reposez en paix, frères. Nous aurons le sang ennemi. »

Les Sauvages s'arrêtèrent à environ cinq cents verges de la brigade, dont M. Keith avait le commandement. Michel, l'interprète, reçut ordre de leur dire que l'on regrettait beaucoup les derniers événements, mais que pour rétablir l'harmonie on leur offrait des présents sous forme de compensation. Cette proposition suscita un débat très-violent ; la

plupart des Sauvages déclarèrent qu'ils ne mettraient bas les armes que si on leur livrait deux hommes de l'expédition, pour les immoler sans doute aux mânes des défunts.

Il était impossible de se prêter à une pareille demande, aussi s'attendait-on d'un instant à l'autre au signal d'un engagement meurtrier, lorsque se montrèrent soudain douze cavaliers qui, après avoir dévoré l'espace, firent halte brusquement entre les deux partis en présence. Le chef de la troupe se dirigea immédiatement vers M. Keith, auquel il donna une bonne poignée de mains, et tous ses compagnons en firent autant. Il s'enquit des circonstances qui avaient amené la mort des Indiens, et des offres que l'on avait faites pour opérer une réconciliation, puis il adressa longuement la parole aux Sauvages dans un discours plein de force et d'éloquence. « Les blancs ne nous ont jamais volés, s'écria-t-il, (ce qui était loin d'être vrai) et je le demande, pourquoi tenterions-nous de les piller ? Ce que vous avez fait était mal, très-mal, et on a eu raison de tuer les voleurs. On vous a offert une indemnité pour la perte de vos parents et amis, acceptez-la ; mais si vous la refusez, je vous dis à votre face que je vais me ranger de leur côté avec mes propres guerriers, et s'il arrive qu'un blanc tombe sous la flèche d'un Indien, cet Indien fût-il mon frère, lui et toute sa famille seront l'objet de ma vengeance. »

Ce chef—« l'Etoile du Matin »— renommé pour son éloquence et son courage, exerçait la plus grande influence sur sa tribu, et sa harangue, qui ne dura pas moins de deux heures, eut l'effet de calmer ceux qui s'étaient montrés les plus altérés de sang. Grâce à son intervention, l'expédition put continuer sa



route jusqu'à Okinogane, sans avoir eu heureusement d'autres démêlés avec les naturels.

Le trente et un juillet 1817, un bon nombre de membres de la Compagnie du Nord-Ouest étaient réunis au lac La Pluie avec leurs guides, engagés et interprètes. Parmi les premiers, dit Ross Cox, il y avait mon vieil et estimable ami, LaRocque, dont le nom est lié si étroitement aux scènes aventureuses qui se sont passées dans la Colombie, où il se rendait en compagnie de quarante hommes.

Ross Cox partait, le sept août, pour retourner dans son pays, et il parle en termes pleins de regrets de sa séparation avec les compagnons de ses courses, LaRocque, McGillivray et MacTavish. « Nous avions, ajoute-t-il, passé ensemble des jours heureux sur les rives lointaines de la Colombie. Nos études et nos amusements avaient été les mêmes. Nous avions souffert en commun bien des privations, soit en canot, à cheval, ou au bivouac, et il s'était établi entre nous une communauté de sentiments qui nous rendaient chers les uns aux autres. »

En 1821, la Compagnie du Nord-Ouest s'étant unie à son ancienne rivale, la Compagnie de la baie d'Hudson, LaRocque conserva la même position— celle de traiteur en chef—dans la nouvelle Société. Les traiteurs en chef participaient aux bénéfices de la Compagnie et avaient droit à une action, qui donnait un revenu net par an d'environ trois cent cinquante livres sterling.

Après trente années d'une vie aventureuse dans les plaines de l'Ouest, LaRocque revint au pays natal qu'il n'avait visité, durant toute cette période de temps, qu'à de rares intervalles. La Compagnie de la baie d'Hudson crut devoir cependant utiliser

son expérience dans le trafic des pelleteries en lui confiant le poste de Mingan, dans le bas du fleuve Saint-Laurent, avec la surveillance de tous les comptoirs de cette division.

Quelques années après, LaRocque se retira de la Compagnie, pour ne plus s'occuper que de son salut, comme il aimait à le répéter souvent. Il possédait alors une fortune d'environ quinze mille louis, à laquelle vinrent s'ajouter les biens que lui donna sa femme, Mlle Archange Guillon, qu'il épousa peu après sa démission, au mois de mars 1833.

VI

Lorsque les troubles de 1837 menacèrent de bouleverser le pays, LaRocque passa en France, où il demeura jusqu'en 1851.

Malgré son éloignement, il n'oublia pas ses compatriotes de l'Orégon, qui commençaient à se grouper, à certains endroits, sous la direction des missionnaires canadiens, les Blanchet, les Demers, les Bolduc et plusieurs autres. Comme un établissement nombreux était déjà formé à Ouallamette, LaRocque donna généreusement les fonds nécessaires à la construction d'une Académie, dont les professeurs étaient tous des Canadiens-Français. Cette académie ouvrit ses classes, au mois d'octobre 1843, et porta le nom de collége Saint-Joseph en l'honneur du fondateur. Ce fait est consigné en termes élogieux dans les lettres du P. de Smedt et dans l'ouvrage du docteur Meilleur sur l'instruction publique dans le Bas-Canada.

A son retour d'Europe, LaRocque passa plusieurs années à Montréal, et il logea même quelque temps au

Collége des jésuites. Il aima toujours la vie solitaire, cette vie qu'il avait menée pendant une si grande partie de son existence, et il voulut écouler le reste de sa carrière dans l'étude, la retraite et la pratique de la vertu. « Après avoir connu et pratiqué la sauvagerie », disait-il, en plaisantant, « j'ai voulu étudier la civilisation sans trop la pratiquer. » Il connut toutes les nobles jouissances que Cicéron conseille de rechercher dans son admirable *Traité de la Vieillesse* : « O vieillards, si vous voulez être sages, appelez au secours de vos années les belles-lettres, les beaux-arts et les bonnes actions. »

Quoique LaRocque n'eût pas eu l'avantage de recevoir une instruction classique, il avait cependant la mémoire bien meublée. Dans ses voyages en Europe et même au Nord-Ouest, il avait acquis une foule de connaissances, car la Compagnie de la baie d'Hudson avait établi dans presque chaque poste un dépôt de livres intéressants et instructifs.

LaRocque était un logicien, ami de la vérité ; à ce titre il ne marchandait pas avec l'erreur ; entre elle et lui il n'y avait pas d'accommodement et il la traitait du haut de sa foi et de la manière pittoresque et énergique, qui était le propre de sa franche quoiqu'un peu rude nature. Ayant fait de la religion une étude approfondie, il se plaisait à envoyer à ses anciens collègues de la Compagnie de la baie d'Hudson, pour la plupart des Ecossais protestants, des ouvrages de morale et de philosophie chrétienne, ou des livres de controverse religieuse, bien propres à leur faire saisir et reconnaître la vraie lumière.

Avec de rares qualités, il avait aussi quelques-uns de ces petits défauts qu'ont souvent les hommes supérieurs. D'un cœur d'or, généreux jusqu'à la pro-

digalité, d'un esprit fin et pénétrant, il avait des brusqueries dont riaient ses amis intimes et qui parfois froissèrent des personnes susceptibles. Plus d'un se rappelle cependant les agréables instants qu'il passa auprès de l'ancien traiteur, qui n'était jamais plus en verve que lorsqu'il racontait des incidents de ses courses avantureuses.

Forsan et hæc olim meminisse juvabit.

Sa façon de dire et de faire prenait parfois des allures d'une excentricité et d'un comique inimitables. Il racontait surtout, avec grande délectation, l'anecdote suivante ; nous allons le laisser parler lui-même.

« J'étais alors, disait-il, au poste de Mingan, le bâtiment qui nous apportait les approvisionnements et les munitions de l'année, avait pour passager un jeune voyageur muni d'une passe de la Compagnie. Dans les opérations du débarquement, ce jeune homme eut le malheur de se casser la jambe accidentellement. Je ne savais que faire de ce blessé lorsqu'une bonne vieille, femme d'un ancien employé de la Compagnie, habitant avec son mari une petite maison voisine du poste, vint m'offrir ses services. —« Je suis seule avec mon bonhomme, avait dit la vieille, confiez-moi ce pauvre enfant, j'en aurai bien soin. »

« En effet, le jeune homme fut transporté chez le vieux Crépeau, je fis moi-même la réduction de la fracture, et la mère Crépeau se mit à le soigner comme elle eût fait de son fils. Le lendemain de l'accident, j'allai rendre visite au blessé. —« Je ne sais pas ce qu'a mon pauvre malade, me dit la vieille, car il ne parle pas le français et nous nous

comprenons difficilement ; mais il a l'air mécontent ; on dirait qu'il est fâché ; pourtant, je le soigne de mon mieux, je vous assure. »

« Je m'informai de la cause de ce mécontentement et demandai au jeune homme s'il manquait de soin ou de quelque autre chose, ou s'il souffrait beaucoup. —Non, me répondit-il, mais je ne puis pas souffrir la présence de ce crucifix et de ces images qui sont attachés à la muraille en face de mon lit. Je veux que la vieille fasse disparaître tout cela.

« —Qu'a-t-il donc ? s'empressait de demander la vieille.

« —Ce n'est rien, la mère, lui répondis-je, ce sont ses pauvres nerfs qui l'agitent un peu. Avez-vous de l'eau bénite ?

« —Oh ! pour cela, je n'en manque jamais, M. LaRocque.

« —Eh bien, la mère, mettez de l'eau bénite dans une tasse avec un rameau et quand il aura des crises, aspergez-le un peu en faisant le signe de la croix, ça pourra lui faire du bien.

« Qui fut dit fut fait, et le lendemain, notre jeune iconoclaste me demanda à capituler. Il consentait à souffrir les images, à condition qu'on cessât les aspersions. »

LaRocque passa ses dernières années chez les Sœurs Grises, à Ottawa, au milieu desquelles il vint demeurer au mois de septembre 1857. Ces bonnes Sœurs étant très-pauvres, il fut pour elles un bienfaiteur d'une charité inépuisable. Ce sont ses largesses qui ont contribué en grande partie à la construction de leur superbe hôpital sur la rue Waters. Sa charité ne s'est pas bornée aux Sœurs Grises d'Ottawa ; il a donné en outre quatre mille piastres à l'Hôtel-Dieu

de Saint-Hyacinthe, et des sommes considérables à plusieurs autres communautés.

Pour se familiariser avec la mort et avoir constamment à l'esprit la pensée de la fin dernière, le pieux vieillard avait fait préparer, depuis le décès de sa femme en 1863, son cercueil, près duquel il dormait en attendant l'éternel repos. « Que de pensées de gloire et de bonheur, mais aussi que d'épouvantables terreurs, disait-il quelquefois à un de ses amis, sont renfermées dans ce mot « éternité » et dire que la plupart s'en occupent à peine.»

De douloureuses infirmités affligèrent sa vieillesse : la pierre et le rhumatisme l'obligèrent de garder sa chambre dans les deux dernières années de sa vie. Comme il aimait beaucoup la médecine, il se livrait sur lui-même à des expériences qui lui valurent quelquefois d'atroces souffrances. Une attaque de paralysie mit fin, le premier décembre 1866, à sa longue et utile vie.

PIERRE FALCON

I

Le dix-neuf juin 1816 est une date tristement célèbre dans l'histoire de la Rivière-Rouge. Ce jour rappelle un bien déplorable événement, qui amena la destruction de la petite colonie que lord Selkirk avait fondée, en 1812, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui Winnipeg, la capitale du Manitoba.

C'était le temps où les compagnies de la baie d'Hudson et du Nord-Ouest se livraient à des luttes sans merci—que nos voyageurs ont appelé *la conteste*—dans les territoires de chasse dont elles se disputaient l'exploitation. Les employés de la Compagnie du Nord-Ouest, qui se composaient pour la

plupart de nos compatriotes, étaient généralement désignés sous le nom de *gens du Nord-Ouest* ou *les Canadiens*, et on nommait leurs adversaires *les Anglais*, ou les *gens de la baie d'Hudson*, ou bien encore les *gens du petit Nord*.

M. Robert Semple, ayant été nommé gouverneur de la Compagnie de la baie d'Hudson et de la Terre de Rupert, alla se fixer au printemps de 1811, au fort Douglas, à environ un mille de l'endroit occupé par le présent fort Garry [1]. Peu après son installation, il apprit que les officiers de la Compagnie du Nord-Ouest réunissaient une troupe considérable de Canadiens, de Métis et de Sauvages à un endroit appelé Qu'Appelle, dans le but de faire une descente sur la colonie de la Rivière-Rouge, et il se prépara en conséquence à leur faire une chaude réception.

Le dix-neuf juin, la sentinelle placée en observation au fort Douglas de manière à pouvoir mesurer du regard la vaste plaine qui se déroulait à ses pieds, donna soudain l'éveil. Elle voyait se dessiner la silhouette de cinquante à soixante cavaliers, divisés en deux bandes, qui semblaient se diriger sur le fort Garry. Ceux-ci étaient suivis de trois charrettes remplies de trente sacs de provisions. Persuadé qu'ils venaient attaquer le poste, M. Semple ordonna à une trentaine d'hommes de s'armer et de le suivre. Est-ce le peu de cas qu'il faisait des ennemis, qui lui fit amener une escouade si peu redoutable? L'histoire ne le dit pas, mais il paya cher sa coupable imprudence.

A la vue de M. Semple et de ses gens, M. François

[1] Le commandant de ce poste était M. Alexander McDonell; il était fort détesté des Métis qui l'avaient surnommé le *gouverneur sauterelle*. Son prédécesseur, M. Miles McDonell, n'avait pas été plus aimé; on l'appelait le *chef des jardiniers*.

Firmin Boucher, qui formait partie de la troupe de Métis la plus rapprochée, s'avança rapidement à leur rencontre. Dès qu'il fut près du gouverneur, il l'interpella ainsi :

—Que voulez-vous ?

—Que voulez-vous vous-même ? fut la réponse.

—Nous voulons notre fort, [1] répliqua Boucher.

—Eh bien ! allez-y, riposta Semple.

—Misérable, pourquoi l'avez-vous détruit ? exclama Boucher.

Le gouverneur, saisissant la bride du cheval de Boucher, s'écria avec colère: Misérable, dites-vous ? Vous osez me parler ainsi ?

M. Semple, ordonna à ses gens d'arrêter Boucher, mais celui-ci leur cria qu'ils couraient à une mort certaine s'ils lui faisaient du mal. Persistant dans sa détermination, le gouverneur dit à ses soldats qu'ils n'avaient rien à craindre. Deux coups de fusils partirent en même temps du côté des Anglais [2], et le cheval de Boucher, effrayé par cette détonation, emporta son cavalier à une certaine distance.

Ce fut le signal de l'engagement. Canadiens, Métis et Sauvages, arrivés sur ces entrefaites, se formèrent en demi-cercle pour envelopper la troupe ennemie, puis s'embusquant derrière leurs chevaux,

[1] Boucher faisait allusion au fort Gibraltar, situé non loin de là sur les bords de la rivière Rouge, dont M. Colin Robertson s'était emparé au mois d'avril précédent, et que M. Semple était allé démolir quelques jours auparavant, en compagnie de quinze à vingt hommes. Plusieurs Canadiens se trouvaient au fort Gibraltar quand Robertson le captura au nom de la Compagnie de la baie d'Hudson, entre autres Martin Jordan, J.-B. Roy et J.-B Branconier. Ce dernier fut fait prisonnier, envoyé à la baie d'Hudson, puis en Angleterre ; ce n'est que longtemps après qu'il put revenir au pays.

[2] Il n'est que juste de constater que les gens de la Compagnie de la baie d'Hudson ont toujours nié avoir commencé l'action.

ils dirigèrent sur elle de meurtrières décharges de mousqueterie. Le gouverneur Semple tomba l'un des premiers. Se sentant grièvement blessé, il dit à ses gens autour de lui : « Faites de votre mieux pour vous sauver. »

L'odeur de la poudre semblait enivrer de rage les *Bois-brûlés ;* aussi les gens du Milord[1] furent affreusement décimés. En moins d'un quart d'heure, plus de vingt cadavres anglais avaient roulé sur la plaine ensanglantée. Anthony McDonald, John Pritchard, Michael Heden, Michael Kilkenny, Donald McKay, Patrick Corcoran et un nommé Sutherland réussirent seuls à échapper à la vengeance des Métis par la fuite ou par les plus pressantes supplications. John Pritchard dut la vie à la clémence d'un Canadien du nom de Lavigne. « Lavigne, s'écria-t-il, vous êtes un Français, vous êtes un chrétien, pour l'amour de Dieu, sauvez ma vie. Je me rends à vous. Je suis votre prisonnier. » Il n'y eut parmi la troupe de la compagnie du Nord-Ouest qu'un Métis de tué—un nommé Batoche—et quelques blessés.

A l'issue de la mêlée, M. Semple qui gisait sur le sol, dit à l'un des chefs métis :

—N'êtes-vous pas M. Grant ?

—Oui, lui fut-il répondu.

—Je ne suis pas mortellement blessé, ajouta M. Semple, et si vous pouvez me transporter au fort, je pense que je pourrai survivre.

Grant qui désirait sincèrement sauver la vie de son ennemi, le confia aux soins d'un Canadien, du nom de Vasseur. Mais au même moment, un Sauteux frustrait son généreux dessein en tirant un

1. Les voyageurs canadiens appelaient ainsi lord Selkirk, fondateur de la colonie d'Assiniboia.

coup de fusil sur M. Semple à bout portant. « C'est toi, chien que tu es, dit-il, qui a été la cause de tout cela, et tu ne vivras pas. »

Le lendemain de l'engagement, les Métis, commandés par M. Cuthbert Grant, s'emparèrent du fort Douglas, et tous les colons au nombre de quarante environ, s'empressèrent de déguerpir.

Comme on le pense bien, cette affaire amena des représailles. En apprenant ce malheureux événement, lord Selkirk leva des forces pour se venger de la Compagnie du Nord-Ouest ; elles se composaient pour la plupart de soldats suisses, ayant servi dans l'armée française ; les deux officiers chargés du commandement de cette troupe étaient le capitaine d'Orsonnens et le lieutenant Fauché.

Le douze août suivant, lord Selkirk s'empara du fort William, et fit prisonniers en même temps plusieurs agents de la Compagnie du Nord-Ouest. Quelques-uns des employés de cette Compagnie, entre autres François-Firmin Boucher et Paul Brown, qui avaient pris part au combat du dix-neuf juin 1816, furent envoyés au Canada pour y subir leur procès comme prévenus ou comme complices du meurtre de Semple et de ses compagnons. Quant à Cuthbert Grant, le chef des Métis, il s'était enfui au fond des bois pour ne pas être arrêté.

Le procès des prévenus s'instruisit à Toronto à la fin du mois d'octobre 1818. Un grand nombre de témoins furent appelés à déposer : plusieurs d'entre eux avaient figuré dans l'engagement qui fut si fatal aux employés de la Compagnie de la baie d'Hudson. Plus de vingt Canadiens comparurent comme témoins ; voici leurs noms : Pierre Chrysologue Pambrun, Louis Nolin, Louis Blondeau, Toussaint

Vaudry, Augustin Cadot, Basile Bélanger, Joseph Jourdain, François Enos dit Delorme, Martin Jordan, Antoine Lapointe, J.-B. Roy, J.-B. Branconier, Nicolas Ducharme, Michel Martin, Joseph Lorain, Alexis Bercier, François Taupier, Antoine Peltier et François-Firmin Boucher. La plupart habitaient depuis longtemps la région de la Rivière-Rouge : Augustin Cadot depuis trente-huit ans, Toussaint Vaudry depuis trente ans, Antoine Lapointe depuis quinze ans, et Basile Bélanger depuis treize ans. Après un long procès, qui préoccupa beaucoup l'attention publique, tous les prévenus furent acquittés [1].

L'affaire du dix-neuf juin 1816 fit grand bruit dans le temps. Elle a même frappé l'attention de Châteaubriand, qui en parle dans son *Voyage en Amérique*. Le célèbre écrivain dit que le sang a coulé pour les chétifs intérêts de quelques marchands fourreurs; mais il n'est pas exact en affirmant que la « colonie de lord Selkirk fut détruite au mois de juin 1815, précisément au moment où se donnait la bataille de Waterloo. » Cet événement eut lieu un an moins un jour après la bataille de Waterloo. Châteaubriand ne voyageait pas à cette époque en Amérique, comme le dit M. Joseph James Hargrave [2], car il visita notre continent longtemps avant cette date, au temps de sa jeunesse, en 1791.

M. Duflot de Mofras commet une autre inexactitude lorsqu'il dit qu'après « des succès balancés, des établissements brûlés, pris et repris, les Ecossais furent battus, le dix-neuf juin 1816, *au Portage-des-*

[1] *Voir Report of trials in the Courts of Canada, relative to the destruction of the Earl of Selkirk's Settlement on the Red River with observations*, by A. Amos, esq., barrister at law, 1820.

[2] *Red River*, p. 489.

Prairies, sur la rivière Qu'Appelle [1]. » Le Portage-des-Prairies se trouve à environ soixante milles du lieu du combat.

M. Alexander Ross prétend [2] que vingt-six hommes de la troupe de la Compagnie du Nord-Ouest périrent dans la suite d'une manière misérable. Parmi les Canadiens et Métis dont il fait mention, citons Contanais, Lavigne, Alexandre Fraser, J.-B. Morallé, Louis Lacerte, Joseph Trottier, J.-B. Latour, Duplessis, J.-B. Parisien, Toussaint Vaudry, François Gariépy « le brave, » Michel Bourassa, Loison Vallée, Michel Martin, François Deschamps et deux de ses fils, François et Joseph surnommé « Grosse Tête. »

François Deschamps forma partie de l'expédition qu'organisa, vers 1832, le prince Maximilien de Wied-Neuwied, lorsqu'il visita le haut Missouri. Ce voyageur en parle dans les termes suivants : « Deschamps était un excellent tireur et très-brave dans le combat. Il avait été précédemment au service de la Compagnie du Nord-Ouest, et dans l'engagement contre le gouverneur Semple il avait tué six Anglais : il prenait grand plaisir à parler de cette action, car il avait le caractère véritablement indien [3]. »

Ross dit que Deschamps fut poignardé par l'un de ses camarades, que sa femme fut fusillée et que ses enfants furent brûlés en même temps, près du fort Union, sur la rivière Missouri. Une fin non moins tragique fut réservée, selon lui, à son frère, la «Grosse Tête.» Katitigouse, que l'on croit être l'auteur de la mort de M. Semple, fut tué et scalpé par une bande de Gros-Ventres en retournant dans sa tribu.

[1] *Exploration du territoire de l'Orégon, etc.*
[2] *The Red River Settlement.*
[3] *Voyage dans l'intérieur de l'Amérique du Nord.*

Cet écrivain voit dans la mort misérable de ces hommes presque un châtiment de la Providence, comme si elle n'était malheureusement pas trop souvent le sort réservé à ces hommes intrépides qui passaient leur vie à chasser sur les plaines ou dans les forêts giboyeuses du Nord-Ouest, sans cesse exposés aux plus grands dangers, à des accidents de toute nature. Inutile d'ajouter que toutes les sympathies de M. Ross étaient pour la Compagnie de la baie d'Hudson, dont il avait été l'un des officiers.

II

Pierre Falcon était présent à l'engagement du dix-neuf juin 1816, qu'on a appelé le combat des Sept Chênes. Il contribua courageusement à la déroute des gens de M. Semple, et ce fut sous ses yeux que le gouverneur fut blessé à mort.

Falcon aima toujours à faire des chansons, et il est devenu le troubadour populaire du Nord-Ouest. Il ne pouvait trouver un sujet qui pût mieux inspirer sa verve féconde, et voici les couplets qu'il composa le soir même de l'engagement, couplets qui eurent bientôt une grande vogue parmi tous les voyageurs. Son récit ne manque pas d'importance au point de vue historique, et confirme sur les points principaux la relation que publia la Compagnie du Nord-Ouest pour montrer que la troupe de M. Semple avait été l'agresseur :

Voulez-vous écouter chanter } **Bis**
Une chanson de vérité ? }
Le dix-neuf juin, la bande des Bois-Brûlés
Sont arrivés comme des braves guerriers.

Arrivant à la Grenouillière[1]
Nous avons fait trois prisonniers :
Trois prisonniers des Arkanys[2]
Qui sont ici pour piller notre pays.

Etant sur le point de débarquer
Deux de nos gens se sont écriés
Deux de nos gens se sont écriés :
Voilà l'Anglais qui vient nous attaquer.

Tout aussitôt nous avons déviré,
Nous avons été les rencontrer ;
J'avons cerné la bande des Grenadiers
Ils sont immobiles, ils sont démontés.

J'avons agi comme des gens d'honneur,
J'avons envoyé un ambassadeur :
Le gouverneur, voulez-vous arrêter
Un petit moment, nous voulons vous parler?

Le gouverneur qui est enragé
Il dit à ses soldats : Tirez !
Le premier coup c'est l'Anglais qui a tiré,
L'ambassadeur ils ont manqué tuer.

Le gouverneur qui se croit empereur
Il veut agir avec rigueur ;
Le gouverneur qui se croit empereur
A son malheur, agit trop de rigueur.

Ayant vu passer tous ces Bois-Brûlés
Il a parti pour les épouvanter :
Etant parti pour les épouvanter :
Il s'est trompé, il s'est bien fait tuer.

Il s'est bien fait tuer
Quantité de ses grenadiers ;
J'avons tué presque toute son armée,
Quatre ou cinq se sont sauvés.

Si vous aviez vu tous ces Anglais,
Tous ces Bois-Brûlés après,
De butte en butte les Anglais culbutaient,
Les Bois-Brûlés jetaient des cris de joie.

[1] Frog Plain.
[2] Habitants des Iles Orkneys.

Qui en a composé la chanson
Pierriche Falcon, ce bon garçon,
Elle a été faite et composée
Sur la victoire que nous avons gagnée.

Ou :

Elle a été faite et composée,
Chantons la gloire des Bois-Brûlés.

L'historien Hargrave publie cette chanson qu'il dit avoir recueillie sous la dictée même de Falcon, et affirme qu'elle voit le jour pour la première fois, bien qu'on puisse l'entendre fredonner sous tous les chaumes de la Rivière-Rouge. Il fait erreur ; son livre ne fut publié qu'en 1871, tandis que le Dr LaRue la fit paraître, dès 1863, dans une intéressante étude sur nos *Chansons populaires et historiques.* Nous devons faire remarquer, cependant, que cette chanson n'a pas été recueillie telle que la redisent nos voyageurs : il manque souvent la mesure qu'ils donnent en redoublant ou éludant la syllabe, selon le cas, ou en ajoutant une *traînée* aux noms. Nous pouvons en dire autant de la suivante :

C'est à la Rivière-Rouge,
Nouvelles sont arrivées,
Un général d'armée
Qui vient pour engager.

Il vient pour engager
Beaucoup de Bois-Brûlés
Il vient pour engager
Et n'a point d'quoi payer.

Il dit qu'il veut emm'ner
Beaucoup de Bois-Brulés,
Ils sont en renommée
Pour de braves guerriers.

Vous, Monsieur Cuthbert Grant,
Maître du régiment,
Mes épaulettes d'argent
Je vous en fais présent.

Moi, général Dickson,
Je cherche ma couronne
Je cherche ma couronne
Chez Messieurs les Espagnols.

Ville de Mexico,
Beaucoup de Généraux
Aussi des canonniers
Qui vont vous couronner.

Adieu, mes officiers,
Vous m'avez tous laissé,
On marqu'ra sur papier :
Dickson, pauvre guerrier.

Bourgeois de compagnie
Je dois remercier
De me faire ramener
Au fort de Mackenzie.

Je dois vous remercier
Puisque avec vos deniers
J'ai pu me faire guider
Par deux des Bois-Brûlés.

Qui en a fait la chanson ?
Un poëte du canton :
Au bout de la chanson,
Nous vous le nommerons.

Un jour étant à table
A boire et à chanter
A chanter tout au long
La nouvelle chanson.

Amis, buvons, trinquons
Saluons la chanson
De Pierriche Falcon,
Ce faiseur de chansons.

III

Le chantre de la Rivière-Rouge est né le quatre juin 1793, au fort du Coude, sur la rivière du Cygne, dans la vallée de l'Assiniboine. Son père portait le même prénom, et sa mère était une aborigène du

Missouri. Il était encore enfant lorsque son père l'amena au Canada; il demeura quelque temps à Laprairie, puis à l'Acadie.

Son séjour au Canada se prolongea jusqu'en 1808. Agé alors de quinze ans, il retourna à la Rivière-Rouge avec son père, et tous deux s'engagèrent dans la Compagnie du Nord-Ouest. Quand celle-ci eut été absorbée par sa rivale, en 1821, il passa au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, qui ne paraît pas lui avoir gardé rancune de ses chansons.

Quatre ans plus tard, Falcon s'établit à la Prairie-du-Cheval-Blanc, où il demeure encore. Marié en 1812 à Marie Grant, il eut de ce mariage trois fils et quatre filles. Ses trois fils, Jean-Baptiste, François et Pierre sont des citoyens respectables du Manitoba.

Lorsque l'insurrection éclata dans l'automne de 1869, sous la direction de M. Louis Riel, et que les Métis français se rassemblèrent à Saint-Norbert, pour s'opposer à l'entrée dans le pays du gouverneur nommé par les autorités canadiennes, il voulut accompagner ses enfants, et il se désolait parce que ces derniers s'y opposaient. Malgré son âge avancé, il voulait à tout prix dérouiller son vieux fusil de chasseur. « Pendant que les ennemis seront occupés à me dépécer, disait-il, nos gens taperont dur et pourront porter de bons coups. » Il rêvait sans doute des combats dans le genre de ceux d'Homère, où le vainqueur fait un long discours à l'ennemi avant de l'expédier au pays d'où l'on ne revient plus.

Bien que ne sachant ni lire ni écrire, Falcon n'en est pas moins l'une des plus curieuses personnalités de la Rivière-Rouge. La confiance qu'il a su acquérir et son intégrité lui ont valu d'être nommé juge

de paix. Il est aujourd'hui très-vieux, cassé, et il parle peu.

Falcon a composé bien d'autres chansons que celles que nous avons reproduites plus haut. Il a exercé sa verve inépuisable sur presque tous les événements politiques dont Manitoba a été témoin dans ces dernières années, et sur une foule de sujets d'une nature locale. Toutes ses compositions n'ont pas le même intérêt, mais elles sont chantées par nos voyageurs, au bruit cadencé de l'aviron, sur les rivières et les lacs les plus reculés du Nord-Ouest. Les échos de l'Assiniboine, du Mackenzie et de la baie d'Hudson les répéteront aussi longtemps peut-être que l'on redira sur les bords du Saint-Laurent nos inimitables chansons populaires.



LOUIS RIEL, PÈRE

LOUIS RIEL, PÈRE

I

Louis Riel est né à l'Ile à la Crosse, dans le Territoire du Nord-Ouest, le sept juin 1817. Son père, Jean-Baptiste Riel, était un Canadien-Français, natif de Berthier (en haut), et sa mère une Métisse franco-montagnaise.

Dans l'été de 1822, le jeune Riel fut amené au Canada par son père et sa mère, et les cérémonies de son baptême furent suppléées au mois de septembre, à Berthier. Si l'on excepte Mgr Provencher qui venait d'être sacré évêque de Juliopolis, il n'y avait alors que trois missionnaires canadiens dans les Territoires du Nord-Ouest, les abbés Sévère Dumoulin, Th. Destroismaisons et Jean Harper.

Riel séjourna dans le Bas-Canada jusqu'à l'âge de vingt et un ans. Après avoir reçu une instruction élémentaire assez soignée, il apprit le métier de cardeur.

En 1838, il s'engagea pour trois ans à la Compagnie de la baie d'Hudson et partit pour le Nord-Ouest. Il fut envoyé à un poste du lac La Pluie, puis, son engagement terminé, il revint au pays et entra comme novice dans la communauté des Pères Oblats, où il demeura environ deux ans.

Désireux de revoir les vastes prairies du Nord-Ouest, qui avaient pour lui beaucoup d'attrait, il prit de nouveau sa feuille de route pour la Rivière-Rouge. Comme la plupart des Métis français sont chasseurs, il alla faire une campagne avec eux contre les bisons des plaines.

Les Métis organisent par an deux grandes chasses, du vingt-cinq juin au quinze août et du vingt septembre à la Toussaint. Ils partent en bandes nombreuses, accompagnés de quinze à seize cents charrettes, traînées par des bœufs, sous la direction de chefs reconnus d'avance. Si la chasse est abondante, ils rapportent les dépouilles de plusieurs milliers de bisons.

Riel se rendit plus tard à la baie d'Hudson. C'est ce qu'on appelait dans le pays « aller à la mer. »

Dans l'automne de 1843, il épousa Julie de Lagimodière, fille de Jean-Baptiste de Lagimodière et de Marie-Anne Gaboury, tous deux d'origine canadienne. La femme de Riel, bien que née à la Rivière-Rouge, est donc Canadienne ; elle n'a jamais visité le Canada et porte le costume particulier aux Métisses

Quelques années après son mariage, Louis Riel fit un petit modèle de moulin à carder et sollicita l'en-

couragement de la Compagnie de la baie d'Hudson pour cette invention. Mais celle-ci ayant pour politique traditionnelle de s'opposer à tout mouvement de progrès, lui fit un accueil tellement froid qu'il renonça à son projet.

Il se livra alors à la culture d'une terre dont il avait fait l'acquisition sur les bords de la petite rivière la Seine, en arrière de Saint-Boniface. Les travaux des champs ne convenant guère à sa nature, il conçut le projet de construire un moulin à farine. Cette entreprise lui souriait beaucoup; cependant il y avait de grandes difficultés à surmonter pour obtenir un pouvoir d'eau.

La rivière la Seine, qui afflue dans la rivière Rouge, près de Saint-Boniface, ne pouvait suffire à alimenter ce moulin; mais, à une douzaine de milles à l'est, coulait une petite rivière portant le nom peu pittoresque de rivière à la Graisse, qui, reliée à la Seine, pouvait donner le pouvoir moteur désiré.

L'éloignement de ce cours d'eau aurait découragé tout autre que Riel. Livré à ses seules ressources, cet homme d'initiative se mit courageusement à l'œuvre, triompha de tous les obstacles, et parvint, en construisant un canal long de neuf milles, à faire décharger l'eau de ce ruisseau dans la Seine. Il put mettre ainsi son moulin en service durant la plus grande partie de l'été.

Ce moulin a été très-utile aux colons de la Rivière-Rouge; il est situé à trois ou quatre milles de Saint-Boniface, et appartient maintenant à M. Benjamin de Lagimodière, beau-frère de Riel.

C'est le premier probablement qui ait été construit dans le Nord-Ouest. Jusque-là, il n'y avait eu que

des moulins à vent, et ceux-là ne dataient que de 1825. On se servait auparavant de moulins à bras dont les cylindres de fer ne produisaient, après beaucoup de travail, qu'une méchante farine. Mais la quantité de blé que l'on récoltait était si peu considérable que l'on faisait moudre du grain seulement à l'approche des grandes fêtes. Jusque vers 1830 le pain manqua plus ou moins, ainsi que les légumes, le lait et le beurre, et l'on avait pour toute nourriture de la viande de vache (bison) séchée au soleil ou au feu, du pémican et du poisson. Les colons n'étaient pas seuls à souffrir de la pauvreté du pays, car on ne voyait pas de mets plus succulents et plus variés sur la table même du gouverneur.

II

Pendant que notre compatriote se livrait à ces pacifiques entreprises, un événement de la plus haute importance pour la colonie de la Rivière-Rouge allait surgir et obtenir un heureux dénouement, grâce à ses efforts et à son concours actif. Pour mieux en faire saisir la nature et la portée, nous allons expliquer les circonstances au milieu desquelles il s'est produit.

Jusqu'en 1849, la Compagnie de la baie d'Hudson monopolisa l'énorme commerce de fourrures qui se faisait dans les vastes territoires du Nord-Ouest. Il n'était permis d'acheter ou de vendre des pelleteries qu'aux employés de la Compagnie, qui seuls, d'ailleurs, déterminaient le prix des peaux. Les indigènes qui vendaient des pelleteries aux Métis étaient arrêtés, emprisonnés, et leurs effets confisqués.

La Compagnie avait raison des récalcitrants en leur refusant les approvisionnements de vivres qu'elle leur vendait ordinairement à crédit, et sans lesquels ils devaient périr, faute d'autres moyens de subsistance. C'est ce qu'elle fit en 1844 ou 1845, au temps où la traite se poursuivait avec le plus d'activité entre les colons et les Peaux-Rouges.

Dans ce pays, qui alimentait presque toute l'Angleterre des produits de sa chasse, le luxe des fourrures était à peine connu. Si un chasseur tuait un animal des plaines, fut-ce un loup, une biche, ou même un rat-musqué, il était obligé d'aller en vendre la robe aux postes de la Compagnie. A quelques exceptions près, personne ne portait de fourrures dans un pays où le thermomètre tombe quelquefois à quarante-cinq degrés au-dessous de zéro.

Non-seulement les Sauvages ne pouvaient se faire de présents ni trafiquer entre eux, mais la Compagnie a été jusqu'à solliciter des missionnaires protestants de les épouvanter, en les menaçant de la colère de Dieu, s'il leur arrivait de se couvrir d'une peau de renard.

Les Métis avaient pour tout couvre-chef des casquettes de drap que leur vendait la Compagnie. Quelqu'un osait-il porter un morceau de fourrure quelconque, il attentait aux droits de cette puissante association. Le réfractaire était aussitôt désigné aux autorités, et si un agent le rencontrait par hasard, il le décoiffait en plein chemin, sans autre formalité. Ces faits sont tellement invraisemblables qu'on pourrait les mettre en doute, si des témoins oculaires n'étaient encore là pour les attester.

Toutes les fourrures achetées par la Compagnie étaient expédiées pour être vendues à l'encan dans

les célèbres comptoirs de la Compagnie à Londres [1]. On en confectionnait une certaine quantité de valeur inférieure, qui était renvoyée d'Angleterre à la Rivière-Rouge, et ceux qui voulaient se munir, à gros prix, d'un bonnet de fourrure, devaient s'adresser aux magasins de la Compagnie.

Au retour de leurs chasses, les Métis apportaient d'énormes quantités de provisions qui consistaient en pémican et en viande sèche. Il leur était loisible de conserver ce qu'il leur était nécessaire, mais le reste devait être vendu à la Compagnie, toujours d'après son tarif.

De plus, les Métis étaient obligés d'acheter tous leurs effets de la Compagnie; ceux que l'on soupçonnait de faire le commerce des fourrures payaient plus cher que les autres. Ils ne pouvaient trafiquer ou importer des marchandises des Etats-Unis qu'une fois l'an, et pour une somme n'excédant pas cinquante livres sterling. Des droits prohibitifs étaient imposés sur les marchandises américaines, tandis qu'un tarif différentiel favorisait les importations d'Angleterre.

Les Métis n'en faisaient pas moins la contrebande avec les états et les territoires voisins. Ils y trouvaient de grands avantages, car on y achetait les produits de leur chasse à des prix beaucoup plus élevés que ceux fixés par la Compagnie de la baie d'Hudson.

Les concessions de terres se faisaient aussi d'une

[1] Voici une liste des fourrures vendues à Londres, par la Compagnie, en 1848 : 4,588 peaux de loutres, 195 loutres de mer, 150 loups marins à fourrure, 1,202 pécans, 900 renards argentés, 19,344 renards de toute espèce, 5,139 ours, 31,115 loups-cerviers, 9,800 loups blancs et gris, 680 carcajoux, 150,785 martres, 88,103 visons, 21,340 castors, 18,558 rats musqués, 1,551 cygnes, 632 pichoux, 2,000 chats sauvages, 2,884 chevreuils.

manière arbitraire. Les acquéreurs de terrains ne pouvaient s'en dessaisir qu'avec l'assentiment de la Compagnie, et il leur était strictement défendu de faire la traite dans les territoires du Nord-Ouest. Lorsqu'on reprochait aux *Bois-brûlés* de s'adonner plutôt à la chasse qu'à la culture du sol ils répondaient qu'il était inutile de semer du blé, vu qu'ils ne pouvaient l'exporter, la Compagnie leur offrant un marché trop limité.

En 1844, la Compagnie lança plusieurs proclamations relatives au trafic des pelleteries, qui créèrent une vive agitation dans la colonie. On pourra juger des autres par la suivante :

« Attendu qu'il y a lieu de croire que certaines personnes se livrent au commerce de fourrures, je donne, par les présentes, avis que, dans le but d'éviter, s'il est possible, la nécessité d'adopter des mesures rigoureuses pour la suppression de ce trafic illicite, la Compagnie de la baie d'Hudson n'expédiera dans ses bateaux et ne recevra dans aucun port des marchandises adressées à quelque personne que ce soit, à moins que celle-ci n'ait, une semaine avant le jour fixé pour le départ de l'exprès de l'hiver, produit au bureau du fort Garry, en haut, une déclaration en la forme suivante : « Je déclare, par les présentes, que depuis le huit décembre courant, je n'ai fait ni directement ni indirectement le commerce de fourrures pour mon propre compte ; que je n'ai pas donné de marchandises à crédit, que je n'ai pas avancé d'argent aux personnes généralement soupçonnées de faire le commerce des pelleteries ; de plus que, si d'ici au milieu du mois d'août prochain, il appert que j'aie agi contrairement à quelque partie de cette déclaration, la Compagnie de

la baie d'Hudson aura le droit de détenir mes importations, l'année prochaine, à York-Factory, durant un an, ou de les acheter à leur coût primitif.

« Fait à fort Garry, le sept décembre 1844.

« ALEXANDER CHRISTIE,
« Gouverneur. »

La Compagnie alla jusqu'à décréter que les lettres des colons, destinées à l'étranger, devaient être déposées non cachetées à ses bureaux. Voici la proclamation qu'elle lança à cette occasion :

« No. 4.—*Exprès de l'hiver.*—Toutes les lettres que l'on a l'intention d'envoyer par cette voie de transport, doivent être déposées à ce bureau, le ou avant le premier janvier ; l'auteur de chaque lettre devra écrire son nom au coin gauche en bas, et s'il n'est pas l'un de ceux ayant fait une déclaration qu'il ne fait pas le commerce des fourrures, sa lettre devra être remise ouverte, ainsi que ses incluses, et le tout sera fermé à ce bureau.

« ALEXANDER CHRISTIE,
« Gouverneur d'Assiniboia.

« Fort Garry, vingt décembre 1844. »

Cette proclamation contribua beaucoup à agiter la population, et les colons, d'un commun accord, refusèrent d'y obéir. L'agent de la Compagnie ne voulut pas expédier une lettre d'un M. Sinclair, qui était cachetée, mais c'est l'un des rares cas que l'on peut citer. On protesta si vigoureusement contre cette mesure, que la Compagnie n'osa pas mettre en vigueur un aussi odieux décret, qui avait pour but de l'informer des affaires les plus secrètes des colons.

III

Il nous suffira maintenant de citer quelques exemples des vexations de la Compagnie de la baie d'Hudson, pour compléter notre preuve.

Un nommé Lagimodière ayant vendu quelques vivres sur la frontière américaine, un chelin la livre, alors que la Compagnie ne donnait que trois ou quatre sous pour la même quantité, la nouvelle parvint aux oreilles des agents de la Compagnie, qui confisquèrent sommairement les denrées de Lagimodière. Celui-ci protesta vivement contre ce procédé arbitraire, et les Métis épousèrent sa cause avec tant de vigueur, que la Compagnie dut baisser pavillon et rendre les articles confisqués.

Un Canadien du nom de Registre Larant ayant été accusé d'enfreindre les droits de la Compagnie, les agents de celle-ci pénétrèrent de force dans sa maison et s'emparèrent des pelleteries qu'elle contenait. Plusieurs autres de nos compatriotes furent victimes des mêmes outrages, et l'un d'eux, qui habitait les bords du lac Manitoba, fut fait prisonnier, conduit à York-Factory, puis menacé de déportation en Angleterre.

M. l'abbé Belcourt, l'un des premiers apôtres du Nord-Ouest, se mettait en route un jour pour le Canada. Le *bourgeois* de la Compagnie, qui demeurait au fort Garry, ayant eu vent de son départ, dépêcha immédiatement un agent à ses trousses pour l'arrêter et constater si ses malles ne recélaient pas quelque pelleterie.

Averti à temps, M. Belcourt déposa, dans le but de lui faire pièce, au fond de sa valise, une vieille peau de rat-musqué, qu'il avait trouvée sur la route.

L'émissaire de la Compagnie l'ayant rejoint, M. Belcourt lui livra ses clefs et lui offrit volontiers de visiter ses malles. Puis, prenant la peau de rat-musqué, il la lui présenta en disant d'un ton narquois : « Allez porter ceci à votre *bourgeois.* » On imagine la confusion de l'agent......

Le gouverneur Simpson devint furieux contre l'officier de la Compagnie en apprenant ce fait. Il lui reprocha d'avoir agi maladroitement à l'égard de M. Belcourt, un homme aimé, respecté de tous les Métis, et en mesure, selon lui, de faire beaucoup de tort à la Compagnie. C'était, du reste, la seule cause de son indignation. La question de délicatesse ou de convenance n'était pour rien dans sa colère. L'officier plus zélé que rempli de tact, pour expier sa maladresse, fut transféré à l'un des postes les plus reculés du pays.

Un missionnaire catholique éminent arrivait, il y a bien des années, à un comptoir de la Compagnie, dans l'un des districts du nord. Le temps était extrêmement rigoureux, et une froide bise glaçait les membres du voyageur, qui n'avait pour se protéger qu'un pantalon de corde-roi, qui est une étoffe bien peu chaude. Le magasin de la Compagnie étant rempli de pièces de drap d'une grande variété, il demanda à l'agent de lui en vendre une ou deux verges afin de se confectionner des guêtres ou *mitasses.* On pourrait croire que ce dernier s'empressa d'accéder à cette demande. Ce fut pourtant tout le contraire. Il répondit que ce drap était destiné exclusivement à servir d'objet d'échange, et qu'il ne pouvait en vendre pour aucune considération, tant les ordres de la Compagnie étaient formels.

Le missionnaire, inhumainement rebuté, dut en-

treprendre une course de plusieurs semaines, dans des plaines glacées, n'ayant souvent pour lit que la froide couche de la neige, sans avoir pu obtenir deux verges de drap pour se protéger contre les rigueurs du climat.

Il serait facile de multiplier de semblables traits. Mais en voilà plus qu'il ne faut pour incriminer la Compagnie de la baie d'Hudson. De tout cela il ressort qu'elle ne reconnaissait d'autre divinité que le dieu Fourrure, et qu'elle savait faire partager à bon nombre de ses agents ses sentiments de cupidité. C'est bien le cas de dire avec le poëte : « A quoi ne pousses-tu pas les cœurs mortels, exécrable soif de l'or ? »

Quid non mortalia pectora cogis
Auri sacra fames ?

IV

Pendant bien des années les Métis écossais avaient subi, sans trop se plaindre, les vexations de la Compagnie, mais ils épousèrent finalement avec beaucoup de vigueur la cause des Métis français. Si l'on en croit l'historien de la Rivière-Rouge, M. Alexander Ross, une déception d'amour fut l'événement qui amena cette alliance.

L'un des officiers de la Compagnie qui habitait un poste éloigné, avait laissé deux de ses filles au fort Garry, pour y faire leur éducation. Or, il advint qu'un Métis écossais, d'une famille respectable et influente, séduit par les charmes de l'une d'elles, lui fit la cour et demanda même sa main. Malheureusement il avait un rival dans la personne d'un Highlander, qui, s'il n'était pas préféré par la dame de ses pensées, l'était du moins par son père.

Celui-ci était tellement favorable au jeune Ecossais qu'il fit mander le Métis et lui reprocha vivement d'aspirer à la main d'une jeune fille qui était appelée à vivre dans la première société. Sans proférer un mot, le Métis s'éloigna brusquement, la rage dans le cœur. Bientôt toute la colonie connut cette malheureuse affaire, qui allait avoir les plus graves conséquences. « C'est ainsi, disait-on, que l'on méprise et que l'on traite les Métis ! »

Amour, tu perdis Troie !

De ce jour, les Métis anglais et écossais firent cause commune avec les mécontents, et un même sentiment de vengeance sembla animer toute la population. De là, fait observer Alexander Ross, naquirent ces complots, ces réunions illégales, qui ont menacé pendant si longtemps de troubler la tranquillité publique.

V

La Compagnie ne tarda pas à s'apercevoir que son joug devenait intolérable, et elle fit venir des troupes d'Angleterre pour réprimer tout soulèvement. En 1846, un détachement d'artillerie et du génie, formant trois cent quatre-vingt-cinq hommes, partit de Cork pour la Rivière-Rouge, où il arriva au mois de septembre. Son commandant, le colonel Crofton, était muni d'instructions secrètes. Ce corps repartit pour l'Angleterre, en 1848, et fut remplacé par un corps de troupes moins considérable, sous le commandement du lieutenant-colonel Caldwell.

La situation devint de plus en plus tendue, et l'agitation sourde des *Bois-brûlés* faisait pressentir

qu'à la moindre occasion, ils demanderaient raison à la Compagnie de leur nombreux griefs contre son administration. Elle ne tarda pas à se présenter.

Un nommé Guillaume Sayer, Métis français, fils d'un ancien *bourgeois* de la Compagnie, avait acheté des marchandises dans le dessein d'aller les revendre au lac Manitoba. La Compagnie ayant été informée du fait, dépêcha des hommes pour l'appréhender et confisquer ses marchandises.

> **Le mâtin était de taille**
> **A se défendre hardiment.**

Sayer fit une résistance énergique, mais, écrasé par le nombre, il fut roué de coups, puis jeté en prison. Il fut élargi quelque temps après sur caution, en attendant son procès.

Cette scène se passait au mois de mars 1849. Trois autres Métis, McGillis, Laronde et Goullet, furent aussi arrêtés, mais ils furent admis à caution. Ils étaient accusés d'avoir trafiqué «illégalement» avec les Sauvages, et d'avoir accepté des fourrures en échange de marchandises, en violation de la charte de la Compagnie, où il est dit que «la Compagnie de la baie d'Hudson aura seule et exclusivement le droit de commerce et de trafic dans tous les territoires de la Terre de Rupert.» Leur procès devait s'instruire à la même date que celui de Sayer.

Un Italien nommé Ferdinando fut traité non moins arbitrairement. Exerçant le métier de ferblantier, la rareté du numéraire dans le pays l'obligeait quelquefois à échanger le produit de son travail contre des vivres et des fourrures. Il n'en fallait pas plus pour attirer sur lui les foudres de la Compagnie. Aussi fut-il écroué, avec les fers aux mains et aux pieds, comme l'on eût fait de quelque grand criminel.

Ces actes de tyrannie mirent le comble au mécontentement populaire. L'agitation se répandit d'un bout à l'autre du pays comme une étincelle électrique, et la colère des Métis longtemps comprimée n'en éclata qu'avec plus d'intensité.

Mais il fallait un chef à un soulèvement contre la Compagnie. Heureusement il était tout trouvé dans la personne de Louis Riel.

Depuis longtemps, celui-ci s'était fait remarquer par son esprit d'initiative, son énergie et sa facilité d'élocution. Malgré les lacunes de son instruction, il avait un rare bon sens, et il avait le don de s'emparer de son auditoire, de l'imprégner tout entier de ses propres sentiments, de lui communiquer la chaleur de ses convictions et la confiance qui l'animait. Sa parole coulait avec l'abondance et la clarté d'une source limpide, quand elle n'était pas impétueuse comme le torrent. Bref, Louis Riel avait tous les dons de l'orateur populaire, et les *Bois-brûlés* saluaient par de longues acclamations ses éloquentes paroles.

Louis Riel jeta le premier le cri d'alarme. Il envoya des courriers d'habitation en habitation, et les Métis se réunirent à lui pour examiner les difficultés de la situation.

Un comité de vigilance se forma sur ses représentations. Riel en fut l'âme ; ses principaux coopérateurs étaient Benjamin de Lagimodière, Urbain Delorme, Paschal Breland et François Bruneau. Le comité reconnut Riel pour chef et décida de suivre en tout ses ordres.

Riel et ses partisans continuèrent d'agiter le pays dans le but d'obtenir l'élargissement de Sayer, en même temps que l'émancipation commerciale de la Rivière-Rouge. Leur appel trouva un écho général,

et l'on se prépara de toutes parts à une grande manifestation populaire.

La Compagnie de la baie d'Hudson résolut de s'opposer de toutes ses forces à ce mouvement. Le procès de Sayer et des autres Métis incriminés fut fixé au dix-sept mai 1849, jour de l'Ascension. Aux yeux de plusieurs, le choix de ce jour était une insulte préméditée et une ruse de la part de la Compagnie. Les accusateurs de Sayer savaient que les Métis observaient la fête de l'Ascension ; or, comme le procès devait avoir lieu durant l'office divin, ils se flattaient qu'on jugerait comme on l'entendrait. Quelques Métis se rendirent auprès des autorités pour les prier de différer le procès, mais elles firent la sourde oreille. L'excitation des esprits ne connut plus de bornes, et commença à inquiéter tellement la Compagnie, qu'elle envoya des agents auprès de Mgr Provencher, pour le prier instamment de détourner les Métis de la lutte qu'ils allaient entreprendre.

L'éminent prélat leur répondit qu'il n'avait nullement participé à ce mouvement et qu'il n'était pas en son pouvoir de le réprimer. Il reprocha à la Compagnie d'être l'auteur des troubles qui menaçaient d'éclater, et de ne pas respecter les croyances d'un catholique en lui faisant son procès un jour de fête d'obligation.

Evidemment, les choses ne tournaient pas au gré de la puissante Compagnie, habituée à commander en despote et à voir les colons s'incliner devant elle comme des roseaux.

VI

A cette époque, le major Caldwell, venu dans le pays avec un détachement de *pensioners*, ou vieux soldats en retraite, agissait comme gouverneur de la colonie. Il avait été nommé à ce poste par le gouvernement impérial, au mois de juillet 1848, dans le but principal de faire une enquête sur l'administration de la Compagnie de la baie d'Hudson, et d'examiner si les griefs des Métis étaient fondés ou non. Mais il ne fut qu'un instrument docile entre les mains de la Compagnie ; il commença son examen de la situation, six mois après son arrivée à la Rivière-Rouge, et il eut le soin de n'interroger sérieusement que les personnes favorables à la Compagnie.

Le major Caldwell était si peu à la hauteur de sa position, qu'après quelques séances seulement, le Conseil d'Assiniboia et les magistrats refusèrent d'agir de concert avec lui. Les soixante-dix vieux soldats qui l'avaient accompagné, et que l'on entretenait au coût annuel de trois mille livres sterling, au lieu de servir à la protection des citoyens, devinrent les principaux fauteurs de désordres. Il y en avait toujours quelques-uns au violon, et le gouverneur Colville disait un jour, dans un discours au jury, « qu'ils créaient plus de troubles que tous les colons ensemble. »

La justice était administrée par M. Adam Thom, depuis 1839. Originaire d'Ecosse, M. Thom émigra de bonne heure à Montréal, où il remplit successivement les fonctions d'avocat, de rédacteur du *Herald*, puis de membre de la commission des municipalités, sous l'administration de lord Durham. Il était aussi jurisconsulte du Conseil d'Assiniboia, et c'est en

cette qualité qu'il avait conseillé l'adoption des mesures oppressives dont se plaignaient les Métis. Comme ses avis faisaient loi, il était souverainement détesté de la population qui lui attribuait une large part de ses malheurs.

Ce recorder avait une confiance illimitée dans la justesse de ses propres opinions. Quoiqu'il ne connût pas un mot de français, il affectait une arrogance particulière à l'égard des Métis de notre origine. Il nous rappelait quelques-uns des juges arbitraires, ignorant la langue française, que l'Angleterre nous envoya après la cession du pays. N'était-il pas pour le moins anormal d'avoir pour juge un homme qui ne comprenait pas la langue de la majorité de ses justiciables? De plus, il ne voulut jamais condescendre à nommer un interprète français lorsqu'un jury mixte était formé, et la moitié des jurés n'entendaient pas plus le sens des lois qu'il leur expliquait, que s'il se fût énoncé en grec ou en hébreux.

La Compagnie a compris plus tard que l'administration de la justice était une juste source de griefs pour les Métis français, et elle a toujours eu le soin, par la suite, de nommer des recorders, familiers avec les deux langues, notamment M. Johnson, aujourd'hui juge de la cour supérieure de la province de Québec.

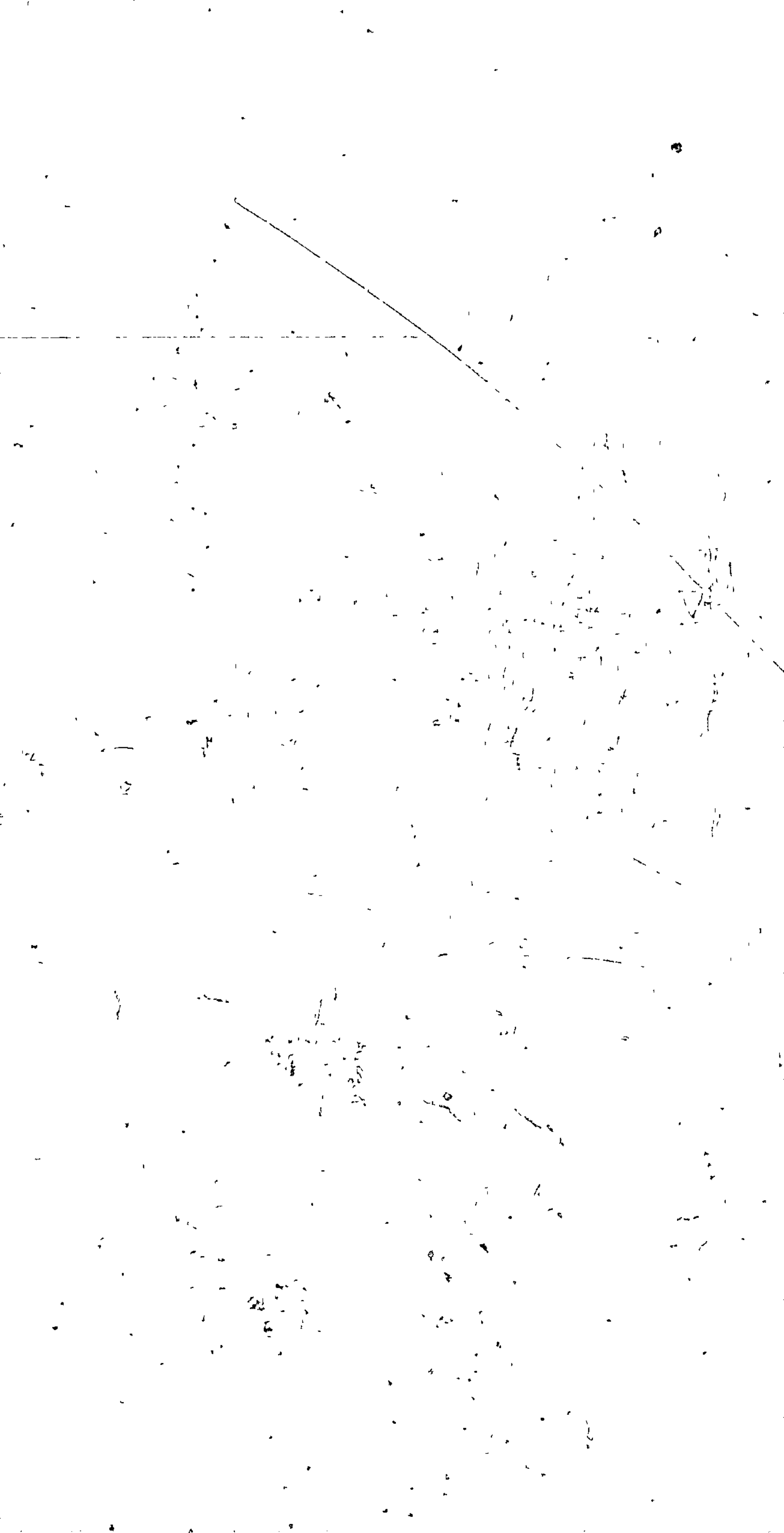
Ajoutons que les Métis français étaient représentés d'une manière tout à fait disproportionnée à leur nombre dans le Conseil d'Assiniboia, qui administrait la colonie. Sur douze conseillers, neuf étaient protestants et trois catholiques. Cependant les Métis français composaient la grande majorité de la population, et ils ressentaient vivement l'injustice qui leur était faite.

On aurait tort de croire que l'éloignement des Métis français du monde civilisé avait eu pour effet d'affaiblir leur amour pour leur patrie d'origine. Lorsque l'insurrection de 1837 éclata, ils manifestèrent vivement leurs sympathies pour leurs compatriotes du Bas-Canada. Ils plantèrent même dans les plaines un grand mât au haut duquel se déployait le drapeau national, qui y flotta triomphalement durant bien des années.

VII

Le dix-sept mai 1849, jour fixé pour le procès de Sayer, une vive agitation régnait dans la colonie. Dès le point du jour, on pouvait voir les Métis accourir par bandes de la Prairie-du-Cheval-Blanc, de la baie Saint-Paul, du lac Manitoba et des bords de la rivière Rouge, pour se réunir à Saint-Boniface. Ils étaient tous armés, et après avoir déposé leurs fusils à la porte de l'église, ils assistèrent à une basse messe.

A l'issue de l'office divin, les Métis allèrent reprendre leurs armes, puis avant de se mettre en marche, Riel leur adressa une chaleureuse allocution. Il leur montra en termes indignés l'outrage qu'on faisait à leurs sentiments religieux en traduisant un des leurs devant la justice en un jour consacré au Seigneur, et déroula la longue chaîne de leurs griefs contre la Compagnie de la baie d'Hudson, griefs que l'on subissait passivement depuis tant d'années. Il engagea les Métis à se montrer unis et déterminés à obtenir justice, leur assurant que le vœu unanime des habitants de cette contrée réussirait à leur valoir la liberté commerciale qu'ils réclamaient à tant de titres.



SAINT-BONIFACE.

Louis Riel obtint un véritable triomphe oratoire en cette circonstance, et de longs et vigoureux hourras furent répétés bien des fois par les échos de la rivière Rouge. Encore sous l'impression de sa parole ardente, les *Bois-brûlés* commencèrent à défiler pour se rendre au fort Garry comme s'ils allaient à une victoire certaine. Ils suivirent le bord de la rivière jusqu'à la pointe Douglas, et de là ils traversèrent au fort Garry dans des embarcations qu'un nommé Sinclair mit à leur disposition.

Ils arrivèrent à ce village vers dix heures et demie. Leur nombre, leurs armes, leurs allures menaçantes jetèrent l'émoi dans la localité, qui n'était pas habituée à un pareil spectacle. Les Métis étaient d'autant plus excités qu'on avait répandu la nouvelle que le major Caldwell ferait mettre tous ses *pensioners* sous les armes, lors du procès de Sayer, afin de les tenir en respect. Ces soldats s'étaient même vantés de balayer les Métis du fort Garry s'ils osaient y paraître.

Les Anglais les plus influents de l'endroit s'abouchèrent avec les Métis, et leur firent les représentations les plus énergiques pour les engager à ne tenter aucun mouvement hostile aux autorités. M. Alexander Ross,[1] l'historien de la Rivière-Rouge, ayant été informé par les Métis qu'ils étaient déterminés, au besoin, à s'opposer par la force à la condamnation éventuelle de Sayer, leur dit : « Mes amis, vous agissez sous de fausses impressions.

[1] Il n'est pas inutile de remarquer ici que cet historien est très-partial. On dirait qu'il a écrit seulement l'histoire des colons écossais de la Rivière-Rouge. Il passe intentionnellement sous silence des faits où les Métis français ont joué un rôle assez important, et effleure ceux qu'il ne peut taire. Il a fait son possible par exemple pour ignorer la mission catholique de Saint-Boniface. De plus, il semble considérer les Métis comme des intrus, tandis que c'est le clergé catholique et les Métis, qui ont surtout fait le pays ce qu'il est.

N'allez pas troubler l'ordre. Le 6e est parti (il faisait allusion au corps du colonel Crofton, parti pour l'Angleterre), mais le 7e peut venir, et ceux qui maintenant sèment le vent récolteront la tempête. »

Aucune menace ne put ébranler les Métis. Louis Riel répondit avec fierté qu'ils étaient fermement décidés à ne plus se laisser traiter comme par le passé ; qu'ils commençaient à former un peuple, et qu'ils ne cesseraient de réclamer les droits d'hommes libres dont on les frustrait.

Plusieurs centaines de Métis étaient groupés près de la cour de justice, lorsque, vers onze heures, le major Caldwell, le juge Thom et les autres magistrats arrivèrent pour siéger. On remarqua que le gouverneur n'avait pas, en cette circonstance, la garde d'honneur qui l'accompagnait d'ordinaire ; il avait compris qu'un vain déploiement de force ne pouvait qu'aigrir davantage les esprits, déjà si prévenus contre lui.

A l'ouverture de la cour, la cause de Sayer fut appelée la première, et l'accusé fut sommé vainement de comparaître devant le tribunal. Il était sous la protection d'un certain nombre d'hommes armés, et le recorder n'osa pas ordonner aux constables de l'amener de force.

Le juge et les magistrats s'occupèrent, pour passer le temps, d'affaires peu importantes, jusqu'à une heure de l'après-midi. Sayer fut alors sommé de nouveau de comparaître, mais toujours en vain. Un Irlandais du nom de John McLaughlin, qui prétendait avoir de l'influence sur les Métis, ayant voulu intervenir, fut promptement éconduit.

Le gouverneur et le juge étaient dans un embarras visible. Après s'être consultés, ils firent dire aux

Métis de nommer un chef et d'envoyer une députation pour assister Sayer durant son procès. Ceux-ci accédèrent à cette proposition, et onze d'entre eux, ayant Riel à leur tête, escortèrent Sayer en cour.

En même temps, vingt hommes armés vinrent se placer en sentinelles près de la porte, et cinquante à l'extérieur. Les sentinelles de l'intérieur communiquaient aux autres les détails du procès à mesure qu'il s'instruisait, de sorte qu'au moindre signal, tout le monde pouvait prêter main-forte au chef du mouvement.

Après son entrée en cour, Riel déclara que la population demandait l'acquittement de Sayer. Il protesta énergiquement contre sa mise en accusation, et récusa neuf des douze jurés ; mais ses réclamations n'eurent aucun effet.

On procéda alors à l'audition du procès.

Riel signifia au tribunal que les Métis laisseraient écouler une heure pour lui donner le temps de juger l'affaire de Sayer, et qu'ils se feraient eux-mêmes justice, si justice n'était pas faite.

Une heure passée, un grand nombre de Métis firent irruption dans la salle d'audience. Les autres se pressèrent près de la porte et attendirent avec impatience le dénouement du procès.

Riel réclama alors d'une voix ferme l'acquittement de Sayer.

—Le procès n'est pas fini, répondit le juge Thom.

—Le temps accordé est écoulé, répliqua Riel. Le procès n'a pas sa raison d'être. L'arrestation de Sayer a été faite en violation de tout principe de justice. Et je déclare que dès ce moment Sayer est libre......

Les Métis applaudirent frénétiquement et annon-

cèrent à leur tour, avec des cris de joie, que Sayer était libre.

Le gouverneur, le juge Thom et les magistrats parurent étonnés de l'audace de Riel et de ses compagnons, et ils protestèrent contre leur conduite. Mais Sayer n'en prit pas moins le chemin de la liberté, suivi de Goullet, de McGillis et de Laronde, contre lesquels on n'osa pas procéder.

Tout en prenant une attitude énergique, Riel et les autres ne firent entendre aucune parole de vengeance contre les autorités ; aussi Hargrave, auteur d'une histoire de la Rivière-Rouge, prétend à tort qu'ils s'étaient rendus au procès non-seulement dans le but de libérer Sayer, mais encore d'assassiner le juge Thom. Leurs procédés peuvent avoir été illégaux, révolutionnaires même, si légitimes que fussent leurs griefs, mais rien dans leurs actes ne peut justifier cet écrivain de leur prêter gratuitement un aussi coupable projet.

Non content de l'élargissement de Sayer, Riel somma la Compagnie, séance tenante, de rendre à Sayer les effets qu'on lui avait confisqués. Celle-ci n'osa pas se refuser à cette injonction.

De plus, Riel avertit la Compagnie qu'à l'avenir les colons comptaient avoir le commerce libre, et qu'elle ne devait plus intervenir dans leurs transactions mercantiles. Tous les Métis crièrent bien des fois avec enthousiasme : « le commerce est libre ! le commerce est libre ! vive la liberté ! » en présence du gouverneur, du juge et des magistrats atterrés. Lorsqu'ils eurent traversé la rivière Rouge, ils poussèrent de nouvelles acclamations, suivie d'une triple salve de fusils. Des réjouissances non moins vives se manifestèrent bientôt en maints endroits. Le

vent de la liberté venait de souffler sur ce pays, et inspirait aux esprits un enthousiasme délirant qu'ils n'avaient pas connu jusqu'alors.

L'issue de ce procès amena la démission du juge Thom, qui avait mis le sceau à son impopularité en cette circonstance. Le gouverneur Caldwell siégea durant un an à sa place. En 1850, M. Thom revint sur le banc pour décider une cause importante, mais son arrêt souleva un mécontentement tel que le gouverneur lui fit accepter la place plus modeste de greffier de la cour, qu'il occupa jusqu'à son retour en Ecosse, en 1854.

VIII

Le soulèvement des Métis contre la Compagnie de la baie d'Hudson fit beaucoup de bruit et eut même de l'écho en Angleterre. Depuis quelques années, M. Isbister, membre de la Chambre des Communes, avait pris en main la défense des Métis contre les vexations de la Compagnie, et il n'en continua que plus ardemment à faire le procès de cette puissante association devant le parlement anglais.

M. John McLaughlin, qui avait habité la Rivière-Rouge, où il avait fait le commerce d'importation des marchandises anglaises, étant de retour en Angleterre, en 1850, vit avec plaisir que l'opinion publique était favorable à l'attitude des Métis. Dans le but de les encourager à maintenir fermement leurs droits, il leur adressa la proclamation suivante, écrite en mauvais français, comme il nous le dit :

« AUX MÉTIFS ET COLONS DE LA RIVIÈRE-ROUGE. »

« Je vous écris pour vous informer que votre cause dans ce pays-ci fait des progrès et triomphe rapidement. J'étais vraiment surpris de trouver en arrivant ici combien elle avait universellement excité l'intérêt général du peuple de la Grande-Bretagne. Continuez hardiment et sans crainte dans votre présente attitude. Surtout n'ayez point recours à des moyens violens, mais soyez fermes et résolus de soutenir vos droits. Vous avez plein pouvoir, comme répètent les journaux anglais et surtout le parlement britannique, de faire, avec qui il vous plaît le commerce dans toutes les productions de votre pays.

« N'écoutez pas ces histoires ridicules que l'on vous racontera pour vous intimider. Vous avez le droit pour vous. Votre compatriote, M. Isbister, a intéressé des amis très-puissans de ce côté des mers, qui vous supporteront si vous vous montrez dignes de l'intérêt qu'ils vous portent.

« Courage ! mes amis. En avant ! !

« Votre très-sincère ami

« JOHN MCLAUGHLIN. »

Les Métis, heureusement, ne furent pas obligés de continuer à lutter contre la Compagnie pour obtenir la liberté commerciale qu'ils réclamaient depuis tant d'années. Il est vrai que la Compagnie n'a cessé de prétendre que cette liberté constituait une violation de ses droits, mais il lui fallut bon gré mal gré accepter le nouvel état de choses.

En justice, nous devons dire que, si les premiers missionnaires du Nord-Ouest ne furent pas toujours bien traités par ses agents, leurs successeurs ob-

tinrent, en revanche, toute espèce d'égards, dès qu'on vit qu'on ne pourrait empêcher ces courageux apôtres d'aller annoncer la bonne nouvelle de l'Evangile sur les plages les plus reculées, même jusqu'aux glaces du pôle. Et, depuis bien des années, les prêtres et les sœurs reçoivent toute la protection possible et souvent même des secours précieux de la Compagnie. Mgr. Taché a même écrit que, « pour une raison ou pour une autre, nous lui devons une partie du succès de nos missions [1]. »

Les employés actuels de cette opulente association sont aussi beaucoup mieux disposés qu'autrefois à l'égard des Métis, dont ils ont toute la confiance. Ceux-ci achètent et vendent les produits de leur chasse à la Compagnie, transportent ses marchandises à ses postes les plus éloignés, souvent sans tenir de comptes, tant ils sont certains d'obtenir justice.

IX

Après cette lutte courageuse, couronnée d'un plein succès, Riel continua à donner des preuves de l'esprit d'entreprise qui le caractérisait. En 1857, il conçut le projet d'établir une manufacture de tissus de laine, et il se rendit au Canada pour acheter le matériel nécessaire ; mais l'entreprise échoua au moment où le succès semblait assuré.

Il n'y avait encore à cette époque que peu de colons qui sussent utiliser la laine de leurs moutons et fabriquer les étoffes nécessaires pour vêtir leurs familles. Cela n'a rien d'étonnant, car les premiers tisserands ne pénétrèrent pas dans le pays avant

[1] *Vingt années de Missions dans le nord-ouest de l'Amérique*, p. 28.

1838. Dans un voyage à Assiniboia, en 1837, sir George Simpson ayant fait remarquer à Mgr Provencher la belle étoffe dont les Canadiens étaient vêtus, celui-ci répondit que cette industrie manquait dans la colonie, mais qu'il faudrait bientôt l'y introduire. Là-dessus, sir George Simpson offrit à l'évêque de Juliopolis de faire venir à ses frais deux tisserandes canadiennes et de payer leur rémunération pendant trois ans, s'il voulait consentir à les loger et à les nourrir durant cet espace de temps. Mgr Provencher s'empressa d'accepter cette proposition, et deux tisserandes se rendirent l'année suivante à la Rivière-Rouge, dans le but de faire connaître leur métier aux femmes qui désiraient l'apprendre.

En revenant à Saint-Boniface en 1858, Riel rencontra dans la prairie, aux Deux-Rivières, un peu plus bas que Pembina, l'aîné de ses enfants, Louis, qui se rendait au collége de Montréal pour y faire ses études. Ses ressources ne lui avaient pas permis de subvenir aux dépenses de son éducation, mais Sa Grâce Mgr Taché, ayant été frappé de la précocité intellectuelle de Louis, avait su lui trouver une protectrice généreuse, d'une munificence proverbiale, dans la personne de madame Joseph Masson, de Terrebonne.

Le jeune Riel était loin alors de pressentir qu'il voyait son père pour la dernière fois, car celui-ci s'éteignit à Saint-Boniface, le vingt et un janvier 1864, alors que son fils commençait au collége de Montréal ses études de philosophie. Cette perte fut extrêmement sensible au jeune étudiant et le plongea dans une douleur difficile à peindre.

La mort de Riel causa des regrets non moins profonds dans la colonie de la Rivière-Rouge. Les

Métis français, à la tête desquels il avait obtenu l'émancipation commerciale du pays, la déplorèrent vivement; elle leur enlevait un ami éprouvé, un conseiller prudent, et un chef intrépide dans l'occasion.

Son nom est encore très-populaire à la Rivière-Rouge et prononcé avec respect. Aussi, lorsque son fils se mit à la tête du mouvement insurrectionnel de 1869-70, les Métis qui voyaient revivre en lui les talents, l'intrépidité et l'éloquence du père, se rangèrent avec ardeur sous le drapeau qu'il avait arboré.

La femme de Riel habite Saint-Vital avec huit enfants, et vit dans une noble pauvreté. En maintes circonstances, elle a fait preuve d'une grande force de caractère. Ni les outrages, ni les persécutions ne lui firent défaut de la part de lâches ennemis, quand son fils dut prendre le chemin de l'exil et que sa tête fut mise à prix; mais elle sut les supporter avec courage et résignation. L'aînée de ses filles, Sara, est entrée en religion depuis 1868 chez les Sœurs-Grises, et aujourd'hui elle poursuit dans l'extrême nord-ouest l'œuvre de dévouement à laquelle elle a consacré sa vie.



NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOMS DES CANADIENS-FRANÇAIS ÉTABLIS A SAINT-PAUL MINNESOTA, EN 1850.

I

Pierre Allard, Louis Berthelet, George Bémis. Cyrille Boisvert, Joseph Poudret. Louis Augé, Louis Brunel. Joseph Bastien, Charles Basile, J.-B. Beauchesne, Pierre Cardinal, Firmin Casault, Maxime Damase, Sévère Desmarais, Joseph Boudreau, Joseph Boursier, Pierre Chapdelaine. Bruno Chenevert, François Cloutier, Louis Desnoyers, Guillaume Durocher, J.-Bte. Cornelier, George Cornelier, Joseph Cornelier, Olivier Courtemanche. Marcil Couturier, F. Couture. Pierre Crevier, Louis Gabot (?), Léandre Garnot, Napoléon Gauthier, François Gingras, Louis Jacques, Noël Gaillard, Isaac Laboissière, Joseph Labissonnière, J.-B. Lachapelle, Jacques Lafaire (?), Joseph Lafond, Henri A. Lambert, Charles Landry, H. Lapierre, Pierre Lapointe, G. A. Fournier, Joseph Gingras, Joseph Godin, Timothé Lareau, Léonard H. Laroche, Louis Larivière, Daniel Lavallée, Xavier Lavallée, G. Leduc, Michel Lemay, J.-B. Gravelin, Vital Guérin. Antoine Papin, David Patenaude, Pierre Pastorel, M. St.-Cyr, Fréd. Olivier. Louis Paul, Charles Pelletier, Olivier Pelletier, Louis Robert, Nelson Robert, Flavien Roberge, George Cimon, Joseph Montour, Ferdinand Monti, Amable Morin. Joseph Rondeau, Charles Rouleau, Olivier Saint-Martin, François Thibaut, Pierre Vanet, Maxime Vanasse, Amable Turpin, Joseph Villaume (?)

TRAITÉ CONCLU A CHICAGO, EN 1833.

II

Le vingt-six septembre 1833, le gouvernement des Etats-Unis, représenté par trois commissaires, conclut, à Chicago, un traité avec les Sauteux, les Outaouais et les Potouatamis, dans le but d'acheter la vaste étendue de terre qu'ils possédaient sur la

rive ouest du lac Michigan, et celle qui était enclavée entre ce lac et le territoire cédé aux Etats-Unis l'année précédente par les Ouinébagons. Ce riche domaine pouvait couvrir un espace d'environ cinq millions d'acres. En retour, les Etats-Unis s'engageaient à donner des réserves de terres à ces tribus, à l'ouest du Mississipi ; à leur verser en annuités de $14,000, pendant vingt ans, la somme de $280,000, et à payer les justes réclamations d'un grand nombre d'individus contre ces tribus, au montant de $250,000. La plupart de ces réclamations ont été payées à des Canadiens-Français, à qui ces tribus étaient endettées ; leurs noms, — dont voici la liste — tels qu'inscrits au bas du traité [1] en question, sont défigurés parfois au point qu'il n'est guère facile d'en rétablir l'orthographe.

Joseph Laframboise et ses enfants	$1,000
Victoire Poithier et ses enfants	700
Jean-Baptiste Miranda	200
Jeanne Miranda	200
Rosette Miranda	200
Thomas Miranda	400
Angélique Chevalier	200
Josephte Chevalier	200
Joseph Chevalier	200
Fanny Leclerc	400
Les enfants de Daniel Bourassa	600
Alexis Laframboise	800
Les enfants d'Alexis Laframboise	1,200
Les enfants de Jacques Chapeau	600
Les enfants de François Bourbonnais, père	400
Les enfants de François Bourbonnais, fils	500
Les enfants de Jean-Baptiste Cloutier	600
Les enfants de Antoine Ouilmette	200
Les enfants de Claude Laframboise	800
Josephte Ouilmette	300
Médare B. Beaubien	300
Charles N. Beaubien	300
Joseph Juneau et ses enfants	1,000
Angélique Juneau	300
Les enfants de Joseph Beaubien	1,000
Esther, Rosene et Eléonore Bailly	500
Sophie, Hortense et Thérèse Bailly	1,000
Les enfants de Jean-Baptiste Rabbu	400
Les enfants de François Chevalier	600
L'enfant d'Isidore Chabert	400
Les enfants de Pierre Charbonneau	800
Les enfants de Pierre Chalipeau	1,000

[1] *Treaties between the United States and the Indian tribes*, p. 435-441.

Joseph Laframboise	$3,000
Les enfants de Jean Letendre	200
Bernard Grignon	100
Joseph Porlier	100
Josephte Vieux, Jacques Vieux, Louis Vieux et Josephte Vieux, $100 chacun	400
Joseph Bourassa et Marc Bourassa	200
Jude Bourassa et Thérèse Bourassa	200
Etienne Bourassa et Gabriel Bourassa	200
Alexandre Bourassa et Jacques Bourassa	200
Elie Bourassa et Jérôme Bourassa	200
M. D. Bourassa	100
Magdeleine Laframboise et son fils	400
Angélique Vieux et Amable Vieux	200
André Vieux et Nicolas Vieux	200
Pierre Vieux et Marie Vieux	200
Magdeleine Thibault	100
Paul Vieux et Joseph Vieux	200
Suzanne Vieux	100
Louis Grignon et son fils Paul	200
Paul Grignon et Amable Grignon	200
Pierre et Robert Grignon	200
C. Grignon et Elizabeth Grignon	200
Ursule Grignon et Charlotte Grignon	200
Louise Grignon et Rachel Grignon	200
Agathe Porlier et George Grignon	200
Amable Grignon et Emilie Grignon	200
Thérèse Grignon et Simon Grignon	200
Joseph Beaubien	500
Pierre Duvernay et ses enfants	300
Joseph Bailly	4,000
Joseph Chénier	650
Alexis Provençal	400
Louis Drouillard	850
Joseph Poithier	200
Pierre F. Navarre	100
Jacques Janveaux	150
Jean-Baptiste Ducharme	55
Guillaume Marquis	150
Louis Chevalier, exécuteur testamentaire de feu Jean-Baptiste Chevalier	112
M.-B. Beaubien	440
Pierre Ménard	500
Joseph Loranger	5000
François Bourbonnais, père	500
François Bourbonnais, fils	200
Joseph Bertrand, fils	800
Jean-Baptiste Baumis	2500
B.-B. Kercheval	1500

Charles Lussier	$ 75
Marc Beaubien	500
Joseph Bertrand, père	652
Jean-Baptiste Ducharme	250
Coquillard et Comparet	5000
Adolphe Chopin	80
Félix Fontaine	200
Jacques Mathé	200
François Boucher	250
Antoine Peltier	200
Antoine Ouilmette	800
Jean-Baptiste Chandonnal	2500
André Drouillard	500
Pierre Ménard, fils, pour G. W. Campbell	250
Joseph Thibault	50
Pierre Ménard, fils	2000
Pierre Ménard, fils, pour Marie Tremblay	500
François Pagé	50
Pierre Bélair	160
Françoise Bézion	2500
Dominique Rousseau	500
François Chabare	1000
Isidore Chabare	600
Nicolas Boivin	850
Noël Vasseur	800
Salomon Juneau	2100
Jean-Baptiste Beaubien	280
Alexis Larose	1000
P. et A. Grignon	650
Jacques Vieux	2000
Laframboise et Bourassa	1800
Louis Grignon	2000
Héritiers de Nicolas Boivin	1000

III

DE LA CALIFORNIE AU NOUVEAU MEXIQUE.

RELATION DE VOYAGE

PAR F.-X. AUBEY.

Passe Tejon, 10 juillet 1853.—Comme le pays depuis ce lieu jusqu'à San-Francisco est bien connu, je n'ai pas pris de notes pour cette partie de notre voyage. Nous avons traversé la Sierra Nevada, située vers le 35e parallèle de latitude, à environ cinquante milles au sud de la passe Walker. Nous avons voyagé à l'est depuis ce point jusqu'à ce que nous ayons atteint le Rio Grande, à Albuquerque, Nouveau-Mexique. Il est bon de faire observer qu'il n'y a personne parmi nous qui connaisse la contrée que nous traversons. Mon expédition se compose de douze Américains et de six Mexicains. MM. Tully, de Santa-Fé, et Adair, d'Indépendence, se sont joints à nous pour une excursion de plaisir. Nous nous servons exclusivement de bêtes de somme, et nous n'avons ni wagons ni voitures.

11 juillet.—Nous avons quitté la passe ; nous avons fait douze milles sur un sol égal, graveleux et sablonneux.

13 juillet.—Hier, nous avons parcouru douze milles et aujourd'hui trente-cinq à l'est ; nous avons atteint la rivière Mohave, où nous avons eu de la bonne eau. Cette rivière est desséchée à certains points, tandis qu'elle a ailleurs une profondeur d'au moins deux pieds. Il y a quelques touffes de cotonniers sur ses bords, ainsi que des cannes en grande quantité.

La rivière Mohave prend sa source dans les montagnes San-Bernardino, au sud de l'endroit où nous sommes, et après avoir suivi une direction nord jusqu'à un point un peu au nord de notre camp actuel, elle tourne soudain à l'est, et bientôt après au sud-est, pour se jeter dans la rivière Colorado. Nous avons trouvé de la bonne herbe pour nos animaux.

15 juillet.—Nous avons fait hier vingt milles, et aujourd'hui dix-huit, le long de la rivière Mohave, dans une direction presque est, puis laissant la Mohave, à notre droite, nous avons parcouru quinze milles au nord-est. Beaucoup d'herbe, un peu de bois, et un sol fertile sur un parcours de quelques milles le long de la rivière.

16 juillet.—Nous avons encore suivi une direction nord-est, et nous avons fait trente-cinq milles aujourd'hui sur un sol plat et graveleux. Le temps est très-chaud; il n'est pas tombé de pluie depuis que nous avons quitté la Passe. Nous n'avons pas rencontré d'indigènes jusqu'à présent.

17 juillet.—Nous avons parcouru trente-trois milles au nord-est sur un terrain égal et graveleux; à environ mi-chemin nous avons trouvé un peu de mauvaise eau.

20 juillet.—Les deux jours précédents, nous avons parcouru cinquante-deux milles, et aujourd'hui nous avons fait vingt milles au nord-est sur un sol uni et graveleux; nous avons trouvé de la bonne eau de source et de l'herbe, mais pas de bois.

21 juillet.—Nous avons parcouru vingt milles dans une direction est sud-est en suivant presque constamment un petit *cânon*, où nous avons trouvé de la bonne herbe, de l'eau et du gibier en abondance; puis nous avons atteint le grand Colorado de l'Ouest. La rivière a une largeur de trois cents verges à cet endroit et une profondeur de dix à quinze pieds dans le chenal. Les rives sont presque entièrement dépourvues de bois et d'herbe; en effet, il n'y a aucune végétation, à l'exception de quelques arbrisseaux, que les Mexicains appellent *chamezo*, et auxquels les botanistes ont donné, je crois, le nom d'*artemesia*. Nous avons été heureux de pouvoir atteindre la rivière à ce point, où il n'y a ni *cânons* ni montagnes, quoique la contrée semble très-raboteuse et montagneuse au nord et au sud. Au nord, les rochers sont noirs et irréguliers, et semblent être volcaniques; au sud, les élévations sont formées d'une pierre sablonneuse rouge. Les rives, à l'endroit où nous avons traversé, sont basses, rocailleuses et uniformes, et le courant est extrêmement rapide.

Nous avons côtoyé la rivière en amont sur un parcours de cinq milles, et nous avons choisi pour la traverser un endroit où elle a une largeur d'environ deux cents verges et une profondeur de vingt à vingt-cinq pieds. Nous avons réussi à trouver un peu de bois en dérive, dont nous avons fait un radeau. Quatre hommes embarquèrent sur le radeau, mais le courant les força de prendre terre trois milles plus loin. Les hauteurs étaient couvertes d'Indiens prêts à faire feu sur nous. Je partis avec quatre hommes afin de suivre le radeau et de protéger ceux qui le dirigeaient, après avoir donné ordre aux autres de lever les tentes en toute hâte. Après avoir débarqué sur la rive est les objets dont le radeau était chargé, les hommes traversèrent de nouveau la rivière, et nous choisîmes notre lieu de campement vis-à-vis l'endroit où le bagage avait été déposé. Nous fîmes feu constamment durant la nuit.

avec nos carabines, afin de ne pas laisser notre bagage tomber entre les mains des Sauvages. Les animaux furent conduits au passage que j'avais d'abord choisi, afin de se rendre à la nage de l'autre côté de la rivière. Trois hommes m'aidaient à les faire descendre sur la rive ouest, et quatre hommes les reçurent du côté opposé. Cela nous retarda d'une demi-journée. Somme toute, il nous a fallu cinq jours pour traverser la rivière. Le bois flottant avec lequel nous avons construit notre petit radeau semble avoir été rongé par les castors. Ces animaux doivent être excessivement nombreux, car ils ont détruit dans la première nuit les cordes qui liaient ensemble les pièces de notre radeau et ont emporté le bois. La perte des cordes a été pour nous la source de beaucoup d'inconvénients. Nous fûmes obligés de faire faire la garde sur notre second radeau, afin qu'il n'eût pas le même sort.

Il me semble que le niveau de la rivière est de quinze pieds plus élevé que lorsque nous l'avons traversée. Elle est ici large et magnifique, rapide comme le Mississipi, et apparemment aussi avantageuse pour la navigation. On pourrait fort bien construire un pont au lieu de notre traversée, ou bien établir une communication entre ses deux rives, au moyen d'un bateau passeur.

Nous n'avons pas vu d'oiseaux aquatiques ; nous avons aperçu seulement quelques antilopes et daims à la queue noire. Nous avons rencontré du côté est de la rivière un très-grand nombre de serpents à sonnettes d'une grosseur remarquable. Ils semblent être d'une nouvelle espèce, car leurs queues sont couvertes depuis l'extrémité d'anneaux de poils ou de soie alternant du blanc au noir, et longs d'environ un quart de pouce.

Mes observations me font croire que le Colorado de l'Ouest n'est pas exactement indiqué sur les cartes, car on l'y place plus à l'est qu'il ne l'est d'au moins cent cinquante milles.

Les Indiens ont constamment surveillé nos mouvements. On n'a pas pu réussir à les faire approcher de nous, mais ils nous ont dit de l'autre côté de la rivière qu'ils étaient tous des Mohaves. Un jour que nous nous reposions quelques instants dans un profond ravin, à environ un mille de l'endroit où nous avons traversé du côté ouest de la rivière, un jeune muletier mexicain découvrit quelque chose qui brillait sur le sol, et on constata que c'était de l'or. Nous commençâmes de suite à laver le sable dans nos gobelets, et nous trouvâmes dans chacun des parcelles d'or. Le sable du sol est si compact que nous n'avons pu le creuser avec nos doigts. Comme les Indiens se tenaient encore sur les hauteurs avoisinantes, et que notre parti était séparé par la rivière, nous étions exposés à un si

grand danger que nous n'avons pu rester plus longtemps à cet endroit. J'avais l'intention de retourner voir les lieux, mais les indigènes apparurent en si grand nombre que cela fut impossible.

27 juillet.—Nous avons lavé le sable sur le côté est de la rivière, et nous avons trouvé plus d'or qu'en aucune autre circonstance. Un jeune Mexicain, en lavant du sable dur dans un poêlon, trouva quarante à cinquante parcelles d'or pur, dont quelques-unes étaient aussi grosses que la tête d'une épingle. Il y a des indices de l'existence de l'or dans le pays. Je n'ai pas fait d'autre examen, car nos animaux n'avaient eu pour toute pâture depuis cinq jours que du *chamezo*, et nos provisions avaient été avariées dans le Colorado, ce qui nous obligea de voyager plusieurs jours sans avoir rien à manger. Nous avons fait aujourd'hui dix milles à l'est. La contrée est dépourvue de bois, d'eau et d'herbe.

28 juillet.—Comme deux de nos hommes sont malades, nous avons dû retourner à la rivière. Nous l'avons atteint à environ quinze milles en aval du passage, et nous avons constaté que depuis près de ce point elle décrit une courbe considérable vers l'est.

29 juillet.—La condition de nos malades nous a obligé de rester au campement tout le jour. Nos animaux souffrent de la faim, car il n'y a pas un brin d'herbe sur les bords ou près de la rivière.

30 juillet.—Nous avons quitté la rivière et nous avons parcouru quinze milles à l'est et onze au nord-est. Un Mexicain malade était tellement épuisé que nous fûmes obligés de nous diriger vers une montagne au nord, où il semblait y avoir de l'eau ; mais nous ne trouvâmes ni eau, ni bois, ni herbe.

31 juillet.—Nous avons parcouru huit milles au nord-est, et nous avons atteint une grande rivière beaucoup plus petite cependant que le Colorado, qui venait de l'est sud-est et s'avançait dans une direction ouest nord-ouest. Cette rivière peut être celle que les Mexicains désignent sous le nom de Rio Grande de los Apaches, et que les Américains ont appelée récemment la petite rivière Rouge.

Le soir, nous avons fait cinq milles au sud, afin d'éviter les montagnes, et autant à l'est. Le pays est plat, mais il est dépourvu d'herbe ou de bois. Les montagnes ou les collines, plus à proprement parler peut-être, que nous avons rencontrées, ne sont pas autre chose que des élévations de différentes formes, qui se trouvent isolées sur un vaste plateau. J'ai toujours dit que ce pays était plan, et cela avec raison, car on peut le traverser dans toutes les directions entre ces collines isolées, sans qu'il soit nécessaire de les franchir.

3 août.—Nous avons fait trente milles les deux jours précédents, et vingt aujourd'hui au sud-est sur un terrain un peu accidenté : il y avait du bois et de l'herbe en abondance. Les Indiens nous ont suivi toute la journée en grand nombre, nous lançant des flèches à chaque instant. Ils blessèrent quelques-unes de nos mules et ma fameuse jument Dolly, qui tant de fois m'a sauvé du péril par sa vitesse et sa force de résistance aux fatigues.

4 août.—Nous avons fait dix milles au sud afin d'éviter les montagnes, et nous avons atteint une vallée que nous avons quittée, il y a quelques jours, et qui s'étend jusqu'au Colorado.

Les Indiens ont commencé à faire feu sur nous au lever du soleil, et ils nous ont poursuivis jusqu'à ce que nous ayons atteint le campement. Les flèches traversèrent les vêtements des hommes; trois percèrent mes habits, et je fus légèrement blessé par deux autres à des endroits différents. Une flèche traversa le collier de Dick Williams. Nous avons tué plusieurs Indiens, et nous en avons blessé un plus grand nombre.

6 août.—Hier, nous avons fait dix milles dans une vallée, et autant aujourd'hui; nous n'avons pas trouvé d'eau, mais de la bonne herbe et beaucoup de bois sur les montagnes. Comme nos hommes malades ne peuvent voyager, nous souffrons du manque d'eau, car nous n'en avons pas eue depuis près de trois jours, et rien n'indique que nous devions en trouver bientôt. Les Indiens nous suivent encore de près.

7 août.—Nous avons fait dix milles au sud, dont la moitié de ce trajet dans la même vallée; nous nous dirigeâmes ensuite vers une montagne où nous avons trouvé de la bonne eau, de l'herbe et du bois. Les Indiens sont nombreux et continuent de nous harceler.

8 août.—Nous avons fait quinze milles dans une direction est sud-est, traversant une petite chaîne de montagnes, où nous avons trouvé une passe unie, du bois, de l'herbe et de l'eau en abondance. Après avoir franchi les montagnes, nous avons traversé une belle vallée, où il y a de la bonne eau de fontaine, et du bois dans le voisinage. Les Sauvages ont attaqué le camp plusieurs fois la nuit dernière, mais sans succès, et ils ont continué de tirer sur nous pendant le jour, mais avec moins de courage et de fermeté.

9 août.—Après avoir parcouru huit milles à l'est, nous nous sommes trouvés environnés de *cañons*, qui avait apparemment une profondeur de quatre mille pieds; du moins, il est arrivé souvent que nous n'avons pu en voir le fond.

10 août.—Nous avons fait dix milles au sud-est sur un terrain quelque peu accidenté. Tout indique que le sol recèle de l'or

en abondance. Nous avons traversé une petite chaîne de montagnes, et nous avons trouvé du minerai d'argent en grande quantité dans le silex.

11 août.—Nous avons fait quinze milles au sud-est, et nous avons traversé une grande rivière maintenant à sec, dont les bords sont bien boisés. Nous avons atteint la vallée que nous avons quittée, il y a cinq ou six jours. Cette vallée sera de la plus grande importance pour la construction d'un chemin de roulage ou d'une voie ferrée. Pour la première fois aujourd'hui nous avons mangé de la chaire de mule. C'était un mets nouveau pour la plupart de nos hommes, et il en a rendu malades quelques-uns. Quant à moi, je suis bien habitué à cette viande, et elle ne m'a pas causé de mauvais effet ; elle a servi seulement à me rappeler les misères de notre voyage. Plusieurs de nos hommes peuvent maintenant marcher.

13 août.—Nous avons parcouru vingt milles à l'est, laissant à notre droite la grande vallée, si souvent mentionnée, et qui s'étend jusqu'au Colorado. Nous avons traversé une petite vallée entre deux montagnes, où nous avons trouvé du bois, de l'herbe et de l'eau en abondance. Le sol est excellent. Nous avons rencontré des Indiens qui se disent nos amis ; ils sont porteurs de recommandations du commandant du fort Yuma, sur la route de Gila.

14 août.—Nous partîmes de bonne heure, et après avoir parcouru cinq milles dans une direction est, nous avons fait halte pour déjeûner près d'un camp indien composé de Garroteros. Ils prétendent être bien disposés à notre égard, mais comme je n'ai pas foi dans leurs protestations d'amitié, j'ai choisi notre lieu de campement sur le sommet d'une petite colline, qui faciliterait notre défense dans un cas d'attaque. Tout alla bien jusqu'au moment où nous sellâmes nos mules, nous préparant à partir. A un signal donné, quarante ou cinquante Indiens, n'ayant pas d'armes apparemment, et accompagnés de femmes qui tenaient dans leurs bras des enfants liés à des planchettes, nous attaquèrent soudain et essayèrent de massacrer toute l'expédition à coups de massues et de pierres. Le signal de l'attaque fut une vigoureuse poignée de mains, que me donna un chef en signe d'adieu. Dès que les premiers Sauvages eurent commencé le combat, environ deux cents autres, cachés derrière la colline et les broussailles, se précipitèrent sur nous en nous frappant avec des massues et des arcs, et en nous décochant des flèches. Je crus pendant quelques instants que tout notre parti périrait immanquablement : mais quelques-uns de nous ayant pu se mettre en lieu de défense, nous en tuâmes un si grand nombre en peu de temps avec nos revolvers Colts, que

nous produisîmes bientôt de la confusion parmi eux au point qu'ils prirent la fuite. Nous devons la conservation de nos vies à ces armes à feu, les meilleures qui aient jamais été inventées, et que des améliorations successives ont rendu parfaites.

M. Hendry, un Américain, et Francisco Guyman, un Mexicain, se sont fort distingués dans cet engagement. Douze hommes de notre expédition, c'est-à-dire les deux tiers, ont été grièvement blessés. Je fus blessé à six différents endroits. Je crains qu'Abner Adair ne soit dangereusement meurtri. J'ai été heureux de constater qu'aucun de mes hommes n'a été tué, et que nous n'avons perdu aucun de nos animaux. Nos nombreuses blessures nous ont fait perdre beaucoup de sang ; mais le sang et les corps des Indiens couvraient le sol sur un espace de plusieurs verges à l'entour de nous. Nous avons tué plus de vingt-cinq Indiens, et nous en avons blessé un plus grand nombre. Les arcs et les flèches que nous leur avons pris et que nous avons détruits, n'auraient pu trouver place dans une grande charrette.

Avant le commencement de l'attaque, les Sauvagesses tenaient leurs massues, longues de dix-huit à vingt-quatre pouces, cachées dans des peaux de daims, qui enveloppaient leurs enfants. Lorsque l'action s'engagea, elles jetèrent leurs bébés dans un ravin profond et abrupt, et plusieurs ont dû être tués dans cette chute. C'est la première fois que je rencontre un parti de guerriers sauvages, accompagnés de leurs femmes et enfants. La présence des Sauvagesses avait évidemment pour objet de moins exciter notre défiance à leur égard. Je ne me suis jamais trouvé avec une expédition dans une situation aussi périlleuse. C'est la dernière fois que je donne imprudemment la main droite, en partant, à un chef sauvage. Il lui faudra se contenter dorénavant de la main gauche.

Nous avons rencontré jusqu'à présent tant d'obstacles dans notre voyage, que notre arrivée au lieu de destination sera en conséquence bien retardée. En premier lieu, nos hommes tombèrent malades ; nos provisions furent ensuite avariées dans le Colorado ; un de nos hommes se blessa plus tard au genou ; nos mules, manquant de fers, sont rendues de fatigues ; et pour couronner tout cela, les deux tiers des hommes de l'expédition sont aujourd'hui blessés, et tous ont failli perdre la vie. Il ne nous reste que de la chaire de mule pour toute nourriture, et nous n'en avons pas en aussi grande quantité que nous le désirerions. Nous manquons de sel et de poivre, et, en l'absence l'assaisonnements, il faut avoir un bon estomac pour digérer notre menu. Mais personne ne se plaint, et per-

sonne n'a jamais songé à renoncer à la tâche que nous avons entreprise !

Nous avons fait cinq milles cette après-midi, poursuivis par les indigènes qui nous lancent constamment des flèches.

15 août.—Nous avons franchi dix milles à l'est parmi des montagnes, où nous avons trouvé de l'eau, de l'herbe et du bois en abondance. Les Indiens nous ont poursuivi durant toute la journée et nous ont lancé des flèches.

J'ai oublié de constater plustôt que j'avais apporté des montagnes que nous avons traversées, le dix, un peu de sable noir, qui n'aurait pas rempli un gobelet, et que j'avais trouvé en le lavant douze à quinze parcelles d'or.

16 août.—Nous avons fait dix milles à l'est sans trouver d'eau ; beaucoup d'herbe et de bois sur les montagnes situées au nord de nous. Les Indiens sont encore nombreux et incommodes. Nous avons trouvé aujourd'hui du cuivre en grande quantité. Nous avons vu une veine de pur métal, d'environ un pouce et demi de diamètre, et sortant d'un roc qui a dû être usé par le temps, ce qui a laissé le roc à découvert. Je crois qu'il y a de l'or dans le minerai ; mais je ne puis affirmer la chose en toute certitude.

Notre situation actuelle est loin d'être satisfaisante. J'ai reçu huit blessures, dont cinq me font beaucoup souffrir, et comme ma mule est morte, il me faut marcher constamment. Treize d'entre nous sont blessés, et un autre est malade, de sorte qu'il n'y a que quatre hommes en bonne santé. Il nous est impossible de voyager plus rapidement, vu l'état critique d'Adair.

Nos cantines ayant été brisées ou détruites dans notre combat, nous ne pouvons nous approvisionner d'eau pour plus d'une demi-journée. Cela nous a fait souffrir plus qu'on ne saurait le croire. Nos animaux sont épuisés par les fatigues du voyage. Nous pourrions trouver de l'eau abondamment tous les jours si nous pouvions franchir vingt-cinq à trente milles, mais dans notre condition actuelle, il nous faut trois jours pour parcourir cette faible distance. Ajoutons que nous n'avons plus que des demi-rations de viande de cheval, et que j'ai la douleur de savoir que nous mangerons la chair de ma précieuse Dolly, qui souvent m'a empêché de tomber entre les mains des Sauvages, grâce à sa vitesse. Elle a succombé aux blessures que lui ont infligées les Garroteros, il y a quelques jours, et aujourd'hui nous nous nous nourissons de sa chair.

17 août.—Nous avons fait environ dix milles aujourd'hui à l'est sur un sol raboteux—nous avons beaucoup souffert de la soif. Lorsque nous traversons les montagnes, il nous faut

choisir les endroits les plus élevés au lieu des passes régulières, et lorsque nous nous aventurons dans les *cânons* ou ravins, nous sommes incapables de résister aux Indiens. Du sommet d'une petite montagne, j'ai aperçu aujourd'hui la grande vallée si souvent mentionnée, qui s'étend jusqu'au Colorado, à environ vingt milles au sud de nous, et elle semble aujourd'hui se trouver plus à l'est. J'ai l'intention de me diriger vers cette vallée. Je crains que les blessures que Adair et Baskerville ont reçues ne soient graves; tous les autres se portent mieux.

19 août.—Hier, nous n'avons fait que cinq milles, et pas davantage aujourd'hui; nous avons atteint la grande vallée qui aboutit au Colorado. Les Indiens nous lancent des flèches. Nous ne leur ripostons jamais sans être certains que nos coups les atteignent.

25 août.—Depuis le vingt notre marche a été fort lente.—Aujourd'hui nous avons traversé les montagnes habitées par les Apaches Tontos, et nous avons trouvé de l'eau, du bois et de l'herbe en abondance. Nous avons fait quinze milles au nord-ouest de cette montagne, sur le sommet de laquelle nous avons aperçu les montagnes Sierra Blanca, qui sont situées près du pueblo de Zuni. Nous avons vu une prairie qui s'étend de l'extrémité est de la montagne Garrotero jusqu'à l'extrémité supérieure de Sierra Blanca. Une distance de cinquante milles est peu de chose avec de bons animaux; mais les nôtres sont rendus, et nos blessés ne peuvent faire plus de dix milles par jour.

J'ai pu voir le pays suffisamment pour venir à la conclusion qu'il n'offre aucun obstacle à la construction d'un chemin de roulage ou d'un chemin de fer. Les montagnes que nous avons traversées aujourd'hui sont impraticables pour l'un ou pour l'autre. J'aimerais à retourner à l'extrémité est de la montagne Garrotero et à suivre la route que j'indique, mais cela m'est entièrement impossible, car nous nous nourrissons actuellement de fruits et d'herbes. Nous serions heureux de pouvoir manger de la chair de mule, mais nous avons si peu d'animaux et un si grand nombre de blessés, qu'il ne serait pas prudent d'en tuer un plus grand nombre. J'ai la bonne fortune d'avoir des compagnons dévoués, car autrement il serait douteux que je puisse me rendre à destination; j'ai confiance dans mes hommes, et je suis persuadé que nous pourrons accomplir notre voyage jusqu'au bout.

Nous arriverons dans dix à douze jours à Zuni, où nous comptons nous procurer des provisions. Je vais continuer de voyager près des montagnes, vu que nous sommes ainsi certains de nous procurer facilement de l'eau, mais je resterai en vue de la prairie qui s'étend du Garrotero à la montagne Sierra Blanca.

26 août.—Nous avons fait dix milles dans une direction est-nord-est. Les Apaches Tontos sont nombreux et incommodes.

27 août.—Nous avons fait quinze milles à l'est, et nous avons traversé deux cours d'eau, qui sont des affluents de la Gila. Nous avons rencontré aujourd'hui des Indiens qui ne sont pas, je crois, des Apaches Tontos, car ils ne parlent pas l'espagnol, et ils refusent de répondre à nos questions. Il nous ont donné de l'or pour plus de quinze cents piastres en échange de quelques vêtements. Les Indiens se servent de balles d'or pour leurs fusils. Ces balles sont de différente grosseur, et chaque Indien en a un sac plein. Nous en avons vu un charger son fusil avec une grosse balle et trois petites pour tirer sur un lièvre. Ils nous ont offert de les changer pour du plomb, mais j'ai préféré leur offrir d'autres articles. Que les Indiens aient fabriqué ces balles eux-mêmes, ou qu'ils les aient obtenues en massacrant des mineurs dans la Californie ou dans la Sonora, c'est ce que je ne saurais dire.

28.—J'ai parcouru dix milles à l'est sur un sol de bonne qualité; nous avons rencontré d'autres Indiens et nous avons acheté de la viande de cheval en leur donnant en retour des vêtements. Nous avons aussi obtenu de l'or pour une valeur de quelques centaines de piastres. Une mule a expiré aujourd'hui et un Indien l'a achetée pour un morceau d'or pesant une livre et demie, moins une once.

Les Sauvages sont si nombreux qu'ils pourraient détruire tout le parti, si nous leur donnions la moindre chance. Mais nous sommes très-vigilants, nous campons sur des terrains très-élevés, et nous ne pouvons en conséquence faire l'examen de l'or qui peut se trouver dans le sable du pays. Les Indiens nous disent porter le nom de Belinios.

2 septembre.—Nous avons fait quarante-sept milles durant les trois jours précédents; aujourd'hui nous avons parcouru la même distance au nord-est de la Sierra Blanca. Nous avons suivi des sentiers battus par les Sauvages durant tout le jour, et nous avons trouvé de l'herbe, de l'eau et du pin en grande abondance; le sol est en général de qualité supérieure.

3 septembre.—Nous avons suivi la même direction et nous avons fait quinze milles à travers les mêmes montagnes. Nous avons traversé aujourd'hui des vallées dont le sol est fertile, et nous avons trouvé de nombreux bouquets de pins. Les arbres ont en général deux à cinq pieds de diamètre, et plus de deux cents pieds de hauteur. Nous avons vu assez de bois aujourd'hui pour construire un chemin de fer depuis les Etats de l'Est jusqu'au Pacifique. Les passes des montagnes sont unies et des wagons peuvent les traverser facilement.

4 septembre.—Nous avons fait vingt-cinq milles dans une direction nord-est, et nous avons traversé le Colorado Chiquito après avoir fait deux milles. Le sol est plat et de bonne qualité, et il y a de l'eau et du bois en abondance.

6 septembre.—Après avoir continué de nous avancer au nord-est sur un pays plat et fertile durant un parcours de vingt-cinq milles, nous avons atteint la bourgade indienne ou pueblo de Zuni, où nous avons trouvé une population hospitalière et civilisée, qui nous a fourni d'abondantes provisions, ce qui nous a fort réjouis.

Pendant un mois nous avons vécu de viande de mule et de cheval, et la plus grande partie du temps avec des demi-rations. Comme j'ai pu me rendre à cette localité avec tous mes hommes, je suis satisfait.

Je ne prendrai pas de notes sur le pays qui s'étend depuis cette ville jusqu'à Albuquerque sur le Rio Grande, car il y a un chemin de roulage, fort fréquenté entre les deux localités, qui est bien connu de la population du Nouveau-Mexique. D'autres l'ont décrit, et il est certain qu'il ne présente pas d'obstacles à la construction d'un chemin de fer.

10 septembre.—A Albuquerque, Nouveau-Mexique. Avant de terminer mon récit, je vais ici consigner quelques idées que je tiens à faire connaître. J'ai commencé en premier lieu ce voyage simplement pour satisfaire ma curiosité sur la praticabilité de l'une des deux routes dont on parle tant pour le chemin de fer de l'Atlantique et du Pacifique en perspective. Comme j'ai déjà parcouru la route du sud ou Gila, je désirais vivement pouvoir la comparer avec la route Albuquerque ou du centre. Quoique je sois d'avis que la première est tout à fait praticable, je suis d'opinion que l'autre l'est autant, tout en ayant l'avantage d'être plus centrale et de mieux favoriser les intérêts américains. Je crois que la route que j'ai parcourue est assez au sud pour qu'elle n'ait pas souffrir en hiver des obstacles que pourrait causer la neige.

On peut dire que la route traverse, sur tout son parcours, un plateau élevé, ou un pays généralement plat, parsemé presque tout le long de monticules isolés, qui ne sont pas assez bien reliés entre eux pour mériter d'être appelés une chaîne de montagnes. Un grand nombre de montagnes s'offrent à notre vue, mais ce sont pour la plupart des pics isolés. Le pays était plus plat au sud qu'au nord de notre route depuis le grand Colorado jusqu'à Zuni, et, sur la plus grande partie de ce parcours, une vallée s'étend à l'est et à l'ouest jusqu'au Colorado Ces nombreuses montagnes doivent être considérées comme un un avantage plutôt qu'un inconvénient pour un chemin de fer,

car ce sont les montagnes seules qui fournissent le bois et l'eau. On peut regarder comme des déserts les plaines qui forment toute cette vaste étendue de pays entre la Gila au sud et les possessions britanniques au nord, le Rio-Grande à l'est et la Sierra-Nevada de la Californie à l'ouest. Le chemin doit sans doute être construit sur le plateau, mais les montagnes adjacentes doivent produire le bois pour sa construction, ainsi que l'eau pour les hommes et les animaux que l'on emploiera dans ce travail.

Ces montagnes sont fort avantageuses au pays que j'ai traversé, car sans elles il serait véritablement un vaste désert. S'il fallait les traverser, quoiqu'elles n'offrent pas beaucoup d'obstacles, ce chemin de fer exigerait de plus grands frais de construction. Mais je n'ai rien vu qui me fasse croire qu'il faudra les franchir. Au contraire, je suis persuadé qu'un chemin de fer pourra suivre une route directe de Zuni au Colorado et de là jusqu'au Pas Téjon dans la Californie. Le tronçon depuis la passe jusqu'à San-Francisco devrait quitter le lac Tulare pour s'avancer à l'ouest, puis traverser la chaîne des montagnes de la côte, dans le voisinage de San-Juan, pour se rendre de là à San-Francisco, et par un embranchement à Stockton.

La rive ouest du lac Tulare n'est pas appropriée à un chemin de fer, car le sol y est trop fangeux. La route entre Zuni et Albuquerque traverse un pays plat, ainsi que celle qui va de Albuquerque à Indépendance, puis à Saint-Louis ou Memphis, deux ou trois passes bien connues traversant les montagnes Saudia, situées à l'est du Rio-Grande.

Quelques légères déviations de la route que j'ai suivie la rendraient probablement meilleure. D'abord, il serait préférable de quitter mon chemin au nord, à un certain point, disons, à cent quatre-vingts milles à l'est de la Sierra-Nevada, pour le rejoindre à environ quinze milles à l'ouest du Colorado. A l'est du Colorado, le chemin devrait suivre une direction est-sud-est, sur une distance de près de soixante-quinze milles, puis une direction est-sud-est, sur une distance de près de deux cents milles, le long du versant est de la montagne habitée par des Garroteros. Il pourrait s'avancer de là au nord-est sur un parcours de quinze milles dans une prairie entre ces montagnes et une chaîne de montagnes qui semble s'étendre jusqu'à la Gila. Depuis ce point, le chemin devrait être continué à l'est jusqu'au Colorado Chiquito, et de-là au nord-est jusqu'à Zuni. Il y a une distance d'environ deux cents milles entre l'extrémité est des montagnes Garrotero et Zuni. Cette route, comme je l'ai déjà dit, passera sur tout son parcours près du chemin

que j'ai suivi, à travers une région aussi praticable que n'importe quelle autre partie des Etats-Unis qui soit sillonnée par des chemins de fer.

Si la route projetée par le Sangre de Cristo, au nord de Taos, est praticable, elle présente beaucoup d'inconvénients, car le chemin doit gravir des hauteurs considérables, et la neige qui tombe en grande quantité sur le parcours couvre longtemps la terre. Cette route offre encore l'inconvénient de traverser deux rivières, la Grande et la Verte, et un pont sur l'une ou l'autre coûterait autant qu'un pont sur le Colorado.

On a un peu parlé d'une route au nord de la Gila, afin qu'elle ne traverse que le sol américain. Je suis convaincu qu'il ne saurait en être question sérieusement, pour ne parler que des montagnes seulement, quand bien même elle n'offrirait pas d'autres objections.

La route de la Gila, à proprement parler, traversant en partie la Sonora, présente maints inconvénients, car il n'y a pas de bois sur les plaines ou sur les montagnes volcaniques qu'elle côtoie. Une grande partie de la route sillonne une contrée dépourvue de végétation, dont le sol, lorsqu'il est sec, forme une poudre blanche ressemblant à de la farine, dans laquelle les chevaux enfoncent jusqu'au poitrail. Cette même argile, lorsqu'elle est humide, forme de véritables fondrières. Certaines parties de la route sont aussi fort sablonneuses. Don Ambrosio Armijo, qui conduisit des moutons, l'an dernier, en Californie, n'en a pas perdu moins de onze cents entre les côtes sablonneuses situées à l'ouest du Colorado, les premiers qui enfonçaient dans le sable étant ensuite écrasés par ceux qui les suivaient. Le grand désert à l'ouest du Colorado, qui n'a ni bois ni eau sur une étendue de cent milles, est aussi un sérieux obstacle à la route de la Gila.

Je n'ai aucun intérêt à recommander une route plutôt qu'une autre. J'ai conduit des moutons et des wagons à la Californie, l'an dernier, par la route Gila, et je suis sur le point de retourner à la Californie par la même voie. J'ai essuyé bien des misères et des dangers sur la route que je viens de parcourir, et j'ai fait des pertes sérieuses; mais je dois dire qu'elle est la meilleure pour un chemin de fer, et qu'elle serait très-avantageuse pour les voyages ordinaires, si elle n'était pas infestée d'Indiens. Une grande partie du pays que j'ai traversé, environ cent cinquante milles à l'ouest du Rio-Grande, est généralement très-favorable à la culture et à l'élevage des bestiaux.

SECOND VOYAGE DE LA CALIFORNIE AU NOUVEAU-MEXIQUE.

San-José, Californie, 6 juillet 1854.

Nous quittons ce lieu aujourd'hui pour le Nouveau-Mexique, avec soixante hommes ; les frais d'équipement se sont élevés à environ quinze mille piastres. Le juge Ottero, M. Chavis et M. Perer sont mes compagnons. L'objet de cette expédition est de tracer un chemin roulant de cette vallée à Albuquerque sur le côté nord de la Gila, dans le 30e degré de latitude ou aussi près que possible.

22 juillet.—Aujourd'hui nous avons atteint la rivière Mohave, après avoir traversé les montagnes du Coast-Range, près de San-Juan, et la Sierra-Nevada au Pas de Téjon. Le Pas, à travers le Coast-Range, est bas, et ne présente aucune difficulté pour un chemin de fer ; il peut être suivi au pied du Coast-Mountain, très-facilement jusqu'à la Sierra-Nevada, car il est de niveau partout. Les terres à l'ouest du lac Tulare sont inférieures et ne seront jamais habitables. Il fait excessivement chaud ; le thermomètre a 112 degrés à l'ombre.

Le Cânon de Uvas (ou Pas de Grape) est le plus bas passage dans la Sierra-Nevada, et le meilleur pour un chemin de fer ; de là la route viendrait en droite ligne jusqu'à la rivière Mohave.

30 juillet.—Nous sommes arrivés aujourd'hui à la rivère Colorado, au même endroit que l'année dernière. Nous avons fait le trajet de San-José à la Sierra-Nevada en dix jours, et de cette montagne à ce point en huit jours, comptant seulement les jours de marche. Nous avons perdu du temps à chercher un passage pour pouvoir traverser cette rivière cinquante milles plus bas ; nous n'avons point réussi. Le pays au sud est accidenté par de petites montagnes et des côteaux de sable. Cependant, je crois qu'il serait possible de trouver une bonne route en allant à l'est (quelques mots sont effacés) d'un point où la rivière Mohave tourne tout d'un coup au nord-est. Ce pays est aride. J'ai eu l'intention de le traverser, mais le juge Ottero s'y est opposé si fortement que j'ai abandonné mon projet.

Nous avons traîné notre bateau jusqu'ici sur un wagon sans la moindre difficulté. Le terrain le plus propre à un chemin de fer ou à un chemin roulant, serait en partant du vieux passage espagnol, à douze milles de l'Agna Tiomese, dans la direction nord-est jusqu'ici. Il y a une *vegas* très-étendue à environ quarante milles au sud-ouest d'ici, qui sera d'un grand avantage aux voyageurs. On ne rencontre pas de sable sur cette route.

La distance du cânon d'Uvas à ce point n'est pas tout à fait de trois cents milles, et la distance entière de San-Jose ne s'élève pas à six cents.

Les voyageurs pourraient aussi atteindre ce passage, en prenant le vieux sentier espagnol qui conduit à la Vegas-Callatana. On trouve en abondance à moitié chemin des sources et de l'herbe. Des observations récentes font voir que ce passage se trouve presque dans la latitude de 35½ degrés.

La rivière Colorado est d'environ quinze pieds plus basse que l'année dernière ; nous l'avons traversée facilement. Quelque basse qu'elle paraisse être, cependant, elle est encore navigable pour des bateaux à vapeur de première classe ; on peut dire que c'est ici qu'elle commence à le devenir, car il y a un *cânon* juste au-dessus de nous. Il n'y a pas de doute que ce lieu deviendra un jour un poste important pour les habitants du lac Salé.

31 juillet.—Nous avons traversé le Colorado en dix heures, sans accident. Notre bateau allait admirablement bien sous la direction de Perca et de Chavis. Nous nous sommes arrêtés une demi-journée pour chercher de l'or sans grand succès. Nous en avons trouvé quelques grains dans le sable sur le bord de la rivière. Nos deux mineurs disent qu'il y a de meilleurs indices sur une petite montagne que nous avons traversée le lendemain.

1er août.—Nous avons fait vingt milles vers le sud-est, et nous avons franchi une petite montagne qui offre un bon passage : mais il y a de ce côté-ci beaucoup de ravins, de trois à quinze pieds de profondeur. Il serait facile de les aplanir pour un chemin de fer ou de roulage. Nous avons touché le Colorado là où il tourne au sud.

2 août.—Fait quinze milles à l'est. Pays plat et graveleux ; point de bois.

4 août.—Hier et aujourd'hui, nous avons fait cinquante milles vers le sud-ouest, dans la même vallée unie, qui est remplie de lacs et de sources de bonne eau ; il y a dans cette vallée un *plaza*, ou lâc desséché, d'environ vingt-cinq milles de longueur et dix de largeur.

Cette vallée ou prairie s'étend jusqu'à Zuni ; comme elle fait un détour vers le sud et ensuite vers le nord, il faudra trouver une route plus directe pour conduire au Del Norte.

On dirait que la présence de notre expédition, qui est si considérable, a mis la confusion parmi les Sauvages. Nous avons trouvé plusieurs *rancheros*, qu'ils avaient abandonnés avec leurs récoltes, consistant en melons d'eau, citrouilles et maïs. A d'autres endroits ils ont laissé des arcs, des flèches, etc., etc. Nos hommes sont chagrins de ne pas avoir l'occasion de se ven-

ger du mauvais traitement que nous en avons reçu l'année dernière. Il serait inutile de les poursuivre, car ils se sont retirés dans des montagnes abruptes.

5 août.—Nous avons cherché pendant une demi-journée un passage sur une hauteur, et nous en avons trouvé un très-plat de cent à deux cents verges de largeur. Nous avons fait deux milles vers le nord et huit vers l'est; nous avons rencontré deux sources de bonne eau, beaucoup d'herbe et de bois.

Aujourd'hui Chavis, Perca, et quelques hommes ont échangé quelques coups de fusil avec des Sauvages.

6 août.—Fait vingt milles sur un terrain élevé et uni, abondamment couvert d'herbe et de bois. Nous avons vu des chevreuils et des antilopes, et trouvé de l'eau de pluie ça et là.

7 août.—Fait vingt milles sur le même pays plan; trouvé de l'herbe, du bois et de l'eau en abondance. Nous avons traversé aujourd'hui plusieurs branches du *William's Fork* ou *Big Sandy*, et nous avons campé à la tête de la principale. J'ai gravi un rocher escarpé, et j'ai pu reconnaître les montagnes Garroteros, près de notre chemin de l'année dernière.

8 août.—Nous avons pris une direction est, et avons passé le chemin du lieutenant Whipple. Nous continuâmes dans la même direction, et au bout de dix milles nous rencontrâmes un bois fort épais de pin, de cèdre et de sapin, qu'il nous fut impossible de traverser. En conséquence nous prîmes au sud, et nous fîmes huit milles sur le chemin de Whipple.

9 août.—Nous quittâmes le chemin de Whipple au nord, et nous marchâmes du côté de l'est. Nous passâmes près d'une vallée de quinze milles de largeur et de vingt de longueur; nous en passâmes une autre de dix milles de longueur et d'environ sept ou huit milles de largeur. Hier et aujourd'hui, nous avons trouvé plusieurs sources de bonne eau.

Tout ce pays est pourvu d'herbe en abondance, et nous avons rencontré aujourd'hui assez de bois pour construire mille milles de chemin de fer; les arbres ont un à quatre pieds de diamètre, et cent à deux cent cinquante pieds de hauteur. Il y a des montagnes boisées au nord et au sud. Ce soir je suis allé sur le haut d'une montagne: d'après la configuration du sol devant nous, il doit y avoir une rivière à environ vingt-cinq milles de notre camp; elle peut être le Colorado-Chiquito.

Le 10.—Nous avons fait vingt-sept milles vers le nord-est, et nous avons atteint le Colorado-Chiquito. Si l'on en croit un des hommes de Perca, nous sommes vis-à-vis des villages des Moquis. Jusqu'à présent nous avons admirablement bien réussi dans notre expédition, c'est-à-dire à trouver un chemin bien roulant; le pays n'offre plus d'obstacle jusqu'à Zuni, car

l'on peut suivre la vallée tout le long de cette rivière. Cette rivière a environ vingt verges de largeur et un pied et demi de profondeur. La vallée est étroite, couverte de gros foin et peu propre à la culture ; on trouve quelques petits cotonniers sur les bords de la rivière.

Nous sommes venus du Grand Colorado ici, en neuf jours de marche ; distance, deux cent vingt-cinq milles.

Le 11.—Nous sommes arrivés aux chutes du Colorado-Chiquito après huit milles de marche, et nous avons fait vingt-deux milles dans l'après-midi. Nous remontons la rivière dans une direction sud-sud-est.

Le 12.—Avons fait trente-cinq milles à l'est, le long de la rivière où nous avons trouvé des traces de wagon ; beaucoup d'herbe et de cotonniers.

Le 13—Fait vingt-cinq milles à l'est sur la rive nord de la rivière, et deux milles le long d'un ruisseau venant de l'est. Aujourd'hui nous avons escaladé des hauteurs où nous avons trouvé plusieurs gros arbres pétrifiés ; il y en avait un de six pieds de diamètre et de deux cent cinquante pieds de longueur.

Ce matin, nous avons vu la Sierra-Blanca, et nous avons reconnu d'autres montagnes qui se trouvent sur ma route de l'année dernière.

Le 14.—Fait vingt-cinq milles à l'est sur un pays plat ; le sol est graveleux ; bonne herbe, quelques cèdres et sapins. Nous sommes à environ quinze milles au nord du Colorado-Chiquito.

Le 16.—Fait vingt milles à l'est ; nous avons rencontré mon chemin de l'année dernière à trente-cinq milles de Zuni ; nous le suivrons jusqu'à cet endroit, et ensuite nous prendrons le chemin roulant pour nous rendre au Del Norte.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES NOMS